

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DU BURUNDI



RECUEIL DES CONCEPTS, DÉFINITIONS,  
NOMENCLATURES ET MÉTHODOLOGIES  
UTILISÉS DANS LE SYSTÈME STATISTIQUE  
NATIONAL DU BURUNDI



Deuxième édition, 2024



## Avant-Propos

Dans le but de permettre la comparabilité des données collectées par les différents ministères et départements sectoriels, l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU) a le plaisir de mettre à la disposition des producteurs et des utilisateurs de données le présent *Recueil de concepts, définitions, nomenclatures et méthodologies utilisés dans le Système Statistique National (SSN) du Burundi, deuxième édition de 2024*.

Le recueil reconnaît trois axes majeurs du dialogue essentiel entre les différentes unités productrices de statistiques officielles : les concepts, les nomenclatures et les méthodologies. Ces axes sont autant de dimensions du langage statistique que l'INSBU entend dorénavant promouvoir au titre de sa contribution à la gestion du développement axée sur les résultats. En d'autres termes, il s'agit de faire de la statistique le langage de la gestion axée sur les résultats : un langage qui doit être maîtrisé par les producteurs statistiques du pays et enseigné aux autorités politiques et autres utilisateurs de statistiques. Ce langage, évolutif et multiforme, a un vocabulaire, des règles syntaxiques et de grammaire et tout un corpus de pratiques qui doivent être consignés dans un document de référence ouvert à l'ensemble du Système Statistique National et au reste du monde.

Il s'agit d'une ambition de transparence et de rigueur sans laquelle la comparabilité temporelle et spatiale des indicateurs économiques et sociaux est un vain mot. Les efforts y relatifs consistent à recueillir de toutes les unités productrices les éléments de métadonnées permettant de comprendre leurs statistiques, et à les analyser au regard des normes et recommandations internationales en ayant à l'esprit les objectifs suivants :

- Promouvoir l'utilisation des concepts normés au sein du Système Statistique National au Burundi ;
- Favoriser la compréhension et l'assimilation des statistiques produites pour une meilleure utilisation ;
- Harmoniser les définitions au sein du SSN ;
- Faire connaître les caractéristiques essentielles des méthodologies principales qui sous-tendent les principales opérations statistiques ;
- Rationaliser la description statistique des réalités économiques et sociales.

L'INSBU tient à remercier tous ceux qui ont d'une manière ou d'une autre contribué à la révision de ce document.

Le présent document est une deuxième édition qui est appelée à s'enrichir de nouveaux concepts et de nouvelles méthodologies au fil du temps. Toutes les observations, critiques et suggestions destinées à son amélioration sont donc les bienvenues.

Le Directeur Général de l'INSBU

NDAYISHIMIYE Nicolas

## Sommaire

Avant-Propos.....	3
Abréviations.....	7
Introduction.....	11
Chapitre 1 : Concepts et définitions.....	13
Domaine 1 : Statistiques générales, démographiques et sociales .....	15
Thème 1-A : Administration et aménagement du territoire, et environnement .....	15
Thème 1-B : Climatologie et géomatique.....	25
Thème 1-C : Population et migrations .....	31
Thème 1-D : Emploi .....	41
Thème 1-E : Éducation .....	53
Thème 1-F : Santé .....	69
Thème 1-G : Revenus et consommation, conditions de vie, pauvreté et questions sociales intersectorielles.....	79
Thème 1-H : Genre et groupes de population spéciaux.....	89
Thème 1-I : Protection sociale.....	93
Thème 1-J : Justice et criminalité .....	103
Thème 1-K : Activités communautaires politiques et autres.....	115
Domaine 2 : Statistiques économiques globales .....	119
Thème 2-A : Statistiques macroéconomiques et comptabilité nationale.....	119
Thème 2-B : Statistiques des entreprises.....	163
Thème 2-C : Finances publiques, statistiques budgétaires et du secteur public .....	193
Thème 2-D : Commerce international et balance des paiements.....	195
Thème 2-E : Monnaie et crédit .....	209
Thème 2-F : Prix, indice des prix, conjoncture .....	221
Domaine 3 : Statistiques économiques sectorielles .....	230
Thème 3-A : Agriculture, sylviculture, élevage .....	230
Thème 3-B : Pêche.....	247
Thème 3-B : Communication.....	251
Thème 3-C : Transport .....	266
Thème 3-E : Energie .....	273
Thème 3-F : Mines et carrières.....	276
Thème 3-G : Commerce .....	278
Thème 3-H : Secteur de la construction .....	279
Thème 3-I : Eau et assainissement.....	283
Thème 3-K : Tourisme.....	286

Thème 3-M : Normalisation .....	291
Chapitre 5 : Principales opérations statistiques et méthodologies utilisées .....	305
5-A : Liste des principales opérations statistiques.....	305
5-B : Fiches des opérations statistiques.....	307
Annexes .....	431
Annexe A - Liste des domaines et thèmes .....	431
Annexe B - Liste des principales publications de l'ISNBU .....	433
Annexe C – Références bibliographiques .....	435



## ABREVIATIONS

Abréviation	Intitulé	Abréviation	Intitulé
AI	Allocation d'Incapacité	DCE	Direction communale de l'enseignement
APU	Administration publique	DEMP	Diplôme de l'École Moyenne Pédagogique
ARV	Anti Rétroviraux	DIU	Dispositif Intra-Utérin
AS	Allocation de survivants	DLP	Diplôme du Lycée Pédagogique
AV	Allocation de vieillesse	DPE	Direction Provinciale de l'Éducation
AVD	Analyse de viabilité de la dette	DSNIS	Direction du Système National d'Information Sanitaire
AVI	Autres valeurs immobilisées	EBE	Excédent brut d'exploitation
BAD	Banque Africaine de Développement	ECTS	Système Européen de Transfert et d'Accumulation des Crédits
BCR	Bureau Central du Recensement	EDS	Enquête Démographique et de Santé
BEAP	Programme d'Éducation de Base pour l'Afrique	ENAB	Enquête Nationale Agricole au Burundi
BIT	Bureau International de Travail	ENE	excédent net d'exploitation
BRB	Banque de la République du Burundi	EPA	Établissement public à caractère administratif
CADHP	Charte Africaine sur les Droits Humains et des Peuples	EPC	Enquête post-censitaire
CAM	Carte d'assistance médicale	EPIC	Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial
CB	Compte de Branche	ERE	Équilibre Ressources-Emplois
CCF	Consommation de capital fixe	ERETES	Équilibres Ressources-Emplois, Tableau des Entrées-Sorties
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme	FAB	Franco à bord
CDS	Centre de Santé	FBCF	Formation brute de capital fixe
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes	FBU	PIB nominal
CF	Consommation finale	FDR	Fonds de roulement
CI	Consommation Intermédiaire	FMI	Fonds Monétaire International
CISP	Classification Internationale d'après la Situation dans la Profession	FOB	Free on Board
CIST	Conférence Internationale des Statisticiens du Travail	FRN	Fonds de roulement net
CITI	Classification Internationale Type de l'Industrie	GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
COICOP	Classification of Individual Consumption by Purpose	GES	Gaz à Effet de Serre
CPC	Classification Centrale des Produits	GIE	Groupement d'intérêt économique
CPF	Code des personnes et de la famille	HD	Hôpital de District
CPN	Consultation Prénatale	HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
CSLP	Cadre Stratégique de croissance économique et de Lutte contre la Pauvreté	IADM	Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
		IAM	Indice du coût de la location et d'amortissement du matériel
		IAST	Indicateur d'amélioration des

Abréviation	Intitulé	Abréviation	Intitulé
	services de transport		
IAT	Indice d'amélioration des conditions de transport	IPPI	Indice des prix de la production industrielle
IB	Immobilisations brutes	IRA	Indice national d'accessibilité aux routes rurales à l'échelon régional
ICC	Indice du Coût de Construction	ISBL	institutions sans but lucratif
ICF	Indice de la condition de la femme	ISBLM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
ICOR	Coefficient marginal de capital et de produit ou incrémental capital output ratio	ISBLSM	institutions sans but lucratif au service des ménages
ID	Indice de déplacement	ISDH	Indicateur sexospécifique du développement humain
IDA	Indicateur de différentiel d'accessibilité	ISF	Indice synthétique de fécondité
IDE	Investissements directs étrangers	ISTEEBU	Institut de Statistique et d'Études Économiques du Burundi
IDH	Indice de développement humain	IT	Indice de transport
IDISA	Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique	LAA	latrine améliorée à fosse auto-ventilée
IEC	Information, éducation, communication	MAMA	Méthode de l'Allaitement Maternel et l'Aménorrhée
IFPRI	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires	MDO	Maladies à Déclaration Obligatoire
IGF	Indice global de la faim	MICS	Multisectoral Indicators Cluster Survey
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation	MIILDA	Moustiquaire Imprégné d'Insecticide à Longue Durée d'Action
IJ	Indemnités journalières	MP	Maladie professionnelle
IMA	Indice des prix des matériaux de construction	NCHS	National Center for Health Statistics
IMC	Indice de masse corporelle des femmes	NCHS	National center of Health Statistics
IMG	Indice des prix des moyens de gestion	NN	Mortalité néonatale
IMO	Indice du coût de la main d'œuvre	OIT	Organisation Internationale du Travail
IN	Immobilisations nettes	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
INARR	Indice national d'accessibilité aux routes rurales	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
INSS	Institut National de Sécurité Sociale	OPJ	Officier de la Police Judiciaire
IPF	Indice de participation de la femme	PA	Pension anticipée
IPH	Indice de pauvreté humaine	PAFE	Police de l'Air, des Frontières et des Étrangers
IPH-1	Indicateur de pauvreté humaine pour les pays en voie de développement	PC	Paquet Complémentaire d'Activité
IPI	Indice de la production industrielle	PEV	Programme Élargi de Vaccination
		PI	Pension d'invalidité
		PIB	Produit Intérieur Brut



Abréviation	Intitulé
PJ	Police Judiciaire
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PMS	Paquet Minimum des Services de Santé
PNB	Produit national brut
PNN	Mortalité post-néonatale
PNU	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	Participation au Pouvoir d'Achat
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPT	Poids-pour-taille
PPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
PS	Pension de survivants
PSR	Police Spéciale de Roulage et de Sécurité routière
PTME	Prévention Transmission Materno-Enfantine
PV	Pension de vieillesse
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RI	Rente d'Incapacité
RMM	Rémunération Moyenne Mensuelle
RN	Résultat net
RNB	Revenu National Brut
RNDB	Revenu National Disponible Brut
RP	Recensement pilote
RS	Rente de survivants
RTCP	Réseau Téléphonique Commuté Public
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SCEP	Système de collecte des eaux pluviales
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SEM	Société d'économie mixte
SI	Secteur Informel
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquis
SIFIM	Service d'intermédiation financière indirectement mesuré
SIG	Système national d'Information Géographique
SIGEFI	Système Intégré de Gestion des

Abréviation	Intitulé
	Finances Publiques
SIMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SNIS	Système National à l'Information Statistique
SPA	Standard de pouvoir d'achat
SPSS	Statistical Package in Social Sciences
SR	Santé Reproductive
SSN	Système Statistique National
STEP	Station d'épuration
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TAR	Taux d'accessibilité rurale
TBPFA	Tableau de Bord de la Promotion de la Femme en Afrique
TBS	Taux brut de scolarisation
TCCA	Taux de couverture céréalière apparent
TCEN	Taux de change effectif nominal
TES	Tableau d'entrées-sorties
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
TPRB	Taux de progression du réseau bitumé
TSAP	Taux approximatif d'achèvement du primaire
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africain
UP	Unité primaire
UPH	L'unité de production homogène
US	Unité secondaire
VA	Valeur ajoutée
VAB	Valeur ajoutée brute
VACF	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs
VIP	Latrine améliorée à fosse ventilée
VS	Variation des stocks
ZAR	Zone à risques
ZC	Zone de contrôle
ZD	Zone de dénombrement
ZD	Zone de District



## INTRODUCTION

Les nomenclatures et classifications servent à organiser et gérer l'information qualitative ou quantitative de façon méthodique et structurée. Elles constituent un système caractérisé par un format standard censé dégager les identités ou similitudes des objets d'un univers ou d'un ensemble dûment défini, qu'il s'agisse de produits, de processus, d'événements ou de personnes.

Les nomenclatures et classifications sont développées pour répondre à des besoins en informations relatives aux politiques nationales, économiques et sociales et à des engagements aux plans régional et international.

Elles servent aussi à normaliser les concepts et les catégories des services rendus par les administrations publiques centrales ou territoriales, générales ou sectorielles, telles que les services de l'emploi, de l'éducation nationale, de la santé publique, du bien-être en général, de la protection civile, de la prévention des crimes et de la délinquance, de la police et de la défense nationale, de la protection de l'environnement, de la salubrité publique, etc.

Ce sont des outils d'identification, de repérage, de description, de mise en équivalence et de catégorisation des objets économiques, sociaux, politiques et environnementaux qui appartiennent aux divers champs de l'activité humaine, individuelle et collective, et des interactions multiples qui en découlent. La création, la formalisation et la gestion en reviennent aux spécialistes (agronomes, sociologues, experts de l'emploi, experts en santé publique, etc.) dont le travail exige l'analyse des univers phénoménologiques auxquels ils s'intéressent. Le rôle des statisticiens nationaux est de veiller à la traduction et la consolidation de ces classifications professionnelles en nomenclatures statistiques conformes aux normes et recommandations internationales, et à mettre en relief les indicateurs statistiques dont les variables sont définies par les classifications.

Au Burundi, ce rôle de gardien et de gestionnaire central des concepts, des nomenclatures et des méthodologies revient à l'INSBU, en tant que cœur du Système Statistique National (SSN).

Ainsi, lors de la révision du premier recueil, daté de 2015, la méthodologie participative des différents acteurs des services producteurs de statistique a été adoptée. Des ateliers techniques ont été organisés à l'intention de ces derniers.

Le présent document constitue une deuxième édition du recueil. Il comprend trois parties principales : les concepts et définitions (Chapitre 1), les nomenclatures (Chapitre 2) et les principales opérations statistiques (Chapitre 3) dont les éléments méthodologiques essentiels sont présentés de façon synoptique.



**CHAPITRE 1 : CONCEPTS ET DEFINITIONS**

Les concepts sont présentés par domaine :

- Domaine 1: Statistiques générales, démographiques et sociales
- Domaine 2: Statistiques économiques globales
- Domaine 3: Statistiques économiques sectorielles

Chaque domaine est subdivisé en un certain nombre de thèmes.



**DOMAINE 1 : STATISTIQUES GÉNÉRALES, DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES****Thème 1-A : Administration et aménagement du territoire, et environnement**

Les concepts repris sous ce thème relèvent principalement des statistiques produites ou utilisées par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité Publique, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines, et des documents des différents agendas, notamment les Objectifs de développement Durable (ODD), la Vision du Burundi et le PND révisé en 2022 ainsi que des concepts utilisés dans le cadre du "Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2008".

<b>Aire protégée</b>	Zone géographique délimitée sur terre ou en milieu aquatique, nommément désignée, réglementée et gérée par des moyens appropriés et spécialement vouée à la conservation de la diversité biologique, des ressources naturelles ou culturelles associées.
<b>Aires fauniques protection</b>	<b>de</b> Espaces spécialement réservés pour la conservation de la faune et de son habitat.
<b>Aménagement territoire</b>	<b>de</b> Ensemble des choix, des orientations et des procédures fixées à l'échelle nationale, provinciale ou locale pour organiser l'utilisation de l'espace et assurer notamment la cohérence dans l'implantation des grands projets de développement
<b>Aquarium</b>	Réservoir d'eau dans lequel on élève les poissons et les plantes aquatiques.
<b>Autres terres</b>	Elles recouvrent les forêts et terrains boisés, c'est-à-dire les terres portant des peuplements naturels ou artificiels, ainsi que les terres déboisées mais dont le reboisement est envisagé pour un proche avenir.
<b>Boisement communal</b>	Boisement qui avait une superficie inférieure ou égale à 10 ha à la date du 06/9/89, par une Ordonnance ministérielle 770/670/89, installé dans le cadre des travaux communautaires et autres boisements installés par la commune elle-même.
<b>Classement</b>	Procédure par laquelle un terrain est incorporé au domaine forestier de l'Etat ou des Communes.
<b>Colline</b>	En géographie, une colline est un relief généralement modéré et relativement peu étendu qui s'élève au-dessus d'une plaine ou d'un plateau et se distingue dans le paysage. Les collines peuvent être isolées ou se regrouper en champs de collines. Voir aussi : Colline de recensement.

<b>Colline de recensement</b>	Dans le cadre de l'organisation de l'administration communale, La colline de recensement constitue la cellule de base de l'administration territoriale en milieu rural. Elle peut regrouper deux ou plusieurs collines géographiques simples. Voir aussi : Colline.
<b>Commune</b>	La commune est une collectivité territoriale décentralisée, dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie organique et financière. Elle peut être rurale ou urbaine. La commune rurale est subdivisée en zones et en collines de recensement. La commune urbaine est subdivisée en zones et en quartiers
<b>Conservation</b>	Mesures de gestion permettant la pérennisation des écosystèmes et des ressources forestières y compris leur protection, entretien, restauration et amélioration
<b>Conservation des espèces menacées</b>	Statut accordé à certaines espèces de la flore et de la faune sauvage en fonction de leur état de conservation sur le territoire national ou de la nécessité de prendre des mesures de protection.
<b>Contaminant</b>	Toute substance, tout agent physique ou une combinaison de substances et d'agents physiques ou chimiques susceptibles de favoriser ou de créer un état de pollution
<b>Couche d'ozone</b>	Région de l'atmosphère (comprise entre 15 et 40 km environ d'altitude) qui contient la majeure partie de l'ozone atmosphérique de la planète.
<b>Décharge</b>	parcelle de bien-fonds utilisée pour le traitement des déchets dont l'emplacement a été décidé par l'autorité compétente
<b>Décharge publique</b>	décharge utilisée par une municipalité, un organisme du gouvernement ou une corporation d'une entité donnée
<b>Déchet industriel assimilé</b>	<b>ou</b> Résidu liquide, solide ou gazeux, issu d'un processus de fabrication, de transformation ou d'utilisation d'une matière ou d'un produit.
<b>Déchets</b>	Tout résidu résultant d'un processus d'extraction, d'exploitation, de transformation, de production, de consommation, d'utilisation, de contrôle ou de traitement dont la qualité ne permet pas de le réutiliser dans le cadre du procédé dont il est issu ou plus généralement tout bien meuble, abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon



<b>Déchets dangereux</b>	Tous les déchets sous quelque état physique que ce soit qui en raison de leurs propriétés corrosives, toxiques vénéneuses, réactives explosives, inflammables, biologiques, infectieuses ou irritantes, représentent un danger pour l'équilibre écologique ou pour l'environnement tel que répondant à la définition de l'article 2 de la Convention de Bamako du 30 janvier 1991 sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontaliers en Afrique ou résultant d'une liste additionnelle publiée par décret
<b>Déchets solides</b>	Ensemble de tous les matériaux non fluides mis au rebut. Ce sont les sous-produits des opérations industrielles, agricoles et minières, y compris quelques déchets dangereux, ainsi que les ordures et les résidus d'égout provenant des collectivités.
<b>Déchets urbains</b>	Détritus solides, liquides ou gazeux en provenance des maisons d'habitation et assimilés, des immeubles administratifs, des salles de spectacles, de restauration et de tout autre établissement recevant du public.
<b>Déclassement</b>	Opération qui consiste à sortir partiellement ou totalement un terrain du domaine forestier de l'Etat ou de la commune
<b>Déforestation (déboisement)</b>	Opération consistant à défricher une terre forestière, à couper ou à extirper ses végétaux ligneux en vue de changer l'affectation du sol/Couper les arbres d'une étendue boisée
<b>Défrichement</b>	Toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière ou entraînant indirectement et à terme les mêmes conséquences
<b>Désertification</b>	Dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines
<b>Développement durable</b>	Forme de développement économique ayant pour objectif principal de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement, ce dernier étant considéré comme un patrimoine devant être transmis aux générations futures. Donc : "Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins." Selon la "Commission Brundtland", 1987
<b>Diversité biologique</b>	Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris entre autres, les organismes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes;

<b>Domaine forestier</b>	Ensemble des forêts et des zones dénudées à destination forestière réparties sur tout le territoire national ;
<b>Eau météorique</b>	Toute eau provenant plus ou moins directement des précipitation ou des condensations de vapeur d'eau atmosphérique
<b>Eaux intérieures</b>	Eaux constituées des eaux stagnantes et des eaux courantes à la surface du sol ainsi que les eaux souterraines en mont de la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales
<b>Eaux usées</b>	Eaux dont les caractéristiques naturelles ont été modifiées par un usage domestique, artisanal, industriel, agricole ou toutes eaux assimilées, qui, en raison de telles utilisations, peuvent engendrer la pollution, si elles sont rejetées dans le milieu aquatique sans avoir été traitées au préalable
<b>Ebranchage</b>	Action de couper une ou des branches d'un arbre que ce dernier soit encore sur pied ou abattu, aussitôt avant ou après son abattage
<b>Ecosystème</b>	Complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle
<b>Effet de serre</b>	Phénomène de réchauffement de l'atmosphère induit par les gaz notamment le dioxyde de carbone qui la rend opaque au rayonnement infrarouge émis par la terre.
<b>Émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)</b>	Elles se réfèrent aux émissions de dioxyde de carbone anthropiques (liées aux activités humaines) et découlant de la consommation de combustibles fossiles, ainsi que de la production de ciment. Le volume de ces émissions est calculé à partir de statistiques sur la consommation de combustibles solides et gazeux, ainsi que du torchage.
<b>Émissions des polluants d'eau organiques</b>	Elles sont mesurées en termes de demande d'oxygène biochimique, qui renvoie à la quantité d'oxygène que les bactéries vivant dans l'eau consomment pour décomposer les déchets.
<b>Environnement</b>	Ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux, économiques et culturels, dont les interactions influent sur le milieu ambiant, sur les organismes vivants, sur les activités humaines et conditionnent le bien-être de l'homme
<b>Espaces agro-forestiers</b>	Terrains clos ou ouverts, couverts d'arbres ou d'essences forestières entretenus par les propriétaires et sur lesquels sont pratiquées de manière intégrée des activités d'élevage ou d'agriculture
<b>Etablissement humain</b>	zone d'occupation margée par l'action et les activités humaines

<b>Étude d'impact</b>	Analyse écrite issue de la procédure préalable à toute autorisation administrative des ouvrages permettant d'apprécier, d'évaluer et de mesurer les effets directs et indirects, à court et moyen termes dudit ouvrage sur l'environnement
<b>Exploitation forestière</b>	Activités consistant notamment dans l'abattage, le façonnage et le transport du bois ou tout autre produit ligneux ainsi que le prélèvement dans un but économique des autres produits forestiers ;
<b>Feu hâtif ou tardif</b>	Feu allumé très tôt en début de saison sèche aux fins d'aménagement des aires de formations herbeuses
<b>Feux de forêts et de brousse</b>	Feux qui détruisent les formations végétales et animales dans le milieu quelles que soient leur ampleur et leurs origines
<b>Forêt naturelle</b>	Forêt composée essentiellement d'espèces ligneuses indigènes.
<b>Forêts claires</b>	Elles sont définies comme un mélange de forêts et de prairies avec moins de 10 pour 100 de couvert arbustif et une couche herbeuse sur le tapis forestier.
<b>Forêts et bois</b>	Ensemble des terrains recouverts d'arbres naturels ou plantés, productifs ou non.
<b>Forêts ou boisement</b>	Terrains recouverts d'une formation végétale à base d'arbres ou d'arbustes, que cette formation soit naturelle ou résultante de semis ou de plantations faits de mains d'hommes capables de produire du bois ou des produits forestiers ou exerçant un effet indirect sur le climat, le régime des eaux ou le sol ;
<b>Forêts publiques</b>	Forêts qui ne font pas l'objet d'appropriation privée. Les forêts publiques sont classées ou protégées.
<b>Foyer amélioré</b>	Tout dispositif, appareil ou instrument permettant de faire des gains d'énergie dans la cuisson des repas par rapport au foyer dit traditionnel généralement formé sommairement de trois pierres.
<b>Gaz à effet de serre (GES)</b>	Sont des constituant gaz de l'atmosphère tant naturel qu'artificiel qui absorbe et réémettent rayonnement infrarouge
<b>Inventaire forestier</b>	Evaluation de la quantité, de la qualité et des caractéristiques des arbres et des milieux forestiers
<b>Latrine à simple fosse ou latrine traditionnelle</b>	Simple fosse recouverte d'une dalle possédant un trou de défécation et une cabine assurant l'intimité.
<b>Liste rouge</b>	Liste d'espèces menacées de disparition.
<b>Monuments naturels</b>	Aire contenant un ou plusieurs éléments naturels particuliers, d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégés du fait de leur rareté, représentativité, qualités esthétiques ou de leur importance culturelle intrinsèque

<b>Nombre de décharges publiques aménagées</b>	Nombre de sites destinés à accueillir les déchets solides
<b>Parc forestier</b>	Espace occupé par des formations forestières naturelles ou mixtes érigé pour des fins zoologiques, récréatives et protégé par une loi.
<b>Parc national</b>	Tout espace délimité où la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, des eaux et en général du milieu naturel présente une importance particulière pour la nation, qu'il importe de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader ou d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution;
<b>Parc zoologique</b>	Un parc zoologique, ou jardin zoologique, plus communément appelé zoo, est un espace où sont réunies de nombreuses espèces animales vivant dans des espaces clos ou à l'état de semi-liberté.
<b>Patrimoine</b>	ensemble de biens immobiliers dont la protection se justifie en raison notamment de leur intérêt culturel, écologique, historique, archéologique, scientifique, social, technique ou paysager ;
<b>Paysages protégés</b>	Zones établies sur des espaces pouvant comprendre le littoral et les eaux adjacentes, présentant une grande diversité biologique et où, au fil du temps, l'interaction entre l'homme et la nature a modelé le paysage pour lui donner des qualités esthétiques, écologiques et culturelles particulières et exceptionnelles
<b>Périmètre de protection</b>	Domaine délimité autour d'un captage utilisé pour la production d'eau potable dans lequel diverses mesures sont prises et des servitudes ou des interdictions sont prescrites dans le but de protéger les installations et la qualité de l'eau captée
<b>Périmètre de protection Immédiat</b>	Visé à garantir la sécurité des installations de prélèvement contre toutes formes de détérioration et à empêcher des déversements ou des infiltrations de substances polluantes à l'intérieur ou à proximité du point de captage de l'eau
<b>Périmètres reboisement</b>	<b>de</b> Espaces déboisés, délimités pour être enrichis en arbres
<b>Périmètres restauration</b>	<b>de</b> Portions de terrain dégradées en vue de la réalisation d'opérations de régénération.
<b>Plan de lotissement</b>	plan donnant le découpage en îlots existants ou projetés d'un terrain ;
<b>Plan de lotissement rural</b>	plan simplifié de division d'un site nu en plusieurs lots aménagés destinés à l'habitat groupé en milieu rural

<b>Polluant</b>	Tout rejet solide liquide ou gazeux, tout déchet, odeur, chaleur, son, vibration, rayonnement ou combinaison de ceux-ci susceptible de provoquer une pollution
<b>Pollueur</b>	Toute personne physique ou morale favorisant ou créant un état de pollution;
<b>Pollution atmosphérique ou pollution de l'air</b>	Emission dans l'air de gaz, de fumées ou de particules solides ou liquides, corrosifs, toxiques ou odorants, de nature à incommoder la population, à compromettre la santé ou la sécurité publique ou à nuire à la production agricole, à la conservation de l'habitat humain ou au caractère des sites;
<b>Pollution ou acte de pollution des eaux et des sols</b>	Toute contamination, modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par tout acte et susceptible d'entraîner une gêne ou un danger pour la santé, la sécurité et le bien-être des personnes ou une atteinte ou des dommages au milieu naturel ou aux biens.
<b>Pourcentage des ménages utilisant des combustibles solides (bois et dérivés)</b>	Pourcentage de la population, qui compte sur les combustibles solides comme la principale source d'énergie domestique pour la cuisson et le chauffage. Les combustibles solides au Burundi comprennent les combustibles tels que le bois, le charbon de bois et la tourbe des cultures ou d'autres déchets agricoles, les déjections animales, d'arbustes et de la paille.
<b>produits forestiers</b>	Ensemble des produits végétaux ligneux et non ligneux ainsi que les ressources génétiques, fauniques et halieutiques tirées de la forêt
<b>Produits forestiers non ligneux</b>	Tout produit d'origine biologique, animale ou végétale, autre que le bois d'œuvre provenant des forêts ou d'autres terres boisées
<b>Reboisement (reforestation)</b>	Opération consistant, sur un terrain forestier, à planter des essences forestières
<b>Remembrement agricole</b>	opération d'aménagement foncier rural consistant à regrouper des terres agricoles divisées en parcelles dispersées et à formes irrégulières et appartenant à un ou plusieurs ; chaque propriétaires reçoit le nouveau parcellaire, une superficie global équivalente, en valeur de productivité réelle, à celle des terrains qu'il a apportés et ayant une forme plus ou moins géométrique ;
<b>Réserve naturelle</b>	Parties du territoire dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements des minéraux et de fossile et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière et qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificiel susceptible de les dégrader.

<b>Ressources en eau</b>	Ensemble des eaux de surface, des eaux souterraines, des eaux météoriques disponibles et éventuelles sur le territoire, ainsi que les eaux de pluies, les eaux de piscines, mares et étang aménagés et les eaux usées.
<b>Ressources en eau douce</b>	Elles se réfèrent aux ressources renouvelables totales, qui comprennent le débit des cours d'eau et des eaux souterraines provenant des eaux de pluie reçues dans le pays, et le débit des cours d'eau provenant d'autres pays.
<b>Risques naturels</b>	Catastrophes et les calamités naturelles qui peuvent avoir des effets imprévisibles sur l'environnement et la santé.
<b>Sanctuaire</b>	Aire affectée à la protection de communautés caractéristiques de végétaux, d'animaux ou de sites particulièrement menacés.
<b>Schéma d'aménagement du territoire communal</b>	Une configuration des orientations générales du schéma national à l'échelle de la commune.
<b>Schéma national d'aménagement du territoire directeur</b>	Instrument de planification à long terme, opérant une affectation générale des terres situées dans les limites du territoire national.
<b>Schéma d'aménagement du territoire provincial</b>	Configuration des orientations générales du schéma national à l'échelle de la province.
<b>Secteur forestier</b>	Ensemble des écosystèmes forestiers et des ressources forestières du domaine forestier et des activités économiques, environnementales, sociales, culturelles et scientifiques y relatives.
<b>Site</b>	Une portion de paysage particularisée par sa situation géographique et/ ou son histoire.
<b>Subdivision de la zone</b>	La subdivision de la zone est un processus qui vise à tracer des ensembles cohérents, au sein d'une zone donnée. Elle est effectuée par une entité qui fait autorité à son échelle. Les sous-ensembles ainsi formés sont délimités par des frontières.
<b>Superficie protégée aquatique</b>	Ensemble des parties aquatiques constituées des lacs, des aquariums, etc. protégés.
<b>Superficies des écosystèmes protégés</b>	Superficies des réserves naturelles, zones sauvages et des parcs nationaux dont l'accès est réglementé.
<b>Taux annuel de déforestation</b>	Proportion des superficies moyennes des forêts qui sont détruites sous l'action essentielle de l'homme au cours d'une année.

<b>Taux de collecte des ordures ménagères</b>	Pourcentage du volume des déchets collectés au niveau des ménages par rapport au volume total produit par les ménages dans les milieux urbains. C'est le volume de déchets collectés par rapport au volume total produit exprimé en pourcentage.
<b>Taux de déforestation</b>	Proportion de terres forestières définitivement défrichées aux fins de la culture itinérante, de la mise en valeur agricole ou de l'installation humaine.
<b>Taux de dépendance à l'importation (TDI)</b>	Le TDI exprime l'importance des importations par rapport à la disponibilité ou utilisation nationale
<b>Taux de désertification</b>	Pourcentage de zones semi-arides transformées en désert.
<b>Taux d'extraction</b>	Les taux d'extraction sont des paramètres qui reflètent les pertes de poids, lors de la conversion (ou de la transformation) d'un produit en un autre. Ils peuvent servir d'exemple de « facteur de conversion technique », un facteur numérique que l'on applique à un volume pour le convertir en un autre produit dérivé. Les taux d'extraction sont généralement exprimés en pourcentages.
<b>Unité forestière</b>	Espace forestier découpé en considération des caractéristiques écologiques propres à chaque zone et des objectifs de la politique forestière nationale en vue de le soumettre à un même type de gestion.
<b>Zone tampon</b>	Région jouxtant une aire protégée dans laquelle les activités sont particulièrement limitées pour assurer une protection supplémentaire à l'aire protégée tout en apportant des avantages non négligeables aux communautés rurales du voisinage.
<b>Zones non aedificandi</b>	les zones déclarées inconstructibles.
<b>Zones protégées à l'échelon national</b>	Ce sont des aires d'au moins 1000 hectares totalement ou partiellement protégées par les autorités nationales pour servir de parcs nationaux, de monuments naturels, de réserves naturelles ou de sanctuaires de protection des animaux sauvages, où l'accès public est restreint.





## Thème 1-B : Climatologie et géomatique

Les concepts de climatologie et géomatique dont les définitions sont données ci-après figurent dans les documents de l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU).

<b>Brouillard</b>	Suspension dans l'air de très petites gouttelettes d'eau ou de cristaux de glace, qui réduisent la visibilité à la surface de la terre.
<b>Bruine</b>	Précipitation assez uniforme, constituées exclusivement de fines gouttes d'eau.
<b>Brume</b>	Petite quantité de brouillard.
<b>Brume de poussière</b>	Suspension dans l'atmosphère de poussières ou de petites particules de sable soulevées du sol, antérieurement à l'observation, par une tempête de poussière ou de sable.
<b>Brume sèche</b>	Suspension dans l'atmosphère de particules sèches, extrêmement petites, invisibles à l'œil nu et suffisamment nombreuses pour donner à l'air un aspect opalescent.
<b>Cartographie</b>	Représentation de la Terre ou d'une autre planète sous une forme géométrique et graphique grâce à la conception, la préparation et la réalisation de cartes.
<b>Cendre volcanique</b>	Fines particules de poudre de roche, éjectée par une éruption volcanique.
<b>Climatologie</b>	Etude de l'évolution à long terme des caractéristiques climatiques et leurs changements à venir sur de grandes échelles temporelle.
<b>Cumul pluviométrique annuel d'une localité</b>	Quantité totale de pluie tombée dans une localité au cours de l'année.
<b>Données géo (Géographique) spatial</b>	Données numériques qui représentent de l'information explicite de positionnement géographique.
<b>Durée d'insolation</b>	Somme des intervalles de temps de 0 à 24 heures durant lesquels le soleil a suffisamment brillé pour impressionner et laisser des traces mesurables sur la surface sensible d'une bande d'héliographe. Elle est mesurée en heures et 1/10 à l'aide d'un instrument appelé Héliographe Campbell.

<b>Evaporation</b>	Perte d'eau mesurée entre deux intervalles de temps (changement de niveau) d'une surface libre d'eau d'un grand réservoir (bac d'évaporation) ou perte en eau mesurée d'une surface poreuse (Evaporomètre de Piche). L'évaporation est mesurée en millimètres (mm) et 1/10.
<b>Evapotranspiration</b>	Quantité d'eau évaporée par un couvert végétal, c'est-à-dire par le sol et par les plantes. Elle est mesurée en millimètres (mm) et 1/10.
<b>Forêts</b>	Espaces occupés par des formations végétales d'arbres et d'arbustes à l'exclusion de celles résultant d'activités agricoles.
<b>Forêts naturelles</b>	Forêts qui ne font pas l'objet d'appropriation privée.
<b>Fumée</b>	Suspension dans l'atmosphère de petites particules résultant de la combustion.
<b>Géodésie</b>	Science ayant pour but de déterminer la forme et les dimensions de la Terre. Ensemble de techniques ayant pour but de déterminer les positions planimétriques et altimétriques d'un certain nombre de points géodésiques et de repères de nivellement.
<b>Géomatique</b>	Ensemble des techniques de traitement informatique des données géographique (géo spatiales).
<b>Grêle</b>	Globules ou morceaux de glace (grêlons) de diamètre variant de 5 à 50 mm, parfois plus, et qui tombent soit séparés les uns des autres, soit soudés en blocs irréguliers.
<b>Humidité</b>	Mesure de la teneur en vapeur d'eau de l'air.
<b>Humidité relative ou état hygrométrique de l'air</b>	Rapport entre la tension de vapeur d'eau existante et celle de la tension saturante relative à l'eau à la même température (température de l'air humide).
<b>Météorologie</b>	Science des phénomènes atmosphériques actuels et leur prédiction à court terme.
<b>Neige</b>	Précipitations de cristaux de glace hexagonaux dont la plupart sont ramifiées.
<b>Normale annuelle pluviométrique d'une localité</b>	Moyenne arithmétique des cumuls annuelles des précipitations de cette localité sur une longue période (minimum 30 ans).
<b>Orage</b>	Tempête localisée produite par un cumulonimbus et qui s'accompagne toujours d'éclairs et de tonnerre, avec normalement de violentes rafales de vent, de la pluie forte, et parfois de grêle.

<b>Plateforme national du SIG</b>	Tremplin idéal pour l'identification des difficultés et incohérences techniques se rapportant aux données géographiques du Burundi et réfléchit sur les solutions possibles à y apporter (Espace d'échanges techniques entre les utilisateurs des données géographiques).
<b>Pluie</b>	Précipitations de particules d'eau sous forme; soit de gouttes de diamètre supérieur à 0,5 mm, soit de gouttes plus petites et très dispersées.
<b>Pluviométrie</b>	Quantité d'eau totale précipitée et recueillie à l'intérieur d'une surface calibrée (pluviomètre) dans un intervalle de temps séparant deux relevés.
<b>Pluviométrie moyenne annuelle d'une localité</b>	Moyenne arithmétique des cumuls mensuels de précipitations de cette localité sur une période d'une année.
<b>Point de rosée</b>	Température à laquelle l'air refroidi sous pression constante sans addition ni extraction de vapeur d'eau, devient saturé par rapport à l'eau.
<b>Précipitations</b>	Tout produit de la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique qui se dépose à la surface de la terre.
<b>Pression atmosphérique</b>	La pression atmosphérique, aussi appelée pression barométrique, est la force par unité d'aire exercée par l'atmosphère, à cause de son poids, et par conséquent, elle est égale au poids d'une colonne verticale d'air par unité d'aire, qui s'élève du niveau en question jusqu'à la limite supérieure de l'atmosphère.
<b>Projection cartographique</b>	Ensemble des techniques géodésiques permettant de représenter une surface non plane dans son ensemble ou en partie sur la surface plane d'une carte.
<b>Réseaux d'observation hydrométéorologique</b>	Réseau hydrométéorologique est un ensemble de stations distribuées dans l'espace auxquelles on mesure, pendant une durée indéfinie ou non, un certain nombre de paramètres concernant un ou plusieurs phénomènes hydrologiques ou météorologiques.
<b>Rosée</b>	Condensation d'eau sur l'herbe ou sur d'autres objets près du sol.
<b>Saison</b>	Epoque de l'année caractérisée par un certain climat et par l'état de la végétation.
<b>Station météorologique</b>	Lieu de travail d'un observateur où les observations sont faites.
<b>Système d'Alerte Précoce (SAP)</b>	Série de mécanismes de surveillance organisée ou d'actions qui collectent des informations sur les aléas potentiels dans un lieu

donné afin de déclencher en temps opportun des interventions coordonnées.

<b>Système d'Information Géographique (SIG)</b>	Outil informatique permettant de représenter et d'analyser toutes les phénomènes qui existent sur terre ainsi que tous les événements qui s'y produisent.
<b>Taux de couverture cartographique national</b>	Proportion de la superficie de la zone cartographiée sur la superficie totale.
<b>Taux de densification et modernisation des réseaux d'observation hydrométéorologique</b>	Nombre de stations pour relever les données hydro météo.
<b>Taux d'opérationnalisation du système d'alerte précoce (SAP)</b>	Nombre des aléas climatiques pour lesquels le système d'alerte précoce est opérationnel
<b>Température</b>	Grandeur physique liée à la notion immédiate de chaud et froid.
<b>Température maximale</b>	Température la plus élevée relevée au cours d'une période de 24 heures.
<b>Température minimale</b>	Température la plus basse relevée au cours d'une période de 24 heures.
<b>Tornades et trombes marines</b>	Phénomènes associés à une colonne d'air en rotation violente formant un entonnoir à la base d'un nuage cumulonimbus. Ce violent tourbillon est presque toujours observé sous la forme d'une colonne nuageuse ou d'un cône nuageux renversé (entonnoir nuageux), et d'un « buisson » composé de gouttelettes d'eau soulevées de la surface de la mer, ou de poussières, de sable ou de débris soulevés du sol. Ce phénomène s'appelle « tornade » lorsqu'il se produit au-dessus de la terre et « trombe marine » lorsqu'il se produit au-dessus de l'eau.
<b>Vent</b>	Air en mouvement. Il représente l'écoulement horizontal de l'air à une hauteur de 10 m.
<b>Visibilité</b>	La plus grande distance à laquelle un objet de dimensions convenables peut être vu et identifié.
<b>Vitesse moyenne du vent</b>	Vitesse relevée à 10 mètres d'altitude à l'aide d'un anémomètre.
<b>Voûte céleste</b>	Partie du ciel qui, à partir du point d'observation, est visible sur tout l'horizon local.

| .



## Thème 1-C : Population et migrations

L'INSBU, le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida, et le Ministère de la Solidarité Nationale, Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, sont les principaux producteurs de statistiques qui utilisent les concepts et indicateurs définis dans cette section.

<b>Accroissement intercensitaire</b>	Évolution de la taille d'une population pour un territoire donné entre deux recensements
<b>Accroissement migratoire</b>	Croissance de la population imputable au mouvement migratoire, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des immigrants et des émigrés. Il se calcule comme le rapport du solde migratoire pendant une période à la population moyenne de cette période.
<b>Age minimum au mariage ou âge de nubilité</b>	Age à partir duquel le mariage est autorisé par la loi ou par la coutume.
<b>Apatride</b>	Toute personne qui n'a pas de nationalité légale et qu'aucun pays ne reconnaît comme son ressortissant par application de sa législation.
<b>Asile</b>	Protection accordée par un pays à une personne de nationalité étrangère ou sa nationalité conformément aux conventions de Genève du 21 juillet 1951 et de l'OUA du 10 septembre 1969.
<b>Carte CEPGL</b>	Document de voyage délivré par les services de migration des pays membres de la CEPGL (Burundi, Rwanda RDC) aux ressortissants de ces pays.
<b>Emigration</b>	Action de quitter un lieu d'origine pour aller s'installer dans un autre ou action de quitter son pays de résidence vers un autre pays de manière temporaire ou définitive.
<b>Emigré</b>	Personne partie depuis plus de 6 mois (ou depuis moins de 6 mois avec l'intention de rester plus de 6 mois) à l'extérieur de son lieu de résidence antérieur.
<b>Emigration nette</b>	On parle d'émigration nette lorsque les sorties excèdent les entrées.
<b>Etat civil</b>	Une institution légale permettant l'enregistrement officiel, obligatoire, permanent et continu des certains faits relatifs à l'état des individus et de leur caractéristique dans un but administratif et juridique.
<b>Etat de la population</b>	Effectif et la composition de cette population selon divers critères (âge, sexe, état matrimonial, degré d'instruction, profession...).
<b>Etranger</b>	Evolution de la taille d'une population pour un territoire donné entre deux recensements.

<b>Événement</b>	Croissance de la population imputable au mouvement migratoire, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des immigrants et des émigrés. Il se calcule comme le rapport du solde migratoire pendant une période à la population moyenne de cette période.
<b>Exode rural</b>	Titre de propriété d'une entreprise, elle donne le droit de prendre part aux décisions et de percevoir des dividendes. Le placement en action est un moyen pour les ménages de faire fructifier leur épargne.
<b>Expulsé</b>	Toute personne étrangère ou ressortissante d'une communauté ayant des conventions particulières sur les migrations dont une décision de quitter le pays donné dans un délai déterminé lui a été notifiée.
<b>Frontière</b>	Délimitation du territoire d'un pays avec ses pays limitrophes.
<b>Handicap</b>	Nombre d'années issues de la différence entre l'année de calcul et l'année de naissance.
<b>Immigration nette</b>	Age à partir duquel le mariage est autorisé par la loi ou par la coutume.
<b>Immigré</b>	Moyenne pondérée des âges au premier mariage, avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.
<b>Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)</b>	Age atteint au dernier anniversaire.
<b>Indice synthétique de fécondité (ISF)</b>	Nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie reproductrice si elle était exposée à tous les âges de sa période génésique à la même expérience de fécondité que celle prévalant au moment du dénombrement ou de l'enquête.
<b>Infécondité primaire</b>	Absence de naissance vivante chez une femme en âge de procréer au cours d'une période de temps donnée.
<b>Intensité de la nuptialité</b>	Nombre moyen de mariages par tête. Il s'agit du complément à 1 de la fréquence du célibat définitif.
<b>Interception provisoire</b>	Rétention d'une personne pendant un temps limité afin de permettre à l'agent des migrations d'enquêter sur l'entrée ou séjour de cette personne au pays.
<b>Laisser passer</b>	Document de voyage qui tient lieu de passeport, délivré dans un pays pour permettre à un voyageur de se rendre dans les pays de la Communauté Est Africaine (CEAC) et dans les pays de la Communauté Economique des Pays des Grands-Lacs (CEPGL) conformément à des accords signés.



<b>Laissez-passer transfrontalier</b>	Document qui est délivré à un citoyen désirant se rendre dans une commune frontalière d'un pays limitrophe en conformité avec les accords d'intégration.
<b>Mariage dissout</b>	Union légitime dissoute par veuvage ou par divorce
<b>Mariage précoce</b>	Mariage d'enfants ou d'adolescents de moins de 18 ans pour les filles et moins de 21ans pour les garçons.
<b>Membres coopératives producteurs</b>	<b>des de</b> Ensemble des activités économiques ayant principalement pour objet de cultiver les terres, et d'une manière générale "l'ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production de végétaux et d'animaux utiles à l'homme.
<b>Ménage collectif</b>	Groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins). Des exemples de ménages collectifs sont : casernes militaires, prisons, couvents, orphelinats, internats scolaires, etc.
<b>Ménage ordinaire</b>	Unité socio-économique de base au sein de laquelle un ou plusieurs membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage.
<b>Migrant</b>	Individu qui a transféré son lieu de résidence d'une zone de référence à une autre, une fois au moins pendant la période de référence
<b>Migrant durée</b>	<b>de courte</b> Personne qui se rend dans une localité autre que celle de sa résidence habituelle pour une période d'au moins trois mois mais moins d'un an (12mois) à l'exception des cas où le voyage dans ce lieu est effectué à des fins de loisirs, de vacances, de visites des amis ou de famille, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux.
<b>Migrant durée</b>	<b>de longue</b> Personne qui se rend dans une localité autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an (12mois) de façon que le lieu de destination devient effectivement son nouveau lieu de résidence habituelle.
<b>Migrant de retour</b>	Individu dont le lieu de naissance ou le lieu de résidence antérieur est le même que le lieu de résidence au moment de l'opération de collecte alors que le lieu de résidence un an avant l'opération de collecte était différent. Il est un migrant de retour interne lorsque son lieu de provenance est interne au pays. Il est un migrant de retour externe lorsque ce lieu de provenance est extérieur au pays.
<b>Migrants internationaux</b>	Ensemble des résidents d'un pays qui ont changé de pays de résidence habituelle.

<b>Migrants internes</b>		Ensemble des résidents d'un pays qui ont changé le lieu de résidence habituelle à l'intérieur du pays.
<b>Migration ou mouvement migratoire</b>		Un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée.
<b>Milieu rural</b>		Le milieu rural englobe l'ensemble de la population, du territoire et des autres ressources des campagnes, c'est-à-dire des zones situées en dehors des grands centres urbanisés. Le milieu rural constitue le lieu de production d'une grande partie des denrées et des matières premières.
<b>Milieu urbain</b>		Le milieu urbain se caractérise par une densité importante d'habitat et par un nombre élevé de fonctions qui s'organisent en son sein. C'est le centre des activités secondaires et tertiaires et le cadre d'activités sociales et culturelles importantes.
<b>Monogame</b>		Homme marié à une seule épouse ou femme mariée à un seul homme.
<b>Mort fœtale</b>		Décès d'un produit de la conception survenu avant son expulsion ou son extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestion ; le décès est manifesté par le fait qu'après cette séparation, le fœtus ne respire pas et ne montre aucun signe de vie, tel que battement de cœur, pulsation du cordon ombilical ou mouvement défini d'un muscle volontaire (à noter que cette définition inclut dans leur ensemble toutes les fins de grossesse autres que les naissances vivantes, telles qu'elles sont définies ci-dessus).
<b>Mortalité infantile</b>		La mortalité infantile est une statistique calculée en tant que rapport entre le nombre d'enfants morts avant l'âge d'un an et le nombre total d'enfants nés vivants. Cette statistique est exprimée pour 1000 naissances (‰). Elle sert essentiellement à juger de la qualité des soins obstétricaux et pédiatriques d'un pays.
<b>Mortalité juvénile</b>	<b>infanto-</b>	La mortalité infanto-juvénile est celle qui affecte les enfants de la naissance jusqu'au cinquième anniversaire (non inclus) et se rapporte au nombre de décès d'enfants nés vivants de 0-4 ans révolus sur le nombre des naissances durant la période (dans le même pays).
<b>Mortalité (NN)</b>	<b>néonatale</b>	La mortalité néonatale est l'ensemble des enfants nés vivants mais décédés entre la naissance et le 28 <sup>ème</sup> jour de vie. On distingue la " mortalité néonatale précoce ", pour les décès durant la première semaine, de la " mortalité néonatale tardive ", pour ceux intervenant durant les trois semaines suivantes.
<b>Mortalité précoce</b>	<b>néonatale</b>	Mortalité néo-natale précoce ou mortalité au cours des 7 premiers jours de vie ; elle est mesurée par le taux de mortalité néo-natale précoce, rapport des décès néo-natals précoces (D(0,6)) survenus au cours d'une année civile aux naissances vivantes de cette année (N).

<b>Mortalité néonatale (PNN)</b>	<b>post-</b> Décès d'un enfant âgé de moins d'un an, mais d'au moins 28 jours (de 28 à 364 jours).
<b>Nationalité</b>	La nationalité est généralement acquise à la naissance ou par naturalisation.
<b>Nomade</b>	Personnes sans lieu de résidence fixe qui se déplace d'un lieu à un autre, généralement selon des règles établies de mobilité géographique, et la population est dite semi-nomade lorsqu'elle ne vit qu'une partie de l'année dans des habitations fixes.
<b>Nombre brut d'années de vie active</b>	Système de production agricole qui vise à assurer une production pérenne de nourriture, de bois et de fibres en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la maintenance dans le temps de cette production.
<b>Nuptialité</b>	Phénomène démographique en rapport avec les mariages.
<b>Passeport</b>	Document de voyage reconnu par les lois internationales.
<b>passport de service</b>	Passeport délivré à des citoyens partant en voyage à l'étranger pour une mission officielle, il peut aussi être délivré à un étranger qui effectue une mission officielle pour le compte du pays.
<b>Passeport diplomatique</b>	Passeport délivré à des dignitaires, à des diplomates et à d'autres personnalités d'un pays précisés par un décret.
<b>Passeport ordinaire</b>	Passeport délivré à tout citoyen satisfaisant aux conditions requises.
<b>Permis de séjour pour demandeur d'asile</b>	Autorisation de séjour temporaire.
<b>Polygame</b>	Une personne (homme ou femme) mariée simultanément à plusieurs femmes ou à plusieurs hommes
<b>Population de droit</b>	Population constituée des résidents présents et des résidents absents.
<b>Population de fait</b>	Population constituée de résidents présents et des visiteurs
<b>Population étrangère</b>	Personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays où ils résident habituellement.
<b>Population féminine en âge de procréer</b>	Population féminine de la tranche d'âge 12-49 ans lorsque la fécondité est très précoce ou plus couramment de la tranche d'âge 15-49 ans.
<b>Population infantile</b>	Population âgée de moins de 12 mois.
<b>Population juvénile</b>	Population âgée de 1 à 4 ans révolus
<b>Population mineure</b>	Population âgée de moins de 15ans selon BIT. Population agée de 0 à 17 ans selon l'UNICEF.

<b>Population résidante</b>	Toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays, quels que soient leur sexe, leur origine nationale, leur citoyenneté ou l'emplacement géographique de leur lieu de travail.
<b>Poste frontière</b>	Endroit désigné par un texte réglementaire par où une personne doit passer pour l'entrée ou la sortie du pays.
<b>Poste frontière</b>	Endroit désigné par un texte réglementaire par où une personne doit passer pour l'entrée ou la sortie du pays.
<b>Proportion des jeunes</b>	Rapport de la population de moins de 15ans à la population total.
<b>Proportion des vieux</b>	Rapport de la population âgées (plus de 65ans) à la population total
<b>Proportion d'urbanisation</b>	Rapport entre la population qui vit en milieu urbain et la population totale.
<b>Pyramide des âges</b>	Représentation graphique formée de deux histogrammes des effectifs par âge, l'un pour le sexe masculin (à gauche), l'autre pour le sexe féminin (à droite). Les deux histogrammes sont accolés de façon à rendre commune l'échelle des âges afin d'obtenir une vue d'ensemble de la structure de la population.
<b>Rapatriment</b>	Retour vers un lieu d'origine organisé par les pouvoirs publics.
<b>Rapport (ratio) de dépendance démographique</b>	Rapport de la population de moins de 15ans et population âgées (plus de 65ans) à la population de 15-65ans.
<b>Rapport (ratio) de dépendance des jeunes</b>	Rapport de la population de moins de 15ans à la population de 15-65ans
<b>Rapport (ratio) de dépendance des vieux</b>	Rapport de la population de population âgées (plus de 65ans) à la population de 15-65ans
<b>Rapport de masculinité</b>	Rapport entre l'effectif des hommes et celui des femmes à une date donnée au sein d'une population.
<b>Rapport de masculinité à la naissances</b>	Rapport entre l'effectif des naissances masculines et celui des naissances féminines à une date donnée au sein d'une population.
<b>Recensement</b>	Ensemble des opérations qui consiste à recueillir, à regrouper, à évaluer, à analyser et à publier des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné à tous les habitants d'un pays ou d'une autre partie bien déterminée d'un pays.

<b>Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH)</b>	Une des plus importantes opérations de collecte statistique que puisse entreprendre un pays. C'est le mode privilégié de collecte des données statistiques sur la population qui permet, tant au niveau global de tout le pays qu'au niveau déconcentré le plus fin, de : i) disposer de données sociodémographiques et socioéconomiques de base, ii) déterminer les caractéristiques de l'habitat et les éléments du cadre de vie, iii) constituer une base de sondage fiable pour les enquêtes spécifiques auprès des ménages, iv) disposer des informations sur les infrastructures communautaires de base.
<b>Recensement (RP) pilote</b>	Un essai de recensement organisé à la fin des travaux préparatoires pour tester l'ensemble de la procédure du Recensement Général (RG). Ainsi, le RP permet de tester le questionnaire, l'organisation du travail du personnel de terrain, l'évaluation des difficultés et problèmes de terrain, l'évaluation du coût prévisionnel, etc.
<b>Refoulé</b>	Toute personne étrangère ou ressortissante d'une communauté ayant des conventions particulières sur les migrations ne remplissant pas les conditions exigées par la loi, interdite à la frontière d'entrer sur le territoire nationale.
<b>Refugiés</b>	Tous les étrangers auxquels le pays d'accueil accorde le statut de réfugié avant ou après leur arrivée.
<b>Registre de population</b>	Document administratif qui sert à enregistrer toutes les modifications de la population d'une unité administrative. Il prend en compte toutes les migrations qui interviennent entre les unités administratives ou éventuellement entre les unités administratives et l'étranger.
<b>Résident</b>	Personne physique dont le domicile principal est situé dans un pays donné et juridiquement considérée comme tel par l'administration de celui-ci. La qualité de résidence est indépendante de la nationalité de la personne concernée. Elle est éventuellement attestée, concernant un étranger, par la délivrance d'un titre de séjour, d'un titre de résident ou d'une carte de résident permanent.
<b>Résidents absents</b>	Personnes absentes au lieu de leur résidence habituelle le jour du recensement.
<b>Résidents permanent</b>	Etranger ou les membres de sa famille dont l'établissement sur le territoire national est utile au pays notamment par création et / ou l'apport d'un investissement important.
<b>Résidents présents</b>	Personnes présentes au lieu de leur résidence habituelle le jour du recensement.
<b>Sauf-conduit</b>	Document de voyage à usage unique délivré à un étranger ou un citoyen de l'EAC dont le document de voyage est perdu ou dont la durée de la validité expire pendant qu'il se trouve sur le territoire

national.

<b>Sédentaire</b>	Population qui vit ou demeure dans des habitations fixes
<b>Séparation judiciaire</b>	C'est la séparation de personnes mariées suite à une décision judiciaire prise conformément à la législation du pays.
<b>Solde migratoire</b>	Différence entre les entrants (immigrants) et les sortants (émigrants) au sein d'une population donnée au cours d'une période donnée.
<b>Statistiques migratoires</b>	Des statistiques établies en vue de la mesure directe des mouvements migratoires qui affectent la population d'un territoire donné.
<b>Statut ou matrimonial</b>	<b>état</b> Situation conjugale d'une personne. Ce concept se définit par l'existence ou non de liens conjugaux entre deux personnes de sexes différents. Au vu des lois et coutumes, on distingue : célibataire, marié, divorcé, veuf, union libre.
<b>Stérilité féminine</b>	Incapacité de concevoir pour la femme en âge de procréer.
<b>Stérilité masculine</b>	Incapacité de féconder pour l'homme.
<b>Structure de la population</b>	<b>la</b> Composition de la population selon diverses caractéristiques (variables) démographiques ou non.
<b>Taux de Survie</b>	Mesure de la probabilité pour un individu ayant un âge donné d'atteindre un âge supérieur.
<b>Système de statistiques de l'état civil</b>	Ensemble des opérations englobant : a) la collecte, par enregistrement ou l'énumération, de données relatives à la fréquence de faits d'état civil précis et définis, ainsi que les caractéristiques pertinentes des faits eux-mêmes et des personnes intéressées ; b) l'élaboration, l'analyse, l'évaluation, la présentation et la diffusion de ces données sous forme statistique.
<b>Taux brut de mortalité</b>	Rapport entre le nombre de décès survenus au cours d'une période et l'effectif moyen de la population au cours de cette même période.
<b>Taux brut de natalité</b>	Rapport entre le nombre de naissances vivantes et l'effectif moyen de la population au cours d'une période donnée (généralement une année civile).
<b>Taux d'accroissement démographique</b>	Mesure de l'évolution de l'effectif d'une population donnée au cours d'une période donnée du fait de la natalité, de la mortalité et des migrations.

<b>Taux d'accroissement naturel</b>	Taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.
<b>Taux de masculinité</b>	Rapport entre l'effectif des hommes et l'effectif total de la population à une période donnée
<b>Taux de mortalité des femmes en accouchement</b>	Rapport entre le nombre de décès de femmes survenus pendant l'accouchement au cours d'une période donnée sur 100 000 naissances vivantes.
<b>Taux de mortalité maternelle</b>	Rapport entre le nombre de décès de mères survenus pendant la grossesse, à l'accouchement ou après 42 jours (six semaines) des suites de l'accouchement au cours d'une période donnée et le nombre de naissances vivantes. Sont pris en compte les décès des femmes survenus au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après la fin de la grossesse quelle que soit la durée ou la localisation (intra ou extra utérine) pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins que cette grossesse a motivé mais non accidentelle ni fortuite.
<b>Taux de mortalité par groupes d'âge ou par année d'âge</b>	Rapports entre les décès et les populations moyennes d'un âge ou d'un groupe d'âges donné.
<b>Taux de population urbaine</b>	Il s'agit du pourcentage de la population totale qui vit dans un milieu défini comme urbain. Les définitions peuvent varier. Le plus souvent, les organismes entendent par population urbaine : "toutes les personnes domiciliées dans les villes et les villages d'au moins 1000 habitants, que ces villes et villages soient constitués ou non en municipalités.
<b>Taux de solde migratoire</b>	Rapport entre le solde migratoire pendant l'année et la population moyenne au cours de cette même année. La valeur est exprimée en pour 1000 habitants. Le taux de solde migratoire est égal à la différence entre le taux d'accroissement total et le taux d'accroissement naturel. Le solde migratoire est ainsi considéré comme étant la part de l'accroissement de la population non attribuable aux naissances et aux décès. Ce concept est indépendant de la nationalité.
<b>Taux d'émigration</b>	Nombre d'émigrants qui quittent leur région d'origine par 1.000 habitants de cette région d'origine durant une année donnée.
<b>Taux d'immigration</b>	Nombre d'immigrants qui arrivent à une destination par 1.000 habitants de cette destination, durant une année donnée.

<b>Taux global de fécondité générale</b>	de	Rapport entre les naissances vivantes et l'effectif des femmes âgées de 15 à 49 ans révolus. Il s'agit du nombre moyen de naissances vivantes dans la population des femmes en âge de procréer au cours d'une période donnée.
<b>Temps de doublement d'une population</b>		Durée requise, à partir d'une date donnée, pour que son effectif soit multiplié par 2.
<b>Titre de voyage pour réfugié</b>		Document de voyage accordé à une personne ayant eu le droit d'asile au pays.
<b>Union libre</b>		Etat d'une personne vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.
<b>Visa</b>		Permission accordée à un étranger lui autorisant d'entrer, de transiter ou de séjourner au Burundi.
<b>Zone de dénombrement (ZD)</b>		Plus petite unité opérationnelle d'énumération dans un recensement général de la population et de l'habitat. Elle est constituée d'un ou de plusieurs sous-collines/quartiers, avec une population moyenne de 1000 habitants.
<b>Zone neutre</b>		Espace ou zone internationale située entre les entités géographiques des pays limitrophes réglementée par une convention internationale.
<b>Zone rurale</b>		La zone rurale est une circonscription administrative déconcentrée d'une commune rurale. Elle est intermédiaire entre celle-ci et la colline de recensement.

| .



## Thème 1-D : Emploi

Les principales sources de données des statistiques correspondant aux concepts et indicateurs relatifs au thème de l'emploi proviennent des documents et publications du Ministère de la Fonction Publique, de l'emploi et du Travail et de l'INSBU.

### **Population occupée**

**active** La population active occupée comprend toutes les personnes qui, au cours d'une période de référence donnée, exercent une activité pour un salaire ou un profit et qui peuvent temporairement être absentes du lieu de travail pour causes de maladies, de congé, d'une formation, ou en attente du règlement d'un conflit professionnel. Dans certaines études (exemple : Enquêtes 1-2-3), on a considéré comme population active occupée, celle regroupant l'ensemble des personnes ayant travaillé (ne serait qu'une heure au cours de la semaine précédant l'enquête), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Les personnes ayant trouvé un travail qui devrait commencer ultérieurement (mois suivant l'enquête) sont également compris dans la population occupée.

### **Reconversion professionnelle**

Formation de courte durée aboutissant au changement d'activités ou de profession.

### **Rémunération**

Gains de toute nature susceptibles d'être évalué en espèces, fixés par accord ou par la loi, qui sont dus en vertu d'un contrat de travail par un employeur à un Travailleur.

<b>Rémunération horaire moyenne des salariés</b>	<p>Indicateur fournissant les informations sur les revenus horaires moyens de l'emploi rémunéré des salariés par sexe, profession, âge et statut d'invalidité. Les gains désignent la rémunération brute en espèces ou en nature versée aux salariés, en règle générale à intervalles réguliers, pour le temps travaillé ou le travail effectué en même temps que la rémunération du temps non travaillé, comme les congés annuels, d'autres types de congés payés ou les jours fériés. Les gains excluent les cotisations patronales au titre de leurs salariés versées aux régimes de sécurité sociale et de retraite ainsi que les prestations perçues par les salariés au titre de ces régimes. Les gains excluent également les indemnités de départ et de cessation d'emploi.</p> <p>À des fins de comparabilité internationale, les statistiques des gains utilisées se rapportent à la rémunération brute des salariés, c'est-à-dire le total avant toute déduction effectuée par l'employeur au titre des impôts, des cotisations des salariés aux régimes de sécurité sociale et de retraite, des primes d'assurance-vie, des cotisations syndicales et autres obligations des salariés. Comme indiqué dans le titre de l'indicateur, les données sur les gains doivent être présentées sur la base de la moyenne arithmétique des gains horaires de tous les salariés.</p>
<b>Rentiers</b>	Personnes qui n'exercent aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement de placements de fonds et de biens notamment immobiliers.
<b>Renvoi</b>	Mesure prise par l'Administration après constat que le fonctionnaire concerné n'est plus à même de poursuivre sa carrière, pour des raisons d'inaptitude physique ou professionnelle, ou a abandonné son poste sans justification pendant plus de deux mois.
<b>Retraite</b>	Cessation des relations de travail d'un salarié du fait qu'il ait atteint la limite d'âge réglementaire de travail/d'admission à la retraite.
<b>Risques professionnels</b>	Accidents de travail et maladies professionnelles.
<b>Salaire</b>	Contrepartie du travail fourni. Il comprend le salaire de base, les avantages en nature, les primes ainsi que des majorations prévues par la loi ou les accords collectifs.
<b>Salaire de réserve ou de réservation</b>	Salaire en deçà duquel un chômeur n'accepte pas de prendre un travail.
<b>salaire d'efficience</b>	Salaire plus élevé par rapport au salaire d'équilibre que les entreprises proposent dans le but d'augmenter la productivité de l'entreprise
<b>Salaire minimum interprofessionnel garanti</b>	Rémunération réglementaire en dessous de laquelle un salarié ne peut, en principe, être employé.

**(SMIG)**

<b>Salaire moyen mensuel</b>	Rapport de la masse salariale totale versée au cours d'un mois à l'effectif total des salariés de ce mois.
<b>Salaires professionnels et indices des salaires</b>	Indices de salaires au niveau des professions particulières dans une industrie ou groupe d'industries donnés (industries manufacturières).
<b>Salarié</b>	Les personnes qui occupent des « emplois rémunérés », c'est-à-dire qui sont titulaires de contrats de travail explicites (écrits ou oraux) ou implicites qui leur donne droit à une rémunération qui n'est pas dépendante directement du revenu de l'unité pour laquelle elles travaillent.
<b>Secteur informel</b>	Ensemble d'unités produisant des biens et services dans le but principal de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités sont généralement caractérisées par : Un faible niveau d'organisation, -Peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteur de production, Une petite taille,-Les relations d'emploi basées sur l'emploi occasionnel ou les liens de parenté ou les relations personnelles plutôt que par les accords contractuels, -Le non enregistrement de l'entreprise et des salariés
<b>Secteur Primaire</b>	Le secteur comprenant l'agriculture, la chasse, la sylviculture, la pêche.
<b>Secteur secondaire</b>	Secteur industriel comprenant les activités extractives et la fabrication, la construction ainsi que la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau
<b>Secteur tertiaire</b>	Secteur des services comprenant le commerce de gros et de détail, les hôtels et restaurants, les transports, l'entrepôtage et les communications, les activités financières, l'assurance, l'immobilier, les services aux entreprises, ainsi que les services collectifs, et les services aux personnes.
<b>Situation dans la profession</b>	<b>la</b> Indicateurs de la situation dans la profession établissant une distinction entre deux grandes catégories de personnes dans l'emploi : (1) les salariés (aussi connus sous le nom d'employés) et (2) les travailleurs indépendants Chacune de ces catégories est présentée en pourcentage du nombre total de personnes dans l'emploi

**Situations inadéquat**

**d'emploi** Il s'agit de situations de travail qui diminuent les aptitudes et le bien être des travailleurs par rapport à un autre emploi. LA 16ème conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) reconnaît que les méthodes statistiques nécessaires pour décrire de telles situations demandent encore à être plus développées. Cependant elle décrit trois types de situations particulières : i) l'emploi inadéquat lié aux qualifications est caractérisé par une utilisation inadéquate ou insuffisante des qualifications professionnelles. Les personnes se trouvant dans cette forme d'emploi inadéquat sont celles qui, durant la période de référence, désirent ou cherchent à changer leur emploi actuel pour un autre leur permettant d'utiliser pleinement leurs qualification ; ii) l'emploi inadéquat lié au revenu comprend les personnes gagnant un revenu inférieur à un seuil fixé par les circonstances nationales, et qui désireraient ou chercheraient à changer leur emploi en vue d'accroître leur revenu ; iii) l'emploi inadéquat lié à un volume horaire de travail trop élevé se réfère à une situation où une personne désirerait ou chercherait à faire moins d'heures de travail (sans aller en dessous d'un plancher fixé selon les circonstances nationales) qu'elle n'en avait faites pendant la période de référence, soit dans le même emploi, soit dans un autre avec une réduction correspondante du revenu.

**Solde (salaire)**

Salaires payés à des militaires ou de certaines catégories de fonctionnaires.

**Sous-emploi**

Une personne est en situation de sous-emploi lorsque son emploi est insuffisant par rapport à des normes déterminées ou par rapport à un autre emploi possible compte tenu de ses qualifications personnelles. Le sous-emploi existe lorsque l'emploi d'une personne est insuffisant par rapport à des normes déterminées ou à un autre emploi possible, compte tenu de la qualification professionnelle (formation ou expérience de travail de l'intéressé). Deux formes de sous-emploi peuvent être distinguées : le sous-emploi visible et le sous-emploi invisible. (i) Le sous-emploi visible peut être mesuré par des enquêtes sur la main-d'œuvre ou d'autres enquêtes et reflétant une insuffisance du volume de l'emploi. Deux éléments de la mesure du sous-emploi devraient être distingués : a) Le nombre de personnes en état de sous-emploi visible ; b) Le volume du sous-emploi visible qui peut être mesuré en faisant pour toutes les personnes en état de sous-emploi visible, la somme du temps disponible pour un travail supplémentaire durant la période de référence.(ii) Le sous-emploi invisible reflète une mauvaise répartition des ressources en main-d'œuvre ou un déséquilibre fondamental entre la main-d'œuvre et les autres facteurs de production. Les symptômes caractéristiques pourraient être le faible revenu, la sous-utilisation des compétences ou la faible productivité. Pour des raisons pratiques, la mesure du sous-emploi peut être limitée au sous-emploi visible.

**Sous-emploi lié à la durée du travail**

Il y a sous-emploi lié à la durée du travail lorsque le temps de travail des personnes en emploi est insuffisant par rapport à des situations alternatives d'emploi qu'elles souhaitent occuper et sont disponibles pour le faire.

**Statut dans l'emploi**

Répartition de la population active occupée selon leur statut d'occupation .

**Stratégies actives**

L'ensemble des mesures prises par les gestionnaires des politiques économiques permettant de rendre le marché du travail plus apte à créer des emplois ou à rendre les chercheurs d'emploi aptes à trouver ou à se créer un emploi(des mesures d'orientation professionnelle, des mesures spéciales pour l'emploi des jeunes, des subventions/mesures incitatives à l'embauche, le développement et le perfectionnement des compétences et le recyclage pour augmenter l'employabilité, des programmes de développement des compétences entrepreneuriales)

**Stratégies de l'emploi**

Elles correspondent à l'ensemble des mesures qui visent à influencer sur le niveau et la structure des emplois.

<b>Stratégies passives</b>	L'ensemble des mesures prises par les gestionnaires des politiques économiques cherchent avant tout à accompagner financièrement les chômeurs ou à réduire la population active.
<b>Tantième</b>	Rémunération pour participation variable qui est calculée par un pourcentage par rapport au chiffre d'affaire ou au profit réalisé ou encore qui dépend d'autres critères du résultat ou de performance et est payée à des membres du comité directeur (ou des gérants ou à des cadres de direction) d'une SARL ou SA en dehors d'une rémunération ferme.
<b>Taux brut d'activité (population de 6 ans et plus)</b>	Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
<b>Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle</b>	C'est l'effectif des personnes en situation de chômage au sens strict et la main d'œuvre potentielle par rapport à la main d'œuvre élargie.
<b>Taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage</b>	C'est le rapport entre la somme des personnes en sous-emploi lié au temps de travail et ceux au chômage par rapport à la main-d'œuvre
<b>Taux d'accroissement des emplois par secteur</b>	Rapport entre les emplois nouveaux créés dans un secteur au cours d'une année donnée au nombre d'emplois dans ce secteur en début d'année.
<b>Taux d'activité</b>	Rapport entre l'effectif de la population active et celui de la population en âge de travailler. Cet indicateur renseigne sur le potentiel productif d'un pays
<b>Taux d'activité par sexe</b>	Rapport de la population active pour un sexe à la population en âge de travailler de même sexe.
<b>Taux de bas salaires</b>	La proportion de salaires dont les gains horaires dans tous les emplois sont inférieurs aux deux tiers des gains horaires médians.
<b>Taux de chômage</b>	Rapport entre la population au chômage et la population active.
<b>Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)</b>	Rapport entre la population de 15-24 ans au chômage et la population active.
<b>Taux de chômage élargi</b>	C'est le rapport entre d'une part la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés et d'autre part la population active (élargie aux chômeurs découragés).
<b>Taux de chômage global de la population active</b>	Le taux de chômage au sens du Bureau International du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

<b>Taux de chômage par sexe</b>	Rapport entre le nombre de chômeurs d'un sexe donné et la population active de ce sexe.
<b>Taux de chômage strict</b>	Rapport entre la population au chômage au sens strict et la population active.
<b>Taux de dépendance</b>	Rapport entre le nombre de personnes au chômage et/ou inactives et la population active occupée.
<b>Taux de dépendance économique par ménage</b>	Rapport entre le nombre de personnes au chômage ou inactives et le nombre d'actifs occupés au sein de chaque ménage.
<b>Taux de participation des femmes à l'activité économique</b>	Rapport de la population active féminine occupée à la population active totale occupée.
<b>Taux de placement</b>	Rapport du nombre de placements total effectués au nombre total des demandeurs d'emplois enregistrés au cours d'une période.
<b>Taux de pluriactivité</b>	Rapport entre le nombre d'actifs ayant plus d'un emploi et le nombre total d'actifs occupés
<b>Taux de salarisation</b>	Rapport entre le nombre de salariés et la population active occupée.
<b>Taux de sous-emploi en milieu urbain</b>	Rapport du nombre de chômeurs et d'actifs occupés du milieu urbain en situation de sous-emploi visible (personnes pourvues d'un emploi, salarié ou non, qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail) ou invisible (actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire) à la population active urbaine.
<b>Taux de sous-emploi global</b>	Rapport du nombre de chômeurs BIT et d'actifs occupés en situation de sous-emploi (visible et invisible) à la population active.
<b>Taux de sous-emploi invisible</b>	Rapport entre le nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire et la population active occupée. Ce type de sous-emploi se réfère à une mauvaise répartition des ressources en main-d'œuvre. Ses symptômes caractéristiques sont :-Le faible revenu au regard de la classification ;-La sous-utilisation des compétences ;-La faible productivité.
<b>Taux de sous-emploi lié à la durée du travail</b>	C'est le rapport du nombre d'actifs occupés travaillant involontairement moins de x heures par semaine (correspondant à la " norme " nationale), disponibles pour travailler plus et/ou à la recherche d'un travail supplémentaire, et la population active occupée.

<b>Taux de sous-emploi visible</b>	Rapport entre le nombre d'actifs occupés travaillant involontairement moins de 35 heures par semaine et la population active occupée. Le caractère volontaire est important pour distinguer le travail à temps partiel et les professions où le nombre d'heures ouvrées par semaine est normalement inférieur à 35. La partie visible du sous-emploi est souvent observée par le nombre d'actifs occupés qui cherchent un emploi secondaire.
<b>Taux d'embauche des jeunes diplômés</b>	Le taux d'embauche de jeunes diplômés est la proportion des jeunes diplômés disposant d'un emploi parmi ceux en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.
<b>Taux d'emploi</b>	Rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler.
<b>Taux d'inactivité</b>	Rapport entre la population inactive et la population totale.
<b>Taux d'informalisation /taux d'informalité</b>	Rapport entre le nombre d'actifs dans le secteur informel et le nombre total d'actifs occupés.
<b>Taux d'insertion des diplômés de la formation professionnelle</b>	Nombre de personnes en âge de travailler titulaire d'un diplôme de l'Enseignement technique et de la formation Professionnelle qui sont titulaire d'un emploi, par rapport à l'effectif total des titulaires d'un diplôme de l'ETFP.
<b>Taux d'occupation</b>	Rapport entre la population active occupée et la population active.
<b>Taux d'occupation de la population active</b>	Le taux d'occupation de la population active se définit comme le quotient de l'emploi total par une moyenne mobile retardée de la population active, calculée sur deux périodes, le résultat étant multiplié par 100.
<b>Taux du volume de sous-emploi lié à la durée du travail</b>	C'est le rapport entre le volume du sous-emploi lié à la durée du travail et le temps de travail potentiel des personnes détenant un emploi.
<b>Temps de travail potentiel des personnes détenant un emploi</b>	Correspond au temps de travail effectif (somme des heures réellement effectuées) de la population active occupée, auquel on ajoute le volume du sous-emploi lié à la durée du travail ; ce volume est évidemment exprimé lui aussi en heures.
<b>Traitement</b>	Rémunération accordée par l'État à un fonctionnaire (un agent de la fonction publique) en contrepartie du service rendu par cet agent à la collectivité. Selon la terminologie consacrée, les fonctionnaires perçoivent un traitement (et non un salaire). La rémunération du fonctionnaire est fixée en fonction du grade de l'agent et de l'échelon et l'indice auquel il est positionné.
<b>Traitement d'activité</b>	C'est le salaire calculé selon le Grade, l'échelon et l'indice auquel est positionné l'agent à une date donnée.



<b>Travail</b>	Le concept du travail est l'exercice d'une activité économique suivant la définition de la comptabilité nationale (SCN révision 4 de 1993) qui stipule que " l'activité économique a pour objet de produire des biens et services, marchands ou non, moyennant un salaire ou traitement, en espèces ou en nature, ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial ".
<b>Travail à plein temps</b>	Emploi régulier dont la durée correspond à l'horaire normal pour cet emploi.
<b>Travail à temps partiel</b>	Le travail à temps partiel correspond à un emploi régulier d'une durée inférieure à l'horaire normal.
<b>Travail bénévole</b>	Travail non obligatoire et non rémunéré réalisé pour des tiers.
<b>Travail décent</b>	Le travail décent, comme concept et programme, a été introduit et promu initialement par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 1999. Le travail décent, tel qu'il est défini par l'OIT et approuvé par la communauté internationale, est la possibilité pour chaque femme et chaque homme d'accéder à un travail productif dans les conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Il regroupe divers éléments : la possibilité d'exercer le travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité au travail et la protection sociale pour tous les travailleurs et leur famille ; l'amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale ; la liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise de décisions qui influent sur leur survie ; l'égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes.
<b>Travail en formation non rémunéré</b>	Travail accompli pour des tiers sans rémunération en vue d'acquérir une expérience professionnelle ou des compétences sur le lieu de travail
<b>Travail illégal (travail non déclaré ou dissimulé)</b>	Délit qui correspond pour un employeur à la non déclaration intentionnelle de l'activité d'un salarié.
<b>Travail par relais</b>	Le travail par relais consiste à répartir le personnel en équipes pratiquant des horaires différents dans une amplitude de travail dépassant la durée normale de travail.
<b>Travailleur étranger</b>	Tout travailleur n'ayant ni la nationalité burundaise ni la qualité de citoyen d'un état de la communauté est-africaine.
<b>Travailleur pauvres</b>	Individus qui travaille mais qui se situe cependant sous un seuil de pauvreté non accepté.

**Travailleurs à court terme** Personnes titulaires d'un contrat de travail qui est supposé durer plus longtemps que la période utilisée pour les salariés occasionnels mais moins longtemps que celle utilisée pour définir les salariés réguliers. Ces travailleurs peuvent être classés dans les salariés ou dans les travailleurs à leur propre compte selon les caractéristiques spécifiques du contrat de travail.

**Travailleurs familiaux** Personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. Elle est en général nourrie, logée et soignée lorsqu'elle est malade et reçoit de temps en temps des cadeaux. Personne occupant un emploi à titre indépendant dans une entreprise exploitée par un membre du ménage (souvent un parent), mais qui ne peut pas être considérée comme associée en raison de son degré d'engagement.

**Travailleurs familiaux non rémunérés** Les travailleurs familiaux non rémunérés sont les travailleurs qui occupent un emploi entrant dans la catégorie des " emplois à titre indépendant " en tant que travailleurs pour leur propre compte dans une entreprise commerciale dirigée par un parent faisant partie du même ménage. Ils devraient être considérés comme non-salariés indépendamment du nombre d'heures de travail effectué durant la période de référence. Si on se réfère à la classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) de 1993, les travailleurs indépendants sans employés sont appelés " travailleurs pour leur propre compte ", les travailleurs indépendants ayant des employés sont appelés " employeurs " tandis que les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale sont appelés " travailleurs familiaux non rémunérés ".

**Travailleurs occasionnels** Les travailleurs occasionnels sont les personnes titulaires d'un contrat de travail dont la validité n'est pas supposée se prolonger au-delà d'une courte période dont la durée doit être déterminée selon les circonstances nationales. Ils peuvent être classés dans les salariés ou dans les travailleurs à leur propre compte selon les caractéristiques spécifiques du contrat de travail.

**Travailleurs pour leur propre compte** Les travailleurs pour leur propre compte sont ceux qui exerçant une activité à leur propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires, occupent un emploi entrant dans la catégorie des " emplois à titre indépendant " (c'est-à-dire des emplois dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices des produits) et n'ont pas d'employés permanents.

<b>Travailleurs saisonniers</b>	Personnes titulaires d'un contrat de travail, dont le calendrier et la durée sont influencés significativement par les facteurs saisonniers tels que le cycle climatique, les jours fériés et ou récoltes agricoles. Ces travailleurs peuvent être classés dans les salariés ou dans les personnes travaillant pour leur propre compte selon les caractéristiques spécifiques du contrat de travail.
<b>Valeur du point d'emploi</b>	Nombre fixe indiquant combien vaut en monnaie chaque point d'emploi, il permet de calculer la valeur minimale suivant le nombre point lié à l'emploi occupé.
<b>Valeur du point d'indice</b>	Nombre fixe indiquant combien vaut en monnaie chaque point d'indice.
<b>Volume du sous-emploi lié à la durée du travail</b>	Il correspond à la somme du temps disponible que les individus en situation de sous-emploi sont disposés à effectuer (tout en étant disponibles pour le faire durant la période de référence), par rapport à une durée de travail maximale fixée selon les circonstances locales. Il peut être calculé en utilisant comme unité la journée, la demi-journée ou l'heure de travail.



## Thème 1-E : Éducation

Les concepts et indicateurs de cette section sont extraits de documents publiés par le Ministère de l'Éducation et de la recherche Scientifique, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre et de l'INSBU.

**Accessibilité à l'établissement d'enseignement secondaire/école fondamentale post** Durée (au plus 60 min) utilisée par un enfant du ménage à l'école post-fondamentale.

**Accompagnateur social** Agent, parmi le personnel du centre de formation /enseignement des métiers, qui aide les apprenants qui terminent la formation à s'insérer dans la vie socio professionnelle

**Accréditation** Procédure par laquelle un organe habilité reconnaît formellement qu'un établissement d'enseignement supérieur est compétent pour délivrer des diplômes dans une filière bien déterminée.

**Acquis d'apprentissage** Énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage. Les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, de savoir-faire et de comportement dont la personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.

**Adaptabilité** Capacité à faire face aux changements de divers ordres (technologique, technique, organisationnel...) et aux situations imprévues dans l'exercice de ses activités professionnelles ou de ses apprentissages

**Age théorique d'entrée à un niveau d'enseignement.** Age légal auquel les élèves ou les étudiants accèdent à un programme donné d'un niveau donné d'enseignement. en supposant qu'ils ont commencé à l'âge officiel d'entrée dans le premier niveau d'enseignement, qu'ils ont étudié à plein temps tout au long de leur cursus et qu'ils ont progressé dans les différents niveaux sans redoubler ou sauter une classe. (Ex. 6 ans en première année du primaire/Fondamentale).

**Agrément** Autorisation accordée par ordonnance ministérielle à un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur, public ou privé, d'organiser un ou des parcours de formation conduisant à un ou des titre(s) académique(s) et de délivrer le(s) diplôme(s) les conférant, en guise de reconnaissance

de l'assurance-qualité éprouvée .

**Alphabétisation**

Ensemble des activités éducatives et de formation destinées à des jeunes et à des adultes non instruits en vue d'assurer l'acquisition de compétences de base dans une langue donnée et qui vise l'autonomie de l'apprenant. Elle est une composante de l'éducation non formelle.

**Alphabétisation initiale**

Premier niveau de formation des adultes dans le but de les alphabétiser dans la langue locale. La durée de la formation est généralement de 60 jours. À la fin de la période de formation, les apprenants sont évalués et ceux jugés aptes poursuivent au second niveau.

**Années-élève**

Année scolaire passée dans une classe par un élève. Un élève qui passe une année d'études utilise les ressources équivalentes à une année-élève.

**Apprenant/Élève/étudiant**

Personne qui fréquente un établissement d'enseignement public ou privé pour y recevoir une instruction complète, selon le niveau.

**Attestation**

Document qui, sans conférer de grade académique, témoigne de la réussite au contrôle des aptitudes et des connaissances organisé à l'issue d'une filière de formation.

**Auditeur libre**

Tout candidat qui s'inscrit à des cours isolés sans obligation de subir les évaluations dans ces cours.

**Autonomie**

Marge de manœuvre dont le titulaire du poste de travail dispose et utilise pour exercer les activités qui lui sont confiées par rapport aux modes de mise en œuvre, aux procédures et aux contrôles.

**Autorisation d'ouverture d'une filière**

Autorisation accordée par ordonnance ministérielle à un établissement d'enseignement supérieur privé d'organiser une filière de formation au sens défini intra.

**Baccalauréat**

Titre académique ou diplôme conféré à l'issue d'un parcours de premier cycle et après obtention de cent quatre-vingts (180) crédits

**Bachelier**

Titulaire du baccalauréat

<b>Cadre national de certification</b>	Instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux déterminés d'éducation et de formation, qui vise à intégrer et à coordonner les sous-systèmes nationaux de certification et à améliorer la transparence, l'accessibilité, la gradation et la qualité des certifications à l'égard du marché du travail et de la société civile
<b>Capitalisation</b>	Possibilité de conserver indéfiniment les modules acquis en vue de l'obtention d'un diplôme conférant un grade académique ainsi que les crédits qui leur sont attachés ; les modules considérés sont dits capitalisables
<b>Carte scolaire</b>	Document qui fournit les données statistiques des différents niveaux et types d'enseignement de l'Éducation Nationale. C'est un Outil de pilotage du système éducatif qui aide à rationaliser l'utilisation des ressources disponibles dans la perspective d'améliorer la qualité de l'éducation ou l'offre éducative (diagnostic de projection pour scolarisation proposition de solution).
<b>Certificat</b>	Document qui, sans conférer de titre académique, atteste de la réussite au contrôle des aptitudes et des connaissances à l'issue d'une formation
<b>Certification</b>	Résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une institution compétente vérifie et établit sur la base d'une procédure normée qu'une personne possède les acquis d'apprentissage correspondant à une norme donnée; ne sont pas considérées ici les certifications s'appliquant aux entreprises et aux établissements
<b>Certifié</b>	Apprenant qui a été évalué sur les compétences acquises et sanctionné par un certificat
<b>Chercheurs</b>	Spécialistes travaillant à la conception ou à la création de nouveaux savoirs. Ils mènent des travaux de recherche en vue d'améliorer ou de mettre au point des concepts, théories, modèles, techniques, instruments, logiciels ou modes opératoires.
<b>Classe " double flux " / "double Vacation du maitre"</b>	Groupe d'élèves d'une même année d'étude dont les effectifs ont été divisés par deux et qui fonctionne en alternance matin/après-midi avec le même maître.
<b>Classe " double vacation "/double Vacation de salle de classe"</b>	Groupe d'élèves d'une même année d'étude dont les effectifs ont été divisés par deux et qui fonctionne en alternance matin/après-midi avec le même maître ou deux maîtres différents dans une seule salle de classe ou dans deux salle de classe différentes.

<b>Classe " multigrades "</b>	Classe comportant des élèves de différentes années d'études (en général deux niveaux différents).
<b>Coefficient d'efficacité interne global du primaire/Fondamentale</b>	Rapport entre le nombre d'années-élèves théoriquement nécessaire pour couvrir un cycle primaire/fondamentale et le nombre d'années-élèves effectivement consommées.
<b>Coefficient d'efficacité interne sans abandon du primaire/fondamentale</b>	Rapport entre le nombre d'années-élèves théoriquement nécessaire pour couvrir le cycle primaire/fondamentale et le nombre d'années-élèves effectivement consommées s'il n'y avait pas d'abandon.
<b>Coefficient d'efficacité interne sans redoublement du primaire/fondamentale</b>	Rapport entre le nombre d'années-élèves théoriquement nécessaire pour couvrir le cycle primaire/fondamentale et le nombre d'années-élèves effectivement consommées s'il n'y avait pas de redoublement.
<b>Cohorte (scolaire)</b>	Groupe d'élèves entrant dans la première année d'un cycle déterminé au cours de la même année scolaire en tenant compte des promotions, des redoublements et abandons jusqu'à la fin de la dernière année du cycle.
<b>Comité de Gestion de l'École</b>	Organe de concertation et de gestion de l'école.
<b>Comité de parents</b>	Organisation formelle composée de parents d'élèves dont l'objectif est de faciliter la participation des parents dans la gestion de l'école et de favoriser le dialogue entre eux et la communauté éducative.
<b>Corrélation</b>	Degré de liaison entre deux variables quantitatives. Le coefficient de corrélation linéaire, compris entre - 1 et + 1, mesure le degré avec lequel deux variables sont liées par une relation linéaire. n'induit pas l'existence d'une relation de causalité.
<b>Cours magistral</b>	Exposé théorique d'un cours, complété en général par des travaux pratiques, travaux dirigés, travaux de recherche, stages.
<b>Crédit</b>	Unité correspond au temps consacré par l'étudiant au sein d'un parcours de formation conduisant à un grade académique, à une activité d'apprentissage concernant une matière ou un élément constitutif d'unité d'enseignement déterminé ; les crédits sont accordés à l'étudiant après évaluation des aptitudes et des connaissances acquises ; chaque semestre validé est compté pour trente crédits. Les crédits sont capitalisables et transférables dans les conditions fixées par décret.
<b>Cycle d'enseignement</b>	Etape de la scolarité associée à des contenus d'enseignements et à des niveaux de maîtrises de



compétences de base visées par l'ensemble du cursus.

<b>Cycle d'enseignement supérieur</b>	Suite d'années d'études menant à l'obtention d'un titre académique ; l'enseignement supérieur est organisé en trois cycles communs aux différents domaines de formation, d'une durée de trois ans pour le premier cycle, de deux ans pour le deuxième cycle et de trois ans pour le troisième cycle.
<b>Décrochage scolaire</b>	Abandon/arrêt du cursus par un élève avant qu'il ne soit terminé.
<b>Dépenses courantes</b>	Coûts de main d'œuvre et autres dépenses courantes imputables à la R-D.
<b>Dépenses en R-D</b>	Ensemble des dépenses afférentes à la R-D exécutée dans un secteur de l'économie, et comprennent les dépenses courantes et les dépenses en capital de RD
<b>Déperdition due à l'abandon</b>	Proportion du nombre d'années- élèves consommées par les élèves/étudiants qui ont abandonné avant la fin du cycle dans le surplus d'années élèves consommées par la cohorte.
<b>Diplôme</b>	Document attestant la réussite au contrôle des aptitudes et des connaissances organisées à l'issue d'une formation ; c'est en particulier un acte délivré conformément aux dispositions de la loi en vigueur et des textes pris pour son application et conférant un des trois titres académiques qu'elle institue
<b>Diplôme d'Etat</b>	Diplôme délivré à la fin des études de l'enseignement post fondamental et passation de l'examen d'Etat dans les conditions déterminées par décret
<b>Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées (DESS)</b>	Diplôme spécialisé obtenu après une formation couvrant 60 crédits d'un individu de niveau baccalauréat ou équivalent.
<b>Distinction</b>	Mention d'un Etudiant qui a obtenu une note comprise entre 70 et 79%,
<b>Docteur</b>	Titulaire de doctorat
<b>Doctorat</b>	Titre académique conféré à l'issue d'un parcours de formation de troisième cycle après obtention de cent quatre-vingts crédits et soutenance d'un travail de recherche approfondi, mené au sein d'une école doctorale.

<b>Domaine de formation</b>	Partie de l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur pouvant recouvrir plusieurs disciplines et leurs champs d'application et se divisant en branches, elles-mêmes subdivisées en spécialités ; chaque établissement choisit ses propres domaines de formation.
<b>Domaine scolaire clôturé</b>	Ecole comportant des murs et porte pour la protection des enfants.
<b>Domaine scolaire délimité</b>	Ecole comportant des signes de bornage (Bornes du cadastre, poteaux, uburimbi,...).
<b>Ecole doctorale</b>	Structure d'enseignement et de recherche organisée par un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur et au sein de laquelle s'effectue la formation doctorale dans un ou plusieurs domaines scientifiques.
<b>École fondamentale incomplète</b>	École fondamentale dont tous les 4 cycles ne sont pas opérationnels.
<b>Éducation</b>	Ensemble des activités visant à développer chez l'être humain l'ensemble de ses potentialités physiques, intellectuelles, morales, spirituelles, psychologiques et sociales, en vue d'assurer sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et sa participation au développement économique, social et culturel.
<b>Éducation de base</b>	Éducation qui prépare l'apprenant à une formation avancée, à la vie active et à la citoyenneté. Elle doit satisfaire aux besoins éducatifs fondamentaux, y compris apprendre à lire, à écrire et à compter ainsi que la connaissance d'éléments scientifiques et technologiques dans leur application à la vie quotidienne. Elle est impartie dans la langue maternelle au moins dans sa phase initiale en respectant par la suite les exigences du multilinguisme.
<b>Éducation de la prime enfance</b>	Ensemble d'activités d'encadrement des enfants de 0 à 3 ans. Elle vise essentiellement la socialisation de l'enfant.
<b>Éducation formelle</b>	Ensemble des activités éducatives se déroulant dans un cadre scolaire, universitaire ou de formation professionnelle.
<b>Éducation informelle</b>	Toute forme d'éducation non structurée concourant à la formation de l'individu et à son insertion sociale.
<b>Éducation non formelle</b>	Ensemble des activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elle comprend notamment l'alphabétisation, les formations et le développement de l'environnement lettré.

<b>Éducation ou encadrement de la petite enfance</b>	Ensemble des activités éducatives destinées à des enfants de 0 à 6 ans en vue de favoriser leur développement global et harmonieux, stimuler leurs potentialités affectives, intellectuelles, motrices, artistiques et contribuer à leur épanouissement et leur apprentissage de la vie sociale. Elle comprend l'éducation de la prime enfance et l'éducation préscolaire.
<b>Éducation préscolaire</b>	Ensemble des activités éducatives destinées aux jeunes enfants de 3 à 6 ans, en vue de développer leurs potentialités affectives, artistiques, intellectuelles et physiques et de les préparer à l'enseignement fondamental.
<b>Élément constitutif d'enseignement (ECUE)</b>	<b>d'unité</b> Partie d'une unité d'enseignement portant sur une même matière et pouvant donner lieu à plusieurs types d'activités tels les cours magistraux, les travaux dirigés, les travaux pratiques, les travaux de recherche, les stages, les mémoires, les projets, le travail personnel de l'étudiant ; chaque unité d'enseignement regroupe de deux à cinq éléments.
<b>Elèves internes non subsidiés</b>	Elèves pris en charge par les parents
<b>Elèves internes subsidiés</b>	Elèves pris en charge par l'Etat
<b>Elèves internes</b>	Elèves qui sont logés aux écoles à système d'internat pendant la période scolaire.
<b>Enseignant titulaire</b>	Responsable des enseignements d'une classe fonctionnelle ou d'une unité d'enseignement.
<b>Enseignement</b>	Ensemble des cours prescrits dans un curriculum constituant un ordre déterminé d'études.
<b>Enseignement base/fondamental</b>	<b>de</b> Ensemble des activités d'enseignement et de formation consistant à faire acquérir aux apprenants/élèves (de 6 ans à 16/15 ans ) des compétences de base qui leur permettent soit de poursuivre les études de l'enseignement secondaire/post fondamental, soit de s'insérer dans la vie socioprofessionnelle.
<b>Enseignement fondamental(trois premiers cycles)/primaire</b>	Niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 6 ans et dont le programme est conçu pour faire acquérir des connaissances élémentaires. Il est destiné aux enfants âgés de 6/7 ans et plus et constitue le premier palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un certificat d'admission au 4ème cycle du fondamental.
<b>Enseignement post fondamental /secondaire second cycle</b>	Niveau d'enseignement formel dont la durée normale est de 3 ou 4 ans, visant à assurer aux lauréats de l'enseignement de base/fondamental un enseignement général, technique

ou professionnel.

<b>Enseignement post-primaire/cycle 4 du fondamental</b>	Niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 3 ou 4 ans visant à consolider les acquis de l'enseignement primaire/trois premiers cycles du fondamental, à préparer à un enseignement général, technique et professionnel ou à la vie professionnelle.
<b>Enseignement supérieur</b>	Niveau d'enseignement formel des lauréats du post fondamental/post-secondaire dispensé dans une institution universitaire ou assimilée.
<b>Entérinement du diplôme</b>	Validation d'un diplôme conduisant à un titre académique attestant qu'il a été délivré régulièrement dans le respect des conditions prescrites par la loi
<b>Equivalence</b>	Reconnaissance par l'instance compétente du fait qu'une attestation, un Certificat, un diplôme ou un titre délivré à l'étranger ou au Burundi, a la même valeur que telle attestation, tel certificat, diplôme ou titre prévu par la réglementation en vigueur.
<b>Equivalent temps plein (ETP) de personnel de R-D</b>	Nombre d'heures de travail réellement consacrées à la R-D au cours d'une période de référence donnée (habituellement une année civile) rapporté au nombre total d'heures qu'une personne ou un groupe de personnes est censé travailler au cours de la même période.
<b>Espérance de vie scolaire</b>	Nombre moyen d'années que peut espérer passer, sa vie durant, dans le système scolaire, un enfant n'ayant pas encore été inscrit à l'école et n'en ayant pas encore dépassé l'âge.
<b>Etudiant à temps partiel</b>	Tout candidat qui prend une inscription pour certaines unités d'enseignement d'un programme et qui subit les évaluations dans toutes ces unités pour obtenir des crédits.
<b>Etudiant régulier</b>	Tout candidat qui prend inscription générale pour tous les cours d'un programme d'enseignement et qui subit les évaluations dans tous ces cours en vue de l'obtention d'un grade académique
<b>Expert</b>	Personne reconnue par son savoir et ses compétences et qui s'est spécialisée dans un domaine grâce à une expérience pratique
<b>Filière de formation</b>	Séquence ordonnée d'enseignement permettant d'acquérir des connaissances et compétences en vue d'exercer une activité ou un métier ; c'est en particulier une séquence conduisant à l'obtention d'un titre professionnel

<b>Formation professionnelle</b>	Ensemble des activités visant à assurer l'acquisition des connaissances, de qualifications et d'aptitudes nécessaires pour exercer une profession ou une fonction avec compétence et efficacité.
<b>Grande Distinction(GD)</b>	Mention d'un Etudiant qui a obtenu une note comprise entre 80 et 89%,
<b>Groupe pédagogique</b>	Groupe d'élèves d'une même année d'étude, recevant dans un même lieu et au même moment, l'enseignement d'un même maître.
<b>Illettré</b>	Personne qui est incapable de lire ou écrire un texte qu'il serait parfaitement capable de comprendre s'il lui était lu ou écrit par une tierce personne.
<b>Illettrisme</b>	Etat d'une personne ayant reçu un apprentissage de la lecture et de l'écriture mais dont cet apprentissage n'a pas conduit à la maîtrise ou que cette maîtrise en a été perdue.
<b>Indice de parité dans les établissements scolaires</b>	Rapport entre le nombre de filles qui sont inscrites à l'établissement scolaire et celui des garçons.
<b>Ingéniorat Civil/Agronome</b>	Diplôme sanctionnant une formation universitaire complète de 5 ans, avec mémoire dans le domaine Technique.
<b>Ingéniorat Industriel</b>	Diplôme sanctionnant une formation universitaire complète de 4 ans, avec mémoire dans le domaine Technique.
<b>Insuffisant</b>	Mention d'un Etudiant qui a obtenu moins de 50%
<b>La recherche appliquée</b>	Travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles.
<b>La recherche fondamentale</b>	Travaux expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière.
<b>Latrine en bonne état</b>	Latrine dont les quatre murs existent, couverte de dalle, toiture en bon état (pas de fuite d'eau) et propre.
<b>Latrine fonctionnelle</b>	Latrine utilisable.
<b>Lauréat</b>	Candidat qui a réussi au Concours de fin d'un cycle de formation donné
<b>Le développement expérimental</b>	Travaux systématiques fondés sur les connaissances tirées de la recherche et l'expérience pratique et produisant de nouvelles connaissances, visant à déboucher sur de nouveaux produits ou procédés ou à améliorer les produits

ou procédés existants.

<b>Licence</b>	Diplôme sanctionnant une formation universitaire complète de 4 ans, avec mémoire.
<b>Licence agrégée</b>	Diplôme sanctionnant une formation universitaire complète de 5 ans, avec mémoire.
<b>Maître</b>	Titulaire de master.
<b>Master complémentaire</b>	Titre académique ou diplôme du même nom conféré à un lauréat détenteur d'un master à l'issue d'un parcours de deuxième cycle, après avoir validé 60 crédits minimum dans une filière différente de la formation initiale
<b>Master de recherche</b>	Parcours de formation préparant à l'exercice d'activités de recherche et organisé en tout ou en partie au sein d'une école doctorale
<b>Master professionnel</b>	Parcours de formation préparant à l'exercice des responsabilités professionnelles dans des établissements publics, parapublics ou privés ou à titre libéral
<b>Master</b>	Titre académique ou diplôme du même nom conféré à l'issue d'un parcours de deuxième cycle et après obtention de cent vingt crédits.
<b>Mention</b>	Appréciation portée par un jury sur la qualité des travaux d'un étudiant lorsqu'il lui délivre un diplôme ou sanctionne la réussite d'un semestre d'études
<b>Niveau d'instruction</b>	Niveau le plus élevé de scolarisation officielle atteint par une personne. Il est évalué par la dernière classe achevée (avec ou sans succès) du système scolaire.
<b>Parcours de formation</b>	Ensemble d'unités d'enseignement répartis semestriellement et abordées dans un ordre logique et cohérent conduisant à un titre déterminé, pour un cycle d'études, un domaine et une branche donnés.
<b>Part du primaire/fondamental dans le budget de l'éducation</b>	Proportion des dépenses publiques allouées à l'enseignement primaire/fondamental dans le budget total de l'État (de fonctionnement et en capital) consacré à l'enseignement pour une année budgétaire donnée.
<b>Passable</b>	Mention d'un Etudiant qui a obtenu une note comprise entre 50 et 59%

<b>Passerelle</b>	Possibilité ouverte à un étudiant de se réorienter et de poursuivre ses études dans un parcours ou une filière de formation autre que celle initialement choisie.
<b>Personnel de soutien</b>	Travailleurs qualifiés et non qualifiés, personnel administratif et employés de bureau participant à l'exécution des projets de R-D ou qui sont directement associés à l'exécution de tels projets (ou fournissant des services aux chercheurs participant à ces projets).
<b>Personnel enseignant</b>	Ensemble du personnel des écoles destiné à des tâches d'enseignement.
<b>Personnel enseignant qualifié au primaire/fondamental</b>	Enseignant titulaire d'un des diplômes suivants : Diplôme de l'École Moyenne Pédagogique (DEMP), Diplôme du Lycée Pédagogique (DLP pour les 3 premiers cycles du fondamental) et Baccalauréat (ENSIII , IPAIII pour le Cycle 4 du fondamental ).
<b>Petite enfance</b>	Période de vie de l'enfant comprise entre la naissance et l'âge de six ans. Elle comprend : la prime enfance ou première enfance (0 à 3 ans) et la deuxième enfance, aussi appelée enfance d'âge préscolaire (3 à 5 ans).
<b>Plus Grande Distinction(PGD)</b>	Mention d'un Etudiant qui a obtenu une note supérieure ou égale à 90%
<b>Population en âge scolaire ou population scolarisable</b>	Population appartenant à une certaine tranche d'âges et supposée recevable à un niveau d'enseignement compte tenu de l'âge conventionnel d'entrée à l'école et de la durée de la scolarité retenue pour chaque niveau d'instruction. (3-23 ans).
<b>Population scolaire/population scolarisée</b>	La population scolaire est l'ensemble des élèves fréquentant un niveau d'enseignement déterminé au cours d'une année scolaire donnée, sans considération de l'âge des intéressés.
<b>Ratio élève/salle de classe</b>	Nombre moyen d'élèves par salle de classe pour un niveau ou un cycle d'enseignement donné.
<b>Ratio élèves par maître</b>	Rapport entre le nombre total d'élèves et le nombre total de maîtres. C'est le nombre moyen d'élèves enseignés par un maître titulaire.
<b>Ratio élèves par salle de classe</b>	Rapport entre le nombre total d'élèves et le nombre total de classes fonctionnelles. C'est le nombre moyen d'élèves par salle de classe fonctionnelle.
<b>Ratio enseignants/élèves</b>	Nombre moyen d'élèves par enseignant pour une année scolaire donnée.

<b>Ratio étudiants-enseignants dans les universités</b>	Rapport entre le nombre total d'étudiants et le nombre total d'enseignants. C'est le nombre moyen d'étudiants enseignés par un seul enseignant.
<b>Ratio livres/élève primaire/fondamental</b>	<b>au</b> Rapport entre le nombre total de livres par matière et le nombre total des élèves.
<b>Recherche et développement expérimental (R-D)</b>	R-D englobant les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société, pour concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles. Le terme R-D recouvre trois activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.
<b>Salle de classe fonctionnelle</b>	Unité pédagogique où des enseignements sont dispensés. Elle peut être construite ou en abri précaire (paillote par exemple).
<b>Salle de classe mixte</b>	Salle utilisée comme classe et atelier dans les centres d'enseignement des métiers
<b>Salle de classe provisoire</b>	Lieu où sont regroupés les élèves dans un abri de fortune (sheeting, en roseaux, ...).
<b>Satisfaction</b>	Mention d'un Etudiant qui a obtenu une note comprise entre 60 et 69%,
<b>Savoir</b>	Résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude.
<b>Savoir-faire</b>	Capacité d'appliquer un savoir et de l'utiliser pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes.
<b>Semestre académique</b>	Période de référence pour l'organisation des parcours de formation, regroupant de deux à cinq unités d'enseignement et s'étendant sur une durée comprise entre quatorze et dix-neuf semaines ; chaque semestre validé couvre trente crédits
<b>Spécialité</b>	Partie d'une branche pouvant elle-même donner lieu à des options ; la spécialité est mentionnée en particulier sur les diplômes de master pour préciser l'enseignement reçu et les compétences acquises par l'étudiant dans un domaine et/ou dans une branche déterminé.
<b>Stage</b>	Mise en situation de terrain des élèves/étudiants poursuivant des études d'une Unité d'Enseignement(UE) déterminée.



<b>Supplément au diplôme</b>	Document annexé au diplôme visant à en faciliter la lecture et à identifier le profil académique et professionnel du lauréat
<b>Taux brut d'admission en première année du primaire/fondamental</b>	Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis en première année d'un cycle ou ordre d'enseignement primaire/fondamental et la population ayant l'âge officiel d'admission dans ce cycle.
<b>Taux brut de scolarisation (TBS)</b>	Rapport entre le nombre total d'élèves inscrits à un niveau d'enseignement sans distinction d'âge et la population totale d'âge officiel de scolarisation à ce niveau.
<b>Taux brut de scolarisation dans le supérieur</b>	Nombre d'étudiants inscrits à un niveau d'études supérieures rapporté au nombre d'étudiants ayant l'âge officiel pour fréquenter ce niveau d'études.
<b>Taux d'abandon</b>	Rapport entre le nombre d'élèves inscrits au cours d'une année scolaire et qui quittent le système scolaire durant l'année scolaire pour une raison quelconque et le nombre total d'élèves inscrits au cours de cette année scolaire.
<b>Taux d'achèvement</b>	Proportion des élèves nouvellement admis en dernière année d'un cycle par rapport à l'effectif de la population d'âge théorique au niveau concerné.
<b>Taux d'alphabétisation</b>	Rapport entre le nombre de personnes (15 ans et +) capables de lire et écrire en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne et la population totale.
<b>Taux d'alphabétisation des femmes</b>	Taux qui prend en compte le nombre de femmes qui savent lire et écrire sur la population totale.
<b>Taux d'analphabétisme</b>	Rapport entre le nombre de personnes incapables de lire et écrire et la population totale.
<b>Taux de promotion</b>	Proportion des élèves ayant terminé avec succès une année d'étude donnée et qui s'inscrivent à un niveau supérieur l'année scolaire suivante. Ce taux mesure l'efficacité interne du système éducatif
<b>Taux de redoublement</b>	Proportion des élèves inscrits dans une classe donnée au cours d'une année scolaire donnée et qui étudiaient dans la même classe au cours de l'année scolaire précédant.
<b>Taux de survie par année d'études</b>	Pourcentage des élèves (ou étudiants) d'une cohorte qui ont été inscrits en première année d'un niveau (ou cycle) d'enseignement donné au cours d'une année scolaire donnée et qui sont supposés parvenir aux années d'étude successives.

<b>Taux de transition</b>	Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis dans la première année d'études d'un niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année d'étude du niveau d'enseignement immédiatement inférieur de l'année scolaire précédente.
<b>Taux net d'admission</b>	Rapport entre le nombre de nouveaux entrants dans un niveau d'enseignement donné ayant l'âge officiel d'entrée à ce niveau et la population d'âge officiel d'entrée à ce niveau d'enseignement.
<b>Taux net de fréquentation</b>	Rapport entre le nombre total d'élèves inscrits à un niveau d'enseignement donné ayant l'âge légal de fréquentation à ce niveau et la population totale d'âge officiel de scolarisation à ce niveau.
<b>Taux net de scolarisation</b>	Rapport entre le nombre d'élèves inscrits à un niveau d'enseignement, ayant l'âge officiel de scolarisation à ce niveau et la population totale d'âge officiel de scolarisation à ce niveau.
<b>Taux net de scolarisation dans l'enseignement fondamental</b>	Effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter le niveau d'éducation fondamentale exprimé en pourcentage de la population correspondante.
<b>Technicien et assimilé</b>	Personnes dont les tâches principales requièrent des connaissances et une expérience technique dans un ou plusieurs domaines de l'ingénierie, des sciences physiques et de la vie (techniciens), ou des sciences sociales, des sciences humaines et des arts (personnel assimilé).
<b>Titre académique</b>	Document sanctionnant le niveau atteint à l'intérieur ou à l'issue d'un parcours de formation reconnu par la loi et attesté par un diplôme ; les titres académiques sont au nombre de trois : le baccalauréat, le master et le doctorat
<b>Titre professionnel</b>	Titre dont la collation ne confère pas un titre académique
<b>Travail de recherche</b>	Travail donné aux étudiants et qui doit répondre aux critères et aux protocoles d'une recherche scientifique.
<b>Travail dirigé</b>	Travail effectué par les Elèves/étudiants sous la surveillance et le guidage d'un enseignant (exercices ou devoirs faits en classe...). Il lui est affecté un certain nombre de crédits.
<b>Travaux pratiques</b>	Travail effectué par les étudiants en application de théories, de connaissances ou de techniques apprises (travaux de laboratoire, fabrication d'objets.). Il lui est affecté aussi un certain nombre de crédits
<b>Une bibliothèque</b>	Lieu qui sert de conservation/dépôt des livres (salle,

armoire, étagères)

**Unité d'enseignement (UE)**

Ensemble cohérent de matières ou éléments constitutifs d'unité d'enseignement (ECUE) représentant l'unité de base d'un parcours de formation.

**Valorisation des crédits**

Processus d'évaluation et de reconnaissance des savoirs et compétences d'un candidat pour être admis dans une Unité d'Enseignement(EU), un cycle d'études.



## Thème 1-F : Santé

Les concepts utilisés dans cette section sont puisés de l'Annuaire statistique sanitaire et des rapports des Enquêtes démographiques et de santé, des données des centres de santé et des hôpitaux pour l'année 2013, publié en juin 2014 par le Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida, le rapport de l'Enquête Démographique et de Santé 2010 produit par l'ISTEEBU et l'INSP, le manuel des « Métadonnées des indicateurs de développement, y compris ceux relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement - Septembre 2014 » produit par l'ISTEEBU, ainsi que le « Rapport national d'évaluation de mise en application du programme d'action de Beijing (Beijing +20) - Bujumbura, juin 2014 » du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, constituent les principaux documents de référence pour les concepts et indicateurs de santé.

<b>Accouchement assisté</b>	Accouchement conduit par une personne ayant au moins la qualification d'accoucheuse auxiliaire(A3).
<b>Accouchement dystocique</b>	Accouchement difficile pour des raisons maternelles ou fœtales qui ne peut aboutir sans intervention médicamenteuse ou instrumentale, par exemple, en administrant des ocytociques, en utilisant une ventouse ou en recourant à une césarienne.
<b>Accouchement eutocique</b>	Accouchement qui se déroule avec ou sans épisiotomie, avec ou sans déchirure, sans complications ni intervention instrumentale.
<b>Age de la grossesse en semaines d'aménorrhée</b>	Nombre de semaines écoulées depuis le premier jour des dernières règles de la femme enceinte
<b>Agent de Santé Communautaire</b>	Un homme ou une femme choisi par les membres de sa communauté, selon des critères précis pour s'occuper des problèmes de santé des individus et de la collectivité sous la supervision des services de santé.
<b>Aménorrhée</b>	Absence de flux menstruel (règles) chez une femme en âge de procréer
<b>Ancien cas (AC)</b>	Patient qui est déjà venu dans les 15 jours précédents pour un nouvel épisode de maladie et qui revient pour le même problème endéans ces 15 jours. Il s'agit du même épisode de maladie
<b>Audit des décès maternels</b>	Revue systématique des décès maternels à la recherche qualitative des causes et des circonstances de survenue du décès de la femme liés aux complications de la grossesse ou de l'accouchement (dysfonctionnements ayant favorisé le décès)

<b>Avortement</b>	Interruption de grossesse avant la 22ème semaine d'aménorrhée sans distinguer les avortements spontanés des avortements provoqués
<b>BCG</b>	Vaccin bilié de Calmette et Guérin ou vaccin contre la tuberculose, le BCG est administré à la naissance selon le calendrier vaccinal en vigueur au Burundi
<b>Besoins en santé</b>	En santé publique, les « besoins de santé » peuvent être définis comme l'écart entre un état de santé constaté et un état de santé souhaité par la collectivité ou les pouvoirs publics.
<b>Biostatistique</b>	Ensemble des méthodes statistiques appliquées aux sciences de la vie et de la santé.
<b>Cas de tuberculose confirmé bactériologiquement (TB+)</b>	Cas dont la positivité de l'échantillon biologique a été établie soit par l'examen microscopique de frottis, ou soit par la mise en culture ou le Xpert MTB/RIF. Ces cas devraient être notifiés, que le traitement ait commencé ou non.
<b>Césarienne</b>	Extraction de l'enfant de l'utérus maternel par incision de la paroi utérine.
<b>Charge Virale</b>	C'est la quantité de virus (VIH, VHB,.....) présents dans une quantité donnée de fluide (sang, sperme, salive) d'une personne séropositive.
<b>Consultation postnatale</b>	Ensemble des services et des soins offerts à l'accouchée et à son enfant pendant la période allant des premières 24 heures jusqu'à 42 jours après accouchement (6 semaines du post-partum) en vue d'assurer leur bien-être.
<b>Consultation prénatale recentrée</b>	Ensemble des services et soins de qualité axés sur les besoins des femmes enceintes fournis pendant la période allant du premier trimestre de la grossesse jusqu'au début du travail d'accouchement afin d'assurer une surveillance adéquate de la grossesse.
<b>Contraceptifs injectables (DMPA en IM ou en S/C)</b>	Produits contraceptifs administrés par voie parentérale
<b>Contraceptifs oraux combinés (COC)</b>	Association d'œstrogène et de progestatif dans un comprimé pour une prise orale
<b>Contraceptifs oraux progestatifs (COP)</b>	Contraceptifs oraux à base de progestatifs seuls sous forme comprimé à utiliser par voie orale, et utilisés en prise continue

<b>Contraception</b>	Emploi des moyens visant à empêcher qu'un rapport sexuel entraîne une grossesse. Selon l'Organisation mondiale de la santé, elle est définie comme étant « l'utilisation d'agents, de dispositifs, de méthodes ou de procédures pour diminuer la probabilité de conception ou l'éviter ».
<b>Contraception moderne</b>	Les méthodes modernes de contraception comprennent la stérilisation féminine ou masculine, la pilule hormonale par voie orale, le dispositif intra-utérin (DIU), le préservatif masculin, les injectables, les implants (y compris le Norplant), les méthodes de barrière vaginales, le préservatif féminin et la contraception d'urgence. Les autres méthodes de contraception sont appelées traditionnelles et comprennent le rythme (abstinence périodique), le retrait, la méthode de l'allaitement maternel et l'aménorrhée (MAMA) et les méthodes populaires.
<b>Contre référence</b>	Réponse systématique à la référence qui consiste au renvoi du patient avec des informations écrites sur son problème de santé et l'éventuelle conduite à tenir à celui ou à la structure qui l'avait référée, après que les besoins du patient aient été satisfaits
<b>Convention minière</b>	Méthodes permanentes en planification familiale : vasectomie (sans scalpel) chez l'homme et ligature des trompes (sous anesthésie locale) chez la femme visant tous deux à empêcher définitivement la conception sans toutefois troubler la sexualité et perturber la fonction hormonale. (Source annuaire statistique).
<b>Couples année-protection (CAP)</b>	Par définition, le CAP représente l'estimation de la protection conférée par les services de planification familiale pendant une période d'une année, en se basant sur la quantité des contraceptifs vendus ou distribués gratuitement aux clientes pendant toute cette période.
<b>Couverture des services PTME - Prévention Transmission Materno-Enfantine du VIH</b>	Rapport entre le nombre des femmes enceintes ayant suivi le protocole PTME au cours d'une période donnée et le nombre de femmes séropositives au VIH ayant accouché au cours de cette période.
<b>Décès maternels audités</b>	Procédure d'évaluation et d'analyse systématique des causes et des facteurs contribuant aux décès de femmes pendant la grossesse, l'accouchement ou dans les 42 jours suivant la fin de la grossesse, dans le but d'identifier les problèmes récurrents et de mettre en place des actions correctrices.
<b>Déchirure périnéale)</b> (ou <b>déchirure</b>	Lacération des tissus mous du canal de naissance, affectant le raphé médian et les muscles du périnée et du vagin. La déchirure peut être centrale ou latérale.

<b>Dépense moyenne annuelle de santé par tête</b>	C'est l'ensemble de règles qui régit le comportement des agents publics. La déontologie permet de définir collectivement et dans la pratique la façon d'agir pour servir l'intérêt général.
<b>Dépistage Indexé pour le VIH</b>	Dépistage autour d'une personne vivant avec le VIH, c'est à dire toutes les personnes issues de son réseau familial, social et sexuel.
<b>Dispositif Intra-utérin (DIU)</b>	Le DIU est un petit dispositif qu'on insère dans la cavité utérine pour éviter la survenue d'une fécondation.
<b>Disproportion foetopelvienne</b>	Incompatibilité entre les dimensions du fœtus, plus précisément entre les diamètres céphaliques et les dimensions du bassin osseux maternel, explorées par la radiopelvimétrie avant (prévention) ou pendant le travail.
<b>Durée moyenne de séjour</b>	Rapport entre la somme des durées d'hospitalisation des patients sortants et le nombre de patients sortants (présenté en termes de jour)
<b>Enfant complètement vacciné (ECV)</b>	Tout enfant qui avant son deuxième anniversaire, a reçu l'ensemble des antigènes prévu par le Programme Elargi de Vaccination.
<b>Enfant mort-né</b>	Enfant né sans vie à partir de la 28ème semaine d'aménorrhée.
<b>Épidémiologie</b>	Science qui étudie la distribution des maladies et les facteurs qui les déterminent .Elle évalue la répartition des maladies dans le temps et dans l'espace, tente d'établir les causes de ces maladies, propose des solutions pour modifier la circulation et enfin évaluer ces solutions dans leurs applications.
<b>Episiotomie</b>	Section chirurgicale du périnée à partir de la commissure postérieure de la vulve effectuée pendant l'accouchement pour éviter une déchirure du périnée.
<b>Femme complètement vaccinée avant la grossesse</b>	Femme ayant reçu 5 doses Td avant la grossesse en cours
<b>Femme en âge de procréer</b>	Individu de sexe féminin âgé d'au moins 15 ans révolus et d'au plus 49 ans révolus.



<b>Femme enceinte à risque</b>	Femme enceinte pour laquelle au moins un facteur de risque a été détecté parmi les suivants : § Age < 15 ans § Age > 35 ans § Nullipare § Grande multipare § Antécédent de mort-né § Taille < 1m50 § Antécédent de césarienne § Accouchement précédent compliqué § Malformation visible du bassin § Antécédent d'accouchement prématuré § Antécédent d'avortements (2ou+) au 2ème trimestre § Poids < 40Kg ou > 80 Kg en début de grossesse § Maladie chronique préexistante (HTA, diabète, cardiopathies, etc.)
<b>Hospitalisation</b>	Séjour que le malade effectue dans un hôpital ou un centre de santé. Les hospitalisations sont comptées en jours (le premier jour et le dernier jour sont comptés un seul jour).
<b>Hypertension artérielle</b>	L'hypertension artérielle (HTA) correspond à une augmentation anormale de la pression du sang sur la paroi des artères. Dans la majorité des cas, l'hypertension artérielle est dite « essentielle »: aucune cause connue n'explique son apparition, mais elle est favorisée par des facteurs de risque.
<b>Implants</b>	Méthode contraceptive composée de capsules fines et flexibles contenant un progestatif et qui sont insérées juste sous la peau à la partie interne du bras.
<b>Incidence d'une maladie</b>	Nombre de cas confirmés d'une maladie par an dans une population à risque
<b>Indice de Masse Corporelle (IMC)</b>	Mesure indicative de l'état nutritionnel chez les adultes. Il est défini comme le poids de la personne (en Kg) divisé par sa taille au carré (en mètre), Kg/m <sup>2</sup> .
<b>Malnutrition aigüe modérée</b>	Le rapport poids taille se situe entre -2 et -3 écart-types (ET) de la médiane de la courbe de référence ou le périmètre brachial se situe entre 115 et 125 mm
<b>Malnutrition aigüe sévère</b>	Le rapport poids taille est inférieur à -3 écart-types de la médiane de la courbe de référence ou le périmètre brachial est inférieur à 115 mm
<b>Malnutrition aigüe sévère + œdème</b>	Présence d'œdèmes et Ecart Type le rapport poids taille est inférieur à -3 écart-types de la médiane de la courbe de référence soit le périmètre brachial inférieur à 115 mm
<b>Mort-né BCF -, macérés</b>	Bébé né mort à partir de la 28ème semaine qui a perdu sa coloration rose et qui présente des desquamations de la peau.
<b>Mort-né BCF +</b>	Bébé né mort à partir de la 28ème semaine de grossesse chez qui les bruits fœtaux cardiaques sont audibles à l'accouchement.

<b>Mort-né BCF-, frais</b>	Bébé né mort à partir de la 28 <sup>ème</sup> semaine, chez qui les bruits fœtaux cardiaques ne sont pas audibles durant l'accouchement et qui a encore une coloration rose à l'accouchement
<b>Naissance vivante à terme</b>	Enfant né vivant durant ou après la 37 <sup>ème</sup> semaine de grossesse
<b>Naissance vivante prématurée</b>	Enfant né vivant avant le terme de la grossesse mais à partir du sixième mois de gestation (enfant dont la naissance est survenue entre la 22 <sup>ème</sup> et la 37 <sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée : absence de règles d'après l'OMS)
<b>Nombre de nuitées potentielles</b>	Capacité maximale d'accueil d'un service ou d'un hôpital. Si le nombre de lits est fixe durant la période (mois ou année), cette capacité est calculée en multipliant le nombre de lits par le nombre de nuits de la période.
<b>Nombre d'habitants par type de personnel de santé</b>	Nombre moyen d'individus qu'un personnel de santé d'un type spécifique prendrait en charge dans l'hypothèse d'une répartition équitable de la population à chaque personnel de santé du type considéré (médecins, infirmiers, sages-femmes, pharmaciens, etc.).
<b>Nouveau cas</b>	Tout patient qui vient consulter pour un nouvel épisode de maladie même s'il est déjà venu consulter au CDS plusieurs fois durant le mois ou les mois ou semaines précédents pour autre chose.
<b>Paquet complémentaire de services et activités en SR</b>	Une liste commune de services et d'activités prioritaires pour tous les Hôpitaux de district, conçue pour fournir des soins et services de SR de façon équitable, efficace et efficiente selon les techniques et aptitudes qui ne sont pas disponibles au niveau primaire.
<b>Paquet minimum d'activités (PMA) en SR</b>	Une liste commune de services et d'activités prioritaires en SR pour tous les centres de santé dont la finalité est de couvrir les besoins sanitaires de base et la demande de la population en SR de façon équitable, efficace et efficiente.
<b>Part de la santé dans le budget des ménages</b>	Rapport entre les dépenses de santé des ménages et les dépenses totales des ménages.
<b>Part du budget de la santé dans le budget de l'État</b>	Rapport entre le budget de la santé publique et le budget de l'État.
<b>Patient couché</b>	Patient qui ne peut plus se déplacer et a dû être transporté pour arriver à la structure de santé
<b>Patient debout</b>	Patient qui a pu rejoindre la structure de santé en se déplaçant seul

<b>Patients en rechute de tuberculose</b>	Patients ayant déjà reçu un traitement antituberculeux, ont été, à la fin de leur dernière cure, classés dans la catégorie <i>guérison</i> ou <i>traitement terminé, après une durée suffisante de traitement</i> , et présentent de nouveau une tuberculose active
<b>Pentavalent</b>	Vaccin combiné contre 5 maladies (la Diphtérie, le Tétanos, la Coqueluche, l'Hépatite virale B liquide et le vaccin contre Haemophilus influenzae de type b.
<b>Présentation inadéquate lors de l'accouchement</b>	On parle de présentation inadéquate lorsque le bébé joue les originaux en présentant son postérieur, son épaule, cordon etc...
<b>Prévalence d'une maladie</b>	Nombre de cas de maladies enregistrés pour une population déterminée et englobant aussi bien les nouveaux cas que les anciens cas.
<b>Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorifique</b>	Pourcentage de la population dont la consommation de produits alimentaires reste insuffisante pour atteindre le niveau minimal d'énergie nécessaire par jour.
<b>Proportion d'enfants de moins de cinq ans présentant un surpoids</b>	Nombre d'enfants de moins de cinq ans dont le rapport poids pour âge est supérieur + 2ET par rapport de croissance selon l'OMS 2006
<b>Quotient de mortalité infantile</b>	Probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire.
<b>Quotient de mortalité infanto-juvénile</b>	Probabilité pour un enfant de décéder avant son cinquième anniversaire.
<b>Quotient de mortalité juvénile</b>	Probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire.
<b>Ratio de mortalité maternelle</b>	Nombre de décès suite à la grossesse, à l'accouchement et au postpartum jusqu'à 42 jours *100 000NV /nombre de naissances vivantes
<b>Ratio habitants /lit d'hospitalisation</b>	Nombre moyen de personnes qui occuperaient un lit d'hospitalisation si toute la population venait à tomber malade au même moment.
<b>Ratio nombre d'habitants par personnel de la santé</b>	Rapport entre la population concernée et le nombre de personnels de santé. On a ainsi par exemple le nombre d'habitants par médecin ou nombre d'habitants par sage-femme.
<b>Rayon moyen d'action théorique</b>	Exprime pour une zone géographique contenant une ou plusieurs formations sanitaires, la distance moyenne parcourue par la population pour atteindre un Centre de

Santé (CDS).

**Référence**

Transfert d'un patient d'un professionnel de santé à un autre ou d'un service technique à un autre au sein de la même structure, ou aussi d'une structure sanitaire à une autre d'un niveau plus élevé de la pyramide sanitaire

**Retard de croissance**

Insuffisance de taille par rapport à l'âge chez les enfants (indice taille pour âge située à plus de deux écarts type en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence).

**Retard de croissance sévère**

Insuffisance grave de taille par rapport à l'âge chez les enfants (indice taille pour âge située à moins de trois écarts-types en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence).

**Santé de la reproduction**

Bien-être général tant physique que mental et social de la personne humaine pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité.

**Statut sérologique**

Indication de la présence ou non d'anticorps spécifiques à une maladie dans l'organisme.

**Structure sanitaire /formation sanitaire**

Lieu reconnu par le ministère de la santé publique et qui offre des services sanitaires de tout genre.

**Surveillance épidémiologique**

C'est le processus de collecte, d'analyse et d'interprétation systématique de données de santé nécessaires à la planification, l'exécution et l'évaluation des activités de santé publique, et la diffusion en temps voulu de ces données à ceux qui en ont besoin.

**Système de santé**

C'est un ensemble des personnes, des institutions et des actions dont l'objectif essentiel est de promouvoir, restaurer, entretenir ou améliorer la santé.

**Taux brut de décès**

C'est le rapport entre le nombre total de décès en hospitalisation et le nombre total des admissions en hospitalisation.

**Taux CPN1 précoce**

$$\frac{\text{Nombre de femmes venues en CPN1 dans les 14 SA} \times 100}{\text{Nombre de femmes enceintes attendues}}$$

**Taux d'abandon vaccinal**

Le nombre d'enfants qui ont commencé la vaccination mais qui n'ont pas été complètement vaccinés dans l'ensemble des enfants qui ont commencé la vaccination

<b>Taux de faible poids à la naissance</b>	Rapport entre les enfants dont le poids à la naissance est inférieur à la norme OMS (2500 g) et le nombre total de naissances vivantes.
<b>Taux de fréquentation des formations sanitaires</b>	Rapport entre l'effectif de la population ayant utilisé les formations sanitaires au moins une fois au cours d'une période donnée et l'effectif de la population totale.
<b>Taux de létalité</b>	Proportion de décès liés à une maladie ou à une affection particulière, par rapport au nombre total de cas atteints par la maladie ou concernés par la condition particulière
<b>Taux de malnutrition des enfants</b>	Rapport entre le nombre d'enfants en situation de malnutrition (enfants pour lesquels l'indice taille pour âge se situe à moins de deux écarts-types en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence) et la population de référence.
<b>Taux de morbidité</b>	Le taux de morbidité est la proportion de personnes atteintes par une maladie dans une population précise (par exemple : une ville ou une région), à une période donnée (par exemple : un mois ou une saison).
<b>Taux de mortalité</b>	Rapport entre le nombre total de décès et la population totale moyenne sur une période et dans un territoire donné.
<b>Taux de mortalité due à une maladie dans les formations sanitaires</b>	Rapport entre le nombre de décès dus à une maladie dans les formations sanitaires au cours d'une période et l'effectif moyen de la population au cours de cette même période.
<b>Taux de mortalité infantile</b>	Nombre de décès d'enfants de moins d'un an rapporté au nombre de naissances vivantes. Il est en général calculé pour une année donnée et exprimé pour 1000 nouveau-nés vivants.
<b>Taux de mortalité infanto-juvénile</b>	Le taux de mortalité infanto-juvénile est le rapport entre les enfants décédés avant 5 ans et l'ensemble de la population de cette même tranche d'âge, la mesure étant prise sur une année. Ce taux s'exprime habituellement en pour mille (‰)
<b>Taux de mortalité intra hospitalière</b>	Nombre de décès en hospitalisation rapporté au nombre de cas hospitalisés.
<b>Taux de mortalité maternelle intra hospitalière</b>	Nb de décès maternel enregistrés dans les hôpitaux /nombre de femmes enceintes jusqu'à 42 jours après accouchement admises en hospitalisation
<b>Taux de mortalité néonatale</b>	Nombre d'enfants décédés entre 0 et 28 jours après la naissance*1000 /nombre total de naissances vivantes

<b>Taux de séroprévalence du SIDA</b>	Rapport du nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA et la population totale.
<b>Taux de succès du traitement Antituberculeux</b>	Nombre de patients TBC guéris ayant terminé leur traitement Antituberculeux/nombre total.
<b>Traitement préventif intermittent pendant la grossesse (TPIg)</b>	Stratégie de prévention du paludisme chez la femme enceinte qui consiste à donner au moins 3 doses de 3 comprimés de Sulfadoxine-Pyriméthamine (SP) espacées d'1 mois à partir de la 15ème semaine d'aménorrhée jusqu'à l'accouchement.
<b>Transmission du VIH de la mère à l'enfant (TME)</b>	Le passage du virus VIH d'une mère séropositive à son enfant, lors de la grossesse, de l'accouchement ou de l'allaitement
<b>Utérus cicatriciel</b>	Utérus porteur d'une ou de plusieurs cicatrices à la suite d'une intervention chirurgicale ou d'un traumatisme
<b>Utilisation des soins de santé</b>	Personnes qui ont consulté le personnel de santé au cours des 15 jours ayant précédé l'enquête que ce soit pour raison de maladie ou pas.

## Thème 1-G : Revenus et consommation, conditions de vie, pauvreté et questions sociales intersectorielles

Cette section présente les principaux concepts et indicateurs extraits des documents des métadonnées des indicateurs des différents agendas de développement notamment les Objectifs de développement Durable, la Vision du Burundi et du PND révisé ainsi que les rapports du Recensement général de la population et de l'habitant de 2008.

<b>Abonnements aux services de téléphonie mobile cellulaire</b>	On entend par abonnement à des services de téléphonie mobile cellulaire les abonnements à des téléphones portables, à un service de téléphonie mobile public utilisant une technologie cellulaire, ce qui fournit un accès au RTPC. Ceci inclut les systèmes cellulaires analogues et digitaux IMT-2000, (Troisième génération, 3G). Les abonnements post-payés ainsi que prépayés sont aussi pris en compte. Les abonnements prépayés sont ceux où les comptes ont été utilisés dans une période raisonnable (par exemple, trois mois). Les abonnements inactifs, c'est-à-dire les cartes prépayées qui n'ont effectué ni reçu aucun appel pendant les trois derniers mois, sont exclus. RTPC : Voir Réseau Téléphonique Commuté Public.
<b>Accès à l'électricité</b>	Rapport entre la somme des populations vivant dans les localités électrifiées et la population totale.
<b>Autoconsommation des ménages</b>	Production de biens et services par les ménages pour leur propre consommation. L'activité de production et consommation échappe ainsi aux échanges économiques. On parle d'économie domestique ou d'économie de subsistance.
<b>Autosuffisance alimentaire</b>	Capacité d'un pays à satisfaire ses besoins alimentaires sur la base de sa production nationale.
<b>Biodiversité</b>	Ensemble des gènes, espèces et écosystèmes d'une région ou du monde.
<b>Biomasse</b>	Masse totale d'un groupe donné d'organismes présents dans une zone particulière.
<b>Bois de chauffage</b>	Bois brut (provenant des troncs ou des branches d'arbres) devant servir comme combustibles notamment pour la cuisson des aliments, le chauffage et la production d'énergie.
<b>Capital financier d'un ménage</b>	Réserve de valeur matérialisée par l'ensemble des ressources provenant de l'épargne ou de l'emprunt qui facilite les dépenses productives (achat d'équipements et de matériels productifs), dépenses de nourriture, d'éducation, de santé, d'habillement, de logement.

<b>Capital humain</b>	Ensemble des ressources personnelles productives économiquement. Ces ressources peuvent s'accroître en réalisant des dépenses d'éducation, de formations professionnelles, de santé, d'alimentation, de logement. Un enfant né dans de bonnes conditions qui a été scolarisé et qui a fait des études supérieures dispose d'un capital humain plus important qu'un autre qui n'aurait pas bénéficié de toutes ces conditions. Il est mesuré par les dépenses consacrées dans le passé à l'éducation par les ménages, les administrations publiques, les institutions sans but lucratif et les producteurs, destinées à accroître la productivité du travail.
<b>Capital physique d'un ménage</b>	Ensemble des actifs productifs (outils, équipement, bétail, etc.), des actifs ménagers (appareils ménagers, logement, vêtements, vélos, bijoux) et des stocks détenus par le ménage.
<b>Capital social [Sciences sociales]</b>	Le capital social est l'ensemble des relations sociales afférentes à un acteur. C'est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées. En d'autres termes, ce sont les ressources sociales provenant des relations culturelles et sociales avec d'autres individus capables d'influencer positivement la situation économique d'un individu.
<b>Centres publics d'accès à l'Internet</b>	Un centre public d'accès à l'Internet est un site, un emplacement ou centre d'instruction où l'accès à l'Internet est disponible au public à temps complet ou partiel. Ces centres comprennent les télécentres, les centres communautaires numériques, les cafés Internet, les bibliothèques, les centres éducatifs et autres établissements similaires offrant l'accès à l'Internet au public en général. Tous ces centres devraient avoir au moins un ordinateur public offrant l'accès à l'Internet. Localités peut désigner les villages, bourgs, villes ou énumérations de zones d'un pays utilisées par l'office national des statistiques aux fins d'enquête.
<b>Charbon de bois</b>	Bois carbonisé par combustion partielle ou par l'action de la chaleur émanant d'une source extérieure utilisée comme combustible ou à d'autres fins.
<b>Chef de concession</b>	Personne qui est responsable de la concession. Il peut s'agir du propriétaire, d'un parent du propriétaire ou de l'individu qui encaisse les loyers pour le compte du propriétaire. Cet individu peut habiter ou non la concession.
<b>Chef de ménage</b>	Personne de référence d'un ménage reconnue comme telle par les autres membres.



<b>Combustibles solides</b>	On distingue les combustibles solides, les combustibles liquides et les combustibles gazeux. Pour ce qui concerne les combustibles solides au Burundi, il s'agit du bois et de ses dérivés ainsi que de la tourbe. La tourbe est un combustible solide provenant de la décomposition partielle de végétaux morts dans des conditions d'humidité élevée et de faible aération. Cette catégorie ne comprend que la tourbe utilisée comme combustible.
<b>Concession</b>	Unité d'habitation formée par une ou plusieurs constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.
<b>Consommation primaire d'énergie</b>	C'est l'utilisation directe à la source, ou fourniture aux utilisateurs sans transformation d'une énergie brute, c'est-à-dire qui n'a fait l'objet d'aucune conversion ni transformation.
<b>Consommation d'engrais</b>	Elle mesure la quantité d'éléments nutritifs utilisée par rapport à l'unité de superficie des terres arables.
<b>Contribution provinciale à la pauvreté</b>	Rapport entre le nombre d'individus pauvres d'une province et le nombre d'individus pauvres du pays.
<b>Croissance du PIB par habitant</b>	C'est la variation en pourcentage du PIB par habitant
<b>Desserte en électricité</b>	Rapport entre le nombre de ménages connectés à un réseau de distribution d'électricité et le nombre total de ménages.
<b>Disponibilités alimentaires</b>	Volume total de produits alimentaires constitué par la production d'une année donnée et les stocks disponibles au début de cette année, et qui peuvent être acquis avec les revenus disponibles.
<b>Famine</b>	Manque total de grains dans une région suite à une mauvaise récolte. Il y a famine lorsqu'une situation passagère appelée communément disette, se généralise au point de provoquer un nombre inhabituel de décès chez les populations qui souffrent de faim.
<b>Incidence de la pauvreté</b>	Rapport entre le nombre de personnes pauvres et la population totale. C'est la proportion de pauvres dans une population donnée.

<b>Indicateur de participation des femmes (IPF)</b>	Mesure synthétique de la participation des femmes en se concentrant sur les opportunités qui s'offrent à elles plutôt que sur les capacités qui sont les leurs. C'est la moyenne des indices de mesure des inégalités femmes-hommes dans les trois domaines suivants :(i) Participation au pouvoir décisionnaire dans la sphère politique(ii) Participation au pouvoir décisionnaire dans l'économie ;(iii) Maîtrise des ressources économiques.
<b>Indicateur de pauvreté humaine pour les pays en voie de développement (IPH-1)</b>	Indicateur composite mesurant le degré de privation des trois dimensions fondamentales traduites au niveau de l'indicateur du développement humain : une vie longue et en bonne santé, la connaissance et un niveau de vie décent.
<b>Indicateur du développement humain (IDH)</b>	Indicateur composite mesurant les résultats moyens obtenus au niveau de trois dimensions fondamentales du développement humain : une vie longue et en bonne santé, la connaissance et un niveau de vie décent.
<b>Indice de Gini ou indice de concentration</b>	Mesure de la concentration d'une distribution (salaires, revenus, dépenses, etc.) dans une population donnée. L'indice de Gini est un nombre sans dimension compris entre 0 et 1. Plus sa valeur est grande, plus la concentration est forte et plus la répartition est équitable et vice versa.
<b>Indice de sévérité</b>	C'est une mesure de la gravité d'un fait, d'un événement, d'un phénomène, d'une situation etc., qui permet de mettre davantage l'accent sur les plus vulnérables parmi les autres dans la mesure de ce phénomène, fait, événement, etc. Cet indice augmente parallèlement à l'augmentation de l'écart entre le seuil de ce fait, phénomène, événement, etc., et les dépenses totales des victimes du phénomène, fait, événement, etc.
<b>Insuffisance pondérale</b>	Insuffisance de poids par rapport à l'âge chez les enfants (indice poids pour âge située à plus de deux écarts type en dessous de la médiane du poids pour âge de la population de référence).
<b>Lien de parenté avec le chef de ménage</b>	Indique pour chaque personne vivant dans le ménage, sa filiation ou relation avec le chef de ménage.
<b>Ligne de pauvreté</b>	Seuil monétaire en dessous duquel un ménage ou une personne déterminée est considérée comme pauvre.
<b>Lignes téléphoniques fixes</b>	On entend par lignes téléphoniques fixes les lignes téléphoniques qui relient l'équipement terminal d'abonné au réseau téléphonique public commuté (RTPC) et qui ont un port réservé sur un central téléphonique. Ce terme est synonyme avec les termes " station principale " et " ligne non partagée " qui sont communément utilisés dans les documents sur les télécommunications. Il peut ne pas être différent d'une ligne d'accès ou d'abonnés. Le nombre de canaux RNIS, téléphoniques et d'abonnés au non filaire fixe est

inclus.

<b>Locataire</b>	Situation d'occupation de l'habitat ou du logement dans laquelle celui-ci est mis en location par une tierce personne et le ménage paye un loyer ; le ménage paie pour l'usage sans avoir la propriété de l'habitat.
<b>Logement</b>	Local distinct et indépendant se trouvant à l'intérieur d'une concession si celle-ci en comporte plusieurs, ou se confondant à la concession elle-même, pour servir d'habitation.
<b>Logement gratuit</b>	Situation d'occupation de l'habitat ou du logement dans laquelle celui-ci est gracieusement offert au ménage par une tierce personne qui ne perçoit aucun loyer en retour.
<b>Malnutrition des enfants</b>	On parle de la malnutrition des enfants lors que l'indice taille pour âge se situe à moins de deux écarts-types en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence.
<b>Matériau des murs de l'habitation</b>	Matériau principal des murs de l'habitation. On distingue les murs en :-Dur : murs construits en béton, en briques de ciment, de terre cuite ou en pierre taillée ;-Semi dur : murs construits en briques de terre battue avec un revêtement en ciment ;-Banco : murs construits en briques de terre battue sans revêtement en ciment ;-Paille : murs construits en matériaux de nature végétale (bois, paille, tige de mil, etc.).
<b>Mode d'évacuation des ordures ménagères</b>	<b>des</b> Principal moyen utilisé par ménage pour se débarrasser de tous les déchets produits par l'activité domestique.
<b>Notion de Pauvreté</b>	La définition la plus acceptée de la pauvreté est celle d'une privation, tant économique que sociale, du bien-être de l'être humain. Cette définition distingue deux dimensions de pauvreté: pauvreté monétaire et pauvreté non monétaire.
<b>Opportunités sociales</b>	Dispositions prises par la société en faveur de l'éducation, de la santé ou d'autres domaines d'activité et qui accroissent la liberté qu'ont les individus de vivre mieux, modifient la qualité de vie des populations et favorisent une participation plus effective aux activités économiques et politiques.

<b>Pauvreté monétaire</b>	Insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante (expression d'un niveau de bien-être trop faible). Sa mesure s'appuie soit sur le revenu, soit sur la consommation, tous traduits en valeur monétaire. On définit un seuil monétaire (ligne de pauvreté) en deçà duquel on est considéré comme pauvre.
<b>PIB par tête</b>	Le produit intérieur brut (PIB) par tête est un indicateur essentiel de la performance économique et il est souvent utilisé pour mesurer le niveau de vie ou le bien-être économique, bien qu'il ne soit pas toujours adapté. Il s'obtient en divisant le PIB total par la population du pays.
<b>Pièce d'une habitation</b>	Différents compartiments de l'habitation, réservés aux divers usages : dormir, se laver, manger, etc. En général, le nombre de pièces d'une habitation permet d'apprécier les problèmes d'exiguïté et de promiscuité.
<b>Plan National de Développement</b>	de Le Plan National de Développement qui vise à créer un environnement favorable au développement du Burundi dans une perspective de réalisation des objectifs de développement Durable (ODD).
<b>Pourcentage de ménages disposant d'un poste TV</b>	Rapport entre le nombre de ménages disposant d'au moins un poste TV et le nombre total de ménages.
<b>Pourcentage de ménages utilisant des combustibles solides</b>	Proportion de la population qui utilise la biomasse (bois, charbon de bois, résidus de récolte) et le charbon comme source primaire d'énergie domestique.
<b>Profondeur de la pauvreté</b>	Ecart relatif moyen au seuil de pauvreté des dépenses de consommation des ménages pauvres. Elle mesure le degré de gravité de la situation des pauvres. Elle indique à quel niveau en dessous du seuil de pauvreté se situe la consommation des pauvres.
<b>Rapport de dépendance des jeunes</b>	C'est le rapport du nombre de jeunes d'âge habituellement inactif (de moins de 15 ans ou de moins de 20 ans, selon le contexte) au nombre d'individus en âge de travailler (de 15 à 64 ans ou de 20 à 59 ans, selon le contexte).
<b>Rapport de dépendance en fonction des âges</b>	Rapport de la population de 0-14 ans et 65 ans et plus, à la population de 15-64 ans. Il mesure la charge potentielle supplémentaire de la population productrice de biens et services.
<b>Ratio population/forêt</b>	Il est obtenu en divisant le couvert forestier d'un pays par sa population. Il permet de quantifier le nombre d'habitants vivant avec de faibles niveaux de ressources forestières.
<b>Rendement énergétique</b>	Rapport entre le PIB et la consommation totale d'énergie du pays.
<b>Représentation des femmes</b>	Proportion de femmes parmi les élus siégeant à l'Assemblée

**au parlement (ratio de)** Nationale.

**Réseau Téléphonique Commuté Public (RTCP)** Le réseau téléphonique commuté est le réseau historique des téléphones fixes, dans lequel un poste d'abonné est relié à un commutateur téléphonique par une paire de fils alimentée en batterie centrale intégrale (la boucle locale). Les commutateurs téléphoniques sont eux-mêmes reliés entre eux par des liens offrant un débit de 2 Mb/s, ou par des liaisons optiques plus performantes. Dans le cas d'un réseau construit par un opérateur public, on parle parfois de Réseau Téléphonique Commuté Public (RTCP) ou PSTN, de l'anglais Public Switched Téléphone Network.

**Résident absent d'un ménage** Personne qui réside habituellement dans le ménage et qui a passé la nuit de référence hors du ménage, mais qui a l'intention de passer moins de 6 mois à l'extérieur du ménage.

**Résident d'un ménage** Personne qui réside habituellement dans le ménage depuis au moins 6 mois ou depuis moins de 6 mois avec l'intention de rester au moins 6 mois.

**Résident présent dans un ménage** Personne qui réside habituellement dans le ménage depuis au moins 6 mois (ou depuis moins de 6 mois avec l'intention de rester au moins 6 mois) et qui a passé la nuit de référence dans le ménage.

**Revenu global ou total du ménage** Ensemble des revenus monétaires et non monétaires du ménage.

**Revenu monétaire du ménage** Toutes les entrées d'argent au niveau du ménage issues de la production agricole, de l'activité d'exploitation (entreprise ou commerce), des salaires et revenus non agricoles sur commission. Il intègre également les revenus de la propriété, les revenus financiers, les transferts reçus, etc.

**Revenu non monétaire du ménage** Valeur au prix du marché de biens et services produits par le ménage et utilisés pour sa propre consommation, et valeur locative des logements occupés par leur propriétaire.

**Seuil de pauvreté** Niveau de revenu permettant de couvrir le besoin minimum calorifique alimentaire et les besoins de base non alimentaires.

**Seuil de pauvreté absolu** Seuil de pauvreté défini en termes absolu, comme le coût minimal d'un niveau de vie de référence. Un seuil absolu de pauvreté est déterminé comme un niveau absolu en dessous duquel la consommation est considérée comme suffisamment petite pour réaliser un niveau minimum acceptable de bien-être.

**Seuil de pauvreté relatif** Le seuil de pauvreté est dit relatif de pauvreté lorsque le seuil est défini relativement à une certaine mesure de bien-être de la population entière.

<b>Sévérité de la pauvreté</b>	Mesure de la dispersion des dépenses de consommation des ménages pauvres autour de la moyenne de ces dépenses.
<b>Station d'épuration (STEP)</b>	Station de traitement des eaux usées des usagers (particuliers et industriels) raccordés au réseau d'assainissement et des eaux pluviales (dans le cas de réseaux non-séparatifs). La station rejette une eau épurée dans le milieu naturel. Les résidus de traitement sont récupérés sous forme de boues.
<b>Statut ou mode d'occupation du logement</b>	Lien existant entre l'occupant et le logement. On distingue : -Propriétaire : le logement appartient au ménage qui l'occupe ; -Locataire : le logement est mis en location par une tierce personne et le ménage qui l'occupe paye un loyer. Le ménage paie pour l'usage et non pour acquérir la propriété du logement ; -Logement gratuit : l'usage du logement est gracieusement offert au ménage par une tierce personne qui ne perçoit aucun loyer en retour.
<b>Taille du ménage</b>	Nombre de personnes résidant habituellement dans un ménage.
<b>Taux d'incidence de la pauvreté</b>	Proportion d'individus ou de ménages considérés comme pauvres dans une population donnée.
<b>Travailleurs pauvres</b>	Les travailleurs pauvres sont les personnes employées et vivant dans un ménage dont on estime que les membres vivent en dessous du seuil de pauvreté défini dans le pays concerné.
<b>Type d'habitation</b>	Type de bâtiment occupé par un ménage. On distingue : -Immeuble à appartements : Bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements ; -Villa : Maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes: cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison ; -Maison individuelle simple : Maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa -Bâtiment à plusieurs logements : Construction d'un niveau formée de plusieurs logements séparés (par exemple un "celibatorium") ; -Case : Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale fait de branchages recouverts de paille.
<b>Visiteur dans un ménage</b>	Personne présente dans un ménage, qui y a passé la nuit de référence mais qui n'y réside pas parce que sa résidence habituelle se trouve ailleurs.

<b>Vulnérabilité à la pauvreté de potentialités ou de capacités</b>	Absence de capacité de réaliser les ajustements nécessaires pour protéger son bien-être lorsqu'il est exposé à des chocs ou des événements externes défavorables. La capacité des ménages, individus ou communautés à éviter ou réduire la vulnérabilité dépend non seulement des ressources dont ils disposent initialement, mais aussi de l'accessibilité et de leur aptitude à utiliser efficacement ces ressources pour obtenir un revenu, de la nourriture ou d'autres choses.
<b>Vulnérabilité à la pauvreté des conditions de vie</b>	Risque d'être exclu d'un certain mode de vie matériel et culturel. On peut dans ce cadre considérer la vulnérabilité à l'analphabétisme, la vulnérabilité à la mortalité infantile et juvénile ou aux complications de grossesses, ou à la malnutrition, etc.
<b>Vulnérabilité à la pauvreté humaine</b>	Risque de privation dans le futur des droits sociaux, civiques et l'impossibilité de mener des activités politique, syndicale et culturelle pour défendre sa situation économique et sociale. L'individu ou le ménage est exposé à la perte de son identité sociale, culturelle et politique et ne sera pas à mesure de la recouvrir.
<b>Vulnérabilité à la pauvreté monétaire</b>	Risque qu'un ménage ou un individu tombe dans la pauvreté du fait d'un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté.
<b>Zone d'habitation</b>	Emplacement de l'habitation en zone lotie ou non lotie.

| .





## Thème 1-H : Genre et groupes de population spéciaux

Les politiques et programmes en faveur de l'égalité de genre et des groupes de population spéciaux relèvent des prérogatives du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre. Ainsi, les concepts relatifs à ce thème se trouvent dans les documents et publications du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

**Approche genre** Démarche qui, à partir du constat de l'inégalité des rapports sociaux entre l'homme et la femme, en analyse le degré, les formes et les conséquences en vue de les transformer vers l'équité et l'égalité.

**Appui psychosocial** Démarche qui vise au rétablissement des personnes à travers une approche collective centrée sur la connaissance des besoins individuels.

C'est la possibilité de se faire accompagner par un expert du droit (juriste, avocat ou notaire) afin d'obtenir des réponses personnalisées aux questions.

**Assistance médicale** C'est l'aide médicale urgente. C'est un dispositif mis en place par un Etat pour apporter une aide médicale aux Victimes des VSBG.

Méthode thérapeutique destinée aux personnes souffrant de problèmes psychologiques qui permet au malade de soulager sa souffrance et d'avoir une nouvelle approche de sa maladie.

**Centre Intégré** C'est une institution qui assure aux victimes des VSBG une prise en charge holistique ou complète.

**Egalité** L'égalité dont il est question dans ce contexte est une notion qui ne doit pas être prise d'une manière mathématique. Elle ne signifie pas que les femmes et les hommes sont identiques mais plutôt que les besoins des uns et des autres sont promus sur un même pied d'égalité. L'égalité liée au sexe doit être considérée sur le plan d'égalité de chances, de droits, d'opportunités face à une même situation, d'influence dans l'accès et le contrôle des ressources disponibles, ce qui signifie qu'ils doivent jouir équitablement des fruits du développement.

<b>Équité de genre</b>	La démarche d'équité vise à corriger des inégalités de départ pour donner les mêmes chances et les mêmes opportunités aux femmes et aux hommes dans une action ou une situation. C'est le fait de tenir compte des spécificités de chaque catégorie pour l'égalité d'impacts, de reconnaître leurs besoins différenciés, leurs capacités et les obstacles auxquels ils peuvent faire face et en tenir compte dans les stratégies d'intervention en matière de développement. Les mesures de discrimination positives dont l'adoption de quotas pour l'un ou l'autre sexe dans un domaine donné, font partie de celles-ci. L'équité mène à l'égalité.
<b>Fille mère</b>	Femme célibataire ayant un enfant conçu hors mariage qu'elle élève seule.
<b>Genre</b>	Concept socioculturel qui réfère aux rôles, comportements, attitudes, droits et devoirs associés aux hommes et aux femmes, leur assigné par la société et la culture.
<b>Harcèlement sexuel</b>	Toute forme de comportement non désiré, verbal, non verbal ou physique, à caractère sexuel, qu'il ait lieu entre égaux ou dans le cadre d'une hiérarchie; le fait d'user à l'encontre d'autrui d'ordres, de menaces ou de contrainte physique ou psychologique, ou de pressions graves, dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, en abusant de l'autorité conférée par ses fonctions.
<b>Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)</b>	Outil de mesure qui ajuste l'Indice de Développement Humain (IDH), en fonction des inégalités entre les sexes. Il se base sur trois dimensions : Longévité et santé, exprimée par l'espérance de vie à la naissance.
<b>Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA)</b>	Outil qui permet de mesurer les inégalités de genre et d'évaluer la performance des gouvernements africains pour les combler.
<b>Indice de la condition de la femme (ICF)</b>	L'indice de la Condition de la Femme (ICF) constitue une mesure relative à l'égalité entre les sexes qui peut être quantifiée. L'ICF se fonde sur trois rubriques : le pouvoir social, le pouvoir économique et le pouvoir politique.
<b>Indice de masse corporelle des femmes (IMC)</b>	Formule de calcul qui permet, en fonction du poids et de la taille, de déterminer le degré de surpoids ou d'insuffisance de poids pour les femmes.
<b>Indice de participation de la femme (IPF)</b>	Indicateur permettant d'évaluer l'égalité hommes-femmes au travers de l'autonomisation des femmes, selon trois critères différents : participation des femmes à la vie politique et aux prises de décision, à la vie économique et aux prises de décision, et pouvoir sur les ressources économiques.

<b>Parité</b>	Instrument au service de l'égalité, qui consiste à assurer l'accès des femmes et des hommes aux mêmes opportunités, droits, occasions de choisir, conditions matérielles tout en respectant leurs spécificités. La notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.
<b>Prise en charge holistique</b>	C'est une prise en charge complète d'une personne ayant des problèmes physiques, psychologiques, socio-économiques et juridiques. Cette prise en charge couvre le volet médical, psychologique, socio-économique et juridique.
<b>Relations basées sur le genre</b>	Rapports sociaux qui régissent les relations entre les femmes et les hommes, en intégrant leurs différences, leurs complémentarités et leurs synergies.
<b>Survivant(e)/victime</b>	Personne ayant subi une violence basée sur le sexe. Le terme survivant est de plus en plus utilisé afin d'éviter la culpabilisation, la perte de contrôle sur sa propre vie qu'implique le terme « victime ».
<b>Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA)</b>	Outil qui permet de mesurer l'efficacité des politiques nationales et internationales, de promotion et d'habilitation de la femme.
<b>Viol</b>	Tout acte à caractère sexuel, de quelque nature qu'il soit et de quelque moyen que ce soit, commis par une personne sur une autre non consentante.
<b>Viol conjugal</b>	le viol conjugal est réalisé lorsqu'un rapport sexuel est imposé par l'agresseur à sa victime, s'ils sont unis par les liens du mariage
<b>Violence</b>	la violence est un terme général employé pour décrire un comportement agressif, non amical, non pacifiste, autrement dit une contrainte imposée qui provoque la douleur, la peine.
<b>Violence à l'égard des femmes</b>	Tous acte de violence dirigé contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée.
<b>Violence basée sur le genre</b>	Tout acte de violence dirigé contre une personne en raison de son sexe et causant ou pouvant causer un préjudice ou une souffrance physique, sexuelle, économique, psychologique ou affective, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée

<b>Violence sexuelle</b>	Un acte, une tentative, un commentaire ou une avance à caractère sexuel avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment ceux des enfants, une manipulation affective ou un chantage, il s'agit d'un acte visant à assujettir une personne à un désir propre par un abus de pouvoir, l'utilisation de la force ou de la contrainte ou sous la menace implicite ou explicite.
<b>Violences domestiques</b>	Tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer.
<b>Violences économiques</b>	le refus à l'un des conjoints d'accéder aux ressources familiales ou d'exercer un emploi
<b>Violences physiques</b>	celles qui font atteinte à l'intégrité physique de la personne, comme tirer les cheveux, surcharge des activités ménagères, torsions, séquestrations, homicides, coups et blessures, brûlures, mutilations, etc.
<b>Violences psychologiques et affectives</b>	des actes d'intimidation, de menaces, d'injures, des remarques désobligeantes à l'égard du conjoint

## Thème 1-I : Protection sociale

En tant qu'institutions majeures de mise en œuvre de la politique burundaise de protection sociale, l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) et l'Office National des Pensions et des Risques (ONPR) publie leurs annuaires statistiques dans lesquels les statistiques sont présentées selon les concepts et indicateurs définis ci-après. Le Ministère de la Solidarité National, Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre pour sa part est le principal utilisateur des statistiques correspondantes.

<b>Accompagnement social</b>	Démarche qui consiste à guider les personnes souffrant d'un déficit de ressource quotidienne (Matérielles, psychologiques, relationnelles, culturelles) pour mener à terme un projet adapté à leur capacité et à leur environnement, compte tenu des normes et de la vie sociale.
<b>Action sociale sanitaire</b>	<b>et</b> Ensemble d'activités et d'actions concourant à améliorer l'état social et sanitaire de la population pouvant inclure les activités relatives à l'animation et l'encadrement social afin d'accéder aux soins de santé de qualité.
<b>Adoption</b>	L'adoption s'entend de la création par jugement d'un lien de filiation entre deux personnes qui, sous le rapport du sang, sont généralement étrangères l'une à l'autre.
<b>Affiliation</b>	Lien qui existe entre l'assuré social et un organisme de sécurité sociale qui est susceptible de lui verser des prestations.
<b>Affilié</b>	C'est un assuré social qui est rattaché à un organisme où il cotise régulièrement et que cet organisme est débiteur de prestations envers son assuré social.
<b>Affilié privé</b>	Agent du secteur privé pris en charge par la Mutuelle de la Fonction Publique en échange des cotisations (part employé et par employeur) payées.
<b>Affilié public</b>	Agent du secteur public pris en charge par la Mutuelle de la Fonction Publique en échange des cotisations (part employé et par employeur) payées.
<b>Agent social assistant social</b>	<b>ou</b> Professionnel intervenant dans le domaine de l'action sociale, chargé de prévenir, de traiter les problèmes sociaux et de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des individus, groupes et communautés.
<b>Allocation</b>	Prestation en espèces attribuée par un organisme pour des raisons sociales.

<b>Allocation de frais funéraires</b>	Somme d'argent versée à la personne qui a pris à sa charge les frais d'enterrement dont le montant est fixé par les textes régissant le régime des risques professionnels.
<b>Allocation de survivants (AS)</b>	de Montant versé en une seule fois aux ayants droits dont l'assuré a cotisé moins de cent quatre-vingt mois d'assurance à la date de son décès, calculé en pourcentage de l'allocation de vieillesse à laquelle l'assuré aurait pu prétendre s'il avait atteint l'âge de la retraite au moment du décès.
<b>Allocation de vieillesse (AV)</b>	Montant unique versé lorsque l'assuré a totalisé au moins douze mois d'assurance et qui, n'a pas versé des cotisations durant au moins 15 ans
<b>Allocation d'incapacité (AI)</b>	Montant versé en une seule fois à la victime en cas d'incapacité permanente dûment constatée par un médecin désigné ou agréé par l'organisme lorsque le degré d'incapacité est inférieur à 15%.
<b>Assistance sociale</b>	Mesure d'intervention auprès des individus, des familles, des groupes et des communautés pour améliorer leurs conditions de vie et prévenir les difficultés.
<b>Assujettissement</b>	Le fait pour une personne d'entrer dans le champ d'application d'un régime de sécurité sociale, en raison de sa situation professionnelle ou familiale
<b>Assurance privée</b>	Système de protection sociale géré par des acteurs non étatiques, fonctionnant sur une base lucrative, en vue de la couverture d'un risque social
<b>Assuré social</b>	Toute personne protégée contre les risques sociaux, qu'elle soit en situation de salarié, de non salarié, d'indépendant, d'étudiant, de stagiaire ou d'apprenti.
<b>Ayant droit privé</b>	Conjoint ou un enfant d'un affilié privé.
<b>Ayant droit public</b>	Conjoint ou un enfant d'un affilié public.
<b>Ayants-droit</b>	Les personnes admises à prétendre à des prestations prévues par la présente loi, sont : le conjoint non divorcé ; les enfants à charge ; les ascendants directs jusqu'au premier degré, à défaut du conjoint ou des enfants.
<b>Bénéficiaire</b>	Une personne ou un ménage recevant une prestation sociale.
<b>Cas social</b>	Situation très difficile d'un individu ou d'une famille pouvant entraîner des risques d'exclusion sociale et nécessitant une prise en charge par la société.
<b>Centre d'accueil</b>	Structure destinée à recevoir des personnes en difficultés.

<b>Certificat d'indigence ou attestation d'indigence</b>		Pièce administrative délivrée par l'autorité compétente attestant de l'état d'indigence d'une personne et qui lui donne droit à l'assistance publique.
<b>Charges techniques ou administratives</b>	<b>non ou</b>	Charges liées au fonctionnement de l'institution.
<b>Charges techniques</b>		Charges liées aux prestations.
<b>Ciblage</b>		Le processus de définir, identifier et atteindre les bénéficiaires visés par un programme d'assistance sociale.
<b>Confédération</b>		Regroupement de fédérations de mutuelles sociales ayant une identité d'objet sur une base géographique ou professionnelle
<b>Consolidation</b>		Stabilisation de la lésion corporelle résultant d'un accident du travail. La consolidation marque la fin du versement des indemnités journalières et le point de départ de la rente d'incapacité.
<b>Cotisation sociale</b>		Contribution financière obligatoire ou volontaire d'un affilié destinée au financement d'un régime de protection sociale
<b>Couverture médicale</b>		Elle fait référence à la proportion de la population ayant accès à des services de santé, que ce soit par le biais d'une assurance maladie, d'un système de protection sociale ou d'autres mécanismes de financement des soins.
<b>Couverture universelle sanitaire</b>		Selon l'OMS, la couverture sanitaire universelle signifie que chaque personne a accès à tout l'éventail des services de santé de qualité dont elle a besoin, au moment et à l'endroit où elle en a besoin, sans que cela génère pour elle des difficultés financières.
<b>Demandeur</b>		Une personne qui demande une assistance sociale pour elle-même ou pour une autre personne dans le respect de la loi.
<b>Enfant à risques</b>		Personne âgée de moins de 18 ans qui connaît des conditions d'existence qui risquent de compromettre sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien.
<b>Enfant abandonné</b>		Un enfant qui n'est pas pris en charge et protégé dans un endroit sûr et laissé seul, sans surveillance ou rejeté intentionnellement par ses parents ou le tuteur.
<b>Enfant dans la rue</b>		C'est quand l'enfant fréquente la rue pour chercher de quoi manger pour lui et/ou pour toute sa famille et que le soir il rentre chez lui.
<b>Enfant en danger</b>		Un enfant est en danger quand sa santé, sa sécurité, sa moralité, ou quand les conditions de son éducation, de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

<b>Enfant en difficulté</b>	Enfant qui, du fait d'une atteinte physique, psychologique, morale ou d'un problème social, se trouve dans une insécurité ponctuelle ou permanente nécessitant une action spécifique de protection sociale.
<b>Enfant en situation de rue</b>	Un enfant vivant dans la rue suite à une rupture totale avec les familles ou fuyant une famille démunie ou violente, monoparentale ou recomposée ou d'autres causes.
<b>Enfant maltraité</b>	Enfant qui a subi toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour sa santé , sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir.
<b>Enfant accompagné</b>	<b>non</b> Un enfant qui se trouve séparé de ses deux parents et d'autres membres de sa famille, et qui n'est pris en charge par aucun adulte à qui la loi ou la coutume attribue la responsabilité de s'occuper de lui.
<b>Enfant orphelin</b>	Est orphelin tout enfant dont l'un des parents géniteurs est décédé (orphelin partiel) ou les deux parents géniteurs sont décédés (orphelin total).
<b>Enfant séparé</b>	Un enfant séparé de ses deux parents géniteurs (père et mère) ou de la personne qui était initialement chargée, selon la loi ou la coutume, de subvenir à ses besoins (tuteur). Il n'est pas séparé d'autres membres de sa famille. Les « enfants séparés » vivent donc avec un ou plusieurs autres membres adultes de leurs familles.
<b>Enfant trouvé</b>	Enfant (bébé/nourrisson) abandonné par sa mère en un lieu quelconque et recueilli par une âme charitable.
<b>Enfants à besoins spéciaux</b>	Les enfants dont les caractéristiques particulières, d'ordre physique, intellectuel, social, affectif, linguistique ou autres, nécessitent une attention particulière. Rentrent dans cette catégorie en outre mais pas exclusivement les «enfants-mères», les enfants vivant avec un handicap, les enfants infectés ou affectés par le VIH-SIDA, les enfants albinos, les enfants Batwa, les enfants vivant avec une maladie chronique.
<b>Enquête sociale</b>	Recherche menée dans le but de recueillir méthodiquement des informations pour connaître la situation d'une personne, d'une famille ou d'un groupe en vue d'éclairer la décision des services administratifs ou judiciaires.
<b>Famille</b>	Ensemble des personnes unies par un lien de parenté ou d'alliance.
<b>Famille à risques</b>	Famille exposée à des situations de nature à compromettre son équilibre et ses fonctions essentielles.



<b>Famille d'accueil</b>	C'est le placement d'un enfant avec une personne qui n'est pas un parent, une parenté ou un tuteur et qui a la bonne volonté d'entreprendre la prise en charge de l'enfant et de la maintenir.
<b>Famille démunie</b>	Famille qui n'a pas de ressources suffisantes sur le plan économique et social.
<b>Famille en difficulté</b>	Famille qui a besoin d'un appui ou d'une assistance matérielle, financière, sanitaire, juridique et/ou psychologique.
<b>Famille recomposée</b>	Couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints.
<b>Fédération</b>	Regroupement d'unions de mutuelles sociales ayant une identité d'objet sur une base géographique ou professionnelle
<b>Handicap</b>	Limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, menant à des difficultés psychologiques, intellectuelles, sociales et /ou physiques.
<b>Immatriculation</b>	Opération administrative qui constate la qualité d'assuré social par l'attribution d'un numéro d'identification.
<b>Inadaptation</b>	Incapacité à se conformer aux habitudes et aux normes d'un groupe et de participer à ses activités et à ses productions.
<b>Indemnités journalières (IJ)</b>	Prestations financières versées par la Sécurité sociale pour compenser la perte de salaire des assurés qui se retrouvent en arrêt de travail suite à un accident ou une maladie non-professionnelle, un accident du travail ou une maladie professionnelle et une maternité ou paternité.
<b>Indigence</b>	Etat ou situation d'une personne qui manque des choses matérielles les plus nécessaires à la vie, comme la nourriture et l'argent.
<b>Insertion sociale</b>	Processus permettant l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique par l'appropriation des normes et règles de ce système.
<b>Intervention sociale</b>	Démarche volontaire et interactive, menée par un travailleur social qui met en œuvre des méthodes participatives avec la personne qui demande ou accepte son aide, dans l'objectif d'améliorer sa situation, ses rapports avec l'environnement, voire de les transformer.
<b>Maladie à caractère professionnel</b>	Toute maladie caractérisée, non désignée dans un tableau de maladie professionnelle lorsqu'il est établi, par le médecin conseil, le médecin traitant et les experts désignés, qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime.
<b>Maladie professionnelle</b>	Toute maladie contractée du fait du travail figurant dans un tableau établi à cet effet.

<b>médecin conseil</b>	Médecin ou groupe de médecins habilités par l'organisme de gestion d'un régime de protection sociale pour agir en son nom en matière médicale
<b>Mois d'assurance</b>	Tout mois au cours duquel l'assuré social a occupé pendant quinze jours au moins, un emploi assujéti à l'assurance.
<b>Mutuelle sociale</b>	Groupement de personnes physiques qui, au moyen de leurs cotisations et dans un but de protection sociale, d'entraide, de prévoyance, d'assistance mutuelle et de solidarité, a pour but d'assurer des prestations.
<b>Organisme de sécurité sociale</b>	Structure créée par la loi ou par une Convention des parties pour administrer un régime de sécurité sociale.
<b>Orphelin</b>	Un orphelin ou une orpheline est un enfant (habituellement mineur) dont le père et la mère sont décédés, ou dont l'un des deux parents est décédé, ou par extension, disparu(s) définitivement.
<b>Pension anticipée (PA)</b>	Pension accordée à un assuré quand il est atteint d'une usure prématurée de ses facultés physiques ou mentales, dix ans avant l'âge normal d'admission à la pension de vieillesse, le rendant inapte à exercer une activité salariée ou pour convenance personnelle cinq ans avant l'âge de la retraite.
<b>Pension de base ou complémentaire</b>	Somme versée à un individu par un organisme de manière régulière ou sous forme d'un capital à titre d'un revenu de remplacement.
<b>Pension de survivants (PS)</b>	Montant versé trimestriellement ou mensuellement aux bénéficiaires ; il est calculé en pourcentage de la pension (PV, PA ou PI) dont l'assuré décédé était titulaire ou à laquelle il aurait eu droit à raison de 50% pour le conjoint, 40% pour chaque orphelin de père et de mère, 25% pour chaque orphelin de père ou de mère et 25% pour chaque ascendant direct.
<b>Pension de vieillesse (PV)</b>	Somme d'argent perçue par un assuré qui atteint 60 ans de naissance, tout en ayant accompli un minimum de 15 ans d'assurance. Elle est versée jusqu'au décès.
<b>Pension d'invalidité (PI)</b>	Somme d'argent payable en cas d'incapacité permanente (physique ou morale) d'une personne, dont le taux validé par le Médecin-Conseil, est supérieur ou égal à 66% et dont la cause est non liée au travail ; tout en ayant accompli au moins 3 ans d'assurance avec un minimum de 6 mois d'assurance au cours des 12 derniers mois civils qui précèdent le début d'invalidité. Elle est payable jusqu'au décès.

<b>Personne âgée</b>	Personne dont l'âge est avancé et qui présente les attributs physiologiques et sociaux de la vieillesse tels que la société les représente. Ici, est considérée comme personne âgée, toute personne âgée de plus de 60 ans.
<b>Personne défavorisée</b>	Personne désavantagée sur le plan économique, social et culturel.
<b>Personne handicapée</b>	Toute personne qui présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut porter atteinte à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres
<b>Personne vulnérable</b>	Personne qui éprouve des difficultés à faire face de manière autonome aux sollicitations de la vie quotidienne, notamment en ce qui concerne la satisfaction de ses besoins fondamentaux, suite à une situation d'orphelin, de dénuement, de handicap, de délinquance ou d'autres causes.
<b>Personnes déplacées internes</b>	Ce sont des personnes ou groupes de personnes ayant été contraints de fuir ou de quitter leurs habitations ou lieux habituels de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas traversé une frontière d'Etat internationalement reconnue
<b>Personnes sinistrées</b>	Par personnes sinistrées, il faut comprendre principalement, les déplacés internes, les rapatriés, les expulsés et les autres vulnérables à besoins spécifiques.
<b>Placement d'enfant</b>	Un travail social d'hébergement hors domicile organisé pour un enfant ou un adolescent à court ou à long terme
<b>Plafond</b>	Revenu maximum à prendre en compte pour le calcul des cotisations et prestations des assurés
<b>Plancher</b>	revenu minimum à prendre en compte pour le calcul des cotisations et des prestations des assurés
<b>Prestations</b>	Services fournis dans le cadre de la protection sociale tels que les pensions, les rentes, les allocations en nature ou en espèces, les soins et services médicaux fournis y compris le remboursement des frais déboursés en faveur d'une personne protégée
<b>Prise en charge alternative</b>	Un arrangement formel ou informel par lequel un enfant est pris en charge au moins pendant la nuit en dehors du domicile parental, soit par décision d'une autorité judiciaire ou administrative ou un organisme dûment accrédité, ou à l'initiative de l'enfant, de ses parents ou de ses principaux dispensateurs de soins alternatifs, ou spontanément par un prestataire de soins en l'absence de parents.

<b>Prise en charge formelle</b>	C'est un arrangement ordonné par une autorité administrative ou judiciaire, par lequel l'enfant est placé sur une base temporaire ou à long terme dans sa famille élargie de la mère ou du père. Les membres de la famille comprennent: grands-parents, tantes, oncles, frères et sœurs plus âgés et cousins
<b>Prise en charge institutionnelle-de type familial</b>	La prise en charge institutionnelle est une protection assurée dans un cadre non familial, notamment dans des établissements d'accueil
<b>Promotion sociale</b>	Tout ce qui permet à un individu, ou à un groupe social de s'élever au-dessus de sa condition.
<b>Protection sociale</b>	Ensemble de mesures publiques ou privées visant à réduire la pauvreté et les vulnérabilités économiques et sociales. Il concourt à assurer à la population une sécurité minimale de revenus, à faciliter l'accès aux services sociaux de base et à aider les ménages à mieux gérer les risques auxquels ils sont confrontés.
<b>Protection sociale contributive</b>	Dispositif de protection sociale prévoyant l'offre de prestations de protection sociale à une personne, conditionnée par une cotisation préalable au cours de sa vie active.
<b>Protection sociale non contributive</b>	Dispositif de protection sociale prévoyant l'offre de prestations de protection sociale à une personne, non conditionnée par une cotisation préalable, les mécanismes de protection sociale non contributive sont notamment l'aide sociale ou l'assistance sociale, les transferts sociaux, les filets sociaux de sécurité.
<b>Régime complémentaire</b>	Ensemble des droits et obligations complémentaires permettant aux membres adhérents, régis par le droit commun, de se constituer un complément de prestations personnalisées
<b>Régime de sécurité sociale</b>	Ensemble de dispositions fixant les droits et les obligations d'une catégorie de personnes au regard de la sécurité sociale et selon la nature de leur activité professionnelle
<b>Régime des risques professionnels</b>	Régime qui assure le service des prestations en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.
<b>Registre social commun ou registre social unique</b>	Un registre alimenté par le système de ciblage qui permet l'enregistrement en un seul endroit des caractéristiques de tous les ménages visés par des programmes d'assistance sociale.
<b>Réinsertion sociale</b>	Action visant à réintroduire un individu dans son ancien milieu familial, social, professionnel.

<b>Rente de survivants (RS)</b>	Somme d'argent versée (mensuellement ou trimestriellement) à des pourcentages différents aux survivants (conjoint et/ou enfants) d'un affilié décédé ayant contribué dans un organisme de sécurité sociale pendant au moins 15ans.
<b>Rente d'incapacité (RI)</b>	Somme d'argent versée (mensuellement ou trimestriellement) en cas d'incapacité permanente (totale ou partielle), lorsque le taux d'incapacité est supérieur ou égale à 15%.
<b>Responsabilité parentale</b>	Tous les devoirs, droits, pouvoirs, responsabilités et autorité que, en vertu de la loi le parent de l'enfant a par rapport à l'enfant et à ses biens d'une manière compatible avec l'évolution des capacités de l'enfant. La responsabilité de la mère et du père de subvenir aux besoins de l'enfant est la même, qu'ils soient mariés l'un et l'autre ou non.
<b>Risque social</b>	Tout événement inhérent à la vie en société qui entraîne, pour celui qui le subit, une baisse de ses revenus tels la maladie, le chômage, la vieillesse, l'accident du travail, les maladies professionnelles, l'invalidité et le décès.
<b>Sécurité sociale</b>	C'est la protection que la société assure aux individus et aux ménages pour leur permettre d'accéder aux soins de santé et leur garantir une sécurité de revenu, notamment dans les circonstances suivantes: vieillesse, chômage, maladie, invalidité, accident de travail, maternité, disparition d'un soutien de famille.
<b>Service social</b>	Activité visant à aider les individus, les familles ou les groupes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie.
<b>Structure faitière</b>	Structure regroupant plusieurs mutuelles sociales ou plusieurs regroupements de mutuelles sociales.
<b>Ticket modérateur</b>	Participation proportionnelle ou forfaitaire laissée à la charge de l'assuré dans le coût des prestations de l'assurance maladie- maternité- indemnisation des soins.
<b>Tiers-garant</b>	Système d'octroi des prestations de l'assurance maladie-maternité où l'assuré est obligé d'avancer les frais au fournisseur des prestations pour se faire rembourser ensuite par son organisme, après déduction du ticket modérateur.
<b>Tiers-payant</b>	Système d'octroi des prestations de l'assurance maladie-maternité où l'assuré paie uniquement le ticket modérateur au fournisseur des prestations, ce dernier se faisant rembourser le solde auprès de l'organisme gestionnaire du régime de sécurité sociale.
<b>Tiers-responsable</b>	Toute personne qui n'est liée par aucun rapport de subordination avec l'employeur de la victime au moment de l'accident.

<b>Travail social</b>	Activité visant à aider à l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu social.
<b>Travailleur</b>	Toute personne physique quels que soient son âge, son sexe et sa nationalité qui s'est engagé auprès d'un employeur, dans les lieux d'un contrat de travail.
<b>Travailleur indépendant</b>	Travailleur autonome qui est propriétaire et est son propre employé.
<b>Travailleur mobile</b>	Travailleur qui n'a pas d'installation fixe, ayant un lien de subordination et qui va d'un secteur de travail à un autre.
<b>Tueries</b>	ce sont des crimes meurtriers commis dont les causes sont des Violences Sexuelles et celles basées sur le Genre.
<b>Tuteur</b>	Personne désignée par un parent, le conseil de famille ou le Tribunal de Résidence pour assumer la responsabilité parentale pour un orphelin dans le respect des dispositions pertinentes du Code des Personnes et des Familles.
<b>Union de mutuelles sociales</b>	Regroupement de mutuelles sociales ayant une unité d'objet sur une base géographique ou professionnelle.
<b>Urgence sociale</b>	Nécessité d'intervenir immédiatement et d'apporter une réponse, dès lors qu'il s'agit d'une situation imprévue, estimée menaçante et mettant les conditions d'existence de personnes et/ou familles en péril afin d'éviter des drames sociaux.
<b>Vulnérabilité</b>	Risque qu'un ménage, un individu ou une communauté, quel que soit son niveau de richesse, trouve sa situation ou ses conditions de vie se dégrader dans la future face aux fluctuations de la vie (risques et chocs). Ces fluctuations de la vie peuvent découler d'évènements incertains qui peuvent affecter le niveau de vie, comme la maladie, la vieillesse, les pertes de récolte, le chômage, la sécheresse ou les risques liés aux actions d'autres personnes ou aux décisions politiques.

## Thème 1-J : Justice et criminalité

La plupart des concepts et indicateurs de justice et criminalité se retrouve dans le document « Cadre méthodologique et organisationnel du système statistique du ministère de l'intérieur, du Développement communautaire et de la sécurité publique », auxquelles s'ajoutent ceux du Ministère de la Justice, publiés notamment dans l'«Annuaire statistique de la Justice au Burundi».

<b>Nombre de terres enregistrées</b>	Effectif total de terres enregistrées.
<b>Pourcentage des affaires civiles exécutées sur les affaires civiles jugées</b>	C'est le rapport entre le nombre des affaires exécutées au cours d'une période donnée et le nombre total des affaires jugées définitivement au cours de cette même période.
<b>Pourcentage des affaires pénales jugées sur les affaires pénales enrôlées</b>	C'est le rapport entre le nombre d'affaires pénales jugées au cours d'une période donnée et le nombre d'affaires pénales enrôlées au cours de cette même période.
<b>Pourcentage des vulnérables assistés</b>	Ratio entre le nombre des vulnérables assistés par rapport aux nombres de vulnérables identifiés
<b>Abus de confiance</b>	Détournement ou dissipation frauduleuse, au préjudice d'autrui, des sommes d'argent, marchandises, objets de toute nature et qui lui avaient été remis à la condition de les rendre ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé.
<b>Action récursoire</b>	Action exercée par l'Etat du Burundi contre celui (autorité) qui aura pris une mauvaise décision (décision qui aura fait que l'Etat perd dans un procès où il est obligé de payer les dommages et intérêts) afin d'obtenir sa condamnation à ce qui a été exécuté.
<b>Affaire commerciale</b>	C'est une affaire (un dossier) relative aux actes commerciaux ou réputés commerciaux par la loi ou d'autres contestations qui sont de la compétence du Tribunal du Commerce.
<b>Affaire criminelle</b>	Affaire relative aux Infractions de droit commun ou infractions politiques, sanctionnées de peines de plus de cinq ans d'emprisonnement.
<b>Affaire inscrite</b>	Affaire enregistrée (entrant) dans une juridiction. C'est une affaire enregistrée dans un registre spéciale appelé rôle.

<b>Affaire jugée</b>	Affaire pour laquelle une décision judiciaire a été rendue sur l'objet du litige.
<b>Affaire jugée</b>	Affaire pour laquelle une décision judiciaire a été rendue sur l'objet du litige.
<b>Affaires enrôlées</b>	Affaires inscrites dans le registre des affaires entrant dans une juridiction ou parquet
<b>Affaires enrôlées</b>	C'est une affaire inscrite au rôle des affaires dans une juridiction
<b>Affaires jugées</b>	Affaires pour lesquelles une juridiction a rendu une décision.
<b>Appel</b>	Recours par lequel une partie porte une affaire jugée par une juridiction devant une autre directement supérieure pour qu'elle soit jugée de nouveau.
<b>Appel</b>	Recours par lequel une partie porte une affaire jugée par une juridiction devant une autre directement supérieure pour qu'elle soit jugée de nouveau.
<b>Arriérés judiciaires</b>	Dossiers non encore jugés ou exécutés dans une juridiction
<b>Assassinat</b>	Meurtre commis avec préméditation.
<b>Audience itinérante</b>	Audience qui se tient dans une commune outre que celle où est fixé le siège de la Juridiction.
<b>Audience Publique</b>	Séance au cours de laquelle une juridiction prend connaissance des prétentions des parties, instruit le procès, entend les plaidoiries et rend son jugement.
<b>Auditions de victimes et témoins</b>	Audition de victimes et témoins correspond à l'acte par lequel un policier ou un magistrat va recueillir, par procès-verbal et dans les formes requises par la loi, les déclarations d'un témoin ou celles d'une victime d'une infraction. Ces auditions peuvent se faire sur convocation de l'intéressé ou sur comparution volontaire.
<b>Avis de recherche</b>	Acte par lequel, l'Officier de Police Judiciaire (OPJ) demande aux agents de lui prêter main forte, d'appréhender et d'amener auprès de lui une personne suspectée d'une infraction ou celui qui s'est opposé à comparaître à ses



convocations.

**Bulletin de casier judiciaire**

Le casier judiciaire est un relevé dans lequel sont inscrites les condamnations pénales prononcées par les autorités judiciaires ainsi que certaines sanctions disciplinaires, administratives ou civiles concernant une même personne. Le bulletin n°3 de casier judiciaire, dont un extrait est couramment délivré aux demandeurs, est un relevé des condamnations à des peines privatives de liberté pour crimes ou délits.

**Cassation**

Annulation par la Cour de cassation ou le Conseil d'État d'une décision passée en force de chose jugée et rendue en violation de la loi.

**Centre de Rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi**

Centre de détention des mineurs poursuivis pour des infractions.

**Certificat de nationalité**

Attestation délivrée par le Ministère de la Justice, au vu des pièces justificatives, selon laquelle un individu est de nationalité burundaise.

**Chambre commerciale**

Chambre d'une Cour chargée de défendre les intérêts généraux du commerce. Elle comprend, dans une Cour, un certain nombre de magistrats chargés de traiter des affaires relatives au commerce.

**Condamnation avec Sursis**

Condamnation pénale que le condamné est dispensé d'effectuer, sauf nouvelle condamnation pour une autre infraction pendant un certain délai mais qui ne peut excéder 5ans. La condamnation avec sursis ne peut faire objet de grâce tant que le sursis n'est pas révoqué. En cas de condamnation pour viol, torture, crime de génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre, ou en cas de condamnation pour tentative ou complicité au crime de génocide, crime contre l'humanité ou crime de guerre les Cours et Tribunaux ne peuvent accorder de sursis (Art 121 à 128 du Code pénal).

**Condamné**

Personne jugée et reconnue coupable des faits de crime ou de délit et à l'égard de qui une peine d'emprisonnement ferme a été prononcée.

<b>Contravention</b>	Infraction à une loi ou un règlement, qui est sanctionnée au plus d'une peine de deux mois de servitude pénale.
<b>Contrôles en matière de circulation routière</b>	La Police Spéciale de Roulage et de Sécurité routière organise des opérations de vérification de l'état des véhicules ainsi que les documents exigés pour chaque véhicule. Il vérifie aussi le port du permis de conduire par le chauffeur ainsi que son état (degré d'alcool avec l'alcooltest). Ainsi, le nombre de contrôles en matière de circulation routière indique le nombre de véhicules dont l'état a été vérifié par la police.
<b>Convocations</b>	Actes par lesquels un OPJ, un magistrat ou un agent assurant les fonctions judiciaires demande, de manière impérative, à quelqu'un, de venir quelque part, en particulier dans son bureau.
<b>Cour administrative</b>	Juridiction du premier degré de l'ordre administratif, il est, en premier ressort et à charge d'appel devant le Conseil d'État, juge de droit commun du contentieux administratif : contentieux de l'annulation et contentieux de la réparation.
<b>Cour d'appel</b>	Juridiction qui connaît de l'appel des jugements rendus au premier ou deuxième degré par le Tribunal de Grande Instance, tribunal du travail et le Tribunal du commerce.
<b>Cour de cassation</b>	Juridiction suprême de l'ordre judiciaire qui vérifie la légalité des décisions rendues en dernier ressort par les juridictions inférieures et qui ont fait l'objet d'un pourvoi en cassation ; elle juge en droit, non pas en fait.
<b>Cour des comptes</b>	Juridiction supérieure dont la compétence est de contrôler les finances publiques.
<b>Détenu</b>	Personne maintenue en détention en vertu d'un mandat ou d'une décision de justice.
<b>Détournement de deniers publics</b>	Fait pour une personne de détourner ou de dissiper à des fins personnelles des deniers publics, effets actifs en tenant lieu, titres de paiement, valeurs mobilières, actes contenant ou opérant obligations ou décharge, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'état et assimilés qu'elle détenait en

raison de ses fonctions.

**Dossiers ouverts**

Dossiers inscrits ou entrant dans un parquet ou juridiction.

**Dossiers pendants**

Dossiers régulièrement inscrits au rôle dans une juridiction et dont le jugement n'a pas encore été prononcé.

**Dossiers répressifs clôturés par magistrat**

Dossiers pénaux dont le traitement par un magistrat a terminé par un Avis d'Ouverture et Note de Fin d'Instruction(AONFI) transmis au Tribunal de Grande Instance, une note de classement sans suite ou disposition et compétence.

**Escroquerie**

Délit réalisé soit par l'usage de faux ou de fausses qualités, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses pour persuader de l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout événement chimérique en vue de se faire remettre ou délivrer, ou tenter de se faire remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharges, et de spolier ainsi autrui de la totalité ou d'une partie de sa fortune.

**Extraits du casier judiciaire délivrés**

Fichier recensant les condamnations pénales d'un individu, et mis à la disposition de l'autorité publique pour usage administratif. Il est délivré par Commissaire Général de la Police Judiciaire, sur délégation du Procureur Général de la République du Burundi. Si la personne à qui on délivre l'extrait n'a encore encouru aucune peine ou condamnation, on parle d'extrait du casier judiciaire vierge.

**Fausse monnaie**

Monnaie métallique ou billet contrefait ou frauduleusement altéré ou falsifié ayant cours légal au Burundi ou à l'étranger.

**Fouilles**

Actes par lesquels un policier (OPJ), agissant dans le cadre d'une information judiciaire, d'une enquête de flagrance ou d'une enquête préliminaire, sur mandat de l'Officier du Ministère Public, recherche dans un lieu occupé par une personne (suspect ou témoin) des documents et objets utiles à la manifestation de la vérité.

**Fouilles-perquisitions**

La perquisition est l'acte par lequel un policier, agissant dans le cadre d'une information judiciaire, d'une enquête de flagrance ou d'une enquête préliminaire, sur mandat de l'Officier du Ministère Public, recherche dans un lieu occupé par une personne (suspect ou témoin) des documents et objets utiles à la manifestation de la vérité. Acte d'enquête ou d'instruction consistant à chercher dans un domicile les éléments de preuve d'une infraction.

**Homicide**

Atteinte portée à la vie humaine. Il peut être volontaire ou involontaire.

**Immatriculation des véhicules**

Etablissement d'un certificat et plaque d'indentification pour service compétent.

**Incarcération**

Mise en détention ou emprisonnement.

**Inculpé**

Personne soupçonnée d'une infraction pendant la procédure d'instruction.

**Juridictions supérieures**

Juridictions outre les juridictions de résidence.

**Lésion corporelles volontaires**

Coups et blessures portés volontairement sur la personne d'autrui.

**lésions corporelles volontaires graves ayant entraîné la mort**

Coups portés ou blessures faites volontairement sans intention de donner la mort et qui l'ont pourtant occasionnée.

**Libération conditionnelle**

Mesure de libération anticipée d'un condamné à une ou plusieurs peines privatives de liberté s'il manifeste des efforts sérieux de réadaptation sociale. Elle est accordée par le Ministre de la Justice en fonction de la nature de l'infraction, et de la durée de la détention subie.

**Liberté Provisoire**

Mesure de libération d'un détenu accordée sous certaines conditions par l'OMP ou le Juge avant que la peine ne soit prononcée. La liberté provisoire est accordée à charge pour l'inculpé

de ne pas entraver l'instruction et de ne pas occasionner un scandale par sa conduite.

**Maison d'arrêt et de correction**

Etablissement pénitentiaire qui reçoit les personnes en attente de jugement (prévenus et inculpés) et les personnes jugées (condamnés).

**Mandat d'élargissement**

Pièce judiciaire signée par le magistrat instructeur lorsque l'instruction diligentée contre un inculpé détenu se solde par un classement sans suite.

**Mandat d'arrêt provisoire**

Le mandat d'arrêt est un titre de détention signé par un Magistrat du parquet au cours de l'instruction pré juridictionnelle, mais nécessairement après l'inculpation de l'auteur présumé d'une infraction, lorsque celle-ci est punissable d'une peine de servitude pénale d'au moins une année.

**Mandat d'arrêt provisoire**

Mesure d'incarcération d'un inculpé pendant l'enquête pré juridictionnelle ordonnée par un Officier du Ministère Public.

**Mineur**

Personne âgée de moins de 18 ans.

**Mutilation sexuelle**

Fait de couper certaines parties des organes génitaux à des fins non médicaux.

**Nombre de détenus adultes formés dans le cadre de la réinsertion sociale**

Le ratio entre le nombre des détenus adultes ayant bénéficiés des formations et le nombre total des détenus adultes.

**Nombre de dossiers pendants devant les juridictions à la fin de l'année**

Nombre de dossiers inscrits au rôle devant une juridiction et non encore clôturés au dernier jour de l'année.

**Nombre de personnes des institutions publiques et privés encadrées en matière de la sécurisation des documents publics et privés**

Effectif total de personnes des institutions publiques et privés encadrées en matière de la sécurisation des documents publics et privés.

**Notable collinaires**

Personnes élues au niveau collinaire et chargées de statuer, au premier degré, sur les affaires foncières du ressort de la colline.

**Nourrisson**

Enfant de moins de trois ans restant avec sa mère détenue, en raison de son âge.

<b>Ordonnance</b>	Décision rendue par le Président du tribunal ou par un juge qui a reçu délégation de celui-ci. Il existe différents types d'ordonnances (ordonnance de référé, ordonnance sur requête, ordonnance d'injonction de payer, etc.).
<b>Part du budget du Ministère de la Sécurité Publique dans le budget total du Gouvernement</b>	Part que représente le budget annuel du Ministère de la Sécurité Publique par rapport au budget total annuel du pays.
<b>Permis de conduire délivrés</b>	Permis de conduire provisoires et définitifs délivrés.
<b>Personne vulnérable assistée</b>	Personne en situation de risque qui a eu une assistance judiciaire et légale.
<b>Police pour mineurs</b>	Police spéciale chargée d'enquêter sur les affaires pénales des mineurs.
<b>Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total de détenus</b>	C'est le rapport entre les détenus préventifs et la population carcérale totale exprimée en pourcentage.
<b>Pourcentage des affaires civiles jugées sur les affaires civiles enrôlées</b>	C'est le rapport entre le nombre d'affaires civiles jugées au cours d'une période donnée et le nombre d'affaires civiles enrôlées au cours de cette même période.
<b>Pourcentage des affaires commerciales exécutées sur les affaires commerciales jugées</b>	C'est le rapport entre les affaires commerciales exécutées au cours d'une période donnée et les affaires commerciales jugées au cours de cette même période.
<b>Pourcentage des titres délivrés par rapport aux titres demandés</b>	C'est le rapport entre le nombre de titres délivrés à la cour d'une période donnée et le nombre de titres demandés à la cour de cette même période.
<b>Prévenu</b>	Personne poursuivie pour avoir commis une infraction mais dont le jugement n'a pas encore eu lieu.
<b>Recel</b>	Délit commis par celui qui aura sciemment reçu, détenu des choses enlevées, détournées ou obtenues par autrui au moyen d'une infraction.

<b>Référé</b>	Procédure d'urgence par laquelle une partie peut obtenir d'un juge unique une décision rapide qui ne se heurte à aucune contradiction sérieuse ou que justifie l'existence d'un différend ou encore une décision de remise en état, soit pour prévenir un dommage imminent, soit pour faire cesser un trouble manifestement illicite.
<b>Réquisitions à expert</b>	Sont les actes de procédure par lesquels un OPJ ou un magistrat enjoigne une personne de lui fournir les documents ou des informations qu'elle détient ou qu'elle peut obtenir en rapport avec une affaire sur laquelle il mène une enquête.
<b>Taux d'occupation des maisons d'arrêt et de correction</b>	Rapport entre le nombre de personnes détenues et le nombre de places théoriques (capacité d'accueil).
<b>Taux de mineurs en conflit avec la loi bénéficiant des formations</b>	Le ratio entre les mineurs en conflit avec la loi ayant bénéficiés des formations et le nombre total des mineurs en conflit avec la loi.
<b>Taux de reformation en appel ou en cassation</b>	Pourcentage des dossiers réformés par les juridictions d'appel ou de cassation par rapport au volume des dossiers jugés au premier ou au second degré.
<b>Taux d'exécution des jugements</b>	Rapport entre le nombre total d'affaires exécutées sur le nombre des affaires jugées.
<b>Taux d'exécution des jugements</b>	Rapport entre le nombre total d'affaires exécutées sur le nombre des affaires jugées.
<b>Taux d'occupation des prisons</b>	Nombre total des détenus dans le pays et la capacité théorique de toutes ses prisons (capacité d'accueil).
<b>Taux d'occupation des prisons</b>	Nombre total des détenus dans le pays et la capacité théorique de toutes ses prisons (capacité d'accueil).
<b>Terres domaniales</b>	Terres appartenant à l'Etat par opposition aux terrains privés, qui appartiennent à des particuliers ou à des entreprises
<b>Titres délivrés</b>	Chaine de mise en valeur d'une parcelle, conférant la possession d'un terrain de manière perpétuelle.

**Trafic d'influence**

le fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public ou investi d'un mandat public électif, de solliciter ou agréer, sans droit, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour user de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou tout autre décision favorable (art.51 de la loi N°1/12 du 18 avril 2006 portant mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes)

**Tribunal de grande instance**

Juridiction qui connaît, au second degré, de l'appel des jugements rendus par les tribunaux de résidence de son ressort et, au premier degré, de toutes les demandes relatives au contrat de bail, des affaires civiles ou il y a des titres authentique, promesses reconnues ou jugement antérieur coulé en force de chose coulée etc.

**Tribunal de grande instance**

Juridiction qui connaît, au second degré, de l'appel des jugements rendus par les tribunaux de résidence de son ressort et, au premier degré, de toutes les demandes relatives au contrat de bail, des affaires civiles ou il y a des titres authentique, promesses reconnues ou jugement antérieur coulé en force de chose coulée etc.

**Tribunal du Commerce**

C'est une juridiction spécialisée qui connaît en premier ressort des contestations entre commerçants relatives aux actes commerciaux ou réputés commerciaux par la loi et des contestations relatives aux effets de commerce qui ne sont pas de la compétence d'autres tribunaux, Il connaît, même lorsque les parties ne sont pas commerçantes, des contestations entre associés, entre administrateurs, entre administrateurs et associés, etc.,

**Tribunal du travail**

Juridiction compétente pour juger les litiges en matière d'application du Code du travail et du Code de sécurité sociale.

**Tribunal du travail**

Juridiction compétente pour juger les litiges en matière d'application du Code du travail et du



Code de sécurité sociale.

### **Un tribunal de résidence**

C'est une juridiction qui connaît au premier degré des affaires portées devant elle. Il y a en principe un tribunal de résidence par commune, bien que certaines communes soient dotées de plus d'un tribunal de résidence. Les tribunaux de résidence sont des juridictions dites ordinaires, qui sont de droit commun. Ils connaissent en matière répressive des infractions punissables au maximum de deux ans de servitude pénale

### **Viol**

Acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui contre sa volonté, ou commis sur un mineur de moins de 18 ans même consentant. par violence, contrainte ou surprise.

### **Vol**

Soustraction frauduleuse d'une chose appartenant à autrui.

### **Vol aggravé ou qualifié**

Vol réalisé dans certaines des conditions suivantes :- de nuit ;- en réunion par deux ou plusieurs personnes ; à l'aide d'escalade, d'effraction extérieure ou intérieure, d'ouverture souterraine ou de fausses clés dans une maison, un appartement, une chambre ou un logement habité ou servant à l'habitation ou à leurs dépendances ;- Si l'auteur du vol s'est assuré la disposition d'un véhicule motorisé en vue de faciliter son entreprise ou de favoriser sa fuite ;- Si l'auteur est un domestique ou serviteur à gage ;- Si l'auteur est un ouvrier ou apprenti dans la maison, l'atelier ou le magasin de son employeur ou s'il est un individu travaillant habituellement dans l'habitation où il a volé.



## Thème 1-K : Activités communautaires politiques et autres

Trois ministères ont la responsabilité des politiques en matière d'activités communautaires politiques et autres : le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

<b>Accord-Cadre de coopération</b>	renforcer le partenariat entre les parties; approfondir et renforcer la coopération sur les questions d'intérêt mutuel tout en reflétant les valeurs partagées et les principes communs.
<b>Accord d'exemption de procédures de visas avec le Burundi et par type de</b>	Les accords relatifs à l'exemption de visa se réfèrent aux accords conclus entre l'UE et des pays tiers qui autorisent une exemption de visa pour leurs citoyens titulaires d'un passeport lorsqu'ils se rendent sur le territoire de l'autre partie pour une durée maximale de 90 jours au cours d'une période de 180 jours
<b>Accords de dons en espèce négociés et signés avec les partenaires</b>	Convention et la revue de dons sont des documents incontournables à établir dans le cadre d'un partenariat. convention car elle encadre les relations entre les deux Pays, le recul de dons car il justifie auprès de l'administration fiscale, l'existence d'une réduction d'impôt,
<b>Accords Techniques, Scientifiques et Culturels négociés et signés avec partenaires</b>	Constituant une des formes de la coopération pédagogique, scientifique et culturelle internationale.
<b>Acquisition des Terrains et Infrastructures du Burundi à l'étranger</b>	tous les travaux liés à la construction de la résidence à l'Ambassade
<b>Agents Diplomatiques</b>	Fonctionnaires envoyés en pays étranger pour y représenter les intérêts de leurs gouvernements et de leurs nationaux
<b>Cartes d'identification individuelle octroyées aux travailleurs migrants</b>	Est une fiche qui comprend toute les informations personnelles des travailleurs migrants.
<b>Coopération International</b>	La collaboration de plusieurs pays sur un sujet donné. Elle est généralement officialisée par un traité, un accord ou bien.
<b>Documents légalisés</b>	Une formalité qui permet d'utiliser un document à l'étranger. Elle comporte généralement plusieurs étapes. Le document à légaliser peut être par exemple un acte d'état civil, une décision judiciaire ou un diplôme.

<b>Frais de visas d'entrée dans leurs pays</b>	Ce montant est payable en monnaie locale au taux de conversion fixé par les autorités françaises et qui varie donc pour tenir compte des fluctuations de change.
<b>Maîtrise des menaces externes à la sécurité de l'Etat</b>	La maîtrise des menaces externes à la sécurité de l'État repose sur les capacités et la résilience d'un pays face à des risques variés, comme le terrorisme, l'espionnage, les cyberattaques, ou encore l'ingérence étrangère.
<b>Niveau de coordination et de fonctionnement du Corps de Défense</b>	Le niveau de fonctionnement et de coordination du corps de défense est l'efficacité et la capacité de la FDNB à opérer de manière intégrée, cohérente et réactive, ce qui est essentiel pour planifier, exécuter et ajuster les opérations militaires en fonction des objectifs stratégiques.
<b>Niveau des capacités professionnelles à la stabilisation régionale et internationale</b>	Le niveau de capacité professionnelle à la stabilisation régionale et internationale est la maîtrise des décideurs de mieux évaluer et ajuster les stratégies militaires et diplomatiques pour renforcer l'impact positif des interventions. Ce calcul structuré aide également à assurer la transparence des opérations et la responsabilité vis-à-vis des partenaires internationaux et des populations locales.
<b>Personnel expatrié</b>	Une personne qui réside dans un Pays autre que le sien généralement travailleurs installés à l'étranger pour des raisons professionnelles.
<b>Personnel Local</b>	Celui qui est engagé localement par les Missions Diplomatiques et Consulaires, les représentations permanentes, poste consulaire et organisations international ou ONGS, qui se trouve dans les conditions de pouvoir de travailler en Pays d'accréditation et soumis aux dispositions et aux sécurités sociale de ce pays.
<b>Personnel local et du personnel expatrié des ONGES</b>	Les agents de droit local sont des employés du secteur privé, et régis d'après le droit local du travail. Ils doivent être des résidents réguliers du pays, et disposer d'une autorisation de travail au moment où ils sont recrutés, conformément au droit local du travail en vigueur.
<b>Pourcentage des femmes au niveau du gouvernement</b>	Nombre de sièges occupés par des femmes au Gouvernement exprimé en pourcentage de tous les sièges occupés au Gouvernement.
<b>Pourcentage des femmes au niveau du sénat</b>	Nombre de sièges occupés par des femmes dans la chambre haute du Parlement National, exprimé en pourcentage de tous les sièges occupés, pour une période déterminée.

<b>Pourcentage femmes occupant des postes de prise de décisions (Ministre, Gouverneur de Province, Administrateur Communal)</b>	Rapport entre d'une part, le nombre total de femmes occupant des postes de Ministres, Gouverneurs de province, ou Administrateurs Communaux et d'autre part, le nombre total de postes équivalents pour une période donnée.
<b>Pourcentage siège occupé par des femmes au parlement national</b>	Nombre de sièges occupés par des femmes dans les chambres basses uniques ou bicamérales du Parlement National, exprimé en pourcentage de tous les sièges occupés.
<b>Pourcentages des femmes dans les forces des défenses nationales</b>	Rapport entre l'effectif de femmes militaires et l'effectif total des militaires.
<b>Privilèges et immunités</b>	Contribuer à favoriser les relations d'amitié.
<b>Privilèges et immunités diplomatiques accordés</b>	Le ces privilèges et immunités est non pas d'avantager des individus mais d'assurer l'accomplissement efficace but ultime des fonctions des missions diplomatiques en tant que représentant des Etats.
<b>Recettes consulaires perçues</b>	Montants perçues dans les Ambassades.
<b>Recettes des documents légalisés et /ou apostillés</b>	Montants des documents légalisés et /ou apostillés.
<b>Répartition du personnel par tranche d'âge et par sexe</b>	Sont des données du personnel du Ministère désagrégé par sexe et par âge.
<b>Stage de formation obtenue par partenaires</b>	La durée du stage de formation initiale doit normalement être d'un minimum de 2 mois, soit 44 jours ouvrés.
<b>Taux des accords bilatéraux signés</b>	Pays avec lesquels le Burundi a déjà signé au moins un accord par rapport aux 193 Pays membres des Nations Unies.
<b>Transfert des vignettes utilisé</b>	Montants des vignettes vendues.
<b>Travailleurs Burundais dans les Organisations Régionales et Internationales en devises</b>	Les Travailleurs Burundais dans les Organisations Régionale et Internationale sont des Burundais prestant au sein des organisations régionale et internationale.

| .



**DOMAINE 2 : STATISTIQUES ECONOMIQUES GLOBALES****Thème 2-A : Statistiques macroéconomiques et comptabilité nationale**

Le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique est le principal utilisateur des statistiques macroéconomiques et de comptabilité nationale, tout en produisant celles qui découlent de son exécution de la loi des finances.

Quant aux comptes nationaux, ils sont compilés au sein de l'INSBU qui en assure la publication.

<b>Acceptation bancaire</b>	Acceptation par une société financière d'effets de commerce ou de lettres de change et la promesse inconditionnelle de payer un montant donné, à une date spécifiée, en échange d'une commission
<b>Accords de réméré (« repo » ou mise en pension)</b>	Accords par lequel des titres sont vendus contre espèces avec l'engagement de racheter ces titres ou des titres analogues à un prix fixé et à une date ultérieure spécifiée (dans un délai qui est normalement d'un ou de plusieurs jours mais peut aussi être prolongé) ou « indéfinie ».
<b>Acquisition de biens et services</b>	L'acquisition de biens et services par les unités institutionnelles a lieu lorsqu'elles deviennent les nouveaux propriétaires des biens ou quand la prestation des services qui leur sont fournis est achevée.
<b>Actif</b>	Réserve de valeur représentant un avantage ou une série d'avantages revenant au propriétaire économique du fait de la détention ou de l'utilisation d'un bien pendant une période déterminée. Il s'agit d'un moyen de transférer la valeur d'une période comptable à une autre.
<b>Actif fixe existant</b>	Actif dont la valeur a déjà été comprise dans le stock de capital fixe d'au moins une unité de production au sein de l'économie nationale plus tôt dans la période comptable courante ou dans la période immédiatement antérieure.
<b>Actifs commerciaux</b>	Les actifs commerciaux se composent d'éléments tels que les noms des marques, enseignes, marques commerciales, logos et noms de domaine.
<b>Actifs fixes</b>	Actifs produits et utilisés de façon répétée ou continue dans des processus de production pendant une durée supérieure à un an.
<b>Actifs non produits</b>	Actifs non financiers qui ne sont pas issus du processus de production et sont répartis en trois catégories : ressources naturelles ; contrats, baux et licences ; fonds commerciaux et autres actifs commerciaux.

<b>Actions cotées</b>	Titres de participation au capital cotés en bourse.
<b>Actions non cotées</b>	Titres de participation au capital non cotés en bourse.
<b>Activité auxiliaire</b>	Activité d'appui exercée au sein d'une entreprise dans le but de créer les conditions qui lui permettront d'exercer son activité principale et ses activités secondaires.
<b>Administration publique (APU)</b>	Sont des types particuliers d'entités juridiques, instituées par décision politique, qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un espace donné.
<b>Agrégats</b>	Ce sont des grandeurs synthétiques qui mesurent le résultat de l'activité de l'ensemble de l'économie. Il s'agit par exemple du produit intérieur brut (PIB).
<b>Amélioration majeure</b>	C'est le résultat d'actions qui entraînent des améliorations majeures de la quantité, de la qualité ou de la productivité des terrains, ou qui empêchent la détérioration.
<b>Amendes et les pénalités</b>	Ce sont des paiements obligatoires imposés aux unités institutionnelles par des tribunaux ou par des instances quasi-judiciaires.
<b>Arbres, végétaux et plantes fournissant une production de façon répétée</b>	Les arbres, végétaux et plantes fournissant une production de façon répétée comprennent les végétaux dont la croissance naturelle et la régénération sont placées sous le contrôle direct et la responsabilité d'unités institutionnelles et sont gérées par celles-ci.
<b>Association de personnes</b>	Regroupement d'au moins deux personnes qui décident de mettre en commun des moyens pour poursuivre un but commun sans qu'il y ait d'enrichissement personnel ; on parle aussi d'association à but non lucratif. L'absence de but lucratif implique l'absence de profit mais n'implique pas l'absence de bénéfices : ces derniers, engendrés par les activités d'une association, doivent être réinvestis pour développer l'activité.
<b>Assurance dommages</b>	L'assurance dommages est une activité analogue à l'assurance non-vie, elle protège vos biens matériels et votre responsabilité civile contre divers événements imprévus. Elle couvre une multitude de risques pouvant affecter votre quotidien, votre entreprise ou vos activités.
<b>Assurance-vie</b>	L'assurance-vie est une activité dans le cadre de laquelle un assuré effectue des paiements réguliers à un assureur, en échange de quoi l'assureur s'engage à verser à l'assuré (ou, dans certains cas, à une autre personne désignée) une somme convenue, ou une rente, à une date donnée ou avant si l'assuré décède prématurément.
<b>Autres bâtiments et ouvrages de génie</b>	Les autres bâtiments et ouvrages de génie civil comprennent les bâtiments non résidentiels, les autres ouvrages de génie civil et les améliorations de



<b>civil</b>	terrains.
<b>Autres dépôts</b>	Toutes les créances autres que les dépôts transférables, qui sont matérialisées par des dépôts.
<b>Autres dépôts transférables</b>	On parle d'autres dépôts transférables lorsqu'une des parties à l'opération, voire aucune des deux parties à l'opération, n'est une banque, ou encore lorsque le créancier, le débiteur ou les deux ne sont pas des banques.
<b>Autres flux</b>	Changements de la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas le résultat d'opérations.
<b>Autres impôts sur la production</b>	Les autres impôts sur la production correspondent à tous les impôts que les entreprises supportent du fait de leurs activités de production, à l'exclusion des impôts sur les produits.
<b>Autres intermédiaires financiers à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension</b>	Sociétés financières qui sont engagées dans la fourniture de services financiers en contractant des engagements sous des formes autres que du numéraire, des dépôts ou des substituts proches des dépôts, en leur nom propre, dans le but d'acquies des actifs financiers en réalisant des opérations financières sur le marché.
<b>Autres investissements</b>	Positions et opérations autres que celles incluses dans les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés et options sur titres des salariés et les avoirs de réserve.
<b>Autres machines et équipements</b>	Machines et équipements non classés ailleurs.
<b>Autres ouvrages de génie civil</b>	Constructions autres que les bâtiments, y compris les coûts des routes, égouts, etc.
<b>Autres participations</b>	Participations qui ne se présentent pas sous la forme de titres.
<b>Autres parts de fonds d'investissement</b>	Créance sur une proportion de la valeur d'un fonds d'investissement établi autre qu'un fonds d'investissement monétaire.
<b>Autres prestations d'assistance sociale liées à l'emploi</b>	Prestations sociales à payer par les régimes d'assurance sociale autres que la sécurité sociale aux personnes qui cotisent à ces régimes, aux personnes qui sont à leur charge ou à leurs survivants.

<b>Avoirs de réserve</b>		Actifs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle des autorités monétaires, qui peuvent les utiliser pour répondre aux besoins de financement de la balance des paiements, pour intervenir sur les marchés des changes afin d'influer sur le taux de change d'une monnaie, ainsi qu'à d'autres fins associées (par exemple pour entretenir la confiance envers la monnaie et l'économie concernées et s'en servir comme base pour un emprunt extérieur). Les avoirs de réserve doivent être libellés et réglés en monnaie étrangère.
<b>Bases de données</b>		Les bases de données se composent de fichiers de données organisés de façon à permettre un accès aux données et une utilisation performants en termes de ressources.
<b>Bâtiments résidentiels</b>	<b>non</b>	Les bâtiments non résidentiels incluent les bâtiments entiers et les parties de bâtiments qui ne sont pas destinés à des fins d'habitation, y compris les installations et équipements faisant partie intégrante des ouvrages.
<b>Bénéfices distribués</b>	<b>non</b>	Les bénéfices non distribués d'une société ou d'une quasi-société correspondent au revenu distribuable moins les dividendes à payer de la société ou le relèvement sur le revenu de la quasi-société, selon le cas.
<b>Besoin financement</b>	<b>de</b>	Se définit comme la différence entre les variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital et les acquisitions nettes d'actifs non financiers (acquisitions moins cessions d'actifs non financiers, moins consommation de capital fixe). Si le montant est négatif, il représente le besoin de financement.
<b>Bien durable</b>		Bien qui peut être utilisé de façon répétée ou continue sur une période supérieure à un an, moyennant un taux d'usure physique normal ou moyen. Un bien de consommation durable est un bien qui peut être utilisé pour la consommation, de façon répétée ou continue sur une période d'au moins un an.
<b>Bien ou service de consommation</b>		Bien ou un service qui est utilisé (sans transformation ultérieure dans la production, telle que définie par le SCN) par les ménages, les ISBLSM ou les administrations publiques pour la satisfaction directe des besoins individuels ou collectifs des membres de la collectivité Bien ou service de consommation individuel : Un bien ou un service de consommation individuel est un bien ou un service qui est acquis par un ménage et utilisé pour satisfaire les besoins de ses membres

<b>Biens</b>	Objets physiques produits pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais d'une opération sur le marché
<b>Biens de consommation durables</b>	Bien qui peut être utilisé pour la consommation, de façon répétée ou continue sur une période d'au moins un an
<b>Biens destinés à la revente</b>	Biens acquis par des entreprises, comme les grossistes ou les détaillants par exemple, dans le but de les revendre à leurs clients
<b>Biens et services marchands</b>	Biens et services destinés normalement à être vendus sur le marché à un prix calculé pour couvrir leur coût de production. Sont marchands tous les biens et services produits par les branches d'activité marchande, tous les biens et services importés à l'exception de ceux qui sont achetés directement à l'étranger par les administrations publiques dans le cadre de leurs opérations courantes et par les ménages, et la partie de la production des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.
<b>Branche d'activités</b>	Ensemble des unités de production engagées dans le même type d'activités ou dans des types similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant le même produit ou la même catégorie de produits. Par exemple, la branche " produits de la construction navale " comprend les bâtiments de guerre, les navires de commerce et les bateaux spéciaux pour la navigation maritime, la batellerie fluviale, les travaux de réparation, de renflouement et d'installation des matériels divers. Les branches marchandes produisent des biens et services marchands alors que les branches non marchandes, les administrations publiques (APU) et les institutions sans but lucratif (ISBL) au service des ménages produisent des services non marchands.
<b>Capital</b>	la totalité des biens reproductibles et non reproductibles. Ces derniers recouvrent un ensemble hétérogène dont les principaux composants sont : les biens d'infrastructures, la terre et les ressources naturelles. Le capital reproductible se dissocie en capital productif : équipements, véhicules et installations servant dans les entreprises (logements et terrains exclus), capital en logement, capital des administrations (bâtiments administratifs, écoles, matériels et véhicules...).
<b>Classification Internationale Type par Industrie (CITI)</b>	Nomenclature type de toutes les activités économiques productives. Son but principal est d'offrir un ensemble de catégories d'activités susceptible d'être utilisé pour l'analyse statistique.

<b>Coefficient marginal de capital et de produit ou incrémental capital output ratio (ICOR)</b>	Rapport entre l'accroissement de la part moyenne de l'investissement intérieur brut dans le PIB et le taux de croissance du PIB. Il mesure l'efficacité du capital utilisé dans le processus de production.
<b>Coefficient technique</b>	C'est la quantité d'un produit (exprimée en unité monétaire) nécessaire pour produire une unité d'un bien.
<b>Coentreprise</b>	établissement d'une société, d'un partenariat ou d'une autre unité institutionnelle dans laquelle chaque partie exerce légalement un contrôle conjoint sur les activités de l'unité
<b>Comptabilité économique</b>	Présentation de données d'origine statistique visant à retracer, de façon cohérente et intégrée, l'ensemble des aspects économiques relatifs aux unités qui composent l'économie nationale.
<b>Comptabilité nationale</b>	C'est une technique statistique d'observation et de mesure des faits économiques, dont l'objectif principal est de fournir une représentation simplifiée et complète d'une économie. Cette représentation doit parvenir à une description complète et cohérente de la réalité économique pour qu'on puisse y retrouver des principaux aspects de la réalité économique de la collectivité considérée.
<b>Comptabilité publique</b>	C'est le nom de la comptabilité que tiennent les administrations et les collectivités publiques d'un pays pour enregistrer leurs recettes et leurs dépenses.
<b>Compte de biens et services</b>	Il indique le solde entre, d'une part, le total des biens et services fournis à l'économie en tant que ressources sous forme de production et d'importations (y compris la valeur des impôts moins les subventions sur les produits qui n'est pas déjà incluse dans l'évaluation de la production) et, d'autre part, les emplois de ces mêmes biens et services en termes de consommation intermédiaire, consommation finale, formation de capital et exportations
<b>Compte patrimoine</b>	<b>de</b> un relevé, dressé à un instant particulier, de la valeur des actifs détenus et des passifs contractés par une unité ou un groupe d'unités institutionnelles
<b>Compte production</b>	<b>de</b> Il retrace la décomposition de la production des biens et services du secteur institutionnel entre les consommations intermédiaires et la valeur ajoutée.
<b>Compte de revenu</b>	Il retrace la formation du revenu disponible.
<b>Compte d'exploitation</b>	Il décrit les opérations de répartition primaire de la valeur ajoutée liée aux activités courantes de production.
<b>Compte d'utilisation du revenu</b>	Il n'a de sens que pour les ménages et retrace à partir du revenu disponible l'arbitrage entre la consommation finale et l'épargne.

<b>Comptes constants à prix</b>	Ce sont les comptes dans lesquels on cherche à éliminer l'effet de la variation des prix. On mesure pour cela les flux au prix d'une année de référence ou bien on corrige les mesures faites au prix courant par un indice de prix approprié (déflateur).
<b>Comptes courants à prix</b>	Ces comptes sont confectionnés au prix de l'année en cours.
<b>Comptes de nation</b>	Comptes fournissant les données chiffrées de l'activité économique nationale. Ils constituent une vision globale de la situation de l'économie nationale en retraçant l'activité des principaux agents économiques. Les comptes nationaux décrivent des phénomènes économiques relatifs aux unités localisées sur leur territoire qualifié de " territoire économique ".
<b>Consommation</b>	Activité qui consiste en l'utilisation de biens et de services pour la satisfaction de besoins humains individuels ou collectifs
<b>Consommation de biens et services</b>	Correspond à l'emploi intégral des biens et des services dans un processus de production ou pour la satisfaction directe de besoins humains
<b>Consommation de capital fixe</b>	Diminution, au cours de la période comptable, de la valeur courante du stock d'actifs fixes détenu et utilisé par un producteur, du fait de la détérioration physique, de l'obsolescence prévisible ou des dommages accidentels pouvant être considérés comme normaux
<b>Consommation finale (CF)</b>	Utilisation d'un bien ou service en vue de la satisfaction d'un besoin humain, ce qui implique la destruction immédiate ou l'usure progressive du bien.
<b>Consommation finale de l'économie totale</b>	Elle peut être mesurée sous deux angles : i) Du côté de la dépense comme la valeur totale de toutes les dépenses en biens et services de consommation individuelle ou collective, supportées par les ménages résidents, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) résidentes et les administrations publiques. ii) Elle peut aussi être définie en termes de consommation finale effective comme la valeur de tous les biens et services individuels acquis par les ménages résidents, plus la valeur des services collectifs fournis par les administrations publiques à la collectivité ou à d'importants sous-ensembles de la collectivité.
<b>Consommation finale des ménages</b>	C'est la somme de la dépense de consommation que supportent directement les ménages. Cette consommation comprend la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement restant à leur charge après remboursements éventuels. On y inclut aussi les loyers imputés que les ménages propriétaires de leur résidence principale se versent implicitement à eux-mêmes.

<b>Consommation finale effective</b>	La consommation finale effective mesure le volume de biens et de services de consommation acquis
<b>Consommation finale effective des administrations publiques</b>	La consommation finale effective des administrations publiques est mesurée par la valeur des services de consommation collectifs fournis par les administrations publiques à la collectivité ou à d'importants sous-ensembles de la collectivité
<b>Consommation finale effective des ISBLSM</b>	La consommation finale effective des ISBLSM est mesurée par la valeur des services de consommation collectifs fournis par les ISBLSM à la collectivité ou à d'importants sous-ensembles de la collectivité
<b>Consommation finale effective des ménages</b>	Valeur des biens et services de consommation individuelle acquis par les ménages résidents. Cette notion regroupe trois ensembles de biens et services : -ceux acquis au moyen des dépenses des ménages eux-mêmes ; -ceux acquis en tant que transferts sociaux en nature provenant des institutions sans but lucratif au service des ménages ; -ceux acquis en tant que transferts sociaux en nature provenant des administrations publiques.
<b>Consommation finale privée</b>	Les dépenses en consommation finale des ménages (consommation privée) désignent la valeur marchande de tous les biens et services, y compris les produits durables (tels que les voitures, les lave-linge et les ordinateurs personnels) achetés par les ménages. Ces dépenses ne tiennent pas compte des achats de logements, mais comprennent les loyers versés pour les logements habités par leur propriétaire. Ces dépenses comprennent également les paiements et frais versés au gouvernement pour obtenir des permis et licences.
<b>Consommation intermédiaire</b>	correspond à la valeur des biens et des services consommés en entrée d'un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme une consommation de capital fixe
<b>Contrat à terme</b>	Contrat financier inconditionnel qui implique une obligation de règlement à une date déterminée. Les contrats à terme sont normalement, mais pas toujours, réglés par un paiement en espèces ou à l'aide d'un autre instrument financier plutôt que par la livraison effective du bien sous-jacent et ils sont, par conséquent, évalués et négociés séparément du bien sous-jacent
<b>Contrat de change à terme de devises</b>	C'est un contrat où deux parties s'accordent pour effectuer une transaction en devises à un taux de change convenu à l'avance, pour un montant spécifié et à une date prédéterminée
<b>Contrat de garantie de taux (FRA)</b>	Arrangement par lequel, afin de se protéger contre les variations des taux d'intérêt, deux parties conviennent d'un taux d'intérêt à payer, à une date de règlement spécifiée, sur un montant de principal notionnel qui n'est jamais échangé

<b>Contrats, baux et licences</b>	Ils sont considérés comme des actifs uniquement si les deux conditions suivantes sont réunies : 1) les termes du contrat, du bail ou de la licence précisent un prix pour l'utilisation d'un actif ou la fourniture d'un service différent du prix qui serait appliqué en l'absence de ce contrat, bail ou licence ; et 2) l'une des parties au contrat doit être en mesure, légalement et dans la pratique, de réaliser cette différence de prix
<b>Coopération internationale courante</b>	Consiste en des transferts courants, en espèces ou en nature, entre administrations publiques de pays différents ou entre des administrations publiques et des organisations internationales
<b>Cotisation d'assurance sociale</b>	Correspond au montant à payer à un régime d'assurance sociale afin de garantir le droit pour un bénéficiaire désigné à recevoir les prestations sociales couvrentes par le régime
<b>Cotisations sociales à la charge de l'employeur</b>	Les cotisations sociales à la charge des employeurs sont les cotisations sociales à payer par les employeurs aux organismes de sécurité sociale ou aux autres systèmes d'assurance sociale liés à l'emploi pour garantir à leurs salariés le droit à des prestations sociales
<b>Cotisations sociales effectives</b>	Elles comprennent tous les versements que les personnes assurées ou leurs employeurs font à des institutions octroyant des prestations sociales afin d'acquies et de maintenir le droit à ces prestations. Les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs et versées par ceux-ci aux organismes assureurs sont un élément de la rémunération des salariés.
<b>Cotisations sociales effectives à la charge des ménages</b>	Les cotisations sociales effectives à la charge des ménages sont des cotisations sociales payables pour leur propre compte par les salariés, les travailleurs indépendants ou les personnes sans emploi aux régimes d'assurance sociale
<b>Cotisations sociales imputées</b>	Elles représentent la contrepartie des prestations sociales fournies directement ; c'est-à-dire en dehors de tout circuit de cotisation par les employeurs à leurs salariés ou anciens salariés et ayant droits. Elles correspondent aux cotisations sociales que l'employeur devrait verser si au lieu de verser directement des prestations sociales, il passait par un régime de sécurité sociale.
<b>Cotisations sociales nettes</b>	Les cotisations sociales nettes correspondent aux cotisations effectives ou imputées versées par les ménages aux régimes d'assurance sociale afin de garantir le droit à des prestations sociales. Les redevances demandées par les gestionnaires des régimes sont exclues des cotisations à payer



<b>Coûts du transfert de propriété</b>	Il comprennent les types d'éléments suivants : i) la totalité des frais ou des commissions de nature professionnelle supportés par les deux unités lors de l'acquisition ou de la cession d'un actif : honoraires d'officiers publics, d'architectes, de géomètres, d'ingénieurs et d'experts, commissions versées aux agents immobiliers et aux commissaires-priseurs, etc.; ii) les marges commerciales et frais de transport éventuels facturés séparément à l'acquéreur; iii) la totalité des impôts à payer par l'unité qui acquiert l'actif sur le transfert de propriété de l'actif; iv) les éventuels impôts à payer sur la cession de l'actif; v) les éventuels frais de livraison et d'installation ou de désinstallation non inclus dans le prix de l'actif au moment de son acquisition ou de sa cession; et vi) les éventuels coûts de terminaison encourus à la fin de la durée de vie de l'actif, par exemple les coûts nécessaires pour assurer la stabilité de l'ouvrage ou restaurer l'environnement dans lequel il se situe
<b>Créance financière</b>	Correspond au paiement ou à la série de paiements dus au créancier par le débiteur dans le cadre d'un passif
<b>Crédit performant</b>	<b>non</b> Un crédit devient un crédit non performant lorsque les paiements des intérêts ou du principal sont échus depuis au moins 90 jours, que les paiements d'intérêts couvrant au moins 90 jours ont été capitalisés, refinancés ou reportés par accord, ou que les paiements sont échus depuis moins de 90 jours mais qu'il existe d'autres bonnes raisons (par exemple le dépôt du bilan par le débiteur) de douter que les paiements seront effectués intégralement
<b>Crédit-bail</b>	Un contrat en vertu duquel un bailleur, en tant que propriétaire légal d'un actif, transmet la propriété économique au preneur, qui accepte les risques d'exploitation et bénéficie des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif dans le cadre d'une activité de production
<b>Déflateur agrégat</b>	<b>d'un</b> Rapport de la valeur de l'agrégat l'année courante au prix de l'année courante par la valeur de l'agrégat l'année courante au prix de l'année précédente. C'est un indicateur statistique permettant d'éliminer l'illusion inflationniste qui gonfle artificiellement la valeur de l'agrégat.
<b>Demande</b>	Quantité d'un bien ou d'un service qu'un agent est prêt à acheter à différents prix. La demande sur le marché d'un bien ou d'un service est obtenue par agrégation des demandes individuelles pour ce bien ou ce service à un prix déterminé.
<b>Demande intérieure</b>	elle correspond à l'addition de la consommation et de l'investissement des secteurs institutionnels.



- Demande totale en biens et services** **en** Somme de toutes les demandes de biens et services pour l'ensemble des marchés d'un pays, à un moment donné, que ce soit :- dans le secteur privé ou dans le secteur public,- par les consommateurs ou par les entreprises,- à l'intérieur du pays ou à l'extérieur.
- Dépense consommation finale** **de** Elle correspond au montant de la dépense en biens et services de consommation
- Dépense consommation finale administrations publiques** **de** Dépense, y compris de celle imputée, consacrée par les administrations publiques à la fois à des biens et des services de consommation individuelle, et à des services de consommation collective.
- Dépense consommation finale des ISBLSM** **de** dépense de consommation finale des ISBLSM correspond à la dépense, y compris la dépense dont la valeur doit être estimée indirectement, consacrée par les ISBLSM résidentes à des biens et services de consommation individuels et éventuellement à des services de consommation collectifs
- Dépense consommation finale des ménages** **de** La dépense de consommation finale des ménages correspond à la dépense, y compris la dépense dont la valeur doit être estimée indirectement, consacrée par les ménages résidents à des biens et des services de consommation individuels, y compris à ceux vendus à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs, et en incluant les biens et services de consommation acquis à l'étranger
- Dépenses en biens et services** Elles se définissent comme la valeur des montants que les acheteurs paient, ou acceptent de payer, aux vendeurs en échange de biens ou de services que les vendeurs leur fournissent ou qu'ils fournissent à d'autres unités institutionnelles désignées par les acheteurs
- Dérivés de crédits** Produits financiers dérivés dont le but principal est de négocier les risques de crédit

<b>Domaine de la production du SCN</b>	Il inclut les activités suivantes : a) La production de tous les biens ou services fournis ou destinés à être fournis à des unités autres que celles qui les produisent, y compris la production des biens ou services entièrement consommés dans le processus de production de ces biens ou de ces services; b) La production pour compte propre de tous les biens conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou pour leur propre formation brute de capital; c) La production pour compte propre de produits basés sur la capture des connaissances conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou pour leur propre formation brute de capital, à l'exclusion (par convention) des produits que les ménages produisent pour leur propre usage; d) La production pour compte propre par les propriétaires occupants de services de logement; et e) La production de services domestiques et personnels par l'emploi de personnel domestique rémunéré Domaine des actifs : En ce qui concerne les actifs fixes, le domaine des actifs se compose des biens et services utilisés à des fins de production pendant plus d'une année
<b>Droit d'exclusivité sur des biens ou des services futurs</b>	Ils concernent les cas dans lesquels une partie ayant passé un contrat pour l'achat de biens ou de services à un prix fixe à un moment donné dans le futur peut transférer l'obligation de l'autre partie au contrat à une tierce partie
<b>Droits sur assurances-vie et rentes</b>	<b>les</b> Indiquent l'étendue des créances financières que possèdent les assurés sur une entreprise qui offre une assurance-vie ou verse des rentes
<b>Droits sur importations</b>	<b>les</b> Correspondent aux droits de douane ou aux autres prélèvements à l'importation qui est payables sur certains types de biens à leur entrée sur le territoire économique.
<b>Économie totale</b>	L'économie totale se définit comme l'ensemble des unités institutionnelles résidentes
<b>Emploi équivalent plein temps</b>	L'emploi équivalent plein temps est égal au nombre d'emplois équivalents plein temps, lequel se définit comme le nombre total d'heures effectivement travaillées par toutes les personnes occupées divisé par la moyenne des heures effectivement travaillées dans des emplois à plein temps
<b>Entité juridique ou Entité sociale</b>	Entité dont l'existence est reconnue par la loi ou par la société indépendamment des personnes ou des autres entités qui la possèdent ou la contrôlent
<b>Entreprise constituée société</b>	<b>non en</b> Correspond à l'activité de production d'une administration publique, d'une institution sans but lucratif au service des ménages ou d'un ménage qui ne peut être traitée comme l'activité de production d'une quasi-société

<b>Épargne</b>	Partie non consommée du revenu d'un agent économique, employée pour constituer un capital
<b>Épargne brute</b>	Elle représente la part de ressources courantes qui restent disponibles pour accumuler des actifs physiques ou financiers. L'épargne brute est calculée comme étant le revenu national brut moins la consommation totale plus les transferts nets.
<b>Épargne nationale</b>	Représente la somme de l'épargne des particuliers, des sociétés et des administrations publiques
<b>Épargne nette</b>	La différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette.
<b>Équilibre Ressources-Emplois (ERE)</b>	Est un tableau de travail où sont confrontées l'offre et la demande d'un produit donné. C'est un équilibre ex-post. Les ERE peuvent être réalisés en quantité physique ou/et en valeur ; à prix courants et à prix constants. Ils sont construits pour chacun des produits de la nomenclature.
<b>Équilibres Ressources-Emplois, Tableau des Entrées-Sorties (ERETES)</b>	Un système qui aide à élaborer des comptes nationaux annuels à partir d'une base de données et d'une interface permettant de communiquer avec celle-ci.
<b>Équipements TIC</b>	Les équipements TIC (télécommunications de l'information et de la communication) comprennent les dispositifs à commandes électroniques, ainsi que les composants électroniques faisant partie de ces dispositifs
<b>Établissement</b>	Est une entreprise ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, dans laquelle une seule activité de production est exercée ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale
<b>Établissement public</b>	Personne morale de droit public financée par des fonds publics et qui doit remplir une mission d'intérêt général. Les établissements publics se distinguent des entreprises publiques qui sont des personnes morales de droit privé à capitaux publics qui ne remplissent pas nécessairement une mission d'intérêt général.
<b>Établissement public à caractère administratif (EPA)</b>	Personne morale de droit public disposant d'une certaine autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général autre qu'industrielle et commerciale, précisément définie, sous le contrôle de l'État ou d'une collectivité territoriale.
<b>Excédent ou déficit commercial</b>	Résulte des modifications des termes de l'échange et correspond à la différence entre le RNB réel et le PIB réel en volume

<b>Exclusivité sur des biens ou des services futurs</b>	Voir droit d'exclusivité sur des biens ou des services futurs Flux économiques : Les flux économiques reflètent la création, la transformation, l'échange, le transfert ou la disparition de valeur économique. Ils impliquent des changements du volume, de la composition ou de la valeur des actifs et des passifs d'une unité institutionnelle
<b>Exportations nettes</b>	C'est la différence entre importations et exportations autrement dit la balance commerciale
<b>Fonds commercial et actifs commerciaux</b>	Le fonds commercial est la valeur qu'une entreprise obtient de sa marque, de sa clientèle et de sa réputation concernant sa propriété intellectuelle. Le fonds commercial constitue un actif à long terme qui génère une valeur pour l'entreprise pendant plusieurs années
<b>Fonds communs de placement monétaires</b>	Sont des organismes de placement collectif qui se procurent des ressources financières en proposant des actions ou des parts au public. Les produits sont principalement investis dans des instruments monétaires, des actions ou parts de fonds d'investissement monétaires, des titres de créance transférables dont l'échéance résiduelle est d'un an au plus, des dépôts bancaires et des instruments dont l'objectif est d'offrir un rendement proche des taux du marché monétaire. Les parts des fonds communs de placement monétaires peuvent être transférées par chèque ou par un autre moyen de paiement direct à un tiers
<b>Fonds communs de placement monétaires non</b>	Sont des organismes de placement collectif qui se procurent des ressources financières en proposant des actions ou des parts au public. Les produits sont principalement investis dans des actifs financiers autres que des actifs à court terme et dans des actifs non financiers (généralement immobiliers)
<b>Fonds d'investissement</b>	sont des organismes de placement collectif par l'intermédiaire desquels les investisseurs collectent des fonds pour investir dans des actifs financiers ou non financiers
<b>Formation brute de capital</b>	Elle est mesurée par la formation brute de capital fixe (FBCF), des variations de stocks et des acquisitions, moins les cessions d'objets de valeur.
<b>Formation brute de capital fixe (FBCF)</b>	La formation brute de capital fixe (FBCF) est constituée par les acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

<b>Free on Board (FOB)</b>	On dit qu'une marchandise est achetée ou vendue FOB quand celle-ci est achetée sans les frais de transport et autres frais et taxes y afférant et sans les assurances pour cette marchandise. Par conséquent, quand on achète un produit quelconque à un prix " FOB ", il faut ensuite qu'on paie son transport et les taxes ainsi que les frais d'assurances pour ce produit. Le prix " FOB " est ainsi toujours inférieur au prix "CAF".
<b>Gain de détention réalisé</b>	Il est réalisé lorsqu'un actif dont la valeur a augmenté (diminué) en raison des gains (pertes) de détention depuis le début de l'exercice comptable est vendu, remboursé, 644 Système de comptabilité nationale utilisé ou cédé de quelque autre façon, ou lorsqu'un passif intégrant un gain ou une perte de détention est remboursé
<b>Gains nominaux de détention (actifs financiers)</b>	Correspond à l'augmentation de la valeur de l'actif, autre que les opérations sur actifs (y compris les intérêts courus sur une période donnée) et que les autres changements de volume d'actifs
<b>Gains nominaux de détention (actifs non financiers)</b>	Il est la valeur de l'avantage que retire le propriétaire d'un actif en raison d'un changement de prix dans le temps
<b>Gains nominaux de détention (passifs)</b>	Baisse de la valeur du passif autrement que par des opérations ou d'autres changements de volume
<b>Gains/pertes neutres de détention</b>	Augmentation (diminution) de la valeur d'un actif nécessaire, en l'absence d'opérations et d'autres changements de volume d'actifs, pour bénéficier de la même quantité de biens et de service qu'au début de la période
<b>Gains/pertes réel(le)s de détention</b>	Augmentation (diminution) de la valeur d'un actif par rapport aux gains neutres de détention pour la période en question, en l'absence d'opérations et d'autres changements de volume d'actifs
<b>Grandeurs en valeur</b>	Ce sont des grandeurs obtenues en utilisant les prix en vigueur d'une année donnée (prix courants).
<b>Grandeurs en volume</b>	Ce sont les grandeurs obtenues en fixant les prix (prix constants), c'est-à-dire en utilisant les prix de l'année de base.
<b>Groupement d'intérêt économique (GIE)</b>	Groupement doté de la personnalité morale qui permet à ses membres de mettre en commun certaines de leurs activités afin de faciliter ou développer leur activité, ou d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité et ceci tout en conservant leur individualité.
<b>Impôts</b>	Paiements obligatoires, sans contrepartie, en espèces ou en nature, effectués par les unités institutionnelles à des administrations publiques

- Impôts à l'exportation** à Impôts sur les biens ou les services qui deviennent payables aux administrations publiques quand les biens quittent le territoire économique ou quand les services sont fournis à des non-résidents
- Impôts courants sur le capital** Impôts qui sont dus périodiquement, généralement chaque année, sur la propriété ou le patrimoine net des unités institutionnelles, à l'exception des impôts sur les terrains et sur les autres actifs détenus ou loués par des entreprises, et utilisés par elles pour produire, ces impôts étant traités comme des autres impôts sur la production
- Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.** sont principalement les impôts sur le revenu des ménages ou sur les bénéfices des sociétés ; ainsi que les impôts sur le patrimoine qui sont payés de façon régulière, à chaque exercice fiscal (par opposition aux impôts en capital qui sont levés de façon ponctuelle)
- Impôts directs** Impôts payés et supportés par la même personne (physique ou morale). Le "redevable", celui qui verse le montant de l'impôt, est alors également le contribuable, c'est-à-dire celui qui supporte effectivement l'impôt. On a l'exemple de l'impôt sur le revenu ou la taxe d'habitation.
- Impôts en capital** Les impôts en capital sont des impôts qui frappent, à intervalles irréguliers et peu fréquents, la valeur des actifs ou la valeur nette appartenant aux unités institutionnelles, ou la valeur des actifs transférés entre unités institutionnelles à la suite d'héritages, de donations entre vifs ou d'autres transferts
- Impôts et droits sur les importations** Les droits et impôts sur les importations sont des impôts sur les biens et sur les services qui deviennent payables quand ces biens franchissent les frontières nationales ou douanières du territoire économique ou quand ces services sont fournis par des producteurs non-résidents à des unités institutionnelles résidentes
- Impôts indirects** Impôts pour lesquels le redevable est distinct du contribuable. Les impôts indirects sont versés par les entreprises ou les personnes redevables, mais répercutés sur le prix de vente d'un produit ; ils sont donc supportés par une autre personne, le contribuable. Ainsi, la TVA est versée par les entreprises redevables, mais entièrement payée par les consommateurs finaux.

**Impôts sur production** **la** Versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques et qui frappent la production de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les Impôts sur les produits et les Autres impôts sur la production. Les impôts sur les produits sont des impôts dus par unité de bien ou de service produite ou échangée. Ils comprennent notamment la TVA. Les autres impôts sur la production sont constitués quant à eux de tous les impôts que les entreprises supportent du fait de leurs activités de production, à l'exclusion des impôts sur les produits. Ils ne comprennent pas les impôts sur les profits ou les autres revenus de l'entreprise, et ils doivent être acquittés quelle que soit la rentabilité des activités de production. Ces impôts peuvent porter sur les terrains, les actifs fixes ou la main-d'œuvre employés dans le processus de production, ou sur certaines activités ou opérations.

**Impôts sur production moins les subventions** **la** Les impôts sur la production moins les subventions correspondent aux impôts à payer ou aux subventions à recevoir sur les biens et les services produits, ainsi que les autres impôts ou subventions sur la production, comme ceux à payer sur la main-d'œuvre, les équipements, les bâtiments ou les autres actifs utilisés dans la production

**Impôts sur revenu** **le** Il s'agit des impôts sur les revenus, les profits et les gains en capital. Ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des individus, des ménages, des Institutions sans but lucratif (ISBL) ou des sociétés. Ils comprennent les impôts assis sur la propriété, les terrains ou les biens immobiliers, lorsqu'ils servent de base à l'estimation du revenu de leurs propriétaires.

**Impôts sur importations, à l'exclusion des droits et de la TVA** **les** Les impôts sur les importations, à l'exclusion de la TVA et droits sur les importations sont tous les impôts (à l'exception de la TVA et des droits sur les importations) tels qu'ils sont définis dans les nomenclatures du Manuel des statistiques des finances publiques de l'OCDE, qui deviennent payables quand des biens entrent sur le territoire économique ou que des services sont fournis par des non-résidents à des résidents

**Impôts sur produits** **les** Un impôt sur un produit est un impôt qui est payable par unité de bien ou de service

**Impôts sur produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations et les exportations** **les** Les impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations et les exportations, sont des impôts sur les biens et les services qui deviennent payables à la suite de la production, de la vente, du transfert, de la location ou de la livraison de ces biens ou de ces services ou à la suite de leur utilisation pour la consommation propre ou la formation de capital pour compte propre



<b>Indemnisations d'assurance en cours</b>	en	Les indemnités en cours couvrent des indemnités qui n'ont pas encore été déclarées, qui ont été déclarées mais pas encore réglées, ou qui ont été déclarées et réglées mais pas encore payées
<b>Indemnité d'assurance</b>		Montant à payer à l'assuré par l'assureur direct ou le réassureur au titre d'un événement couvert par la police d'assurance qui se produit au cours de la période pour laquelle la police est valable
<b>Indemnités d'assurance dommages</b>		Montants à payer en règle ment de dommages résultant d'un événement couvert par une police d'assurance dommages au cours de la période comptable courante
<b>Indice de volume</b>		Il décrit la moyenne des variations relatives des quantités d'un ensemble précis de biens ou de services entre deux périodes successives
<b>Institutions de dépôts, l'exception de la banque centrale</b>	de à la	L'activité principale des institutions de dépôts, à l'exclusion de la banque centrale est l'intermédiation financière. À cette fin, elles contractent des passifs sous forme de dépôts ou d'instruments financiers (tels les certificats de dépôt à court terme) qui sont des substituts proches des dépôts
<b>Institutions financières captives et prêteurs non institutionnels</b>	non	Unités institutionnelles fournissant des services financiers, dont la plupart des actifs ou passifs ne sont pas échangés sur les marchés financiers ouverts
<b>Institutions sans but lucratif (ISLB)</b>	sans	Entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens ou des services, dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenu, de profit ou d'autre forme de gain financier pour les unités qui les créent, les contrôlent ou les financent
<b>Institutions sans but lucratif au service des ménages</b>	sans au des	sont des ISLB non marchandes qui ne sont pas sous contrôle public
<b>Intégration horizontale</b>		Entreprise dans laquelle plusieurs types d'activités qui produisent plusieurs types différents de biens ou de services destinés à être vendus sur le marché s'exercent simultanément au moyen des mêmes facteurs de production
<b>Intégration verticale</b>		Entreprise dans laquelle différentes étapes de la production, qui sont habituellement réalisées par des entreprises distinctes, sont menées à bien l'une après l'autre par différentes parties de la même entreprise
<b>Intermédiaires financiers</b>		Elles sont des unités institutionnelles qui souscrivent des engagements en leur nom propre dans le but d'acquérir des actifs financiers en s'engageant dans des opérations financières sur le marché



<b>Intermédiation financière</b>	Activité par laquelle une unité institutionnelle acquiert des actifs financiers et, simultanément, contracte des passifs pour son propre compte en effectuant des opérations financières sur le marché. Les actifs des intermédiaires financiers et leurs passifs présentent des caractéristiques différentes, ce qui suppose que, dans le processus d'intermédiation financière, les fonds collectés sont transformés ou regroupés en fonction de leur échéance, leur volume, leur degré de risque.
<b>investissement brut</b>	Il correspond à la formation brute de capital fixe (FBCF) et représente la valeur des biens durables acquis par les unités productrices résidentes afin d'être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production.
<b>Investissement net</b>	Il désigne la différence entre l'investissement brut et les amortissements dénommés "consommation de capital fixe".
<b>Investissements directs</b>	Type d'investissement transnational ayant pour effet que le résident d'une économie prend le contrôle ou exerce un degré d'influence significatif sur la gestion d'une entreprise qui est résidente d'une autre économie
<b>Location simple</b>	Une location simple est un accord dans lequel le propriétaire légal est aussi le propriétaire économique et accepte les risques d'exploitation tout en bénéficiant des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif dans le cadre d'une activité de production
<b>Logements</b>	Bâtiments ou des parties désignées de bâtiments utilisés exclusivement ou essentiellement à des fins d'habitation, y compris leurs constructions annexes (garages, etc.) et tous les équipements permanents habituellement installés dans des bâtiments à usage résidentiel
<b>Loyer (rent anglais)</b>	<b>en</b> Le loyer est le montant que doit payer l'utilisateur d'un actif fixe à son propriétaire, en vertu d'un contrat de location simple ou d'un contrat similaire, pour avoir le droit d'utiliser cet actif dans la production pendant une période de temps déterminée
<b>Loyer (rent anglais)</b>	<b>en</b> Le loyer est le revenu que doit recevoir le propriétaire d'une ressource naturelle (le loueur ou bailleur) en échange de sa mise à disposition à une autre unité institutionnelle (le preneur ou locateur) en vue de son utilisation dans la production
<b>Machines équipements</b>	<b>et</b> Comprennent les matériels de transport, les équipements de télécommunications, les équipements liés aux technologies de l'information et de la communication (équipements TIC), ainsi que les autres machines et équipements
<b>Marge commerciale</b>	Différence entre le prix effectif ou imputé d'un bien acheté pour la revente et le prix qui devrait être payé par le distributeur pour remplacer le bien au moment où il est vendu ou autrement écoulé
<b>Masse salariale</b>	Ensemble des salaires et des cotisations sociales versés par les employeurs

aux ménages.

<b>Matériels transport</b>	<b>de</b> Les matériels de transport comprennent les matériels destinés au transport de personnes ou de choses
<b>Matières premières</b>	Biens à utiliser comme entrée dans le processus de production d'autres biens différents.
<b>Matières premières et fournitures</b>	Les matières premières et les fournitures comprennent tous les produits qu'une entreprise détient en stocks avec l'intention de les utiliser comme entrées intermédiaires dans le processus de production
<b>Ménage</b>	Un ménage est un groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun une partie ou la totalité de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment collectivement certains types de biens et de services, principalement de la nourriture et des services de logement
<b>Microcrédit</b>	Dispositif permettant d'offrir de très petits crédits à des familles exclues du secteur bancaire pour les aider à développer des activités productives ou génératrices de revenu.
<b>Micro-finance</b>	On entend par micro-finance l'offre de services financiers (microcrédit, micro-assurance, etc.) aux populations pauvres, exclues du système financier, sans ressource ni droit de propriété.
<b>Mise à niveau des entreprises</b>	Il s'agit d'un processus qui vise à préparer et à adapter les entreprises des pays en développement et leur environnement aux exigences du libre-échange : (i) en aidant à lever certaines contraintes qui altèrent le climat des affaires (environnement institutionnel défaillant, réglementations, etc.) ; (ii) en aidant les entreprises à devenir compétitives en termes de prix, de qualité, d'innovation et à être capables de suivre et de maîtriser l'évolution des techniques et des marchés.
<b>Mise en pension</b>	voir accords de réméré Monuments historiques : Les monuments publics sont identifiés par leur caractère historique, national, régional, local, religieux ou symbolique particulier

<b>Non-résidents</b>	Ce terme est défini selon qu'on a affaire aux personnes physiques ou morales. Pour les personnes physiques, sont concernés: a) les personnes, quelle que soit leur nationalité, burundaise ou étrangère, qui ont leur domicile principal à l'étranger) les fonctionnaires et militaires étrangers en poste au Burundi. Pour les personnes morales, sont concernés : a) les personnes morales (burundaises ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés à l'étranger, à l'exception pour les burundaises, des personnes morales résidentes énumérées en b) ci-dessous ; b) les ambassades, missions diplomatiques et consulats étrangers au Burundi ainsi que les unités d'armée étrangère venant à séjourner au Burundi) les organismes internationaux à caractère intergouvernemental installés au Burundi.
<b>Numéraire</b>	Comprend les billets et les pièces d'une valeur nominale fixe émis ou autorisés par les banques centrales ou les administrations centrales
<b>Objets de valeur</b>	Biens d'une valeur élevée qui ne sont pas utilisés principalement dans le but de produire ou de consommer, mais qui sont détenus sur de longues périodes de temps comme réserves de valeur
<b>Obligations (garanties ou non)</b>	Les obligations, garanties ou non, donnent à leur détenteur le droit inconditionnel de percevoir des sommes d'un montant fixe ou d'un montant variable déterminé par contrat ; autrement dit, le paiement de l'intérêt ne dépend pas des revenus du débiteur
<b>Œuvres récréatives, littéraires artistiques originales</b>	Les œuvres récréatives, littéraires et artistiques originales sont des films, enregistrements sonores, manuscrits, bandes, maquettes et autres sur lesquels sont enregistrés ou qui contiennent des originaux de représentations théâtrales, de programmes de radio ou de télévision, d'œuvres musicales, d'événements sportifs, de productions littéraires ou artistiques, etc.
<b>Offre</b>	Quantité d'un bien ou d'un service qu'un agent est prêt à vendre à différents prix. L'offre d'un bien ou d'un service sur le marché est obtenue par agrégation des offres individuelles pour ce bien ou ce service à un prix déterminé.
<b>Opération</b>	Une opération est un flux économique correspondant à une interaction entre des unités institutionnelles agissant d'un commun accord ou à une action se déroulant au sein d'une unité institutionnelle, qu'il est utile, du point de vue analytique, de traiter comme une opération, souvent parce que l'unité en question agit à deux titres différents
<b>Opération monétaire</b>	Une opération monétaire est une opération dans laquelle une unité institutionnelle effectue un paiement (reçoit un paiement) ou contracte un engagement (reçoit un actif), exprimés en unités monétaires

<b>Opérations monétaires</b>	<b>non</b> opérations qui ne sont pas initialement définies en unités monétaires
<b>Option sur titres des salariés (OTS)</b>	Une option sur titres des salariés est un accord conclu à une date donnée (la « date d'attribution ») en vertu de laquelle les salariés peuvent acheter un nombre donné d'actions du capital de l'employeur à un prix fixé (le « prix d'exercice »), soit à une date donnée (la « date d'acquisition des droits »), soit pendant une période donnée (la « période d'exercice ») immédiatement après la date d'acquisition des droits
<b>Options</b>	contrats qui donnent à leur acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un instrument financier ou un produit de base particulier à un prix préétabli (le prix d'exercice) pendant un délai donné (option à l'américaine) ou à une date spécifiée (option à l'européenne)
<b>ouvrages de génie civil</b>	Les autres bâtiments et ouvrages de génie civil comprennent les bâtiments non résidentiels, les autres ouvrages de génie civil et les améliorations de terrains.
<b>Paiements d'indemnités</b>	Les paiements d'indemnités désignent les transferts courants payés par des unités institutionnelles à d'autres unités institutionnelles en compensation des blessures causées aux personnes ou des dommages causés aux biens par les premières qui ne sont pas réglés par le paiement d'indemnités d'assurance dommages
<b>Parités de pouvoir d'achat (PPA)</b>	Une parité de pouvoir d'achat (PPA) se définit comme le nombre d'unités de la monnaie du pays B qui est nécessaire dans le pays B pour acquérir la même quantité d'un bien ou d'un service particulier qu'une unité de la monnaie du pays A permet d'acheter dans le pays A
<b>Part allouée à la justice dans le budget de l'État</b>	C'est la part exprimée en pourcentage des montants alloués au Ministère de la Justice par rapport au budget annuel de l'État.
<b>Parts de fonds communs de placement monétaires</b>	Les parts de fonds communs de placement monétaires représentent une créance sur une proportion de la valeur d'un fonds d'investissement monétaire établi
<b>Permis d'entreprendre une activité spécifique</b>	Un permis d'entreprendre une activité spécifique se caractérise par les conditions suivantes : a) le nombre de permis est limité, ce qui permet à leurs détenteurs d'acquérir des profits de monopole ; b) les profits de monopole ne proviennent pas de l'utilisation d'un actif appartenant à celui qui délivre le permis ; et c) le détenteur d'un permis a la possibilité, à la fois légalement et en pratique, de vendre ce permis à un tiers
<b>Permis d'exploitation de</b>	Les permis d'exploitation de ressources naturelles sont des droits de propriété de tiers associés à des ressources naturelles

## ressources naturelles

**Population** La population d'un pays se définit très simplement comme l'ensemble des personnes habituellement résidentes du pays en question

**Population (au sens de la comptabilité nationale)** Elle correspond au nombre annuel moyen de personnes présentes sur le territoire économique d'un pays, celui-ci comprenant les ambassades, les bases militaires, les bateaux et aéronefs se trouvant à l'étranger.

**Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés** Le prélèvement sur le revenu d'une quasi-société correspond à la part de revenu distribuable que le propriétaire prélève sur la quasi-société

**Prestations d'assistance sociale en espèces** Les prestations d'assistance sociale en espèces sont des transferts courants payés aux ménages par des administrations publiques ou des ISBLSM pour répondre aux mêmes besoins 648 Système de comptabilité nationale que les prestations d'assurance sociale, mais qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un régime d'assurance sociale exigeant une participation, généralement par l'intermédiaire de cotisations sociales

**Prestations de sécurité sociale en espèces** Les prestations de sécurité sociale en espèces sont des prestations d'assurance sociale à payer en espèces aux ménages par les administrations de sécurité sociale<sup>2</sup>

**Prestations sociales** Les prestations sociales sont des transferts courants que reçoivent les ménages et qui sont destinés à pourvoir aux besoins qui surgissent à l'occasion de certains événements ou dans certaines situations, comme la maladie, le chômage, la retraite, le logement, l'éducation ou les situations familiales

**Prêteurs institutionnels non** voir institutions financières captives et prêteurs non institutionnels Prime acquise : La prime acquise correspond à la partie de la prime effective relative à la couverture fournie durant la période comptable

**Prime d'assurance : voir prime effective :** La prime effective correspond au montant à payer à l'assureur direct ou au réassureur pour permettre la couverture par l'assurance d'un événement spécifique sur une période déterminée

**Prime nette** Les primes nettes sont égales au total des primes effectives plus les suppléments de primes, moins la rémunération du service payée par les assurés

**Prime non acquise** La prime non acquise correspond au montant de la prime effective reçu pour la période venant après la période comptable

<b>Primes nettes d'assurances dommages</b>	Les primes nettes d'assurance dommages comprennent à la fois les primes effectives payées par les assurés pour obtenir une couverture d'assurance au cours de la période comptable (primes acquises), et les suppléments de primes financés par les revenus de la propriété attribués aux assurés, moins la rémunération du service payée à la société d'assurance
<b>Prix</b>	Le prix d'un bien ou d'un service est, par définition, la valeur d'une unité de ce bien ou service
<b>Prix constants</b>	Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à une donnée de base ou de référence.
<b>Prix courants</b>	Ce sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. On parle de prix courants par opposition aux prix constants qui éliminent l'effet de l'inflation.
<b>Prix d'acquisition</b>	Le prix d'acquisition se définit comme le montant payé par l'acquéreur, en excluant toute TVA déductible ou tout impôt similaire déductible par l'acquéreur pour prendre livraison d'une unité d'un bien ou d'un service au moment et au lieu choisis par lui. Le prix d'acquisition d'un bien inclut tous les frais de transport payés séparément par l'acquéreur pour en prendre livraison au moment et au lieu requis
<b>Prix de base</b>	Le prix de base est le montant que le producteur reçoit de l'acquéreur pour une unité de bien ou de service produite, diminué de tout impôt à payer et augmenté de toute subvention à recevoir, sur cette unité, du fait de sa production ou de sa vente. Ce prix exclut les éventuels frais de transport facturés séparément par le producteur
<b>Prix du producteur</b>	Le prix du producteur correspond au montant que celui-ci reçoit de l'acquéreur par unité de bien ou de service produite, diminué, le cas échéant, de la TVA et de toute taxe déductible similaire facturée à l'acquéreur. Ce prix exclut les éventuels frais de transport facturés séparément par le producteur
<b>Prix économiquement significatifs</b>	Les prix économiquement significatifs sont des prix qui exercent un effet significatif sur les quantités que les producteurs veulent offrir et sur les quantités que les acquéreurs souhaitent acheter. Ces prix sont généralement constatés lorsque : a) le producteur est incité à ajuster l'offre avec l'objectif de réaliser un bénéfice à long terme ou au moins de couvrir son capital et ses autres coûts; et que b) les consommateurs sont libres d'acheter ou non et de faire leur choix sur la base des prix facturés
<b>Producteurs marchands</b>	Les producteurs marchands sont des établissements dont la totalité ou la majeure partie de la production est une production marchande

<b>Producteurs marchands</b>	<b>non</b>	Les producteurs non marchands sont composés d'établissements appartenant aux administrations publiques ou aux ISBLSM qui offrent des biens et des services gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs aux ménages ou à la collectivité dans son ensemble
<b>Production (output en anglais)</b>		La production se définit comme les biens et services produits par un établissement : a) à l'exclusion de la valeur des biens et services utilisés dans le cadre d'une activité pour laquelle l'établissement n'assume pas le risque d'utilisation des produits dans la production; et b) à l'exclusion de la valeur des biens et services consommés par le même établissement, sauf pour les biens et services utilisés pour la formation de capital (capital fixe ou variations de stocks) ou la consommation finale propre
<b>Production (production anglais)</b>	<b>en</b>	La production est une activité exercée sous la responsabilité, le contrôle et la gestion d'une unité institutionnelle, qui met en œuvre des entrées (travail, capital, biens et services) dans le but de produire des sorties (biens et services)
<b>Production marchande</b>		La production marchande se compose de la production destinée à la vente à des prix économiquement significatifs
<b>Production marchande</b>	<b>non</b>	La production non marchande est constituée de biens et de services individuels ou collectifs produits par les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ou par les administrations publiques, et qui sont fournis gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs à d'autres unités institutionnelles ou à la communauté dans son ensemble
<b>Production usage final propre</b>	<b>pour</b>	La production pour usage final propre comprend les produits conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou leur propre formation de capital
<b>Productivité</b>		La productivité d'un facteur de production (travail, capital...) est le rapport de la production obtenue à partir d'un facteur à la quantité de ce facteur au cours d'une période donnée qui est en général l'année. La productivité est donc le rapport d'un output à un input.
<b>Produit brut (optique de la production)</b>	<b>Intérieur</b>	Selon l'optique de la production, le produit intérieur brut (PIB) se définit comme la valeur de la production moins la consommation intermédiaire plus les éventuels impôts moins les subventions sur les produits qui ne sont pas déjà inclus dans la valeur de la production
<b>Produit brut (optique des dépenses)</b>	<b>Intérieur</b>	Selon l'optique des dépenses, le produit intérieur brut (PIB) se définit comme la somme des dépenses de consommation finale plus la formation brute de capital plus les exportations, moins les importations
<b>Produit brut (optique du revenu)</b>	<b>Intérieur</b>	Selon l'optique du revenu, le produit intérieur brut (PIB) est égal à la rémunération des salariés plus l'excédent brut d'exploitation, plus le revenu mixte brut, plus les impôts moins les subventions sur la production et les

importations

**Produit intérieur brut (PIB)** C'est une mesure de la richesse créée pendant un temps donné sur le territoire national par tous les agents résidents. Il s'exprime comme la somme des valeurs ajoutées brutes de toutes les unités institutionnelles résidentes qui exercent des activités de production (augmentée des impôts moins les subventions sur les produits non inclus dans la valeur de leurs productions) au cours d'une année. Il est destiné à mesurer la valeur créée par l'activité productrice des résidents. La production assurée en dehors du territoire économique d'une entreprise résidente par son personnel et à l'aide de ses installations et équipements doit faire partie de la production du pays d'accueil et l'entreprise est à considérer comme une entreprise résidente. Le PIB peut être calculé selon trois optiques : i) Selon l'optique de la production, PIB = somme des valeurs ajoutées brutes de toutes les unités institutionnelles résidentes qui exercent des activités de production (augmentée des éventuels impôts moins les subventions sur les produits non inclus dans la valeur de leurs productions). ii) Selon l'optique dépense PIB = Consommation finale + FBCF + Variations des stocks + Acquisitions - cessions d'objets de valeurs + Exportations de biens et services - Importations de biens et services. iii) Selon l'optique des revenus, PIB = Rémunération des salariés + Autres Impôts sur la production - Autres Subventions sur la production + Consommation de Capital Fixe + Excédent Brut d'Exploitation / Revenu mixte.

**Produit Intérieur brut au coût des facteurs** Voir : Valeur ajoutée brute au coût des facteurs



**Produit Intérieur brut au prix du marché** C'est la somme des valeurs ajoutées brutes plus les impôts moins les subventions sur la production et les importations (qui ne sont pas incluses dans les valeurs de la production). N.B. : Le concept traditionnel de prix « du marché » devient un peu flou dans un système de TVA ou d'impôts déductibles similaires, car il peut y avoir deux prix différents pour une seule opération : un prix selon le point de vue du vendeur et un autre selon le point de vue de l'acheteur, suivant que l'impôt est ou non déductible. Le Système de Comptabilité Nationale (SCN) recommande donc d'éviter l'emploi de l'expression " prix du marché " pour se référer à la valeur ajoutée et de préciser le prix de base utilisé (prix de base, prix du producteur ou prix d'acquisition) afin d'éliminer toute ambiguïté.

**Produit Intérieur brut aux prix constants** Les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à une année de base ou de référence. Ainsi, un PIB à prix constants est mesuré au moyen des prix de l'année de base.

**Produit Intérieur brut aux prix courants** Les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à une année de base ou de référence. Ainsi, un PIB à prix courants est mesuré au moyen des prix effectivement pratiqués pendant l'année étudiée.

**Produit Intérieur brut en valeur** PIB d'une année calculé au moyen des prix effectivement pratiqués sur les biens et services en vigueur au cours de cette année.

**Produit Intérieur brut en volume** Le Produit intérieur brut réel, ou Produit intérieur brut en volume, est une mesure du Produit intérieur brut basée sur la variation du PIB en volume d'une période de référence à une autre (généralement une année ou un trimestre), mesuré avec des prix constants. Les évolutions du PIB liées à l'inflation sont ainsi ôtées, ce qui permet une mesure de la "vraie" croissance économique.

**Produit Intérieur brut nominal (milliard FBU)** Le produit national brut (PIB) nominal désigne le PIB en prix courants. Les estimations du PIB en prix courants sont fondées sur les prix de la période de déclaration actuelle.

**Produit intérieur brut par tête** Rapport entre le PIB et l'effectif de la population.

<b>Produit brut réel</b>	<b>Intérieur</b>	Le produit intérieur brut réel, ou produit intérieur brut en volume, est une mesure du Produit intérieur brut basée sur la variation du PIB en volume d'une période de référence à une autre (généralement une année ou un trimestre), mesuré avec des prix constants. Les évolutions du PIB liées à l'inflation (l'inflation étant un cas particulier de la variation des prix, celle-ci pouvant être aussi une déflation, baisse des prix) sont ainsi ôtées, ce qui permet une mesure de la " vraie " croissance économique.
<b>Produit net</b>	<b>intérieur</b>	Le produit intérieur net (PIN) est égal au produit intérieur brut (PIB) moins la consommation de capital fixe
<b>Produit brut (PNB)</b>	<b>national</b>	Le Produit national brut ou PNB mesure la richesse produite, pendant une année, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire, par les facteurs de production résidents (par exemple, les entreprises burundaises installées aussi bien au Burundi qu'à l'étranger). $PNB = PIB + (\text{revenus de facteurs du travail et du capital en provenance de l'extérieur} - \text{revenu des facteurs du capital et du travail versés à l'extérieur})$ $PNB = PIB + \text{solde extérieur}$ .
<b>Produits</b>		Les produits sont des biens et services (y compris les produits basés sur la capture des connaissances) qui résultent d'un processus de production
<b>Produits de propriété intellectuelle</b>	<b>de la</b>	Les produits de propriété intellectuelle sont le résultat d'activités de recherche, de développement, d'investigation ou d'innovation donnant lieu à des connaissances que leurs auteurs peuvent commercialiser ou utiliser pour leur propre bénéfice à des fins de production, en raison du fait que l'utilisation des connaissances est limitée par la loi ou un autre type de protection
<b>Produits financiers dérivés</b>	<b>financiers</b>	Un produit financier dérivé est un instrument financier lié à un autre instrument ou à un indicateur financier ou à un produit de base spécifique, par le biais duquel des risques financiers spécifiques peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés financiers
<b>Produits finis</b>		Les produits finis sont des biens produits que leur producteur n'a plus l'intention de transformer davantage avant de les proposer à d'autres unités institutionnelles
<b>Propension moyenne consommer</b>	<b>à</b>	La propension moyenne à consommer indique la part du revenu disponible brut consacrée à la consommation finale.
<b>Propriétaire</b>		Voir propriétaire juridique ; propriétaire économique Propriétaire économique : Le propriétaire économique d'entités telles que des biens et des services, des ressources naturelles ou des actifs et des passifs financiers est l'unité institutionnelle qui peut prétendre aux avantages associés à l'utilisation de ces entités dans le cadre d'une activité économique en acceptant les risques correspondants.

- Propriétaire légal** Le propriétaire légal d'entités telles que des biens et des services, des ressources naturelles ou des actifs et des passifs financiers est l'unité institutionnelle qui peut prétendre de plein droit et en vertu de la loi aux avantages associés à ces entités
- Prospection minière et évaluation des ressources** La prospection minière et l'évaluation comprennent la valeur des dépenses de toutes natures consacrées à l'exploration de gisements de pétrole, gaz naturel et minerais, ainsi qu'à l'évaluation consécutive des découvertes effectuées
- Réaménagement de la dette** Le réaménagement de la dette (également appelé « restructuration de la dette ») se définit comme un accord entre le créancier et le débiteur (et parfois des tiers) qui porte modification des modalités du service de la dette
- Recherche-développement (R-D)** La recherche-développement (expérimental) correspondent à la valeur des dépenses consacrées aux travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour concevoir de nouvelles applications. Ils n'incluent pas le capital humain en tant qu'actif au sens du SCN
- Redevances obligatoires** Il s'agit des paiements des ménages aux administrations publiques (APU) ou des services liés essentiellement à l'application de la réglementation générale des pouvoirs publics qui sont obligatoires et que l'on ne peut éviter lorsqu'on en a besoin : droits de délivrance des passeports, droits d'examen de permis de conduire, taxes d'aéroports, frais de justice, etc.
- Régime d'assurance sociale** Un régime d'assurance sociale est un régime d'assurance dans lequel les deux conditions suivantes sont remplies : a) les prestations perçues sont subordonnées à la participation au régime et constituent des prestations sociales dès lors que ce terme est employé dans le SCN; et b) au moins une des trois conditions suivantes est remplie : i) la participation au régime est obligatoire, soit en vertu de la loi, soit par les termes 650 Système de comptabilité nationale un contrat de travail d'un salarié ou d'un groupe de salariés; ii) le régime est un régime collectif organisé au bénéfice d'un groupe désigné de travailleurs, qu'ils soient salariés ou sans emploi, la participation étant limitée aux membres de ce groupe; et iii) un employeur verse une cotisation (effective ou imputée) au régime pour le compte du salarié, que celui-ci verse également ou non une cotisation
- Régimes cotisations définies** à Un régime à cotisations définies est un régime dans lequel les prestations à payer à un salarié à la retraite sont définies exclusivement en fonction du niveau des fonds accumulés à partir des cotisations versées durant la carrière du salarié et des hausses de valeur qui résultent de l'investissement de ces fonds par le gérant du système

<b>Régimes prestations définies</b>	à Un régime à prestations définies est un régime dans lequel les prestations à payer à un salarié à la retraite sont définies sur la base d'une formule de calcul, soit seule, soit sous la forme d'un montant minimal à payer
<b>Régimes d'assurance sociale</b>	Régimes dans lesquels des cotisations sont versées par les salariés, par d'autres ou par les employeurs pour le compte de leurs salariés, en vue de garantir le droit à des prestations d'assurance.
<b>Rémunération des salariés</b>	La rémunération des salariés est définie comme le total des rémunérations, en espèces ou en nature, que doit verser une entreprise à un salarié en contrepartie du travail accompli par ce dernier au cours de la période comptable
<b>Rémunérations des salariés</b>	C'est le total des rémunérations en nature ou en espèces que doit verser une entreprise à un salarié en contrepartie du travail accompli par ce dernier au cours de la période comptable.
<b>Repo : voir accords de réméré Réerves pour appels dans le cadre de garanties standard</b>	Les réserves pour appels dans le cadre de garanties standard comprennent les paiements anticipés de droits nets et les réserves destinées à couvrir les appels en cours dans le cadre de garanties standard
<b>Réserves techniques d'assurance</b>	Les réserves techniques d'assurance dommages comprennent les réserves-primés nettes d'assurance dommages et les réserves-sinistres
<b>Résidence</b>	La résidence d'une unité institutionnelle correspond au territoire économique avec lequel elle possède la relation la plus étroite, autrement dit son centre d'intérêt économique prépondérant
<b>Résidents</b>	Ce terme est défini selon qu'on a affaire aux personnes physiques ou morales et ne tient pas compte de la nationalité ou des critères juridiques. Pour les personnes physiques, sont concernées : a) les personnes, quelle que soit leur nationalité, burundaise ou étrangère, qui ont leur domicile principal au Burundi ; b) les fonctionnaires et militaires burundais en poste à l'étranger ; c) les fonctionnaires burundais mis à la disposition d'une organisation internationale ou de tout autre employeur non-résident. Pour les personnes morales, sont concernées : i) les personnes morales (burundaises ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés au Burundi, à l'exception des personnes morales non-résidents énumérées en b) et c) ci-dessus ; ii) les ambassades, missions diplomatiques, consulats burundais à l'étranger et les unités de l'armée burundaise stationnées à l'étranger

<b>Ressources biologiques cultivées</b>		Les ressources biologiques cultivées comprennent les ressources animales fournissant une production de façon répétée ainsi que les arbres, végétaux et plantes fournissant une production de façon répétée dont la croissance naturelle et la régénération sont placées sous le contrôle direct et la responsabilité d'unités institutionnelles et sont gérées par celles-ci
<b>Ressources biologiques cultivées</b>	<b>non</b>	Les ressources biologiques non cultivées comprennent les animaux, oiseaux, poissons et végétaux fournissant une production unique ou répétée sur lesquels des droits de propriété sont exercés, mais dont la croissance naturelle ou la régénération n'est pas placée sous le contrôle direct et la responsabilité d'unités institutionnelles et n'est pas gérée par celles-ci
<b>Ressources en eau</b>		Les ressources en eau comprennent les réserves d'eaux souterraines et de surface utilisée pour l'extraction, dans la mesure où leur rareté conduit à l'exercice de droits de propriété ou d'utilisation, leur donne une valeur marchande et justifie certaines mesures de contrôle économique
<b>Ressources minérales énergétiques</b>	<b>et</b>	Les réserves minérales et énergétiques comprennent les réserves minérales et énergétiques situées sur ou sous la surface de la terre qui sont économiquement exploitables dans l'état actuel de la technologie et eu égard aux prix relatifs
<b>Reste du monde</b>		Le reste du monde comprend toutes les unités institutionnelles non résidentes qui effectuent des opérations avec des unités résidentes, ou qui ont d'autres relations économiques avec ces dernières
<b>Revenu</b>		C'est le flux de ressources réelles ou monétaires issues directement ou indirectement de la production et revenant à chaque unité résidente.
<b>Revenu des investissements</b>	<b>des</b>	Revenu que reçoit le propriétaire d'un actif financier en échange de la fourniture de fonds à une autre unité institutionnelle
<b>Revenu disponible</b>		Le revenu disponible est le solde du compte de distribution secondaire du revenu. Il se déduit du solde des revenus primaires d'une unité ou d'un secteur institutionnel : a) en ajoutant tous les transferts courants, à l'exception des transferts sociaux en nature, à recevoir par cette unité ou ce secteur; et b) en soustrayant tous les transferts courants, à l'exception des transferts sociaux en nature, à payer par cette unité ou ce secteur
<b>Revenu disponible ajusté</b>	<b>disponible</b>	Pour les ménages, c'est le revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature, contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des Administrations publiques et les Institutions sans but lucratif au service des ménages. Pour les administrations publiques ou les institutions sans but lucratif au service des ménages, c'est le revenu disponible diminué des transferts sociaux en nature.

- Revenu disponible ajusté** Le revenu disponible ajusté est le solde du compte de redistribution du revenu en nature. Il s'obtient à partir du revenu disponible d'une unité ou d'un secteur institutionnel : a) en ajoutant la valeur des transferts sociaux en nature à recevoir par cette unité ou ce secteur ; et b) en soustrayant la valeur des transferts sociaux en nature à payer par cette unité ou ce secteur
- Revenu en nature** Le revenu en nature reçu par les salariés est mesuré par la valeur des biens et des services fournis par les employeurs à leurs salariés en rémunération du travail effectué
- Revenu brut intérieur (prix constants)** Somme du PIB et du rajustement commercial.
- Revenu brut réel intérieur** Le revenu intérieur brut réel (RIB réel) mesure le pouvoir d'achat du revenu total généré par la production intérieure
- Revenu mixte** Solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.
- Revenu brut national** Le revenu national brut (RNB) est égal au PIB plus la rémunération des salariés à recevoir du reste du monde, plus les revenus de la propriété à recevoir du reste du monde, plus les impôts, moins les subventions, sur la production à recevoir du reste du monde, moins la rémunération des salariés à payer au reste du monde, moins les revenus de la propriété à payer au reste du monde et moins les impôts, plus les subventions, sur la production à payer au reste du monde
- Revenu brut national par habitant** Rapport entre le Revenu national brut et l'effectif de la population.
- Revenu brut/net disponible national** Le revenu national disponible brut ou net s'obtient à partir du revenu national brut ou net : a) en ajoutant tous les transferts courants en espèces ou en nature à recevoir par les unités institutionnelles résidentes de la part d'unités non résidentes ; et b) en soustrayant tous les transferts courants en espèces ou en nature à payer par les unités institutionnelles résidentes à des unités non résidentes
- Revenu Disponible National Brut (RNDB)** Il mesure le revenu dont dispose la nation pour la consommation finale et l'épargne brute.  $RNDB = RNB - \text{les transferts courants (les autres impôts, moins les subventions, sur la production et les importations) à payer à des unités non-résidents} + \text{Transferts correspondants à recevoir du reste du monde par les unités résidentes}$
- Revenu national net** Le revenu national net (RNN) est égal au revenu national brut (RNB) moins la consommation de capital fixe

<b>Revenu national net disponible</b>		Le revenu national net disponible (RNND) est égal au revenu national net (RNN) augmenté des transferts courants à recevoir du reste du monde moins les transferts courants à payer au reste du monde
<b>Revenus de propriété</b>	<b>de la</b>	Les revenus de la propriété correspondent à la somme des revenus des investissements et des loyers
<b>Revenus transferts</b>	<b>de</b>	Revenus issus des opérations sans contrepartie entre agents économiques. Ils comprennent les prestations sociales, les opérations nettes d'assurances dommages et les autres transferts reçus.
<b>Revenus distribuables</b>		Le revenu distribuable d'une société est égal au revenu d'entreprise, plus tous les transferts courants à recevoir, moins tous les transferts courants à payer et moins l'ajustement pour variation des droits à pension relatif au régime de pension de cette société
<b>Revenus primaires</b>		Les revenus primaires sont les revenus qui échoient aux unités institutionnelles du fait de leur participation aux processus de production ou parce qu'elles possèdent des actifs qui peuvent être nécessaires pour la production
<b>Salaire traitement nature</b>	<b>et en</b>	Biens, services ou autres avantages fournis gratuitement ou à prix réduit par les employeurs à leurs salariés et que ceux-ci peuvent utiliser à leur convenance pour satisfaire leurs besoins ou ceux des autres membres de leur ménage.
<b>Secteur institutionnel</b>		C'est un regroupement d'unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur activité. On distingue cinq (05) secteurs institutionnels résidents : - le secteur des sociétés non financières ; - le secteur des sociétés financières ; - le secteur des administrations publiques ; - le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages ; - le secteur des ménages. NB : L'ensemble des unités non-résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes, sont regroupées dans le reste du monde.



- Secteur agricole** **non** Le secteur non agricole inclut l'industrie et les services. L'Industrie comprend l'exploitation minière et les carrières (y compris la production d'huile), la fabrication, la construction, l'électricité, le gaz et l'eau, correspondant à la division 2.5 dans la Classification internationale type par industrie de toutes les activités économiques (CITI-Rev.21) et de tabulation FC catégories de la CITI Rev. 31. "Services" comprennent le commerce de gros et de détail et les restaurants et les hôtels, les transports, le stockage et les communications, le financement, l'assurance, l'immobilier et les services aux entreprises et services communautaires, sociaux, personnels et services, correspondant à 6-9 divisions de la CITI Rev. 2, et à la tabulation des catégories G-Q de la CITI Rev. 3.
- Secteur primaire** Le secteur primaire regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements.
- Secteur secondaire** Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction).
- Secteur tertiaire** Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles, extractives et industrielles (secteurs primaire et secondaire).
- Secteurs d'activité économique** Ensemble des entreprises ou d'unités de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.
- Service consommation collectif** **de** Un service de consommation collectif est un service qui est fourni simultanément à tous les membres de la collectivité ou à un sous-ensemble particulier de la collectivité, comme l'ensemble des ménages vivant dans une région déterminée
- Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)** Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent.



<b>Services marchands</b>		On considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. Ces activités de services sont principalement celles de commerce, transports, activités financières, activités immobilières, services aux entreprises, services aux particuliers.
<b>Services marchands</b>	<b>non</b>	On considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les secteurs suivants : éducation, santé, action sociale, administration.
<b>Société</b>		Le terme « société » couvre les sociétés juridiquement constituées ainsi que les coopératives, les sociétés de personnes à responsabilité limitée, les unités résidentes fictives et les quasi-sociétés
<b>Société responsabilité limitée (SARL)</b>	<b>à</b>	Société dont la responsabilité est limitée aux apports, et les parts détenues dans le capital ne sont pas librement cessibles. Il faut l'accord de tous les associés.
<b>Société (SA)</b>	<b>anonyme</b>	Société dont le capital est divisé en actions et qui est constituée entre des associés qui tirent les profits ou supportent les pertes à concurrence de leurs apports.
<b>Société d'économie mixte (SEM)</b>		Société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par l'État ou par des collectivités locales telles que la commune, le département, la région, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'établissements publics et pour partie par des partenaires économiques et financiers privés.
<b>Société financière</b>		Société ou quasi-société dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (intermédiaires financiers) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers).
<b>Société juridiquement constituée</b>		Une société juridiquement constituée est une entité juridique créée dans le but de produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autre gain financier pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale
<b>Société financière</b>	<b>non</b>	Société ou quasi-société dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services marchands non financiers.
<b>Sociétés d'assurance</b>		Les sociétés d'assurance sont des sociétés, des mutuelles ou d'autres entités, dont la fonction principale consiste à proposer des assurances sur la vie, les accidents, la maladie, le feu ou d'autres formes d'assurance à des unités institutionnelles individuelles ou à des groupes d'unités, ou des services de réassurance à d'autres sociétés d'assurance

<b>Sociétés financières</b>		Les sociétés financières comprennent toutes les sociétés résidentes engagées principalement dans la fourniture de services financiers, y compris des services d'assurance et de fonds de pension, à d'autres unités institutionnelles
<b>Sociétés financières</b>	<b>non</b>	Les sociétés non financières sont des sociétés dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services non financiers marchands
<b>Solde</b>		Différence entre les entrées et les sorties, le crédit et le débit, les ressources et les emplois. Le solde peut être un excédent ou un déficit.
<b>Solde comptable</b>		Un solde comptable est une construction obtenue en faisant la différence entre la valeur totale des écritures d'un côté d'un compte (ressources ou variations des passifs) et la valeur totale des écritures de l'autre côté (emplois ou variations des actifs). Il ne peut être mesuré indépendamment des écritures dans les comptes ; en tant que poste dérivé, il reflète l'application des règles générales d'enregistrement aux différentes écritures des deux côtés du compte
<b>Solde opérations courantes l'extérieur</b>	<b>des avec</b>	Solde du compte extérieur des revenus primaires et des transferts courants. Il est aussi équivalent à la différence entre l'épargne nationale et l'investissement.
<b>Solde des produits</b>		Le solde des produits pour n'importe quel produit établit que la somme de la production aux prix de base plus les importations plus les marges commerciales et de transport plus les impôts sur les produits moins les subventions sur les produits est égale à la somme de la consommation intermédiaire, de la consommation finale et de la formation de capital, exprimées aux prix d'acquisition, plus les exportations
<b>Solde des revenus primaires</b>		Le solde des revenus primaires se définit, pour une unité ou pour un secteur institutionnel, comme la valeur totale des revenus primaires à recevoir moins le total des revenus primaires à payer
<b>Sous-secteur fonds de pension</b>	<b>des</b>	Le sous-secteur des fonds de pension ne comprend que les fonds de pension d'assurance sociale qui correspondent à des unités institutionnelles distinctes des unités qui les ont créées
<b>Statut d'une entreprise</b>	<b>juridique</b>	Nature légale qui confère à l'entreprise sa personnalité. Les statuts les plus couramment rencontrés sont :- Entreprise individuelle : elle appartient généralement à un individu ou à une famille ; - Société d'économie mixte (SEM) ; - Association de personnes ; - Société à responsabilité limitée (SARL) ; - Société d'État ; - Société anonyme (SA) ; - Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) ; - Groupement d'intérêt économique (GIE).

<b>Stock de clôture</b>	Il comprend deux grandes catégories d'actifs : les actifs fixes corporels et les actifs fixes incorporels.
<b>Stocks</b>	Grandeur économique possédée à un moment donné par un agent économique (ou un ensemble d'agents). Les stocks représentent donc la situation ou la détention des actifs et des passifs à un moment précis dans le temps.
<b>Stocks (Inventories en anglais)</b>	Les stocks sont des actifs composés de biens et de services produits durant la période comptable courante ou une période antérieure, et qui sont détenus par une entreprise dans le but de la revente, de la production ou d'une utilisation ultérieure
<b>Stocks (Stocks en anglais)</b>	Les stocks représentent la situation ou la détention des actifs et des passifs à un moment précis dans le temps
<b>Stocks militaires</b>	Les stocks militaires comprennent les articles à usage unique, tels que les munitions, les missiles, les roquettes, les bombes, etc., qui sont lancés par des armes ou des systèmes d'armes
<b>Subventions</b>	Les subventions sont des paiements courants sans contrepartie que les administrations publiques, y compris les administrations publiques non résidentes, font à des entreprises sur la base du niveau de leurs activités de production ou des quantités ou des valeurs des biens et des services qu'elles produisent, vendent ou importent
<b>Subventions sur les exportations</b>	Les subventions sur les exportations sont toutes les subventions sur des biens et des services qui deviennent payables par les administrations publiques quand les biens quittent le territoire économique ou quand les services sont fournis à des unités non résidentes
<b>Subventions sur les importations</b>	Les subventions sur les importations sont des subventions sur des biens et des services qui deviennent payables quand les biens franchissent la frontière du territoire économique ou quand les services sont fournis à des unités institutionnelles résidentes
<b>Subventions sur les produits</b>	Une subvention sur un produit est une subvention payable par unité de bien ou de service
<b>Suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages</b>	Les suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages se composent des revenus de la propriété acquis durant la période comptable sur le stock de droits à pension et à prestations autres que de pension
<b>Swap croisé de devises et de taux</b>	Les swaps croisés de devises et de taux d'intérêt (parfois dénommés swaps croisés de devises) impliquent un échange de flux de paiements relatifs à des intérêts et, à la fin du contrat, un échange de principal à un taux de change préétabli

**Swap de taux d'intérêt** Un contrat de swap de taux d'intérêt implique un échange de paiements en numéraire relatifs à des flux d'intérêts, ou de recettes, sur un montant notionnel de principal qui ne fait jamais l'objet d'échange, dans une devise sur une période de temps

**Système de Comptabilité Nationale (SCN)** Le Système de comptabilité nationale (SCN) est un système composé d'une série cohérente de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux articulés et coordonnés qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés au plan international. Il propose ainsi un cadre comptable qui permet d'exploiter les données économiques et de les présenter sous une forme qui convienne aux fins de l'analyse économique, de la prise de décisions et de la définition des politiques.

**Systèmes d'armes** Les systèmes d'armes incluent les véhicules et les autres équipements tels que les navires de guerre, les sous-marins, les avions de combat, les véhicules blindés, les transporteurs et lanceurs de missiles, etc.

**Tableau d'entrées-sorties (TES)** Le tableau d'entrées-sorties (TES) est un des tableaux des comptes nationaux. Il analyse chacun des produits de la nomenclature selon l'origine (production nationale ou importations) et sa destination (consommation finale, exportations, investissements). Pour chaque produit, le TES établit l'équilibre comptable ressources-emploi.  $Production + Importations + Droits de douane + Marges commerciales + TVA\ grevant\ les\ produits = Consommations\ intermédiaires + Consommation\ finale + Investissement\ (FBCF) + Exportations + Variation\ de\ stocks$ . Pour chaque branche, le TES établit la valeur ajoutée (brute).  $Production - Consommations\ intermédiaires = Valeur\ ajoutée\ (brute)$ .

**Tableau des emplois** Un tableau des emplois aux prix d'acquisition se compose d'une série de soldes des produits couvrant tous les produits disponibles dans une économie, organisées sous la forme d'une matrice rectangulaire où les produits, évalués aux prix d'acquisition, apparaissent dans les lignes et où les colonnes indiquent la répartition des produits entre les différents types d'emplois

**Tableau des ressources** Un tableau des ressources aux prix d'acquisition se compose d'une matrice rectangulaire avec des lignes associées aux mêmes groupes de produits que les tableaux des emplois correspondants et des colonnes associées aux ressources issues de la production intérieure évaluée aux prix de base, plus des colonnes associées aux importations et les ajustements d'évaluation nécessaires pour obtenir le total des ressources de chaque produit ou groupe de produits évalué aux prix d'acquisition

**Taille moyenne des entreprises** Nombre moyen d'employés utilisés par une entreprise dans le cadre de son activité productive.

<b>Taux d'autofinancement</b>	Rapport entre l'épargne brute et la Formation Brute de Capital Fixe.
<b>Taux de croissance nominal d'un agrégat</b>	Rapport de la valeur de l'agrégat de l'année courante à la valeur de l'agrégat de l'année précédente.
<b>Taux de croissance réel</b>	Le taux de croissance réel d'une grandeur (PIB, chiffre d'affaires, salaire, etc.) mesure son évolution d'une période à l'autre (mois, trimestre, année). Il est très généralement exprimé en pourcentage.
<b>Taux de croissance réel d'un agrégat</b>	Rapport de la valeur de l'agrégat l'année courante au prix d'une année de base par la valeur de l'agrégat de l'année précédente au prix de la même année de base
<b>Taux de marge</b>	Rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée.
<b>Taux de prélèvements sociaux</b>	Rapport entre les cotisations sociales et le PIB
<b>Taux d'épargne</b>	Rapport entre l'épargne et le revenu disponible brut.
<b>Taux d'épargne des ménages</b>	Rapport entre l'épargne brute des ménages et le revenu disponible brut des ménages
<b>Taux d'investissement</b>	Le taux d'investissement est la part de l'investissement par rapport à la richesse produite. Il permet de connaître le pourcentage de la richesse consacré à l'investissement chaque année. Si on veut être plus précis, on distinguera deux types de taux d'investissement : le taux d'investissement du secteur privé (entreprises) et le taux d'investissement de l'économie d'un pays qui englobe tous les acteurs. Le taux d'investissement de l'économie d'un pays est un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Voir aussi : Thème 2-A : Statistiques macroéconomiques et comptabilité nationale
<b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt sur des biens ou des services que les entreprises collectent par étapes mais qui, en dernière analyse, est supporté intégralement par l'acheteur final
<b>Terrains</b>	Les terrains comprennent le sol, la couverture végétale et les eaux de surface afférentes, sur lesquels des droits de propriété ont été établis et dont la détention ou l'usage permet au propriétaire de bénéficier d'un avantage économique

<b>Titres adossés à des actifs et les obligations adossées à des créances</b>	Les titres adossés à des actifs et les obligations adossées à des créances représentent des systèmes dans lesquels les paiements de l'intérêt et du principal sont adossés à des paiements sur des actifs ou des flux de revenus déterminés
<b>Titres de créance</b>	Les titres de créance sont des instruments négociables qui donnent la preuve de l'existence d'une créance
<b>Titres démembrés</b>	Les titres démembrés sont des titres assortis de coupons périodiques qui sont transformés en une série d'obligations à coupon zéro dont les échéances correspondent aux dates de paiement des coupons et à celle de remboursement du principal
<b>Titres indexés</b>	Les titres indexés sont des instruments dont soit le coupon (les intérêts), soit le principal, soit les deux sont rattachés à un indice de référence tel qu'un indice de prix ou le prix d'un produit de base
<b>Transfert</b>	Opération dans laquelle une unité institutionnelle fournit un bien, un service ou un actif à une autre unité, sans recevoir de cette dernière en contrepartie directe un bien, un service ou un actif
<b>Transferts courants aux ISBLSM</b>	Les transferts courants aux ISBLSM consistent en des transferts reçus par les ISBLSM, régulièrement ou occasionnellement, d'autres unités institutionnelles résidentes ou non résidentes, sous forme de cotisations, de souscriptions, de dons volontaires, etc.
<b>Transferts courants divers</b>	Les transferts courants divers regroupent les transferts courants autres que les primes et indemnités d'assurance, les transferts courants entre administrations publiques et la coopération internationale courante
<b>Transferts courants entre administrations publiques</b>	Les transferts courants entre administrations publiques regroupent les transferts courants entre différentes unités des administrations publiques
<b>Transferts courants entre les ménages</b>	Les transferts courants entre ménages comprennent tous les transferts courants que des ménages résidents font à d'autres ménages résidents ou non-résidents ou qu'ils reçoivent d'autres ménages résidents ou non-résidents.
<b>Transferts capital</b>	<b>en</b> Les transferts en capital sont des opérations sans contrepartie dans lesquelles soit la partie effectuant le transfert lève les fonds nécessaires en cédant un actif (autre que des espèces ou des stocks) ou en abandonnant une créance financière (autre que des comptes à recevoir), soit la partie qui reçoit le transfert est obligée d'acquérir un actif (autre que des espèces), soit les deux conditions sont remplies.

<b>Transferts sociaux en nature</b>	Les transferts sociaux en nature se composent des biens et des services fournis aux ménages par les administrations publiques et les ISBLSM gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs
<b>Travailleurs indépendants</b>	Les travailleurs indépendants sont des personnes qui sont propriétaires, seules ou conjointement avec d'autres, des entreprises non constituées en sociétés, dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises non constituées en sociétés qui sont classées en quasi-sociétés
<b>Travaux en cours</b>	Les travaux en cours correspondent à la production d'une entreprise qui n'a pas encore atteint un stade d'élaboration suffisant pour pouvoir être offerte dans des conditions normales aux autres unités institutionnelles
<b>Travaux en cours sur ressources biologiques cultivées</b>	Les travaux en cours sur ressources biologiques cultivées correspondent à la production qui n'a pas encore atteint un stade de maturité suffisant pour pouvoir être offerte dans des conditions normales aux autres unités institutionnelles
<b>Troc</b>	Une opération de troc est une opération dans laquelle un ensemble de biens et de services est échangé contre un autre ensemble de biens et de services différents sans s'accompagner d'un paiement monétaire
<b>TVA déductible</b>	La TVA déductible est la TVA payable sur les achats de biens ou de services qui sont destinés à la consommation intermédiaire, à la formation brute de capital fixe ou à la revente, qu'un producteur est autorisé à déduire de sa propre dette de TVA envers les administrations publiques, dette qui résulte de la TVA qu'il a facturée à ses clients
<b>TVA facturée</b>	La TVA facturée est la TVA payable sur les ventes d'un producteur ; elle est isolée sur la facture que le producteur présente à l'acheteur
<b>TVA non déductible</b>	La TVA non déductible est la TVA payable par un acheteur qui n'est pas déductible de sa propre dette de TVA, s'il en a une
<b>Unité d'activité économique</b>	Une unité d'activité économique est une entreprise ou une partie d'entreprise qui exerce un seul type d'activité productive ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale
<b>Unité de production</b>	L'unité de production homogène (UPH) est caractérisée par une activité unique, à savoir par des entrées de produits, un processus de production et des sorties de produits. Les produits qui constituent les entrées et les sorties sont eux-mêmes caractérisés à la fois par leur nature, leur stade d'élaboration et la technique de production utilisée, par référence à une nomenclature de produits



<b>Unité institutionnelle</b>	Entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités
<b>Unité locale</b>	Une unité locale se définit comme une entreprise ou une partie d'entreprise qui exerce une activité de production en un seul lieu ou à partir d'un seul lieu
<b>Valeur ajoutée (VA)</b>	La valeur ajoutée est un indicateur économique qui mesure la valeur ou la richesse créée par une entreprise, une administration un secteur d'activité ou un agent économique au cours d'une période donnée. C'est en général la différence entre la valeur finale de la production (valorisée par le chiffre d'affaires) et la valeur des biens qui ont été consommés au cours du processus de production (consommations intermédiaires). Elle quantifie l'accroissement de valeur que l'entreprise apporte du fait de son activité aux biens et services intermédiaires qui proviennent de tiers (ses fournisseurs). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), l'État (impôts et taxes), les actionnaires (dividendes), les prêteurs (intérêts d'emprunt) et l'entreprise (investissements, développement). Si les dépenses engendrées par la reconstitution du capital (amortissements des investissements) ne sont pas déduites, la valeur ajoutée est dite "brute", et "nette" si elles le sont. Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	C'est une valeur mesurée en soustrayant de la valeur ajoutée brute la valeur des éventuels impôts, diminués des subventions sur la production.
<b>Valeur ajoutée brute</b>	La valeur ajoutée brute est définie comme la valeur de la production moins la valeur de la consommation intermédiaire
<b>Valeur ajoutée brute au coût des facteurs</b>	La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (anciennement appelée PIB au coût des facteurs) n'est pas un concept utilisé explicitement dans le SCN. Néanmoins, elle peut aisément se déduire des mesures de la valeur ajoutée brute en soustrayant la valeur des impôts sur la production, diminués des subventions, qui restent à payer sur la valeur ajoutée brute telle qu'elle a été définie. Par exemple, les seuls impôts sur la production qui restent à payer sur la valeur ajoutée aux prix de base sont les " autres impôts sur la production ". Ceux-ci comprennent essentiellement les impôts (ou les subventions) courants sur le travail ou le capital employé dans l'entreprise, comme les impôts sur les salaires ou les impôts courants sur les véhicules ou les bâtiments. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs peut donc se déduire de la valeur ajoutée brute aux prix de base, en soustrayant les autres impôts, moins les subventions, sur la production.



<b>Valeur brute aux prix de base</b>	<b>ajoutée</b>	La valeur ajoutée brute aux prix de base se définit comme la production valorisée aux prix de base moins la consommation intermédiaire évaluée aux prix d'acquisition
<b>Valeur brute aux prix du producteur</b>	<b>ajoutée</b>	La valeur ajoutée brute aux prix du producteur se définit comme la production évaluée aux prix du producteur moins la consommation intermédiaire évaluée aux prix d'acquisition 6.78 Valeur nette : La valeur nette se définit comme la valeur de l'ensemble des actifs détenus par une unité ou un secteur institutionnel, moins la valeur de l'ensemble de ses passifs en cours
<b>Valeur nominale</b>		C'est la valeur d'une grandeur économique telle qu'elle est indiquée à une période donnée.
<b>Valeur réelle</b>		C'est une valeur corrigée de la hausse des prix par rapport à une année de base ou de référence.
<b>Variation des stocks (VS)</b>		La variation des stocks correspond à la valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des pertes courantes sur stocks. Elle est mesurée par la différence entre la valeur des stocks acquis par l'entreprise et la valeur des stocks cédés au cours de la période comptable. Elle se définit aussi comme une opération relative aux mouvements des biens et services en attente d'utilisation (la différence entre les entrées et les sorties de stocks au cours de la période considérée, valorisées les unes et les autres au prix du marché le jour de l'opération).
<b>Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital</b>		Les variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital représentent le montant positif ou négatif dont dispose l'unité ou le secteur pour acquérir des actifs financiers et non financiers
<b>Variations de la valeur nette dues aux gains/pertes nominaux de détention</b>		Les variations de la valeur nette due aux gains/pertes nominaux de détention se définissent comme la somme algébrique des gains nominaux de détention, positifs ou négatifs, sur tous les actifs et passifs d'une unité institutionnelle
<b>Variations des stocks</b>	<b>des</b>	Les variations des stocks sont mesurées par la valeur des entrées en stocks moins la valeur des sorties de stocks, et moins la valeur des éventuelles pertes courantes sur les biens stockés au cours de la période comptable
<b>Vente résiduelle</b>		Vente des biens et services que les branches non marchandes pourraient effectuer.
<b>Volume des investissements privés</b>	<b>des</b>	Somme des capitaux apportés par les entreprises privées dans la réalisation d'immobilisations corporelles ou incorporelles au cours d'une période donnée.

**Warrants**

Les warrants, ou bons de souscription, sont des instruments négociables qui donnent à leur détenteur le droit d'acheter à l'émetteur du bon (habituellement une société) un certain nombre d'actions ou d'obligations à des conditions spécifiées et pendant une période déterminée

## Thème 2-B : Statistiques des entreprises

L'INSBU., la BRB ? l'OBR et Ministère du Commerce, du Transport, Industrie et Tourisme sont les principaux utilisateurs des concepts et producteurs d'indicateurs de ce thème.

<b>Acompte</b>	Paielement partiel à valoir sur le montant d'une somme due.
<b>Acompte provisionnel</b>	Les acomptes provisionnels sont des paiements que vous effectuez tout au long de l'année pour couvrir les impôts que vous payez normalement en une seule fois à la fin de l'année
<b>Actif (du bilan)</b>	Partie du bilan décrivant, à une date donnée, l'ensemble des emplois économiques sous contrôle de l'entreprise ; il comprend les immobilisations, les stocks, les créances, les autres valeurs immobilisées, les valeurs réalisables à court terme et les disponibilités.
<b>Actif circulant</b>	Masse du bilan regroupant des éléments d'actif qui, en raison de leur destination ou de leur nature, ont vocation à se transformer au cours du cycle d'exploitation. Il s'agit de stocks et de créances.
<b>Actif immobilisé</b>	Masse du bilan regroupant les éléments destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise ne se consommant pas dans leur premier usage. Leur durée d'utilisation est, a priori supérieure à 1 an. Il se compose d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières. Ils ne se confondent pas avec la notion de Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) de la comptabilité nationale, même si les critères de durée d'utilisation sont les mêmes.
<b>Actifs corporels non produits</b>	Actifs non produits d'origine naturelle sur lesquels des droits de propriétés transférables peuvent être établies et exercés (terrains, gisement, ressources biologiques non cultivés, réserves d'eaux).
<b>Actifs corporels</b>	<b>fixes</b> biens matériels qui appartiennent à une entreprise comme des logements, autres bâtiments et ouvrages de génie civil, machines et équipements, actifs cultivés (vignobles, vergers et autres plantations permanentes, etc. ; animaux pour élevage, animaux laitiers, animaux de traits, etc.).
<b>Actifs incorporels</b>	<b>fixes</b> Bien qui n'ont aucune substance physique et qu'une entreprise utilise dans le cadre de ces activités, actifs fixes d'une durée d'utilisation d'au moins un an appartenant à la catégorie suivante : gisement, prospection minière et pétrolière, logiciel, œuvres récréatives, littéraires ou artistiques, information.
<b>Actifs fixes produits</b>	Actifs non financiers dépourvus de production.
<b>Actifs incorporels</b>	Ils comprennent les brevets, les fonds commerciaux, les baux et autres

<b>non produits</b>	contrats cessibles.
<b>Actifs produits</b>	Actifs non financiers issus du processus de production (actifs fixes, stocks, objets de valeur).
<b>Activité principale d'une unité de production</b>	Activité dont la valeur ajoutée (ou à défaut le chiffres d'affaires) est supérieure à celle (ou celui) de toute autre activité exercée dans l'unité de production.
<b>Activité secondaire d'une unité de production</b>	Activité exercée au sein d'une unité de production en plus de l'activité principale et dont la valeur ajoutée (ou à défaut le chiffres d'affaires) est la deuxième plus importante après celle de l'activité principale.
<b>Agencement, aménagement et installations</b>	Dépenses correspondant à des travaux réalisés en vue de rendre utilisable les diverses immobilisations corporelles de l'entreprise et notamment les terrains et les bâtiments.
<b>Amortissement</b>	Répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité pour l'entreprise. C'est la dépréciation subie au cours de la période considérée, par le capital fixe à la suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible. La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur recouvrable est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.
<b>Amortissement économique</b>	Opération qui consiste à échelonner sur plusieurs exercices et pendant une période adaptée à son objet, les charges qui résulteront, pour une entreprise, de la constatation de la dépréciation progressive d'une immobilisation et de la nécessité d'être en mesure de la renouveler lorsque cette immobilisation sera devenue inapte à remplir son objectif.
<b>Analyse de viabilité de la dette (AVD)</b>	Analyse consistant à vérifier la viabilité de la dette en prenant en compte les nouveaux financements nécessaires pour l'atteinte des objectifs de croissance macroéconomique et les financements des dépenses de réduction de la pauvreté.
<b>Appointements</b>	Rémunération des employeurs et des cadres payés mensuellement.
<b>Arriérés de la dette</b>	Dette due et non remboursée à une date précise. Les arriérés peuvent correspondre à des retards de paiement ou à de la dette échue depuis longtemps.
<b>Arriérés de paiement intérieurs et extérieurs</b>	Ensemble des engagements intérieurs et extérieurs de l'état arrivés à échéance depuis 90 jours et non encore payés.
<b>Audit de capacité</b>	Un audit effectué par la cour des Comptes, dans le cadre de la mise en œuvre du budget-programme, en vue d'évaluer dans laquelle mesure le mode de gestion budgétaire et le système de contrôle interne adoptés et appliqués dans un ministère ou une institution répondent aux normes d'efficacité, d'efficience et de sécurité.

- Autres services consommés** Ce sont des charges externes autres que les achats en provenance des tiers. Il existe un grand nombre de catégories de charges constituant les charges externes. Les subdivisions proposées pour ce compte sont les suivantes: (Loyers et charges locatives, Entretien et réparation, Honoraires et assimilés, Achats de services extérieurs, Commissions et courtages sur ventes, Sous-traitance générale, Assurances, Autres services consommés, Rabais, remises, ristournes et escomptes obtenus.
- Autres valeurs immobilisées (AVI)** Elles sont comptabilisées nettes des provisions et sont constituées par les titres de participation, c'est-à-dire les apports du capital social d'autres sociétés qui permettent leur contrôle total ou partiel, les avances et acomptes sur commandes d'immobilisations en cours, les prêts et créances à plus d'un an d'autres sociétés (en général les filiales).
- Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations** Ce compte est utilisé lors du versement d'acomptes lors de la commande d'un bien, d'un service ou d'une immobilisation. Dans le cas d'une avance ou acompte versé pour une immobilisation, il convient de passer à la clôture une écriture entre le débit du compte 4091 et le crédit du compte 237 ou 238 selon la nature de l'immobilisation.
- Back office** Fonction de gestion de la dette qui concourt à la tenue et au suivi des statistiques, à la mise en œuvre de la stratégie d'endettement ainsi qu'au règlement du service de la dette.
- BANQUE** Etablissement financier qui, recevant des fonds du public, les emploie pour effectuer des opérations de crédit et des opérations financières, et est chargé de l'offre et de la gestion des moyens de paiement. Ensemble des opérations effectuées par les établissements bancaires ; lieu où s'exécutent ces opérations
- Bas de la ligne** C'est à ce niveau que se détermine comment est financé le déficit global-base caisse. Il est financé à la fois par un financement intérieur et un financement extérieur.
- Base d'imposition** Revenus, biens, droits ou valeurs auxquels est appliqué le taux ou le barème de l'impôt pour obtenir la somme due par la personne imposable.
- Bénéfices réinvestis** Des bénéfices réinvestis provenant de participations au capital de sociétés. Le réinvestissement de bénéfices est lié au concept d'attribution des bénéfices non distribués à leurs propriétaires.
- Bilan** Inventaire établi périodiquement et sous forme de balance, de tout ce qu'une entreprise possède (actif) et de tout ce qu'elle doit (passif).
- Bon du Trésor** Titre de créance négociable émis à court ou moyen terme par un État. En général, ce sont des obligations émises avec une échéance d'un an ou moins (3 mois, 6 mois) pour le court terme.

<b>Budget de l'État</b>	Une prévision des dépenses et des recettes de l'Etat, votée chaque année par le Parlement dans une loi des Finances
<b>Budget-Programme</b>	Un mode de gestion des finances publiques basé sur la logique de performance et de plus de transparence. Il passe de la logique des moyens à une logique de résultats.
<b>Budgets annexes</b>	Les budgets annexes arrêtent, dans les conditions fixées par la loi de finances qui les crée, les charges et les produits des services de l'Etat non doté de la personnalité morale dont l'activité principale consiste à produire et vendre des biens et services. Ils peuvent recevoir des subventions du budget général de l'Etat .Ils comprennent les recettes et les dépenses d'exploitation ainsi que les recettes et les dépenses d'investissement
<b>Budgets d'affectation spéciale</b>	Ils retracent, dans les conditions fixées par la loi de finances qui les crée, des opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières qui sont, par nature ou par destination, en relation directe avec les dépenses qu'elles financent.
<b>Budgets de prêts</b>	Ils retracent les prêts et avances consentis par l'Etat aux organismes publics. Un budget de prêts est ouvert pour chaque bénéficiaire par la loi de finances qui en fixe le montant et la durée qui ne peut excéder 7ans.
<b>Cadrage macroéconomique</b>	Ensemble des processus techniques visant à faire ressortir la dynamique en cours ainsi que les principaux problèmes auxquels un pays est confronté. Plus concrètement, à partir de l'analyse de la trajectoire récente de l'économie, on établit un état des lieux permettant de réunir les éléments nécessaires pour dresser des perspectives macroéconomiques et financières à un horizon court (deux ou trois ans). L'impact aussi bien des choix de politiques économiques que des modifications majeures au niveau de l'environnement intérieur ou extérieur est alors évalué. Les déséquilibres contraignant l'évolution économique du pays sont en particulier mis en exergue. Ainsi est élaboré le cadre dans lequel vont s'effectuer les choix du Gouvernement
<b>Cadre Budgétaire à Moyen Terme(CBMT)</b>	Outil qui fixe l'évolution des principaux agrégats des finances publiques sur trois années. Il est établi sur base d'hypothèse macroéconomique prudente et crédible ainsi que des estimations des ressources est charge.
<b>Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT)</b>	Un instrument de programmation triennal glissant permettant de placer la gestion budgétaire dans une perspective pluriannuelle

<b>CAISSE</b>	Espèces que l'entreprise possède. La caisse est un compte d'actif qui mesure les variations des liquidités en cours d'exercice et leur montant à la fin de l'exercice. En comptabilité générale, ce compte est débité du montant des espèces encaissées par l'entité. Il est crédité du montant des espèces décaissées. Son solde est toujours débiteur ou nul. Ce compte peut être subdivisé de la façon suivante : Caisse principale Petite caisse des établissements et succursales.
<b>Capacité d'investissement</b>	Rapport entre les dépenses consacrées à l'investissement et les dépenses totales.
<b>Capital social</b>	Apports faits à une société par ses actionnaires ou ses associés, ainsi que, le cas échéant, les réserves ou bénéfices qui ont été incorporés à ce capital à l'occasion d'une augmentation de capital, d'une fusion ou d'une opération assimilée. Il est divisé en actions ou parts sociales.
<b>Capitaux permanents</b>	C'est l'ensemble des capitaux propres et des dettes à long terme d'une entreprise.
<b>Capitaux propres</b>	Encore appelés fonds propres, ils sont constitués du capital social, de différentes réserves, des primes d'émission, des profits ou pertes accumulés, des plus-values à réinvestir, des plus-values de réévaluations, des subventions d'équipement et de diverses provisions réglementées et fonds assimilés inscrits au bilan.
<b>Charge</b>	Bien ou Service qui est consommé par l'entreprise au cours de son activité.
<b>Charges personnel</b>	<b>de</b> Elles sont constituées par : -l'ensemble des rémunérations du personnel de l'entreprise en contrepartie du travail fourni-des charges, au profit des travailleurs, liées à ses rémunérations : cotisations de sécurité sociale, congés payés, supplément familial, versements aux œuvres sociales ou mutuelles-le coût des personnels intérimaires facturés à l'entreprise
<b>Charges et pertes diverses</b>	Ce sont des charges qui ne sont pas considérées comme des consommations intermédiaires pour le calcul de la valeur ajoutée de l'entreprise au sens de la comptabilité nationale (elles ne sont pas déduites de la production pour la détermination de cette valeur ajoutée)

- Chiffre d'affaires** Le chiffre d'affaires hors taxes est le montant des ventes des produits et services liés aux activités ordinaires d'une entreprise déduit des impôts et taxes associés à ces dernières. Il regroupe le montant des ventes de marchandises, des services vendus, de la production vendue et des produits accessoires. Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante.  
Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.
- Client** Dans le vocabulaire marketing, un client désigne une personne morale ou physique susceptible ou non d'acquiescer un bien proposé par une entreprise. En comptabilité, les créances liées à la vente de biens ou services rattachés au cycle d'exploitation de l'entité figurent sous le compte 41 (Client).
- Commerce** Activité qui consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en l'état, sans transformation (ou après transformation mineures). Activité consistant dans l'achat, la vente, l'échange de marchandises, de denrées, de valeurs, dans la vente de services ; métier de celui qui achète des objets pour les revendre. Ensemble des commerçants, des professions commerciales ; chacune des branches de cette activité.
- Commerce ambulant** C'est la vente au consommateur d'articles ou de marchandises, quels qu'ils soient, lorsque cette activité est exercée : de porte à porte, sur la voie publique, sur les marchés publics ou en tout autre lieu ou salle, par un marchand mobile.
- Commerce de détail** La vente au détail est la revente au public de biens essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, que ce soit en magasins, sur les marchés ou toute autre forme (internet par exemple).
- Commerce de gros** Il consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, des utilisateurs professionnels (industriels ou commerciaux) ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires et ce, quelles que soient les quantités vendues (qui achètent en grande quantité). Le commerce de gros correspond à l'ensemble des entreprises qui achètent et/ou vendent des biens et des services exclusivement à d'autres entreprises ou acheteurs professionnels.
- Commerce électronique ou E-commerce ou vente en ligne** Echange de biens et de services via les réseaux informatiques, notamment Internet.



<b>Comptabilité partie double</b>	<b>en</b> Les écritures comptables sont passées selon le système dit « en partie double » : chaque écriture affecte au moins deux comptes, l'un étant débité et l'autre crédité.
<b>Comptables publics</b>	Ce sont des agents ou mandataires des services publics qui ont pour mission de manier les deniers publics et d'en enregistrer les mouvements
<b>Comptabilité budgétaire</b>	Elle a pour objet de retracer les opérations d'exécution des recettes et dépenses du budget général, des budgets annexes, des budgets d'affectation spéciale, des budgets de prêts et de vérifier le respect de l'autorisation parlementaire et notamment les plafonds de crédits. Elle permet de suivre, d'une part, les liquidations, les encaissements et les restes à encaisser en matière de recettes et, d'autre part, les engagements, liquidations, ordonnancements, paiements, restes à réaliser et restes à payer en matière des dépenses.
<b>Compte</b>	Tableau dans lequel sont notées les modifications apportées à un poste de bilan par les différents flux. Il se présente sous la forme d'un grand T.
<b>Compte courant</b>	Type de compte en banque utilisé dans les relations commerciales et financières représentant les rapports existant entre deux personnes qui, effectuant l'une avec l'autre des opérations réciproques, conviennent de fusionner les créances et les dettes résultant de ces opérations en un solde au régime unitaire.
<b>Compte courant du trésor</b>	Il enregistre en débit et en crédit toutes les opérations de dépenses et de recettes payées et recouvrées par les comptables publics de l'Etat, à l'exception des opérations enregistrées dans les sous comptes
<b>Compte d'attente</b>	Ce sont des comptes transitoires ou d'attente- sont à la disposition des entités pour recevoir, en cours d'exercice, les opérations : - qui ne peuvent être imputées de façon certaine à un compte déterminé au moment où elles sont enregistrées, - qu' qui exigent une information complémentaire avant de faire l'objet d'une imputation définitive en comptabilité.
<b>Compte de Branche (CB)</b>	Compte qui permet d'analyser la création et le partage de la richesse entre le travail (rémunération des salariés (RS)) et le capital (excédent brut/net d'exploitation EBE/ENE). Cette analyse se fait par le mode de production afin de prendre en compte la fonction principale et le mode d'organisation des unités institutionnelles.

<b>Compte régularisation actif</b>	<b>de</b>	Les comptes de la classe 6 enregistrent au cours de l'exercice toutes les charges dès qu'elles se produisent. Ils comprennent ainsi des charges engagées pendant un exercice mais qui concernent en tout ou partie l'exercice suivant. Ces charges constatées d'avance doivent venir en diminution des charges de l'exercice et figurer à l'actif du bilan sous la rubrique comptes de régularisation. Ainsi ce compte est débité en fin d'exercice par le crédit des comptes de charges intéressés, et il est crédité à l'ouverture de l'exercice suivant par le débit de ces mêmes comptes.
<b>Compte régularisation passif</b>	<b>de</b>	Les comptes de classe 7 enregistrent tous les produits dans l'exercice au fur et à mesure de leur naissance. Ils comprennent ainsi des produits constatés pendant cet exercice mais qui ont un caractère de dettes vis à vis de l'exercice suivant. Ces produits constatés d'avance doivent figurer au passif du bilan sous la rubrique 'comptes de régularisation'. Doivent également figurer dans ce poste de régularisation passif toutes les charges certaines dont le montant est suffisamment connu et évaluable qui n'ont pas été enregistrées en charge à la date de clôture de la période. Ce compte est crédité en fin d'exercice par le débit des comptes de produits ou de charges intéressés, et débité à l'ouverture de l'exercice suivant par le crédit de ces mêmes comptes de charges ou de produits.
<b>Compte unique de l'Etat</b>	<b>de</b>	Il cumule les opérations enregistrées dans le compte courant du trésor et les sous comptes.
<b>Comptes garanties et d'avals</b>	<b>de</b>	Retracent les engagements de l'Etat résultant des garanties financières accordées par lui à une personne physique ou morale
<b>Contrôle administratif</b>		Il s'exerce sous la forme de contrôle hiérarchique ou organique par l'intermédiaire de corps de contrôle spécialisés. Il est le pendant du contrôle externe exercé par le Parlement et la Cour des comptes.
<b>Contrôle budgétaire</b>		Contrôle commandité par l'autorité qui alloue un budget et qui a pour finalité le respect de l'autorisation budgétaire
<b>Contrôle engagements dépenses</b>	<b>des</b>	Contrôle budgétaire à priori et concomitant exercé par un collaborateur du ministre des finances placé à demeure auprès d'une entité publique
<b>Contrôleur engagements dépenses</b>	<b>des</b>	C'est un collaborateur du ministre des finances, désigné auprès d'un ordonnateur pour assurer le contrôle a priori de la dépense.
<b>Coût de gestion de la dette</b>	<b>de</b>	Montant du service de la dette et/ou des pertes économiques réelles pouvant résulter d'une crise financière si l'État est incapable de régler le service de sa dette.

<b>Coût de stock vendu</b>	C'est le coût des marchandises et produits acquis par l'entreprise et revendus en l'état. Ce coût est constitué du prix d'achat et des frais accessoires d'achats (transports, commissions, assurances) qui peuvent être affectés de façon certaine à ces marchandises, déductions faites des rabais, remises ou escomptes obtenus.
<b>Créance</b>	Droit à obtenir à son profit, l'exécution d'une prestation en nature ou en espèce
<b>Créancier</b>	Quelqu'un qui dispose d'une créance, c'est-à-dire qu'une dette lui est due soit par une personne physique, soit par une personne morale ou encore par un État souverain. La personne endettée auprès du créancier s'appelle le débiteur
<b>Créancier Bilatéral</b>	Les créanciers bilatéraux officiels comprennent les gouvernements ou leurs agences (y compris la banque centrale), les institutions publiques autonomes et les organismes publics de crédit à l'exportation.
<b>Créancier multilatéral</b>	Les créanciers multilatéraux officiels comprennent le Groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement et les autres agences intergouvernementales et multilatérales.
<b>Crédit budgétaire</b>	Autorisation qui fixe, pour un objet particulier, le montant des dépenses qui peuvent être engagées ou payées par l'administration au cours de l'exercice budgétaire. Les dépenses budgétaires ne peuvent être engagées et payées que dans la limite du crédit ouvert en loi de finances à cet effet.
<b>Créditeur</b>	C'est le créancier.
<b>Critère de convergence</b>	<b>de</b> Indicateur macroéconomique défini au sein d'une Union économique sur un horizon fixé que les membres doivent respecter. Voici à titre d'exemple deux catégories de critères :1°) Les critères de premier rang :-Solde budgétaire de base positif ou nul ;-Taux d'inflation moyen annuel inférieur à 3% ;-Taux d'endettement public (encours de la dette/PIB) inférieur à 70% ;-Non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs sur la gestion courante.2°) Les critères de second rang :-Ratio " masse salariale/recettes fiscales " inférieur à 35% ;-Ratio " investissements publics financés sur ressources internes/recettes fiscales " supérieur à 20% ;-Ratio " déficit extérieur courant hors dons/PIB " inférieur ou égal à 5% ;-Taux de pression fiscal supérieur ou égal à 17%.
<b>Croissance économique</b>	c'est la variation positive de la production de biens et de services dans une économie sur une période donnée.

<b>Débiteur</b>	Personne physique ou morale qui doit une certaine somme d'argent à une autre personne qui représente le créancier (crédeur). Le débiteur a donc une dette envers le créancier. Cette dette peut faire suite à une transaction commerciale ou financière ou à la contraction d'un emprunt.
<b>Déficit budgétaire</b>	Excédent des charges sur les recettes pour l'ensemble des opérations du budget général
<b>Déficit budgétaire de l'État ou déficit public</b>	c'est lorsque les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses
<b>Dégrèvement</b>	Suppression ou atténuation de l'impôt, prononcée ou accordée par la voie contentieuse (décharge ou réduction), par la voie gracieuse (remise ou modération), ou encore d'office (si la loi l'a prévu, ou pour réparer spontanément une erreur).
<b>Délai de paiement</b>	Délai qui s'écoule entre la liquidation des engagements au niveau du contrôle financier et le paiement du mandat par le comptable assignataire de la dépense.
<b>Délégation de crédits</b>	de Procédure de mise à disposition des crédits au profit des services déconcentrés ou extérieur de l'État (Directions provinciales, Missions et Représentations diplomatiques, etc.).
<b>Dépenses</b>	Constituent des engagements non remboursables de l'administration centrale et des institutions nationales couvertes par le TOFE. On distingue généralement les dépenses courantes et en capital.
<b>Dépenses capital/ d'investissement</b>	en Ce sont des dépenses liées aux développements des infrastructures économiques (routes, irrigations, aménagement du territoire, communications et télécommunications etc.), les infrastructures administratives et infrastructures sociales (établissements d'enseignements, formations sanitaires, culture, sports etc.). Les dépenses pour étude à caractère général ou spécifique, liées à l'organisation générale de l'État, ou au développement (aménagement du territoire, développement des filières économiques etc.) constituent aussi les dépenses d'investissement.
<b>Dépenses inéluctables</b>	Dépenses obligatoires à effet différé dans l'année (électricité, loyers, eau, salaires, etc.).
<b>Dépenses ordinaires</b>	Dépenses de fonctionnement et d'intervention.
<b>Dépenses publiques</b>	Ensemble des dépenses réalisées par les administrations publiques. Leur financement est assuré par les recettes publiques (impôts, taxes, et cotisations sociales) et par le déficit public.

<b>Dette</b>	Montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts ou une autre compensation, à un ou plusieurs moments futurs.
<b>Dette à court terme</b>	Elle correspond à une somme d'argent empruntée à court terme (souvent inférieure à 1 an) par un agent économique (particuliers, entreprises, États, ...) et qui reste due au créancier prêteur. Pour une entreprise, les dettes à court terme forment les ressources à court terme destinées à financer les emplois à court terme (éléments d'actifs à moins d'un an). Elle peut aussi bien correspondre à une facture à payer qu'à des comptes de fournisseurs. La dette à court terme d'un État prend le plus souvent la forme d'emprunts d'État.
<b>Dette à long et à moyen terme</b>	Une dette à long terme est une somme d'argent due par un agent économique à un créancier qu'il soit banque ou autre investisseur. Une dette à long terme se matérialise fréquemment pour un particulier sous la forme du crédit immobilier. Pour les entreprises ou les États, il s'agit le plus souvent de titres de créances émis sur les marchés financiers ou de prêts bancaires. Les dettes à long et à moyen terme comprennent toutes les dettes à plus d'un an d'échéance : les emprunts et obligations, les autres emprunts et dettes à long terme, les comptes bloqués des sociétés apparentées.
<b>Dette avalisée</b>	Dette pour laquelle l'État ou ses démembrements est constitué aval (garant personnel).
<b>Dette bilatérale</b>	Ensemble des dettes contractées par un État auprès d'un autre État.
<b>Dette extérieure</b>	Dettes dues à des non-résidents par des résidents d'une économie.
<b>Dette intérieure (ou domestique)</b>	Dettes dues à des résidents d'une économie par d'autres résidents.
<b>Dette intérieure contractuelle</b>	Appelée « instruments de dette intérieure » par les Institutions de Breton Wood, elle regroupe les dettes obtenues sur la base d'un contrat, d'une convention ou tout autre engagement signé entre l'État et les partenaires ou tout autre souscripteur, personne physique ou morale, résidents ; Ce sont les conventions d'emprunts passées avec les institutions financières et celles non financières, les obligations du Trésor, les bons du Trésor, les dettes titrisées ou consolidées sur les entreprises publiques ou privées et sur la banque centrale.

- Dettes intérieure flottante** Appelée « autres dettes » par les Institutions de Breton Wood, elle regroupe les engagements financiers à court terme de l'État, qui ne nécessitent pas l'établissement d'un contrat en tant que tel ; Elle regroupe deux catégories de dépenses à savoir les instances de paiement auprès du Trésor Public et les autres engagements de l'État à honorer par le biais du Trésor.
- Dettes multilatérale** Ensemble des dettes contractées par un État auprès d'un groupe d'États ou d'une Institution financière internationale (Banque mondiale, FMI, banques de développement régionales (comme la Banque africaine de développement) et autres institutions multilatérales (comme le Fonds européen de développement)).
- Dettes publique** Dette contractée par l'administration centrale ou par d'autres organismes publics.
- Dettes publique court terme** à Engagements financiers directs que les institutions du secteur public contractent auprès des créanciers intérieurs ou extérieurs, avec des échéances d'un an maximum à compter de leur date de souscription ou de signature, indépendamment de l'exercice budgétaire pendant lequel ils seront payés.
- Dettes publique long terme** à Engagements financiers directs que les institutions du secteur public contractent auprès des créanciers intérieurs ou extérieurs, avec des échéances supérieures à 5 ans à compter de leur date de souscription ou de leur signature.
- Dettes publique moyen terme** à Engagements financiers directs ou garanties que les institutions du secteur public contractent auprès des créanciers intérieurs ou extérieurs, avec des échéances d'un an à 5 ans à compter de leur date de souscription ou de leur signature.
- Dettes publique extérieure** Elle représente l'ensemble des prêts contractés par les pouvoirs publics d'un pays auprès de créanciers (privés ou publics, bilatéraux ou multilatéraux) extérieurs.
- Dettes financières** Ce sont des dettes qui ont été conclues avec des prêteurs dans une optique de financement des besoins d'exploitation ou des besoins d'investissement d'une entreprise. Les dettes financières doivent notamment permettre à une entreprise de pouvoir assurer son financement (investissements, acquisitions, ...) sur du long terme et de façon durable. Les dettes financières proviennent des emprunts effectués auprès des banques ou auprès des marchés financiers. En structurant le poste dettes du passif du bilan, en fonction des grands cycles fonctionnels (exploitation, financement, hors exploitation), il est possible d'analyser l'état du patrimoine d'une entreprise et de quantifier le poids de ses dettes financières.

**Différé de** Il correspond à la période, généralement au début de l'emprunt, pendant

<b>remboursement</b>	laquelle l'emprunteur n'a pas à rembourser de capital.
<b>Dons budgétaires</b>	Ils répondent à des objectifs généraux d'aides budgétaires. Ils sont destinés à appuyer la mise en œuvre des politiques nationales ou sectorielles dont le financement est prévu par le budget national. Ces aides peuvent être contractuellement affectées à des dépenses spécifiques de l'Etat, ou non affectées. Généralement ces aides sont fournies par tranches et décaissées au fur et à mesure que les conditions préalablement fixées sont remplies.
<b>Dons courants</b>	Ils sont des transferts courants que les unités d'administration publique doivent recevoir d'autres unités d'administrative publique résidentes ou non résidentes ou d'organisations internationales qui ne satisfont pas à la définition d'un impôt, d'une subvention ou d'une cotisation sociale.
<b>Dons projets</b>	Il s'agit des dons destinés à la réalisation des projets d'investissement publics. Leur affectation par projet est prédéterminée
<b>Dotation</b>	ce sont des crédits des institutions constitutionnelles qui sont directement destinés à l'exercice de leurs missions constitutionnelles qui ne concourent pas à la réalisation d'une politique publique
<b>Dotation provisions</b>	<b>aux</b> Est une opération comptable qui consiste à constater la dépréciation d'un actif ; qui est une charge à payer intérieurement. La dotation à toujours les mêmes objectifs anticiper le remplacement d'un équipement, échelonner la perte de valeur dans le temps et préserver les capitaux de l'entreprise
<b>Ecart réévaluation</b>	<b>de</b> Une immobilisation est comptabilisée sur la base de son coût diminué du cumul d'amortissement et du cumul éventuel des pertes de valeur constatées.
<b>Effet et warrant à payer / à recevoir</b>	Les warrants sont des billets à ordre dont le paiement est garanti par un gage sur les marchandises généralement déposées dans un magasin général. Les marchandises ne pourront être dégagées qu'après désintéressement du porteur du warrant. Dans les entités utilisant habituellement ce mode de financement, il est conseillé d'ouvrir un compte d'effets et warrants à payer (et à recevoir) par échéance afin de faciliter leur suivi et les prévisions de trésorerie.
<b>Encours de la dette</b>	Montant à une date donnée des décaissements de dette non encore remboursés.
<b>Endettement public</b>	Action du secteur public (administration centrale, sociétés à capitaux publics, collectivités territoriales, établissements publics de l'État) impliquant la création d'une dette.
<b>Engagement Budgétaire</b>	Consiste à réserver tout ou partie des crédits ouverts à un article budgétaire du budget d'un ministère donné à la couverture d'une dépense

future.

<b>Enregistrement sur base caisse</b>	Il saisit les transactions lorsque les paiements en espèce sont reçus pour les catégories de recettes respectives. Il saisit les flux au moment des encaissements et décaissements.
<b>Enregistrement sur base des droits constatés</b>	Il saisit les transactions lorsque se produisent les activités, transactions ou autres événements donnant le droit inconditionnel aux impôts ou autres recettes.
<b>Entreprise</b>	Unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.
<b>Entreprise affiliée</b>	C'est une entreprise dont un investisseur non résident détient au maximum cinquante pour cent du capital
<b>Entreprise commerciale</b>	Une société commerciale est une société commerciale qui se consacre à l'achat de biens puis à leur vente sans les transformer
<b>Entreprise d'investissement direct</b>	Entreprise dans laquelle un investisseur direct qui est résident hors d'un territoire économique donné, détient au moins dix pour cent des actions ou du capital social.
<b>Entreprise Filiale</b>	C'est une entreprise dont un investisseur non résident détient plus de cinquante pour cent du capital
<b>Entreprise formelle</b>	Entreprise ayant un numéro d'identification fiscale et tenant une comptabilité formelle.
<b>Entreprise individuelle</b>	Entreprise qui n'a pas la forme juridique de société. Elle appartient généralement à un individu ou à une famille et ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant. L'entreprise individuelle n'est donc pas dissociée du ménage qui la possède.
<b>Entreprise industrielle</b>	Une entreprise industrielle est une société de taille plus ou moins importante qui produit des biens (objets concrets qu'elle fabrique et met sur le marché pour le consommateur) ou des services (actions ou prestations qu'elle propose comme de la formation, de la maintenance, etc.).
<b>Entreprise informelle</b>	Une entreprise n'ayant pas de numéro d'identification fiscale ou ne tenant pas une comptabilité formelle. Il s'agit par exemple d'un groupe ayant à la tête le promoteur, généralement appelé entrepreneur ou bien des personnes exerçant à leur propre compte.
<b>Entreprise Succursale</b>	C'est une filiale à cent pour cent ou entreprises à participation n'ayant pas de personnalité morale distincte, appartenant directement ou indirectement à l'investisseur direct



<b>Entreprises apparentées</b>	Il s'agit d'entreprises qui appartiennent à une même mère ou encore qui sont membres d'un même groupe multinational, sans avoir nécessairement de liens de participation directs ou indirects entre elles.
<b>Escompte règlement</b>	<b>de</b> Réduction de prix pour paiement avant la date prévue
<b>Excédent brut d'exploitation (EBE)</b>	Solde du compte d'exploitation, pour les sociétés, il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe. Mesure la performance économique de l'entreprise avant tout événement financier ou exceptionnel. Il s'obtient en soustrayant de la valeur ajoutée les charges de personnel. C'est le concept qui mesure le mieux l'efficacité industrielle de l'entreprise.
<b>Facture</b>	Est un document commercial, comptable et juridique détaillant la nature, la quantité et les conditions des achats et ventes de marchandises ou prestations de services. Elle est établie par toute structure juridique (société, association, micro-entreprise, etc.).
<b>Financement</b>	Il décrit toutes les opérations permettant d'expliquer comment a été utilisé l'excédent base caisse ou comment a été financé le déficit base caisse. Il décrit donc les variations des créances et dettes ainsi que les variations des avoirs et dépôts de l'Etat auprès des institutions financières. On distingue le financement intérieur et le financement extérieur.
<b>Finances publiques</b>	Elles désignent l'étude des règles et des opérations relatives aux services publics. Selon le critère organique, les finances publiques peuvent aussi être présentées comme l'ensemble des règles gouvernant les finances de l'État, des collectivités locales, des organismes de sécurité sociale, des établissements publics et de toutes autres personnes morales de droit public. C'est un champ à la croisée du droit fiscal, du droit constitutionnel, ainsi que de la comptabilité publique. Une procédure annuelle d'adoption du budget de l'État est dans de nombreux pays un temps fort de la vie parlementaire.
<b>Fonds de concours</b>	Fonds versés par des personnes morales ou physiques pour concourir avec ceux de l'État à des dépenses d'intérêt public. Il s'agit également du produit de legs ou de dons attribués à l'État ou à une administration publique.

<b>Fonds de roulement (FDR)</b>	C'est l'excédent des ressources stables (capitaux propres et dettes financières) sur l'actif immobilisé. Il mesure la proportion des actifs circulants (stocks et créances à court terme) qui est financée par des ressources stables. Voir aussi : Fonds de roulement net
<b>Fonds de roulement net (FRN)</b>	C'est l'excédent des capitaux permanents (capitaux propres et dettes à long et à moyen termes) sur l'actif immobilisé. Le montant du fonds de roulement net mesure donc la proportion des actifs circulants (stocks et créances à court terme) qui est financé par les capitaux permanents.
<b>Fournisseur</b>	Le fournisseur est un tiers auprès duquel sont acquis ou obtenus des biens (marchandises, matières premières, immobilisations) ou des services en application d'un contrat commercial. Figurent sous le compte 40 les dettes et avances de fonds liés à l'acquisition de biens ou de services.
<b>Frais du personnel</b>	Somme des salaires et traitements et des charges sociales.
<b>Frais financiers</b>	Correspondent aux intérêts et autres frais financiers payés à des tiers pour le financement de l'entreprise
<b>Frais immobilisés d'une entreprise</b>	Les charges immobilisées d'une entreprise ont une incidence sur son résultat. Elles n'engendrent ni économies, ni gains sur les exercices à venir et ne sont pas répétitives. Ces charges immobilisées entrent dans les actifs fictifs de l'entreprise et paraissent sous forme de : Charges à répartir sur plusieurs exercices
<b>Front office</b>	Fonction de gestion de la dette qui concourt à la mobilisation (décaissement) des ressources d'emprunt.
<b>Garantie</b>	Accord en vertu duquel le garant s'engage à verser la totalité ou une partie du montant dû en cas de défaut de paiement de l'emprunteur, mais n'inclut pas les lettres d'intentions, les lettres de confort et les lettres similaires.
<b>Garantie publique</b>	Garantie accordée par l'État et/ou ses démembrements.
<b>Gestion de la dette</b>	elle consiste à établir une stratégie pour mobiliser les financements nécessaires à l'Etat tout en réduisant le coût d'endettement et en limitant les risques financiers
<b>Gestion publique</b>	Une gestion publique réussie résulte d'un processus de bonne gouvernance économique exprimé à travers la transparence des procédures de passation des marchés publics, la liberté d'accès à la commande publique et l'égalité de traitement des candidats en vue d'une gestion efficace et efficiente des finances publiques.
<b>Groupe</b>	C'est un ensemble d'entreprises liées financièrement et soumises à un seul centre de décision. Ces entreprises peuvent appartenir ou non à des branches d'activité différentes. La société mère décide des objectifs du groupe, coordonne les politiques à suivre et centralise les moyens à mettre

en œuvre.

<b>Haut de la ligne</b>	Retrace toutes les opérations relatives aux recettes budgétaires et aux dépenses budgétaires et celles propres de tout autre organisme pris en compte par le TOFE.
<b>Immobilisation</b>	Ensemble des biens de toute nature acquis ou créés par l'entreprise pour être utilisés durablement par elle pour l'exercice de son activité.
<b>Immobilisation animale</b>	Actif biologique. Les biens vivants sont inscrits en immobilisations corporelles lorsqu'il devient certain ou quasi certain que ces biens seront destinés à rester durablement dans l'entité pour y être utilisés comme moyens de production.
<b>Immobilisation corporelles</b>	Sont constituées par les constructions, les travaux de mise en valeur des terrains, les travaux d'aménagement des plantations (actifs biologiques), les mobilier, machines et autres matériels, les agencements, aménagements et installations, les Immobilisations animales (actifs biologiques) et les autres immobilisations corporelles
<b>Immobilisation corporelles en cours</b>	Ce sont des valeurs des immobilisations non encore en service à la fin de chaque exercice, ainsi que les avances et acomptes versés par l'entreprise à des tiers en vue de l'acquisition d'une immobilisation.
<b>Immobilisation incorporelles</b>	Sont constituées par les Ecarts d'acquisition (ou goodwill), les Frais de développement, les logiciels informatiques, les Autres concessions, brevets, licences, marques et droits similaires, les Fonds de commerce et droit au bail et les Autres immobilisations incorporelles
<b>Immobilisations brutes (IB)</b>	Elles sont constituées des charges immobilisées, des immobilisations corporelles et incorporelles portées à l'actif du bilan à leurs coûts d'acquisition, c'est à dire avant les amortissements.
<b>Immobilisations financières</b>	Il s'agit de titres immobilisés ou autres placements que l'entité a la possibilité, ainsi que l'intention ou l'obligation de conserver jusqu'à leur échéance.
<b>Immobilisations nettes (IN)</b>	Elles sont constituées des charges immobilisées, les immobilisations corporelles et incorporelles nettes des amortissements.
<b>Immobilisations non financières</b>	Elles sont constituées des charges immobilisées, des immobilisations corporelles et incorporelles nettes des amortissements

**Impôts et Taxes** Ce sont des charges correspondant : - d'une part, à des versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités locales pour subvenir aux dépenses publiques ; - d'autre part, à des versements institués par l'autorité publique notamment pour le financement d'actions d'intérêt économique ou social.

**Impôts sur le résultat** Sont des impôts exigibles sur les résultats de l'exercice

**Indicateur conjoncture** de Statistique permettant de suivre une évolution économique selon une périodicité courte, en général infra-annuelle. Il existe des indicateurs conjoncturels permettant de suivre l'évolution : de l'activité économique, tels l'indice mensuel de la production industrielle et le PIB trimestriel en volume ; de l'évolution des prix, tels l'indice des prix à la consommation des ménages, les indices de prix à la production ; de l'emploi et du chômage ; de l'opinion des acteurs, tel l'indice de confiance des ménages.

**Indicateur structurel** Statistique permettant de décrire une situation économique ou sociodémographique à moyen ou long terme, construite avec l'objectif de repérer les effets de transformations de structure

**Indice de production industrielle (IPI)** la C'est l'instrument de mesure de l'évolution en volume de la production des biens industriels sur une base infra annuelle. C'est un indicateur synthétique qui permet d'estimer le taux de croissance réel des biens à valeur ajoutée unitaire constante. Si l'on se réfère à la classification traditionnelle des activités économiques en trois secteurs, les IPI se rapportent au secteur dit secondaire : usines, chantiers, mines et carrières. Les produits suivis sont situés à tous les niveaux des processus de fabrication.

**Indice des prix à la production industrielle (IPPI)** C'est un indicateur de court terme qui permet de mesurer à une période bien mesurée, l'évolution des prix des transactions des produits fabriqués ou transformés par les unités industrielles résidentes et qui sont destinés à la consommation et à l'exportation. L'IPPI mesure l'évolution des prix des transactions des biens industriels. Ce sont des prix départ usine, hors taxe et subventions, et hors marge de transport

**Indice du chiffre d'affaires** C'est un indicateur qui mesure l'évolution du chiffre d'affaires entre deux dates distinctes, la plus ancienne étant considérée comme base.

**Indice harmonisé de production Industrielle** est un indicateur de court terme qui permet de mesurer l'évolution de la production des unités industrielles exerçant sur le territoire national à une période bien définie.

**Industrie** Ensemble des activités socioéconomiques tournées vers la production en série des biens grâce à la transformation des matières premières ou des matières ayant déjà subi une ou plusieurs transformations et à l'exploitation des sources d'énergies.

<b>Industrie agroalimentaire</b>	L'industrie agroalimentaire (IAA) est l'ensemble des activités industrielles qui transforment des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche en produits alimentaires destinés essentiellement à la consommation humaine.
<b>Industrie extractive</b>	Industrie spécialisée dans l'extraction de produits minéraux présents à l'état naturel sous forme solide (houille et minerais), liquide (pétrole) ou gazeuse (gaz naturel).
<b>Industrie manufacturière</b>	Industrie de transformation physique ou chimique des matériaux, substances ou composants en nouveaux produits.
<b>Intensité capitalistique</b>	L'intensité capitalistique d'un secteur d'activité économique est définie par le rapport entre les immobilisations corporelles (valeur brute à la clôture de l'exercice) et les effectifs salariés moyens, ou bien par le rapport entre les immobilisations corporelles et la valeur ajoutée. L'intensité capitalistique se définit par le poids en pourcentage du chiffre d'affaires des capitaux longs nécessaires pour être un compétiteur sur le marché. Elle se calcule en ajoutant les immobilisations brutes au besoin en fonds de roulement, le tout divisé par le chiffre d'affaires.
<b>Inventaire</b>	État, description et estimation des biens appartenant à quelqu'un, à une collectivité, ou situés dans un lieu déterminé. Revue détaillée, minutieuse, recensement de quelque chose. En comptabilité, l'inventaire désigne le recensement exhaustif des éléments patrimoniaux de l'entreprise à la date d'arrêt des comptes, avec l'estimation de leur valeur d'actif ou de passif ; document qui reprend ou récapitule cet état descriptif et estimatif.
<b>Investisseur direct</b>	Personne physique ou morale détenant au moins dix pour cent du capital social, dans une entreprise d'investissement direct d'une économie autre que celle dont l'investisseur direct est résident.
<b>Les réserves de change (service de la dette extérieure)</b>	sont des ressources en devises c'est-à-dire les monnaies étrangères principalement utilisées par un pays pour satisfaire ses besoins en devises destinées essentiellement à financer ses importations et à régler sa dette extérieure.
<b>Liquidation</b>	Ensemble d'opérations postérieures à l'engagement de la dépense, ayant pour objet de vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant de la dépense. Cette opération consiste en: l'exécution par le créancier de ses obligations, la constatation du service fait par l'ordonnateur ou toute autre personne désignée à cet effet, le calcul des éléments comptables de la dépense.
<b>Loi de finances</b>	Acte juridique votée par le parlement autorisant le gouvernement à prélever les recettes publiques au moyen de l'impôt et à exécuter les dépenses publiques. Elle détermine la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat ainsi que l'équilibre budgétaire et

financier qui en résulte

- Loi de règlement** Loi qui arrête les résultats de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale de l'exercice considéré accompagnés des états financiers; procède aux modifications de crédits qui s'avèreraient, le cas échéant nécessaires; présente un compte rendu de l'exécution du budget de l'Etat préparé par le ministre chargé des finances; présente un compte rendu d'exécution de chaque budget ministériel comprenant, le cas échéant, un bilan de programme qu'il comporte.
- Loi de règlement et compte rendu budgétaire** Un acte juridique qui arrête le montant définitif des recettes et des dépenses de l'exercice concerné, ainsi que le résultant budgétaire (déficit ou excédent) qui en découle
- Loi organique** Elle fixe les principes budgétaires ainsi que les règles relatives à la détermination des charges et ressources des collectivités publiques. Elle définit le régime juridique et le contenu des lois de finances ainsi que leurs conditions d'adoption et d'exécution. Elle définit les règles de contrôle et de mise en causes de la responsabilité des agents publics et des ministres en matière budgétaire, financière et comptable.
- Marge brute d'autofinancement** Encore appelée cash-flow, la marge brute d'autofinancement est la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes. Elle comprend le bénéfice net, l'amortissement et les provisions exigibles.
- Marge brute sur marchandises** Elle est calculée comme la différence entre le prix de vente des marchandises et le coût d'achat des marchandises corrigé de la variation de stocks.
- Marge brute sur matières** Marge sur consommation de matières représente la différence entre la Production de biens et/ou de service et la Consommations de matières. La consommation de matières représente la consommation de biens acquis à l'extérieur de l'entreprise
- Marge d'exploitation** C'est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et le chiffre d'affaires total.
- Masse salariale de l'État** La masse salariale est principalement composée des dépenses liées aux rémunérations directes ou indirectes, perçues par les fonctionnaires et agents de l'État telles que les rémunérations principales, les salaires, les primes et indemnités, les charges employeurs, les impôts et les taxes assis sur les rémunérations. Sa structure est généralement fonction du statut de l'agent recruté, de son service et de son lieu d'affectation.

<b>Matières fournitures</b>	<b>et</b> Il est d'usage de distinguer deux catégories de matières et fournitures : - Les matières premières (et fournitures), objets ou substances plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition de produits traités ou fabriqués, - Les matières consommables (et fournitures), objets ou substances plus ou moins élaborés consommés au premier usage ou rapidement et qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation, sans entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués.
<b>Missions</b>	Dans le cadre du budget programme, un ensemble de programmes concourant à une même politique publique. Il est créé à l'initiative du Gouvernement et peut être ministérielle ou interministérielle.
<b>Moins-value cession</b>	<b>de</b> C'est la perte nette dégagée lors de la sortie d'un actif immobilisé non financier par cession, disparition, destruction ou mise hors service
<b>Obligation</b>	Une obligation est une part d'un emprunt émis par une entreprise, un établissement public ou par l'État
<b>Obligation du trésor</b>	Un titre de créance émis par l'Etat à court terme
<b>Opérations financières</b>	Ensemble des opérations entre deux unités institutionnelles portant sur des actifs ou des passifs financiers. Certaines opérations sont purement financières : prêts, émissions ou cessions de titres. D'autres sont la contrepartie d'une opération sur biens et services ou d'une opération de répartition, qui se traduit par un transfert de moyens de paiement ou la naissance d'un crédit.
<b>Ordonnancement</b>	Acte administratif de l'ordonnateur, donnant ordre au comptable de payer une dépense à l'issue de la liquidation. Elle se matérialise par la signature d'une ordonnance de paiement adressée au comptable publique.
<b>Ordonnateur</b>	Toute personne ayant juridiquement la qualité d'agir au nom d'un organisme public pour engager, liquider, ou ordonner soit une recette, soit une dépense.
<b>Passif</b>	Il retrace à la date d'établissement du bilan, l'origine et le montant des diverses ressources se trouvant à la disposition de l'entreprise. Un passif est établi lorsqu'une unité (le débiteur) est obligée, dans des conditions précises, d'effectuer un paiement ou une série de paiements à une autre unité (le créancier).
<b>Personne morale</b>	Une personne morale est un groupement doté de la personnalité juridique. Généralement une personne morale se compose d'un groupe de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose en commun. Ce groupe peut aussi réunir des personnes physiques et des personnes morales. Il peut aussi n'être constitué que d'un seul élément.



<b>Personne physique</b>	Une personne physique est un être humain doté, en tant que tel, de la personnalité juridique. Pour jouir directement et pleinement de sa capacité (ou personnalité) juridique, une personne physique doit être majeure (sauf en cas d'émancipation avant l'âge de la majorité) et ne pas être en incapacité partielle ou totale (mise en tutelle ou curatelle) ; sinon cette capacité est exercée en son nom par un représentant légal.
<b>Plafond d'endettement</b>	Niveau d'endettement annuel fixé par la stratégie de la dette et au-delà duquel aucune décision d'emprunt ou de décaissement ne peut être prise.
<b>Plan comptable général</b>	Le plan comptable général est un recueil d'un ensemble de règles, de principes et de comptes applicables à toute personne physique ou morale soumise à l'obligation légale d'établir des comptes annuels. Le plan comptable général comprend notamment le bilan, le compte de résultat et une annexe. Il fournit également la nomenclature complète des comptes et les règles de tenue des comptes.
<b>Plus-value de cession</b>	C'est la perte bénéfique dégagée lors de la sortie d'un actif immobilisé non financier par cession, disparition, destruction ou mise hors service
<b>Pôle d'intérêt économique</b>	Une entreprise est réputée avoir un pôle d'intérêt économique et être une entité résidente d'un pays dès lors qu'elle y exerce à une échelle appréciable des activités de production de biens ou de services ou qu'elle y détient des avoirs fonciers ou immobiliers.
<b>Politique d'endettement et de gestion de la dette</b>	Ensemble des orientations globales définies par les autorités en matière d'endettement et de gestion de la dette afin d'atteindre les objectifs assignés à la gestion de la dette.
<b>Politique publique</b>	Un ensemble d'actions et interventions des autorités publiques ou gouvernementales pour atteindre des objectifs économiques et sociaux
<b>Potentiel financier</b>	Mesure des ressources stables d'une collectivité, hors ressources provenant de la péréquation.
<b>Prêt concessionnel</b>	Prêt dont l'élément don est au moins égal à la norme fixée (en 2009, cette norme est de 35%).
<b>Prêt projet</b>	est un crédit à la consommation qui permet de réaliser les projets
<b>Prêts et autres créances à long et moyen terme</b>	Ce sont des actifs financiers non courants correspondant à des prêts, créances et dettes émis par l'entité qui ne sont pas détenus à des fins de transaction (l'entreprise n'a pas l'intention ou pas la possibilité de les vendre à court terme). Ils sont constitués par les prêts à plus d'un an, les avances consenties à plus d'un an, les Créances sur clients à plus d'un an et effets à recevoir à plus d'un an, les Dépôts et cautionnements à plus d'un an, les Intérêts courus non échus et les créances sur contrats de location financement



<b>Prêts nets (ou prêts moins recouvrements/remboursements)</b>	Différence entre les prêts accordés par l'État et le recouvrement de ses créances au cours d'une période. Les prêts de l'administration centrale sont constitués par des prises de participations ainsi que par des versements faits par l'État pour des raisons de politique générale (et non pour la gestion des liquidités de l'État), assortis d'un engagement de remboursement de leurs bénéficiaires envers l'État.
<b>Prêts rétrocédés</b>	Emprunts effectués par l'administration centrale auprès de bailleurs de fonds étrangers, dont elle utilise le produit pour effectuer des prêts à certaines entreprises publiques pour des projets d'investissement. Ils font donc, à la fois, partie de la dette extérieure de l'État, et de ses créances vis-à-vis du secteur public.
<b>Production stockée</b>	La production stockée correspond à la variation de stocks et encours de biens et de services constatés entre le début et la fin d'un exercice. La valorisation de la production est faite au coût de production des produits finis.
<b>Production vendue</b>	La production vendue correspond aux ventes de biens et de services
<b>Produits financiers</b>	Les produits financiers correspondent d'une manière générale aux intérêts générés par différents placements, ou investissements, effectués avec les excédents de trésorerie d'une entreprise à l'occasion de son exercice comptable.
<b>Programme</b>	Dans le cadre du budget, une unité de l'autorisation parlementaire, il constitue une enveloppe globale et limitative de crédits. Il relève d'un seul ministère et regroupe un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique auquel sont associés des objectifs précis et des résultats attendus. Il est confié à un responsable (responsable de programme) désigné par le Ministre concerné.
<b>Provision pour charge et perte</b>	Les provisions constituent des dettes à venir dont le montant et/ou l'échéance peuvent être incertain. Une provision doit obligatoirement répondre à la définition d'un passif : Obligation actuelle résultant d'un événement passé et dont l'extinction se traduira par une sortie de ressources
<b>Raison sociale</b>	La raison sociale (ou dénomination sociale) est le nom par lequel est désignée une entreprise. Elle fait partie des éléments à indiquer au registre de commerce et identifie l'entreprise en tant que personne morale.
<b>Ratio d'analyse des charges</b>	Il désigne le rapport de la charge d'exploitation (sauf impôts et charges financières) sur les ventes nettes.
<b>Ratio d'autonomie financière</b>	Il désigne le rapport de la dette à long terme obligataire sur les capitaux propres.
<b>Ratio de liquidité</b>	Il désigne le rapport de l'actif circulant sur les dettes à court terme

<b>Ratio de marge nette</b>	Il désigne le rapport du bénéfice après impôts sur les ventes nettes
<b>Ratio de rendement des fonds propres</b>	Il désigne le rapport de la marge brute d'autofinancement sur le bénéfice.
<b>Ratio de rotation des crédits</b>	Il désigne le rapport des ventes réalisées autrement qu'au comptant sur la moyenne des créances à recouvrer. Elle permet d'apprécier à la fois la politique commerciale de l'entreprise et les moyens de se fournir à nouveau en liquidités par le jeu des crédits acheteurs et fournisseurs.
<b>Ratio de solde budgétaire courant sur le PIB nominal</b>	différence entre les recettes et les dépenses constatées de l'État,
<b>Ratio de solde budgétaire global avec dons sur le PIB nominal</b>	différence entre les recettes totales y compris dons et les dépenses totales y compris prêts nets sur le PIB nominal
<b>Ratio de solvabilité</b>	Il désigne le rapport du total des dettes sur le total des actifs.
<b>Ratio de trésorerie réduite</b>	Il désigne le rapport de la somme [réalisable + disponible] sur la dette à court terme.
<b>Ratio d'endettement</b>	Rapport entre l'encours total de la dette publique (intérieure et extérieure) en fin de période et le PIB nominal. Il permet de mesurer la capacité du pays à générer des richesses nécessaires au remboursement de sa dette.
<b>Ratio d'endettement à long terme</b>	Rapport des immobilisations sur les dettes à long terme.
<b>Ratio des intérêts obligatoires</b>	Il désigne le rapport entre la somme [Bénéfice net + Impôt sur le bénéfice + Intérêts reçus] et les intérêts à verser.
<b>Ratio EBE / (RS-IF)</b>	Il mesure la rentabilité des ressources stables. C'est le taux de rentabilité interne.
<b>Ratio excédent brut d'exploitation sur immobilisations brutes</b>	Il désigne le rendement de l'exploitation. C'est le rapport entre le profit annuel brut et le capital fixe immobilisé. C'est un indicateur du capital fixe productif.
<b>Ratio résultat net sur capitaux propres</b>	Il mesure la rentabilité financière des entreprises.

<b>Recettes fiscales</b>		Paiements sans contrepartie et non remboursables effectués au profit des administrations publiques. Elles comprennent également la droite et frais perçus par les administrations n'ayant aucune commune mesure avec le coût ou l'ampleur du service fourni au payeur.
<b>Recettes minières % du PIB</b>		Les recettes minières exprimées en pourcentage du PIB (Produit Intérieur Brut) représentent la part de la richesse nationale générée par l'exploitation minière
<b>Recettes fiscales</b>	<b>non</b>	Les recettes non fiscales regroupent les recettes perçues par l'État qui ne relèvent pas du champ de l'imposition et exprimées en % du PIB.
<b>Remise</b>		C'est une réduction accordée habituellement sur le prix courant de vente, en considération par exemple, de l'importance de la vente ou de la profession du client.
<b>Répertoire entreprises</b>	<b>des</b>	C'est un fichier listant toutes les unités de production actives sur le territoire national. Il comprend, pour chaque unité, des variables relatives à son identification, à sa localisation et quelques données économiques permettant son classement selon sa nature, sa branche d'activité, sa filière, sa taille, etc.
<b>Report a nouveau</b>		Le report à nouveau est constitué par la somme des bénéfices et des pertes antérieurs non encore affectés.
<b>Reprise amortissement provision</b>	<b>sur et</b>	Ces comptes sont crédités par le débit des comptes de dépréciation ou de provisions concernés lorsque la provision ou la dépréciation antérieurement constatée s'avère sans objet,
<b>Réserve</b>		Les réserves sont, en principe, des bénéfices affectés durablement à l'entité jusqu'à décision contraire des organes compétents.
<b>Ressources stables</b>		Sont constituées par l'ensemble des capitaux propres et des dettes financières.
<b>Résultat impôts</b>	<b>avant</b>	Le Résultat avant impôts est obtenu à partir du résultat d'exploitation en tenant compte du résultat hors exploitation qui est le solde des produits exceptionnels et des charges exceptionnelles et du résultat sur cessions
<b>Résultat d'Exploitation</b>		Le Résultat d'Exploitation correspond au solde des produits d'exploitation et financiers d'une part, des charges d'exploitation et financières, d'autre part
<b>Résultat net (RN)</b>		Il désigne la différence entre le produit et les charges liées à l'ensemble des activités de l'entreprise.
<b>Ristourne</b>		C'est une réduction de prix calculée sur l'ensemble des opérations faites avec un même tiers pendant une période déterminée. La ristourne ne s'applique pas en général à tous les clients de la même manière ; ceux ayant le plus grand volume des opérations bénéficient des ristournes les

plus importantes.

**Rotation des stocks** Elle désigne le rapport entre la sortie de stocks (en prix de revient hors taxes) et les stocks moyens de la période.

**Service de la dette** Le service de la dette est la somme que l'emprunteur doit payer chaque année pour honorer sa dette. Il ne faut pas le confondre avec la charge de la dette, qui ne recouvre que le poids des intérêts seuls. Cette somme comprend deux parties :- les intérêts qui sont calculés en appliquant un taux d'intérêt au capital restant (la somme qui n'a pas encore été remboursée). Ce taux d'intérêt a été fixé au moment de l'emprunt.- le principal, c'est-à-dire le montant du capital emprunté qui est remboursé chaque année (annuité). Ce montant dépend donc de la durée et du montant total de l'emprunt (par exemple on peut rembourser un dixième de la dette pendant dix ans).

**Service de la dette publique** Remboursement du principal, paiement des intérêts, commissions, pénalités de retard et autres intérêts établis dans les contrats d'emprunts souscrits avec les créanciers

**Service public** c'est une activité d'une collectivité publique visant à satisfaire un besoin d'intérêt général.

**Services** Un service est un bien économique immatériel dont la production et la consommation sont théoriquement simultanées : Ils sont des sorties hétérogènes produites sur commande. Ils se traduisent par un changement de l'état de l'unité institutionnelle qui les consomme. Une activité de service se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle. À la différence d'une activité industrielle, elle ne peut pas être décrite par les seules caractéristiques d'un bien tangible acquis par le client. Compris dans leur sens le plus large, les services recouvrent un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. C'est le sens généralement donné par les anglo-saxons au terme " services ".

**Société d'Assurance** Les sociétés d'assurance sont des sociétés, des mutuelles ou d'autres entités, dont la fonction principale consiste à proposer des assurances sur la vie, les accidents, la maladie, l'incendie ou d'autres formes d'assurance à des unités institutionnelles individuelles ou à des groupes d'unités, ou des services de réassurance à d'autres sociétés d'assurance

<b>Stock de produits finis</b>	Les produits finis sont des produits qui ont atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production. Ils sont destinés à être vendus, loués ou fournis.
<b>Solde (déficit ou excédent) global</b>	Différence entre d'une part, les recettes totales et dons et d'autre part les dépenses totales et prêts nets.
<b>Solde (déficit ou excédent) global hors dons</b>	Différence entre d'une part les recettes totales et d'autre part les dépenses totales et prêts nets. Il indique véritablement l'ampleur de l'effort budgétaire nécessaire pour équilibrer la situation financière de l'État, sans avoir recours aux dons. De plus, il permet de tenir compte de la nature discrétionnaire et souvent difficilement prévisible des dons.
<b>Solde budgétaire de base</b>	Recettes totales (hors dons) auxquelles on soustrait les dépenses courantes (y compris les prêts nets) et les dépenses d'investissement public financées sur ressources internes.
<b>Solde budgétaire de base soutenable</b>	Solde budgétaire de base cohérent avec la préservation de la viabilité de la dette et de la soutenabilité des finances publiques notamment le maintien durable du ratio « service de la dette sur recettes budgétaires » en deçà du seuil requis (actuellement de 15%).
<b>Solde global de base</b>	Solde global hors dons et hors investissements financés sur ressources extérieures, cet indicateur permet de mesurer la soutenabilité de la politique budgétaire.
<b>Solde global hors dons</b>	Différence entre les recettes totales et les dépenses totales et prêts nets. Il indique véritablement l'ampleur de l'effort budgétaire nécessaire pour équilibrer la situation financière de l'État, sans avoir recours aux dons. De plus, il permet de tenir compte de la nature discrétionnaire et souvent difficilement prévisible des dons.
<b>Solde primaire</b>	Solde global hors dons et hors charges de la dette intérieure et extérieure. Il permet de mesurer l'effort d'ajustement à entreprendre, sans que celui-ci ne soit obscurci par le poids de la dette, considéré comme la conséquence de politiques d'endettement passées, et une donnée sur laquelle le pays n'a plus prise à court terme. En outre, le solde primaire est la variable fondamentale qui détermine la variation du ratio d'endettement.
<b>Soutenabilité de la dette par rapport aux recettes d'exportation (ratio de)</b>	Rapport entre le service de la dette et le total des recettes d'exportation de biens et services (non facteurs de production). Elle mesure le poids de la charge de la dette par rapport aux exportations de biens et services (non facteurs de production).
<b>Soutenabilité des finances publiques</b>	Situation dans laquelle un pays est en mesure de remplir ses obligations actuelles et futures au titre du service de la dette, sans recourir aux financements exceptionnels (accumulation d'arriérés et/ou rééchelonnement) et sans compromettre la stabilité de son économie.

<b>Stock de déchets et rebus</b>	Les déchets et rebuts sont des résidus de toute nature (y compris ceux provenant de la production) impropres à une utilisation ou à un écoulement normal
<b>Stock de la dette</b>	Encours de la dette qui prend en compte les intérêts échus.
<b>Stock de produits en cours</b>	Les produits en cours sont des biens ou des services en cours de formation ou de transformation à la clôture de l'exercice, au travers d'un processus de fabrication ; ils ne sont pas inscrits à un compte de magasin.
<b>Stock de produits semi ouvreaux</b>	Les produits semi-ouvrés ou produits intermédiaires sont des produits qui ont atteint un stade déterminé de fabrication et qui sont disponibles pour des fabrications ultérieures. Ils sont destinés à entrer dans une nouvelle phase du cycle de production.
<b>Stock des emballages commerciaux</b>	Les emballages perdus ou emballages non récupérables sont des emballages destinés à être livrés avec leur contenu sans consignation ni reprise.
<b>Stock en cours de route</b>	Les stocks mis en dépôt ou en consignation, ou qui sont en voie d'acheminement font l'objet d'une comptabilisation dans un compte 38 jusqu'à réception dans les magasins de l'entité ou jusqu'au dénouement de l'opération (en cas de dépôt-vente).
<b>Stocks marchandises</b>	<b>de</b> Les marchandises sont des biens (objets, matières, fournitures) acquis par l'entreprise et destinés à être revendus en l'état.
<b>Stocks matières et fournitures consommées</b>	Il est d'usage de distinguer deux catégories de matières et fournitures : - Les matières premières (et fournitures), objets ou substances plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition de produits traités ou fabriqués, - Les matières consommables (et fournitures), objets ou substances plus ou moins élaborés consommés au premier usage ou rapidement et qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation, sans entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués.
<b>Stratégie d'endettement public</b>	Ensemble des décisions prises pour mettre en œuvre la politique d'endettement public.
<b>Subvention d'exploitation</b>	Ce sont des subventions dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation préalablement définies.
<b>Subvention d'investissement</b>	Les subventions d'investissement sont les subventions dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquiescer ou de créer des valeurs immobilisées (subventions d'équipement) ou de financer des activités à long terme

**Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)** **des** Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et, d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macro-économiques (balance des paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.

**Taux d'exécution des crédits délégués aux structures déconcentrées** Rapport entre le montant des crédits délégués aux structures déconcentrées effectivement liquidés à celui des crédits délégués à ces structures effectivement engagés. Il indique la capacité de consommation des crédits délégués des structures déconcentrées.

**Taux d'exécution du budget** Rapport de l'exécution budgétaire (dépenses) d'une période sur les prévisions.





## Thème 2-C : Finances publiques, statistiques budgétaires et du secteur public

Le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique est le principal producteur et utilisateur de données pour ce secteur.

<b>Titre</b>	Division du budget général qui s'applique également aux dotations de chaque ministère et qui permet de désigner principalement les crédits de fonctionnement de l'État, les interventions publiques, les investissements effectués par l'État et les subventions d'investissement accordées par l'État.
<b>Titre de participation</b>	Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle
<b>Transbordement</b>	Le « transbordement » est le régime douanier en application duquel s'opère, sous contrôle de la douane, le transfert de marchandises qui sont enlevées du moyen de transport utilisé à l'importation et chargées sur celui utilisé à l'exportation, ce transfert étant effectué dans le ressort d'un bureau de douane qui constitue, à la fois, le bureau d'entrée et le bureau de sort
<b>Transfert en capital</b>	Transfert qui implique que la propriété d'un actif (autre que des espèces ou des stocks) change d'une partie à une autre, ou bien qui contraint une des parties, ou les deux, à acquérir ou à céder un actif (autre que des espèces ou des stocks) ou encore qu'un passif est annulé par le créancier
<b>Transfert en nature sans contrepartie financière</b>	C'est un transfert en capital lorsqu'il prend la forme du transfert de propriété d'un actif non financier ou de l'annulation d'un passif par un créancier sans qu'une valeur correspondante ne soit en retour
<b>Transferts courants</b>	Désignent l'ensemble des transferts qui ne sont pas des transferts en capital. Les transferts courants affectent directement le niveau de revenu disponible et influencent la consommation de biens ou des services
<b>Transports consommés</b>	Ils sont constitués par transports sur ventes, les transports et déplacements tiers non-salariés, les transports et déplacements concernant le personnel, les transports collectifs du personnel, les autres frais de transport et déplacement
<b>Travaux faits par l'entreprise elle-même pour elle-même</b>	Ce sont des éléments d'actif corporel créés par l'entité et inscrits à l'actif non courant (les charges ayant été préalablement enregistrées dans les comptes par nature). Ce compte enregistre aussi au crédit le montant des frais accessoires d'achat sur immobilisations supportés par l'entité pour son compte propre (par exemple : transport, installation, montage effectués par l'entité au titre d'une immobilisation acquise).

<b>Trésorerie-Actif</b>	Elle regroupe, après déduction des provisions, toutes les créances à court terme. On y retrouve aussi bien les valeurs à encaisser des entreprises (fournisseurs, clients, etc.) que les relations avec les banques et les organismes financiers, l'État, etc., ainsi que les opérations de financement à court terme et les liquidités.
<b>Trésorerie-Passif</b>	Elle regroupe l'ensemble des opérations effectuées entre l'entreprise et les banques ainsi que le montant de crédits de trésorerie et d'escompte.
<b>Valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF)</b>	Elle désigne le rapport entre la valeur ajoutée recensée et les impôts nets des subventions.
<b>Valeurs réalisables et disponibles nettes, après déduction des provisions</b>	Elles regroupent toutes les créances à court terme. On y retrouve aussi bien les créances relatives aux relations commerciales des entreprises (fournisseurs, clients...) que celles avec les banques et les organismes financiers, l'Etat ainsi que les opérations de placement à court terme et les liquidités.
<b>Vente en ligne</b>	Voir : Commerce électronique.
<b>Viabilité de la dette</b>	Situation dans laquelle l'évolution du rapport de la valeur actualisée nette (VAN) de la dette sur les exportations de biens et services et sur les recettes budgétaires est en deçà des normes définies.
<b>Virement comptable</b>	C'est une technique de mutation des valeurs d'un ou plusieurs comptes dans un ou plusieurs autres comptes.
<b>Zone industrielle</b>	Ensemble de terrains spécialement aménagés et équipés à l'initiative d'un maître d'ouvrage généralement public, pour accueillir des activités industrielles. L'aménagement de ces zones doit être conforme aux documents d'urbanisme.

## Thème 2-D : Commerce international et balance des paiements

Les concepts listés dans cette section renvoient aux statistiques du commerce extérieur et de la balance des paiements et aux comptes et tableaux correspondants de la comptabilité nationale, produits par la Banque de la République du Burundi, le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, et l'INSBU.

<b>Actif financier</b>	C'est la valeur des marchandises déterminée en vue de la perception de droits de douane ad valorem sur les marchandises importées
<b>Actifs économiques</b>	sont des ressources sur lesquelles des droits de propriété sont exercés et qui peuvent procurer à leur propriétaire des avantages économiques futurs.
<b>Actionnaire</b>	Propriétaire d'une ou plusieurs actions
<b>Admission temporaire</b>	Le régime douanier qui permet de recevoir dans un territoire douanier en suspension des droits et taxes d'importation, certaines marchandises importées dans un but défini et destinées à être réexportées, dans un délai déterminé, sans avoir subi de modification, exception faite de leur dépréciation normale par suite de l'usage qui en est fait
<b>Assurance</b>	Est un accord contractuel dans lequel la compagnie d'assurance, c'est-à-dire l'assureur, accepte de compenser la perte ou les dommages subis par l'autre partie, c'est-à-dire l'assuré, en versant un certain montant en échange d'une contrepartie adéquate, également appelée prime.
<b>Bail commercial</b>	est toute convention, même non écrite, existant entre le bailleur de tout ou partie d'un immeuble à usage commercial, industriel, artisanal ou professionnel
<b>Brevet d'invention</b>	est un document officiel qui constitue un outil juridique permettant de protéger les résultats de la recherche scientifique et technique. Il permet également à la personne qui le dépose d'avoir l'entière jouissance de son procédé et des intérêts qui en découlent.
<b>Bureau à Contrôles Nationaux Juxtaposés (BCNJ) :</b>	Les contrôles de tous les services de l'Etat (Polices, Douanes et autres services) situés de part et d'autre de la frontière se font en un point unique défini par convention internationale
<b>Bureau des douanes</b>	L'unité administrative compétente pour l'accomplissement des formalités douanières ainsi que les locaux et autres emplacements approuvés à cet effet par les autorités compétentes (
<b>Certificat d'origine</b>	est un document qui indique le pays dans lequel la dernière fabrication ou transformation substantielle déclarée suffisante pour conférer à la marchandise son caractère essentiel a été réalisé.

<b>Commerçant</b>	Toute personne physique ou morale qui, ayant la capacité juridique d'exercice et agissant en son et pour son compte, accomplit des actes de commerce et en fait profession habituelle
<b>Commerce extérieur</b>	C'est l'ensemble des flux d'exportations et d'importations de marchandises (biens et services) entre un pays et le reste du monde.
<b>Commerce extérieur de marchandises</b>	C'est l'ensemble des flux d'exportations et d'importations de marchandises entre un pays et le reste du monde.
<b>Commerce transfrontalier</b>	Commerce exercé dans le cadre des mouvements transfrontaliers.
<b>Commission</b>	Contrat par lequel le Commissionnaire reçoit pouvoir pour agir en son propre nom pour le compte du commettant
<b>Compétitivité</b>	Capacité d'une économie ou d'une industrie donnée à vendre ses produits sur les marchés extérieurs.
<b>Compte de capital</b>	Compte enregistre les écritures de crédits et de débits relatives aux actifs non financiers non produits et aux transferts en capital entre résidents et non-résidents. Il enregistre également les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits, tels que les terrains vendus aux ambassades et les ventes de baux et de licences.
<b>Compte de transactions courantes</b>	Compte qui retrace les flux de biens, de services, de revenus primaires et de revenus secondaires entre résidents et non-résidents.
<b>Compte des biens</b>	Il retrace les exportations et les importations de biens
<b>Compte des revenus primaires</b>	Représente le revenu qui revient aux unités institutionnelles en contrepartie de leurs contributions à la production ou de la fourniture d'actif financier et de la location des ressources naturelles à d'autres unités institutionnelles: on distingue deux catégories de revenus primaires : i) Les revenus liés au processus de production, la rémunération des salariés, les impôts et les subventions sur les produits et la production; ii) Les revenus liés à la propriété d'actifs financiers et d'autres actifs non produits
<b>Compte des revenus secondaires</b>	Présente les transferts courants entre résidents et non résidents
<b>Compte des services</b>	<b>des</b> Ce compte retrace les exportations de services et importation de services. Services : transport, communication, assurance, redevance et droits de licences, voyage, etc.

<b>Compte financier</b>	Compte retraçant les différents flux financiers entre les résidents d'un pays et les non-résidents. Il prend en compte : les investissements directs étrangers (IDE), les placements (achat ou vente d'actions et d'obligations de l'étranger ou à l'étranger), les autres investissements (financement d'opérations commerciales et diverses opérations de prêts ou d'emprunts), enfin, les "avoirs de réserve " qui recensent la variation des réserves de change d'un pays.
<b>Compte financier [Comptabilité Nationale]</b>	Il fait apparaître l'acquisition et la cession nettes d'actifs et passifs financiers. Les transactions du compte financier sont enregistrées à la balance des paiements et, en raison de leur effet sur le stock d'actifs et de passifs, figurent également dans l'état intégré de la Position Extérieure Globale.
<b>Contrat d'agence commerciale</b>	Mandat par lequel une personne appelée agent commercial, sans être liée par un contrat de travail, s'en à négocier ou à conclure d'une façon habituelle, des achats, des ventes ou, d'une manière générale, toute autre opération commerciale au nom et pour le compte d'une autre personne appelée " Mandant», qui s'engage de son coté à la rémunérer
<b>Contre bande</b>	Infraction douanière consistant à passer clandestinement, par tout moyen, des marchandises à travers la frontière douanière, les soustrayant ainsi au contrôle de la douane
<b>Crédits commerciaux avances</b>	<b>et</b> les crédits accordés directement par les fournisseurs de biens et services à leurs client et les avances sur des travaux en cours (ou à entreprendre) et le paiement d'avance par les clients de biens et services non encore fournis.
<b>Déclaration marchandises</b>	<b>de</b> C'est un acte fait dans la forme prescrite par la douane par lequel les intéressés indiquent le régime douanier à assigner aux marchandises et communiquent les éléments dont la douane exige la déclaration pour l'application de ce régime.
<b>Déclaration douane</b>	<b>en</b> Il s'agit de l'acte par lequel une personne manifeste, dans les formes et modalités prescrites par le code des douanes, la volonté d'assigner à une marchandise un régime douanier déterminé.
<b>Dédouanement</b>	L'accomplissement des formalités douanières nécessaires pour mettre les marchandises à la consommation, pour les exporter ou encore pour les placer sous un autre régime douanier ;
<b>Degré d'ouverture</b>	Mesure de la part du commerce extérieur dans le Produit Intérieur Brut (PIB)
<b>Devise ou monnaie nationale</b>	Monnaie d'un pays, considérée par rapport aux autres monnaies.
<b>Dividendes</b>	Les dividendes sont les bénéfices distribués aux détenteurs du capital d'une société en rémunération de leurs apports de capitaux.

<b>Dons</b>	Concours financiers non remboursables reçus de donateurs nationaux et/ou étrangers. On distingue les dons intérieurs et les dons extérieurs, d'une part, et les dons programmes répondant à des objectifs généraux d'aide budgétaire et les dons projets correspondant aux aides aux projets spécifiques d'investissement, d'autre part.
<b>Droits constatés</b>	Une méthode comptable qui enregistre les revenus et les dépenses lors que, ils sont encourus quelque soit le moment où les espèces sont échangées.
<b>Droits et taxes à l'exportation</b>	à Ce sont les droits de douane et tous autres droits, taxes ou impositions diverses qui sont perçus à l'exportation ou à l'occasion de l'exportation des marchandises, à l'exception des impositions dont le montant est limité au coût approximatif des services rendus ou qui sont perçues par la douane pour le compte d'une autre autorité nationale
<b>Droits et taxes à l'importation</b>	à Ce sont les droits de douane et tous autres droits, taxes ou impositions diverses qui sont perçus à l'importation ou à l'occasion de l'importation des marchandises, à l'exception des impositions dont le montant est limité au coût approximatif des services rendus ou qui sont perçues par la douane pour le compte d'une autre autorité nationale
<b>Dumping</b>	L'introduction d'un produit dans le commerce d'un autre pays à un prix inférieur à sa valeur normale pour un produit similaire destiné à la consommation dans le pays exportateur.
<b>Entrepôt de l'Etat</b>	Signifie tout endroit fourni par un Etat et agréé par le Commissaire des douanes pour l'entreposage des marchandises taxables pour lesquels les droits n'ont pas été payés et qui ont été déclarées pour l'entreposage.
<b>Entrepôt douanier</b>	Signifie tout lieu approuvé par le Commissaire pour l'entreposage des marchandises non déclarées, vérifiées, abandonnées, détenues ou saisies, pour leur sécurité ou les droits dus.
<b>Entrepôt privé</b>	Magasin, hangar, enclos ou terrain fourni par l'entrepositaire et agréé par la douane pour servir au dépôt exclusif des marchandises, spécialement désignées, enregistrées au nom de l'entrepositaire. La douane et l'entrepositaire assurent conjointement la garde de l'entrepôt qui est fermé à deux clés confiées l'une à l'entrepositaire, l'autre à la douane ;
<b>Entrepôt public</b>	Bâtiment fourni par la douane pour servir, sous sa garde exclusive, au dépôt de marchandises en général à l'importation comme à l'exportation, quel que soit l'entrepositaire.
<b>Entrepôt sous contrôle de la douane</b>	Signifie tout entrepôt ou autre endroit, agréé par le Commissaire pour l'entreposage de marchandises imposables dont les droits n'ont pas été acquittés et qui ont été déclarées pour l'entreposage.

- Exportation à titre définitif** Le régime douanier applicable aux marchandises en libre circulation qui quittent le territoire douanier et qui sont destinées à demeurer définitivement en dehors de celui-ci.
- Exportation en valeur** À l'exportation, la valeur à déclarer est celle de la marchandise au point de sortie, majorée, le cas échéant, des frais de transport jusqu'à la frontière mais non compris le montant : a) Des droits de sortie ; Des taxes intérieures et charges similaires dont il a été donné décharge à l'exportateur
- Exportation temporaire** Il s'agit d'un régime douanier qui permet d'exporter temporairement des marchandises qui se trouvent en libre circulation dans le territoire douanier sans subir aucune transformation, ouvraison ou réparation dans le pays de destination.
- Exportation temporaire pour perfectionnement passif** Un régime douanier qui permet d'exporter temporairement des marchandises qui se trouvent en libre circulation dans le territoire douanier, en vue de leur faire subir une transformation, ouvraison ou réparation et de les réimporter ensuite en exonération totale ou partielle des droits et taxes à l'importation.
- Exportations** Les exportations des biens et services comprennent tous les biens neufs ou existants qui, à titre onéreux ou gratuits sortent définitivement du territoire économique à destination du reste du monde et tous les services fournis par des unités résidentes à des unités non-résidentes. Elles sont mesurées FAB (franco à bord) ; c'est-à-dire qu'elles comprennent les frais d'acheminement du lieu de production jusqu'à la frontière mais sans les frais relatifs au transport étranger.
- Exportations de biens et services** Valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services hors facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue.
- Exportations FOB** Valeur des marchandises exportées sans les frais de transport et autres frais, taxes et charges d'assurances.
- Expulsé** Tous services, fournitures ou travaux de l'art des mines directement liés à la prospection, à la recherche, à l'exploitation minière et aux substances minérales, à la fermeture de la mine, y compris les travaux de développement, de construction et d'infrastructure
- Fonds de commerce** est un bien meuble incorporel constitué par l'ensemble des biens mobiliers affectés à l'exercice d'une ou de plusieurs activités commerciales

<b>Fonds de placement monétaires (FPM)</b>	Sont des systèmes collectifs d'investissement qui mobilisent des fonds en émettant des actions ou des parts dans le public. Le produit de l'émission est investi principalement dans des instruments du marché monétaire, des actions/parts de FPM, des titres de créance transférables à durée résiduelle inférieure à un an, et des dépôts et instruments bancaires qui visent un taux de rémunération proche des taux d'intérêts des instruments du marché monétaire. Les parts de FPM peuvent être transférées par chèque ou par d'autres moyens de paiement direct à des tiers
<b>Forex</b>	Marché des changes sur lequel les devises dites convertibles sont échangées l'une contre l'autre, à des taux de change qui varient sans cesse.
<b>Fret</b>	Les services de fret comprennent le chargement des biens à bord du moyen de transport ou leur chargement, si le contrat passé entre le propriétaire des biens et le transporteur stipule que ce dernier est tenu de fournir ce service. Quand un tel service est fourni à la frontière douanière du pays d'où les biens sont exportés, les frais de chargement sont classés comme fret si le service est rendu par le transporteur ou pour son compte, et inclus dans les biens dans le cas contraire.
<b>Importation définitive</b>	Ce régime consiste à faire entrer des marchandises en vue de leur commercialisation
<b>Importation valeur</b>	<b>en</b> La valeur en douane à l'importation est la valeur à retenir pour l'application du tarif douanier commun.
<b>Importations des biens et services</b>	<b>des</b> Valeur de tous les biens et services marchands provenant du reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services hors facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue.
<b>Importations FOB</b>	Valeur des marchandises importées sans les frais de transport et autres frais, taxes et charges d'assurances.
<b>Indice de valeur</b>	Se calcule comme le rapport de la valeur courante des échanges sur la valeur en année de base.
<b>Indice des prix à l'importation.</b>	<b>à</b> C'est un instrument de mesure de l'évolution de l'ensemble des prix, permettra d'analyser l'évolution des prix à l'importation et d'évaluer les flux réels
<b>Indices du commerce extérieur</b>	<b>du</b> Sont définis comme un ensemble cohérent d'éléments déterminés à partir des prix et des quantités des biens intervenant dans les importations et les exportations.
<b>Infraction</b>	Désigne toute violation ou tentative de violation de la législation douanière



**douanière**

**Investissement de portefeuille** de L'investissement de portefeuille est constitué par les transactions et positions transfrontalières portant sur des titres de créance ou des actions, autres que celles de l'investissement direct ou des avoirs de réserve.

**Investissements** Acquisitions d'immobilisations incorporelles, de terrains, d'immeubles (bureaux, logements, ouvrages et infrastructures), de meubles (matériel et outillage techniques, matériels de transport en commun et de marchandises, stocks stratégiques ou d'urgence, cheptel, etc.), prises de participations, placements et cautionnements.

**Investissements directs étrangers (IDE)** Une catégorie d'investissements transnationale dans lequel un résident d'une économie détient le contrôle ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une autre économie.

**Liberté d'exploiter le commerce** c'est le droit de tout commerçant de conduire ses affaires comme il l'entend en se conformant à la loi

**Liberté commerce** du le droit de toute personne physique ou morale de se livrer à l'activité commerciale

**Licence d'exploitation** est un document délivré par la Direction du Commerce Intérieur pour l'exploitation des établissements d'hébergement à caractère commercial et touristique, restaurant et débits de boisson.

**Marchandises commerciales** Marchandises utilisées principalement pour générer des revenus et/ou des profits.

**Marchandises nationalisées** Marchandises provenant de l'étranger régulièrement dédouanées pour l'importation définitive dans la République.

**Marchandises commerciales** non Les marchandises dont l'introduction en douane est de nature occasionnelle et dont le caractère et la quantité indiquent qu'elles sont destinées à l'usage privé, personnel ou familial du destinataire ou aux personnes qui les transportent ou qui sont manifestement destinées à servir de cadeaux.

**Marchandises** On entend par marchandises, tous les biens qui contribuent à augmenter ou à réduire les ressources matérielles du pays.

**Marché commun** C'est une union douanière dans laquelle les facteurs de production circulent librement. Il n'y a pas d'entrave à la libre circulation des travailleurs et des capitaux entre les pays.

**Marché de bétail** sont des marchés où on vend des bétails seulement.

**Marchés aménagés** sont des marchés construits en matériaux durables

**Marchés** non sont des marchés non construites

**aménagés**

**Marchés aménagés semi** sont des marchés construites mais pas en matériaux durables

**Marque de fabrique ou de commerce** Est un signe, ou une combinaison de signes, utilisé pour distinguer les produits ou les services d'une entreprise de ceux d'une autre entreprise. Elle a pour fonction de garantir au consommateur ou à l'utilisateur final l'identité d'origine du produit désigné par la marque, en lui permettant de distinguer sans confusion possible ce produit de ceux qui ont une autre provenance.

**Mise à consommation la** Le régime douanier qui permet aux marchandises importées d'être mises en libre pratique dans le territoire douanier après l'acquittement des droits et taxes à l'importation éventuellement exigibles et de l'accomplissement de toutes les formalités douanières nécessaires.

**Mode de transport** C'est le moyen de transport utilisé lors de l'entrée des marchandises sur le territoire économique d'un pays ou lorsqu'elles sortent

**Mouvement de capitaux** C'est le déplacement géographique d'un capital d'une place financière à l'autre, d'un pays à l'autre.

**Opérateur économique agréé** C'est tout intervenant dans le mouvement international des marchandises à quelque titre que ce soit, et qui a été reconnu par ou au nom d'une administration nationale des douanes, comme respectant les normes de l'Organisation Mondiale des Douanes ou des normes équivalentes en matière de sécurité de la chaîne logistique. Tout opérateur qui entreprend des activités en rapport avec la douane peut demander le statut d'OEA. Il s'agit des exportateurs ; des importateurs ; des transitaires ; des agences en douane ; des gestionnaires des magasins sous douane ; des fabricants, des transporteurs ainsi que les opérateurs de terminal.

**Pays de destination** A l'exportation, le pays de destination c'est le pays dans lequel la marchandise est sensée être utilisée

**Pays de provenance** A l'Importation, le Pays de provenance c'est le pays à partir duquel la marchandise est expédiée.

**Pays d'origine** C'est le pays dans lequel la marchandise a été entièrement produite, fabriquée ou substantiellement transformée

**Pénétration étrangère sur le marché intérieur** C'est le rapport des importations CAF à l'ensemble (production + importations - exportations).

<b>Permis d'exploitation</b>	est un document délivré par la Direction du Commerce Intérieur pour d'exploitation des établissements commerciaux dits dangereux ou incommodes (qui cause de la gêne, du malaise, de l'ennui) comme : les garages, les moulins, les savonneries, les ateliers de menuiserie, les ateliers de soudure, les salons de coiffure, les bijouteries, les stations d'essence, etc.
<b>Position extérieure globale</b>	Etat statistique qui montre la valeur et la composition à un moment donné: (i) des actifs financiers des résidents d'une économie qui sont des créances sur des non résidents et l'or physique détenu comme avoirs de réserves; (ii) des engagements des résidents d'une économie envers des non résidents.
<b>Position extérieure globale nette</b>	C'est la différence entre les actifs et les passifs financiers extérieurs d'une économie. Elle peut être positive ou négative.
<b>Positions</b>	le niveau d'actifs ou de passifs financiers à un moment donné
<b>Prix CAF</b>	Les valeurs CAF comprennent la valeur transactionnelle des biens, la valeur des services fournis pour acheminer les biens jusqu'à la frontière du pays exportateur et la valeur des services fournis pour acheminer les biens de la frontière du pays exportateur jusqu'à la frontière du pays importateur
<b>Prix CAF</b>	La valeur « coût, assurance et fret » (CAF) est utilisée uniquement lorsque les biens sont expédiés par voie maritime ou par voie navigable intérieure au port d'importation.
<b>Prix FOB</b>	Les valeurs FOB comprennent la valeur transactionnelle des biens et la valeur des services fournis pour acheminer les biens jusqu'à la frontière du pays exportateur
<b>Prix FOB</b>	Dans le cas de biens expédiés à partir du pays exportateur par voie maritime ou par voie navigable intérieure le terme « franco à bord » (FOB) est utilisé au port d'exportation;
<b>Quasi-sociétés</b>	une entreprise non constituée en société qui se comporte comme si elle était séparée de son (ses) propriétaire(s).
<b>Réexportations</b>	Signifie les marchandises qui sont importées et réexportées sous le contrôle de la douane.
<b>Régime de change</b>	Le régime de change, ou régime de taux de change, d'une zone monétaire fait partie de la politique monétaire adoptée par les autorités monétaires, qui détermine en grande partie le comportement du taux de change de la monnaie vis-à-vis des autres devises (ou d'une devise en particulier).
<b>Régime l'entrepôt douane</b>	<b>de</b> Désigne le régime douanier en application duquel les marchandises <b>de</b> importées sont stockées sous contrôle de la douane dans un lieu désigné à cet effet (entrepôt de douane) sans paiement des droits et taxes à l'importation

<b>Régime douanier</b>	Traitement applicable par la douane aux marchandises assujetties au contrôle de la douane
<b>Régimes douaniers économiques</b>	Ce sont des régimes qui aident à optimiser la situation d'une entreprise au regard de la concurrence internationale.
<b>Réimportation des marchandises en l'état</b>	Il s'agit d'un régime douanier qui permet de mettre à la consommation, en franchise des droits et taxes à l'importation, des marchandises qui ont été exportées alors qu'elles se trouvaient en libre circulation à condition qu'elles n'aient pas subies une transformation
<b>Réserves internationales</b>	Elles comprennent les droits de tirage spéciaux (DTS), les disponibilités au FMI et les réserves en devises.
<b>Solde de la balance commerciale</b>	Différence entre la valeur des flux d'exportations et celle des flux d'importations de marchandises.
<b>Système de commerce général</b>	Le système de commerce général est utilisé lorsque le territoire statistique d'un pays coïncide avec son territoire économique. Dans le cadre dudit système, les importations comprennent tous les biens admis sur le territoire économique du pays déclarant et les exportations comprennent tous les biens sortant.
<b>Système de commerce spécial</b>	Le système du commerce spécial est utilisé quand le territoire statistique ne comprend qu'une partie spécifique du territoire économique de sorte que certains flux de biens qui sont dans le champ d'application des statistiques du commerce international des marchandises (SCIM 2010) ne sont pas incluses dans les statistiques soit à l'importation, soit à l'exportation du pays déclarant.
<b>Système généralisé de préférence</b>	Système dans lequel les pays développés appliquent des droits de douanes plus bas aux produits en provenance des pays plus pauvres. C'est un document important pour la politique commerciale de l'Union Européenne.
<b>Système harmonisé</b>	C'est un système qui permet le regroupement des produits selon une classification standardisée comprenant des positions à 2 chiffres (SH2), à 4 chiffres (SH4), à 6 chiffres (SH6) et à 8 chiffres (SH8). Généralement, les deux premiers indiquent le numéro de chapitre et les deux suivants l'ordre numérique dans lequel la position apparaît dans le chapitre.
<b>Tarif douanier</b>	Document qui définit la liste des marchandises soumises aux droits de douane et qui fixe les quotités de droits à percevoir pour chacune d'elles.
<b>Tarif Extérieur Commun (TEC)</b>	Il désigne des barèmes tarifaires identiques imposés sur les importations provenant de pays tiers
<b>Taux d'accumulation du capital</b>	Il désigne le rapport de la Formation Brute de Capital Fixe sur les immobilisations corporelles cumulées.

<b>Taux de change</b>	Le taux de change d'une devise (une monnaie) est le cours (autrement dit le prix) de cette devise par rapport à une autre. On parle aussi de la "parité d'une monnaie".
<b>Taux de couverture des importations par les exportations</b>	Mesure dans laquelle les importations sont financées par les exportations.
<b>Taux de couverture en volume</b>	C'est le rapport entre le volume des exportations FOB et le volume des importations CAF. Une amélioration de ce taux de 1% signifie que la croissance du volume des exportations est 1% plus forte que celle du volume des importations.
<b>Taux de protection effective</b>	Il se définit comme le pourcentage d'augmentation de la valeur ajoutée d'un secteur par unité de produit qui est dû à l'ensemble des barrières tarifaires mises en place par le pays.
<b>Taux de rentabilité des investissements</b>	Il désigne le rapport de l'EBE sur les immobilisations corporelles cumulées.
<b>Taux de valeur ajoutée</b>	Il désigne le rapport de la VACF sur la production
<b>Taux d'exportation</b>	Il désigne le rapport des ventes à l'étranger sur le chiffre d'affaires total.
<b>Taux d'utilisation des capacités de production</b>	Le taux d'utilisation des capacités de production (machines et équipements) est égal au ratio entre les capacités de production effectivement mobilisées pour la production et l'ensemble des capacités de production potentiellement disponibles à une date donnée.
<b>Termes de l'échange</b>	<b>de</b> C'est le rapport entre l'indice des prix à l'exportation et l'indice des prix à l'importation pour une année de base donnée. Une amélioration des termes de l'échange de 1% signifie que la croissance du prix des exportations est 1% plus forte que celle du prix des importations.
<b>Territoire douanier</b>	C'est un territoire dans lequel la législation douanière d'une Partie contractante s'applique
<b>Territoire économique d'un pays</b>	C'est une zone (pas nécessairement contigüe) qui est sous le contrôle effectif d'un gouvernement unique. Le territoire économique d'un pays a les dimensions de l'emplacement physique et la compétence juridique.
<b>Territoire statistique</b>	Le territoire statistique est le territoire pour lequel les données commerciales sont recueillies.
<b>Transactions</b>	une interaction entre deux unités institutionnelles qui a lieu par accord mutuel ou par l'effet de la loi et comporte un échange de valeur ou un transfert.

<b>Transactions courantes</b>		Ensemble des transactions portant sur des valeurs économiques (autres que financières) entre entités résidentes et non-résidentes. On y inscrit aussi les contreparties des valeurs économiques courantes qui sont fournies ou acquises sans réciprocité.
<b>Transfert marchandise</b>	<b>de</b>	C'est la circulation de marchandises d'un état à un autre Etat, de façon directe ou indirecte à l'exception des marchandises en transit, pour le transbordement ou pour l'entreposage.
<b>Transfert propriété</b>	<b>de</b>	Le transfert de propriété de biens peut être juridique, physique ou économique, mais il faut qu'il se traduise par un changement de contrôle ou de possession matérielle
<b>Transfert en capital en espèces</b>		Par transfert en capital en espèces, il faut entendre le transfert d'un montant en espèces soit qu'une des parties à l'opération a obtenu en cédant un ou des actifs (autres que des stocks), soit que l'autre partie est supposée ou tenue d'utiliser pour acquérir un ou des actifs (autres que des stocks). Cette seconde partie - ou bénéficiaire - est souvent obligée d'utiliser les espèces en question pour acquérir un ou des actifs comme condition de la réalisation du transfert
<b>Transferts capital et nature</b>	<b>en (en)</b>	Par transfert en capital en nature, il faut entendre le transfert de la propriété d'un actif fixe corporel (autre que des stocks ou des espèces) ou l'annulation d'une dette par un créancier sans contrepartie.
<b>Transformation de marchandises destinées à la mise à la consommation</b>	<b>de</b>	Désigne le régime douanier en application duquel les marchandises importées peuvent subir, sous le contrôle de la douane, avant la mise à la consommation, une transformation ou une ouvraison ayant pour effet que le montant des droits et taxes à l'importation applicables aux produits obtenus est inférieur à celui qui serait applicable aux marchandises importées
<b>Transit douanier</b>		C'est la circulation de marchandises importées d'un endroit étranger à travers le territoire d'un ou plusieurs Etats membres, vers une destination étrangère.
<b>Union économique et monétaire</b>		C'est un marché commun dans lequel les états coordonnent leurs politiques économiques et mettent en place une monnaie commune.
<b>Valeur CAF</b>		Elle représente la valeur de la marchandise à son point d'entrée dans le territoire national.
<b>Valeur en douane des marchandises importées</b>		C'est la valeur des marchandises déterminée en vue de la perception de droits de douane ad valorem sur les marchandises importées
<b>Valeur FOB</b>		C'est la valeur de la marchandise au point de sortie du territoire national.

- Valeur statistique** La valeur statistique est la somme de la valeur transactionnelle d'une marchandise et de la valeur des services assurés pour acheminer cette marchandise jusqu'à la frontière du pays exportateur ou importateur (pour l'essentiel, le fret et l'assurance), lesquels ne sont pas inclus dans sa valeur transactionnelle.
- Valeurs unitaires du commerce extérieur ou valeurs moyennes** Elles se définissent comme le rapport entre la valeur et la quantité d'une position tarifaire.
- Zone de libre échange** C'est une zone à l'intérieur de laquelle les biens et services circulent librement. Chaque pays a aboli les barrières protectionnistes envers ses partenaires.
- Zone économique spéciale** Il s'agit d'une région géographique dans laquelle les lois économiques sont plus libérales, c'est-à-dire plus avantageuses pour les entreprises, que celles pratiquées dans le reste du pays. Ce dispositif offre une combinaison d'incitations fiscales, en l'occurrence des droits de douanes favorables et des procédures douanières simplifiées.
- Zone franche** C'est une zone située à l'intérieur d'un pays où les marchandises d'origines nationale ou étrangère peuvent être admises en franchises des droits de douane ou de taxes.





## Thème 2-E : Monnaie et crédit

Les statistiques de monnaie et crédit traitées à des degrés divers par la Banque de la République du Burundi et l'INSBU respectent la terminologie présentée sous ce thème.

### Thème 2-E : Monnaie et crédit

**Actif financier** Une sous-catégorie d'actifs économiques, entités sur lesquelles des unités institutionnelles font valoir, individuellement ou collectivement, des droits de propriété et dont les propriétaires peuvent tirer des avantages économiques par leur détention ou par leur utilisation au cours d'une période de temps

**Actifs économiques** Sont des ressources sur lesquelles des droits de propriété sont exercés et qui peuvent procurer à leur propriétaire des avantages économiques futurs. Ils incluent les actifs fixes, tels que l'équipement et les activités de recherche et développement, qui sont utilisés à plusieurs reprises ou constamment dans le processus de production sur une période de plus d'un an. Ils recouvrent en outre les stocks, les objets de valeur, les actifs non produits et les actifs financiers.

**Actifs financiers non** Entités sur lesquelles des droits de propriété sont exercés, à titre individuel ou collectif, par des unités institutionnelles et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peut procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Ils comprennent les actifs corporels, produits ou non produits, et les actifs incorporels, sans passifs correspondants.

**Actions et autres participants** Tous les instruments et actes représentatifs de droits sur la valeur résiduelle des sociétés après désintéressement de tous les créanciers. La propriété du capital est habituellement matérialisée par des actions, parts ou autres titres. Cette catégorie comprend les apports nets des propriétaires des quasi-sociétés ainsi que les actions et les titres de participation dans les sociétés. Elle comprend également les actions ou parts privilégiées qui donnent droit, en cas de dissolution, à une quote-part de l'actif net d'une société.

**Agios** Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

<b>Agrégation</b>	Une méthode qui consiste à faire la somme des stocks ou flux pour toutes les unités institutionnelles d'un secteur ou sous-secteur, ou pour tous les actifs ou passifs de telle ou telle catégorie. Dans le processus d'agrégation des données des unités institutionnelles d'un secteur ou sous-secteur, les données sur les créances et engagements entre les unités de ce secteur ou sous-secteur ne sont pas éliminées
<b>Agrégats monétaires ou masse monétaire</b>	Indicateur statistique utilisé dans la comptabilisation des crédits et de la monnaie en circulation. Cet indice sert à identifier et chiffrer les moyens de paiement en possession d'agents non financiers résidant sur un territoire donné. Il est composé par : (i) les actifs financiers entrant dans les agrégats monétaires, (ii) les secteurs détenteurs de monnaie et (iii) les secteurs émetteurs de monnaie.
<b>Avoirs en comptes de virement</b>	Avoirs que les banques détiennent sur leurs comptes de virement à la Banque de la République du Burundi (BRB). Ces avois constituent une partie essentielle des liquidités au sein du système bancaire, liquidités qui sont négociées sur le marché monétaire. La BRB influe sur le volume des avois en comptes de virement en modifiant le taux d'intérêt de ses crédits aux banques.
<b>Balance des paiements</b>	La balance des paiements est un état statistique où sont résumées les transactions entre résidents et non-résidents durant une période donnée. Elle comprend le compte des biens et services, le compte du revenu primaire, le compte du revenu secondaire, le compte de capital et le compte financier.
<b>Banque centrale</b>	Est une institution financière nationale(ou l'ensemble de ces institutions) qui exerce un contrôle sur les aspects essentiels du système financier et a notamment pour fonctions d'émettre de la monnaie, de gérer les réserves internationales, d'effectuer les transactions avec le FMI et de fournir des crédits aux autres institutions de dépôts. Elle joue le rôle de prêteur en dernier ressort en cas de crise systémique. Au Burundi, il s'agit de la Banque de la République du Burundi (BRB).
<b>Banques commerciales</b>	Établissements qui acceptent en dépôt les fonds d'épargne du public et accordent des crédits (création de monnaie). En plus de cette fonction d'intermédiaires entre les épargnants et les emprunteurs, les banques jouent un rôle important dans le trafic des paiements sans numéraire. Elles fournissent également des prestations dans les opérations de financement et de placement.
<b>Base monétaire</b>	Elle désigne la monnaie qui a été créée directement par la Banque centrale. Elle se compose : des billets en circulation qui représentent environ 15% de la masse monétaire M1 ; des avois monétaires détenus par les titulaires de comptes auprès de la banque centrale, c'est-à-dire principalement les banques.
<b>Bénéfices non</b>	Il s'agit de tous les bénéfices après impôts qui n'ont pas été distribués aux

<b>distribués</b>	actionnaires ou affectés à des réserves générales ou spéciales.
<b>Billets en circulation</b>	Somme de tous les billets de banque émis par la Banque centrale et en circulation à un moment donné.
<b>Capacité/besoin de financement</b>	Il s'agit du solde du compte de capital, qui est égal à l'épargne nette plus les transferts en capital à recevoir moins les transferts en capital à payer moins les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers non produits.
<b>Carte bancaire</b>	Moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé avec sa banque, d'effectuer des paiements et/ou des retraits.
<b>Certificats de participation dans une société des capitaux</b>	Sont des instruments de placement à long terme qui donnent droit à une partie des profits de la société en question
<b>Chèque</b>	Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation.
<b>Chèque provision</b>	<b>sans</b> Chèque émis sur un compte dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour en régler le montant. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires.
<b>Compte patrimoine</b>	<b>de</b> Ce compte retrace l'inventaire ponctuel des valeurs des stocks d'actifs non financiers et d'actifs et passifs financiers d'un sous-secteur, d'un secteur ou de l'économie tout entière
<b>Compte réévaluation</b>	<b>de</b> Ce compte retrace les variations de la valeur nette dues aux gains et pertes de détention d'actifs non financiers, d'actifs financiers et de passifs résultant de la variation de leur prix
<b>Compte financier</b>	Sert à enregistrer les opérations financières entre unités institutionnelles et entre les unités institutionnelles et le reste du monde, Les opérations financières couvrent toutes les opérations qui entraînent un transfert de propriété des actifs financiers, y compris la création et la liquidation de créances financières.
<b>Consolidation</b>	Elle consiste à éliminer les stocks et flux entre les unités institutionnelles lorsque celles-ci sont regroupées. Aux fins de l'établissement des statistiques monétaires et financières, doivent être communiqués pour les diverses unités institutionnelles, les stocks et flux financiers entre elles, mais non ceux de nature interne

<b>Conversions de créances</b>	de	ont des opérations dans lesquelles des créances, sous la forme de crédits ou, plus généralement, de titres autres qu'actions, sont échangées contre d'autres titres de créance (échange de créances) ou contre des titres de participation (conversions de dettes en titres de participation).
<b>Cours de change</b>		Prix d'une monnaie exprimé en unités d'une autre monnaie. Le cours de change indique le plus souvent la quantité de monnaie nationale qu'il faut donner pour obtenir une certaine quantité de monnaie étrangère.
<b>Crédit</b>		Actifs financiers, qui sont créés lorsque des créanciers prêtent des fonds directement à des débiteurs et qui sont matérialisés par des documents non négociables. L'octroi de crédit par les banques est à la source du mécanisme de création monétaire : le suivi de l'évolution de la distribution de crédit revêt une importance toute particulière pour la définition des orientations et la conduite de la politique monétaire.
<b>Crédit de la banque centrale</b>		Le crédit accordé par la banque centrale aux autres institutions de dépôts (et parfois aux autres sociétés financières) joue un rôle important dans la conduite de la politique monétaire. Il permet de fournir aux autres institutions de dépôts des liquidités pour financer leurs opérations en cours, de permettre à ces dernières de répondre à une demande saisonnière de crédit, d'agir sur les conditions financières nationales et sur la masse monétaire au sens large, de fournir des concours d'urgence.
<b>Crédits entreprises</b>	aux	Valeur des financements accordés par les institutions de crédit aux entreprises pendant une période donnée.
<b>Dépôts</b>		Toutes les créances sur la banque centrale, sur les autres institutions de dépôts, sur les administrations publiques et, dans certains cas, sur d'autres unités institutionnelles, créances qui sont matérialisées par des dépôts. La catégorie des dépôts comprend les dépôts transférables et les autres dépôts.
<b>Dépôts à terme</b>		Fonds qui sont déposés pendant une durée déterminée auprès d'une banque. En général, le déposant ne peut pas en disposer avant l'échéance convenue.
<b>Dépôts à vue</b>		Avoirs qui peuvent immédiatement et sans limitation être transférés sur un autre compte ou convertis en numéraire.
<b>Dépôts d'épargne</b>		Fonds que des particuliers ou des entreprises déposent dans une banque, le plus souvent sur un compte d'épargne, et qui rapportent des intérêts.
<b>Dépôts et placements</b>	les	Les dépôts auprès des banques sont la forme la plus courante de placement financier. Ils sont mesurés à partir des bilans fournis par ces institutions et comprennent à la fois des dépôts (à moins de deux ans) repris dans les agrégats monétaires et des comptes ou des placements d'épargne.

<b>Dépôts transférables</b>	Sont des dépôts qui sont 1) étirables à vue au pair, sans frais ni restriction d'aucune sorte, 2) directement utilisables pour effectuer des paiements par chèque, traite, virement, Crédit/débit direct ou autre moyen de paiement direct.
<b>Dépôts transférables</b>	Tous les dépôts qui sont 1) tirables à vue au pair, sans frais ni restriction d'aucune sorte, 2) directement utilisables pour effectuer des paiements par chèque, traite, virement, crédit/débit direct ou autre moyen de paiement direct.
<b>Dérivés financiers</b>	Un instrument financier qui est lié à un autre instrument ou indicateur financier ou produit de base spécifique et par le biais duquel des risques financiers spécifiques (de taux d'intérêt, de taux de change, de participation ou de prix de produits de base, de crédit, etc.) peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés financiers. La valeur d'un dérivé financier est fonction du prix d'un élément sous-jacent, tel qu'un actif ou un indice.
<b>Dettes des ménages</b>	Dettes contractées par les ménages pour diverses raisons. Ils cherchent souvent à financer l'achat d'actifs particuliers qui sont donnés en nantissement. Par exemple, les actifs achetés servent de garantie de prêts servant à financer l'acquisition d'un logement ou d'une automobile. La dette des ménages est souvent subdivisée en dette hypothécaire et dette à la consommation.
<b>Déévaluation</b>	Une décision de la politique monétaire qui consiste à modifier à la baisse du taux de change d'une monnaie par rapport aux autres.
<b>Droit de Tirage spéciaux (DTS)</b>	Avoirs de réserve internationaux créés par le FMI et alloués à ses pays membres pour compléter les réserves officielles dont ils disposent déjà.
<b>Emprunt</b>	Contrat par lequel une personne obtient l'usage d'une somme d'argent avec des conditions financières de remboursement.
<b>Emprunt extérieur</b>	Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès de non-résidents.
<b>Emprunt garanti</b>	Emprunt bénéficiant d'un engagement contractuel d'un tiers de répondre de la défaillance du débiteur.
<b>Emprunt intérieur</b>	Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès d'autres résidents de la même économie.
<b>Emprunt privé</b>	Emprunt contracté par des entités privées résidentes auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

<b>Emprunt public</b>	Dette contractée, à titre provisoire, par un État auprès de différents investisseurs moyennant contrepartie. L'emprunt public permet de couvrir les dépenses d'investissement nécessaires à l'intérêt général. L'emprunt public est utilisé par les pouvoirs publics comme un instrument de politique économique pour drainer l'épargne des particuliers vers certains investissements jugés prioritaires, ou pour relancer l'activité économique en injectant des ressources nouvelles dans les circuits économiques et financiers.
<b>Institution financière</b>	Entreprise engagée principalement dans l'intermédiation financière ou dans des activités d'auxiliaire financier, qui sont étroitement liées à l'intermédiation financière. Elle a pour fonction principale de faciliter l'intermédiation financière, sans nécessairement s'engager elle-même dans l'intermédiation financière.
<b>Institutions financières internationales</b>	Institutions multilatérales auxquelles adhèrent des États dans le but d'harmoniser les relations financières internationales. Elles regroupent le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, ainsi que les banques et les fonds régionaux de développement (Banque interaméricaine de développement, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement...). La Banque mondiale et le FMI forment le "noyau dur" des Institutions financières internationales.
<b>Intérêt</b>	Prix à payer pour acquérir l'usage d'une somme d'argent pendant une durée déterminée. L'intérêt est versé par le débiteur au créancier. Il est exprimé en pourcentage de la somme prêtée (taux d'intérêt) et se réfère en général à une durée d'une année.
<b>Juste valeur d'un actif ou d'un passif financier</b>	Le montant contre lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé dans une transaction de plein gré entre parties indépendantes et bien informées. En d'autres termes, la juste valeur représente l'équivalent d'une valeur de marché, c'est-à-dire une estimation de ce que le créancier aurait pu réaliser s'il avait vendu le prêt.
<b>Liquidités</b>	Elles sont constituées des réserves minimales des banques (notamment les avoirs en comptes de virement à la Banque centrale) et d'autres actifs disponibles (notamment des titres facilement réalisables).
<b>Marché de capitaux</b>	Marché financier sur lequel sont négociés des capitaux à plus de douze mois. On parle de marché monétaire pour les échéances plus courtes. Le marché des capitaux sert principalement à placer des fonds et à lever des fonds pour financer des investissements.

<b>Marché monétaire</b>	Marché sur lequel des fonds sont placés et empruntés pour de courtes durées (entre un jour et douze mois). Quand les durées sont plus longues, on parle de marché des capitaux. Le marché monétaire sert avant tout à équilibrer l'offre et la demande de liquidités entre banques (liquidités). Les banques centrales et les banques comptent parmi les principaux opérateurs sur le marché monétaire.
<b>Masse monétaire</b>	C'est une mesure de la quantité de monnaie dans un pays ou une zone économique. C'est l'ensemble des valeurs susceptibles d'être converties en liquidités, c'est l'agrégat de la monnaie fiduciaire, des dépôts bancaires et des titres de créances négociables, tous susceptibles d'être immédiatement utilisables comme moyen de paiement. Plusieurs masses monétaires ou agrégats monétaires peuvent être constitués à partir des moyens de paiement disponibles dans une unité monétaire. Selon leur degré de liquidité, la rapidité avec laquelle elles peuvent être mobilisées, les diverses formes de monnaie sont attribuées à l'un ou à l'autre des agrégats (masses monétaires M0, M1, M2 et M3). Voir : Masse monétaire M0 ; Masse monétaire M1 ; Masse monétaire M1 ; Masse monétaire M1 ; Masse monétaire M3.
<b>Masse monétaire M0</b>	La masse monétaire M0 est la monnaie créée par la banque centrale, elle est dite monnaie centrale. Elle comprend les billets en circulation et les avoirs en comptes de virement, soit les avoirs à vue que les banques détiennent à la Banque centrale. Elle est parfois appelée également " base monétaire ". La Banque centrale a une influence directe sur la masse monétaire M0.
<b>Masse monétaire M1</b>	La masse monétaire M1 englobe la monnaie qui peut être utilisée en tout temps comme moyen de paiement, c'est-à-dire le numéraire en circulation et les dépôts à vue en francs Bu dans les banques.
<b>Masse monétaire M2</b>	La masse monétaire M2 est formée de M1 et des dépôts d'épargne en francs Bu. Jusqu'à une certaine limite, les dépôts d'épargne peuvent être convertis en numéraire de manière simple et rapide.
<b>Masse monétaire M3</b>	La masse monétaire M3 est formée quant à elle de M2 et des dépôts à terme en francs Bu.
<b>Monnaie</b>	Moyen d'échange ou réserve de valeur ou les deux à la fois.
<b>Monnaie centrale</b>	Somme des billets en circulation et des avoirs en comptes de virement, soit les avoirs à vue que les banques détiennent à la Banque centrale (masse monétaire M0).
<b>Monnaie fiduciaire</b>	C'est une monnaie (ou plus généralement un instrument financier) dont la valeur repose sur la confiance du public en sa valeur.



<b>Monnaie scripturale</b>	Monnaie détenue sur des comptes et dans les banques, et virée d'un compte à un autre par de simples jeux d'écritures.
<b>Numéraire</b>	comprend les billets et les pièces d'une valeur nominale fixe émis par les banques centrales ou les administrations centrales.
<b>Or monétaire</b>	l'or que détiennent la banque centrale ou l'administration centrale (ou d'autres unités sur lesquelles elles exercent un contrôle effectif) comme composante des réserves officielles
<b>Pouvoir d'achat, valeur de la monnaie</b>	Il indique la quantité de biens qu'il est possible d'acheter avec une certaine somme d'argent. Quand le niveau des prix augmente, le pouvoir d'achat de la monnaie baisse, et la quantité de biens qu'il est possible d'acheter avec une certaine somme d'argent diminue (inflation). Inversement, le pouvoir d'achat de la monnaie s'accroît quand les prix baissent (déflation).
<b>Prêts</b>	Les prêts sont des actifs financiers a) qui sont créés lorsqu'un créancier prête des fonds directement à un débiteur et b) qui sont matérialisés par des documents non négociables.
<b>Prêts</b>	Les prêts sont des actifs financiers a) qui sont créés lorsqu'un créancier prête des fonds directement à un débiteur et b) qui sont matérialisés par des documents non négociables.
<b>Réévaluations</b>	les variations du prix des actifs et passifs financiers ou les variations du taux de change qui influent sur la valeur en monnaie nationale des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère.
<b>Règlements</b>	Les règlements nets sont des opérations financières analogues à celles qui ont lieu à l'échéance pour d'autres instruments financiers. L'opération est dénouée soit par versement de numéraire, soit par livraison d'un article sous-jacent.
<b>Réserves de change</b>	Avoirs en devises étrangères détenues par la Banque centrale. Elles sont généralement sous la forme de bons et obligations du Trésor d'États étrangers, ce qui permet à ces réserves de rapporter un intérêt. Elles sont utilisées par les autorités monétaires pour réguler les taux de change.
<b>Réserves primes</b>	Créances courantes des assurés et des bénéficiaires et non des droits nets des sociétés d'assurance. Les primes d'assurance payées à l'avance par les assurés au début de la période de couverture procurent des réserves aux sociétés d'assurance. Ces paiements anticipés en faveur des sociétés d'assurance sont répartis au prorata sur la période de couverture. Ces réserves sont des actifs des assurés.



<b>Réserves sinistres</b>	Sont des réserves détenues par les sociétés d'assurance afin de couvrir les montants qu'elles s'attendent à payer au titre de sinistres qui n'ont pas encore été réglés ou qui peuvent être contestés. Les réserves sinistres sont considérées comme des actifs des bénéficiaires et des passifs des sociétés d'assurance. Les indemnités à payer aux réclamants font partie de leurs actifs. Jusqu'au moment du paiement effectif, ces actifs sont des réserves détenues par les sociétés d'assurance.
<b>Réserves techniques d'assurance</b>	les droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance vie et sur les fonds de pension, ainsi que les réserves primes et les réserves sinistres. Tous ces éléments sont considérés comme des actifs des assurés et des bénéficiaires.
<b>Stock d'ouverture</b>	Valeur de l'encours d'une catégorie d'actifs ou passifs financiers au début de la période comptable.
<b>Stock de clôture</b>	Valeur de l'encours d'une catégorie d'actifs ou de passifs à la fin de la période comptable, laquelle est égale à la valeur du stock d'ouverture, plus les flux provenant des transactions, réévaluations et autres changements de volume d'actifs.
<b>Swap de devises</b>	C'est une opération d'achat/vente de devises au comptant associée à une opération simultanée de vente/achat des mêmes devises à terme. Dans un contrat à terme sur devises, les parties conviennent d'échanger un montant spécifique de devises, à une date ultérieure et à un taux de change prédéterminés. Les swaps de taux d'intérêt et de devises (dénommés aussi contrats d'échange de taux et de devises) consistent à échanger des flux monétaires liés à des paiements d'intérêts et, à la fin du contrat, à échanger à un taux convenu des montants de principal dans des devises spécifiées.
<b>Swaps d'or</b>	Sont des accords de prise en pension généralement conclus entre banques centrales ou entre une banque centrale et d'autres types de sociétés financières. Il s'agit d'un échange d'or contre des devises à un prix déterminé, avec engagement de rachat à un prix fixé et à une date spécifiée; le détenteur initial demeure donc exposé aux risques d'évolution du marché de l'or.
<b>Système bancaire</b>	Ensemble formé des banques commerciales et de la Banque centrale.
<b>Taux de change du marché</b>	Un taux déterminé par les forces du marché, on l'appelle également taux parallèle.
<b>Taux de change effectif nominal (TCEN)</b>	Moyenne pondérée des taux de change bilatéraux d'une monnaie vis-à-vis de celles des principaux partenaires commerciaux et concurrents. Le taux de change effectif nominal permet d'indiquer dans quelle mesure le taux de change nominal de la monnaie nationale évolue par rapport à ces pays.

<b>Taux de change effectif réel</b>	Taux de change effectif nominal d'une monnaie ajusté par un indicateur de prix ou de coûts des principaux partenaires commerciaux et concurrents.
<b>Taux de change nominal</b>	Valeur de la monnaie nationale d'un pays par rapport à une autre monnaie.
<b>Taux de change officiel</b>	Un taux que les autorités nationales (monétaire) fixent par voie administrative.
<b>Taux de change réel</b>	Valeur à laquelle un individu peut échanger un bien d'un pays contre un bien d'un autre pays. Il prend en compte des variations relatives aux indicateurs de prix ou de coûts intérieurs du pays considéré.
<b>Taux d'intérêt</b>	Pourcentage de la somme empruntée que l'emprunteur convient de verser au prêteur en tant qu'intérêt à des intervalles donnés. D'une manière générale, le taux d'intérêt, ou loyer de l'argent, rémunère la renonciation à une consommation immédiate, donc le temps.
<b>Territoire économique</b>	Est la zone géographique relevant d'un gouvernement à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement
<b>Titres qu'actions</b>	<b>autres</b> Les instruments négociables qui sont représentatifs d'obligations que des unités institutionnelles doivent régler en espèces, au moyen d'instruments financiers ou de tout autre actif ayant une valeur économique. Parmi les titres les plus courants, on peut citer les bons du Trésor, les obligations d'État, les obligations de société garanties ou non, le papier commercial du type billet de trésorerie et les certificats de dépôt émis par les institutions de dépôts.
<b>Titres de dettes</b>	Les titres de dettes sont des titres matérialisant des prêts d'argent effectués par des investisseurs auprès d'émetteurs, créateurs de ces titres. Les titres de dettes impliquent de la part du débiteur l'engagement de payer un intérêt à une ou à des dates données et de rembourser le créancier à une échéance fixée dans le contrat d'émission des titres de dettes.
<b>Transactions</b>	Est une interaction entre deux unités institutionnelles qui a lieu par accord mutuel ou par l'effet de la loi et comporte un échange de valeur ou un transfert
<b>Unité institutionnelle</b>	est une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de contracter des obligations, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités
<b>Valeur nette</b>	Solde comptable du compte de patrimoine, qui est égal à la valeur totale des actifs moins celle des passifs

|



## Thème 2-F : Prix, indice des prix, conjoncture

L' « Enquête sur les conditions de vie des ménages au Burundi : ECVMB » réalisée par l'INSBU et le Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail couvre des concepts et indicateurs dont certains sont décrites sous ce thème. D'autres sources sont constituées par les publications sur l'indice des prix à la consommation produit par l'INSBU.

**Caractère échangeable ou non du produit** Les produits échangeables sont ceux susceptibles de faire l'objet du commerce international soit comme exportations (les exportables), soit comme importations (les importables).

**Caractère volatil ou non** Les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, fleurs et plantes...) sont des produits qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux.

**Champ théorique de l'indice des prix** Il est constitué par la consommation des ménages "au sens de la comptabilité nationale". Sont exclues du champ théorique du présent indice les dépenses suivantes : ü les opérations d'investissement (achats de logements ou de biens durables, construction de nouveaux logements, l'acquisition de terrains, etc.), ü les opérations financières, ü les opérations d'épargne ; ü les impôts directs, les cotisations sociales, les intérêts versés, les dons ou pensions versés à d'autres ménages ; ü les achats de biens d'occasion entre les ménages ; ü l'autoconsommation des ménages (produits alimentaires, services de logement).

**Classification Individual Consumption Purpose (COICOP)** of by Nomenclature développée par la Division de statistique des Nations Unies pour classer et analyser les dépenses de consommation individuelles engagées par les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les administrations publiques selon leur destination. Elle décompose la consommation des ménages en 13 fonctions de consommations : 01 Aliments et boissons non alcoolisées ; 02 Boissons alcoolisées et tabac ; 03 Vêtements et chaussures ; 04 Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles ; 04 Ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage ; 06 Santé ; 07 Transport ; 08 Information et communication ; 09 Loisirs, sport et culture ; 10 Services d'éducation ; 11 Restaurants et services d'hébergement ; 12 Assurances et services financiers ; 13 Soins personnels, protection sociale et biens et services divers autres combustibles ».

<b>Coefficient budgétaire</b>		Rapport de la dépense consacrée à un bien ou service particulier (ou à une catégorie de biens ou services, par exemple l'alimentation, le logement,...) à la dépense totale.
<b>Coefficient pondération</b>	<b>de</b>	Importance relative accordée à un bien ou un service dans le calcul de l'indice des prix à la consommation. Elle est évaluée par la part de la consommation du bien ou du service dans la consommation totale des ménages. Voir aussi : Pondération.
<b>Contribution taux de croissance</b>	<b>au</b>	Rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général.
<b>Contrôle informatique cohérence des prix</b>	<b>de</b>	Il a pour but : (i) de repérer l'ensemble des données aberrantes suite à une mauvaise collecte des données ou à une mauvaise saisie des données, (ii) de procéder à un traitement spécifique des données aberrantes.
<b>Contrôle informatique d'exhaustivité</b>		Il a pour but de repérer l'ensemble des informations manquantes. Un produit est considéré comme "manquant", dans un point de vente donné, dans les deux cas suivants : il y a abandon définitif de la vente du produit ; il y a une rupture temporaire du stock du produit.
<b>Couverture l'indice des prix</b>	<b>de</b>	Ensemble de biens (matériaux et autres biens utiles à la construction) et services (tâches) représentés dans l'indice. Pour des raisons pratiques, la couverture peut être inférieure à ce qui correspond au champ de l'indice qui a été défini.
<b>Déflateur</b>		De manière générale, un déflateur implicite mesure les variations de prix dans un domaine de l'économie en divisant la grandeur en valeur par cette même grandeur en volume. Les déflateurs implicites sont nommés d'après l'agrégat utilisé. Les déflateurs du PIB, de la dépense de consommation finale, de la formation de capital brute, des exportations et des importations mesurent les variations de prix dans leur domaine respectif de l'économie. Ils sont utilisés pour corriger les agrégats des effets de l'inflation. Le déflateur du PIB s'écarte de l'indice des prix à la consommation, en fonction notamment, de l'évolution des prix des importations, des exportations et de la FBCF.
<b>Déflation</b>		Baisse du niveau général des prix au cours d'une période donnée. La déflation est le contraire de l'inflation.
<b>Désinflation</b>		La désinflation désigne une réduction de l'inflation, dans le cas où celle-ci reste néanmoins positive. Par exemple, un pays a connu une désinflation si le rythme d'augmentation des prix, est passé de 10 % par an à 3 % par an.
<b>Durabilité des biens et services</b>		sont des biens de consommation dont l'utilisation s'étend sur une longue période et/ou dont la valeur diminue lentement avec le temps, voire s'apprécie dans certains cas.

- Échantillon à choix raisonné** est la sélection d'un échantillon d'unités — points de vente ou produits — tel que les unités de l'univers retenus sont ceux dont on se dit avoir plus de chances de maximiser le niveau d'information recherchée.
- Échantillon dans le cadre de l'Indice des prix** Il s'articule autour de 4 dimensions : les centres de collecte, les points de ventes, les produits et les jours de relevé
- Échantillon de biens et services représentatif** Partie d'un ensemble de biens et services représentative de l'ensemble en ce que les éléments de cette partie possèdent les mêmes caractéristiques que ceux de l'ensemble.
- Échantillonnage probabiliste** est la sélection d'un échantillon d'unités — points de vente ou produits — tel que chaque unité de l'univers a une probabilité de sélection connue différente de zéro.
- Emballage multiple** Emballage groupé de plusieurs articles identiques. Cela est de plus en plus courant, avec des articles tels que les piles, le savon, les ampoules, le papier hygiénique, etc.
- Enquête sur les conditions de vie des ménages au Burundi** Étude qui a objectif principal la production des indicateurs sur les conditions de vie des populations. Ces indicateurs permettent d'évaluer les effets des programmes et politiques macroéconomiques mis en œuvre dans le cadre de la politique économique. Parmi les objectifs spécifiques, l'étude de la pauvreté sous toutes ses formes au niveau national et provincial est celui qui retient le plus l'attention. L'étude de la pauvreté monétaire prend en compte les disparités des prix au niveau national et nécessite la détermination d'un seuil de pauvreté monétaire à partir d'un panier de biens de consommation.
- Erreur de prix** Elle se produit quand le produit pour lequel le prix doit être collecté est correctement identifié dans le point de vente indiqué, mais le prix réellement collecté est incorrect ou alternativement le prix collecté est correct mais une erreur est par la suite introduite au moment de l'enregistrement, la transmission ou l'édition des prix. Une erreur de prix se produit quant au lieu d'enregistrer le vrai prix, on enregistre un prix soit avec un zéro de trop soit en écrivant un chiffre erroné à la place d'un vrai chiffre.
- Erreur de produit** Elle se produit quand le produit pour lequel le prix est collecté n'est pas en fait le produit indiqué sur le questionnaire. Une erreur de produit est commise quand accidentellement ou délibérément l'enquêteur substitue le produit indiqué sur la liste par un autre produit sans noter que ses caractéristiques sont différentes de celles du produit indiqué
- Fonction de consommation** Ensemble de biens et services destinés à satisfaire le même type de besoin. La nomenclature des fonctions de consommation des ménages est divisée en 12 fonctions. La fonction "Alimentation et boissons non alcoolisées" par exemple permet de satisfaire les besoins nutritionnels.

- Fréquence** Nombre de fois où une action, un évènement se produit dans une période de temps donnée.
- Glissement annuel** Une évolution en glissement compare la valeur d'une grandeur à deux dates, séparées en général d'un an ou d'un trimestre. Par exemple, le glissement annuel d'une variable à un trimestre T donné correspond au taux d'évolution (en %) obtenu en rapportant le niveau de la variable en T à son niveau au même trimestre de l'année précédente (T-4). Le glissement trimestriel est obtenu en rapportant le niveau de la variable en T à son niveau au trimestre précédent (T-1). Lorsque la variable est mensuelle, le glissement annuel rapporte le niveau atteint un mois donné à celui du même mois, un an auparavant (par exemple décembre N par rapport à décembre N-1). En revanche, une évolution en moyenne annuelle compare la moyenne d'une année à la moyenne de l'année précédente. Ainsi une phrase telle que " En 2006, l'emploi salarié a augmenté de... " peut avoir deux significations : selon que l'on se réfère à la moyenne de l'emploi salarié au cours de l'année 2006 par rapport à la moyenne de 2005, ou bien qu'on compare, en glissement, la situation au 31 décembre 2006 par rapport au 31 décembre 2005. Ces deux évolutions peuvent être très différentes. Par exemple, si l'année N-1 est fortement croissante et l'année N faiblement décroissante, alors l'évolution en moyenne annuelle peut être positive alors que l'évolution en glissement est négative. La notion de glissement s'applique en général à des grandeurs qui ont la dimension d'un stock, mesurable à un instant donné, alors que l'évolution en moyenne est plus pertinente pour des grandeurs qui ont la dimension d'un flux (exemple : le nombre d'heures travaillées au cours d'une période).
- Hyper inflation** Une inflation extrêmement élevée échappant à tout contrôle. Elle entraîne en général une forte récession économique. Phillip Cagan la définit en 1956 comme une période durant laquelle le niveau d'inflation se maintient au-dessus de 50 % par mois. Par définition, l'hyperinflation est une inflation dont les taux sont imprévisibles, incontrôlables et exponentiels et qui dépassent 50 % par mois, soit un seuil annuel de plus de 12500 %.
- Indice de Laspeyres** L'indice de Laspeyres est une formule utilisée dans les statistiques de prix pour mesurer l'évolution des prix d'un panier de biens et de services consommés au cours d'une période de référence. Elle permet de savoir ce que coûterait à l'heure actuelle un panier de biens et de produits achetés par les consommateurs durant la période de référence. Il s'agit d'un indice à pondération ou panier fixe s'appuyant sur le panier de biens et de services utilisé pendant la période de référence et sur la pondération donnée à chacun d'eux.



- Indice de niveau des prix** L'indice de niveau des prix permet de mesurer l'écart de niveau général des prix entre pays participant à une comparaison internationale de leurs pouvoirs d'achat. Pour un pays donné, et pour un groupe de produits donné, il s'obtient en divisant la parité de pouvoir de ce pays pour ce groupe par le taux de change de la monnaie du pays par rapport à la monnaie prise comme référence dans la comparaison.
- Indice de Paasche** L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure, entre deux périodes données, de la variation du niveau général des prix sur un territoire donné. Dans l'indice de Paasche les coefficients de pondération changent d'une année sur l'autre. L'indice de Pasch des prix : [FORMULE02] L'indice de Pasch des quantités : [FORMULE03] où  $p_0$  et  $p_t$  désignent les prix selon l'année (0 ou t) des différents produits consommés (l'indice  $i$  dans la somme);  $q_0$  et  $q_t$  désignent les quantités consommées. (L'indice 0 désigne l'année de référence et t l'année étudiée.)
- Indice des prix** Instrument qui permet de mesurer les variations de prix d'un bien ou d'un panier de biens.
- Indice des Prix à la Consommation** L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante.
- Indice des prix des matériaux de construction** L'« indice des prix des matériaux de construction (Ima) » mesure la variation dans le temps des prix observés pour les matériaux de construction de logement.
- Indice des prix des moyens de gestion** L'« indice des prix des moyens de gestion (Img) » mesure la variation dans le temps du coût lié aux activités d'approvisionnement du chantier, de recherche de financement et de planning.
- Indice d'inflation sous-jacente** L'indice d'inflation sous-jacente est un indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il exclut les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, fleurs et plantes,...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux.
- Indice du Coût de la Construction** L'« Indice du Coût de Construction (ICC) » est un indice composite de prix basé sur l'observation des prix des matériaux de construction, du coût de la main d'œuvre, des coûts des moyens de gestion et des coûts de location et d'amortissement du matériel.

**Indice du coût de la location et d'amortissement du matériel** L'« indice du coût de la location et d'amortissement du matériel (Iam) » mesure la variation du coût de location et d'amortissement du matériel utilisé pour la construction des logements.

**Indice du coût de la main d'œuvre** L'« indice du coût de la main d'œuvre (Imo) » mesure la variation dans le temps du coût horaire de la main d'œuvre observé auprès des prestataires de service de construction.

**Indice général** Indice qui est établi sur la base de la consommation moyenne de l'ensemble des ménages vivant dans un pays ou dans un espace géographique donné (par exemple, à Bujumbura).

**Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)** Mesure de l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages entre deux périodes. Il s'agit d'un indice de type Laspeyres calculé mensuellement. L'indice annuel est une moyenne simple des indices élémentaires mensuels.

**Inflation** L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie matérialisée par une augmentation générale et durable des prix. Cette définition résulte d'une évolution du langage : jusque dans les années 1960, l'inflation désignait l'excès de moyens monétaires par rapport à l'offre (phénomène dont la hausse des prix et la perte de pouvoir d'achat de la monnaie résultent). Ainsi Gaël Fain dans Le Dictionnaire des Sciences Économiques définit-il l'inflation comme " un excès de la demande solvable sur l'offre. La hausse des prix en étant la conséquence ". Le terme d'inflation est fréquemment utilisé comme équivalent de la seule hausse de prix des biens de consommation, en excluant la hausse des prix impactant les valeurs patrimoniales : actifs (financiers, immobilier, ...). D'où la mesure de l'inflation se réfère à l'indice des prix à la consommation.

**Inflation en glissement annuel** L'inflation en glissement annuel pour un mois donné, c'est l'évolution entre l'indice du mois et celui du même mois de l'année précédente. Voir aussi : Glissement annuel.

**Inflation mensuelle** L'inflation mensuelle est l'évolution de l'indice du mois considéré par rapport à celui du mois précédent.

**Inflation moyenne annuelle** C'est un indice qui permet de mesurer l'inflation entre deux années dans leur ensemble, en tenant compte des 12 mois. Cette moyenne est utilisée pour réindexer les loyers, les retraites, pour le calcul du pouvoir d'achat de la monnaie etc.

**Marchandage** Il s'agit d'une situation où les prix font l'objet d'une négociation individuellement entre les vendeurs et les acheteurs, et ne sont pas déterminés à l'avance. Le système de marchandage se caractérise par sa grande souplesse dans la fixation des prix.

<b>Moyenne mobile</b>	Indicateur reflétant la valorisation moyenne d'un titre sur une période donnée
<b>Panier</b>	Le panier est un ensemble déterminé de quantités spécifiques de biens et de services. Dans le contexte de l'IPC, cet ensemble peut être composé de quantités réelles de biens et services de consommation acquis ou utilisés par les ménages au cours d'une période déterminée (maximum une année).
<b>Période référence l'Indice</b>	<b>de</b> La « période de référence de l'indice » est la période pour laquelle la valeur de l'indice est fixée à 100 par construction, pour tous les niveaux de la nomenclature des biens et services. Il peut s'agir d'un mois, d'un trimestre ou d'une année.
<b>Période référence pondérations</b>	<b>de</b> La « période de référence des pondérations » est la période dont les estimations du volume de la dépense ou du coût total et ses composantes servent à calculer les pondérations.
<b>Période référence des prix</b>	<b>de</b> La « période de référence des prix » est la période dont on compare les prix avec ceux d'autres périodes, c'est-à-dire la période dont les prix apparaissent dans les dénominateurs des prix relatifs. Dans le cas d'un indice chaîne, cette période de référence pour les prix change à chaque opération de chaînage (année, mois ...).
<b>Point de vente</b>	Le point de vente est le lieu couvert ou en plein air où l'on met en vente des marchandises ou services.
<b>Point d'observation</b>	C'est un endroit précis où un prix est effectivement relevé. La frontière n'est pas très nette entre un point de vente et un point d'observation, les deux étant souvent confondus. Ainsi par exemple, à l'intérieur d'un marché (qui est un point de vente), une boutique dans laquelle on relève les prix des produits est un point d'observation, une vendeuse auprès de qui on achète des produits est aussi un point d'observation.
<b>Pondération</b>	Importance relative accordée à un bien ou un service dans le calcul de l'indice des prix à la consommation. Elle est évaluée par la part de la consommation du bien ou du service dans la consommation totale des ménages.
<b>Population référence</b>	<b>de</b> La population de référence retenue pour l'élaboration des indices des prix dans un espace géographique donné en vue du calcul des déflateurs pour la consommation des ménages est constituée par les ménages résidant dans cet espace.
<b>Prix homologués</b>	Prix imposés par l'État ou fixés par des monopoles (timbres-poste, essence, services des chemins de fer, etc.).

<b>Prix moyen</b>	Le prix moyen de chaque bien ou service se définit de la façon usuelle comme la somme des prix de ce bien ou service sur la période considérée ou dans l'espace géographique considéré divisée par le nombre de prix ainsi additionnés. Chaque prix est censé se rapporter à la même quantité de référence.
<b>Prix observés</b>	Les prix observés sont les "prix de détail" des matériaux et des services concourant à la formation du prix de revient d'un ouvrage de maison d'habitation, à l'exclusion des charges telles que : les charges foncières et les frais financiers.
<b>Produit élémentaire</b>	Un « Produit élémentaire » est défini par une variété précise d'un matériau vendu sous une présentation précise et observée dans un point de vente. Un produit élémentaire est défini par le triplet (variété, marque, point de vente).
<b>Relevé des prix</b>	Procédure de collecte des données de prix dans une localité ou un point de vente.
<b>Révision des pondérations sur la base des prix</b>	La « révision des pondérations sur la base des prix » est une procédure utilisée pour aligner les pondérations des dépenses sur la période de référence de l'indice ou des prix. Cette révision consiste à multiplier les pondérations de la période de référence pertinente par les indices élémentaires qui mesurent les variations de prix entre la période de référence des pondérations et la période de référence des prix.
<b>Série</b>	Une « série » est l'ensemble des observations d'un produit élémentaire sur une période continue bien déterminée.
<b>Stabilité des prix</b>	La stabilité des prix est assurée quand le niveau des prix reste inchangé ou ne varie que faiblement. On admet généralement que la stabilité des prix règne quand l'inflation se situe au-dessous de 2% par an.
<b>Standard de pouvoir d'achat (SPA)</b>	Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives.
<b>Taux de rejet</b>	Le taux de rejet est défini comme la proportion de prix rejetés au cours de l'apurement et de la validation des données et est un indicateur individuel pour l'enquêteur.

<b>Taux d'inflation</b>	L'inflation est l'augmentation généralisée et autoentretenu des prix des biens et services aux déstructurations du système des relatifs. Il est mesuré par le calcul des indices des prix à la consommation (IPC). Il est en outre une baisse de la valeur de la monnaie, qui se traduit par une hausse globale du niveau général des prix. Il s'agit d'un phénomène persistant qui touche l'ensemble des prix, auquel se superpose les variations sectorielles des prix. On l'évalue à partir des variations des prix à la consommation des biens et services. Voir aussi : Inflation.
<b>Taux d'inflation importé</b>	L'inflation importée est une hausse générale et durable des prix due à une augmentation des coûts des produits importés.
<b>Taxe sur la vente</b>	C'est un impôt payé par le consommateur au moment de l'achat d'un bien ou un service et qui est incorporé dans le prix de vente. C'est le rapport entre les recettes douanières sur le PIB
<b>Total des recettes publiques douanières en proportion du PIB</b>	
<b>Type de point de vente</b>	Catégorie de points de vente de même nature. Voir aussi : Point de vente Voir aussi : Point d'observation.
<b>Unité de mesure</b>	Étalon servant à mesurer une grandeur, une masse, une intensité, etc. et qui est standardisé au niveau international.
<b>Unité non standard</b>	Moyen de mesure qui ne fait pas l'objet d'une convention internationale.
<b>Unité standard</b>	Moyen de mesure défini par une convention internationale.
<b>Variété</b>	Pour la mise en œuvre des indices des matériaux de construction, une variété se définit comme une famille de matériaux vendus sous différentes formes de présentation, de conditionnement, de marques dans les différents types de points de vente. La définition d'une variété est accompagnée d'une description structurée du matériau de construction qu'elle représente. Cette description permettant de bien discriminer ces matériaux s'inspire des descriptions des produits du Programme de Comparaison Internationale.
<b>Variété hétérogène</b>	Une variété de produits est hétérogène lorsque les produits ou les services couverts par la définition de la variété diffèrent significativement les uns des autres.
<b>Variété homogène</b>	Une variété de produits est homogène lorsque les produits ou les services couverts par la définition de la variété diffèrent peu les uns des autres. Pour l'IPC, une variété homogène est un produit non manufacturé observé sur un marché. On considère qu'un produit est manufacturé lorsque c'est un produit industriel.

**DOMAINE 3 : STATISTIQUES ECONOMIQUES SECTORIELLES****Thème 3-A : Agriculture, sylviculture, élevage**

Le Ministère de l'environnement, l'Agriculture et de l'Élevage est le producteur et l'utilisateur central de statistiques qui requièrent la terminologie structurée sous ce thème.

<b>Abattages contrôlés</b>	Opérations d'abattage d'animaux qui se font dans des endroits aménagés (les abattoirs ou aires d'abattages) dans le strict respect des normes d'hygiène avec une inspection sanitaire des agents inspecteurs du Ministère en charge de l'élevage
<b>Abattis-brûlis</b>	Mode traditionnel extensif de mise en valeur consistant à abattre et brûler la forêt d'une parcelle pour la mettre en culture puis à l'abandonner pour permettre la reconquête forestière. La forêt, coupée, brûlée, puis replantée en espèces nourricières, fournit la part d'alimentation végétale indispensable aux communautés rurales qui pratiquent l'abattis.
<b>Abattoir (ou abattoir de brousse)</b>	Etablissement spécial réservé à l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine locale. Un abattoir de brousse est couvert et est pourvu de portiques munis de crochets où sont suspendues les carcasses d'animaux destinées à l'inspection post-mortem. Un abattoir de brousse comporte au moins un séchoir et un hall d'abattage.
<b>Abattoir moderne frigorifique)</b>	(ou Etablissement spécialisé réservé à l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine locale et à l'exportation. Un abattoir moderne ou frigorifique est équipé d'une chaîne mécanique d'abattage et est pourvu au moins d'un parc d'attente des animaux à abattre, un hall d'abattage, une chambre frigorifique, une salle d'éviscération, de ressuage, de découpe, etc.
<b>Actif agricole</b>	Tout membre d'un ménage participant aux travaux champêtres ou aux activités d'élevage pour le compte du ménage, selon la déclaration du chef de ménage.
<b>Affection</b>	Maladie virale, microbienne, à mycoplasmes, parasitaire dont souffrent les animaux.
<b>Agneau</b>	Ovin mâle âgé de 15 mois au plus et n'ayant que des dents de lait.
<b>Agnelle</b>	Ovin femelle âgé de 15 mois au plus et n'ayant que des dents de lait
<b>Agriculteur</b>	Toute personne qui cultive la terre ou plus largement qui conduit une exploitation agricole produisant des cultures ou élevant des animaux.

<b>Agriculture</b>	Ensemble des activités économiques ayant principalement pour objet de cultiver les terres, et d'une manière générale "l'ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production de végétaux et d'animaux utiles à l'homme".
<b>Agriculture durable</b>	Système de production agricole qui vise à assurer une production pérenne de nourriture, de bois et de fibres en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la maintenance dans le temps de cette production.
<b>Agriculture écologique</b>	Agriculture ayant comme préoccupation primaire de gérer ses effets sur l'environnement, de façon à ce que les enjeux environnementaux soient réellement pris en compte par des pratiques agricoles adaptées. Elle tient compte de l'équilibre sol et culture tout en réduisant au maximum l'usage des produits chimiques
<b>Agriculture extensive</b>	Système de production agricole qui ne maximise pas la productivité à court terme du sol en ne faisant pas appel à des intrants chimiques, à l'arrosage ou au drainage, mais plutôt aux ressources naturellement présentes sur place
<b>Agriculture intensive</b>	Système de production agricole " fondé sur l'optimisation de la production par rapport à la surface cultivée, qui requiert des investissements importants et une utilisation accrue d'intrants agricoles (énergie, engrais, matériel). "
<b>Agriculture raisonnée</b>	Mode de production agricole qui cherche à maîtriser les effets positifs et négatifs de l'activité agricole sur l'environnement tout en assurant la qualité des produits, ainsi que le maintien voire l'amélioration de la rentabilité des exploitations. Elle repose sur l'adoption de pratiques considérées comme respectueuses de l'environnement par l'expérience scientifique, afin d'assurer un développement durable.
<b>Agriculture sur brûlis (agriculture sur abattis-brûlis)</b>	Un système agricole dans lequel les champs sont défrichés par le feu qui permet un transfert de fertilité puis sont cultivés pendant une période brève pour être ensuite mis en jachère, le plus souvent forestière, à longue révolution (riche forestière).
<b>Agriculture traditionnelle</b>	Système de production agricole reposant sur des méthodes manuelles et naturelles, basé sur la polyculture et l'élevage et s'attendant à l'exploitation des terres en friche. Il ne permet que de subvenir partiellement aux besoins alimentaires de la population.
<b>Agriculture vivrière</b>	L'agriculture vivrière est une agriculture traditionnelle destinée à l'autoconsommation ou à la nourriture des animaux de la ferme. Les éventuels surplus sont parfois commercialisés, généralement au marché du village ou de la ville la plus proche.



<b>Agroforesterie</b>	Système d'utilisation des terres qui consiste à associer, dans un espace donné et sur une période donnée, espèces ligneuses pérennes et culture ou élevage. Il s'agit en général de fonctions de protection des cultures (brise vent, haie), d'amélioration des sols (drainage, défense contre l'érosion) ou d'association permettant d'améliorer la fertilité du sol.
<b>Aire d'abattage</b>	Espace aménagé dans une localité où il n'existe pas d'abattoir pour assurer l'abattage des animaux dans des conditions d'hygiène acceptables. Elle comporte une surface aménagée, habituellement cimentée et pourvue de commodités requises pour recevoir les carcasses d'animaux abattus en vue de l'inspection sanitaire post-mortem.
<b>Aire de pâture</b>	Espace habituellement fréquenté par les animaux à la recherche de pâturage.
<b>Aliment</b>	Substance qui sert de nourriture, c'est-à-dire à la croissance et à l'entretien de l'organisme et qui fournit l'énergie nécessaire aux processus vitaux de celui-ci.
<b>Alimentation animale</b>	Quantités de produit utilisées pour l'alimentation animale et/ou pour la fabrication d'aliments pour animaux.
<b>Alimentation humaine.</b>	La consommation consciente de nourriture et de boisson par l'humain; elle est influencée par des facteurs biologiques, relationnels, psychologiques, sensoriels ou socioculturels.
<b>Animaux exotiques</b>	Animaux de races étrangères au Burundi.
<b>Apiculteur</b>	Personne dont l'activité est l'élevage des abeilles pour la production du miel.
<b>Association de cultures</b>	Présence simultanée de plusieurs espèces ou variétés de cultures sur une même parcelle, où au moins une des cultures est valorisée, et où l'association apporte un bénéfice à au moins une des cultures.
<b>Avortement</b>	Interruption volontaire ou involontaire d'une gestation alors que l'embryon n'a pas encore achevé sa croissance dans l'utérus
<b>Banane</b>	Fruit allongé, un peu incurvé, vert ou jaune, groupé en grappes dites « régimes » sur le bananier, et qui contient, sous une peau épaisse aisée à détacher, une pulpe amyliacée nutritive et savoureuse de consistance fondante.
<b>Bélier</b>	Ovin mâle entier (non castré) de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes réservé pour la reproduction (production d'agneaux)
<b>Bétail sur pied</b>	Ensemble des animaux d'élevage vivant, exceptés ceux de basse-cour et d'aquaculture
<b>Beurre (de lait)</b>	Masse de matières grasses et onctueuse obtenue en battant la crème de lait.



<b>Bilan alimentaire</b>	Est un jeu de données agrégées et analytiques , qui donne une idée d'ensemble de la composition des approvisionnements et utilisations alimentaires d'un pays , durant une période de référence donnée
<b>Bilan céréalier</b>	Estimation du volume de céréales en excédant ou en déficit par rapport au besoin alimentaire d'une population donnée
<b>Bœuf</b>	Bovin mâle castré âgé de plus de 3 ans pour le rendre plus propice à l'engraissement ou plus docile au travail
<b>Bœufs de trait</b>	Ensemble des animaux communément appelés "bœufs" et utilisés pour la traction (labour, transport).
<b>Bouc</b>	Caprin mâle entier de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes
<b>Bouillon</b>	Bovin mâle castré âgé de 1 an (12mois) à 3 ans (36mois).
<b>Bovins</b>	Mammifère ruminant de la tribu Bovini (sous-famille Bovinae), qui comprend surtout les bœufs, vaches, taureaux, veaux et génisses (l'espèce <i>Bos taurus</i> ).
<b>Brebis</b>	Ovin femelle de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes
<b>Café cerise</b>	Café non dépulvé
<b>Café vert</b>	Café non torréfié
<b>Caprins</b>	Ensemble des animaux communément appelés "chèvres"
<b>Castration</b>	Opération zootechnique qui consiste à extraire ou à écraser les testicules d'un animal mâle. Elle vise à favoriser chez l'animal un meilleur état d'embonpoint. La castration peut être sanglante au moyen d'outils tranchants ou non sanglants.
<b>Centre apicole</b>	Lieu où le miel brut est collecté auprès des différents producteurs/apiculteurs pour être transformé.
<b>Certificat de conformité environnementale et sociale</b>	Document réglementaire délivré par le service habilité pour confirmer la faisabilité environnementale et sociale d'un projet.
<b>Certificat de salubrité</b>	Document réglementaire délivré par la Direction générale des services vétérinaires et par les postes vétérinaires frontaliers aux détenteurs de produits animaux attestant qu'un produit est conforme aux normes de qualité exigés pour l'importation.
<b>Certificat sanitaire</b>	Certificat qui atteste, après contrôle des autorités compétentes, que les produits sont conformes aux standards fixés dans la législation en ce qui concerne l'hygiène de production, les normes microbiologiques des produits alimentaires et l'état de santé des animaux.
<b>Charcuterie</b>	Infrastructure marchande destinée à l'abattage et/ou à la vente de la viande des porcins.

<b>Chèvre</b>	Caprin femelle de plus de 15 mois ayant commencé la reproduction
<b>Consommation céréalière apparente</b>	Somme de la production céréalière disponible, de la variation de stocks et des importations de céréales à laquelle on soustrait les exportations de céréales.
<b>Coton fibre</b>	Fibres de coton égrainées
<b>Cuir</b>	Peau obtenue à l'état brut après abattage des animaux
<b>Culture</b>	Espèce de plante cultivée par les agriculteurs : herbes pour les vaches, céréales pour l'alimentation animale et humaine, etc.
<b>Culture attelée</b>	Utilisation dans les activités agricoles d'au moins une charrue.
<b>Culture céréalière</b>	Culture portant sur des plantes cultivées principalement pour leurs grains, c'est-à-dire leurs fruits (caryopses), utilisés dans l'alimentation de l'Homme et des animaux domestiques, souvent moulus sous forme de farine raffinée ou plus ou moins complète, mais aussi en grains entiers, exemples : le blé, le maïs, le sorgho, le riz et le fonio.
<b>Culture de rente</b>	Culture qui vise à générer des profits financiers pour ceux qui en sont responsables. Elle concerne généralement le café, le coton, l'arachide, le sésame et le soja, etc.
<b>Culture dérobée</b>	Culture qui se place entre deux cultures principales au cours de l'année, et qui est destinée à être récoltée pour être valorisée.
<b>Culture dominante</b>	Plante qui occupe la plus grande partie de l'aire de la parcelle
<b>Culture en pure</b>	Plante qui occupe toute la parcelle
<b>Culture fruitière</b>	Culture de plants fruitiers
<b>Culture industrielle</b>	Espèce végétale cultivée dans le but d'alimenter en matières premières des industries de transformation, y compris dans le secteur agro-alimentaire.
<b>Culture itinérante</b>	Plante cultivée pendant un nombre d'années (x) donné, puis abandonnée pendant une période (sup à x) suffisante pour qu'elle retrouve sa fertilité par la croissance naturelle de la végétation avant d'être ensuite recultivée.
<b>Culture maraîchère</b>	Culture des légumes
<b>Culture mécanisée</b>	Utilisation dans les activités agricoles de moyens mécaniques à moteur dans l'exécution des travaux.
<b>Culture principale</b>	Sur une même parcelle, la culture principale est celle qui a la valeur de production la plus élevée.
<b>Culture secondaire</b>	Culture qui occupe la deuxième position après la culture principale lors de l'association de deux ou plusieurs cultures
<b>Culture sous serre ou à abris hauts</b>	Plante qu'on a fait pousser dans une structure avec des murs et un toit principalement en matériaux translucides créant de meilleures conditions de végétation que les conditions naturelles.
<b>Culture vivrière</b>	Culture pratiquée principalement en vue de la consommation alimentaire dans la famille même

<b>Date de constat</b>	Jour où l'Agent d'Élevage est allé chez le producteur pour constater l'état de santé des animaux
<b>Déparasitage externe</b>	Traitements contre les parasites qui attaquent la partie extérieure du corps de l'animal
<b>Déparasitage interne</b>	Traitements contre les parasites internes des animaux
<b>Disponibilités intérieures</b>	Production + importations - exportations + variations des stocks (baisse ou augmentation) = quantités disponibles pour l'utilisation intérieure.
<b>Disponibilités par habitant</b>	Sont des estimations des disponibilités alimentaires par habitant pour la consommation humaine durant la période de référence, en quantité, en calories, en protéines et en lipides. Les disponibilités alimentaires en quantité par habitant sont exprimées en kilogrammes par an et en grammes par jour.
<b>Effectif exposé</b>	Nombre d'animaux du troupeau dans lequel on a constaté des animaux malades ou morts par suite d'une maladie contagieuse
<b>Élasticité rendements agricoles/investissements</b>	Mesure de l'effet moyen d'un accroissement des investissements agricoles (acquisitions d'équipements d'attelage ou motorisés) sur les rendements moyens agricoles.
<b>Élasticité rendements agricoles/utilisation de fertilisants minéraux</b>	Mesure de l'effet moyen d'un accroissement de la quantité de fertilisants chimiques sur les rendements moyens agricoles.
<b>Emblavement</b>	Terreensemencé en céréales
<b>Emblaver</b>	Ensemencer une terre par des céréales
<b>Emblavure</b>	Terre cultivée et ensemencée des céréales.
<b>Embouche</b>	Technique d'élevage qui consiste à engraisser les animaux pendant un certain temps pour améliorer leur embonpoint, ce qui permet de relever leur valeur à la vente.
<b>Endommagement aliments</b>	<b>des</b> Signes superficiels de détérioration (grains percés ou brisés) pouvant entraîner des pertes
<b>Engrais chimique</b>	Substances fabriquées industriellement afin d'enrichir le sol en éléments minéraux pour nourrir les plantes .
<b>Engrais organique</b>	Matières obtenues de déchets animaux ou de plantes mortes utilisées pour apporter des matières nutritives au sol/substrat ou à l'eau afin d'y augmenter la croissance des plantes.
<b>Entreprises agricoles</b>	Entité dont l'activité principale est située dans le domaine agricole, qu'il s'agisse d'élevages ou de cultures.
<b>Espèce</b>	En biologie, groupe naturel d'individus qui présentent des caractères morphologiques, physiologiques et chromosomiques assez semblables, et qui peuvent pratiquement (ou théoriquement) se croiser/Groupe de plante descendant d'un ancêtre commun et qui peuvent se reproduire entre elles.
<b>Exploitant agricole</b>	Responsable juridique et économique d'une exploitation agricole.

<b>Exploitation agricole</b>	Unité de production agricole caractérisée par une gestion unique et constituée d'hommes et de femmes qui y travaillent, de terres utilisées entièrement ou partiellement, d'animaux, de matériels, de bâtiments ou d'installations fixes et d'autres moyens de production.
<b>Exportations brutes</b>	Il s'agit de toutes les quantités du produit qui sortent du pays pendant la période de référence (produits finis + produits intermédiaires locaux + produits intermédiaires réexportés vers des pays tiers + produits intermédiaires réimportés par les pays d'origine + valeur ajoutée étrangère).
<b>Femelle gestante</b>	Femelle en état de gestation
<b>Fermage</b>	Allocation de terre (champ ou parcelle) pour laquelle le propriétaire doit recevoir un paiement fixe défini au moment de la transaction et ne tenant pas compte du résultat de la production. Le paiement peut être fourni en nature.
<b>Flux</b>	Mouvement de marchandises qui passent d'un marché à un autre, d'un terroir à un autre ou d'un pays à un autre, pendant les opérations d'échanges qui portent sur le transfert d'une quantité plus ou moins importante de produit.
<b>Flux externe</b>	Mouvement d'une quantité d'un produit d'une région ou d'un pays à une autre région ou un autre pays.
<b>Flux interne</b>	Mouvement d'une quantité d'un produit d'une zone à une autre dans un même pays ou région.
<b>Flux transfrontalier</b>	Mouvement de déplacement d'une quantité d'un produit s'effectuant au niveau de la frontière d'un pays à un autre pays.
<b>Foin</b>	Matière végétale coupée et séchée pour assurer l'alimentation des animaux
<b>Fosse compostière</b>	Fosse dans lequel on fabrique du compost à partir des résidus végétaux et minéraux avec très peu de déjections.
<b>Fosse fumière</b>	Fosse de stockage du fumier.
<b>Foyer de maladies</b>	Point de départ (lieu de la première apparition connue) d'une maladie contagieuse.
<b>Fromage</b>	Produit solide provenant de la transformation du lait dans les unités laitières spécialisées
<b>Génisse</b>	Bovin de sexe femelle âgé de 1 an (12mois) à 4 ans (48mois) et qui n'a pas encore mis bas.
<b>Gestion durable des forêts</b>	Mode de sylviculture à tendance écologique qui fixe des critères, indicateurs et objectifs sociaux et environnementaux, en plus des objectifs économiques à la gestion forestière.
<b>Grains</b>	Fruit sec des céréales

<b>Importations brutes</b>	On entend par cela toutes les quantités du produit en question - et des produits qui en dérivent mais qui ne sont pas inclus séparément dans le bilan alimentaire - qui entrent dans le pays : échanges commerciaux, aide alimentaire accordée à des conditions de faveur, dons et estimations du commerce non comptabilisé. Généralement, les chiffres sont donnés en poids net, c'est-à-dire non compris le poids du contenant
<b>Incidence de la pauvreté céréalière autonome</b>	Proportion de personnes dont la production céréalière est insuffisante par rapport à leurs besoins.
<b>Incidence de la pauvreté céréalière réelle</b>	Proportion de personnes dont le disponible céréalier réel de leurs ménages est insuffisant par rapport à leurs besoins de consommation céréalière.
<b>Incidence de la pauvreté énergétique</b>	Proportion des individus qui ne peuvent pas satisfaire leurs besoins caloriques journaliers.
<b>Indice d'orientation agricole des dépenses publiques</b>	Part de l'agriculture dans les dépenses publiques, divisée par la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB), l'agriculture désignant le secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de la chasse
<b>Indice de couvert végétal montagnoux</b>	mesure la variation de la superficie couverte de végétation dans les zones montagneuses(forêts, arbustes, herbages ou cultures ).
<b>Indice des pertes alimentaires</b>	mesure la variation de la superficie couverte de végétation dans les zones montagneuses(forêts, arbustes, herbages ou cultures ).
<b>Indice de production agricole</b>	Mesure des variations de volume du total de la production végétale et de l'élevage.
<b>Indice des pertes alimentaires</b>	rend compte des pertes des denrées alimentaires qui se produisent du stade de la production et avant la vente au détail, celui du commerce de détail exclu
<b>Indice du gaspillage alimentaire</b>	Rend compte de la perte de nourriture destinée à la consommation humaine, qui est perdue, jetée, dégradée, à chaque étape de la chaîne alimentaire. L'IPA est axé sur le pourcentage de la nourriture retiré de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Il permet de suivre l'évolution du pourcentage dans le temps par rapport à une période de référence afin de rendre compte des progrès accomplis
<b>Infrastructures d'élevage</b>	Ensemble des locaux et des réalisations diverses qui accompagnent les actions en aval ou en amont de la production animale
<b>Institution agricole</b>	Entité publique ou privée pratiquant l'agriculture ou l'élevage.
<b>Investissement agricole par unité de superficie</b>	Rapport entre l'investissement (acquisition du matériel d'attelage, de tracteurs, d'animaux de trait, du matériel de traitement, du matériel de transport, du matériel d'exhaure, etc.) en valeur réelle et la superficie totale emblavée. Ensemble des moyens matériels et financiers utilisés pour mettre en valeur une unité de surface.
<b>Taux d'Irrigation</b>	Rapport entre l'ensemble des terres irriguées et la superficie totale cultivée.

<b>Lait frais ou brut</b>	Produit intégral de la traite totale et ininterrompue d'une femelle laitière bien portante, bien nourrie et non surmenée. Il doit être recueilli proprement et ne doit pas contenir de colostrum.
<b>Lait pasteurisé</b>	Lait frais qui a été chauffé à haute température dans les unités laitières spécialisées puis refroidi.
<b>Laiterie</b>	Usine de transformation du lait frais en produits laitiers divers.
<b>Légumineuses</b>	Plantes dont le fruit est une gousse (exemple: les haricots)
<b>Main d'œuvre non familiale occupée régulièrement</b>	Toutes les personnes effectuant des travaux agricoles pour l'exploitation en contrepartie d'une rémunération (salaire, gages, profit ou autre paiement, y compris en nature), à l'exclusion de l'exploitant, son conjoint et les autres membres de sa famille. Une personne est occupée régulièrement si au cours des douze mois qui ont précédé le jour de l'enquête, elle a travaillé chaque semaine ou chaque mois sur l'exploitation, quelle que soit la durée de son travail hebdomadaire ou mensuel.
<b>Main-d'œuvre de l'exploitation agricole</b>	<b>de</b> Toute personne effectuant des travaux agricoles périodiquement pour l'exploitation en contrepartie d'une rémunération (salaire, gages, profit ou autre paiement, y compris en nature), à l'exclusion de l'exploitant, son conjoint et les autres membres de sa famille.
<b>Main-d'œuvre familiale</b>	Membres de la famille qui travaillent dans l'exploitation agricole mais qui ne vivent pas nécessairement sous le même toit
<b>Main-d'œuvre non familiale occupée irrégulièrement</b>	Toute personne travaillant dans l'exploitation agricole que ça soient les salariés ou non-salariés
<b>Main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle</b>	les personnes qui ne sont pas membres de la famille de l'exploitant et qui, travaillent occasionnellement .
<b>Maladie contagieuse</b>	Maladie qui peut se transmettre directement ou indirectement d'un animal à un autre.
<b>Maladie suspectée</b>	Maladie animale soupçonnée par l'Agent d'Élevage au vu des symptômes constatés sur un animal malade
<b>Marché à bétail</b>	Espace aménagé ou non destiné à favoriser et à sécuriser les transactions commerciales du bétail. Un marché à bétail est dit aménagé lorsqu'il comporte un minimum d'infrastructures comme une clôture, des boxes, un quai d'embarquement équipé de balance, une salle de réunion (ou hangar) pour le bureau local, une adduction d'eau potable (ou un forage). Un marché à bétail non aménagé ne comporte pas ce minimum d'infrastructures.
<b>Marché de collecte</b>	Marché mettant en contact producteurs et commerçants.
<b>Marché de détail ou de consommation</b>	Marché animé par des grossistes et/ou des collecteurs, et des consommateurs.
<b>Marché de regroupement</b>	Marché animé essentiellement par des producteurs et/ou des collecteurs, et des commerçants grossistes.
<b>Marché frontalier</b>	Marché situé à la frontière du pays.
<b>Marché régional</b>	Marché animé par la présence d'acteurs régionaux étrangers.

<b>Matériel agricole</b>	Outil ou machine utilisé pour l'implantation et l'entretien des cultures ainsi que pour l'élevage des animaux.
<b>Matrice d'allocation des superficies</b>	Table d'allocation de la superficie entre les différentes cultures. Chaque élément donne la proportion de superficie occupée par une culture selon le type d'association et le mode de faire valoir (typologie d'exploitation) dans la région.
<b>Ménage agricole</b>	Ménage dont un ou plusieurs membres possèdent une exploitation agricole.
<b>Métayage</b>	Forme de location de terre (champ ou parcelle) pour laquelle le bénéficiaire doit attribuer un pourcentage de la production obtenue de la terre louée au propriétaire.
<b>Miel brut</b>	Substance sucrée élaborée par les abeilles et récolté à l'état naturel.
<b>Miel raffiné</b>	Miel brut traité dans les centres apicoles pour être débarrassé de toutes les impuretés.
<b>Mode de faire valoir direct avec titre de propriété</b>	Allocation de terre faisant suite à un achat et qui a fait l'objet d'une transaction enregistrée.
<b>Mode de faire valoir direct sans titre de propriété</b>	Allocation de terre faisant suite à une transaction non enregistrée : prêt à titre gratuit, attribution coutumière, etc.
<b>Morbidité</b>	Etat d'animal malade.
<b>Mortalité</b>	Etat d'animal mort.
<b>Mort-né</b>	Naissance dans laquelle le produit est sorti mort le jour de la mise-bas « accouchement »
<b>Mouton</b>	Ovin
<b>Naissance vivante</b>	Naissance dans laquelle le produit est sorti vivant le jour de la mise-bas.
<b>Opération de mise à couvaion</b>	Acte technique par lequel des œufs de volailles sont mis dans des conditions requises pour provoquer l'éclosion
<b>Opération de placement d'embryon</b>	Acte technique par lequel un embryon est placé dans l'utérus d'une femelle
<b>Opération d'insémination artificielle</b>	Acte technique par lequel le sperme est introduit dans l'utérus d'une femelle dans le cadre d'une insémination artificielle.
<b>Organisation agricole</b>	Entreprise de type association des agriculteurs ou coopératives agricoles.
<b>Ovins</b>	Ensemble des animaux communément appelés "moutons
<b>Parc à vaccination</b>	Espace aménagé en courette et en couloir à ciel ouvert construit en matériaux locaux (banco, bois) ou en matériaux définitifs (béton, fer ) et destiné à contenir les animaux pendant les opérations de vaccination
<b>Parcelle</b>	Portion de terrain exploitée par un ou plusieurs membres du ménage et portant une seule culture ou une association de cultures.
<b>Part de l'agriculture dans le PIB</b>	pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut.



<b>Part destiné à la transformation</b>	Elle correspond au pourcentage du volume d'un produit primaire, secondaire ou même de degré supérieur de transformation destinée à la production que l'on estime consacrée à un processus spécifique de transformation
<b>Pâturage naturel</b>	Ensemble des formations végétales herbacées et ligneuses existant de nature sauvage et où l'on fait brouter l'herbe aux animaux domestiques.
<b>Période de consommation céréalière</b>	Durée de consommation de la production céréalière
<b>Perte (de produits alimentaires)</b>	Baisse mesurable de la quantité de produits alimentaires
<b>Perte (quantitative) de céréales</b>	Perte relative aux grains vivriers qui auraient été consommés s'ils étaient restés dans la chaîne alimentaire
<b>Perte directe de produits alimentaires</b>	Disparition de produits alimentaires due à des écoulements, à leur consommation par des insectes, des rongeurs, des oiseaux, ou à leur détérioration par des moisissures, des champignons, etc.
<b>Pertes</b>	Quantités d'aliments qui sortent de la chaîne de production/d'approvisionnement à n'importe quelle étape après la récolte/l'abattage et avant le commerce au détail
<b>Pertes avant récolte</b>	Pertes ayant lieu avant le début de la récolte, imputables à des attaques d'insectes, d'acariens, de rongeurs, d'oiseaux, d'adventices ou de maladies pouvant affectées les plantes.
<b>Pertes pendant la récolte</b>	Pertes ayant lieu pendant la récolte, imputables à l'éclatement, à des dégâts mécaniques ou à l'égrenage.
<b>Petits ruminants</b>	Petits mammifères herbivores qui ruminent (Ovins et caprins).
<b>Population agricole</b>	Ensemble des membres des ménages agricoles.
<b>Porcins</b>	Ensemble des animaux communément appelés « cochon »
<b>Post-récolte</b>	Période suivant la séparation des produits alimentaires de leur site de croissance ou de production immédiate
<b>Pourcentage du budget alloué à l'agriculture et élevage</b>	Part du budget national destiné à l'agriculture et l'élevage.
<b>Prairies et pâturages permanents</b>	Prairies et pâturages occupées par des cultures dont la durée de vie est supérieure ou égale à cinq ans
<b>Prix au consommateur</b>	Prix relevant d'une transaction entre un détaillant et/ou un demi-grossiste, et un consommateur sur un marché de détail.
<b>Prix au regroupement</b>	Prix de gros ou demi-gros relevé sur un marché de regroupement.
<b>Probabilité de crise alimentaire</b>	Estimation du risque de survenue d'une crise d'alimentation compte tenu de l'issue de la campagne agricole et de la capacité qu'ont les populations à faire face à un déficit de la production agricole.
<b>Production agricole</b>	Résultat de l'exploitation de la terre par l'homme afin de produire des végétaux et les animaux qui lui sont utiles à son alimentation.



<b>Production disponible</b>	<b>céréalière</b>	Production nette de céréales de la campagne agricole précédente.
<b>Production de vache et par lactation</b>	<b>laitière par</b>	Quantité de lait produite par une vache durant sa période de lactation
<b>Productivité agricole</b>	<b>du travail</b>	Rapport entre une production agricole réalisée et les quantités de facteurs de production utilisées pour l'obtenir
<b>Productivité pastorale</b>	<b>du travail</b>	Rapport entre une production pastorale réalisée et les quantités de facteurs de production utilisées pour l'obtenir
<b>Productivité du travail</b>		Représente le volume total de la production (mesurée en termes de produit intérieur brut, PIB) réalisée par unité de travail (mesurée en termes de nombre de personnes employées ou d'heures travaillées) au cours d'une période de référence donnée.
<b>Produits phytosanitaires</b>		Produits utilisés pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux.
<b>Proportion des zones agricoles de manière productive et durable</b>	<b>des zones exploitées</b>	Rapport de la superficie des zones agricoles exploitées de manière productive et durable et la superficie de la zone agricole.
<b>Race animale</b>		Communauté d'animaux ayant des caractéristiques morphologiques et génétiques très voisines.
<b>Récolte/moisson</b>		La quantité obtenue après récolte ou action de recueillir sur le site de croissance ou de production immédiate d'un produit (moisson, cueillette, pêche, etc.)
<b>Redevance</b>		Montant en espèces ou en nature versé par un exploitant agricole pour l'utilisation d'infrastructures ou de services communs mis à sa disposition par une structure d'aménagement sans distinction de statut : groupement, coopérative, union, société.
<b>Rendement à l'hectare</b>		Production obtenue par rapport à la surface plantée, en hectares.
<b>Rendement en principale</b>		Production par rapport à l'unité de surface d'une culture principale.
<b>Rendement en pure</b>		Production par rapport à l'unité de surface d'une culture en pure.
<b>Rendement en secondaire</b>		Production par rapport à l'unité de surface d'une culture secondaire.
<b>Rendement moyen à l'hectare</b>	<b>moyen à</b>	Production moyenne obtenue par rapport à la surface plantée, en hectares.
<b>Responsable de parcelle</b>		Personne ne qui décide des semis sur la parcelle et de l'utilisation des récoltes.
<b>Ressources animales</b>	<b>génétiques</b>	Biodiversité des espèces animales ou matériel d'origine animale contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité
<b>Ressources végétales</b>	<b>génétiques</b>	Diversité végétale ou matériel d'origine végétale contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité"

<b>Revenu agricole</b>	Valeur tirée de l'exercice de l'activité agricole. Le revenu agricole d'une exploitation est l'excédent brut d'exploitation tiré des activités agricoles présentes sur l'exploitation (culture pluviale, culture horticole, arboriculture fruitière, sylviculture, élevage). Ne sont donc pas comptabilisés dans le revenu agricole les produits de la cueillette (collecte de sous-produits ligneux, collecte de bois de feu), les salaires en nature ou en espèce provenant du secteur agricole.
<b>Revenu non agricole</b>	Bénéfice net tiré de toutes les activités pratiquées par les membres du ménage en dehors de celui issu des activités agricoles présentes sur l'exploitation agricole.
<b>Saisie vétérinaire</b>	<b>d'inspection</b> Soustraction hors de la consommation humaine par les services d'inspection dans les abattoirs et aires d'abattage, d'une carcasse entière ou d'un organe animal ou d'une partie du corps d'un animal jugés impropres à cause d'une altération par des maladies animales. On parle de saisie totale quand c'est toute la carcasse entière et les différents abats qui sont soustraits. On parle de saisie partielle quand la soustraction concerne une partie du corps de l'animal ou simplement un ou plusieurs organes.
<b>Saison A ou Agatasi</b>	Petite saison des pluies qui va de mi-septembre à mi-février.
<b>Saison B ou Impeshi</b>	Grande saison des pluies qui va de mi-février à mi-juin.
<b>Saison C ou Ici</b>	Saison qui s'étend de mi-juin à mi-septembre .
<b>Score de consommation alimentaire</b>	Indicateur composite (standardisé du PAM) calculé pour refléter la diversité alimentaire, la fréquence ainsi que le rapport nutritionnel relatif des produits et groupes alimentaires consommés par les ménages.
<b>Sécurité alimentaire</b>	« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». Ses quatre dimensions principales sont : la disponibilité physique des aliments, l'accès économique et physique des aliments, l'utilisation des aliments et la stabilité des trois autres dimensions dans le temps)
<b>Sécurité des aliments</b>	C'est une discipline scientifique, un processus ou une action visant à prévenir la présence dans la nourriture de substances nocives pour la santé humaine. Elle vise à garantir que les aliments peuvent être consommés sans danger.
<b>Semences</b>	Toutes les quantités d'un produit réservées à des fins de reproduction pour l'année suivante

<b>Semences sélectionnées</b>	Semences améliorées et certifiées importées ou produites par des maisons spécialisées ou par des producteurs semenciers et vendues par les maisons de commerce ou fournies par les structures techniques (centre semencier, producteurs semenciers) et organisations non gouvernementales (ONG).
<b>Statistiques courantes ou de conjoncture</b>	Statistiques qui correspondent aux caractéristiques dont les variations annuelles sont assez rapides
<b>Statistiques de base ou de structure</b>	Statistiques qui correspondent aux caractéristiques dont les variations interannuelles sont faibles et qui reflètent la structure de l'économie agricole du pays ou de la région.
<b>Subventions à l'exportation dans le secteur agricole</b>	Forme d'aide ou de soutien financier accordé par le gouvernement pour faciliter l'exportation des produits agricoles destinés aux marchés étrangers, afin d'encourager un accroissement des ventes à l'étranger.
<b>Superficie agricole utilisée</b>	Superficies exploitées ou occupée par les cultures.
<b>Superficie brute</b>	Superficie potentiellement agricole (occupée par les cultures et les parties non cultivées correspondantes: haies, tournières, talus, passage, etc.)
<b>Superficie de la parcelle</b>	Superficie physique de la parcelle occupée par les cultures sans distinction de densité de culture.
<b>Superficie en principale</b>	Superficie physique occupée par une culture dominante dans une parcelle.
<b>Superficie en pure</b>	Superficie physique occupée par une culture en pure dans une parcelle.
<b>Superficie en secondaire</b>	Superficie physique occupée par une culture en secondaire dans une parcelle.
<b>Superficie totale emblavée</b>	Somme des superficies physiques des parcelles entretenues par les membres des ménages agricoles occupées par les cultures
<b>Superficie totale exploitée (cultivée)</b>	Somme des superficies physiques des parcelles entretenues par les membres des ménages agricoles.
<b>Surface des terres dégradées</b>	Superficie ayant perdu la potentialité agricole
<b>Surface des zones forestières</b>	Vaste étendue boisée, relativement dense, constituée d'un ou plusieurs peuplement d'arbres.
<b>Sylviculture</b>	Pratique d'entretien de cultures ou d'exploitation de boisements.
<b>Système d'élevage extensif</b>	Élevage caractérisé par un très faible niveau d'investissement et d'utilisation d'intrants alimentaires et vétérinaires. L'alimentation des animaux dépend presque exclusivement des ressources naturelles.

<b>Système d'élevage semi-intensif</b>	Système d'élevage marqué par un niveau d'investissement souvent assez faible en bâtiments et équipements d'élevage et par un recours plus important à des intrants alimentaires et vétérinaires que dans le cas des systèmes extensifs. Les animaux, moins dépendants des ressources naturelles et de l'espace que ceux qui sont élevés dans un système extensif, ne s'éloignent pas du lieu de production.
<b>Systèmes d'élevage intensif</b>	Système d'élevage caractérisé par un haut niveau d'investissement en infrastructures d'élevage, une utilisation importante d'intrants alimentaires et vétérinaires. Les animaux sont maintenus en permanence à l'intérieur du bâtiment d'élevage et ne dépendent que peu des ressources naturelles. L'élevage est conduit comme une véritable entreprise.
<b>Taureau</b>	Bovin mâle entier âgé de plus de 3 ans.
<b>Taurillon</b>	Bovin mâle entier âgé de 1 an (12mois) à 3 ans (36mois)
<b>Taux brut d'exploitation forestière</b>	Rapport entre l'ensemble des superficies forestières en activité et la superficie exploitable du pays au cours d'une année donnée.
<b>Taux d'accroissement de la production agricole</b>	Écart entre la production agricole d'une année (ou d'une campagne) donnée et celle de l'année (ou de la campagne) précédente, rapporté à la production agricole de l'année (ou de la campagne) précédente.
<b>Taux d'autonomie céréalière</b>	Rapport entre les besoins de consommation en céréales des populations et la production céréalière disponible.
<b>Taux d'autosuffisance alimentaire (TAS)</b>	Rapport entre la production alimentaire domestique et la consommation alimentaire domestique. Il est exprimé en termes physiques et peut être calculé par produit ou pour l'ensemble de la production alimentaire. Le TAS exprime l'ampleur de la production par rapport à l'utilisation nationale
<b>Taux de couverture céréalier apparent (TCCA)</b>	Écart entre la consommation céréalière apparente et les besoins de la période écoulée rapporté à ces mêmes besoins de la période écoulée.
<b>Taux de couverture forestière</b>	Surface occupée par les forêt par rapport à la superficie totale du pays
<b>Taux de crédit à la production agricole</b>	Rapport entre la valeur des acquisitions à crédit d'intrants et d'équipements agricoles et la valeur totale des acquisitions d'intrants et d'équipements agricoles.
<b>Taux de déboisement</b>	Surface déboisée sur la surface totale forestière
<b>Taux de sécurisation foncière</b>	Rapport entre la superficie des terres avec un titre de jouissance et la superficie totale emblavée. Il exprime le degré de pérennisation du mode d'accès à la terre.
<b>Taux d'occupation des terres cultivables</b>	Pourcentage de terres cultivables utilisées pour la production des cultures qui ne sont pas replantées après chaque récolte (cultures permanentes).
<b>Teneur en eau</b>	Quantité d'eau se trouvant dans un produit donné
<b>Terre arable</b>	Terre propice à l'agriculture.

<b>Terres cultivables</b>	Terres affectées aux cultures temporaires et aux cultures permanentes, les prairies temporaires, les jardins maraîchers ou potagers, et les terres jachères temporaires.
<b>Terres irriguées</b>	Terrains arrosés à dessein, y compris par eau de crue dirigée.
<b>Thé sec</b>	Feuilles vertes qui subissent une fermentation en tas avant d'être séché, puis on les soumet à plusieurs reprises à un chauffage effectué sur des plaques métalliques (torréfaction poussée)
<b>Thé vert</b>	Feuilles vertes séchées et soumises à une légère torréfaction immédiatement après la cueillette.
<b>Traitements vétérinaires</b>	Soins administrés à un animal en vue de le guérir d'une maladie (traitements curatifs) ou d'empêcher qu'il n'attrape pas une maladie (traitements préventifs)
<b>Transformation alimentaire</b>	<b>agro-</b> activités qui concernent (1) la préparation (conditionnement et conservation) (2) la fabrication d'aliments,
<b>Transhumance</b>	Mouvement saisonnier des animaux accompagnés par des bergers à la recherche de pâturages et/ou d'eau.
<b>Tubercules</b>	Excroissance située sur une racine, un rhizome ou une tige dans laquelle s'accumule les réserves nutritives d'une plante.
<b>Unités laitières spécialisées</b>	Centres de collecte et de transformation du lait destiné à la vente.
<b>Usage industriel</b>	L'usage industriel se définit comme toute quantité d'un produit donné utilisée dans un processus de transformation ou de fabrication non alimentaire (biocarburants, produits cosmétiques, détergents ou peintures).
<b>Vaccin</b>	Produit chimique ou biologique qui, inoculé dans le corps d'un animal, est capable de provoquer des anticorps qui empêchent que l'animal en question ne contracte la maladie
<b>Vaccination</b>	Administration d'un vaccin à un animal contre une maladie
<b>Vacciner un animal</b>	Administrer un vaccin dans le corps d'un animal en vue de l'immuniser contre une maladie
<b>Vache</b>	Bovin femelle adulte qui a déjà mis bas.
<b>Variations des stocks</b>	Variations des stocks qui se produisent durant la période de référence à tous les niveaux entre la production et le commerce de détail, c'est-à-dire que sont comprises les fluctuations des stocks publics, des stocks des fabricants, des importateurs, des exportateurs, des autres négociants en gros et des détaillants, des stocks des entreprises de transport et de stockage et des stocks des exploitations agricoles.
<b>Veau</b>	Bovin mâle âgé d'un an (12mois) au plus
<b>Velle</b>	Bovin femelle âgé d'un an (12mois) au plus
<b>Verger</b>	Plantation régulière, entretenue d'arbres fruitiers d'une densité d'au moins 100 pieds à l'hectare.
<b>Volailles</b>	Ensemble des oiseaux de basse-cour.
<b>Yaourt ou lait caillé</b>	Produit obtenu après la fermentation du lait.

<b>Zone à risques (ZAR)</b>	Milieu dans lequel les disponibilités alimentaires ou les conditions d'accès à ces disponibilités sont à un niveau susceptible de conduire à une crise alimentaire.
<b>Zone agricole</b>	Somme des terres arables (zones des cultures et des prairies et pâturage etc.)
<b>Zone de culture permanente</b>	Superficies occupées par des cultures dont la durée de vie est supérieure ou égale à cinq ans
<b>Zone pastorale</b>	Milieu regorgeant de ressources naturelles et identifiée comme espace particulièrement favorable à l'élevage.
<b>Zones agricoles exploitées de manière productive et durable</b>	Zone agricole exploitée en respectant les trois dimensions de la production durable : environnementales, sociales et économiques. Il correspond aux zones agricoles des fermes qui satisfont les sous indicateurs sélectionnés à travers tous les trois dimensions.

## Thème 3-B : Pêche

Le Ministère de l'environnement, l'Agriculture et de l'Élevage est le producteur et l'utilisateur central de statistiques qui requièrent la terminologie structurée sous ce thème.

<b>Activité relative à la pêche</b>	Toute activité en appui ou en préparation de la pêche y compris: <ul style="list-style-type: none"> <li>- le transbordement de poissons vers ou en provenance de tout bateau;</li> <li>- le débarquement de tout emballage, le conditionnement, le transbordement ou le transport de poissons qui n'ont pas encore été débarqués au port avant;</li> <li>- la disponibilité du personnel, du carburant, d'engins et d'autres fournitures sur mer ou l'accomplissement d'autres activités en appui aux opérations de pêche;</li> <li>- l'exportation du poisson ou des produits du poisson;</li> <li>- la tentative ou la préparation de faire l'une des activités susmentionnées.</li> </ul>
<b>Aquaculture</b>	La culture d'organismes aquatiques (poissons, algues, crustacés, mollusques...) en milieu contrôlé (bassin, rivière, étang).
<b>Association des pêcheurs</b>	Tout groupement agréé de personnes réunies dans un objectif de capturer les animaux aquatiques pour divers usages
<b>Bateau de pêche</b>	Tout bâtiment en acier, fibre de verre ou en bois doté d'un équipement approprié tel la lampe, le filet, l'ancre et les autres accessoires en vue d'être utilisé pour la pêche ou pour tout autre type d'activités liées à la pêche
<b>Capitaine</b>	Toute personne à la commande ou en charge du commandement d'un bateau ou d'un véhicule de pêche
<b>Capture par unité d'effort</b>	Capture enregistrée par une unité de pêche au cours d'une sortie à la pêche
<b>Coefficient d'activité bateau</b>	Nombre de bateaux qui sont allés pêcher en rapport à ceux de l'enquête cadre
<b>Effort de pêche</b>	C'est le produit de nombre d'unités de pêche selon l'enquête cadre, le coefficient d'activité bateau et le nombre de jours de pêche
<b>Engins de pêche</b>	Tout équipement, outil, structure, construction, installation ou autre article qui peut être utilisé dans l'activité de pêche, avec ou sans bateau, y compris tout filet de pêche, ligne, objet flottant, bouchon, bouée, lumière, treuil, pirogue ou aéronef
<b>Entreprise de pêche</b>	Unité économique comprenant toute installation et ses annexes pour la production-transformation et la commercialisation des produits de pêche



<b>Etablissement d'aquaculture</b>	Exploitation d'élevage d'organismes aquatiques destinés à la consommation, au repeuplement ou à des fins commerciales, scientifiques ou expérimentales
<b>Etablissement traitement de poissons</b>	<b>de</b> Tout local ou installation dans lequel le poisson est traité, mis en boîte, séché, mis en saumure, salé, fumé réfrigéré, mis en glace, congelé ou transformé en farine pour la vente dans le pays ou à l'étranger
<b>Filet de pêche</b>	Dispositif maillé, formé d'une nappe de filet en fibres naturelles ou synthétiques, utilisé principalement pour capturer ou extraire des ressources halieutiques de leur milieu de vie et dont la matière et les dimensions sont conformes aux normes autorisées par la loi.
<b>Juvénile Mareyage</b>	Tout spécimen halieutique n'ayant pas atteint la maturité sexuelle; Commerce de produits de la pêche frais ou traités, directement achetés auprès des pêcheurs;
<b>Organismes aquatiques</b>	Ensemble des espèces biologiques, de flore et de faune dont l'eau constitue le milieu normal ou fréquent de vie;
<b>Pêche</b>	Acte de capture ou d'extraction des ressources halieutiques, y compris les activités, préalables et connexes notamment la recherche de poissons, le déploiement ou le retrait des dispositifs destinés à attirer le poisson ou autre ressource halieutique
<b>Pêche artisanale</b>	Pêche pratiquée individuellement ou collectivement à des fins de commercialisation par les pêcheurs, non-inscrits au rôle d'équipage et dotés de moyens techniques relativement performants et ne nécessitant pas des investissements lourds
<b>Pêche coutumière</b>	Activité de pêche pratiquée par de populations vivant traditionnellement à proximité des plans d'eau constituant l'essentiel de leur subsistance et donnant lieu à la vente d'une partie des captures;
<b>Pêche de poisson d'aquarium:</b>	Activité de pêche dont l'objet est de prélever, en milieu naturel, des spécimens d'espèces animales ou végétales, indigènes ou sauvages pour la vente à des aquariums ou autres vivariums
<b>Pêche de subsistance</b>	Activité de pêche pratiquée par de populations vivant traditionnellement à proximité des plans d'eau constituant l'essentiel de leur subsistance, ne donnant pas lieu à la vente des captures et n'utilisant jamais de pirogues telle la pêche à la ligne;
<b>Pêche industrielle</b>	Pêche pratiquée à des fins commerciales par des pêcheurs inscrits au rôle d'équipage d'un navire de pêche et disposant de moyens technologiques performants;
<b>Pêche professionnelle</b>	Pêche commerciale exercée à des fins de profit et donnant lieu à la vente de toute ou une partie des captures; elle peut être industrielle, artisanale simple et / ou motorisé ou coutumière;



<b>Pêche scientifique</b>	Pêche ayant pour but l'étude et la connaissance des ressources halieutiques et aquacoles dans leur milieu;
<b>Pêche sportive</b>	Activité de pêche pratiquée à des fins récréatives et ne donnant pas lieu à la vente des captures;
<b>Pêcher</b>	Chercher ou capturer du poisson, tenter de chercher ou de capturer du poisson, s'engager dans toute autre activité qui peut raisonnablement aboutir à la localisation ou à la capture du poisson, placer, chercher ou recouvrir tout dispositif de concentration de poissons
<b>Pêcheries</b>	Un ou plusieurs ensembles de stock d'espèces et les opérations fondées sur ces stocks, qui, identifiés sur la base de caractéristiques géographiques, économiques, sociales, scientifiques, techniques ou récréatives, peuvent être considérés comme une unité, aux fins de conservation, de gestion et d'aménagement
<b>Pêcheur</b>	Toute personne qui exerce l'activité de pêche;
<b>Périmètre aquatique</b>	Tout plan d'eau ou partie de plan d'eau dans lequel le droit de pêcher et d'exercer l'aquaculture appartient à l'Etat
<b>Pisciculture</b>	Toutes les activités de l'homme dirigées vers la croissance et la valorisation du poisson à travers différentes techniques d'élevage dans les eaux naturelles, les fleuves, les étangs et les autres milieux artificiels;
<b>Pisciculture extensive</b>	Elevages de poissons qui sont conduits sans fertilisants ni apport de nourriture, C'est souvent le cas des mares. Le rendement est faible.
<b>Pisciculture intensive</b>	Elevage pratiqué en bassin artificiel ou cage, dans lesquels les poissons sont exclusivement nourris avec les aliments fournis par le pisciculteur
<b>Plan d'eau</b>	Ensemble de différents types d'étendues d'eau d'un pays
<b>Poisson</b>	Animal vivant dans l'eau autorisé à être pêché;
<b>Pourcentage des ménages disposant d'un lieu d'aisance convenable (WC avec chasseau d'eau et WC extérieur privé)</b>	C'est le pourcentage des ménages ordinaires disposant d'un lieu d'aisance convenable. c'est à dire WC avec chasse eau et WC privé par rapport à tous les ménages ordinaires
<b>Produit du poisson</b>	Tout produit ou partie du poisson y compris l'huile obtenue par la transformation du poisson et destinée à être utilisé comme nourriture humaine, alimentation animale ou composante d'une matière première destinée à la fabrication d'autres denrées de valeur commerciale ou ornementale;

**Réduction de la demande globale en bois-énergie grâce la promotion de la carbonisation et foyers améliorés en milieu urbain et rural** C'est la variation de la demande globale en bois comme source d'énergie entre deux périodes considérées, exprimée en pourcentage

**Ressources halieutiques:** Tout animal ou plante aquatique, vivant ou pas, transformé ou non, y compris la coquille, le reptile ou le mammifère aquatique;

**Taux de couverture en eau potable (%):** Pourcentage de la population qui a accès à une source d'approvisionnement en eau potable ( Branchement privé, Borne fontaine, Source aménagée, Puits protégé et forage)

**Zone de frayère** Endroits de rassemblement des poissons de deux sexes au moment de la période de reproduction

**Zone territoriale des eaux burundaises** Ensemble des cours d'eau et des lacs appartenant au territoire burundais et son bassin

| ..

## Thème 3-B : Communication

Ce thème recouvre essentiellement les prérogatives du Ministère des Télécommunications, de l'Information et de Médias.

- Ministère des transports, des Travaux Publics et de l'Équipement
- Ministère de l'Énergie et des Mines

Des références aux concepts de ce thème sont publiées dans les « Métadonnées des indicateurs de développement, y compris ceux relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement - Septembre 2014 - ISTEEDU ».

### Thème 3-C : Communication

**Abonnement mensuel au service mobile cellulaire** Frais d'abonnement mensuel post-payé au service mobile cellulaire

**Abonnement mensuel Internet par connexion téléphonique** Frais d'abonnement mensuel au service Internet par connexion fixe filaire

**Abonnements à des offres groupées large bande fixe et téléphonie fixe** Abonnements à des offres groupées large bande fixe et téléphonie fixe Nombre d'abonnements à des services de télécommunication proposés sous forme d'une offre groupée comprenant des services large bande fixe et des services de téléphonie fixe. Cet indicateur devrait prendre en compte uniquement les abonnements qui respectent les critères fixés dans la définition d'une offre groupée de services de télécommunication. Les abonnements qui incluent des services de télécommunication supplémentaires – par exemple les abonnements triple Play téléphonie fixe, large bande fixe et télévision payante – ne devraient pas être comptabilisés dans cet indicateur.

**Abonnements à des offres groupées large bande fixe, téléphonie fixe et télévision payante** Abonnements à des offres groupées large bande fixe, téléphonie fixe et télévision payante Nombre d'abonnements à des services de télécommunication proposés sous forme d'une offre groupée comprenant le large bande fixe, la téléphonie fixe et la télévision payante. Cet indicateur devrait prendre en compte uniquement les abonnements qui respectent les critères fixés dans la définition d'une offre groupée de services de télécommunication. Les abonnements qui incluent des services de télécommunication supplémentaires – par exemple les abonnements quadruple Play-téléphonie fixe, large bande fixe, télévision payante et voix/données mobiles – ne devraient pas être comptabilisés dans cet indicateur.

- Abonnements à télévision par câble** **la** Abonnements à la télévision par câble Les abonnements à la télévision par câble désignent les abonnements à des programmes de télévision multicanal fournis par des réseaux de câbles coaxiaux. Ils comprennent les abonnements à la télévision par câble analogique aussi bien que numérique. Si le détail des abonnements à la télévision par câble analogique et numérique est disponible, il convient de préciser le type d'abonnement dans une note. La TVIP fournie par le câble n'est pas prise en compte.
- Abonnements à télévision par satellite** **la** Abonnements à la télévision par satellite Les abonnements à la télévision par satellite désignent le nombre d'abonnements payants à un système de réception directe (DTH) de télévision par satellite, c'est-à-dire à un système de télévision payante dont la réception s'effectue via une antenne satellite. Ces abonnements ne comprennent pas les programmes de télévision par satellite transmis en clair.
- Abonnements au large bande fixe** **large** Abonnements au large bande fixe = indicateur précédent concernant les abonnements au large bande fixe (filaire) + large bande par satellite (i271s) + large bande hertzien fixe de Terre (i271fw). Abonnements au large bande fixe pour un accès haut débit à l'Internet public (connexion TCP/IP), à des débits en aval d'au moins 256 kbit/s. Cet indicateur prend en compte l'accès par câblomodems, lignes DSL, fibre jusqu'au domicile/jusqu'au bâtiment ainsi que d'autres types d'accès au large bande fixe (filaire), au large bande par satellite et au large bande hertzien fixe de Terre. Ce total est mesuré indépendamment du mode de paiement. Cet indicateur n'inclut pas les abonnés qui ont accès à des communications de données (Internet compris) via des réseaux cellulaires mobiles. Il inclut par contre les technologies WiMax fixes et toute autre technologie hertzienne fixe. Il prend aussi en compte les abonnements souscrits par des particuliers et les abonnements souscrits par des organisations
- Abonnements au large bande fixe souscrits par des organisations** Abonnements au large bande fixe souscrits par des organisations Nombre total d'abonnements souscrits par des organisations publiques ou privées (c'est-à-dire des abonnés autres que des particuliers) pour un accès à l'Internet public en un lieu fixe avec un débit en aval d'au moins 256 kbps. Cet indicateur prend en compte l'accès par câblomodems, lignes DSL, fibre jusqu'au domicile/jusqu'au bâtiment et les technologies large bande hertziennes fixes. Il ne prend pas en compte les abonnements de particuliers et les abonnements pour un accès à des communications de données (y compris l'Internet) via des réseaux mobiles.

**Abonnements au protocole VoIP**

Abonnements au protocole VoIP (i112IP) Les abonnements au protocole VoIP correspondent au nombre d'abonnements téléphoniques fixes utilisant le Protocole de transmission de la voix par Internet (VoIP). Il est également désigné par le terme « téléphonie large bande » (VoB), et inclut les abonnements VoIP routés par ligne fixe hertzienne, par DSL, par câble, par fibre optique et par d'autres plateformes Internet fixes large bande fournissant des services de téléphonie fixe au moyen de l'IP. Il exclut les applications VoIP par logiciels (par exemple, VoIP avec Skype utilisant la communication d'ordinateur à ordinateur ou la communication d'ordinateur à téléphone). Les abonnements VoIP qui ne prévoient pas de redevance mensuelle ne doivent être comptabilisés que s'ils ont généré du trafic entrant ou sortant au cours des trois derniers mois.

**Abonnements au téléphone fixe**

Les abonnements au téléphone fixe se réfère à la somme du nombre de lignes téléphoniques fixes analogiques, d'abonnements au protocole VoIP, d'abonnements aux lignes fixes hertziennes (BLR), de canaux RNIS et de publiphones fixes.

**Abonnements au téléphone mobile cellulaire**

Les abonnements au téléphone mobile cellulaire se réfère au nombre d'abonnements à un service téléphonique mobile public qui donne accès au réseau téléphonique public commuté (RTPC) et qui utilise une technologie cellulaire. Cet indicateur inclut le nombre d'abonnements au service prépayé et le nombre de comptes actifs prépayés (c'est-à-dire les comptes qui ont été utilisés au cours des trois derniers mois). Cet indicateur s'applique à tous les abonnements au téléphone mobile cellulaire permettant des communications vocales. Il ne tient pas compte des abonnements via des cartes de données ou des modems USB, des abonnements aux services publics de données mobiles, aux services de radiocommunications privées mobiles multivoies, au service télépoint, aux services de radiomessagerie, M2M ou aux services de télémessure.

**Abonnements de 2 Mbit/s à moins de 10 Mbit/s**

Abonnements de 2 Mbit/s à moins de 10 Mbit/s Il désigne tous les abonnements à l'Internet fixe large bande dont le débit descendant déclaré est supérieur ou égal à 2 Mbit/s et inférieur à 10 Mbit/s.

**Abonnements de 256 kbit/s à moins de 2 Mbit/s**

Abonnements de 256 kbit/s à moins de 2 Mbit/s Il désigne tous les abonnements à l'Internet fixe large bande dont le débit descendant déclaré est supérieur ou égal à 256 kbit/s et inférieur à 2 Mbit/s.

**Abonnements Internet par câblomodem**

Abonnements Internet par câblomodem Cet indicateur désigne le nombre d'abonnements Internet utilisant des câblomodems pour accéder à l'Internet, à un débit descendant égal ou supérieur à 256 kbit/s. Un câblomodem est un modem relié à un réseau de télévision par câble.

<b>Abonnements Internet par fibre jusqu'au domicile/bâtiment</b>	Abonnements Internet par fibre jusqu'au domicile/bâtiment (i4213ftth/b) Il désigne le nombre d'abonnements Internet utilisant la fibre jusqu'au domicile ou jusqu'au bâtiment et dont le débit descendant est supérieur ou égal à 256 kbit/s. Cet indicateur devrait tenir compte des abonnements où les fibres arrivent directement chez l'abonné ou aboutissent à moins de 2 mètres d'un des murs extérieurs du bâtiment. Les fibres jusqu'à l'armoire de répartition et jusqu'au nœud sont exclues.
<b>Abonnements Internet, technologie DSL</b>	Abonnements Internet, technologie DSL (i4213dsl) Il désigne le nombre d'abonnements Internet utilisant la technologie de la ligne d'abonné numérique (DSL) pour accéder à l'Internet, à un débit descendant égal ou supérieur à 256 kbit/s. La technologie DSL permet d'acheminer les informations à grande largeur de bande vers les foyers et les petites entreprises sur des lignes téléphoniques ordinaires en fils de cuivre. Cet indicateur ne doit pas tenir compte des abonnements VDSL (ligne d'abonné numérique à très haut débit), lorsque ces derniers utilisent la fibre jusqu'au domicile/bâtiment.
<b>Abonnements large bande par satellite</b>	Abonnements large bande par satellite Les abonnements large bande par satellite désignent le nombre d'abonnements à l'Internet par satellite dont le débit descendant déclaré est au moins égal à 256 kbit/s. Il se réfère à la technologie d'abonnements de détail et non à la technologie dorsale.
<b>Abonnements mobiles à haut débit</b>	Les abonnements à large bande (mobile) sont des abonnements aux réseaux mobile cellulaires avec accès à la communication de données (par exemple l'Internet) à des débits de large bande (définis comme supérieurs ou égaux à 256 kbit/s dans un ou les deux sens), tels que WCDMA, HSDPA, CDMA2000 1xEV-DO et CDMA 2000 1xEV-DV, quel que soit l'appareil utilisé pour accéder à l'Internet (ordinateur manuel ou portable, téléphone portable, etc.)....
<b>Abonnements pour un débit de 10 Mbit/s à moins de 30 Mbit/s</b>	Abonnements pour un débit de 10 Mbit/s à moins de 30 Mbit/s Désigne tous les abonnements à l'Internet fixe large bande dont le débit descendant déclaré est supérieur ou égal à 10 Mbit/s et inférieur à 30 Mbit/s.
<b>Abonnements pour un débit de 30 Mbit/s à moins de 100 Mbit/s</b>	Abonnements pour un débit de 30 Mbit/s à moins de 100 Mbit/s Désigne tous les abonnements à l'Internet fixe large bande dont le débit descendant déclaré est supérieur ou égal à 30 Mbit/s et inférieur à 100 Mbit/s.
<b>Abonnements pour un débit égal ou supérieur à 100 Mbit/s</b>	Abonnements pour un débit égal ou supérieur à 100 Mbit/s Désigne tous les abonnements à l'Internet fixe large bande dont le débit descendant déclaré est supérieur ou égal à 100 Mbit/s.

<b>Abonnements, égal ou supérieur à 10 Mbit/s</b>	ou Abonnements, égal ou supérieur à 10 Mbit/s Il désigne tous les abonnements à l'Internet fixe large bande dont le débit descendant déclaré est supérieur ou égal à 10 Mbit/s.
<b>Abonnés à l'Internet fixe</b>	Par abonnés à l'Internet fixe on entend le nombre total d'abonnés à l'Internet au moyen d'un accès fixe, ce qui comprend les abonnés par ligne commutée et par bande large fixe, le modem câble, les lignes numériques d'abonnés à Internet, et les autres abonnés à l'Internet via bande large fixe et lignes louées.
<b>Abonnés à l'Internet fixe à haut débit</b>	On entend par Abonnés à l'Internet à large bande (fixe) les entités (par exemple entreprises, particuliers) qui s'abonnent à un accès payant à haut débit à l'Internet public (une connexion TCP/IP). L'accès à haut débit est défini comme étant au moins de 256 Kbit/s dans un sens ou dans les deux. L'Internet fixe à large bande inclut le modem câble, les lignes numériques d'abonnés, la technologie de fibre optique et autre large bande (telle que Internet à large bande par satellite, réseau local Ethernet, accès non filaire fixe, réseau local non filaire (WLAN) et WiMax). Les abonnés à l'accès de communication de données (y compris l'Internet) via réseaux cellulaires mobiles sont exclus.
<b>Abonnés aux services téléphoniques cellulaires</b>	Abonnés à un service téléphonique mobile public automatique qui donne accès au réseau téléphonique public à commutation (RTPC) et utilise une technique cellulaire.
<b>Abonnés internet par 100 habitants</b>	Nombre d'abonnés Internet par la population et en multipliant par 100.
<b>Abonnés Internet par connexion téléphonique</b>	Nombre d'abonnés Internet par connexion téléphonique
<b>Autres abonnements à la télévision</b>	Autres abonnements à la télévision Les autres abonnements à la télévision désignent les abonnements à des programmes de télévision payants différents de la TVIP, la télévision par satellite et la télévision par câble. Ils comprennent notamment les abonnements à des plates formes de télévision telles que les systèmes hyperfréquence de distribution multipoint (MMDS) et la télévision numérique de Terre payante (TNT payante). Les programmes de télévision diffusés en clair ne doivent pas être pris en compte. Les plates-formes correspondant aux données communiquées doivent être indiquées dans une note.



**Autres abonnements à l'Internet fixe (filaire) large bande** Autres abonnements à l'Internet fixe (filaire) large bande Il désigne les abonnements à l'Internet utilisant d'autres technologies fixes (filaires) large bande (autres que la technologie DSL, le câblomodem et les fibres) pour accéder à l'Internet, et dont le débit descendant est supérieur ou égal à 256 kbit/s. Cet indicateur inclut les technologies comme le réseau local Ethernet (Ethernet LAN) et les communications large bande par courant porteur (CPL). Les abonnements à l'Ethernet LAN désignent les abonnements utilisant la technologie IEEE 802.3. Les abonnements CPL désignent les abonnements utilisant des services large bande par courant porteur. Les utilisateurs d'accès large bande temporaires [par exemple, itinérances entre réseaux locaux publics hertziens (PWLAN)], les utilisateurs de la technologie WiMax et ceux ayant accès à l'Internet grâce à des réseaux mobiles cellulaires sont exclus

**Itinérance hors réseau d'origine (itinérance sortante avec un accord d'itinérance au niveau du pays), en minutes (nouveau 2021)** L'itinérance hors réseau d'origine (itinérance sortante) correspond au nombre total de minutes passées ou reçues par les abonnés du pays en question sur des réseaux étrangers (itinérance sortante), c'est-à-dire les minutes de trafic itinérant international au détail de la part des abonnés à son propre réseau sur des réseaux étrangers avec lesquels le pays en question a conclu un accord d'itinérance au niveau du pays. Cet indicateur exclut les minutes passées par des utilisateurs qui ne sont pas abonnés aux réseaux mobiles nationaux et les utilisent provisoirement pour des appels en itinérance.

**Itinérance régionale**

Un service mobile qui permet à l'abonné d'un opérateur de la téléphonie mobile de continuer d'appeler et d'être joignable en visite dans les pays membre de la Communauté Est Africaine.

**Journal**

Une publication quotidienne qui présente et commente l'actualité dans tous les domaines d'une part, et une émission d'information diffusée à l'heure fixe à la radio et à la télévision d'autre part

**journal parlé**

Emission d'actualités à la télévision ou à la radio

**Journalisme**

Métier professionnel qui consiste à recueillir, vérifier et éventuellement commenter des faits pour les porter à l'attention du public dans les médias en respectant une certaine déontologie du journalisme.

**Journaliste**

Toute personne qui exerce sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse ou agence de presse et pratique à titre régulier et rétribué la recherche, le traitement et la diffusion de toute une gamme d'informations qui est ensuite transmise au public à travers les médias



- Le pourcentage d'abonnements au service téléphonique fixe** Le pourcentage d'abonnements au service téléphonique fixe résidentiel correspond au pourcentage obtenu en divisant le nombre de lignes téléphoniques fixes actives desservant les ménages (c'est-à-dire les lignes qui ne sont pas utilisées par les entreprises, les services publics ou à d'autres fins professionnelles ou encore comme postes téléphoniques publics) par le nombre d'abonnements téléphoniques fixes (indicateur 2), et en multipliant le résultat par 100. Par ménage, on entend une ou plusieurs personnes, ayant ou non des liens de parenté, partageant un logement et leurs courses alimentaires. Les abonnements actifs incluent tous
- Lignes principales à usage résidentiel** Nombre de lignes principales desservant les foyers/ménages (c'est-à-dire celles qui ne sont pas utilisées pour les affaires, les services publics ou à d'autres fins professionnelles, ou encore comme postes téléphoniques publics).
- Lignes téléphoniques fixes par 100 habitants** On entend par lignes téléphoniques fixes les lignes téléphoniques reliant l'équipement terminal d'abonné (ex. combiné téléphonique ou télécopieur) au réseau téléphonique public commuté (RTPC), auxquelles correspond un port réservé sur un central téléphonique. On calcule le nombre de lignes téléphoniques fixes par 100 habitants en divisant le nombre de lignes téléphoniques fixes par la population et en multipliant le résultat par 100.

<b>Lignes principales en service</b>	<b>téléphoniques</b>	On entend par ligne principale une ligne téléphonique qui relie l'équipement terminal de l'abonné au réseau public commuté et qui dispose d'un accès dans l'équipement de commutation téléphonique. Ce terme est synonyme de "poste principal" ou de "ligne directe de central", termes couramment utilisés dans les documents relatifs aux télécommunications. Il n'est pas nécessairement identique aux termes ligne d'accès ou abonné (voir ci-dessous). Il est entendu : - que la ligne connectée au commutateur téléphonique peut être une ligne exclusive ou une ligne partagée ; - que si l'équipement de l'abonné comporte plusieurs postes supplémentaires (commutateur privé), le nombre de lignes principales est égal au nombre de lignes qui relient l'installation au commutateur téléphonique, que ces lignes soient exploitées dans un seul sens ou dans les deux sens. Exemple : Un équipement d'abonné avec postes supplémentaires est desservi par 50 lignes qui le rattachent au commutateur téléphonique. L'installation comporte dix positions de fonctionnement (et donc dix "postes d'opératrices") et 500 postes supplémentaires. Conformément à la définition ci-dessus, cette installation doit être considérée comme disposant de 50 lignes principales (c'est-à-dire autant qu'il existe de lignes reliant l'installation d'abonné au commutateur). En d'autres termes, elle ne sera pas considérée comme possédant : -ni une seule ligne principale (qui s'appliquerait à l'installation) ; -ni dix lignes principales (car cela correspondrait au nombre de postes d'opératrices) ; -ni 500 lignes principales (qui correspondent aux lignes supplémentaires). Il convient de faire une distinction entre abonné et ligne principale. Les abonnés (par exemple les clients qui reçoivent une facture individuelle) peuvent partager une même ligne (par exemple ligne partagée) ou utiliser des prolongements à partir de postes supplémentaires privés. Ainsi, une ligne principale peut desservir plusieurs abonnés.
<b>Lignes principales en service</b>	<b>téléphoniques (fixes) en</b>	Il s'agit d'une ligne téléphonique (fixe) qui relie l'équipement terminal de l'abonné au réseau public commuté et qui dispose d'un accès individualisé dans l'équipement de commutation téléphonique
<b>Livre</b>		Assemblage d'un nombre assez grand de pages, à l'exclusion des périodiques
<b>Logiciel</b>		Ensemble des programmes et des procédures nécessaires au fonctionnement d'un système informatique
<b>Magazine</b>		Publication périodique généralement illustrée, traitant le plus souvent dans un but de vulgarisation de sujets divers ou d'un domaine précis
<b>Média</b>		Toute institution ou moyen impersonnel permettant une diffusion large et collective d'informations ou d'opinions ,quel qu'en soit le support

<b>Médias</b>	Procédés permettant la distribution, la diffusion, ou la communication d'œuvres, de documents ou de messages sonores ou audiovisuels (presse, cinéma, affiche, radiodiffusion, télévision) télédistribution....)
<b>Montage</b>	Assemblage d'éléments pour obtenir un document complexe
<b>Musique</b>	Art et une activité culturelle consistant à combiner sons et silences au cours du temps
<b>Nombre d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants</b>	On obtient le nombre d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants en divisant le nombre d'abonnés au téléphone portable par la population et en multipliant le résultat par 100.
<b>Nombre de data center national intégré</b>	Nombre de data center installés
<b>Nombre de ménages couverts par des réseaux fibre jusqu'aux locaux</b>	Nombre de ménages couverts par des réseaux fibre jusqu'aux locaux. Correspond au nombre de ménages couverts par des réseaux FTTP (fibre jusqu'aux locaux). Cet indicateur comprend les configurations de réseau FTTH (fibre jusqu'au domicile), FTTB (fibre jusqu'au bâtiment) et FTTdp (fibre jusqu'au point de distribution). Les technologies de fibre jusqu'à l'armoire de répartition et de fibre jusqu'au nœud ne sont pas comprises.
<b>Nombre de ménages couverts par un réseau fixe filaire</b>	Nombre de ménages couverts par un réseau fixe filaire. Le nombre de ménages couverts par un réseau fixe filaire, de ménages desservis par le câble ou de foyers raccordés indique la disponibilité de services du réseau fixe, sans qu'il y ait nécessairement d'abonnement à ces services ni d'utilisation de ceux-ci. Les ménages devraient être considérés comme couverts, desservis par le câble ou raccordés si le fournisseur de réseau fournit déjà ou est en mesure de fournir une connexion sur le "dernier kilomètre" au réseau fixe filaire dans un court laps de temps (c'est-à-dire quelques jours), sans engagement exceptionnel de ressources. On entend par l'engagement exceptionnel de ressources le recours à l'un des éléments suivants: installation ou prolongement de câbles depuis le centre de commutation local, installation d'un multiplexeur de lignes d'abonnés numériques (DSLAM), d'un système de terminaison de modem câble (CMTS), d'une terminaison de ligne optique (OLT), d'un nœud optique, d'un diviseur optique, d'une armoire de répartition FTTC, d'un nœud hybride fibre optique-câble coaxial (HFC), construction d'un conduit, installation de pylônes, location d'une ligne. Cet indicateur ne tient pas compte des réseaux hertziens fixes, des réseaux
<b>Nombre de récepteurs de télévision</b>	Nombre total de récepteurs de télévision. Un récepteur de télévision est un équipement capable de recevoir les signaux de télévision radiodiffusés

<b>Nombre de récepteurs radio</b>		Nombre total de récepteurs radio, c'est-à-dire d'équipements capables de recevoir des signaux sonores radiodiffusés les principales gammes d'ondes (FM, AM, LW et SW)
<b>Nombre total d'abonnés Internet</b>		Nombre total d'abonnés Internet ayant un accès fixe, qui comprend les abonnés par connexion téléphonique, large bande fixe, par câblomodem, DSL et les autres abonnés Internet large bande et de lignes louées
<b>One Network Area (ONA)</b>		ONA , c'est le réseau unique de communication de la Communauté Est Africaine
<b>Ordinateur par habitants</b>	<b>100</b>	Nombre d'ordinateurs par 100 habitants en divisant par la population l'estimation du nombre d'ordinateurs utilisés et en multipliant le résultat par 100.
<b>Organe de Presse</b>		une structure institutionnelle qui réalise et diffuse l'information à travers les journaux ,écrits, Magazines ,cahiers ou feuilles, d'information paraissant à l'intervalle régulier ou en série
<b>Personnel télécommunications mobiles</b>	<b>des</b>	Nombre total de personnel employé par les opérateurs des réseaux mobiles cellulaires
<b>Personnel féminin télécommunications mobiles</b>	<b>des</b>	Nombre total de personnel féminin employé par les opérateurs des réseaux mobiles cellulaires
<b>Photo</b>		Cliché réalisé avec un temps de pose très court et sans l'utilisation d'un pied
<b>Pigiste</b>		Journaliste, rédacteur, correcteur. Payé à la pige, c'est-à-dire, dont la rémunération est fonction du travail effectué conformément au contrat de pige conclut entre lui et son employeur
<b>Pourcentage de la population couverte par au moins un réseau mobile 3G</b>	<b>la</b>	Pourcentage de la population couverte par au moins un réseau mobile 3G Le pourcentage de la population couverte par au moins un réseau mobile 3G correspond au pourcentage d'habitants qui sont desservis par un signal mobile cellulaire de troisième génération au moins, qu'ils soient abonnés ou non au service. Pour calculer ce pourcentage, on divise le nombre d'habitants desservis par un signal mobile cellulaire de troisième génération au moins par la population totale et on multiplie le résultat par 100. Cet indicateur ne prend pas en compte les personnes desservies uniquement par un réseau GPRS, EDGE ou CDMA 1xRTT.

**Pourcentage de la population couverte par au moins un réseau mobile 5G** Pourcentage de la population couverte par au moins un réseau mobile 5G (nouveau 2021) Le pourcentage de la population couverte par un réseau mobile 5G correspond au pourcentage d'habitants qui sont desservis par au moins un signal mobile cellulaire 5G, qu'ils soient abonnés ou non au service. Pour calculer ce pourcentage, on divise le nombre d'habitants desservis par un signal mobile cellulaire 5G par la population totale et on multiplie le résultat par 100.

**Pourcentage de la population desservie par au moins un réseau mobile LTE/WiMax** Pourcentage de la population desservie par au moins un réseau mobile LTE/WiMax Pourcentage de la population desservie par un réseau LTE/évolué, un réseau mobile WiMax/Wireless MAN ou d'autres réseaux cellulaires mobiles plus évolués, que les habitants soient abonnés ou non. Pour calculer ce pourcentage, on divise le nombre d'habitants desservis par les technologies mobiles cellulaires susmentionnées par la population totale et on multiplie par 100. Cet indicateur ne prend pas en compte les personnes desservies uniquement par un réseau HSPA, UMTS, EV-DO et des technologies 3G antérieures ainsi que les personnes desservies par des réseaux WiMax fixes.

**Pourcentage des appels qui n'aboutissent pas pendant l'heure chargée** Le pourcentage d'appels infructueux correspond au nombre d'appels qui n'aboutissent pas en raison de problèmes techniques dont l'exploitant est responsable (par exemple encombrement du réseau, défaillance de ligne) divisé par le nombre total d'appels (ayant abouti et n'ayant pas abouti). Ne sont pas comptabilisés les cas de numéro occupé, d'appelé non disponible ou d'erreur de l'abonné.

**Pourcentage des dérangements du service téléphonique résolu le jour ouvrable suivant** Par dérangements relevés le jour ouvrable suivant, on entend le pourcentage de dérangements signalés au RTPC qui ont été relevés à la fin du jour ouvrable suivant. Par exemple à l'exclusion des autres jours (week-ends). Des indicateurs distincts devraient être recueillis pour la relève des dérangements dans d'autres services.

**Presse** Tout moyen ou procédé imprimé ou audiovisuel ou auditif permettant de diffuser et de porter à la connaissance du public des faits, des opinions ainsi que d'autres expressions de pensée

**Presse écrite** désigne l'ensemble des journaux

**Prix d'accès à l'internet** Le prix de la connexion internet IP par mois via la fibre optique exprimé en francs burundais hors taxe pour les clients ordinaires (petite, moyenne entreprise et institution publique à caractère administratif. Noter que les connexions résidentielles ont un tarif préférentiel et réduits jusqu'à 91.656 Fbu/Mbps

<b>Publications de presse</b>	Tous les journaux écrits, quotidiens ou périodiques, cahiers ou feuilles, magazines d'information ou d'opinions destinés à être publiés et diffusés, confectionnés à l'aide d'un moyen typographique, duplicateur ou par tout autre procédé approprié
<b>Publicité</b>	C'est une forme de communication, dont le but est de fixer l'attention du consommateur sur un objet, et de l'inciter à adopter un comportement déterminé vis-à-vis de ce dernier
<b>Publiphones</b>	Nombre total de téléphones publics de tout type, fonctionnant avec pièces ou avec cartes ainsi que les téléphones publics installés dans les bureaux d'appel
<b>Radio</b>	Média de communication passant par la radiodiffusion, caractérisé par l'utilisation du son sans image
<b>Radiodiffusion</b>	Emission et transmission par des ondes hertziennes (ondes hautes fréquence) de programmes variés
<b>Recettes des appels fixes locaux sur les réseaux on net et off net</b>	Recettes des appels fixes locaux sur la base des prix de vente au détail facturés aux usagers
<b>Recettes des appels internationaux</b>	Recettes des appels internationaux sur la base des prix de vente au détail facturés aux usagers
<b>Recettes des appels téléphoniques fixes</b>	Somme des recettes des appels locaux, nationaux (International sortant + off net + on net) et internationaux entrant
<b>Recettes des services Internet</b>	Recettes des services Internet sur la base des prix de vente au détail facturés aux usagers
<b>Recettes du servicetéléphonique fixe</b>	Recettes de raccordement, d'abonnement et de communications, téléphonie fixe
<b>Redevance d'installation du service téléphonique</b>	L'installation concerne la redevance forfaitaire appliquée à une demande de service téléphonique de base.
<b>Redevance mensuelle d'abonnement au service téléphonique</b>	Par redevance mensuelle d'abonnement, on entend la redevance fixe périodique d'abonnement au RTPC. Cette redevance couvre la location de la ligne mais non celle de l'équipement terminal (par exemple l'appareil téléphonique) lorsque le marché des équipements terminaux est libéralisé.
<b>régulation</b>	Intervention des pouvoirs publics dans différents secteurs caractérisés par des facteurs conflictuels aux fins de maintenir un équilibre assurant un fonctionnement correct de l'ensemble

<b>réseaux sociaux</b>	Sites internet permettant aux internautes de se créer une page personnelle afin de partager et d'échanger des informations, des photos, ou des vidéos avec leur communautés d'amis ou de connaissances. connaissances
<b>Série cinématographique</b>	type de film ayant un métrage étendu, séquencé en plusieurs épisodes selon le principe du roman-feuilleton et ayant connu son heure de gloire dans la première moitié du XXe siècle
<b>Site web</b>	ensemble de pages web et de ressources reliées par des hyperliens, défini et accessible par une adresse web
<b>Spot publicitaire</b>	Un message publicitaire diffusé en télévision, en radio, et même désormais dans le domaine de l'affichage publicitaire digital
<b>Studio</b>	Lieu aménagé pour le tournage de films et d'émissions de télévision ou pour l'enregistrement d'émissions de radio
<b>Tarif inter opérateur / ONA</b>	Appelé également « terminaison d'appel », est le montant par minute payé par un opérateur téléphonique mobile d'un pays à un opérateur Communauté Est Africaine pour avoir établi une communication téléphonique entre l'appelé et l'appelant.
<b>Tarif régional de détails / ONA</b>	Montant facturé en minute de communication d'appel à un abonné se trouvant au Burundi appelant un abonné se trouvant dans la région de la Communauté Est Africaine
<b>Tarifs locaux / ONA</b>	Montant payé par minute facturé aux abonnés nationaux pour avoir appelé leurs correspondants rattachés au même réseau, aux clients des opérateurs nationaux interconnectés et aux correspondants internationaux hormis ceux rattachés aux réseaux des opérateurs de la zone ONA.
<b>Taux de couverture et diversification médiatique</b>	Effectif de la population informée par rapport à la population totale
<b>Taux de satisfaction des usagers des services des TIC</b>	Nombre des usagers par rapport à la population totale multiplié par 100
<b>Taux d'inclusion financière numérique (en % population pauvre)</b>	Rapport entre les abonnés à la téléphonie mobile des personnes pauvres ayant un compte électroniques et la population totale multiplié par 100
<b>Taux d'utilisation du téléphone mobile (du % population)</b>	Rapport du nombre des personnes abonnées au téléphone mobile sur la Population totale
<b>Technicien de l'information</b>	Toute personne qui apporte un appui technique intervenant dans la collecte, le traitement et la diffusion d'informations ou dans la production des émissions audiovisuelles
<b>Télécommunications</b>	On entend par télécommunications toute transmission, émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature par fil optique, radioélectricité ou autres systèmes de signalisation électromagnétique ou visuelle.



<b>Télévisé</b>	désigne les matériels, techniques et méthodes d'information, de communication ou d'enseignement par image
<b>Télévision</b>	C'est un ensemble de techniques destinées à émettre et recevoir des séquences audiovisuelle
<b>Télévision en ligne</b>	La web TV ou webtélé, est la diffusion de programmes télévisuels sur le web
<b>Total des recettes des services de télécommunication</b>	Total des recettes de télécommunication (brutes) au titre de tous les services de télécommunication (fixes, mobiles et données) dans un pays. Ce total ne devrait pas comprendre les recettes provenant de services autres que les télécommunications
<b>Trafic Internet large bande mobile (à l'intérieur du pays)</b>	Trafic Internet large bande mobile (à l'intérieur du pays) Le trafic Internet large bande mobile (à l'intérieur du pays) se réfère aux volumes de trafic haut débit générés à l'intérieur du pays via les réseaux 3G ou autres réseaux mobiles plus avancés, y compris les mises à niveau 3G, les évolutions ou normes équivalentes en termes de vitesse de transmission de données. Le trafic devrait être recueilli et compilé au niveau national pour tous les opérateurs 3G ou réseaux mobiles plus avancés dans le pays. Le téléchargement et le transfert de données devraient être additionnés et rapportés ensemble. Le trafic devrait être mesuré au point d'accès de l'utilisateur final. Le trafic devrait être exprimé en exaotets. Si le trafic est exprimé dans une unité autre que l'exaotet, l'unité utilisée devrait faire l'objet d'une note.
<b>Trafic sur l'Internet en large bande mobile (hors du pays, itinérance vers l'extérieur)</b>	Trafic sur l'Internet en large bande mobile (hors du pays, itinérance vers l'extérieur) Le trafic sur l'Internet en large bande mobile (hors du pays, itinérance vers l'extérieur) désigne les volumes de trafic en large bande générés à l'extérieur du pays à partir de réseaux 3G ou d'autres réseaux mobiles plus évolués, notamment des améliorations ou évolutions du réseau 3G ou des normes équivalentes en termes de vitesses de transfert de données. Les données sur le trafic doivent être collectées et agrégées au niveau du pays pour tous les clients des opérateurs nationaux qui sont en itinérance en-dehors du pays et qui emploient le réseau 3G ou des réseaux mobiles plus évolués. Les trafics ascendant et descendant doivent être additionnés et présentés ensemble. Le trafic doit être mesuré au point d'accès de l'utilisateur final. Le trafic de gros et le trafic dans les espaces protégés ne doivent pas être pris en compte. Le trafic doit être indiqué en exaotets.
<b>Trafic téléphonique international</b>	Le trafic international peut être subdivisé en trafic sortant (nombre d'appels ayant abouti) ayant pour origine en dehors du Burundi à destination du Burundi et appels ayant pour origine Burundi à destinations à l'étranger. Cet indicateur devrait être fourni en nombre d'appels et en minutes de trafic.



<b>Trafic national téléphonique</b>	Trafic téléphonique national c'est le trafic on net + trafic off net + trafic international sortant exprimés en minutes d'appels pour les services de communications, voix et / ou SMS,
<b>Trafic télex international</b>	Tout le trafic télex de départ ayant pour origine un pays donné et une destination dans un autre pays. Le trafic télex total à l'arrivée dans un pays donné est également mentionné, si cet indicateur est disponible. Il porte sur le nombre de messages et de minutes.
<b>Utilisateur itinérant /ONA</b>	Un abonné de la téléphonie mobile dont le service d'itinérance régionale est activé.
<b>Utilisateur itinérant entrant / ONA</b>	Un abonné de la téléphonie mobile en itinérance au Burundi
<b>Valeur ajoutée du secteur des TIC dans la valeur ajoutée totale des entreprises (exprimée en %)</b>	Le rapport de la somme des VA TIC/ la somme des VA de toutes les Entreprises œuvrant au Burundi
<b>Vidéo</b>	Technique audiovisuelle permettant d'enregistrer sur un support magnétique l'image et le son, et de reproduire cet enregistrement sur écran
<b>www</b>	World Wide Web/un système hypertexte public fonctionnant sur internet

## Thème 3-C : Transport

Ce thème recouvre essentiellement les prérogatives du Ministère des transports, industries et Tourisme.

- Ministère de l'Énergie et des Mines

Des références aux concepts de ce thème sont publiées dans les « Métadonnées des indicateurs de développement, y compris ceux relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement - Septembre 2014 - ISTEEDU ».

<b>Autoroute</b>	Large route à double chaussée séparée par un terre-plein central, réservée aux véhicules automobiles, protégée, sans croisements ni passages à niveau.
<b>Catégories de route</b>	Classification du réseau routier a) selon les types définis par l'administration responsable de sa construction, de son entretien et/ou de son exploitation; b) selon les normes de construction ou c) selon les catégories d'utilisateurs autorisées à l'utiliser.
<b>Chemin de fer</b>	Voie de communication par rail destinée exclusivement à l'usage de véhicules ferroviaires.
<b>Classification du réseau routier</b>	Les routes classées sont définies en 3 types: les routes Nationales, les routes provinciales et les routes communales
<b>Comptoir d'achat et de vente</b>	Rapport entre le nombre de passagers-kilomètres et le nombre de sièges-kilomètres disponibles.
<b>Emprise de la route</b>	La surface du terrain occupé par la route, il s'agit de la voie de circulation, les accotements, les fossés et les talus
<b>Entretien courant</b>	c'est l'ensemble des travaux réalisés, habituellement en subdivision, par des actions localisées visant à préserver la sécurité de l'utilisateur et à maintenir en état la surface et la structure des chaussées.
<b>Flux de marchandises (Tonnes) par voie aérienne</b>	C'est le volume en tonnes des marchandises entrées et sorties au moyen du transport aérien
<b>Flux de marchandises transportés par voie ferroviaire</b>	C'est le volume de marchandises en tonnes transportées en passant par le chemin de fer
<b>Flux de marchandises transportés par voie routière (en tonnes en millier)</b>	C'est le volume en tonnes des marchandises entrées et sorties au moyen du transport routier
<b>Flux de passagers par voie aérienne</b>	C'est le nombre des arrivées et des départs au moyen du transport aérien
<b>Flux des marchandises par voie lacustre (en tonnes)</b>	C'est le volume en tonnes des marchandises entrées et sorties au moyen du transport maritime

**Flux des passagers par voie ferroviaire (en milliers)** C'est le nombre en milliers de passagers effectuant leur déplacement sur le chemin de fer

**Flux des passagers par voie lacustre (en milliers)** C'est le nombre des arrivées et des départs au moyen du transport maritime

**Flux des passagers par voie routière** C'est le nombre de passagers qui empruntent une voie routière

**Flux des passagers par voie routière : Interurbain (en millions)** C'est le nombre de passagers en millions qui empruntent une voie routière qui relie une ville et une autre

**Flux des passagers par voie routière : régionale (en millions)** C'est le nombre de passagers en millions qui empruntent une voie routière qui relie une région et une autre

**Flux des passagers par voie routière : Urbain (en millions)** C'est le nombre de passagers en millions qui empruntent une voie routière urbaine

#### Hôtellerie

Les codes tarifaires utilisés par les transporteurs aériens sont groupés en catégories générales ci-après : - Première classe : Il s'agit d'un niveau de tarif élevé, donnant droit à des services et/ou commodités de toute première qualité. - Classe affaires : Il s'agit d'un niveau de tarif moins élevé que la première classe et plus élevé que le tarif de base. Il donne droit à différentes commodités (par exemple fauteuils plus larges, places attribuées à l'avance, etc.).- Classe économique : Il s'agit d'un niveau de tarif de base, moins coûteux que celui de la classe affaires et de la première classe, et n'incluant pas de commodités (par exemple fauteuils plus larges, Consommations gratuites) afférentes au tarif de première classe.- Tarif réduit : Il s'agit d'un tarif généralement assorti d'une ou de plusieurs restrictions de voyage dont le prix est calculé comme pourcentage du plein tarif. Cette catégorie comprend différents tarifs réduits, comme le tarif noli-prix, le tarif de solde de places, le tarif excursion payable à l'avance et le tarif de groupe.- Autres : Cette catégorie regroupe les tarifs réduits accordés au personnel des compagnies aériennes, aux agents de voyages et aux militaires, ainsi que les codes tarifaires inconnus.

**Indicateur de différentiel d'accessibilité (IDA)** Différence d'accessibilité entre les régions.

**Indice national d'accessibilité aux routes rurales (INARR)** Pourcentage de la population rurale desservie. Il est défini comme étant le rapport de la population rurale ayant un accès de moins d'un kilomètre à une route praticable en tout temps et de la population rurale totale. Voir aussi : Indice national d'accessibilité aux routes rurales à l'échelon régional (IRA).

<b>Indice d'accessibilité aux routes rurales à l'échelon régional (IRA)</b>	<b>national</b>	Pourcentage de la population rurale desservie à l'échelon régional. Il est défini comme étant le rapport de la population rurale d'une région ayant un accès de moins d'un kilomètre à une route praticable en tout temps et de la population rurale totale de la région.
<b>Indice d'accessibilité aux routes rurales à l'échelon régional (IRA)</b>	<b>national</b>	Pourcentage de la population rurale desservie à l'échelon régional. Il est défini comme étant le rapport de la population rurale d'une région ayant un accès de moins d'un kilomètre à une route praticable en tout temps et de la population rurale totale de la région.
<b>Linéaire du réseau routier</b>		C'est la longueur des routes qui relient les différentes localités du pays sans y ajouter les longueurs des voies urbaines qui sont à l'intérieur des villes et agglomérations. La longueur du réseau ne prend pas en compte les longueurs des boulevards, des avenues et des rues des villes d'un pays. La longueur du réseau routier pays permet de se faire une idée de l'ampleur des dépenses que le pays devrait consacrer à son entretien. Voir aussi : Réseau routier.
<b>Linéaire du réseau routier</b>		C'est la longueur des routes qui relient les différentes localités du pays sans y ajouter les longueurs des voies urbaines qui sont à l'intérieur des villes et agglomérations. La longueur du réseau ne prend pas en compte les longueurs des boulevards, des avenues et des rues des villes d'un pays. La longueur du réseau routier pays permet de se faire une idée de l'ampleur des dépenses que le pays devrait consacrer à son entretien. Voir aussi : Réseau routier.
<b>Longueur du réseau routier</b>		La longueur du réseau, c'est la longueur des routes qui relient les différentes localités du pays sans y ajouter les longueurs des voies urbaines qui sont à l'intérieur des villes et agglomérations. La longueur du réseau ne prend pas en compte les longueurs des boulevards, des avenues et des rues des villes d'un pays. La longueur du réseau routier pays permet de se faire une idée de l'ampleur des dépenses que le pays devrait consacrer à son entretien. Voir aussi : Réseau routier.
<b>Nids de poule</b>		Cavité circulaire créée à la surface de la couche de roulement par départ de matériaux
<b>Nombre de compagnies aériennes effectuant des vols réguliers</b>		C'est le nombre de compagnies aériennes qui opèrent régulièrement sur le territoire national
<b>Nombre de mouvements d'aéronefs commerciaux</b>		C'est le nombre de départ et d'arrivée des aéronefs
<b>Pourcentage des usagers faisant le paiement des services de transport en ligne</b>		taux des usagers de transport effectuant le paiement en ligne

**Pourcentage des usagers utilisant la carte électronique pour le paiement des services de transport** C'est le pourcentage des usagers utilisant la carte électronique pour paiement des services de transport

**Réseau de chemin de fer** Ensemble des chemins de fer dans une zone considérée.

**Réseau routier** Ensemble des voies de circulation terrestres permettant le transport par véhicules routiers, et en particulier, les véhicules motorisés (automobiles, motos, autocars, poids lourds...). Le réseau routier est composé de : - voies carrossables avec revêtement (rues, routes, voies express, autoroutes) - voies carrossables sans revêtement (chemins de terre, pistes). Il ne comprend pas :- les espaces carrossables destinés à un autre usage que la circulation : aires de stationnement, aires de manœuvre.- les voies non carrossables telles que les sentiers, sentes muletières.

**Réseau routier** Ensemble des voies de circulation terrestres permettant le transport par véhicules routiers, et en particulier, les véhicules motorisés (automobiles, motos, autocars, poids lourds...). Le réseau routier est composé de : [voies carrossables avec revêtement (rues, routes, voies express, autoroutes) - voies carrossables sans revêtement (chemins de terre, pistes). Il ne comprend pas :- les espaces carrossables destinés à un autre usage que la circulation : aires de stationnement, aires de manœuvre.[ les voies non carrossables telles que les sentiers, sentes muletières.

**Réseau routier classé** Toutes les routes nationales, toutes les routes provinciales et certaines routes communales suivant leur intérêt (économique, social, stratégique, touristique, ...)

**Réseau routier classé** Toutes les routes nationales, toutes les routes provinciales et certaines routes communales suivant leur intérêt (économique, social, stratégique, touristique, ...)

**réseau routier praticable** Ensemble des routes aménagées et entretenues par l'administration publique pour l'utilisation au profit du public.

**Réseau routier revêtu** Ensemble des voies de circulation terrestres protégées pour préserver ou accroître l'apparence, l'adhésion, la résistance à la corrosion, la mouillabilité ou ajuster les propriétés de surface de l'objet considéré face aux contraintes mécaniques et aux différents éléments de l'environnement extérieur (ultraviolets, eau, oxydation (corrosion), température, moisissures...).

<b>Route</b>	Voie de communication utilisant une assise stabilisée autre que des rails ou des pistes pour avion, ouverte à la circulation publique et destinée essentiellement à l'usage des véhicules routiers automobiles, Sont inclus les ponts, les tunnels, les autres structures d'appui, les embranchements, les carrefours, les échangeurs. Les routes à péage sont également incluses. Les pistes cyclables
<b>Route</b>	Voie de communication utilisant une assise stabilisée autre que des rails ou des pistes pour avion, ouverte à la circulation publique et destinée essentiellement à l'usage des véhicules routiers automobiles Sont inclus les ponts, les tunnels, les autres structures d'appui, les embranchements, les carrefours, les échangeurs. Les routes à péage sont également incluses. Les pistes cyclables
<b>Route</b>	Voie de communication utilisant une assise stabilisée autre que des rails ou des pistes pour avion, ouverte à la circulation publique et destinée essentiellement à l'usage des véhicules routiers automobiles, Sont inclus les ponts, les tunnels, les autres structures d'appui, les embranchements, les carrefours, les échangeurs. Les routes à péage sont également incluses. Les pistes cyclables
<b>Route non revêtue</b>	Route dont la surface de la chaussée est en sol au en matériaux graveleux (Route en terre)
<b>Route pavée</b>	Chaussée revêtue du bloc généralement en pierre juxtaposés et mis à niveau
<b>Route pavée</b>	Chaussée revêtue du bloc généralement en pierre
<b>Route pavée</b>	Chaussée revêtue du bloc généralement en pierre juxtaposés et mis à niveau
<b>Route revêtue</b>	Route dont la couche de surface de la chaussée comporte un liant hydrocarboné (bitume, goudron, béton)
<b>Route urbaine</b>	Route à l'intérieur des limites d'une agglomération, les entrées et sorties d'agglomération faisant l'objet
<b>Routes Communales</b>	Elles relient les chefs-lieux des communes et sont d'intérêt stratégique, touristique, économique et social
<b>Routes Communales</b>	Elles relient les chefs-lieux des communes et sont d'intérêt stratégique, touristique, économique et social
<b>Routes Nationales</b>	Elles relient les chefs-lieux des provinces et entre ces derniers et les principaux postes frontières
<b>Routes Nationales</b>	les routes nationales relient les chefs-lieux des provinces et entre ces derniers et les principaux postes frontières

<b>Routes Nationales</b>	Elles relient les chefs-lieux des provinces et entre ces derniers et les principaux postes frontières
<b>Routes Provinciales</b>	Elles relient les chefs-lieux des communes entre eux et entre ces derniers et les chefs-lieux des provinces
<b>Routes Provinciales</b>	Les routes provinciales relient les chefs-lieux des communes entre eux et entre ces derniers et les chefs-lieux des provinces
<b>Routes Provinciales</b>	Elles relient les chefs-lieux des communes entre eux et entre ces derniers et les chefs-lieux des provinces
<b>Taux d'accessibilité rurale (TAR)</b>	Proportion de la population rurale desservie par une route rurale. NB : une population est desservie par une route rurale lorsque celle-ci ne présente aucune coupure de la circulation durant toute l'année.
<b>Taux de couverture nationale dans la délivrance des permis de transport aux véhicules (%)</b>	Pourcentage des provinces qui délivrent un permis de transport des véhicules
<b>Taux de couverture nationale dans la délivrance des certificats de contrôle technique aux véhicules immatriculés au Burundi (%)</b>	C'est le pourcentage des provinces dotées d'un service délivrant les certificats de contrôle technique
<b>Taux de progression du réseau bitumé (TPRB)</b>	C'est le rapport de l'augmentation de la longueur du réseau bitumé entre deux années données par rapport celle de l'année de base.
<b>Taux de satisfaction des usagers des services de transport</b>	Pourcentage des usagers des services de transport satisfaits par les services de transport
<b>Temps moyen d'attente à l'arrêt bus (minutes)</b>	Temps moyen que les passagers attendent un bus
<b>Temps moyen de marche domicile à arrêt bus (minutes)</b>	Temps moyen de marche que les passagers mettent pour atteindre l'arrêt bus
<b>Temps moyen de passage au post frontalier (en heures)</b>	Temps moyen mis par les passagers avant d'être autoriser à traverser la frontière
<b>Temps moyen de séjour d'un navire (en nombre de jours)</b>	Nombre moyen de jours qu'un navire passe dans un port avant de repartir
<b>Temps moyen de voyage par km (minutes)</b>	C'est le temps moyen mis en minute pour effectuer un trajet d'un km

**Trafic du réseau routier**

C'est le taux de croissance basé sur le déplacement des véhicules motorisé ou non motorisé par catégorie de véhicules (léger ou poids lourd) sur une route. Sa connaissance, tant en termes de quantité que de nature, est utile dans divers domaines. On le mesure en comptant le nombre des véhicules poids lourds déplacés pendant une période de temps. Les unités les plus employées sont le nombre des véhicules poids lourds déplacés par jour.

**Trafic du réseau routier**

C'est le déplacement de tout engin (motorisé ou non) et des personnes sur une route. Sa connaissance, tant en termes de quantité que de nature, est utile dans divers domaines. On le mesure en comptant le nombre d'engins ou de personnes déplacés pendant une période de temps. Les unités les plus employées sont le nombre d'engins ou le nombre de personnes déplacés par jour.



## Thème 3-E : Energie

Ce thème recouvre essentiellement les prérogatives du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines

### Thème 3-E : Energie

**Constitution d'une réserve de sécurité en produits pétroliers et gaziers (millions de litres)** C'est le rapport entre la consommation totale de l'électricité en quantité pour une année donnée et la population totale. Il s'agit de la somme de toutes les quantités d'électricité vendues à l'année et sur la population de cette même année. Cet indicateur traduit le niveau de développement économique d'un pays.

**Contrat de prestation** C'est la somme des ménages ayant un contrat d'abonnement avec la Société fournisseur de l'électricité, cet indicateur peut être désagrégé selon le milieu urbain et le milieu rural

**Densité du réseau routier** Indicateur défini par le rapport de la longueur du réseau routier à un autre indicateur : la population ou la superficie du pays (km/km<sup>2</sup> ; km/hbt). Cet indicateur permet de caractériser le niveau de développement du pays mais traduit surtout le poids que représente la gestion des routes pour le pays, particulièrement en ce qui concerne son entretien.

**Densité du réseau routier** Indicateur défini par le rapport de la longueur du réseau routier à un autre indicateur : la population ou la superficie du pays (km/km<sup>2</sup> ; km/hbt). Cet indicateur permet de caractériser le niveau de développement du pays mais traduit surtout le poids que représente la gestion des routes pour le pays, particulièrement en ce qui concerne son entretien.

**Importation des produits pétroliers** Les produits pétroliers sont composés des produits pétroliers légers (essence pour avion, essence pour moteurs, kérosène, naphta et carburacteur), des produits pétroliers lourds (gasoil, diesel lent et rapide et mazout), du Gaz de pétrole (propane, butane. Gaz de raffinerie) et autres produits pétroliers (huile de graissage, bitume, cire de pétrole, produits de mélange etc.). C'est la somme de toutes les quantités importées pour une période donnée. Au Burundi les principaux produits pétroliers importés sont l'essence pour avion, essence pour moteur, le mazout et le pétrole lampant.

**L'investissement public-privé** L'investissement public-privé dans l'énergie est le montant de la coalition des secteurs public-privé pour l'achat d'actifs corporels (propriétés, usines et équipements).

**La part des énergies renouvelables et alternatives dans le mix-électrique** C'est le pourcentage des énergies renouvelables et alternatives par rapport à l'offre totale de l'énergie électrique.

**La réglementation sur la chaîne d'approvisionnement du carburant** Elaboré Il s'agit de la confirmation sur l'élaboration des normes de la réglementation sur la chaîne d'approvisionnement du carburant

**Les Produits pétroliers** Les produits pétroliers sont composés des produits pétroliers légers (essence pour avion, essence pour moteurs, kérosène, naphta et carburéacteur), des produits pétroliers lourds (gasoil, diesel lent et rapide et mazout), du Gaz de pétrole (propane, butane. Gaz de raffinerie) et autres produits pétroliers (huile de graissage, bitume, cire de pétrole, produits de mélange etc.). C'est la somme de toutes les quantités importées pour une période donnée. Au Burundi les principaux produits pétroliers importés sont l'essence pour avion, essence pour moteur, le mazout et le pétrole lampant.

**L'intensité énergétique** Rapport entre la consommation finale de l'énergie commerciale par unité PIB par an. Elle montre la quantité d'énergie nécessaire pour produire une unité monétaire du PIB. L'intensité énergétique s'améliore lorsque ce ratio diminue. L'intensité énergétique est normalement calculée à partir de la somme de toutes les formes d'énergies consommées et qui sont converties dans une unité commune à savoir, la tonne- équivalent pétrole (TEP). Il peut être désagrégé par secteur : agriculture, industrie, services, transport, ménages/résidentiel. La consommation d'énergie est calculée à partir des bilans énergétiques nationaux. Les combustibles traditionnels, tels que les déchets animaux et végétaux, de bois de feu et charbon de bois, sont exclus. Cet indicateur est calculé uniquement pour l'électricité [FORMULE07] Où E : consommation électrique corrigée (consommation +pertes d'électricité) PIB : Produit Intérieur Brut Il est calculé à partir d'un mix de toutes les formes d'énergie consommées dans le pays qui sont au préalable converties dans une unité commune à savoir le tonne-équivalent pétrole(TEP). Alors l'intensité énergétique du PIB est égale à l'énergie consommée par unité du PIB. Pour le cas précis nous pouvons nous limiter à l'énergie électrique.

**Liquidation des droits et taxes** C'est la détermination du montant des droits et taxes à percevoir par l'administration douanière

**Part des énergies renouvelables et alternatives dans le mix-électrique** C'est le pourcentage des énergies renouvelables et alternatives par rapport à l'offre totale de l'énergie électrique.

<b>Périmètre de protection des mines</b>	Zone mise en place autour de la mine et de ses installations en vue de réglementer l'accès des personnes et autres éléments non autorisés à la mine
<b>Pourcentage du budget alloué au secteur Energie</b>	C'est le rapport entre le budget alloué annuellement au secteur Energie et le budget annuel de l'Etat
<b>Production minière: Etain (T)</b>	C'est la quantité totale exprimée en tonnes de l'Etain produit
<b>Production minière: Nickel (T)</b>	C'est la quantité totale exprimée en tonnes du Nickel produit
<b>produits forestiers</b>	toutes matières dérivées de la foresterie destinée à la consommation directe ou à un usage commercial
<b>Produits forestiers non ligneux</b>	Ce sont des substances, des matières premières ou des matériaux utiles obtenus des forêts sans exploitation forestière
<b>Proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable</b>	c'est le rapport entre l'Effectifs d'administrations locales(Communes) ayant signés des conventions de délégations de gestions de l'eau et de l'assainissement aux association locales sur l'effectif total des administrations locales (Communes), exprimé en pourcentage
<b>Proportion des ménages ayant à une source d'eau améliorée située à une distance ne dépassant pas les 30 minutes de trajet aller-retour</b>	C'est la proportion de la population vivant à moins de 500m d'un point d'accès à l'eau potable en milieu rural et 200m en milieu urbain. Cette distance est si proche des ménages que ceux-ci ne peuvent pas dévier et aller puiser de l'eau sale. Cette définition a évolué avec le temps ; avant la distance considérée était 1km qui est jugée proche des ménages. L'accès raisonnable peut être également défini à partir du temps passé au puisage de l'eau. Ce temps aller –retour est de trente minutes.
<b>Réglementation sur la chaîne d'approvisionnement du carburant Elaboré</b>	Il s'agit de la confirmation sur l'élaboration des normes de la réglementation sur la chaîne d'approvisionnement du carburant
<b>Taux d'utilisation de l'électricité en réseau national</b>	Pourcentage de l'électricité utilisé sur le territoire national
<b>Taux d'utilisation des énergies renouvelables</b>	le rapport de la population utilisant des énergies renouvelables et la population totale

## Thème 3-F : Mines et carrières

Ce thème recouvre essentiellement les prérogatives du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines

### Thème 3-F : Mine et carrières

#### Activité minière

Tous services, fournitures ou travaux de l'art des mines directement liés à la prospection, à la recherche, à l'exploitation minière et aux substances minérales, à la fermeture de la mine, y compris les travaux de développement, de construction et d'infrastructure

#### Amodiation

Acte par lequel un titulaire d'un droit minier remet l'exploitation d'un gisement à un tiers moyennant redevance ou tout autre mode de rémunération convenue entre l'amodiant et l'amodiataire ;

#### Cadastre Minier

Registre public contenant le répertoire de tous les Titres miniers et de carrière assorti de leur représentation cartographique permettant de les localiser sur le territoire national

#### Coopérative minière

Organisation fondée sur l'idée d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle dont les membres se sont volontairement groupés pour atteindre un but économique et social commun dans le secteur minier et créée conformément aux Codes des sociétés privées et à participation publique et au Code de commerce

#### Gisement

Toute concentration naturelle de substances minérales exploitables

#### Indice de déplacement (ID)

Tout renseignement certain, contrôlé directement, de l'existence en un point donné d'une minéralisation ;

#### Investison

Zone de sécurité devant séparer deux mines afin d'éviter la communication de leur travaux

#### Les métaux de base

Métaux communs que l'on trouve généralement en plus grande quantité dans la nature que les métaux précieux

#### Métal précieux

Un élément chimique métallique rare de grande valeur économique

#### Mine

Complexe industriel ou semi-industriel regroupant les activités d'administration et d'exploitation minière comprenant entre autres: toute ouverture ou excavation faite dans le but de découvrir ou d'obtenir une substance minérale ; tous travaux, machines, équipements, usine, cité minière, infrastructures industrielles, administratives et socioculturelles ou fourneaux sous ou sur la surface de terrain faisant partie du périmètre d'une exploitation minière

<b>Pourcentage du budget alloué au secteur des Mines</b>	C'est le rapport entre le budget alloué annuellement au secteur Mines et Carrières et le budget annuel de l'Etat
<b>Production des minerais</b>	Somme des quantités produites de différents minerais sur tous sites d'exploitation soit de façon artisanale, semi industrielle et industrielle.
<b>Production nationale de l'énergie renouvelable</b>	Production nationale de l'énergie renouvelable est la somme des productions par les centrales locales de l'énergie d'origine hydraulique, éolienne, photovoltaïque, géothermique et biomasse (déchets , biogaz, bagasse, etc.)
<b>Tarifs moyens d'électricité pour les ménages</b>	Un prix dépendant de la consommation des frais d'accès à l'électricité
<b>Thème 3-G : Commerce</b>	
<b>Barrière non tarifaire</b>	Exigences administratives et techniques imposées par un pays partenaire dans le cadre de la circulation des marchandises
<b>Coefficient de chargement des avions</b>	Est un document commercial délivré par la Direction du Commerce extérieur à un commerçant personne physique ou morale lui attestant sa qualité d'importateur. Ce dernier l'utilise pour aller amener des produits à l'extérieur du pays
<b>Exportations de biens et services (% PIB)</b>	Valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services hors facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue.
<b>Exportations des biens</b>	C'est valeur monétaire des biens vendus à l'étranger
<b>Exportations des services</b>	C'est la valeur monétaire des services vendus à l'étranger

### Thème 3-G : Commerce

Ce thème recouvre essentiellement les prérogatives du Ministère du Commerce, des Transports, de l'Industrie et du Tourisme

<b>Barrière non tarifaire</b>	Exigences administratives et techniques imposées par un pays partenaire dans le cadre de la circulation des marchandises
<b>Casino</b>	Établissement de jeux comportant des activités de spectacle ou de restauration mais aussi des jeux de table et de machines à sous
<b>Certificat de zone franche</b>	Document délivré aux exploitants des entreprises régies par le régime de la zone franche
<b>Code exportateur</b>	Document commercial délivré par la Direction du Commerce extérieur à un commerçant personne physique et morale lui attestant sa qualité d'exploiteur des produits en provenance du Burundi vers l'extérieur du pays
<b>Code importateur</b>	Document commercial délivré par la Direction du Commerce extérieur à un commerçant personne physique ou morale lui attestant sa qualité d'importateur. Ce dernier l'utilise pour aller amener des produits à l'extérieur du pays
<b>Coefficient de chargement des avions</b>	Est un document commercial délivré par la Direction du Commerce extérieur à un commerçant personne physique ou morale lui attestant sa qualité d'importateur. Ce dernier l'utilise pour aller amener des produits à l'extérieur du pays
<b>Entreprise franche</b>	Toute société établie au Burundi selon les règles fixées par les lois en vigueur à laquelle il a été accordé le régime de la zone franche
<b>Exportations de biens et services (% PIB)</b>	Valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services hors facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue.
<b>Exportations des biens</b>	valeur monétaire des biens vendus à l'étranger

<b>Exportations des services</b>	Valeur monétaire des services vendus à l'étranger
<b>Jeu de hasard</b>	Jeu comportant la probabilité d'un gain en argent ou en nature, dans lequel la chance constitue un élément prépondérant
<b>Licence de jeux de hasard</b>	Contrat octroyé par l'autorité compétente autorisant un opérateur, sur sa demande écrite, l'exploitation des jeux
<b>Loterie</b>	Opération organisée pour le public en vue de faire naître l'espoir d'un gain par la voie du sort suivant différentes formes comme la loterie commerciale ou tombola, loterie occasionnelle, loterie privée et la loterie publique
<b>Loterie Nationale</b>	Établissement de jeux possédé intégralement ou partiellement par l'Etat et promu au niveau national comme étant autorisé par la loi

### Thème 3-H : Secteur de la construction

Les concepts utilisés à ce thème requièrent du Ministère des Infrastructures, Equipement et des Logements Sociaux.

<b>Aménagement urbain</b>	C'est une action qui consiste à modifier pour rendre plus pratique et plus agréable une agglomération ou une ville
<b>Appartement</b>	Partie d'une maison, d'un immeuble composée de plusieurs pièces qui servent d'habitation
<b>Certificat de conformité (aux normes d'urbanisme)</b>	Un document délivré par les services techniques compétents attestant la conformité des constructions aux règles d'urbanisme et de construction et au permis de construire, admettant le propriétaire à faire usage des constructions réalisées
<b>Certificat d'urbanisme</b>	Un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné
<b>Construction temporaire</b>	c'est un édifice ou une bâtisse à caractère provisoire dont la durée de vie est limitée à quelques jours, semaines, mois ou année sans dépassés 5 ans.
<b>Démolition</b>	Une action autorisée ou décidée par l'autorité compétente visant la destruction partielle ou totale d'une construction
<b>Dépenses d'entretien des infrastructures</b>	Sommes consacrées à maintenir les infrastructures en état d'utilisation.
<b>Dépenses d'investissement dans les infrastructures</b>	Sommes consacrées à de nouvelles constructions ou à des extensions d'infrastructures existantes, y compris les reconstructions, renouvellements et gros entretien.

<b>Documents d'urbanisme</b>	Les documents d'aménagement urbain constitués par le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, les plans locaux et particuliers d'aménagement
<b>Équipement collectif</b>	Constructions ouvertes à l'usage public, ces équipements pouvant être des espaces libres, d'accès et de stationnement et de tous les autres ouvrages d'intérêts commun
<b>Etablissement humain</b>	Une zone d'occupation marquée par l'action et les activités humaines
<b>Étude géotechnique</b>	Une étude des sols qui sert à déterminer les caractéristiques mécaniques des terrains qui vont être amenés à supporter une construction
<b>Habitat</b>	Mode de groupement des établissements humains, défini à la fois par la dimension, par la nature et en particulier par la spécificité des actions humaines qui y trouvent leur cadre ; on distingue ainsi l'habitat rural de l'habitat urbain
<b>logement social</b>	Logement construit avec l'aide de l'État et qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises. Les loyers sont également réglementés et l'accès u logement conditionné à des ressources maximales.
<b>Lotissement</b>	L'opération d'aménagement ayant pour objet la division d'un terrain nu en plus de deux îlots viabilisés destinés à l'habitation et/ou aux activités connexes ; ne sont pas assimilées au lotissement les opérations relatives au transfert de la propriété par succession ou à la cession des parts indivises d'un immeuble n'entraînant pas une augmentation du nombre de propriétaires
<b>Maître d'œuvre</b>	La personne physique ou morale désignée par ce terme dans les documents contractuels ; il est responsable de la conception et peut être chargé du contrôle de l'ensemble des ouvrages à réaliser
<b>Maitre d'ouvrage</b>	La personne physique ou morale désignée par ce terme dans les documents contractuels et pour le compte de qui les travaux ou les ouvrages sont exécutés
<b>Opération d'urbanisme</b>	Toute activité de lotissement, de restructuration, de rénovation urbaine, de restauration immobilière et de remembrement urbain
<b>Permis de construire</b>	Le document délivré par l'autorité administrative compétente autorisant la réalisation d'une construction
<b>Permis de démolir</b>	Le document délivré par l'autorité administrative compétente autorisant la démolition de tout ou partie d'un ouvrage.
<b>plan local d'aménagement</b>	Document d'orientation, de gestion et de programmation du développement des portions d'un centre urbain
<b>plan particulier d'aménagement</b>	Un plan opérant une affectation plus précise de l'espace ou d'une partie de l'espace couvert par le plan local d'aménagement



<b>Projet architectural</b>	C'est une étude qui consiste à concevoir et à construire un bâtiment selon les règles techniques et des canaux esthétiques déterminés
<b>Ravalement</b>	La remise à neuf du revêtement d'origine d'une façade sans toucher à la structure de l'édifice
<b>Réhabilitation</b>	Une remise en état d'un ouvrage ancien en opérant une modification importante des volumes ou des façades et une redistribution importantes des cellules.
<b>Réception d'ouvrage</b>	L'acte par lequel le maître d'ouvrage déclare accepter l'ouvrage
<b>Réhabilitation</b>	Une remise en état d'un ouvrage ancien en opérant une modification importante des volumes ou des façades et une redistribution importantes des cellules.
<b>Remembrement urbain</b>	L'opération d'aménagement qui consiste, dans un périmètre urbain donné, à regrouper des parcelles en îlots urbains en vue de les rendre aptes à de nouveaux aménagements
<b>Rénovation urbaine</b>	Toute opération coordonnée de reconstruction d'un îlot ou d'un quartier qui se traduit par une substitution des éléments neufs aux éléments anciens
<b>Restauration immobilière</b>	Les opérations consistant en des travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition ayant pour objet ou pour effet la transformation des conditions d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles ; elles sont engagées à l'initiative soit des collectivités publiques, soit d'un ou plusieurs propriétaires groupés ou non en association
<b>Restructuration</b>	Opération d'aménagement consistant à réorganiser une agglomération ou un quartier en modifiant la composition de l'agencement de leurs éléments.
<b>Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme</b>	Un instrument de planification à moyen et à long terme et à petite échelle. Il détermine la destination générale des sols dans un périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les zones à grands équipements et infrastructures
<b>Score de conformité des infrastructures</b>	C'est un indicateur qui permet d'évaluer le niveau de conformité d'une infrastructure par rapport à des normes, réglementations ou bonnes pratiques établies. Ce score peut prendre en compte différents aspects tels que : La sécurité des équipements et installations, Le respect des normes techniques et de sécurité, L'état général de l'infrastructure (entretien, vieillissement, etc.), L'accessibilité et la fonctionnalité de l'infrastructure, La conformité environnementale et énergétique. Le score est généralement exprimé sur une échelle de 0 à 100, 100 représentant une conformité totale. Ce score peut être calculé à l'échelle d'un bâtiment, d'un réseau d'infrastructures ou d'un parc d'actifs.

<b>Superficie bâtie</b>	La surface de terrain occupée par des bâtiments ou des parties de bâtiments.
<b>Taxe de bâtisse</b>	C'est une taxe payée par le demandeur d'autorisation de bâtir une maison dans les périmètres urbains sur des terrains viabilisés ou non. Le taux de la taxe de bâtisse est de un pour mille (10/00) du montant du devis estimatif validé par les services habiletés, pour toutes les catégories d'immeubles.
<b>Un certificat d'urbanisme</b>	Un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicable pour un terrain donné
<b>Un habitat</b>	un mode de groupement des établissements humains, défini à la fois par la dimension, par la nature et particulier par la spécificité des actions humaine qui y trouvent leur cadre; on distingue ainsi l'habitat rural de l'habitat urbain
<b>Un lotissement</b>	L'opération d'aménagement ayant pour objet la division d'un terrain nu en plus de deux îlots viabilisés à l'habitation et/ou aux activités connexes
<b>Un ravalement</b>	Remise à neuf du revêtement d'origine d'une façade sans toucher à la structure de l'édifice
<b>une norme de construction</b>	Une norme de construction est un ensemble de dispositions mis en place pour garantir la qualité des bâtiments construits. En effet, qu'il s'agisse de logements sociaux ou individuels, elle s'applique sur le type de construction
<b>Urbanisme</b>	L'ensemble des mesures législatives, réglementaires, administratives, techniques, économiques, sociales et culturelles visant à concevoir, à organiser et à réaliser le développement harmonieux et cohérent des établissements humains, en favorisant l'utilisation rationnelle des sols, leur mise en valeur et l'amélioration du cadre de vie ainsi que le développement économique et social dans les centres urbains.

### Thème 3-I : Eau et assainissement

Les concepts utilisés à ce thème requièrent du Ministère de l'Hydraulique, Energies et des Mines.

**Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics** L'aide publique au développement (APD) est définie comme les flux de financement public administrés avec la promotion du développement économique et du bien-être des pays en développement comme objectif principal, et qui ont un caractère concessionnel avec un élément de subvention d'au moins 25% (en utilisant un taux fixe de remise de 10 pour cent). Par convention, les flux d'APD comprennent les contributions des organismes gouvernementaux donateurs, à tous les niveaux, aux pays en développement («APD bilatérale») et aux institutions multilatérales.

**Intensité de prélèvement d'eau** Rapport entre l'eau douce totale prélevée par tous les principaux secteurs et le total des ressources en eau douce renouvelables, après avoir pris en compte les besoins en eau de l'environnement. Les principaux secteurs, tels que définis par les normes CITI, peuvent inclure par exemple l'agriculture ; foresterie et pêche ; fabrication ; industrie de l'électricité ; et les municipalités. Cet indicateur est également connu sous le nom d'intensité de prélèvement d'eau. L'indicateur s'appuie sur l'indicateur OMD 7.5 et tient également compte des besoins environnementaux en eau.

**Pourcentage du budget alloué au secteur eau potable** C'est le rapport entre le budget alloué annuellement au secteur eau potable et le budget annuel de l'Etat

**Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne** Proportion de masses d'eau (superficie) dans un pays ayant une bonne qualité de l'eau ambiante par rapport à tous les plans d'eau du pays. «Bon» indique une qualité de l'eau ambiante qui ne nuit pas aux fonctions de l'écosystème et à la santé humaine selon les indicateurs de base de la qualité de l'eau ambiante.

**Propriétaire du sol, titres de propriété** C'est le rapport entre de la population ayant accès à des installations améliorées et la population totale exprimé en pourcentage. Ces installations améliorées incluent les toilettes à chasse d'eau avec fosse septique, des latrines traditionnelles améliorées ou ventilées, latrines raccordées aux égouts. Le système de traitement des excréments est considéré adéquat s'il empêche tout contact humain avec l'excrément humain. L'indicateur peut être calculé, tant pour le milieu urbain que pour le milieu rural, par province et niveau national.

<b>Puissance installée ou puissance électrique installée ou capacité</b>	La puissance installée est la puissance de sortie d'une génératrice de force motrice ou d'autres équipements de production d'énergie électrique dans des conditions spécifiques prévues par le constructeur. La puissance installée des génératrices est communément exprimée en mégawatts (MW) et est généralement indiquée sur une plaque signalétique physiquement attachée à la génératrice.
<b>Artisanat</b>	est conçu comme étant la transformation des produits ou la mise en œuvre des services grâce à un savoir-faire particulier et hors contexte industriel de masse.
<b>Artisanat d'art</b>	Il s'agit des activités de production des objets décoratifs comme: la sculpture sur bois, la peinture artistique, la vannerie et la broderie artistique, etc.
<b>Artisanat de production</b>	regroupe les personnes physique ou morale qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnel indépendante de production et de transformation
<b>Artisanat de service</b>	Il s'agit des services de réparation des équipements ménagers (radios, réfrigérateurs, télévisions, etc.), réparation et maintenance des moyens de transport (voitures, motocyclettes, bicyclettes, etc.), les salons de coiffure, les bâtiments, etc.
<b>Contribution à la croissance (en points de %) du secteur secondaire</b>	Rapport entre la valeur ajoutée du secteur industriel sur le PIB total (en %)
<b>Contribution à la croissance (en points de %) du secteur tertiaire</b>	Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles, extractives et industrielles (secteurs primaire et secondaire).
<b>Entreprises artisanales</b>	les entreprises dans lesquelles le propriétaire lui-même travaille dans son atelier avec quelques personnes (membres de la famille, apprentis, employés).
<b>Artisan</b>	Assure tous les stades de transformation, de réparation ou de prestation de services, et leur commercialisation. Il peut effectuer son travail avec ou sans l'aide des machines ou de procédés automatisés
<b>Nombre d'industries agroalimentaires fonctionnelles construites</b>	C'est le nombre d'industries qui transforment les produits de l'agriculture et de l'élevage qui ont été construites pendant une période de référence et qui sont en activité
<b>Nombre d'industries manufacturières créées</b>	C'est le nombre d'industrie de transformation des biens mais aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance créées pendant une période de référence

<b>Nombre d'infrastructures d'appui à la production industrielle (Parcs industriels)</b>	Nombres de sites aménagés pour un usage industriel
<b>Nombre d'infrastructures d'appui à la production industrielle (Zones industrielles)</b>	C'est le nombre de zones construites et aménagées pour usage industriel
<b>Part dans les exportations des cuirs et produits en cuir</b>	C'est le pourcentage des produits de l'industrie du cuir exportés par rapport à la valeur totale des exportations
<b>Part dans les exportations des produits de la cimenterie</b>	C'est le pourcentage des produits l'industrie du ciment exporté
<b>Part dans les exportations des produits à base de plastique</b>	C'est le pourcentage en valeur monétaire des exportations des produits à base de plastique
<b>Part dans les exportations des produits à base du métal</b>	C'est le pourcentage des produits de l'industrie à base du métal exportés par rapport à l'exportation totale
<b>Part dans les exportations des produits à base du verre</b>	C'est le pourcentage en valeur monétaire des produits à base du Verre dans les exportations
<b>Part dans les exportations des produits chimiques</b>	C'est le pourcentage des produits de l'industrie chimique exportés par rapport à la valeur totale des exportations
<b>Part dans les exportations des produits de l'industrie de la marbre</b>	C'est le pourcentage des produits de l'industrie de la marbre exportés par rapport à la valeur totale des exportations
<b>Part dans les exportations des produits textiles et Habillement</b>	C'est le pourcentage en valeur monétaire des produits textiles et habillement dans les exportations
<b>Part des produits de MHT dans la valeur ajoutée manufacturière (% PIB)</b>	La valeur ajoutée manufacturière (VAM) est la valeur totale des biens et services, nette de la consommation intermédiaire. Il est généralement calculé comme la somme de l'intérieur brut (PIB) ainsi que par habitant pour toute année de référence. Les taux de croissance MVA sont donnés à prix constants.
<b>Part des produits à base du verre dans le PIB</b>	C'est le pourcentage des produits à base du verre dans le PIB
<b>Part des produits de MHT dans les exportations des produits manufacturières</b>	c'est le pourcentage de la valeur des produits de moyenne et haute technologie par rapport à la valeur des exportations des produits manufacturiers
<b>Pourcentage des produits à base du métal</b>	c'est le taux des produits à base du métal par rapport la production industrielle totale
<b>Pourcentage des produits de la cimenterie</b>	c'est le taux des produits de la cimenterie par rapport la production industrielle totale
<b>Pourcentage de l'industrie de la marbre</b>	c'est le taux des produits de l'industrie de la marbre par rapport la production industrielle totale

<b>Pourcentage des cuirs et produits en cuir</b>	c'est le taux des produits de l'industrie du cuir par rapport la production industrielle totale
<b>Pourcentage des produits chimique de Moyenne haute technologie</b>	c'est le taux des produits chimique de moyenne et haute technologie par rapport à la production industrielle totale
<b>Pourcentage des produits textiles et Habillement</b>	C'est le taux des produits de l'industrie textile d'habillement par rannport la production industrielle totale

### Thème 3-K : Tourisme

<b>Agence de voyage</b>	Entreprise qui commercialise et vend par intermédiaire une série de service concernant les voyages comme les billets d'avion ou de bateau, des locations de véhicules, des réservations d'hôtels et éventuellement proposant des séjours organisés
<b>Aménagement touristique</b>	Ensemble des travaux de réalisation d'infrastructures de bases dans les espaces destinés des réceptifs touristiques
<b>Arrivée</b>	Séjour dans un lieu unique différent du lieu de résidence. Deux régions d'un même pays comptabiliseront chacune une arrivée pour un même touriste visitant ces deux régions au cours d'un même séjour. Pour le niveau national ce même touriste ne sera à l'origine que d'une seule arrivée dans le pays. Ce touriste produira autant d'arrivées que de voyages effectués dans le pays au cours d'une période donnée.
<b>Chaîne hôtelière</b>	Ensemble d'établissements aménagés et équipés pour loger temporairement des personnes, et possédant chacun une salle à manger et un accueil ouvert la plupart du temps, voire sans interruption.
<b>Circuit touristique</b>	Produit touristique qui comprend les nuitées dans des différents sites, le transport entre ces sites et dans certains cas les visites et activités variées encadrées par un guide touristique.
<b>Comptes satellites du tourisme</b>	Système de collecte, de centralisation, de traitement et de diffusion des données sur le tourisme en vue de la mesure du poids et de l'impact du tourisme dans l'économie nationale ; il est un sous-système de la comptabilité nationale et spécifique au tourisme.
<b>Contribution du secteur du tourisme dans la Valeur ajoutée (%PIB)</b>	C'est la part du tourisme dans le PIB total du pays
<b>Durée moyenne du séjour</b>	Nombre moyen de nuitées que les touristes (visiteurs passant la nuit) passent dans tous les types d'établissements d'hébergement

touristique. Cela englobe aussi bien les nuitées des résidents que celles des non-résidents. Il s'agit du rapport entre les nuitées et les arrivées réalisées au cours d'une période donnée.

### **Écotourisme**

Tourisme garantissant la préservation de l'environnement, la protection de la faune, de la flore et de l'écosystème à travers une charge touristique limitée et la programmation des hébergements restrictive garantissant la participation des populations locales. L'écotourisme ou le tourisme vert est une des formes du tourisme durable, plus centrée sur la découverte de la nature (écosystèmes, mais aussi agrosystèmes et tourisme rural), voire d'écologie urbaine (jardins écologiques, espaces verts écologiques, réserves naturelles urbaines et autres aspects de l'écologie urbaine...).

### **Établissement de tourisme**

Etablissement d'hébergement, établissement de restauration, tour-opérateur, agence de voyage et de tourisme, agence de location de voitures et de transport de touristes ou guide de tourisme ;

### **Etoile**

typologie de classement indiquant une catégorisation des différentes activités touristiques destinée à garantir la qualité des prestations offertes aux consommateurs.

### **Flux des touristes en milliers**

### **Groupe hôtelier**

Entreprise qui assure la gestion d'un ou de plusieurs hôtels et/ou établissements hôteliers dont elle est locataire ou plus souvent propriétaire (Groupe CELEXON, Groupe HILTON, Groupe NOVOTEL).

### **Guide touristique**

Guide de voyage qui est un type de livre contenant des informations sur un lieu donné, qui peuvent être d'ordre pratique autant que culturel. Il signifie également la personne spécialisée dans l'orientation et le guidage des touristes vers les attractions touristiques.

### **Hôtellerie**

Comprend toutes les structures permettant l'accueil d'individus se déplaçant hors de leur résidence. Ce terme est appliqué traditionnellement à tous les établissements où les voyageurs peuvent être logés et nourris moyennant rétribution.

### **Maisons familiales de vacances**

Etablissements sans but lucratif, destinés à des familles ayant un niveau de vie réduit. Ils offrent des conditions d'hébergement comparables à celles des hôtels ou pensions de famille voisins et des services collectifs adaptés aux besoins des familles ; ils doivent néanmoins demander des prix de journée notablement inférieurs.



<b>Nombre des sites restructurés</b>	ce sont des sites touristiques aménagés
<b>Nuitée</b>	Equivaut à une nuit d'un touriste dans un établissement d'hébergement.
<b>Pourcentage de sites culturels, historiques ou naturels classés faisant l'objet de plus de 10 000 visites touristiques par an</b>	Part en pourcentage des sites culturels, historiques ou naturels classés ayant reçu plus de 10 000 visites touristiques par an
<b>Pourcentage des Hôtels classés suivant la nomenclature EAC</b>	Part en pourcentage des hôtels classés suivant la nomenclature EAC
<b>Réceptif touristique</b>	Infrastructures ou équipements permettant l'accueil, l'hébergement, la restauration et l'animation des séjours touristiques
<b>Recettes du tourisme</b>	Total des sommes d'argent générées par les offres touristiques
<b>Site touristique</b>	Tout monument ou tout site naturel, culturel, historique, archéologique ou architectural drainant des visiteurs et constituant de ce fait un attrait touristique ;
<b>Taux d'occupation des chambres</b>	Rapport entre le nombre de chambres occupées et le nombre de chambres offertes ou disponibles dans les structures d'hébergement.
<b>Tourisme</b>	Toute activité entreprise par une personne ou groupe de personne en voyage en dehors de leur environnement habituel, à des fins de loisirs, d'affaires ou d'autres motifs, pour une période consécutive n'excédant pas une année
<b>Tourisme culturel historique</b>	<b>ou</b> Tourisme dont la motivation est la découverte d'un patrimoine culturel, historique ou immatériel telles que les fêtes et les coutumes locales.
<b>Tourisme cynégétique</b>	Tourisme basé sur la pratique de la chasse et de la pêche sportive.
<b>Tourisme d'affaire ou de congrès</b>	Tourisme effectué essentiellement pour des raisons professionnelles.



<b>Tourisme de masse</b>	Mode de tourisme qui est apparu, grâce à la généralisation des congés payés dans de nombreux pays industrialisés, dans les années 1960 permettant aux " masses " populaires, à la part la plus conséquente de la population, de voyager et de soutenir le secteur économique du tourisme.
<b>Tourisme durable</b>	Tourisme durable décrit généralement toutes les formes de tourisme alternatif qui respectent, préservent et mettent durablement en valeur les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles et sociales) d'un territoire à l'attention des touristes accueillis, de manière à minimiser les impacts négatifs qu'ils pourraient générer.
<b>Tourisme émetteur</b>	Tourisme des visiteurs résidents hors du territoire économique du pays.
<b>Tourisme équitable</b>	Ensemble d'activités de services touristiques, proposé par des opérateurs touristiques à des voyageurs responsables, et élaboré par les communautés d'accueil, autochtones (ou tout au moins en grande partie avec elles).
<b>Tourisme intérieur</b>	Tourisme des visiteurs tant résidents que non-résidents dans les limites du territoire économique du pays (tourisme interne et tourisme récepteur).
<b>Tourisme international</b>	Tourisme des visiteurs résidents hors du territoire économique du pays et celui des visiteurs non-résidents à l'intérieur du territoire économique du pays (tourisme récepteur et tourisme émetteur).
<b>Tourisme interne</b>	Tourisme des visiteurs résidents à l'intérieur du territoire économique du pays.
<b>Tourisme national</b>	Tourisme des visiteurs résidents dans les limites et en dehors du territoire économique du pays (tourisme interne et tourisme émetteur).
<b>Tourisme récepteur</b>	Tourisme des visiteurs non-résidents à l'intérieur du territoire économique du pays.
<b>Tourisme Responsable</b>	Tourisme responsable, ou tourisme éthique, est un type de tourisme alternatif ayant pour objectif :- le développement économique et l'épanouissement des populations locales (par l'implication dans l'économie locale, une rémunération juste et stable des partenaires, des conditions de travail décentes, des échanges de connaissances et de bonnes pratiques...), la préservation à long terme des ressources naturelles, culturelles et sociales (tourisme durable), une rencontre authentique entre les voyageurs et les populations locales.
<b>Tourisme rural</b>	Tourisme rural désigne un tourisme local, voulu et maîtrisé par les gens du pays, un tourisme de rencontre et de partage, puisant ses

arguments dans la richesse des terroirs et la convivialité des habitants.

**Tourisme solidaire**

Tourisme solidaire, s'inscrivant à la fois dans une perspective "responsable" et "équitable", mais plus directement associé à des projets de solidarité : soit que le voyageur soutienne des actions de développement, soit qu'une partie du prix du voyage serve au financement d'un projet de réhabilitation ou d'un projet social.

**Tours opérateurs**

Entreprise qui organise des séjours touristiques en rassemblant et coordonnant plusieurs prestations de plusieurs fournisseurs (compagnies aériennes, hôteliers, autocaristes, restaurateurs, guides, etc.) pour les vendre à un prix " tout-compris " (un forfait) à ses clients.

**Vacances**

Sont des séjours de quatre jours consécutifs ou davantage passés hors du domicile pour des motifs autres que professionnels, d'étude ou de santé. Au cours d'une même année, une même personne peut effectuer plusieurs séjours de vacances et chacun de séjour est pris en compte.

**Village de vacances**

Centre d'hébergement, faisant l'objet d'une exploitation globale de caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances, selon un prix forfaitaire comportant, outre la pension, l'usage d'équipements communs, d'installations sportives et de distractions collectives. Peuvent seuls être dénommés villages de vacances ceux qui satisfont aux conditions suivantes : les villages de vacances comprennent :- des hébergements individuels ou collectifs et des locaux affectés à la gestion et aux services ;- des installations communes destinées aux activités de caractère sportif et aux distractions collectives ;- pour les repas, l'une ou l'autre des deux formules suivantes : restaurant ou cuisine individuelle par gîte avec ou sans distribution de plats cuisinés. L'hébergement, le restaurant et la distribution de plats cuisinés ne peuvent être utilisés que dans le cadre des activités du village.

**Zone touristique**

Aire géographique attractive pour le développement du tourisme, reconnue pour la richesse de son environnement et de son patrimoine.

## Thème 3-M : Normalisation

<b>Accréditation</b>	Attestation de la compétence de l'impartialité et de l'indépendance d'un organisme certification d'un laboratoire ou d'un organisme d'inspection au regard des Normes en Vigueur
<b>Certificat d'origine</b>	C'est un document qui indique le pays dans lequel la dernière fabrication substantielle déclarée suffisante pour conférer à la marchandise son caractère essentiel a été réalisé
<b>Certificat de conformité</b>	Document délivré conformément aux règles d'un système de certification, indiquant avec un niveau suffisant de confiance qu'un produit, processus ou service dûment identifié est conforme à une norme ou autre document normatif spécifié.
<b>Etalon</b>	Une mesure matérielle, un instrument de mesure, du matériel de référence ou un système de mesure.
<b>Inspection</b>	L'examine d'un type de produit, d'un produit, d'un processus ou d'une installation ainsi que la détermination de leur conformité à des exigences spécifiques ou bien à des exigences d'ordre générale, jugement professionnel à l'appui.
<b>Marque de conformité</b>	La marque protégée, apposée ou délivrée conformément aux règles d'un système de certification, indiquant avec un niveau suffisant de confiance que le produit, le processus ou service visé est conforme à une norme ou autre document normatif spécifié
<b>Normalisation</b>	Le fait d'établir des dispositions pour usage commun et répété en ce qui concerne des problèmes potentiels ou réels ayant pour but d'atteindre un degré d'ordre optimal dans un contexte donné
<b>Norme</b>	Un document qui a été approuvé par une instance reconnue et qui prévoit, pour usage commun et répété, des règles, directives ou des caractéristiques de produits et des processus et méthodes de production y ayant trait et qu'il n'est pas impératif de respecter. Elle peut inclure des exigences relevant de la terminologie des symboles, des emballages, du marquage ou de l'étiquetage si ces derniers s'appliquent à un processus ou une méthode de production et de conservation
<b>Pourcentage accréditées laboratoires</b>	C'est le pourcentage des laboratoires ayant reçu une accréditation
<b>Pourcentage entreprises certifiées des systèmes</b>	C'est le pourcentage des entreprises ayant un certificat système

## CHAPITRE 4 : NOMENCLATURES OU CLASSIFICATIONS UTILISEES DANS LE SYSTEME STATISTIQUE BURUNDAIS

### 4.1. Classifications internationale de référence

La Division de Statistique des Nations Unies (DSNU) assure le secrétariat du Comité d'experts des Nations Unies sur les classifications statistiques internationales, qui est l'organe central de coordination des travaux sur les classifications statistiques internationales qui relèvent de la Division de statistique, ainsi que de la coordination et de l'examen d'autres classifications statistiques internationales qui relèvent de la responsabilité d'autres organisations internationales et dont l'adoption a été proposée par la Commission de statistique. Le champ d'application général des classifications statistiques relevant de la compétence de l'UNCEISC (Comité d'experts des Nations Unies sur les classifications statistiques internationales) est représenté dans la famille internationale des classifications statistiques. L'UNCEISC a élaboré des directives sur les meilleures pratiques en matière d'élaboration, de mise à jour et de mise en œuvre des classifications statistiques internationales, ainsi que les critères d'inclusion dans la famille internationale des classifications statistiques.

Ainsi, les classifications recommandées au plan international incluent des nomenclatures d'activités (CITI), de produits (CPC, CPA), de biens (SH), de fonctions de dépenses (COICOP, COPNI, COFOG ou CFAP), des classifications sectorielles (la Classification statistique internationale des maladies et problèmes de santé connexes de l'OMS), la Classification internationale type de l'éducation (CITE); la Classification internationale type des professions (CITP); le Compte satellite du tourisme (CST); la Classification des services liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que des classifications de pays, de villes etc.

### 4.2. Description des principales classifications utilisées au niveau internationale

#### 4.2.1. Classification internationale de référence des activités productives (CITI)

L'objectif principal de la CITI est de fournir un ensemble de catégories d'activités pouvant être utilisées pour la collecte et la communication de statistiques en fonction de ces activités. Depuis l'adoption de la version originale de la CITI en 1948, la CITI a fourni des orientations aux pays pour l'élaboration de classifications nationales des activités et est devenue un outil important pour la comparaison des données statistiques sur les activités économiques au niveau international. La CITI a été largement utilisée, tant au niveau national qu'international, pour classer les données selon le type d'activité économique dans les domaines des statistiques économiques et sociales, comme les statistiques sur les comptes nationaux, la démographie des entreprises, l'emploi et autres.

#### 4.2.2. Classification Centrale des Produits (CPC)

La Classification centrale des produits (CPC) constitue une classification complète des produits

couvrant les biens et services. Elle sert de norme internationale pour la collecte et la tabulation de toutes sortes de données nécessitant des détails sur les produits, notamment la production industrielle, les comptes nationaux, les industries de services, le commerce intérieur et extérieur des marchandises, le commerce international des services, la balance des paiements, la consommation et les statistiques des prix.

#### 4.2.3. Classification type pour le commerce international (CTCI)

La CTCI fournit les codes et descriptions de toutes les 2970 positions de base de la CTCI, Rév. 4 et les codes de sous-positions du SH07 correspondants. De nombreux pays et organisations nationales et internationales continuent d'utiliser la CTCI à diverses fins, notamment pour étudier les tendances à long terme du commerce international de marchandises et pour regrouper les produits échangés en classes plus adaptées à l'analyse économique.

#### 4.2.4. Classification par grandes catégories économiques (BEC) Révision 5

Lors de sa 13e session en 1965, la Commission de statistique a recommandé que des données sur les grandes catégories économiques de produits soient compilées pour compléter les données récapitulatives des importations et des exportations basées sur les sections de la Classification type pour le commerce international (CTCI). Définie en termes des rubriques de base de la CTCI, la BEC originale a été publiée en 1971. La révision actuelle et la 5e de la BEC ont été réalisées dans le but de mieux refléter la réalité économique actuelle, d'inclure les services ainsi que les biens et d'introduire plus de clarté et de simplicité dans la structure de la BEC, entre autres. Il est essentiel de faire une séparation complète entre les catégories économiques et les catégories d'utilisation finale. La révision profite également de l'occasion pour introduire une nouvelle variable (dimension de spécification) pour aider à l'analyse des chaînes de valeur mondiales.

#### 4.2.5. Classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) 2018

La Classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) est la classification internationale de référence des dépenses des ménages. L'objectif de la COICOP est de fournir un cadre de catégories homogènes de biens et services, qui sont considérés comme une fonction ou une finalité des dépenses de consommation des ménages. La COICOP fait partie intégrante du Système de comptabilité nationale (SCN), mais elle est également utilisée dans plusieurs autres domaines statistiques, tels que : les statistiques sur les dépenses des ménages basées sur les enquêtes sur le budget des ménages et l'analyse des niveaux de vie ; les indices des prix à la consommation ; les comparaisons internationales du produit intérieur brut (PIB) et de ses composantes de dépenses par le biais des parités de pouvoir d'achat ; et les statistiques relatives à la culture, aux sports, à l'alimentation, à la santé et au tourisme.

#### 4.2.6. Classifications des dépenses par fonction

Cette publication présente quatre classifications économiques internationales des dépenses par fonction à savoir (i) Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) ; (ii) Classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP), (iii) Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI) et (iv) Classification des fonctions des dépenses des producteurs (COPP). Ces dernières sont conçues principalement pour classer les transactions effectuées par les administrations publiques, les ménages, les institutions sans but lucratif et les producteurs. La CFAP est une version révisée et élargie d'un document antérieur des Nations Unies intitulé Classification des fonctions des administrations publiques (Études statistiques, série M. n° 70). La COICOP, la COPNI et la COPP ont été recommandées dans le Système de comptabilité nationale de 1993 comme classifications internationales pour la compilation et l'analyse des données, et sont présentées pour la première fois dans cette publication de manière détaillée. Ces classifications peuvent être utilisées pour classer les données par fonction des dépenses pour la compilation et l'analyse des statistiques sur les comptes nationaux, les indices des prix à la consommation, les enquêtes sur les ménages et les dépenses, les finances publiques, les institutions sans but lucratif et les producteurs.

#### 4.2.7. Classification internationale des activités pour les statistiques sur l'emploi du temps 2016

La Classification internationale des activités pour les statistiques sur l'emploi du temps (ICATUS) 2016 est une classification de toutes les activités auxquelles une personne peut consacrer du temps au cours des 24 heures qui composent une journée. Son objectif est de servir de cadre standard pour les statistiques sur l'emploi du temps basé sur des activités regroupées de manière significative. ICATUS fournit un cadre avec des concepts et des définitions normalisés pour la diffusion systématique de statistiques sur l'emploi du temps comparable au niveau international, quel que soit le type d'instruments utilisés pour la collecte de données. ICATUS peut en outre être utilisée pour guider la collecte de données sur l'emploi du temps ou adaptée aux classifications des pays afin de refléter le contexte et les besoins nationaux. ICATUS a été élaborée sur la base de concepts, de définitions et de principes convenus au niveau international pour améliorer la cohérence et la comparabilité internationale de l'emploi du temps et d'autres statistiques sociales et économiques. Des statistiques fiables sur l'emploi du temps ont été essentielles pour (a) la mesure et l'analyse de la qualité de vie ou du bien-être général ; (b) une mesure plus complète de toutes les formes de travail, y compris le travail non rémunéré et la production non marchande, et le développement de comptes de travail des services aux ménages non rémunérés ; et (c) la production de données pour l'analyse de genre dans les politiques publiques.

#### 4.3. Classifications nationales

Les classifications statistiques internationales sont utilisées dans de nombreux pays, soit directement, soit comme base de leurs classifications nationales. Il faut noter que la DSNU tient à jour des informations sur l'utilisation effective des classifications. Ainsi, au niveau du Burundi, des

classifications internationales, régionales sont utilisées comme telles ou sont adaptées au contexte du pays. C'est dans ce cadre que les classifications ci-après ont été adaptées au contexte du Burundi :

- ✓ Nomenclature des produits agricoles et alimentaires du Burundi ;
- ✓ Nomenclature des finances publiques ;
- ✓ La Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes ;
- ✓ Classification des fonctions de consommation des ménages au Burundi COICOP-BU ;
- ✓ Classification des infractions ;
- ✓ Nomenclatures des activités pour le Burundi (NABU) ;
- ✓ Nomenclatures des produits pour le Burundi (NOPROBU) ;
- ✓ Nomenclature de l'éducation au Burundi (NEB) ;
- ✓ Classification burundaise des professions (CBP) ;
- ✓ Système Harmonisé de Désignation et de Codification des Marchandises (Version 2022)

Afin de suivre le dynamisme que connaît le développement des différents secteurs, dans le domaine des nomenclatures, il est essentiel de mettre en place un dispositif coordonné de veille, c'est-à-dire de surveillance des dynamiques de développement du pays et d'évaluation permanente de la pertinence du niveau de détail des nomenclatures et du contenu des catégories les plus fines. Des règles et des seuils devront être fixés pour veiller à ce qu'aucune rubrique non dénommée ou non classée ailleurs ne représente plus de x% de l'ensemble des rubriques, ni n'ait un poids supérieur à la plus petite rubrique explicitement dénommée. Cette règle vaut pour toute rubrique hétérogène, fût-elle clairement dénommée. Enfin, l'évolution temporelle du poids des positions élémentaires de la nomenclature sera analysée pour apprécier la nécessité éventuelle de procéder à une décomposition plus fine. Il est entendu que tout changement apporté à une nomenclature doit préalablement et ex-post tenir compte de l'impact sur d'autres nomenclatures connexes.

Les nomenclatures recueillies sont décrites selon le plan suivant :

- 4.3.1 Nomenclature des produits agricoles et alimentaires du Burundi ;
- 4.3.2 Nomenclature des finances publiques ;
- 4.3.3 La Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes ;
- 4.3.4 Classification des fonctions de consommation des ménages au Burundi COICOP-BU ;
- 4.3.5 Classification des infractions ;
- 4.3.6 Nomenclatures des activités pour le Burundi (NABU) ;
- 4.3.7 Nomenclatures des produits pour le Burundi (NOPROBU) ;
- 4.3.8 Nomenclature de l'éducation au Burundi (NEB) ;
- 4.3.9 Classification burundaise des professions (CBP) ;
- 4.3.10 Système Harmonisé de Désignation et de Codification des Marchandises (Version 2022).



### 4.3.1. Nomenclatures des produits agricoles et alimentaires au Burundi

#### PRODUCTION AGRICOLE

***NOPRAABU : Nomenclature des produits agricoles et alimentaires au Burundi (Voir détail dans le document des nomenclatures).***

La fiche descriptive en est la suivante :

Fiche 4.3.1		Caractéristiques
Nomenclature internationale de référence		Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Rév 4
Année de début d'utilisation		2009
Objectif		Production des Statistiques agricoles
Cadre conceptuel		
Niveau d'utilisation		Niveau 5 (1 position) pour les Sous-Produits, niveau 4 (1 position) pour les produits, niveau 3 (1 position) pour la classe, niveau 2 (1 position) pour le groupe et niveau 1 (2 positions) pour la division
Nombre de rubriques élémentaires		105 produits de niveau 5, 2 de niveau 3, 1 de niveau 2 et 1 de niveau 1
Document de référence		
Cadres d'utilisation [Enquêtes ; Traitement de sources administratives ; Compilation de comptes nationaux ; etc.]		Compilation des statistiques agricoles

### 4.3.2. Nomenclature des finances publiques

#### FINANCES PUBLIQUES

***XXXX : Nomenclature des finances publiques (Voir détail dans le document des nomenclatures).***

La fiche descriptive en est la suivante :

Fiche 4.3.2		Caractéristiques
Nomenclature internationale de référence		Nomenclature des finances publiques
Année de début d'utilisation		
Objectif		Production des Statistiques des finances publiques
Cadre conceptuel		
Niveau d'utilisation		Classification économique des dépenses : 5 Classification fonctionnelle des dépenses : 4 Classification par source de financement : 2



	Classification par groupe économique : 2
Nombre de rubriques élémentaires	
Document de référence	Manuel des statistiques de finances publiques 2014 du FMI
Cadres d'utilisation [Enquêtes ; Traitement de sources administratives ; Compilation de comptes nationaux ; etc.]	Compilation des statistiques financières

### 4.3.3. Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes

#### MALADIES

***CIM : Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (Voir détail dans le document des nomenclatures).***

La fiche descriptive en est la suivante :

Fiche 4.3.3	Caractéristiques
Nomenclature internationale de référence	Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes
Année de début d'utilisation	
Objectif	Production des Statistiques des finances publiques
Cadre conceptuel	
Niveau d'utilisation	Niveau 2 (6 positions) pour les Comptes de Branche, niveau 1 (3 positions) pour la publication
Nombre de rubriques élémentaires	57 branches de niveau 2 et 21 branches de niveau 1
Document de référence	
Cadres d'utilisation [Enquêtes ; Traitement de sources administratives ; Compilation de comptes nationaux ; etc.]	Compilation des statistiques financières

#### 4.3.4. Classification des fonctions de consommation des ménages au Burundi COICOP-BU

##### MALADIES

**COICOP-BU : Classification des fonctions de consommation des ménages au Burundi COICOP-BU (Voir détail dans le document des nomenclatures).**

La fiche descriptive en est la suivante :

Fiche 4.3.4	Caractéristiques
Nomenclature internationale de référence	Classification des fonctions de consommation des ménages au Burundi COICOP-BU
Année de début d'utilisation	
Objectif	Production des Statistiques sur les dépenses des ménages
Cadre conceptuel	
Niveau d'utilisation	Niveau 2 (6 positions) pour les Comptes de Branche, niveau 1 (3 positions) pour la publication
Nombre de rubriques élémentaires	57 branches de niveau 2 et 21 branches de niveau 1
Document de référence	
Cadres d'utilisation [Enquêtes ; Traitement de sources administratives ; Compilation de comptes nationaux ; etc.]	Compilation des statistiques financières

#### 4.3.5. Classification des infractions

**CIBU : Classification des infractions au Burundi (Voir détail dans le document des nomenclatures).**

La fiche descriptive en est la suivante :

Fiche 4.3.5	Caractéristiques
Nomenclature internationale de référence	Classification internationale des infractions pour des faits statistiques
Année de début d'utilisation	2016
Objectif	Production des Statistiques sur les infractions
Cadre conceptuel	
Niveau d'utilisation	Niveau 2 (6 positions) pour les Comptes de Branche, niveau 1 (3 positions) pour la

	publication
Nombre de rubriques élémentaires	43 branches de niveau 2 et 21 branches de niveau 1
Document de référence	Classification nationale des infractions
Cadres d'utilisation [Enquêtes ; Traitement de sources administratives ; Compilation de comptes nationaux ; etc.]	Compilation des statistiques sur les infractions

#### 4.3.6 Nomenclatures des activités pour le Burundi (NABU)

La fiche descriptive se présente comme suit :

Fiche		Caractéristiques
Nomenclature internationale de référence		(CITI,rev4)
Année de début d'utilisation		
Objectif		
Cadre conceptuel		
Niveau d'utilisation		1
Nombre de grands groupes		100 (5 positions) pour codifier les activités
Document de référence		
Cadres d'utilisation [Enquêtes ; Traitement des données des sources administratives ; etc.]		

#### 4.3.7 Nomenclatures des produits pour le Burundi (NOPROBU)

La fiche descriptive se présente comme suit :

Fiche		Caractéristiques
Nomenclature internationale de référence		(CITI,rev4)
Année de début d'utilisation		
Objectif		
Cadre conceptuel		
Niveau d'utilisation		1
Nombre de grands groupes		100 (5 positions) pour codifier les activités
Document de référence		
Cadres d'utilisation [Enquêtes ; Traitement des données des sources		

administratives ; etc.]	
-------------------------	--

### 4.3.8 Nomenclature de l'éducation au Burundi (NEB)

La fiche descriptive se présente comme suit :

Fiche 4.3.8		Caractéristiques
	Nomenclature internationale de référence	Classification internationale des infractions pour des faits statistiques
	Année de début d'utilisation	2016
	Objectif	Production des Statistiques sur les infractions
	Cadre conceptuel	
	Niveau d'utilisation	Niveau 3 (5 positions) pour codifier à la fois les programmes éducatifs et le niveau d'éducation atteint
	Nombre de rubriques élémentaires	
	Document de référence	
	Cadres d'utilisation [Enquêtes ; Traitement de sources administratives ; Compilation de comptes nationaux ; etc.]	

### 4.3.9 Nomenclatures utilisées par l'INSBU, dans la classification burundaise des professions (CBP)

**CBP : Classification burundaise des professions (Voir annexe).**

La fiche descriptive en est la suivante :

Fiche		Caractéristiques
	Nomenclature internationale de référence	Classification internationale type des professions (CITP-2008)
	Année de début d'utilisation	2008
	Objectif	Permettre aux différents utilisateurs de bien maîtriser la localisation de chaque profession.
	Cadre conceptuel	

Niveau d'utilisation	Niveau 4 (niveau des grands groupes de base), pour les enquêtes sur la main d'œuvre et niveau 2 (niveau des grands groupes), pour les autre enquêtes ou données des sources administratives
Nombre de groupe de base	427
Document de référence	
Cadres d'utilisation [Enquêtes sur la main d'œuvre ; Traitement des données des sources administratives ;; etc.]	Situation ponctuelle sur la main d'œuvre

#### 4.3.10. Système Harmonisé de Désignation et de Codification des Marchandises (Version 2017)

##### *Nomenclature HS (Système harmonisé) :*

Fiche 4.3.10		Caractéristiques	Commentaires
	Nomenclature internationale de référence	Nomenclature HS (Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises)	
	Année de début d'utilisation	1998	
	Objectif	Publication des statistiques du commerce extérieur	
	Niveau d'utilisation	Niveau 2 ,Niveau 6 au niveau mondiale, Niveau 8 au niveau régional et Niveau 11 au niveau national	
	Nombre de rubriques élémentaires	Niveau 2 : 98 produits Niveau 8 : 5954	
	Document de référence	Tarif extérieur commun (version 2022) de l'Union douanière de la Communauté de l'Afrique de l'Est, Statistiques du commerce international de marchandises : Concepts et définitions, 2010 (Nations unies)	
	Cadres d'utilisation [Enquêtes ; Traitement de sources administratives ; Compilation de comptes nationaux ; etc.]	Traitement de sources administratives	

#### 4.4. Recommandations sur les nomenclatures statistiques

Les nomenclatures utilisées par les unités productrices du SSN correspondent à deux catégories principales à savoir (i) les nomenclatures internationales reprises telles quelles, inchangées, sans adaptation aux caractéristiques économiques et sociales du Burundi, et (ii) celles qui ont fait l'objet de quelques adaptations.

Ainsi, afin de tenir compte du contexte du pays, les efforts d'adaptation des nomenclatures de la première catégorie devraient être redoublés et menés en ayant à l'esprit le cycle d'élaboration d'une nomenclature statistique pertinente pour la catégorisation des phénomènes de développement.

##### PRINCIPES D'ÉLABORATION OU D'ADAPTATION D'UNE NOMENCLATURE

Ce travail doit être effectué par une équipe pluridisciplinaire coordonnée par le statisticien chargé du processus d'élaboration ou d'adaptation de la nomenclature. Cette équipe devra respecter les principes essentiels suivants :

- Les objectifs et les priorités statistiques visés doivent être clairement définis et énoncés ;
- L'organisme responsable de la préparation et de la mise à jour de la classification doit être clairement identifié et ses responsabilités doivent être explicitées ;
- Le calendrier de réalisation du travail doit être préparé et communiqué aux autres experts du SSN pour leur permettre d'apporter leurs contributions techniques en temps opportun ;
- Une structure de classification bien définie doit être préparée. Selon les besoins descriptifs et analytiques, les différentes catégories de la nomenclature statistique doivent être organisées selon une arborescence faisant ressortir les différentes possibilités et niveaux de détails des variables associées à la nomenclature.
- Les définitions descriptives ou les listes exhaustives du contenu des catégories les plus détaillées prévues dans la nomenclature doivent être rédigées. Dans le cas d'une nomenclature à arborescence hiérarchique, ces descriptions ne sont pas requises pour les niveaux d'agrégation.
- Un corpus d'instructions sont nécessaires pour aider à utiliser la nomenclature de façon efficace pour la collecte et l'analyse des données ;
- Les catégories prévues dans une nomenclature doivent être régulièrement évaluées par rapport aux dynamiques juridiques et de politique économique et sociale du pays, même si la nomenclature avait été initialement conçue à des fins descriptives.

##### LES EXIGENCES DE L'HARMONISATION DES NOMENCLATURES

L'objectif de l'harmonisation des statistiques est de permettre de combiner ou de comparer des données recueillies pour différentes populations, différentes périodes et / ou par différentes méthodes de collecte de données ou unités statistiques.

Cela requiert l'utilisation de normes et de nomenclatures compatibles, mutuellement cohérentes et harmonisées les unes avec les autres quant aux ensembles de données considérés. Si une harmonisation parfaite n'est pas possible ni souhaitable, il faut néanmoins chercher à parvenir à un degré raisonnable de comparabilité entre les différentes normes et nomenclatures en identifiant et notant les différences et les similitudes entre les données relatives à des nomenclatures non exhaustivement harmonisées.

L'harmonisation implique un processus de réconciliation des différentes nomenclatures statistiques dans un cadre de référence commun, ce qui permet de maximiser leur mise en correspondance. Ce

cadre comprend l'utilisation de concepts, indicateurs et d'une terminologie commune. Il comprend aussi la mise en place de tableaux de concordance ou de correspondance entre les catégories des différentes nomenclatures. Faut de mieux, il sera nécessaire d'identifier des blocs communs auxquels appartiennent des catégories que l'on souhaite rapprocher les unes des autres.

Pour arriver à une nomenclature harmonisée, des ajustements devront être apportés aux nomenclatures à réconcilier.

Lorsque l'on travaille à l'harmonisation des différentes nomenclatures statistiques, les responsables des nomenclatures concernées doivent travailler ensemble à la révision de leurs nomenclatures respectives. Des efforts de coopération et de coordination sont nécessaires.

Enfin, toute modification de nomenclature doit prendre en compte l'impact possible sur les autres nomenclatures et sur les bases de données existantes.

.





**CHAPITRE 5 : PRINCIPALES OPERATIONS STATISTIQUES ET METHODOLOGIES UTILISEES****5-A : Liste des principales opérations statistiques**

Les principales opérations statistiques conduites par les producteurs statistiques mentionnées dans le tableau ci-dessous sont décrites avec davantage de détails dans ce chapitre.

<b>Enquêtes / Opérations statistiques</b>	<b>Agences d'exécution</b>
Recensement Général de la Population et de l'Habitant	Bureau Central du Recensement
Enquête Prioritaire sur les Conditions de Vie des Populations, 1998.	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Enquête Nationale d'Évaluation des Conditions de vie de l'Enfant et de la Femme : ENECEF 2000 (MICS II)	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Enquête Nationale d'Évaluation des Conditions de Vie de l'Enfant et de la Femme au Burundi 2005 : MICS 2005.	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Enquête sur les indicateurs du développement (QUID2002)	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Enquête Démographique et de Santé 2010.	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU) en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida
Recensement Général des Entreprises au Burundi	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Enquête 1-2-3	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Enquête ménages de base pour le suivi et l'évaluation de l'impact de l'appui au système de remboursement du Paquet Minimum des Services de santé (PMS 2009)	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Enquête ménages pour le suivi et l'évaluation de l'impact de l'appui au système de remboursement du Paquet Minimum des Services de santé (Edition 2012)	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Enquête Nationale Agricole au Burundi de 2013 : ENAB 2013	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU) en collaboration avec le

Enquêtes / Opérations statistiques	Agences d'exécution
	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
Enquête sur les conditions de vie des ménages, la main-d'œuvre, la protection sociale et la nutrition au Burundi, (ECVMB 2013-2014)	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU) en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail
Production d'un Bulletin et d'une Note de conjoncture	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Production d'un bulletin des statistiques du commerce extérieur	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Comptes de la Nation	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Rapport sur l'IHPI	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Comptes de résultat	Institut National de la de Statistique du Burundi(INSBU)
Annuaire statistique du Burundi	
Annuaire statistiques sectoriels	
Bulletins statistiques sectoriels	
Matrices des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Vision, du PND et des ODD	
Enquête sur la Sécurité alimentaire et Nutrition de 2019	
Enquêtes Nutritionnelles	
Enquête sur la sécurité alimentaire de 2023	
PMS 2023	
Recensement Général de la Population, de l'habitant, de l'Agriculture et de l'Élevage de 2024	

## 5-B : Fiches des opérations statistiques

Chaque opération est décrite dans une fiche qui présente le nom de l'opération, les agences d'exécution, les objectifs, la nature de l'opération, la description des supports de collecte des données, les grandes lignes du processus méthodologique, les moyens de traitement des données et de diffusion des résultats.

### FICHE 5.1

Opération	Recensement Général de la Population et de l'Habitant de 2008
Agences d'exécution	Agence 1 : Bureau Central du Recensement du Ministère de l'Intérieur Agence 2 : Institut de Statistique et d'Études Économiques du Burundi (ISTEEBU)
Objectifs	<p>Objectif 1 : Connaître l'évaluation des principaux indicateurs démographiques par comparaison aux opérations de collecte antérieures ;</p> <p>Objectif 2 : Contribuer à la mise en place d'un Système national d'Information Géographique (SIG) et d'une base de données démographiques et socio-économiques ;</p> <p>Objectif 3 : Appuyer l'élaboration de programmes et plans de développement et socio-économiques plus fiables ;</p> <p>Objectif 4 : Mettre à la disposition des chercheurs et différents utilisateurs, les informations sociodémographiques et économiques nécessaires aux différentes recherches y compris, la recherche démographique ;</p> <p>Objectifs 5 : Appuyer la réalisation d'enquêtes spécifiques par la mise à disposition d'une base de sondage exhaustive.</p>
Type d'opération	Recensement exhaustif
Supports de collecte des données	<p>Au cours du recensement général de population et de l'habitant de 2008, trois questionnaires ont été utilisés : Le questionnaire sur les infrastructures socio-économiques ; le questionnaire ménage ordinaire et le questionnaire ménage collectif.</p> <p>Le questionnaire sur les infrastructures socio-économiques de la colline de recensement avait trois sections :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Section sur les caractéristiques géographiques ;</li> <li>- Section sur les équipements socio-économiques ;</li> <li>-Section sur les équipements socio-culturels.</li> </ul> <p>Le questionnaire ménage ordinaire et collectif avaient les mêmes</p>

	sections : -Section sur les caractéristiques géographiques ; -Section sur les caractéristiques de l'habitation - Section sur les caractéristiques individuelles ; -Section sur le mouvement naturel de la population (fécondité et mortalité) ; -Section sur la mobilité spatiale.	
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparation	Élaboration du document de protocole du recensement ; cette phase s'est déroulée du mois d'avril 2006 à février 2008.
	Phase 2 : Cartographie	Cette phase avait pour but de découpage du territoire en zones de dénombrement ainsi que la collecte des données sur les infrastructures socio-économiques par entité géo-administrative. Cette phase a durée deux années : du juin 2006 à octobre 2010.
	Phase 3 : Recensement pilote	Tester les outils à utiliser lors du recensement, Le recensement pilote a été réalisé douze mois avant le recensement proprement dit.
	Phase 4 : Recensement proprement dit	Dénombrement proprement de la population dit. Cette phase de collecte proprement dite a duré 16 jours
	Phase 5 : Enquête post censitaire	Il s'agit d'une enquête de couverture du recensement, Cette enquête a été réalisée en octobre 2008, un mois après le dénombrement.
	Phase 6 : Analyse des données	L'analyse des données a été effectuée par les cadres nationaux des différents secteurs, identifiés selon leurs spécialités. Des ateliers d'analyses thématiques ont été organisés.
	Phase 7 : Publication	Des ateliers de publication, l'un pour les résultats provisoires et l'autre pour les résultats définitifs ont été organisés.
Traitement des données	Le traitement des données a été caractérisé par la codification, la saisie et la correction automatique des incohérences. Le logiciel utilisé est le CSPRO. Cette phase a duré 7 mois.	
Diffusion des résultats	Un séminaire national de diffusion des résultats sur le recensement a été organisé et des Rapports Thématiques ont été produits.	

**FICHE 5.2**

Opération	Enquête Prioritaire sur les Conditions de Vie des Populations, 1998.
Agences d'exécution	Institut de Statistique et d'Études Économiques du Burundi (ISTEEBU)
Objectifs	<p>Objectif 1 : Recueillir des données à l'échelle nationale qui permettent de calculer des indicateurs démographiques essentiels, plus particulièrement les taux de fécondité et de mortalité infantile et infanto-juvénile ;</p> <p>Objectif 2 : Analyser les facteurs directs et indirects qui déterminent le niveau et la tendance de la fécondité et de la mortalité maternelle et infanto-juvénile ;</p> <p>Objectif 3 : Mesurer les niveaux de connaissance et de pratique contraceptive des femmes par méthode et les préférences en matière de fécondité ;</p> <p>Objectif 4 : Recueillir des données sur la santé familiale : vaccination, prévalence et traitement de la diarrhée, des Infections Respiratoires Aigües (IRA) et de la fièvre et/ ou de convulsions chez les enfants de moins de cinq ans, visites prénatales et assistance à l'accouchement ;</p> <p>Objectif 5 : Recueillir des données sur la prévention, la prévalence et le traitement du paludisme, en particulier la disponibilité et l'utilisation des MII/MIILDA, connaître les types de traitement du paludisme et les délais de prise en charge, quantifier l'utilisation du traitement préventif intermittent(TPI) ;</p> <p>Objectif 6 : Recueillir des données sur les pratiques nutritionnelle des enfants , y compris l'allaitement, prendre des mesures anthropométriques pour évaluer l'état nutritionnel des femmes et des enfants et réaliser un test d'anémie auprès des enfants de 6-59 mois, des femmes de 15-49 ans et des hommes de 15-59 ans ;</p> <p>Objectif 7 : Recueillir des données sur la connaissance et les attitudes des femmes et des hommes au sujet des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du sida et évaluer les modifications récentes de comportement ;</p> <p>Objectif 8 : Effectuer le dépistage anonyme du VIH auprès des femmes de 15-49 ans et des hommes de 15-59 ans afin d'estimer la prévalence du VIH dans la population adulte ;</p> <p>Objectif 9 : Recueillir des données sur le niveau et les pratiques de l'enregistrement à l'état civil des enfants de 0 à 17 ans ;</p>

	<p>Objectif 10 : Recueillir des données sur le travail des enfants de 5 - 14 ans ;</p> <p>Objectif 11 : Estimer la mortalité maternelle à partir des données sur les sœurs de la femme enquêtée.</p>
Type d'opération	Enquête par sondage
Supports de collecte des données	<p>Trois types de questionnaires ont été utilisés : la fiche d'énumération pour identifier les ménages, le questionnaire communautaire pour inventorier les équipements et infrastructures communautaires et le questionnaire ménage</p> <p>Le questionnaire ménage qui est le support sur lequel est consigné l'ensemble des informations est constitué de treize sections :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Section 1 : Page de garde : identification du ménage et renseignement de contrôle.</li> <li>- Section 2 : Renseignements sur le chef de ménage</li> <li>- Section 3 : Composition démographique du ménage</li> <li>- Section 4 : Éducation. Cette section concerne uniquement les personnes âgées de 6 ans ou plus et porte essentiellement sur la fréquentation scolaire</li> <li>- Section 5 : Alphabétisation</li> <li>- Section 6 : Santé. Elle vise à décrire l'état de santé de la population</li> <li>- Section 7 : Emploi. Elle concerne uniquement les personnes âgées de 10 ans ou plus. Elle se subdivise en 3 sous-sections : l'emploi principal, l'emploi secondaire et l'emploi précédent.</li> <li>- Section 8 : Migration</li> <li>- Section 9 : Logement et le confort. Elle est destinée à recueillir des informations sur la qualité du logement, son équipement, les sources d'approvisionnement en eau et la principale source d'énergie</li> <li>- Section 10 : Bétail et exploitation agricole du ménage. Elle se décompose en 3 sous-sections : le bétail possédé par le ménage, la production agricole de la campagne 1997/98, la production agricole de la campagne 1996/97.</li> <li>- Section 11 : Entreprises et activités non-agricoles du ménage. Cette section enregistre les informations relatives aux activités non agricoles qui rapportent des revenus au ménage.</li> <li>- Section 12 : Dépenses du ménage. Elles se divisent en trois sous-sections : les dépenses d'éducation et de santé, les dépenses Alimentaires, les dépenses sur les produits non-alimentaires</li> <li>- Section 13 : Anthropométrie. Elle concerne les enfants âgés de 6 mois à 59 mois. Cette section fait l'objet de prises directes de mesures de taille et de poids.</li> </ul>
Processus méthodologique	<p>Phase 1 : Préparation des documents techniques (Méthodologie et les questionnaires). Ces documents techniques ont été élaborés par une équipe technique des cadres de l'ISTEEBU de l'enquête.</p>

	Phase 2 : Échantillonnage	L'échantillonnage s'est basé sur la base de sondage du Recensement Général de la Population et de l'Habitant de 1990. Au premier degré, 586 zones de dénombrement ont été tirées et au second degré, 7200 ménages dont 20 ménages en milieu urbain par zone de dénombrement et 10 ménages en milieu rural par zone de dénombrement. Ces ménages sont sélectionnés à partir de la liste de la Zone de dénombrement tirée et mise à jour la veille de l'enquête. L'échantillonnage a été préparé par l'équipe technique de l'enquête.
	Phase 3 : Collecte des données	Au total 70 enquêteurs répartis en 14 équipes ont fait la collecte des données après une formation de 10 jours.
	Phase 4 : Analyse des données	Après la tabulation, l'équipe technique s'est mise à l'œuvre pour produire le rapport de l'analyse des résultats.
Traitement des données	Les programmes et masques de saisie ont été réalisés sous le logiciel ISSA. Pour assurer une bonne qualité de la saisie des données, le principe de la double-saisie de tous les questionnaires a été adopté. La production des tableaux a été faite sous SPSS 8.0.	
Diffusion des résultats	Les résultats sont diffusés sous forme d'un rapport version papier.	

**FICHE 5.3**

Opération	Enquête Nationale d'Évaluation des Conditions de vie de l'Enfant et de la Femme : ENECEF 2000 (MICS II)
Agences d'exécution	Institut de Statistique et d'Études Économiques du Burundi (ISTEEBU)
Objectifs	<p>Objectif 1 : produire des données pour apprécier la situation du bien-être de l'enfant et de la femme à la fin de la décennie 1990 pour préparer la décennie qui commence.</p> <p>Objectif 2 : fournir des données nécessaires pour évaluer les progrès accomplis pour atteindre les buts fixés par le Sommet Mondial et constituant une base pour les actions futures.</p> <p>Objectif 3 : contribuer à enrichir la base de données et le système d'évaluation et à perfectionner l'expertise nationale dans la collecte, l'exploitation et l'analyse de ce genre d'enquête.</p>
Type d'opération	Enquête par sondage
Supports de collecte des données	<p>Trois types de questionnaires ont été utilisés : le questionnaire ménage, le questionnaire individuel femme de 15-49 ans et le questionnaire des enfants de moins de 5 ans.</p> <p>Le questionnaire ménage, construit autour des modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre d'information sur le ménage.</li> <li>- Enregistrement des membres du ménage.</li> <li>- Module Éducation/fréquentation scolaire</li> <li>- Module sur le travail des enfants</li> <li>- Module sur l'eau et l'assainissement.</li> <li>- Module sur l'iode du sel</li> </ul> <p>Le questionnaire individuel femme de 15-49 ans, construit autour des modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Module sur la mortalité des enfants.</li> <li>- Module sur l'anatoxine tétanique.</li> <li>- Module sur la santé de la mère et du nouveau-né.</li> <li>- Module sur la contraception.</li> <li>- Module sur le VIH/SIDA.</li> </ul> <p>Le questionnaire des enfants de moins de 5 ans, construit autour des modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Module sur l'enregistrement des naissances et l'éducation de la petite enfance.</li> <li>- Module sur la vitamine A.</li> <li>- Module sur l'allaitement.</li> <li>- Module les soins des enfants malades.</li> <li>- Module sur le paludisme chez les enfants de moins de 5 ans.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Module sur la vaccination.</li> <li>- Module sur l'anthropométrie.</li> </ul>	
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparation	Préparation des documents techniques (Méthodologie et les questionnaires). Ces documents techniques ont été élaborés par une équipe technique de l'enquête constituée par des cadres de l'ISTEEBU.
	Phase 2 : Échantillonnage	<p>Au premier degré, la base de sondage est constituée par une liste de tous les sous collines et la liste de tous les sites des sinistrés. Au total 267 sous collines et 33 sites des sinistrés proportionnellement à leur taille en nombre de ménages ont été tirés</p> <p>Au second degré, la base de sondage est constituée par les ménages des sous collines et des sites tirés. Au total 4500 ménages ont été tirés.</p>
	Phase 3 : Collecte des données	50 candidats enquêteurs ont été retenus pour suivre la formation durant 7 jours. La collecte a été réalisée par 30 enquêteurs répartis en 6 équipes de 5 enquêteurs au niveau national. La collecte a duré 36 jours.
	Phase 4 : Analyse des données	Après la tabulation, l'équipe de trois cadres de l'ISTEEBU sous la supervision du Responsable de l'ISTEEBU se sont mis à l'œuvre pour rédiger le rapport.
Traitement des données	La saisie des données s'est effectuée avec le logiciel ISSA et le traitement des données s'est fait sous le SPSS	
Diffusion des résultats	Les résultats sont diffusés sous forme d'un rapport version papier.	

**FICHE 5.4**

Opération	Enquête Nationale d'Évaluation des Conditions de Vie de l'Enfant et de la Femme au Burundi 2005 : MICS 2005.
Agences d'exécution	ISTEEBU
Objectifs	<p>Objectif 1 : Apporter les informations récentes pour l'évaluation de la situation des enfants et des femmes au Burundi ;</p> <p>Objectif 2 : de fournir les données nécessaires pour apprécier les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les objectifs d'un Monde Digne des Enfants et d'autres objectifs fixés au plan international, comme base à une action future ;</p> <p>Objectif 3 : de contribuer à l'amélioration des systèmes de collecte et de suivi-évaluation au Burundi et de renforcer l'expertise technique nationale en matière de conception, de mise en œuvre et d'analyse de ce genre d'enquête.</p>
Type d'opération	Enquête par sondage
Supports de collecte des données	<p>Un questionnaire qui comprend trois sections.</p> <p>La section pour le ménage comprend 8 modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Module sur le Panneau d'information sur le ménage.</li> <li>- Module sur la Feuille d'enregistrement des membres du ménage.</li> <li>- Module sur l'Éducation.</li> <li>- Module sur l'eau et l'assainissement.</li> <li>- Module sur les caractéristiques du ménage.</li> <li>- Module sur les caractéristiques complémentaires du ménage.</li> <li>- Module sur les moustiquaires traitées aux insecticides.</li> <li>- Module sur le travail des enfants.</li> </ul> <p>La section pour les femmes comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Module sur la mortalité maternelle.</li> <li>- Module sur la mortalité des enfants.</li> <li>- Module sur l'anatoxine tétanique.</li> <li>- Module sur la santé de la mère et du nouveau-né.</li> <li>- Module union/mariage.</li> <li>- Module sur l'utilisation de la contraception.</li> <li>- Module sur le VIH/SIDA.</li> </ul> <p>La section des enfants comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Module sur l'enregistrement des naissances et l'éducation de la petite enfance.</li> <li>- Module les soins dispensés aux enfants.</li> <li>- Module sur le paludisme chez les enfants de moins de 5 ans.</li> <li>- Module sur la vaccination et l'administration de la vitamine A.</li> </ul>

	<p>A ces modules des trois sections s'ajoutent des modules optionnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Violences basées sur le genre</li> <li>-Comportement sexuel des jeunes femmes de 14-24 ans</li> <li>-Comportement sexuel des jeunes hommes de 15 – 24 ans</li> </ul>	
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparation	Préparation des documents techniques (Méthodologie et les questionnaires). Ces documents techniques ont été élaborés par une équipe technique de l'enquête des cadres de l'ISTEEBU.
	Phase 2 : Échantillonnage	<p>-La base de sondage des Unités Primaires est constituée par des sous collines à l'intérieur du pays et des Zones de Dénombrement en Mairie de Bujumbura ainsi que dans les villes de Gitega, Ngozi et Rumonge.</p> <p>-Au second degré, la base de sondage sera constituée de la liste de tous les ménages de la sous-colline ou de la Zone de dénombrement tiré au 1er degré. Cette liste est constituée sur base d'un dénombrement exhaustif de la sous-colline ou de la Zone de dénombrement. tiré, avec le concours des autorités locales des entités administratives concernées.</p> <p>- Le tirage au premier degré est effectué à probabilités proportionnelles aux tailles des unités primaires. Ainsi, 548 unités primaires ont été tirées à ce niveau.</p> <p>-Au second degré, Le contrôleur procède au tirage aléatoire de 15 ménages à probabilités égales dans chaque zone de dénombrement suivant la méthode de tirage systématique. Le tirage des unités secondaires est réalisé sur le terrain après énumération des ménages dans chaque sous colline/zone de dénombrement échantillon.</p> <p>-Au total, au niveau national, 6 000 ménages, environ 8 500 femmes éligibles et 7 000 enfants de moins de 5 ans éligibles ont été enquêtés.</p>
	Phase 3 : Collecte des données	La collecte des données a été réalisée par 50 et a duré 70 jours.
	Phase 4 : Analyse des données	Après la tabulation, l'équipe de trois cadres de l'ISTEEBU sous la supervision du Responsable de l'ISTEEBU se sont mis à l'œuvre pour rédiger le rapport

Traitement des données	La saisie des données s'est effectuée avec le logiciel CSPRO et le traitement s'est fait par le logiciel SPSS version 14
Diffusion des résultats	Les résultats sont diffusés sous forme d'un rapport version papier.

**FICHE 5.5**

Opération	Enquête sur les indicateurs du développement (QUID2002)	
Agences d'exécution	Institut de Statistique et d'Études Économiques du Burundi (ISTEEBU)	
Objectifs	<p>-Objectif 1 : fournir des informations nécessaires à la gestion économique et sociale du pays,</p> <p>-Objectif 2 : permettre d'élaborer les principaux indicateurs de bien-être social et des besoins de base des différents groupes socio-économiques ;</p> <p>- Objectif 3 : identifier les groupes vulnérables et, constater les changements qui s'opèrent dans le temps concernant le bien-être des ménages et des individus ;</p> <p>- Objectif 4 : contribuer à l'élaboration des divers programmes.</p>	
Type d'opération	Enquête par sondage	
Supports de collecte des données	<p>Deux types de questionnaires ont été utilisés : les fiches d'énumération pour identifier les ménages et le Questionnaire ménage</p> <p>Le Questionnaire ménage a permis de collecter des informations auprès des ménages sur leurs conditions de vie. Le questionnaire comportait les sections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Section A : Information sur l'entretien,</li> <li>-Section B : Caractéristiques des membres du ménage</li> <li>-Section C : Éducation</li> <li>-Section D : Santé</li> <li>-Section E : Emploi</li> <li>-Section F : Avoir du ménage</li> <li>-Section G : Logement et confort du ménage</li> <li>-Section H : Caractéristiques des enfants de moins de 5 ans</li> <li>-Section I : Module complémentaire sur le suivi des indicateurs sur la mortalité infanto-juvénile</li> </ul>	
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparation	Préparation des documents techniques (Méthodologie et les questionnaires). Ces documents techniques ont été élaborés par une équipe technique de l'enquête composée par les cadres de l'ISTEEBU.
	Phase 2 : Echantillonnage	La base de sondage des Unités Primaires est constituée par des zones de dénombrement en Mairie de Bujumbura et par la liste des sous collines dans l'intérieur du pays. La base de sondage au 2 <sup>ème</sup> degré est la liste de ménages constituée lors de l'opération de

		<p>ratissage dans chaque ZD/sous colline échantillon, juste avant l'enquête.</p> <p>- Le tirage au premier degré est effectué à probabilités proportionnelles aux tailles des unités primaires prises dans sa région. Ainsi, 462 unités primaires ont été tirées à ce niveau. Au second degré, Le contrôleur procédait au tirage aléatoire de 16 ménages à probabilités égales dans chaque zone de dénombrement suivant la méthode de tirage systématique.</p> <p>Le tirage des unités secondaires est réalisé sur le terrain après énumération des ménages dans chaque zone de dénombrement échantillon. Au total 7392 ménages ont été tirés.</p>
	Phase 3 : Collecte des données	<p>- 110 candidats ont participé à la formation de 10 jours. A l'issue de cette formation, 56 enquêteurs, 14 contrôleurs et 10 agents chargés du traitement ont été retenus.</p> <p>La collecte a duré 3 mois. 14 équipes ont été mises en place pour assurer le travail. Chaque équipe était constituée d'un contrôleur (responsable de l'équipe), de quatre enquêteurs (chargé de collecter l'information) et d'un chauffeur.</p>
	Phase 4 : Analyse des données	Après la tabulation, l'équipe de trois cadres de l'ISTEEBU sous la supervision du Responsable de l'ISTEEBU se sont mis à l'œuvre pour rédiger le rapport
Traitement des données	<p>Les données ont été saisies par lecture optique (scannage) des questionnaires.</p> <p>A la suite de la saisie, les données ont été vérifiées puis apurées avec des programmes préparés à cet fin..</p>	
Diffusion des résultats	Les résultats sont diffusés sous forme d'un rapport version papier	

**FICHE 5.6**

Opération	Enquête démographique et de santé 2010.
Agences d'exécution	Agence 1 : ISTEEBU Agence 2 : INSP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif 1 : Recueillir des données à l'échelle nationale, par milieu de résidence et par région permettant de calculer certains taux démographiques, en particulier les taux de fécondité et les taux de mortalité infanto-juvénile ;</li> <li>- Objectif 2 : analyser les facteurs qui déterminent les niveaux et les tendances de la fécondité et de la mortalité infantile et juvénile ;</li> <li>- Objectif 3 : mesurer le taux d'utilisation de la contraception par méthode selon le milieu de résidence et certaines caractéristiques socio-économiques ;</li> <li>- Objectif 4 : mesurer les niveaux des besoins non satisfaits en matière de contraception ainsi que les niveaux de la fécondité non désirée ;</li> <li>- Objectif 5 : recueillir des données précises sur la santé familiale : vaccinations, prévalence et traitement de la diarrhée, du lièvre et de la toux, visites prénatales et assistance à - mesurer les connaissances et les attitudes des hommes et des femmes vis-à-vis des maladies sexuellement transmissibles et du sida ;</li> <li>- Objectif 6 : mesurer les connaissances, les attitudes et les pratiques des hommes et des femmes vis-à-vis de l'excision ;</li> <li>- Objectif 7 : mesurer l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans et de leur mère par le biais des mesures du poids et de la taille ;</li> <li>- Objectif 8 : fournir, enfin, aux responsables et administrateurs des programmes de population au Burundi des données de base actualisées sur la fécondité, la mortalité, la planification familiale et la santé.</li> </ul>
Type d'opération	Enquête par sondage
Supports de collecte des données	<p>Trois types de questionnaires ont été utilisés : Questionnaire ménage, Questionnaire individuel femme et Questionnaire Homme.</p> <p>Le Questionnaire ménage permettait d'enregistrer tous les membres du ménage avec certaines de leurs caractéristiques telles que le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, la situation de résidence, le niveau d'instruction, etc. Il collecte également des informations relatives aux conditions de vie du ménage. Il fournit les informations permettant de déterminer les</p>

	<p>populations de référence pour le calcul des taux démographiques (mortalité, fécondité) et d'identifier les femmes et les hommes éligibles pour être interviewés individuellement.</p> <p>Le Questionnaire femme a été utilisé pour collecter les informations des femmes en âge de reproduction (15-49 ans). Ce questionnaire comptait 11 sections :</p> <p>Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêtée ;  Section 2 : Reproduction ;  Section 3 : Contraception ;  Section 4 : Grossesse et soins postnatals ;  Section 5 : Vaccinations des enfants, santé et nutrition ;  Section 6 : Mariage et activité sexuelle ;  Section 7 : Préférences en matière de fécondité ;  Section 8 : Caractéristiques du mari et travail de la femme ;  Section 9 : VIH/Sida ;  Section 10 : Autre problèmes de santé ;  Section 11 : Mortalité maternelle.</p> <p>Le Questionnaire individuel homme a été administré à tous les hommes de 15-59 ans vivant dans un sous échantillon d'un ménage sur deux. Le questionnaire Homme a permis de collecter les mêmes informations que le Questionnaire Femme, à la seule différence qu'il ne comporte pas d'historique des naissances ou des questions sur la santé maternelle et infantile ou la nutrition.</p> <p>Le questionnaire comptait 8 sections :</p> <p>Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté ;  Section 2 : Reproduction ;  Section 3 : Contraception ;  Section 4 : Mariage et activité sexuelle ;  Section 5 : Préférences en matière de fécondité ;  Section 6 : Emploi et rôle des sexes ;  Section 7 : VIH/Sida ;  Section 8 : Autre problèmes de santé.</p>				
Processus méthodologique	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="531 1391 758 1608">Phase 1 : Préparation</td> <td data-bbox="758 1391 1436 1608">Préparation des documents techniques (Méthodologie et les questionnaires). Ces documents techniques ont été élaborés par une équipe technique de l'enquête composée par les cadres de l'ISTEEBU et du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="531 1608 758 1993">Phase 2 : Échantillonnage</td> <td data-bbox="758 1608 1436 1993"> <p>La base de sondage des UP est constituée par des ZD du RGPH de 2008. La base de sondage au 2<sup>ème</sup> degré est la liste de ménages constituée lors de l'opération de ratissage (dénombrement) dans chaque ZD échantillon.</p> <p>-Au premier degré, 376 grappes (301 rurales et 75 urbaines) qui ont été tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille des ZD à partir de la liste de toutes les ZD du RGPH de 2008 ;</p> </td> </tr> </table>	Phase 1 : Préparation	Préparation des documents techniques (Méthodologie et les questionnaires). Ces documents techniques ont été élaborés par une équipe technique de l'enquête composée par les cadres de l'ISTEEBU et du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida.	Phase 2 : Échantillonnage	<p>La base de sondage des UP est constituée par des ZD du RGPH de 2008. La base de sondage au 2<sup>ème</sup> degré est la liste de ménages constituée lors de l'opération de ratissage (dénombrement) dans chaque ZD échantillon.</p> <p>-Au premier degré, 376 grappes (301 rurales et 75 urbaines) qui ont été tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille des ZD à partir de la liste de toutes les ZD du RGPH de 2008 ;</p>
Phase 1 : Préparation	Préparation des documents techniques (Méthodologie et les questionnaires). Ces documents techniques ont été élaborés par une équipe technique de l'enquête composée par les cadres de l'ISTEEBU et du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida.				
Phase 2 : Échantillonnage	<p>La base de sondage des UP est constituée par des ZD du RGPH de 2008. La base de sondage au 2<sup>ème</sup> degré est la liste de ménages constituée lors de l'opération de ratissage (dénombrement) dans chaque ZD échantillon.</p> <p>-Au premier degré, 376 grappes (301 rurales et 75 urbaines) qui ont été tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille des ZD à partir de la liste de toutes les ZD du RGPH de 2008 ;</p>				



		- au deuxième degré, 24 ménages ont été tirés à partir de la liste des ménages dénombrés dans chaque grappe échantillon et au niveau national un total de 9024 ménages, 9525 femmes de 15-49ans, 3834 hommes de 15-59ans
	Phase 3 : Collecte des données	<p>Les activités de collecte se sont déroulées en 3 étapes principales : le dénombrement des grappes à enquêter, l'enquête pilote et l'enquête principale. Pour chacune de ces étapes, une formation a été dispensée aux personnes recrutées.</p> <p>Du 12 avril au 19 mai 2010 : Formation pour l'enquête pilote + enquête pilote. Du 18 avril au 7 juin 2010 : Dénombrement des ménages dans les grappes sélectionnées après une formation de 5 jours.</p> <p>La formation du personnel de terrain a duré 4 semaines pour l'enquête proprement dite..</p> <p>Du 29 août 2010 au 30 janvier 2011 : Collecte des données pour l'enquête proprement dite. 54 agents enquêtrices pour le questionnaire femme, 18 agents enquêteurs pour le questionnaire homme, 18 agents de santé, 18 contrôleuses, 18 chefs d'équipes, 6 superviseurs et 3 coordinateurs.</p>
	Phase 4 : Exploitation et Analyse des données	<p>L'exploitation des données de l'EDSB-II 2010 s'est déroulée en 3 étapes : la vérification, la saisie et l'édition/apurement.</p> <p>Quant à l'analyse des données, 15 experts de l'ISTEEBU et du MINISANTE ont participé à l'analyse et à la rédaction du rapport sous la coordination du Directeur Général de l'ISTEEBU.</p>
Traitement des données		La saisie a été réalisée et l'ensemble des opérations de contrôle et de nettoyage du fichier ont été réalisées sous CPro et la tabulation des données a été réalisée au moyen du logiciel SPSS.
Diffusion des résultats		Les résultats sont diffusés sous forme d'un rapport version papier

**FICHE 5.7**

Opération	Recensement Général des Entreprises au Burundi	
Agences d'exécution	ISTEEBU	
Objectifs	<p>Objectif 1 : Mettre au point un répertoire des entreprises formelles du pays</p> <p>Objectif 2 : Mettre en place une base de sondage pour les enquêtes auprès des Entreprises Commerciales et Industrielles</p> <p>Objectif 3 : Disposer d'informations minimales sur le tissu économique producteur du pays telles que l'effectif des employés, les activités, la concentration spatiales et sectorielle des entreprises, les anciennes et les nouvelles créations</p> <p>Objectif 4 : appréhender aussi les entreprises informelles.</p>	
Type d'opération	Recensement exhaustif	
Supports de collecte des données	<p>Deux types de questionnaire ont été utilisés :</p> <p>Le questionnaire portant les établissements s des entreprises commerciales et les services comptait les sections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Identification ;</li> <li>-Localisation ;</li> <li>-Activités ;</li> <li>-Emplois (effectifs employés) ;</li> </ul> <p>Et le Questionnaire pour les établissements des entreprises industrielles comptait les sections suivantes :-Identification ; Localisation ; Activités ;-Emplois ; -Production</p>	
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparation	Préparation des documents techniques (questionnaires et les manuels).
	Phase 2 : repérage	Cette phase avait comme objectif de partitionner le territoire national en deux zones de recensement (la zone urbaine de Bujumbura e le reste du pays)
	Phase 3 : Dénombrement	Collecte des informations recherchées auprès des responsables des unités.
	Phase 4 : Exploitation et traitement	La saisie des données a été effectué sous CSPRO tandis que le l'apurement (recherche des doublons et des incohérences) et le traitement (codage de certaines variables) ont été effectuées sous SPSS.
	Phase 5 : Analyse des données	Les résultats ont été analysés sous SPSS par des cadres de l'ISTEEBU.
Traitement des données	<p>Réalisé sous SPSS, il s'est déroulé en les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-subdivision de la base apurée en des bases secteurs</li> <li>-Insertion de nouvelles variables</li> <li>-codage de certaines variables</li> <li>-tabulation selon les variables proposées..</li> </ul>	
Diffusion des résultats	<p>Les résultats sont diffusés sous forme d'un rapport version papier</p> <p>Référence : Bibliothèque de l'ISTEEBU</p>	

**FICHE 5.8**

Opération	Enquête 1-2-3	
Agences d'exécution	Agence 1 ISTEEBU Agence 3 Département de l'emploi au niveau du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale	
Objectifs	<p>Objectif 1 : disposer d'informations fiables et comparables avec d'autres pays ayant mené de telles enquête, d'abord, sur l'emploi en milieu urbain, ensuite, sur les principales caractéristiques du secteur informel et enfin, sur la consommation des ménages et la pauvreté,</p> <p>Objectif 2 : analyser le rôle du secteur informel dans l'emploi total par branche d'activité et dans la satisfaction des besoins des ménages,</p> <p>...</p> <p>Objectif 3 : quantifier les structures de consommation des ménages pour en tirer une mise à jour de l'indice des prix à la consommation.</p>	
Type d'opération	Enquête par sondage au niveau des villes;	
Supports de collecte des données	<p>Trois types de questionnaire ont été utilisés.</p> <p>Un questionnaire sur les consommations des ménages comportant deux types de dépenses : les dépenses quotidiennes et les dépenses rétrospectives</p> <p>Un questionnaire sur le secteur Informel avec 7 modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Module sur caractéristiques de l'établissement ;</li> <li>-Module sur la main œuvre ;</li> <li>-Module sur la production ;</li> <li>-Module sur les dépenses et charges ;</li> <li>-Module sur les clients, fournisseurs et concurrents ;</li> <li>-Module sur les équipements, investissements et financement ;</li> <li>-Module sur les problèmes et perspectives.</li> </ul> <p>Un questionnaire 'emploi (questionnaire individuel)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Module sur l'emploi actuel ;</li> <li>-Module sur les activités principales ;</li> <li>-Module sur les activités secondaires ;</li> <li>-Module sur la recherche d'emploi ;</li> <li>-Module sur le chômage ;</li> <li>-Module sur la trajectoire (emploi antérieur) ;</li> <li>-Module sur les revenus hors emplois.</li> </ul>	
Processus méthodologique	Phase 1	Préparation
	Phase 2	1674 ménages dans la ville de Bujumbura et

	Échantillonnage	1674 dans les autres trois villes de l'intérieur du pays.
	Phase 3 : Collecte des données	Des équipes d'enquêteurs ont été mise en place sous le contrôle des chefs d'équipe pour collecter les données et cette opération a duré au total trois mois.
	Phase 4 : Exploitation et Analyse des données	Une équipe composée des cadres de l'ISTEEBU et du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale pour l'analyse des résultats et production du rapport.
Traitement des données	<p>a) La saisie Avant d'entamer cette opération, un travail de codification des variables non pré codifiées initialement et de recodification des questionnaires est indispensable afin de pouvoir traduire toutes les informations sous des formats électroniques.</p> <p>En même temps, une équipe d'agents de saisie va se mettre à l'œuvre pour consigner tous les questionnaires sous format électronique et cela à l'aide d'un logiciel de saisie dénommé CPro. Un masque de saisie similaire au format du questionnaire aura été préalablement développé et intégrera des règles de contrôle à priori indispensables pour pouvoir minimiser les erreurs de saisie.</p> <p>b) apurement A l'issue de l'étape de saisie, un travail d'apurement des fichiers constitués sera fait à l'aide des règles de contrôle à posteriori afin d'avoir des fichiers « propres » devant servir à la sortie des résultats.</p> <p>c) Sortie des résultats L'exploitation informatique des données sera faite à l'aide du logiciel SPSS (Statistical Package in Social Sciences) sous Windows qui a l'avantage de produire des tableaux sous un format facilement récupérable par n'importe quel logiciel de traitement de texte ou tableur sous Windows.</p>	
Diffusion des résultats	Rapport sous la version papier Référence : Bibliothèque de l'ISTEEBU	

**FICHE 5.9**

Opération	Enquête ménages de base pour le suivi et l'évaluation de l'impact de l'appui au système de remboursement du Paquet Minimum des Services de santé (PMS 2009)
Agences d'exécution	ISTEEBU
Objectifs	<p>Objectif 1 : Déterminer la situation de base pour mettre en place un programme d'appui au système de remboursement du paquet minimum de santé.</p> <p>Ce paquet comprend :</p> <p>Le paquet Minimum de Soins (PMS) exprimé dans la Politique de Santé et qui fait objet de suivi-évaluation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise en charge globale de l'enfant de moins de cinq ans,</li> <li>- la prise en charge de la grossesse, de l'accouchement et de la santé reproductive,</li> <li>- la prise en charge des urgences médico-chirurgicales,</li> <li>- les soins dentaires de base,</li> <li>- la lutte contre les maladies transmissibles,</li> <li>- l'assainissement du milieu et l'approvisionnement en eau potable,</li> <li>- la disponibilité et l'accès aux médicaments essentiels,</li> <li>- l'éducation sanitaire participative.</li> </ul>
Type d'opération	Enquête par sondage
Supports de collecte des données	<p>Deux types de questionnaires ont été utilisés à savoir le questionnaire ménage comprenant trois sections (section ménage, section femme et section enfant de moins de cinq ans) et le questionnaire communautaire</p> <p>Parallèlement à l'enquête décrite ci-dessus, les contrôleurs vont mener une investigation complémentaire dénommée «Enquête communautaire» dont l'objectif sera de fournir des informations sur l'environnement des ménages. Il ne s'agit pas d'une autre opération mais d'un volet de la même étude qui permettra d'avoir des informations supplémentaires sur les conditions de vie communautaires qui ont nécessairement un impact sur la santé de la population.</p> <p>Cette enquête comprendra les modules de questionnaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la population et l'emploi,</li> <li>-l'économie, équipement, environnement et habitat,</li> <li>-l'éducation et formation,</li> <li>-la santé.</li> </ul> <p>Les questionnaires sont finalisés en fonction des objectifs et résultats attendus de l'enquête de base PMS. Un guide de conduite</p>

	de l'interview en langue nationale (le Kirundi) pour l'enquêteur et le contrôleur sera élaboré ainsi que la définition des concepts utilisés afin d'harmoniser la compréhension des questionnaires par toutes les personnes impliquées dans l'enquête.	
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparatoire	<p>Cette phase est caractérisée par des travaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration et l'adoption des documents techniques de l'enquête, c'est-à-dire le plan de sondage, la constitution de la base de sondage, le tirage de l'échantillon au premier degré, les questionnaires, manuels et guides de formation des enquêteurs et contrôleurs ; l'établissement du plan de collecte du point de vue temporel et spatial, l'élaboration du plan de production des tableaux statistiques ;</li> <li>- la sensibilisation et les contacts administratifs sur terrain pour créer des conditions favorables à la collecte dans les ZD. Pour ce faire, il faut entrer en contact avec les autorités provinciales et communales pour solliciter leur concours sans lequel l'opération serait vouée à l'échec ;</li> <li>- la formation des enquêteurs et des contrôleurs va porter sur la compréhension et le remplissage des questionnaires. Un guide de conduite de l'interview aura été élaboré ainsi que la définition des concepts utilisés afin d'harmoniser la compréhension des questionnaires. Elle va se dérouler pendant cinq jours en salle et le sixième jour sera consacré à l'enquête pilote.</li> <li>- la mobilisation des moyens requis : moyens matériel fongible et matériel roulant, moyens humains et moyens financiers ;</li> <li>- l'impression ou la multiplication des questionnaires, fiche de dénombrement et des manuels pour enquêteurs et contrôleurs.</li> </ul>
	Phase 2 : Échantillonnage	<p>L'échantillon de l'enquête ménages de base a été établi sur base d'un sondage à deux degrés. Les unités primaires (U.P) sont les zones de dénombrements (Z.D), tandis que les unités secondaires (U.S) sont les ménages. Au premier degré, la base de sondage est constituée par des ZD. Une liste exhaustive de toutes les ZD a été constituée à partir du RGPH de 2008.</p> <p>Au second degré, la base de sondage est constituée de la liste de tous les ménages sans exception de la Z.D tiré au 1er degré. Cette liste a été établie sur base d'un dénombrement exhaustif de la Z.D à partir des fichiers du RGPH 2008.</p>

		Les ménages ont été tirés avec probabilités égales et par un tirage systématique. Le nombre de ménages par U.P. sélectionnée a été fixé à l'avance à 15 ménages et ce nombre est relativement petit pour permettre la variabilité entre les U.P et la dispersion de l'échantillon sur le territoire provincial et partant national, mais aussi, tient compte des moyens humains et financiers mobilisables pour éviter des coûts exorbitants liés notamment au transport et à la durée de collecte. Au total 8220 ménages répartis sur 548 ZD ont été concerné par l'enquête.
	Phase 3 : Collecte sur terrain	Le travail de collecte a été confié aux équipes d'enquêteurs sous la responsabilité des contrôleurs-chefs d'équipe. Ces équipes avaient été préalablement formées pour la compréhension et le remplissage des questionnaires. Au total 54 enquêteurs ont participé à la collecte des données durant 30 jours.
	Phase 4 : Analyse des données	Après la sortie des tableaux, une équipe de six cadres de l'ISTEEBU a été mise sur place pour produire le rapport.
Traitement des données	<p>a) La saisie</p> <p>Avant d'entamer cette opération, un travail de codification des variables non pré codifiées initialement et de recodification des questionnaires est indispensable afin de pouvoir traduire toutes les informations sous des formats électroniques.</p> <p>En même temps, une équipe d'agents de saisie va se mettre à l'œuvre pour consigner tous les questionnaires sous format électronique et cela à l'aide d'un logiciel de saisie dénommé CPro. Un masque de saisie similaire au format du questionnaire aura été préalablement développé et intègrera des règles de contrôle a priori indispensables pour pouvoir minimiser les erreurs de saisie.</p> <p>b) apurement</p> <p>A l'issue de l'étape de saisie, un travail d'apurement des fichiers constitués sera fait à l'aide des règles de contrôle a posteriori afin d'avoir des fichiers « propres » devant servir à la sortie des résultats.</p> <p>c) Sortie des résultats</p> <p>L'exploitation informatique des données sera faite à l'aide du logiciel SPSS (Statistical Package in Social Sciences) sous Windows qui a l'avantage de produire des tableaux sous un format facilement récupérable par n'importe quel logiciel de traitement de texte ou tableur sous Windows.</p>	

Diffusion des résultats	Un atelier de validation du rapport a été organisé Référence : Ministère de Santé Publique et de la lutte contre le SIDA



**FICHE 5.10**

Opération	Enquête ménages pour le suivi et l'évaluation de l'impact de l'appui au système de remboursement du Paquet Minimum des Services de santé (Edition 2012)	
Agences d'exécution	ISTEEBU	
Objectifs	Objectif 1 La seconde « Enquête ménages de base pour le suivi et l'évaluation de l'impact de l'appui au Système de remboursement du Paquet Minimum des Services de santé (PMS 2012) », se fixe l'objectif de dégager les changements tant qualitatifs que quantitatifs produits par l'appui au système de remboursement du PMS sur base de la situation de référence établie à la fin de 2009.	
Type d'opération	Enquête par sondage	
Supports de collecte des données	Deux types de questionnaires ont été utilisés pour collecter les informations. Il s'agit du questionnaire ménage comprenant trois sections (section ménage et ses membres, section femme et section enfant de moins de cinq ans) et du questionnaire communautaire. L'objectif de l'enquête communautaire était de fournir des informations sur l'environnement des ménages. Il ne s'agit pas d'une autre opération mais d'un volet de la même étude qui permet d'avoir des informations supplémentaires sur les conditions de vie communautaire qui ont nécessairement un impact sur la santé de la population.	
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparatoire	Cette phase est caractérisée par des travaux tels que : -l'élaboration et l'adoption des documents techniques de l'enquête, c'est-à-dire le plan de sondage, la constitution de la base de sondage, le tirage de l'échantillon au premier degré, les questionnaires, manuels et guides de formation des enquêteurs et contrôleurs ; l'établissement du plan de collecte du point de vue temporel et spatial, l'élaboration du plan de production des tableaux statistiques ; - la sensibilisation et les contacts administratifs sur terrain pour créer des conditions favorables à la collecte dans les ZD. Pour ce faire, il faut entrer en contact avec les autorités provinciales et communales pour solliciter leur concours sans lequel l'opération serait vouée à l'échec ; - la formation des enquêteurs et des contrôleurs va porter sur la compréhension et le remplissage des questionnaires. Un guide de conduite de

		<p>l'interview aura été élaboré ainsi que la définition des concepts utilisés afin d'harmoniser la compréhension des questionnaires. Elle va se dérouler pendant cinq jours en salle et le sixième jour sera consacré à l'enquête pilote.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mobilisation des moyens requis : moyens matériel fongible et matériel roulant, moyens humains et moyens financiers ;</li> <li>- l'impression ou la multiplication des questionnaires, fiche de dénombrement et des manuels pour enquêteurs et contrôleurs.</li> </ul>
	Phase 2 : Échantillonnage	<p>L'échantillon de l'enquête ménages de base a été établi sur base d'un sondage à deux degrés. Les unités primaires (U.P) sont les zones de dénombrements (Z.D), tandis que les unités secondaires (U.S) sont les ménages. Au premier degré, la base de sondage est constituée par des ZD. Une liste exhaustive de toutes les ZD a été constituée à partir du RGPH de 2008.</p> <p>Au second degré, la base de sondage est constituée de la liste de tous les ménages sans exception de la Z.D tiré au 1er degré. Cette liste a été établie sur base d'un dénombrement exhaustif de la Z.D à partir des fichiers du RGPH 2008.</p> <p>Les ménages ont été tirés avec probabilités égales et par un tirage systématique. Le nombre de ménages par U.P. sélectionnée a été fixé à l'avance à 15 ménages et ce nombre est relativement petit pour permettre la variabilité entre les U.P et la dispersion de l'échantillon sur le territoire provincial et partant national, mais aussi, tient compte des moyens humains et financiers mobilisables pour éviter des coûts exorbitants liés notamment au transport et à la durée de collecte. Au total 8220 ménages répartis sur 548 ZD ont été concerné par l'enquête.</p>
	Phase 3 : Collecte des données	<p>Le travail de collecte a été confié aux équipes d'enquêteurs sous la responsabilité des contrôleurs d'équipe. Ces équipes avaient été préalablement formées pour la compréhension et le remplissage des questionnaires. Au total 180 enquêteurs répartis en 20 équipes ont participé à la collecte des données durant 30 jours.</p>
	Phase 4 : Analyse des données	<p>Après la sortie des tableaux, une équipe de sept cadres de l'ISTEEBU a été mise sur place pour l'analyse des résultats et production du rapport</p>
Traitement des données	a) La saisie	<p>Avant d'entamer cette opération, un travail de codification des variables non pré codifiées initialement et de recodification des questionnaires est indispensable afin de pouvoir traduire toutes les</p>

	<p>informations sous des formats électroniques.</p> <p>En même temps, une équipe d'agents de saisie va se mettre à l'œuvre pour consigner tous les questionnaires sous format électronique et cela à l'aide d'un logiciel de saisie dénommé CSPro. Un masque de saisie similaire au format du questionnaire aura été préalablement développé et intègrera des règles de contrôle à priori indispensables pour pouvoir minimiser les erreurs de saisie.</p> <p>b) apurement A l'issue de l'étape de saisie, un travail d'apurement des fichiers constitués sera fait à l'aide des règles de contrôle à posteriori afin d'avoir des fichiers « propres » devant servir à la sortie des résultats.</p> <p>c) Sortie des résultats L'exploitation informatique des données sera faite à l'aide du logiciel SPSS (Statistical Package in Social Sciences) sous Windows qui a l'avantage de produire des tableaux sous un format facilement récupérable par n'importe quel logiciel de traitement de texte ou tableur sous Windows.</p>
Diffusion des résultats	<p>Rapport sous forme papier. Référence : Ministère de Santé Publique et de la lutte contre le SIDA</p>

**FICHE 5.11**

Opération	Enquête Nationale Agricole au Burundi de 2013 : ENAB 2013	
Agences d'exécution	Agence 1 : ISTEEBU Agence 2 : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	
Objectifs	Objectif 1 : Déterminer les superficies cultivées et les productions des principales cultures.	
Type d'opération	Enquête par sondage	
Supports de collecte des données	<p>Supports de collecte</p> <p>Les fiches d'enquête constituent le support principal de l'enquête dans lequel sont consignées les informations. Les différentes fiches sont énumérées ci-après :</p> <p>F1 : Recensement des membres des ménages échantillons F2 : Recensement des champs des ménages échantillons F3 : Recensement des parcelles des ménages échantillons F5 : Mesure de superficie ; pose et pesée des carrés de rendement F7 : Intrants F11 : Cheptel</p> <p>Le manuel de l'agent enquêteur, mis à la disposition de celui-ci, contient les définitions des concepts et les instructions qui le guident dans l'entretien et le remplissage correct du questionnaire. Le manuel du contrôleur oriente celui-ci dans l'accomplissement correct de sa tâche. Le manuel du superviseur oriente celui-ci dans l'accomplissement correct de sa tâche.</p>	
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparation	Préparation et validation des documents techniques (méthodologie et les fiches de collecte).
	Phase 2 : Échantillonnage	<p>la moitié de l'échantillon de l'ENAB 2011-2012 a été enquêté. Ce sous-échantillon garde la même structure que l'échantillon principal.</p> <p>Base de sondage : ensemble des zones de dénombrement (ZD) du RGPH 2008.</p> <p>Unité de sondage : l'unité primaire (UP) de sondage est la ZD du RGPH 2008.</p> <p>Tirage : dans chaque province, on a procédé aléatoirement au tirage des UP à probabilités inégales sans remise selon leur taille égale au nombre de ménages du RGPH 2008. Le tirage des 320 UP s'est donc effectué indépendamment dans chacune des 16 provinces (Bujumbura mairie non comprise) à raison de 20 ZD par province.</p> <p>Le tirage des 320 UP s'est donc effectué indépendamment dans chacune des 16 provinces</p>

		<p>(Bujumbura mairie non comprise) à raison de 20 ZD par province.</p> <p>Base de sondage : constituée de la liste des ménages établie lors de l'opération de dénombrement dans chaque UP échantillon, juste avant l'enquête.</p> <p>Unité de sondage : l'unité secondaire (US) est le ménage.</p> <p>Tirage : Les 4 ménages qui avaient été retenus pour la pose de carrés de rendements dans leurs parcelles pendant l'ENAB 2011-2012 sont ceux qui ont été choisis pour la présente enquête. Ainsi 4 ménages par ZD ont enquêté au cours des trois saisons de l'ENAB 2012-2013.</p> <p>La taille totale de l'échantillon est de 1.280 ménages répartis dans 320 ZD à raison de 20 ZD par province et 4 ménages par ZD.</p>
	<p>Phase 3 : Collecte des données sur terrain</p>	<p>La phase de collecte de la saison C de l'ENAB a couvert la période allant du 15 Juin au 15 septembre 2013. Toutefois les pesées des carrés de rendement se sont poursuivies jusqu'au mois de novembre 2013.</p> <p>Objectif spécifique de cette phase ; Période ; Équipe d'enquêteurs/statisticiens ; Équipements ; Supports de travail ; Couverture géographique ; Champ thématique ; Procédure (tâches) ; Principales formules statistiques ; etc....</p>
	<p>Phase 4 : Analyse des données</p>	<p>Le présent document qui synthétise l'ensemble des résultats de la campagne agricole 2012-2013 est un rapport d'enquête qui est l'exploitation à plat des tableaux en général supportés par divers types d'illustrations (graphiques, cartes).</p> <p>Objectif spécifique de cette phase ; Période ; Équipe d'enquêteurs/statisticiens ; Équipements ; Supports de travail ; Couverture géographique ; Champ thématique ; Procédure (tâches) ; Principales formules statistiques ; etc....</p>
<p>Traitement des données</p>	<p>Saisie</p>	<p>Les masques et les procédures de saisie ont été élaborés dans le logiciel CSPRO 4.1 pour toutes les fiches. Un masque de saisie a été conçu par fiche soutenu par des procédures qui ont eu pour fonction la gestion d'un certain nombre d'incohérences relatives aux données.</p> <p>La saisie a utilisé un système de réseau local de 20 postes de saisie et un serveur central. Contrairement aux autres saisons, il n'y a pas eu de double saisie pour la saison C de la campagne agricoles 2012-2013. A la fin de la saisie, les fichiers ont été convertis en SPSS pour l'apurement et la production des tableaux.</p> <p>Apurement et tabulation</p>

	<p>L'apurement des fichiers a été effectué à trois niveaux. Le premier niveau a concerné la vérification de l'exhaustivité des zones de dénombrement et des ménages, le deuxième niveau la détection et la correction des incohérences et le troisième niveau la détection et la correction des erreurs de saisie et des valeurs aberrantes. Le retour aux questionnaires a permis de faire les corrections de premier niveau.</p> <p>Dans une première étape, les grandes valeurs aberrantes des rendements ont été remplacées par les rendements de référence en condition du paysan pour les principales cultures vivrières du Burundi</p> <p>Ensuite un rendement moyen a été calculé par province et par culture pure, principale (la plus importante dans une association) et secondaire (les 1ère ; 2e, 3e et 4e après la principale).</p> <p>Après ces apurements, les tableaux ont été élaborés sous SPSS sur la base du plan de tabulation ; des graphiques et des cartes ont été également élaborés pour étayer la description des données.</p>
Diffusion des résultats	<p>Atelier de validation du rapport Support : Rapport version papier Référence : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage</p>

**FICHE 5.12**

Opération	ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES, LA MAIN-D'ŒUVRE, LA PROTECTION SOCIALE ET LA NUTRITION AU BURUNDI, (ECVMB 2013-2014)
Agences d'exécution	Agence 1 : ISTEEBU Agence 2 : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
Objectifs	<p>PHASE 1 : QUIBB ET EMPLOI</p> <p>QUIBB :</p> <p>fournir les indicateurs de base de bien-être qui sont : Caractéristiques sociodémographiques, Indicateurs de santé et de l'éducation, Possession des ménages, Accès et utilisation des infrastructures</p> <p>EMPLOI</p> <p>fournir les principaux indicateurs du marché du travail ; analyser le sous-emploi et le chômage ; étudier la pluri activité au niveau des ménages ; analyser l'évolution des conditions d'activité (la protection sociale, les formations et les stages en cours d'emploi, les problèmes sur les lieux de travail, etc. ...) et les déterminants de la mobilité de l'emploi ; déterminer les différentes sources de revenus et analyser leur distribution ; analyser les principales raisons d'inactivité et les moyens de subsistance des personnes qui sont dans cette catégorie ; constituer la base de sondage des unités de production informelles (UPI) qui seront enquêtées avec le volet Secteur informel.</p> <p>PHASE 2 : SECTEUR INFORMEL</p> <p>fournir un complément d'information à la Comptabilité Nationale en établissant les comptes de production et de répartition du secteur informel jusqu'alors très mal connus ;</p> <p>comprendre les comportements productifs des agents du secteur informel susceptibles d'être pris en compte dans des exercices de modélisation (comportements en matières de prix, d'investissement, etc.). Notamment, l'accent est mis sur l'étude de la concurrence que subit (ou qu'impose) le secteur informel face au secteur formel ;</p> <p>analyser le mode d'insertion du secteur informel dans le système productif local (articulation ou autonomie vis à vis du secteur</p>

	<p>formel, privé ou public, national ou étranger).</p> <p>PHASE 3 : DÉPENSES DE CONSOMMATION ET PRIX</p> <p>DÉPENSES DE CONSOMMATION déterminer le niveau et la structure de consommation des ménages ; analyser le rôle du secteur informel dans la satisfaction des besoins des ménages ; analyser l'évolution des revenus, de la consommation et des transferts monétaires reçus ou versés de la population ; fournir les coefficients de pondération d'un indice des prix à la consommation (IPC).</p> <p>PRIX fournir les prix de vente au détail d'un ensemble de produits consommés par les ménages ; permettre entre autres, de faire des comparaisons des niveaux de dépenses entre les provinces du Burundi ; calculer des indices régionaux des prix afin d'obtenir des estimations régionales des revenus ou des dépenses des ménages qui prennent en compte les disparités des prix entre les différentes provinces.</p>
Type d'opération	Enquête par sondage à deux degrés
Supports de collecte des données	<p>QUESTIONNAIRE QUIBB</p> <p>Section A : Identification du ménage et informations sur le questionnaire Section B : Composition du ménage et caractéristiques des membres du ménage Section C : Santé des membres du ménage Section D : Éducation des membres du ménage Section E : Logement et équipements du ménage Section F : Migration et mobilité résidentielle Section G : Accessibilité aux infrastructures de base Section H : Possessions du ménage</p> <p>QUESTIONNAIRE EMPLOI</p> <p>Identification et observations</p> <p>Tableau récapitulatif des employeurs et travailleurs à propre compte</p> <p>Module SE : Situation d'emploi</p> <p>Module AP : Activité principale</p> <p>Module AS : Activités secondaires</p>



	<p>Module PS : Protection sociale  Module FPS : Formation professionnelle et stage de perfectionnement</p> <p>Module PRT : Problèmes rencontrés sur le lieu de travail</p> <p>Module RE : Recherche d'emploi</p> <p>Module C : Chômage</p> <p>Module TP : Trajectoire et perspectives</p> <p>Module RHE : Revenus hors emploi</p> <p>Module P : Paix et sécurité</p> <p>Module G : Gouvernance démocratique</p> <p>QUESTIONNAIRE SECTEUR INFORMEL</p> <p>Module CUP : Caractéristiques de l'établissement ;  Module Mo : Caractéristiques Démographiques de la Main-d'œuvre ;  Module PV : Production et Vente ;  Module DC : Dépenses et Charges ;  Module MFC : Clients, fournisseurs, concurrents ;  Module EIF : Équipements, Investissement et Financement ;  Module G : Problèmes et perspectives ;  Module H : Sécurité sociale.</p> <p>QUESTIONNAIRE DÉPENSES DE CONSOMMATION</p> <p>Identification du ménage  Personnes présentes dans le ménage pendant la période d'enquête  Fiche d'éligibilité au carnet de comptes  Dépenses monétaires et acquisitions quotidiennes de produits ou de services (y compris les cadeaux reçus en nature) pour la consommation des ménages pendant une période de 9 jours  Dépenses d'acquisitions importantes ou exceptionnelles de produits alimentaires au cours des 12 derniers mois  Dépenses d'habillement et de chaussures au cours des 12 derniers mois  Dépenses d'habillement et de chaussures au cours des 6 derniers mois  Dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles au cours des 6 derniers mois  Dépenses d'ameublement, équipement ménager et entretien courant pour la maison au cours des 12 derniers mois  Dépenses d'ameublement, équipement ménager et entretien courant pour la maison au cours des 6 derniers mois</p>
--	---

Dépenses de santé au cours des 12 derniers mois  
 Dépenses de santé au cours des 3 derniers mois  
 Dépenses de transport au cours des 12 derniers mois  
 Dépenses de transport au cours des 3 derniers mois  
 Dépenses de communication au cours des 12 derniers mois  
 Dépenses de communication au cours des 3 derniers mois  
 Dépenses de loisir et culture au cours des 12 derniers mois  
 Dépenses de loisir et culture au cours des 6 derniers mois  
 Dépenses d'éducation au cours des 12 derniers mois  
 Dépenses d'hôtel et restaurant au cours des 12 derniers mois  
 Dépenses d'hôtel et restaurant au cours des 3 derniers mois  
 Dépenses de biens et services divers au cours des 6 derniers mois  
 Dépenses de biens et services divers au cours des 12 derniers mois  
 Autres dépenses de biens et services divers au cours des 12 derniers mois  
 Dépenses effectuées à l'occasion des fêtes ou des cérémonies au cours des 12 derniers mois  
 Transferts en espèces reçus au cours des 12 derniers mois  
 Autres revenus et recettes au cours des 12 derniers mois

#### LE QUESTIONNAIRE PRIX

Le cahier A : "relevés des prix dans les commerces de type moderne" est composé de treize fiches qui sont :

- A01. fiche des relevés des prix dans les Supermarchés
- A02. fiche des relevés des prix dans les Grands magasins
- A03. fiche des relevés des prix dans les magasins de Lingerie et appareils électroménagers
- A04. fiche des relevés des prix dans les Librairies et Papeteries
- A05. fiche des relevés des prix dans les Quincailleries
- A06. fiche des relevés des prix dans les Épiceries
- A07. fiche des relevés des prix dans les Échoppes et Kiosques
- A08. fiche des relevés des prix chez les Vendeurs des pièces détachées
- A09. fiche des relevés des prix dans les Magasins textiles
- A10. fiche des relevés des prix dans les Magasins des vêtements
- A11. fiche des relevés des prix dans les Magasins des chaussures
- A12. fiche des relevés des prix dans les Friperies et Étalage par terre
- A13. fiche des relevés des prix chez les Vendeurs des voitures et bicyclettes

Le cahier B : "relevés des prix dans les structures sanitaires, écoles, pharmacie et marchands ambulants" est constitué de onze fiches qui sont :

- B01. fiche des relevés des prix des médicaments non génériques
- B02. fiche des relevés des prix des médicaments génériques essentiels
- B03. fiche des relevés des prix dans les cliniques

- B04. fiche des relevés des prix dans les hôpitaux
- B05. fiche des relevés des prix dans les laboratoires privés
- B06. fiche des relevés des prix dans les laboratoires publics
- B07. fiche des relevés des prix dans les écoles privées
- B08. fiche des relevés des prix dans les écoles publiques
- B09. fiche des relevés des prix chez les vendeurs des médicaments
- B10. fiche des relevés des prix chez les vendeurs de cigarettes
- B11. fiche des relevés des prix chez les tradi-thérapeutes

C : Relevés des prix sur les marchés

Le cahier C : "relevés des prix sur les marchés" est un cahier réparti en deux fiches qui sont :

- C01. fiche des relevés des prix des variétés homogènes vendues en unité standard
- C02. fiche des relevés des prix des variétés homogènes vendues en unité non standard

D : Relevés des prix dans les bars, cafés, restaurants et auprès des prestataires de services

Le cahier D : "relevés des prix dans les bars, cafés, restaurants et auprès des prestataires de services est composé de vingt-deux fiches qui sont :

- D01. fiche des relevés des prix dans les restaurants climatisés
- D02. fiche des relevés des prix dans les restaurants avec "ventilateur"
- D03. fiche des relevés des prix dans les restaurants sans "ventilateur"
- D04. fiche des relevés des prix dans les restaurants de qualité moyenne
- D05. fiche des relevés des prix dans les restaurants de quartier
- D06. fiche des relevés des prix dans les bars et cafés
- D07. fiche des relevés des prix chez les laveurs des voitures
- D08. fiche des relevés des prix dans les laveries et pressings
- D09. fiche des relevés des prix dans les studios photo
- D10. fiche des relevés des prix dans les Magasins des vêtements
- D11. fiche des relevés des prix dans les bureautiques, Internet
- D12. fiche des relevés des prix dans les ateliers de couture
- D13. fiche des relevés des prix dans les salons de coiffures modernes
- D14. fiche des relevés des prix dans les salons de coiffures semi modernes
- D15. fiche des relevés des prix chez les cordonniers
- D16. fiche des relevés des prix chez les réparateurs
- D17. fiche des relevés des prix dans les stations d'essence
- D18. fiche des relevés des prix chez les vendeurs ambulants du pétrole
- D19. fiche des relevés des prix chez les gérants du stade

D20. fiche des relevés des prix chez les gérants des vidéos clubs  
 D21. fiche des relevés des prix dans les agences de transfert d'argent  
 D22. fiche des relevés des prix dans les services administratifs  
 D23. Service administratifs de l'État (Collectivités territoriales)

E : Relevés des prix dans les hôtels, ménages, chez des transporteurs et prestataires services

Le cahier E : "relevés des prix dans les hôtels, ménages, chez des transporteurs et prestataires de services" comporte trente-six fiches qui sont :

E01. fiche des relevés des prix dans les hôtels avec air conditionné  
 E02. fiche des relevés des prix dans les hôtels avec ventilateur  
 E03. fiche des relevés des prix dans les hôtels avec toilettes communes  
 E04. fiche des relevés des prix dans les hôtels sans service de restaurant  
 E05. fiche des relevés des prix chez les mécaniciens  
 E06. fiche des relevés des prix chez les loueurs des chaises  
 E07. fiche des relevés des prix chez les maçons  
 E08. fiche des relevés des prix chez les briquetiers  
 E09. fiche des relevés des prix chez les peintres  
 E10. fiche des relevés des prix chez les charpentiers  
 E11. fiche des relevés des prix dans les maisons des soins esthétiques  
 E12. fiche des relevés des prix chez les propriétaires des maisons  
 E13. fiche des relevés des prix dans les agences immobilières  
 E14. fiche des relevés des prix chez les propriétaires fonciers  
 E15. fiche des relevés des prix chez les transporteurs des camions, autocars  
 E16. fiche des relevés des prix chez les transporteurs de taxi individuel  
 E17. fiche des relevés des prix chez les transporteurs de Bus privé en ville (Coaster ou Hiace)  
 E18. fiche des relevés des prix chez les transporteurs ferroviaires  
 E19. fiche des relevés des prix chez les transporteurs fluviaux/lacustres  
 E20. fiche des relevés des prix chez les transporteurs aériens  
 E21. fiche des relevés des prix chez les poussettes  
 E22. fiche des relevés des prix dans les poussettes de brouette  
 E23. fiche des relevés des prix des salaires domestiques  
 E24. fiche des relevés des prix des maisons individuelles, villa à haut standing  
 E25. fiche des relevés des prix des maisons individuelles, villa à standing moyen  
 E26. fiche des relevés des prix des maisons individuelles, villa à standing modeste  
 E27. fiche des relevés des prix des maisons individuelles à standing

	<p>moyen</p> <p>E28. fiche des relevés des prix des maisons individuelles à standing modeste</p> <p>E29. fiche des relevés des prix des maisons à plusieurs appartements, standing moyen</p> <p>E30. fiche des relevés des prix des maisons à plusieurs appartements, standing modeste</p> <p>E31. fiche des relevés des prix des maisons semi traditionnelles</p> <p>E32. fiche des relevés des prix des maisons traditionnelles (toit en tôle)</p> <p>E33. fiche des relevés des prix des maisons traditionnelles (toit en paille)</p> <p>E34. fiche des relevés des prix dans les compagnies d'assurance</p> <p>E35. fiche des relevés des prix dans les services de distribution d'eau</p> <p>E36. fiche des relevés des prix dans les services d'électricité</p> <p>E37. Maison traditionnelle avec toiture en paille ou raphia</p> <p>E38. Compagnie d'assurance (Assurance Responsabilité Civile : durée : 1 an</p> <p>E39. Distributeur d'eau</p> <p>E40. Distributeur d'électricité</p> <p>E41. Télécommunications</p>	
Processus méthodologique	Phase 1 : préparation	Objectif spécifique de cette phase ; Période ; Équipe d'enquêteurs/statisticiens ; Équipements ; Supports de travail ; Couverture géographique ; Champ thématique ; Procédure (tâches) ; Principales formules statistiques ; etc....
	Phase 2 : Échantillonnage	Échantillon stratifié à deux degré : 1er degré : tirage des ZD et 2ème degré tirage des ménages Taille de l'échantillon : 415 zd et 7092 ménages
	Phase 3 : Collecte des données	Phase QUIBB et emploi : Durée : 37 jours Enquêteurs :
	Phase 4 : Analyse des données Phase n	Une équipe composée des cadres de l'ISTEEBU, du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et des institutions de recherche a été mise en place pour l'analyse des résultats et production du rapport.
Traitement des données	<p>a) La saisie</p> <p>Avant d'entamer cette opération, un travail de codification des variables non pré codifiées initialement et de recodification des questionnaires est indispensable afin de pouvoir traduire toutes les informations sous des formats électroniques.</p> <p>En même temps, une équipe d'agents de saisie va se mettre à l'œuvre pour consigner tous les questionnaires sous format électronique et cela à l'aide d'un logiciel de saisie dénommé CPro. Un masque de saisie similaire au format du questionnaire aura été</p>	

	<p>préalablement développé et intégrera des règles de contrôle à priori indispensables pour pouvoir minimiser les erreurs de saisie sauf pour le module QUIBB où on a procédé à une lecture optique.</p> <p>b) apurement A l'issue de l'étape de saisie, un travail d'apurement des fichiers constitués sera fait à l'aide des règles de contrôle à posteriori afin d'avoir des fichiers « propres » devant servir à la sortie des résultats.</p> <p>c) Sortie des résultats L'exploitation informatique des données sera faite à l'aide du logiciel SPSS (Statistical Package in Social Sciences) sous Windows qui a l'avantage de produire des tableaux sous un format facilement récupérable par n'importe quel logiciel de traitement de texte ou tableur sous Windows.</p>
Diffusion des résultats	Pas encore .Nous somme à la phase d'analyse.

**FICHE 5.13**

Opération	Production d'un Bulletin et d'une Note de conjoncture	
Agences d'exécution	ISTEEBU	
Sources de financement	Budget de l'État	
Objectifs	<p>L'objectif principal est de présenter chaque trimestre, à une date fixée, des informations conjoncturelles mises à jour.</p> <p>On produit un document qui rassemble un grand nombre d'informations statistiques à caractère économique visant à présenter une vue synthétique de l'économie burundaise et qui permettent de faire des prévisions de l'évolution de l'économie.</p>	
Type d'opération	Collecte de données administratives	
Supports de collecte des données	Fiches de collecte que le cadre/ agent remplit auprès de l'unité (entreprise ou institution, service, ...) productrice de données, Fiches de collecte envoyées directement à l'unité productrice par E-mail	
Processus méthodologique	Phase 1	Collecte de données dans les unités productrices de données statistiques
	Phase 2	Traitement avec le logiciel Excel (productions de tableaux et graphiques)
	Phase 3	Production d'un bulletin de conjoncture relatif à un trimestre donné au plus tard 45 jours après ce trimestre. C'est-à-dire au plus tard le 15 mai de l'année n (on produit le bulletin du premier trimestre de l'année n), le 15 août de l'année n (le bulletin du deuxième trimestre de l'année n), le 15 novembre de l'année n (le bulletin du troisième trimestre de l'année n), le 15 février de l'année n+1 (le bulletin du quatrième trimestre de l'année n).
	Phase 4	Production d'une Note de conjoncture au plus tard 15 jours après le bulletin (Commentaire/ analyse sur le taux de change, l'indice à la production industrielle et certaines productions, l'indice des prix à la consommation, le commerce extérieur, etc.)
Traitement des données	Le traitement se fait avec Excel et toutes les bases trimestrielles de conjoncture sont dans Excel.	
Diffusion des résultats	Documents papiers disponibles à la bibliothèque de l'ISTEEBU, Site Internet de l'ISTEEBU.	

Opération	Production d'un bulletin des statistiques du commerce extérieur	
Agences d'exécution	ISTEEBU	
Sources de financement	Budget de l'Etat	
Objectifs	L'objectif principal est de présenter chaque trimestre, à une date fixée, des informations sur les statistiques du commerce extérieur	
Type d'opération	Collecte de données administratives auprès de l'Office Burundais des Recettes (OBR), Département des Douanes	
Supports de collecte des données	Fichier Texte extrait de Sydonia World (ancien Sydonia ++)	
Processus méthodologique	Phase 1	Collecte de données au Département des Douanes
	Phase 2	Traitement de données avec le logiciel Eurotrace
	Phase 3	Production d'un bulletin des statistiques du commerce extérieur relatif à un trimestre donné au plus tard 45 jours après ce trimestre.
Traitement des données	Le traitement se fait avec le logiciel Eurotrace (logiciel spécialisé dans le traitement des données du commerce extérieur)	
Diffusion des résultats	Documents papiers disponibles à la bibliothèque de l'ISTEEBU, Site Internet de l'ISTEEBU.	

Les principales sources de données de la comptabilité nationale sont les suivantes :

	NOM DU DOCUMENT SOURCE	LIEU DE LA COLLECTE
Administrations publiques	Budget de fonctionnement et d'Investissement (loi budgétaire)	Ministère des Finances
	Tableau des opérations financières de l'Etat	Ministère des Finances
	Comptes spéciaux	Ministère des Finances
	Rapport annuel sur la reddition des comptes	Ministère des finances
	Rapport financiers des Etablissements publics à caractère administratifs	Ministère des Finances
	Rapport financier de la mairie	Mairie de Bujumbura
	Rapport financier des collectivités locales	Ministère de l'Intérieur : Département des Finances communales
	Rapports financiers de l'Institut National de Sécurité Sociale	Institut National de Sécurité Sociale (INSS)
Rapports financiers de la Mutuelle de	Mutuelle de la Fonction Publique	



	NOM DU DOCUMENT SOURCE	LIEU DE LA COLLECTE
	la Fonction Publique	(MFP)
	Rapports financiers des ONGs et Associations SBL	ONGs et Associations, Ministère de l'Intérieur, PNUD
	Documents sur l'Aide extérieure	Ministère du Plan, PNUD
Agriculture Élevage Pêche	Les prix des produits agricoles	ISTEEBU, PAM
	Statistiques sectorielles sur les produits agricoles	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, FAO, PAM
	Évaluation des récoltes	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ; FAO
	Enquêtes sur les budgets et consommations des ménages 90, 92	ISTEEBU
	Enquêtes agricoles 1991-1992	ISTEEBU
	Rapports annuels du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Département de la pêche
	Rapports annuels du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Direction de la production animale
	Rapports annuels du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	Département de la Forêt
Entreprises	Bilans financiers	Auprès des Entreprises
	Rapport : Prix à la production de certains produits	Ministère du commerce
	Statistique de Production des entreprises	Banque de la République du Burundi
	Registre des contribuables	Ministère des Finances : Direction des impôts
	Enquête auprès des Entreprises commerciales et Industrielles	ISTEEBU
Banques et assurances	Rapports financiers de la Banque centrale	Banque Centrale de la République du Burundi
	Rapports financiers des Banques	Banques commerciales
	Rapports financiers des Assurances	Assurances et auxiliaires
Commerce extérieur	Déclarations d'importation et d'exportation, taxes, impôts, droits de douane	Ministère des Finances (Douane)
Enquêtes et recensements	Enquêtes et recensement général de la population et de l'habitat	Ministère de l'Intérieur : Département de la population
	Projet d'Appui à la politique de la population	Ministère du Plan
	Enquêtes 123	ISTEEBU
	Enquête Prioritaire 98	ISTEEBU

	NOM DU DOCUMENT SOURCE	LIEU DE LA COLLECTE
	Enquête sur les indicateurs de développement	ISTEEBU

**FICHE 5.14**

Titre	Comptes de la Nation
Producteurs statistiques	ISTEEBU
Sources de financement	Budget de l'Etat
Date de publication	Annuel, 60 pages maxi
Période de référence des données	N-2
Type de publication	Publication-papier et Site Internet.

**FICHE 5.15**

Titre	Rapport sur l'IHPI
Producteurs statistiques	ISTEEBU
Sources de financement	Budget de l'Etat
Date de publication	Trimestriel, après 45 jours (T+45 Jours), 20 pages maxi
Période de référence des données	Trimestre écoulé
Type de publication	Publication-papier et Site Internet.

**FICHE 5.16**

Titre	Comptes de résultat
Producteurs statistiques	ISTEEBU
Sources de financement	Budget de l'Etat
Date de publication	Annuel
Période de référence des données	N-1
Type de publication	Publication-papier et Site Internet.

## FICHES ADDITIONNELS POUR LE DOCUMENT ACTUALISE

## FICHE 5.17 A FICHE 5.XXXX

## FICHE 1

• Opération	<b>Enquête Indépendante de Couverture Post Campagne de Vaccination Anti Rougeoleux Anti Rubéoleux de 2018</b>	
• Agences d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence d'exécution1 : ISTEEBU</li> <li>• Agence d'exécution 2 : PEV</li> </ul>	
• Objectifs	<p>Objectif 1: déterminer la couverture vaccinale post campagne de vaccination contre la rougeole et la rubéole par district sanitaire ;</p> <p>Objectif 2: déterminer le niveau de connaissance et les pratiques de la population sur les maladies ciblées par les campagnes ;</p> <p>Objectif 3: déterminer les principales raisons de non vaccination;</p> <p>Objectif 4: déterminer les principales MAPI survenues lors de cette campagne de vaccination contre la rougeole et la rubéole.</p>	
• Type d'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête par sondage</li> </ul>	
• Supports de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte de données s'est faite à l'aide des tablettes (CAPI) Le questionnaire comprenait trois module à savoir (i) un module sur l'enregistrement des membres du ménage et leurs quelques caractéristiques démographiques ; (ii) un module sur la Campagne vaccinale de rattrapage au vaccin combiné anti rougeoleux anti rubéoleux du 15 au 19 mai 2017 (pour les enfants de 9 mois à 14 ans en mai 2017) et enfin (iii) un module sur les connaissances des personnes en charge des enfants de moins de 5 ans en matière du PEV</li> <li>• Le questionnaire a été traduit en langue nationale (le Kirundi) et un guide de conduite de l'interview pour l'enquêteur et le contrôleur a été élaboré ainsi que la définition des concepts utilisés afin d'harmoniser la compréhension des questions par toutes les personnes impliquées dans l'enquête.</li> </ul>	
• Processus méthodologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette phase a été caractérisée par des travaux tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• -l'élaboration et l'adoption des documents techniques de l'enquête, c'est-à-dire le plan de sondage, la constitution de la base de sondage, le tirage de l'échantillon au premier degré, les questionnaires, l'application de saisie, manuels et guides de formation des enquêteurs et contrôleurs ; l'établissement du</li> </ul> </li> </ul>

		<p>plan de collecte du point de vue temporel et spatial, l'élaboration du plan de production des tableaux statistiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la sensibilisation et les contacts administratifs sur terrain pour créer des conditions favorables à la collecte dans les ZD. Pour ce faire, il faut entrer en contact avec les autorités provinciales et communales pour solliciter leur concours sans lequel l'opération serait vouée à l'échec ;</li> <li>- la formation des enquêteurs et des contrôleurs qui a porté sur la compréhension et le remplissage du questionnaire. La formation s'est déroulée pendant deux jours en salle et le troisième jour a été consacré à l'enquête pilote.</li> <li>- la mobilisation des moyens requis : moyens matériel fongible et matériel roulant, moyens humains et moyens financiers ;</li> <li>- l'impression ou la multiplication des questionnaires, fiche de dénombrement et des manuels pour enquêteurs et contrôleurs.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Échantillonnage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'échantillon de cette enquête a été établi sur base d'un sondage à deux degrés. Les unités primaires (U.P) sont les zones de dénombremments (Z.D), tandis que les unités secondaires (U.S) sont les ménages. Au premier degré, la base de sondage est constituée par des ZD. Une liste exhaustive de toutes les ZD a été constituée à partir du RGPH de 2008.</li> <li>Au second degré, la base de sondage est constituée de la liste de tous les ménages sans exception de la Z.D tirée au 1er degré. Cette liste a été établie sur base d'un dénombrement exhaustif de la Z.D.</li> <li>Les ménages ont été tirés avec probabilités égales et par un tirage systématique. Le nombre de ménages par U.P. sélectionnée a été fixé à l'avance à 7 ménages. Au total 9660 ménages répartis sur 1380 ZD ont été concerné par l'enquête.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 3 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le travail de collecte a été confié aux équipes d'enquêteurs sous la responsabilité des contrôleurs-chefs d'équipe. Ces équipes avaient été préalablement formées pour la compréhension et le remplissage des questionnaires. Au total 138 enquêteurs et 23 contrôleurs ont participé à la collecte des données durant 22 jours.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) La saisie</li> </ul>	

données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La saisie a été faite pendant la collecte. La collecte de données s'est faite à l'aide des tablettes (CAPI) et tous les questionnaires complétés la journée ont été transférés chaque soir sur un serveur logé à l'ISTEEBU.</li> <li>•</li> <li>• b) apurement L'équipe technique composée des statisticiens et informaticiens était chargée de vérifier la cohérence et la complétude des questionnaires envoyés chaque jour tout en notifiant des erreurs constatées aux équipes de terrain pour la correction.</li> </ul> <p>L'apurement des données a permis d'éliminer les dernières incohérences avant la sortie des tableaux et calcul des indicateurs nécessaires pour l'analyse.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>• c) Sortie des résultats La tabulation s'est faite sous SPSS pour déterminer le taux de couverture vaccinale par district sanitaire.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 4 : Analyse des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après la sortie des tableaux, une équipe de quinze cadres dont cinq de l'ISTEEBU, neuf du MSPLS et un de l'OMS a été mise sur place pour produire le rapport.</li> </ul> <p>Les estimations de couverture et les intervalles de Confiance ont été précisés. Des analyses bivariées de comparaison de certaines variables ont été réalisées à l'aide d'un test statistique de Chi-deux pour tester l'hypothèse nulle d'absence de relation entre deux variables et les résultats sont considérées comme significatifs si la « p-value est inférieure à 5% ». La rédaction du rapport a été faite par les cadres de l'ISTEEBU avec l'appui d'experts mis à sa disposition par l'OMS et le MSPLS.</p> <p>L'analyse a dégagé le taux de couverture globale ainsi que le taux de couverture par district pour les enfants de 9 mois à 14 ans révolus (en mai 2017).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un atelier de validation du rapport par a été organisé à l'intention des membres du comité de pilotage et technique.</li> <li>• Référence : PEV</li> </ul>

## FICHE 2

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération</li> </ul>	<p><b>Enquête de Couverture Vaccinale Post Campagne contre la Méningite A Méningocoque de Serogroupe A</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence d'exécution1 : ISTEEBU</li> <li>• Agence d'exécution 2 :PEV</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs</li> </ul>	<p>Objectif 1: Déterminer la couverture vaccinale post campagne de vaccination contre la méningite à méningocoque de serogroupe A par tranche d'âge, par sexe et par district sanitaire ;</p> <p>Objectif 2: Déterminer le niveau de connaissance en matière de la méningite;</p> <p>Objectif 3: Déterminer les principales raisons de non vaccination ;</p> <p>Objectif 4: Déterminer l'attitude des populations face aux manifestations postvaccinales indésirables (MAPI) survenues lors de la campagne de vaccination.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'opération</li> <li>Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquête par sondage</li> <li>La collecte de données s'est faite à l'aide des tablettes (CAPI). Le questionnaire comprenait trois modules à savoir (i) un module sur l'enregistrement des membres du ménage et leurs quelques caractéristiques démographiques ; (ii) un module sur les connaissances des personnes sur la méningite et (iii) un module sur la campagne de vaccination contre la méningite à méningocoque de serogroupe A du 03 au 14 décembre 2018 (pour les personnes âgées de 1 à 29 ans)</li> <li>Le questionnaire a été traduit en langue nationale (le Kirundi) et Un guide de conduite de l'interview pour l'enquêteur et le contrôleur a été élaboré ainsi que la définition des concepts utilisés afin d'harmoniser la compréhension des questionnaires par toutes les personnes impliquées dans l'enquête.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette phase a été caractérisée par des travaux tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'élaboration et l'adoption des documents techniques de l'enquête, c'est-à-dire le plan de sondage, la constitution de la base de sondage, le tirage de l'échantillon au premier degré, les questionnaires, l'application de saisie, manuels et guides de formation des enquêteurs et contrôleurs ; l'établissement du plan de collecte du point de vue temporel et spatial, l'élaboration du plan de production des tableaux statistiques ;</li> <li>- la sensibilisation et les contacts administratifs sur terrain pour créer des conditions favorables à la collecte dans les ZD. Pour ce faire, il faut entrer en contact avec les autorités provinciales et communales pour solliciter leur concours sans lequel l'opération serait vouée à l'échec ;</li> <li>- la formation des enquêteurs et des contrôleurs va porter sur la compréhension et le remplissage du questionnaire. La formation s'est déroulée pendant deux jours en salle et le troisième jour a été consacré à l'enquête pilote.</li> <li>- la mobilisation des moyens requis : moyens matériel fongible et matériel roulant, moyens humains et moyens financiers ;</li> <li>- l'impression ou la multiplication des questionnaires, fiche de dénombrement et des manuels pour enquêteurs et contrôleurs.</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Échantillonnage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'échantillon de cette enquête a été établi sur base d'un sondage à deux degrés. Les unités primaires (U.P) sont les zones de dénombrements (Z.D), tandis que les unités secondaires (U.S) sont les ménages. Au premier degré, la base de sondage est</li> </ul>

		<p>constituée par des ZD . Une liste exhaustive de toutes les ZD a été constituée à partir du RGPH de 2008.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au second degré, la base de sondage est constituée de la liste de tous les ménages sans exception de la Z.D tirée au 1er degré. Cette liste a été établie sur base d'un dénombrement exhaustif de la Z.D.</li> <li>• Les ménages ont été tirés avec probabilités égales et par un tirage systématique. Le nombre de ménages par U.P. sélectionnée a été fixé à l'avance à 7 ménages. Au total 9660 ménages répartis sur 1380 ZD ont été concernés par l'enquête.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 3 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail de collecte a été confié aux équipes d'enquêteurs sous la responsabilité des contrôleurs-chefs d'équipe. Ces équipes avaient été préalablement formées pour la compréhension et le remplissage des questionnaires. Au total 138 enquêteurs et 23 contrôleurs ont participé à la collecte des données durant 22 jours.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• a) La saisie</li> <li>• La saisie a été faite pendant la collecte. La collecte de données s'est faite à l'aide des tablettes (CAPI) et tous les questionnaires complétés la journée ont été transférés chaque soir sur un serveur logé à l'ISTEEBU.</li> <li>•</li> <li>• b) apurement</li> </ul> <p>L'équipe technique composée des statisticiens et informaticiens était chargée de vérifier la cohérence et la complétude des questionnaires envoyés chaque jour tout en notifiant des erreurs constatées aux équipes de terrain pour la correction.</p> <p>L'apurement des données a permis d'éliminer les dernières incohérences avant la sortie des tableaux et calcul des indicateurs nécessaires pour l'analyse.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>• c) Sortie des résultats</li> <li>• La tabulation s'est faite sous SPSS pour déterminer le taux de couverture vaccinale par district sanitaire.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 4 : Analyse des données</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après la sortie des tableaux, une équipe de dix cadres dont cinq de l'ISTEEBU et cinq du MSPLS a été mise sur place pour produire le rapport. Les estimations de couverture et les intervalles de Confiance ont été précisés. La rédaction du rapport a été faite par les cadres de l'ISTEEBU avec l'appui d'experts mis à sa disposition par l'OMS et le MSPLS.</li> </ul> <p>L'analyse a dégagé le taux de couverture globale ainsi que le taux de couverture par district pour les personnes de 1 an à 29 ans au 3 décembre 2018.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des résultats</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un atelier de validation du rapport par a été organisé à l'intention des membres du comité de pilotage et technique.</li> </ul>



FICHE3		• Référence : PEV
• Opération	Production d l'Annuaire statistique du Burundi	
• Agences d'exécution	• Agence d'exécution :ISTEEBU	
• Objectifs	Objectif 1: Fournir des données brutes disponibles au niveau du pays dans tous les domaines aux différents utilisateurs.	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées selon les types de données à collecter ainsi que l'exploitation des annuaires sectoriel	
• Processus méthodologique	• Phase 1 : Préparatoire	• Cette phase se caractérise par des travaux tels que l'actualisation et la transmission ou dépôt des fiches de collecte
	• Phase 2 : Collecte sur terrain	• La phase de collecte est caractérisée par l'exploitation des annuaires sectoriels disponibles ainsi que le rassemblement des fiches de collectes complétées par les cadres des structures fournisseurs des données.
• Traitement des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• a) La saisie</li> <li>• La saisie se fait en Excel par des cadres du service en charge de la production de l'annuaire</li> <li>• b) apurement</li> </ul> <p>La vérification des incohérences des données est effectuée pendant cette phase et en cas de besoin, les fournisseurs de ces données peuvent être contactées.</p> <p>Cette étape permet d'éliminer les dernières incohérences avant la validation des tableaux à mettre dans l'annuaire.</p>	
• Phase 4 : Analyse des données	Pas d'analyse	
• Diffusion des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après validation de l'annuaire par le comité technique de l'information statistique et intégration de leurs observations, l'annuaire est posté sur le site de l'ISTEEBU.</li> <li>• Référence : ISTEEBU</li> </ul>	

## FICHE4

• Opération	Production du Document des Indicateurs de Développement Humain Durable	
• Agences d'exécution	• Agence d'exécution :ISTEEBU	
• Objectifs	Objectif 1: Fournir des indicateurs de développement humain durable aux différents utilisateurs.	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées selon les types de données à collecter ainsi que l'exploitation des annuaires statistiques sectoriels	
• Processus	• Phase 1 :	• Cette phase se caractérise par des travaux

méthodologique	Préparatoire	tels que l'actualisation et la transmission ou dépôt des fiches de collecte
	• Phase 2 : Collecte sur terrain	• La phase de collecte est caractérisée par l'exploitation des annuaires sectoriels disponibles ainsi que le rassemblement des fiches de collectes complétées par les cadres des structures fournisseurs des données.
• Traitement des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• a) La saisie</li> <li>• La saisie se fait dans la base constituée par 9 modules correspondant aux neuf feuilles. Cette étape correspond au chargement de la base</li> <li>• b) apurement</li> </ul> <p>La vérification des incohérences des données est effectuée pendant cette phase et en cas de besoin, les fournisseurs de ces données peuvent être contactées pour procéder à la correction des données de base.</p> <p>Cette étape permet d'éliminer les dernières incohérences avant la validation des tableaux à mettre dans l'annuaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• c) Calcul des indicateurs</li> <li>• Cette phase est effectuée après le chargement de la base. Elle est effectuée à l'aide d'une feuille Excel, liée à la base et qui contiennent des différentes formules permettant le calcul des différents indicateurs.</li> </ul>	
• Phase 4 : Analyse des données	Pas d'analyse	
• Diffusion des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après validation du Document des Indicateurs de Développement Humain Durable par le comité technique de l'information statistique et intégration de leurs observations, le Document est posté sur le site de l'ISTEEBU.</li> <li>• Référence : ISTEEBU</li> </ul>	

## FICHE 5

• Opération	Actualisation de la matrice des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan National de Développement	
• Agences d'exécution	• Agence d'exécution :ISTEEBU	
• Objectifs	Objectif 1: Fournir des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan National de Développement aux différents utilisateurs.	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées selon les types de données à collecter ainsi que l'exploitation des rapports et bases des différentes enquêtes réalisées au niveau du pays	
• Processus méthodologique	• Phase 1 : Préparatoire	• Pour faciliter cette activité, un comité multisectoriel de suivi des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PND a été mise en place. Ainsi, pendant la phase préparatoire, les

		cadres du service en charge de l'actualisation des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PND procède à la préparation et l'actualisation des fiches de collecte des différentes informations permettant de calculer les indicateurs. Ces fiches sont par la suite transmises via les adresses mails aux différents membres du comité multisectoriel de suivi des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PND.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pendant cette phase, chaque membre du comité multisectoriel de suivi des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PND est appelé à compléter les différentes fiches de collecte qui lui sont envoyées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calcul des indicateurs :</li> <li>Cette phase est effectuée en une retraite rassemblant tous les membres du comité multisectoriel de suivi des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PND. Pendant cette retraite, à l'aide du document des métadonnées déjà en place, l'équipe procède au calcul des indicateurs dont les données de base sont disponibles.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 4 : Analyse des données</li> </ul>	Après le calcul des indicateurs, une analyse et un rapport sur l'état de la disponibilité des données sont effectués.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après validation du rapport sur l'état de la disponibilité des indicateurs, intégrant aussi la matrice actualisée des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PND, ce dernier, selon la disponibilité des fonds est diffusé en ateliers régionaux et est posté sur le site de l'ISTEEBU.</li> <li>Référence : ISTEEBU</li> </ul>	

#### FICHE 6 : PRODUCTION DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération</li> </ul>	Actualisation de la matrice des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Agences d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence d'exécution :ISTEEBU</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs</li> </ul>	Objectif 1: Fournir des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable aux différents utilisateurs.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte des données administratives</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées selon les types de données à collecter ainsi que l'exploitation des rapports et bases des différentes enquête</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour faciliter cette activité, un comité multisectoriel de suivi des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD a été mise en place. Ainsi, pendant la phase préparatoire, les cadres du service en charge de l'actualisation des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD procède à la préparation et l'actualisation des fiches de collecte des différentes informations permettant de calculer les indicateurs. Ces fiches sont par la suite transmises via les adresses mails aux différents membres du comité multisectoriel de suivi des</li> </ul>

		indicateurs de la mise en œuvre des ODD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pendant cette phase, chaque membre du Comité Multisectoriel de suivi des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD est appelé à compléter les différentes fiches de collecte qui lui sont envoyées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calcul des indicateurs :</li> <li></li> <li>Cette phase est effectuée en une retraite rassemblant tous les membres du comité multisectoriel de suivi des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD. Pendant cette retraite, à l'aide du document des métadonnées déjà en place, l'équipe procède au calcul des indicateurs dont les données de base sont disponibles.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 4 : Analyse des données</li> </ul>	Après le calcul des indicateurs, une analyse et un rapport sur l'état de la disponibilité des données sont effectués.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après validation du rapport sur l'état de la disponibilité des indicateurs, intégrant aussi la matrice actualisée des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD, ce dernier, selon la disponibilité des fonds est diffusé en ateliers régionaux et est posté sur le site de l'ISTEEBU.</li> <li>Référence : ISTEEBU</li> </ul>	

## FICHE 7

<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération</li> </ul>	<b>Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi de 2019-2020</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Agences d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence d'exécution1 : ISTEEBU</li> <li>Agence d'exécution 2 : Ministère de l'Hydraulique, Energie et Mines</li> <li>Agence d'exécution 3 : OBEM</li> <li>Agence d'Exécution 4 : BRB</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs</li> </ul>	<p>Objectif principal : permettre au pays de disposer des données de base en vue d'évaluer l'efficacité des principaux programmes et politiques mis en œuvre dans le PND Burundi, 2018-2027 et de fournir des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>Objectif 1 : produire des indicateurs sur la pauvreté ;</p> <p>Objectif 2 : obtenir des informations actualisées sur les ménages, principalement sur leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques ;</p> <p>Objectif 3 : déterminer le poids du secteur informel dans l'économie nationale ;</p> <p>Objectif 4 : fournir des informations statistiques pour la gestion,</p>	

	<p>l'orientation et la reformulation des politiques sociales en cours ;          Objectif 5 : déterminer les nouveaux coefficients de pondération de l'indice des prix à la consommation des ménages ;          Objectif 6 : développer les capacités nationales de conception et de conduite des enquêtes sur les indicateurs de base du bien-être des ménages.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquête par sondage</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La collecte de données s'est faite à l'aide des tablettes (CAPI) et s'est faite en deux étapes principales(i) le dénombrement et (ii) l'enquête proprement dite. Pendant la phase du dénombrement, il a été question de dresser des listes exhaustives des ménages pour les ZD tirées au premier degré, identifier les ménages ayant une UPI et de mener une enquête sur les unités locales. Au cours de l'enquête proprement dite, trois types de questionnaires ont été utilisés : (i) Questionnaire communautaire pour les infrastructures communautaires ; (ii) le questionnaire marché pour relever les prix des denrées alimentaires et (iii) le questionnaire ménage comprenant 21 sections à savoir :            1: caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage            2 : éducation (individus âgés de 3 ans et plus)            3 : sante générale            4 : emploi (individus âgés de 5 ans et plus)            5 : revenus hors emploi au cours des 12 derniers mois            6 : épargne et crédit            7 : consommation alimentaire des 7 derniers jours            8 : sécurité alimentaire            9 : dépenses rétrospectives alimentaires et non alimentaires du ménage            10 : entreprises non agricoles            11 : logement            12 : actifs du ménage            13 : transferts            14 : chocs et stratégies de survie            15 : filets de sécurité            16 : agriculture            17 : élevage            18 : pêche            19 : équipements agricoles            20 : pauvreté subjective            21 : gouvernance, paix et sécurité</li> <li>Le questionnaire a été traduit en langue nationale (le Kirundi) et un guide de conduite de l'interview pour l'enquêteur et le contrôleur a été élaboré ainsi que la définition des concepts utilisés afin d'harmoniser la compréhension des questions par toutes les personnes impliquées dans l'enquête.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette phase a été caractérisée par des travaux tels que :  <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'élaboration et l'adoption des documents techniques de l'enquête, c'est-à-dire le plan de sondage, la constitution de la base de</li> </ul> </li> </ul>

		<p>sondage, le tirage de l'échantillon au premier degré, les questionnaires, l'application de saisie, manuels et guides de formation des enquêteurs et contrôleurs ; l'établissement du plan de collecte du point de vue temporel et spatial, l'élaboration du plan de production des tableaux statistiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• - la sensibilisation et les contacts administratifs sur terrain pour créer des conditions favorables à la collecte dans les ZD. Pour ce faire, il faut entrer en contact avec les autorités provinciales et communales pour solliciter leur concours sans lequel l'opération serait vouée à l'échec ;</li> <li>• - la formation des enquêteurs et des contrôleurs qui a porté sur la compréhension et le remplissage du questionnaire. La formation s'est déroulée pendant deux jours en salle et le troisième jour a été consacré à l'enquête pilote.</li> <li>• - la mobilisation des moyens requis : moyens matériel fongible et matériel roulant, moyens humains et moyens financiers ;</li> <li>• - l'impression ou la multiplication des questionnaires, fiche de dénombrement et des manuels pour enquêteurs et contrôleurs.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 2 : Échantillonnage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'échantillon de cette enquête a été établi sur base d'un sondage à deux degrés. Les unités primaires (U.P) sont les zones de dénombrements (Z.D), tandis que les unités secondaires (U.S) sont les ménages. Au premier degré, la base de sondage est constituée par des ZD. Une liste exhaustive de toutes les ZD a été constituée à partir du RGPH de 2008.</li> <li>• Au second degré, la base de sondage est constituée de la liste de tous les ménages sans exception de la Z.D tirée au 1er degré. Cette liste a été établie sur base d'un dénombrement exhaustif de la Z.D.</li> <li>• Les ménages ont été tirés avec probabilités égales et par un tirage systématique. Le nombre de ménages par U.P. sélectionnée a été fixé à l'avance à 10 ménages. Au total 8490 ménages répartis sur 849 ZD réparties sur trois saisons agricoles ont été concerné par l'enquête .</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 3 : Dénombrement et collecte des données sur les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de mettre à jour la base de sondage au deuxième degré, un dénombrement exhaustif des ménages couplé avec l'identification des ménages ayant au</li> </ul>

	unités locales	moins une UPI pour les ZD tirées au premier degré a été réalisée. Aussi, pendant cette période de dénombrement, une enquête sur les unités locales a été réalisée. Ce qui a permis la conversion des unités locales en unités standardisées quant à la consommation au niveau des ménages.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 4 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le travail de collecte a été confié aux équipes d'enquêteurs sous la responsabilité des contrôleurs-chefs d'équipe. Ces équipes avaient été préalablement formées pour la compréhension et le remplissage des questionnaires. Au total 104 enquêteurs et 26 contrôleurs ont participé à la collecte des données durant 240 jours.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) La saisie</li> <li>La saisie a été faite pendant la collecte. La collecte de données s'est faite à l'aide des tablettes (CAPI) et tous les questionnaires complétés la journée ont été transférés chaque soir sur un serveur logé à l'ISTEEBU.</li> <li>b) apurement</li> </ul> <p>L'équipe technique composée des statisticiens et informaticiens était chargée de vérifier la cohérence et la complétude des questionnaires envoyés chaque jour tout en notifiant des erreurs constatées aux équipes de terrain pour la correction.</p> <p>L'apurement des données a permis d'éliminer les dernières incohérences avant la sortie des tableaux et calcul des indicateurs nécessaires pour l'analyse.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>c) Sortie des résultats</li> </ul> <p>La tabulation s'est faite sous SPSS et STATA pour déterminer les différents indicateurs.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 4 : Analyse des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après l'apurement et la sortie des tableaux, une équipe de seize cadres de l'ISTEEBU, du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, du Ministère de l'Hydraulique, Energie et Mines, de la Banque de la République du Burundi, de l'Office Burundaise de la Main d'œuvre et de l'Emploi a été mise sur place pour produire les différents rapports.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des ateliers de validation et de dissémination des rapports ont été organisés au niveau du Comité Technique de l'Information Statistique et des différents utilisateurs des données.</li> <li>Référence : ISTEEBU</li> </ul>	

## FICHE 8 : FICHE D'INFORMATIONS METHODOLOGIQUES DE L'EICVMB 2019-2020

Opération	Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi (EICVMB 2019-2020).
Agences d'exécution	Institut de Statistique et d'Études Économiques du Burundi



	(ISTEEBU)
Objectifs	<p>Objectif principal : disposer des données de base qui permettront d'évaluer l'efficacité des principaux programmes et politiques mis en œuvre dans le Plan National de Développement 2018-2027 et de fournir des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Déterminer le profil de pauvreté ;</li> <li>ii) Obtenir des informations actualisées sur les ménages, principalement sur leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques ;</li> <li>iii) Fournir des informations statistiques pour la gestion, l'orientation et la reformulation des politiques sociales en cours ;</li> <li>iv) Développer les capacités nationales de conception et la conduite des enquêtes sur les indicateurs de base du bien être des ménages ;</li> <li>v) Déterminer le poids du secteur informel dans l'économie nationale ;</li> <li>vi) Déterminer les nouveaux coefficients de pondération de l'indice de prix à la consommation des ménages.</li> </ul>
Type d'opération	Enquête par sondage
Supports de collecte des données	<p>Trois types de questionnaires ont été utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un questionnaire ménage qui comprend 21 sections permettant de capter les caractéristiques du ménage et individuelles, des dépenses de consommation, des activités agricoles, les types d'emploi et revenu ;</li> <li>➤ Un questionnaire communautaire qui comprend 5 sections permettant de capter l'existence et accessibilité des services sociaux, la pratique de l'agriculture et de relever les prix des différents produits alimentaires consommés dans la localité ;</li> <li>➤ Un questionnaire sur les unités de mesure locales qui permettant de collecter les quantités et les caractéristiques des unités locales.</li> </ul> <p>En effet, l'enquête sera faite à l'aide d'interview dans les ménages à travers les sections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) Caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage;</li> <li>2) Migration des ménages et de leurs membres ;</li> <li>3) Éducation des membres du ménage ;</li> <li>4) Santé générale des membres du ménage ;</li> <li>5) Emploi ;</li> <li>6) Gouvernance, Paix et Sécurité ;</li> <li>7) Revenus hors emploi ;</li> <li>8) Épargne et crédit ;</li> <li>9) Dépenses de consommation des ménages ;</li> <li>10) Sécurité alimentaire ;</li> </ul>



		<p>11) Les entreprises non agricoles ;  12) Caractéristiques du logement ;  13) Actifs du ménage ;  14) Transferts ;  15) Chocs et stratégie de survie ;  16) Filets de sécurité ;  17) Agriculture ;  18) Élevage ;  19) Pêche ;  20) Équipements agricoles ;  21) Pauvreté subjective.</p>
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préparation des documents techniques (Méthodologie et les questionnaires). Ces documents techniques ont été élaborés par une équipe technique des cadres de l'ISTEEBU de l'enquête ;</li> <li>✓ La sensibilisation à l'intention des autorités administratives de chaque province et des ménages afin qu'ils puissent contribuer à la réussite de l'enquête ;</li> <li>✓ Le dénombrement et mise à jour de la liste des ménages des ZD échantillons. Ce dénombrement a permis d'actualiser la base de sondage issue du RGPH 2008</li> <li>✓ La collecte des données des Unités Non Standards (NSU). Une enquête sur les unités non-conventionnelles a été faite au niveau des marchés et autres points de vente afin d'établir des facteurs de conversions précis pour les unités non standards de différents produits de consommation ou de différentes cultures utiles dans l'enquête ;</li> <li>✓ Une enquête pilote. Deux enquêtes pilotes ont été faites, l'une après la formation des superviseurs et contrôleurs ; l'autre après la formation des enquêteurs. Cela a permis de discuter sur des éventuelles difficultés rencontrées et d'apporter les améliorations requises aux outils de collecte et/ou aux procédures</li> </ul>
	Phase 2 : Échantillonnage	<p>L'échantillonnage s'est basé sur la base de sondage du Recensement Général de la Population et de l'Habitant de 2008. Au premier degré, 849 zones de dénombrement ont été tirées et au second degré, 8490 ménages dont 10 ménages par zone de dénombrement. Ces ménages sont sélectionnés à partir de la liste de la Zone de dénombrement mise à jour pendant phase de dénombrement. L'échantillonnage a été préparé par l'équipe</p>

		technique de l'enquête. Il est à noter que l'EICVMB s'est déroulée en trois vagues et chacune d'elle a été réalisée auprès de 2 830 ménages (soit 283 ZD par vague).
	Phase 3 : Collecte des données	Au total 107 enquêteurs répartis en 26 équipes ont fait la collecte des données pendant 246 jours après une formation de 28 jours.
	Phase 4 : Analyse des données	Après la tabulation, l'équipe technique s'est mise à l'œuvre pour produire le rapport de l'analyse des résultats.
Traitement des données	Les programmes et masques de saisie ont été réalisés sous le logiciel CSPRO. La technologie CAPI a été utilisée pendant la collecte de données. La production des tableaux a été faite sous SPSS 20.	
Diffusion des résultats	Les résultats sont publiés sur le site de l'ISTEEBU ( <a href="http://www.isteebu.bi">www.isteebu.bi</a> )	

## FICHE 9

Opération	<b>Enquête Démographique et de Santé de 2016-2017.</b>
-----------	--

Agences d'exécution	Agence 1 : ISTEEBU Agence 2 : MSPLS Agence 2 : INSP
Objectifs	<p>L'objectif principal de l'EDSB-III, 2016-2017 est de fournir des estimations actualisées des indicateurs démographiques et de santé de base. En particulier, au cours de l'EDSB-III, 2016-2017, des données ont été collectées sur des indicateurs spécifiques au pays.</p> <p>Les objectifs spécifiques de l'EDSB-III, 2016-2017 étaient :</p> <p>Objectif 1 : recueillir des données à l'échelle nationale et des provinces permettant de calculer les taux démographiques essentiels, tels que les taux de fécondité et de mortalité infantile et infanto-juvénile, d'analyser les facteurs directs et indirects qui influencent leur niveau et de retracer leur tendance ;</p> <p>Objectif 2 : recueillir des données sur l'analphabétisme et l'éducation ;</p> <p>Objectif 3 : recueillir des informations sur l'accès à l'eau et sur l'assainissement ;</p> <p>Objectif 4 : mesurer les niveaux de connaissance et de pratique contraceptive des femmes par méthode ;</p>

	<p>Objectif 5 : recueillir des données sur la santé maternelle : visites prénatales, assistance à l'accouchement, vaccination, prévalence et traitement de la diarrhée et autres maladies chez les enfants de moins de cinq ans ;</p> <p>Objectif 6 : recueillir des données sur la prévention et le traitement du paludisme : utilisation de moustiquaires, prévention chez la femme enceinte et traitement des enfants atteints de fièvre ;</p> <p>Objectif 7 : recueillir des données sur la connaissance et les attitudes des femmes et des hommes au sujet du VIH/sida et des Infections Sexuellement Transmissibles, évaluer les modifications récentes de comportement du point de vue des comportements sexuels et de l'utilisation du condom ;</p> <p>Objectif 8 : recueillir des données permettant d'estimer, à l'échelle nationale, le niveau de la mortalité maternelle ;</p> <p>Objectif 9 : recueillir des données sur le travail des enfants ;</p> <p>Objectif 10 : recueillir des données sur la violence basée sur le genre ;</p> <p>Objectif 11 : recueillir des données sur les pratiques nutritionnelles des enfants, y compris l'allaitement ; réaliser un test du sel utilisé pour la cuisine pour sa teneur en iode, et prendre des mesures anthropométriques pour évaluer l'état nutritionnel des enfants de 0-59 mois et des femmes de 15-49 ans ;</p> <p>Objectif 12 : effectuer des prélèvements de sang auprès d'un sous-échantillon d'enfants de 6 à 59 mois pour le dépistage du paludisme ;</p> <p>Objectif 13 : réaliser un test d'hémoglobine auprès d'un sous-échantillon d'enfants de 6-59 mois et de femmes de 15-49 ans pour déterminer la prévalence de l'anémie ;</p> <p>Objectif 14 : effectuer des prélèvements de sang auprès d'un sous-échantillon de femmes de 15-49 ans, d'hommes de 15-59 ans et d'enfants de 6-59 mois pour estimer la prévalence du VIH.</p> <p>Les données collectées au cours de l'EDSB-III, 2016-2017 ont pour finalité d'aider les responsables politiques et les gestionnaires de programmes à évaluer et à mettre en place les programmes et les stratégies pour améliorer l'état de santé de la population du pays.</p>
Type d'opération	Enquête par sondage
Supports de collecte des données	Quatre types de questionnaires ont été utilisés pour collecter les données

données de l'EDSB-III, 2016-2017 : le questionnaire ménage, le questionnaire individuel femme, le questionnaire individuel homme, et le questionnaire biomarqueur.

Le contenu de ces derniers est basé sur les questionnaires modèles développés par le programme DHS. Une adaptation aux besoins spécifiques du Burundi a été faite sur des bases participatives au cours de plusieurs réunions ayant regroupé toutes les parties prenantes à l'enquête.

Le questionnaire ménage a permis d'enregistrer tous les membres du ménage et les visiteurs qui ont dormi la nuit précédant l'enquête avec certaines de leurs caractéristiques : lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge, situation de résidence, niveau d'instruction, etc. Il a aussi permis d'identifier les femmes, les hommes et les enfants éligibles pour les interviews individuelles et/ou pour les tests et mesures biologiques. Il a également permis de collecter les informations sur les caractéristiques du ménage, telles que la principale source d'approvisionnement en eau de boisson, le type de toilettes, le type de matériaux du sol du logement, la possession de certains biens durables, la possession et l'utilisation de la moustiquaire, le lavage des mains et l'utilisation de sel iodé pour cuisiner dans le ménage. Enfin, le questionnaire ménage a servi à collecter les données sur le travail et la discipline des enfants.

Le questionnaire individuel femme a été utilisé pour enregistrer les informations des femmes éligibles, c'est-à-dire les femmes âgées de 15-49 ans, résidentes ou visiteuses la nuit précédant l'enquête. Il comprenait les sections suivantes :

Section 1 : caractéristiques sociodémographiques de l'enquêtée ;

Section 2 : reproduction ;

Section 3 : contraception ;

Section 4 : grossesse et soins postnatals ;

Section 5 : vaccination des enfants ;

Section 6 : santé de l'enfant et nutrition ;

Section 7 : mariage et activité sexuelle ;

Section 8 : préférences en matière de fécondité ;

Section 9 : caractéristiques du mari et travail de la femme ;

	<p>Section 10 : VIH/sida ;</p> <p>Section 11 : autres problèmes de santé ;</p> <p>Section 12 : mortalité adulte et mortalité maternelle ;</p> <p>Section 13 : développement du jeune enfant ;</p> <p>Section 14 : violences basées sur le genre.</p> <p>Le questionnaire individuel homme est indépendant du questionnaire femme, mais la plupart des questions posées aux hommes âgés de 15-59 ans sont identiques à celles posées aux femmes de 15-49 ans.</p> <p>Le questionnaire biomarqueur a servi à enregistrer les résultats des mesures anthropométriques (poids,taille et périmètre brachial) et des tests d'anémie, du paludisme et des prélèvements sanguins effectués pour le test du VIH.</p> <p>Le protocole et les questionnaires de l'enquête ont été transmis au Comité national d'éthique pour analyse et approbation. Ils ont obtenu le visa du Comité d'Éthique (Institutional Review Board) d'ICF et le Visa Statistique N°VS201505CNIS du Conseil National de l'Information Statistique du Burundi.</p>	
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparation	Préparation des documents techniques (Méthodologie et les questionnaires). Ces documents techniques ont été élaborés par une équipe technique de l'enquête composée par les cadres de l'ISTEEBU et du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida.
	Phase 2 : Échantillonnage	<p>La base de sondage des UP est constituée par des ZD du RGPH de 2008. La base de sondage au 2ième degré est la liste de ménages constituée lors de l'opération de ratissage (dénombrement) dans chaque ZD échantillon.</p> <p>-Au premier degré, 554 grappes (448 rurales et 106 urbaines) qui ont été tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille des ZD à partir de la liste de toutes les ZD du RGPH de 2008 ;</p> <p>- au deuxième degré, 30 ménages ont été tirés à partir de la liste des ménages dénombrés dans chaque grappe échantillon et au niveau national un total de 16620 ménages.</p>

		<p>Toutes les femmes âgées de 15-49 ans vivant habituellement dans les ménages sélectionnés ou présentes la nuit précédant l'enquête, étaient éligibles pour être enquêtées.</p> <p>De plus, dans un sous-échantillon d'un ménage sur deux, tous les hommes de 15-59 ans étaient éligibles pour être enquêtés, les femmes (15-49 ans) et les enfants de moins de cinq ans étaient éligibles pour les différents tests et mesures biologiques.</p> <p>C'est seulement dans ce sous-échantillon que les questions sur les violences basées sur le genre ont été administrées.</p>
	Phase 3 : Collecte des données	<p>Les activités de collecte se sont déroulées en 3 étapes principales : le dénombrement des grappes à enquêter, l'enquête pilote et l'enquête principale. Pour chacune de ces étapes, une formation a été dispensée aux personnes recrutées.</p> <p>Afin de garantir une collecte de données fiables, une formation du personnel de terrain a été organisée du 8 juin au 11 juillet 2016. Elle a été clôturée par la réalisation, sur le terrain, de l'enquête pilote qui avait pour objectif de tester les outils de collecte et toute la stratégie de mise en œuvre de l'EDSB-III, 2016-2017. Les leçons tirées de ce prétest (rendement des enquêteurs, acceptation de l'enquête, etc.) ont été valorisées dans la finalisation des outils de collecte et de la stratégie de mise en œuvre de l'enquête.</p> <p>La formation du personnel de terrain a été organisée du 8 août au 12 septembre 2016 pour préparer les participants à la réalisation de l'enquête principale.</p> <p>Les travaux de terrain de l'enquête principale ont été réalisés du 9 octobre 2016 au 7 mars 2017, soit une période de 5 mois, par 147 agents répartis en 21 équipes de travail, chacune composée de 7 personnes dont un chef d'équipe, trois enquêtrices, un enquêteur et deux agents de santé. Les 21 équipes ont été placées sous la responsabilité de six superviseurs de terrain dont trois du Ministère en charge de la Santé Publique et le reste de l'ISTEEBU.</p>

		<p>Contrairement aux deux EDS précédentes pour lesquelles la collecte des données sur terrain se faisait à l'aide des questionnaires physiques, celle de l'EDSB-III, 2016-2017 s'est faite à l'aide des tablettes PC. Les membres de l'équipe échangeaient des données à l'aide de Bluetooth alors que le transfert des données au niveau du bureau central de l'ISTEEBU, par les chefs d'équipes, se faisait par internet. À la fin de chaque journée, les chefs d'équipe devaient transférer les données au serveur central. Le suivi de la collecte était régulier au niveau du bureau et du terrain.</p>
Traitement des données	<p>Contrairement aux deux EDS précédentes pour lesquelles la collecte des données sur terrain se faisait à l'aide des questionnaires physiques, celle de l'EDSB-III, 2016-2017 s'est faite à l'aide des tablettes PC. Les membres de l'équipe échangeaient des données à l'aide de Bluetooth alors que le transfert des données au niveau du bureau central de l'ISTEEBU, par les chefs d'équipes, se faisait par internet. À la fin de chaque journée, les chefs d'équipe devaient transférer les données au serveur central. Le suivi de la collecte était régulier au niveau du bureau et du terrain.</p> <p>Parallèlement aux travaux de collecte des données auprès des ménages, une équipe d'édition était à l'œuvre pour un meilleur suivi de la qualité des données recueillies par les agents de terrain. L'utilisation des tablettes comme outils de collecte a permis une saisie automatique au moyen du logiciel CSPPro incorporé dans les tablettes. Un programme de contrôle de qualité a permis de détecter, pour chaque équipe, les principales erreurs de collecte. Ces informations étaient communiquées aux équipes lors des missions de supervision afin d'améliorer la qualité des données. La vérification de la cohérence interne des données saisies et l'apurement final de l'ensemble des données ont été réalisés en avril 2017.</p>	
Analyse des données	<p>Après l'apurement final des données, la tabulation des données a été réalisée au moyen du logiciel SPSS.</p> <p>Quant à l'analyse des données et la production du rapport, 19 experts de l'ISTEEBU, du MINISANTE et des partenaires aux développements ont participé à l'analyse et à la rédaction du rapport sous la coordination du Directeur Général de l'ISTEEBU.</p>	
Diffusion des résultats	<p>Les résultats ont été diffusés sous forme d'un rapport version papier dans les ateliers régionaux et la version électronique est postée sur le site de l'ISTEEBU</p> <p>Référence : ISTEEBU</p>	

## FICHE 10

• Opération	Production du Bulletin trimestriel des statistiques de l'Office
-------------	---

	Burundais des Recettes.	
•	•	•
• Agences d'exécution	• Agence d'exécution : OBR	
• Objectifs	Objectif 1: Mettre à la disposition du Public les informations liées aux principales activités de l'Office Burundais des Recettes	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• Certaines données de base sont extraites dans les différentes applications utilisées à l'OBR et les autres sont collectées dans les différents services producteurs soit sur papier ou envoi électronique	
• Processus méthodologique	• Phase 1 : Préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraction des données du commerce extérieur dans le logiciel Asycuda;</li> <li>- Envoie du fichier extrait aux membres du Comité Ad hoc de validation des statistiques du Commerce Extérieur composés des membres représentant les institutions qui interviennent dans la production des statistiques du commerce extérieur dont l'INSBU, l'OBR et la BRB pour exploitation et relever des erreurs éventuelles ;</li> <li>- Intégration des données secondaires dans la base ;</li> </ul>
	• Phase 2 : Collecte sur terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le comité Ad hoc de validation des statistiques du commerce extérieur se réunit trimestriellement pour passer en revue toute la base, corriger les éventuelles erreurs et valider la base ;</li> <li>- La base validée est partagée avec tous les membres du comité pour palier au problème d'incohérence des données publiées ;</li> <li>- Collecte des données non liées au commerce extérieur, soit par extraction dans les différentes applications, soit par envoi des messages électroniques</li> </ul>
• Traitement des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production des tableaux :</li> <li>•</li> <li>• Après la disponibilisation de la base et les autres données nécessaires, l'étape suivante est celle de la production des tableaux qui seront intégrés dans le bulletin.</li> <li>•</li> </ul>	
• Phase 4 : Analyse des données	Les tableaux produits sont analysés et commentés par l'équipe chargée de la production de ce bulletin. Le bulletin produit est relui et validé par les autres membres du service statistique et les chefs hiérarchiques.	
• Diffusion des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après le designing, le document imprimé est envoyé aux partenaires clés pour s'en servir au cas de besoin tandis qu'une version électronique est postée sur le site internet de l'OBR : <a href="http://www.obr.bi">www.obr.bi</a></li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>• Référence : OBR</li> </ul>
--	--

## FICHE 11

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération</li> </ul>	Production de l'annuaire statistique de l'Office Burundais des Recettes.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence d'exécution : OBR</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1 : Fournir en un seul document et de façon cohérente les principales informations statistiques concernant ses activités de l'Office Burundais des Recettes ;</li> <li>•</li> <li>• Objectif 2 : Répondre à l'ambition affichée du Système Statistique Nationale (SSN) de contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance à travers la disponibilisation des statistiques sectorielles fiables et opportunes.</li> <li>•</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type d'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des données administratives</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines données de base sont extraites dans les différentes applications utilisées à l'OBR comme Sydonia et iReport, ERP, RCMS, VRMS, SIGTAS, nCEN, SIGIBU et les autres sont collectées dans les différents services producteurs soit sur papier ou envoi électronique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraction des données du commerce extérieur dans le logiciel Asycuda;</li> <li>- Envoi du fichier extrait aux membres du Comité Ad hoc de validation des statistiques du Commerce Extérieur composés des membres représentant les institutions qui interviennent dans la production des statistiques du commerce extérieur dont l'INSBU, l'OBR et la BRB pour exploitation et relever des erreurs éventuelles ;</li> <li>- Intégration des données secondaires dans la base ;</li> <li>•</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 2 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le comité Ad hoc de validation des statistiques du commerce extérieur se réunit pour passer en revue la base de données annuelle, corriger les éventuelles erreurs et valider la base ;</li> <li>- La base validée est partagée avec tous les membres du comité pour palier au problème d'incohérence des données publiées ;</li> <li>- Collecte des données non liées au commerce extérieur, soit par extraction dans les différentes applications, soit par envoi des messages électroniques</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le traitement se fait en deux temps : <ul style="list-style-type: none"> <li>• -Traitement des données du commerce international des marchandises</li> <li>• -Traitement des autres données liées aux activités de l'OBR</li> <li>• Après la disponibilisation des bases de données nécessaires, l'étape suivante est celle de la production des tableaux qui seront intégrés dans l'annuaire.</li> <li>•</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 4 : Analyse des données</li> </ul>	<p>Les tableaux produits sont analysés et commentés par les cadres de la Direction de la Planification Stratégique et Etudes de l'OBR. L'annuaire produit est validé par le comité de Direction de l'OBR et le Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après le designing, le document de l'annuaire est posté sur le site internet de l'OBR : <a href="http://www.obr.bi">www.obr.bi</a> et celui de l'INSBU : <a href="http://www.insbu.bi">www.insbu.bi</a></li> <li>•</li> <li>• Référence : OBR</li> </ul>

## FICHE 12

Opération	Annuaire statistique du MFBPE	
Agences d'exécution	MFBPE	
Objectifs	<p>Objectif Global: L'objectif global de l'annuaire du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique est de mettre à la disposition des différents producteurs et utilisateurs des données statistiques un inventaire des données brutes afin d'éclairer les planificateurs et décideurs lors de la prise des décisions.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mettre à la disposition des utilisateurs potentiels et des décideurs en particulier des statistiques actualisées;</li> <li>▪ améliorer la disponibilité et accessibilité des statistiques ;</li> <li>▪ améliorer la qualité des données produites par le Ministère en charge des Finances.</li> </ul>	
Type d'opération	Collecte des données administratives	
Supports de collecte des données	La collecte de données se fait à l'aide des fiches. Il s'agit des fiches pour les statistiques du Ministère de Finances et des fiches pour les Administrations personnalisées sous tutelles.	
Processus méthodologique	Phase 1 : Collecte des données	Les Fiches de collecte seront adressées à chaque direction générale et aux différentes institutions sous tutelles suivant le calendrier de collecte

		arrêté. Les cadres de la composante production des statistiques feront le suivi par des descentes au sein de ces directions pour d'éventuels appuis.
	Phase 2 : Saisie et traitement	Après la collecte des données envoyées sous format papiers, les cadres de la composante production des Statistique procéderont à la saisie sous le logiciel Excel. Après cette étape, une réunion à l'intention de toute personne impliquée à la collecte de ces données sera organisée au sein du Ministère pour vérifier la cohérence des données centralisées et corriger les erreurs éventuelles afin d'avoir une base de données apurée et validée. Après la correction et la validation de la base de données en Excel, les différents tableaux seront produits pour la confection de l'annuaire.
Phase 3 : Validation de l'annuaire	Après intégration des recommandations issues d'un atelier de validation à l'interne, cet annuaire sera présenté au Comité Technique de l'Information Statistique pour une validation définitive.	
Publication de l'annuaire statistique	Après toutes les étapes de validation et insertion des recommandations émises lors de la validation par le Comité Technique de l'Information Statistique et, après signature du Ministre en charge des Finances, il sera publié sur le site du Ministère, diffusé et archivé avec copie à l'INSBU.	

## FICHE 13

• Opération	PRODUCTION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE	
• Agences d'exécution	• Agence d'exécution : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS SOCIAUX	
• Objectifs	Objectif 1: L'objectif de production de l'annuaire statistique est de fournir un inventaire des statistiques du MIELS.	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées sur base des rapports administratifs	
• Processus méthodologique	• Phase 1 : Élaboration des outils de collecte	• Des outils de collecte sont élaborés pour chaque service selon sa spécificité. Il s'agit : (i) d'un support de collecte et (ii) du manuel de remplissage qui sont soumis aux différents fournisseurs de ces données.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La collecte des données s'annonce par le dépôt des lettres de demande des données auxquelles sont annexés les outils de collecte de données. Ce sont les points focaux dans chaque direction/service qui sont chargés du remplissage des questionnaires. Après le dépôt, le personnel de la Cellule Planification, Suivi-évaluation et Statistique, (CPSES) du Ministère assure le suivi jusqu'à l'obtention des données</li> </ul>
•	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 3 : Saisie des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les données sont réceptionnées, elles sont par la suite intégrées dans la maquette de saisie sous Excel.</li> </ul>
• Traitement et analyse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 4 : Vérification de la cohérence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après la saisie, la CPSES procède à la vérification de la cohérence des données collectées et corrige les erreurs éventuelles. Phase de vérification à laquelle sont conviés les points focaux des différents services est organisée pour procéder à la validation de la base disponible</li> </ul>
•	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 5 : Rédaction de l'annuaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'annuaire statistique est rédigé par le personnel de la CPSES. Il comprend autant de chapitres que de domaines statistiques identifiés plus haut. Les tableaux statistiques correspondant au chapitre sont produits à partir de la base de données préalablement constituée sous format Microsoft Excel.</li> </ul>
•	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 6 : Validation de l'annuaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un atelier de validation regroupant toutes les parties prenantes (producteurs et utilisateurs) est organisé. Les recommandations émises sont par la suite intégrées avant la validation du document par le Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS). A son tour, le CTIS formule ses propres recommandations qui doivent être prises en compte endéans un mois.</li> </ul>
• Diffusion, publication et archivage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 7 : Diffusion, publication et archivage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le document de l'annuaire statistique du MIELS ainsi produit est alors multiplié et publié sous version papier et électronique. Les conditions d'accès à la base de données sont celles précisées dans le décret n°100/085 du 25 juillet 2018 portant Cadre National de collecte, de Diffusion, d'accès, d'archivage et de sécurisation des données et des micro-données. Enfin, l'annuaire statistique du Ministère est transmis à l'INSBU pour archivage.</li> </ul>
•	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 8 :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'annuaire statistique de l'année N est</li> </ul>

	Période de publication	de	publié avant la fin de l'année N+1
--	------------------------	----	------------------------------------

## FICHE 14

<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération</li> </ul>	Annuaire statistique du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Agences d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence d'exécution: MIDCSP</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs</li> </ul>	Objectif 1: Soutenir l'effort accru du Gouvernement dans la promotion de la culture statistique afin de permettre aux décideurs et utilisateurs des statistiques d'orienter leurs décisions sur base des données fiables et de qualité; ce qui contribue à l'amélioration de la vie de la population		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte des données administratives</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après expression des besoins, la commission a procédé à l'élaboration des canevas de collecte des données statistiques pour les différents secteurs du MIDCSP. Il s'agit entre autre des fiches de collecte et d'un guide de remplissage de ces fiches qui se retrouvent en annexe de ce document. Ces canevas de collecte ont permis de concevoir des formulaires à l'aide de l'application Kobocollect/DHIS2. La collecte des données statistiques se fait à l'aide d'un formulaire préconçu à partir des canevas de collecte et rempli à base des téléphones Androïdes.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette étape a permis de rassembler et d'analyser essentiellement la documentation concernant le cadre légal et réglementaire du MIDCSP et du Système statistique, les documents de planification stratégique tant nationale que sectorielle ainsi que les productions statistiques et rapports</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette phase consiste à recueillir le maximum d'informations possibles pour compléter la documentation disponible. Afin d'y arriver, la commission a procédé à l'élaboration d'un guide d'entretien destiné aux responsables des structures du MIDCSP à différents niveaux sans oublier les partenaires.</li> <li>Ainsi, les membres de la commission se sont déployés dans toutes les structures du Ministère comme celles chargées de l'administration du territoire, la décentralisation et le développement communautaire, la sécurité publique et la gestion des catastrophes ainsi que les</li> </ul>	

		administrations personnalisées sous tutelle pour s'enquérir l'état des lieux des statistiques.
• Traitement des données		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'application Kobocollect/DHIS2 dispose en son sein le système de contrôle de la qualité des données. Néanmoins, le responsable du traitement des données devra observer les règles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la réception des données, il procède à un contrôle visuel rapide avant de procéder à la fusion des formulaires et à l'exportation des données vers le logiciel d'analyse ;</li> <li>- Les incohérences observées font l'objet de vérification au près du chef de service sectoriel en charge des statistiques ou du point focal par des différents moyens de communication ;</li> <li>- En fonction de la nature des problèmes observés, il peut lui être demandé de remplir à nouveau le formulaire, ou simplement de communiquer oralement la bonne information.</li> </ul> </li> </ul>
• Phase 4 : Analyse des données		<p>Après traitement des données, les analystes statistiques exportent les données dans le logiciel d'analyse (SPSS, ...) et produisent des tableaux.</p> <p>Le programme informatique permettra de produire des indicateurs au niveau national et des séries décrivant l'évolution des indicateurs sur plusieurs années et quelques mois.</p> <p>Muni de ces indicateurs au niveau national, il sera plus facile pour le service des statistiques du MIDCSP de produire des rapports avec des analyses plus poussées que le simple condensé des rapports.</p>
• Diffusion des résultats		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après validation qui se fait à trois niveaux à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le niveau local (commune, province et structure du MIDCSP) ;</li> <li>- Le niveau central du MIDCSP ;</li> <li>- Le niveau national par CTIS ;</li> </ul> </li> <li>• Il y a deux formes de publication des statistiques du MIDCSP qui sont: le bulletin et l'annuaire statistique. Ces deux supports sont principalement alimentés par des données de routine collectées mensuellement ainsi que les données générales collectées au niveau central une fois par semestre ou annuellement.</li> <li>• Pour chacune de deux publications (bulletin et annuaire statistiques) deux types de diffusion sont prévus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• -Document papier à diffuser largement aux différents partenaires et utilisateurs des statistiques du MIDCSP (administration, partenaires au développement, ONGs, etc);</li> <li>• -Document électronique à poster sur le site web du MIDCSP.</li> </ul> </li> </ul>

## FICHE 15

Opération	<b>Collecte des données statistiques en vue d'évaluer l'efficacité des principaux programmes et politiques mis en œuvre dans le PND Burundi, 2018-2027 et de fournir des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD au BBN.</b>
-----------	---

Agences d'exécution	Agence d'exécution1 : BBN
---------------------	---------------------------

Objectifs	<p>Objectif principal : permettre au BBN de disposer des données de base en vue d'évaluer l'efficacité des principaux programmes et politiques mis en œuvre dans le PND Burundi, 2018-2027 et de fournir des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>Objectif 1: fournir des informations statistiques pour la gestion, l'orientation et la reformulation des politiques du commerce en cours ;</p> <p>Objectif 2 : développer les capacités nationales de conception et de conduite des collectes Des données sur les indicateurs de base du bien-être des consommateurs.</p>
Type d'opération	Collecte par sondage
Supports de collecte des données	<p>La collecte de données s'est faite à l'aide des tablettes (CAPI) et s'est faite en deux étapes principales(i) le dénombrement et (ii)la collecte proprement dite. Pendant la phase du dénombrement, il a été question de dresser des listes exhaustives des services pour les quelles tirées au premier degré, identifier les services et de mener une collecte sur les services locaux. Au cours de la collecte proprement dite, deux types de questionnaires ont été utilisés : (i) Questionnaires pour les services du BBN ; (ii) le questionnaire pour relever les denrées produites dans Les services.</p> <p>Le questionnaire a été traduit en langue nationale (le Kirundi) et un guide de conduite de l'interview pour le collecteur et le contrôleur a été élaboré ainsi que la définition des concepts utilisés afin d'harmoniser la compréhension des questions par toutes les personnes impliquées dans la collecte.</p>
Processus méthodologique	<p>Phase 1 : Préparatoire</p> <p>Cette phase a été caractérisée par des travaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'élaboration et l'adoption des documents techniques de collecte ;</li> <li>L'établissement du plan de collecte du point de vue temporel et spatial, l'élaboration du plan de production des tableaux statistiques ;</li> <li>- la sensibilisation du personnel concernées par la collecte pour créer des conditions favorables à la collecte.</li> <li>- la formation des collecteurs et des contrôleurs qui a porté sur la compréhension et le remplissage du questionnaire. La formation s'est déroulée pendant deux jours en salle et le troisième jour a été consacré à la collecte pilote.</li> <li>- la mobilisation des moyens requis : moyens matériel fongible et matériel roulant, moyens humains et moyens financiers ;</li> <li>- l'impression ou la multiplication des questionnaires, fiche de collecte et des</li> </ul>



		procédures pour Les collecteur et contrôleurs.
	Phase 2 : Dénombrement et collecte des données sur les unités locales	Dans le cadre de mettre à jour la base de sondage au deuxième degré, un dénombrement exhaustif des ménages couplé avec l'identification des ménages ayant au moins une UPI pour les ZD tirées au premier degré a été réalisée. Aussi, pendant cette période de dénombrement, une enquête sur les unités locales a été réalisée. Ce qui a permis la conversion des unités locales en unités standardisées quant à la consommation au niveau des ménages.
	Phase 3 : Collecte sur terrain	Le travail de collecte a été confié aux équipes collectrices sous la responsabilité des contrôleurs-chefs d'équipe. Ces équipes avaient été préalablement formées pour la compréhension et le remplissage des questionnaires. Au total 10 collecteurs et 4 contrôleurs ont participé à la collecte des données durant 60 jours.
Traitement des données	<p>a) La saisie La saisie a été faite pendant la collecte. La collecte de données s'est faite à l'aide des tablettes (CAPI) et tous les questionnaires complétés la journée ont été transférés chaque soir sur un serveur logé au BBN.</p> <p>b) apurement L'équipe technique composée des statisticiens et informaticiens était chargée de vérifier la cohérence et la complétude des questionnaires envoyés chaque jour tout en notifiant des erreurs constatées aux équipes de terrain pour la correction.</p> <p>L'apurement des données a permis d'éliminer les dernières incohérences avant la sortie des tableaux et calcul des indicateurs nécessaires pour l'analyse.</p> <p>c) Sortie des résultats La tabulation s'est faite sous SPSS et STATA pour déterminer les différents indicateurs.</p>	
Phase 4 : Analyse des données		Après l'apurement et la sortie des tableaux, une équipe de six cadres de l'ISTEEBU, du Ministère du commerce ; de l'Industrie ; du Transport et Tourisme et du Bureau burundais de normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN) a été mise sur place pour produire les différents rapports.
Diffusion des résultats		Des ateliers de validation et de dissémination des rapports ont été organisés au niveau du Comité Technique de l'Information Statistique et des différents utilisateurs des données. Référence : ISTEEBU & BBN

## FICHE 16

• Opération	Actualisation Annuelle des données statistiques du Tourisme
-------------	---



• Agences d'exécution	• Direction Générale du Tourisme	
• Objectifs	Objectif 1: Fournir des données statistique du tourisme dans le domaine de l'hôtellerie, sites touristique, le flux des touristes sur les frontieres,etc. Pour les mettre à la disposition des différents utilisateurs.	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées selon les types de données à collecter	
• Processus méthodologique	• Phase 1 : Préparatoire	• Pendant la phase préparatoire, la Direction en charge des statistiques à travers son service des statistiques procède à la préparation et à l'actualisation des fiches de collecte des différentes informations nécessaires. Ces fiches sont par la suite partagées aux cadres désignés pour cette activité.
	• Phase 2 : Collecte sur terrain	• Pendant cette phase, chaque équipe de Cadres de la Direction Générale du Tourisme est appelé à compléter les différentes fiches de collecte mises à leur disposition.
• Traitement des données	• Après, la phase 2, le représentant de chaque groupe procède à la saisie des données collectées afin de constituer un seul document pour son traitement.	
• Phase 4 : Analyse des données	Après le traitement des données, une analyse et un rapport sur la disponibilité des données annuelles du secteur, sont effectués.	
• Diffusion des résultats	• Après validation du rapport des données disponibles du Secteur du Tourisme, le Rapport est transmis au Ministère ayant le tourisme dans ses attributions pour les intégrer dans l'annuaire des statistiques du Ministère ayant le Tourisme dans ses attributions.	

## FICHE 17

• Opération	Production de l'Annuaire statistique du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme	
• Agence d'exécution	• Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme	
• Objectif	Fournir des données des différents secteurs du Ministère aux utilisateurs en les condensant dans un seul document pour faciliter la lecture et la compréhension.	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées selon les types de données à collecter	
• Processus méthodologique	• 1 Phase Préparatoire	• Pour faciliter cette activité, les cadres du Service statistiques procèdent à la préparation et l'actualisation des fiches de collecte des différentes informations à consolider dans le document d'annuaire statistique. Ces fiches sont par la suite transmises via les adresses

		mails aux différentes Directions Générales de l'Administration Centrale et l'Administration personnalisée du Ministère ainsi qu'aux institutions partenaires du Ministères susceptibles de fournir les données nécessaires à cette opération.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2. Phase de Collecte sur terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -Pendant cette phase, les points focaux du service statistiques se trouvant dans différentes, Directions Générales complètent les différentes fiches de collecte qui leur sont envoyées ;</li> <li>• - Il arrive de sentir la nécessité pour les cadres du Service statistique de descendre dans les Institutions sous tutelle pour aider dans le remplissage des fiches</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compilation des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les institutions qui terminent le remplissage des fiches de collecte les envoient au Cabinet du Ministre en copies physiques et les copies électroniques sont envoyées aux adresses mail des cadres du Service statistique pour compilation. Cette dernière continue jusqu'à obtenir un seul document appelé « <b>Projet d'Annuaire Statistique</b> ».</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation provisoire</li> </ul>	Le projet d'annuaire Statistique est soumis à la validation interne par les parties prenantes des différents secteurs du Ministère ainsi que celles des Institutions partenaires qui ont participé à la fourniture des données.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation définitive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après validation interne de ce projet d'annuaire statistique, les recommandations émises sont insérées dans ce document et ce dernier est soumis au Comité Technique de l'Information Statistique pour validation définitive.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfaçage du document</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La validation définitive terminée, Après insertion des éventuelles recommandations y relatives, l'annuaire statistique est soumis au Ministre en charge du Commerce pour le préfaçage.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Annuaire Statistique préfacé, suit l'étape de la diffusion du document. A cet effet, une copie est transmise à l'Institut National de la Statistique du Burundi pour publication sur son Site pendant que d'autres copies sont classées dans les archives du Ministère pour garantir l'accès aux utilisateurs.</li> </ul>	

## FICHE 18

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération</li> </ul>	Production de l'annuaire statistique de l'ARCA	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence d'exécution : Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs</li> </ul>	<p>Objectif 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Dégager l'image du secteur des assurances sur ces différents aspects, de la réglementation à l'analyse des indicateurs de performance financière en passant par l'étude des activités techniques liées au métier d'assureur ;</li> <li>➢ Fournir à l'autorité publique des informations de référence qui aident à orienter la politique nationale en matière d'assurance</li> </ul>	

	et de prendre des décisions conséquentes	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'opération</li> <li>Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte des données administratives</li> </ul> <p>Pour les sociétés d'assurances, les canevas de collecte des données nécessaires à la production du rapport annuel et de l'annuaire statistique du secteur des assurances sont élaborés généralement dans le respect des états modèles définis par le Plan comptable du secteur des assurances.</p> <p>Ces canevas sont rassemblés au sein des deux classeurs Excel selon la branche d'activité, <b>assurance dommage (ou branche Non Vie)</b> et <b>assurance Vie et Capitalisation (ou branche Vie)</b>. Ces deux classeurs ont la même forme et contiennent les feuilles ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Feuille « Accueil » : Identification de la société d'assurance, la branche d'activité, la période concernée, l'exercice comptable concerné ;</li> <li>➤ Feuille « cohérence » : la feuille automatise quelques contrôles de cohérences entre les états financiers et les états statistique, ce qui permet de faire le premier test sur la qualité de remplissage ;</li> <li>➤ Feuille « C1 » : compte d'exploitation par catégorie d'assurance ;</li> <li>➤ Feuille « Bilan V&amp;NV » : Bilan</li> <li>➤ Feuille « CEG NV » ou « CEG V » : Comptes d'exploitation dans la branche Non vie ou Vie ;</li> <li>➤ Feuille « C4 V&amp;NV » : état de calcul de la couverture des engagements ;</li> <li>➤ Feuille « C5 V&amp;NV » : état des actifs représentatifs des engagements réglementés ;</li> <li>➤ Feuille « C11 V&amp;NV » : état de calcul de la marge de solvabilité ;</li> <li>➤ Feuille « CRNG V&amp;NV » : compte de résultat net global</li> <li>➤ Feuille « RIA V&amp;NV » : Compte de résultat en instance d'affectation ;</li> <li>➤ Feuille « VCP » : compte de variation des capitaux propres ;</li> <li>➤ Feuille « Synthèse Réass NV ou Synthèse Réass V » : synthèse de la réassurance de la branche Non Vie ou Vie ;</li> <li>➤ Feuille « Renseignements généraux » : renseignement d'ordre général sur la société ;</li> <li>- Feuille « LCAVAT » : liste des comptes à vue et à terme.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'ARCA a émis la Circulaire N°540/93/002 du 17/06/2016 portant modalités de transmission d'informations de nature financière, statistique et générale par les entreprises d'assurances agréées au Burundi. L'ARCA collecte aussi les informations auprès des intermédiaires d'assurance qui leur sont demandée</li> </ul>

	<p>➤ Phase 2 : Collecte des données</p>	<p>par voie de correspondance.</p> <p>La collecte des données se fait principalement par voix administratives de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les sociétés d'assurances : la Circulaire N°540/93/002 du 17/06/2016 portant modalités de transmission d'informations de nature financière, statistique et générale par les entreprises d'assurances détaille les différentes informations requises, leur périodicité (annuelle, semestrielle et trimestrielle) ainsi les canevas de collectes. Cette circulaire est accompagnée d'un guide d'utilisation qui expliquent la manière de remplir le classeur Excel. Cette circulaire, le guide d'utilisation ainsi que le classeur Excel à remplir sont téléchargeable sur site Web de l'ARCA ;</li> <li>- Pour les sociétés de courtage et les bancassureurs : une correspondance est transmis chaque année aux différentes sociétés de courtages ;</li> <li>- Certaines informations comme le PIB sont collectées auprès des autres institutions, principalement la Banque de la République du Burundi et l'INSBU ;</li> <li>- D'autres informations sont collectées en interne auprès des autres cellules suivant les dossiers traités ;</li> <li>- Les données administratives sont collectées auprès du Service Administratif et Financier.</li> </ul> <p>Les données collectées auprès des sociétés d'assurance, des sociétés de courtage et des bancassureurs sont transmis en version physique et version électronique</p>
--	---	---

		sous format Excel.
• Traitement des données		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les différentes données collectées auprès des acteurs du secteur des assurances sont traités en suivant les étapes ci-après :</li> <li>➤ Etape 1. <b>Analyse de cohérence</b> : Après la réception des états financiers, statistiques et renseignements généraux auprès des sociétés d'assurance, la cohérence des données est effectuée ;</li> <li>➤ Etape 2. <b>Contrôle sur pièces</b> : Une analyse des données de chaque société est effectuée conformément au manuel de procédure des contrôles sur pièces ;</li> <li>➤ Etape 3. <b>Production des tableaux et rédaction</b> : En vertu du principe de spécialisation qui oblige la séparation des activités d'assurance Non Vie de celles d'assurance Vie, les tableaux sont produits en distinguant les deux branches.</li> </ul>
• Phase 4 : Analyse des données	Après le traitement des données, un rapport de contrôle sur pièce de chaque acteur fait à base des états financiers et statistiques fournis est effectué.	
• Diffusion des résultats	La période de publication est annuelle et le document d'annuaire statistique doit être publié avant la fin de l'exercice suivant. La version électronique est publiée sur le site Web de l'ARCA et sur le site de l'INSBU. Quant à la version physique, il est archivé au niveau des bibliothèques de l'ARCA et de l'INSBU.	

## FICHE 19

• Opération	Production de l'annuaire statistique	
• Agences d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence d'exécution : Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre / Service Statistique</li> </ul>	
• Objectifs	Objectif 1: Produire les données statistiques à jour et les mettre à la disposition des utilisateurs en vue de faciliter leur accès	
• Type d'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des données administratives</li> </ul>	
• Supports de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées selon les types de données à collecter</li> </ul>	
• Processus méthodologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour faciliter cette activité, un Service Central Statistique a été créé par Ordonnance ministérielle n° 225.01/868/2017 et le personnel du Service Statistique a été également mis en place avec des points focaux statistiques dans chaque direction générale. Ensuite, une méthodologie et les fiches de</li> </ul>

		collecte des données ont été élaborées.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pendant cette phase, l'équipe du Service Central Statistique prépare les canevas à remplir avec les données de l'année considérée et les transmet aux différents Services concernés. Ensuite, chaque Service envoie les canevas remplis au Service Central Statistique pour la compilation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement et analyse des données (Contrôle de la cohérence des données)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette phase est effectuée dans un atelier regroupant le personnel du service statistique, les points focaux statistiques des directions générales et autre personnel de collecte des données de différents services du ministère fournisseurs des données. C'est à cette étape que le document de l'annuaire statistique est élaboré et qu'on fait le contrôle de la cohérence des données.</li> </ul> <p>En cas des données incohérentes ou incomplètes constatées pendant, le personnel du Service Central Statistique demande des éclaircissements au Service concerné afin de corriger les erreurs et ce dernier vérifie d'abord avant de donner le feed-back. Après avoir constaté si c'est l'erreur du service producteur des données, ce service corrige d'abord l'erreur à ce niveau et puis transmet de nouveau les données corrigées au Service Central Statistique.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation des données</li> </ul>	<p>Pour améliorer le document et assurer la qualité des données contenues dans le document, il est prévu l'organisation d'un atelier de validation interne à l'endroit de tous les responsables des services du Ministère fournisseurs des données et des points focaux statistiques et autre personnel de collecte pour analyser ensemble les données contenues dans le document et relever les observations. Ensuite, on intègre les observations émises au cours de cet atelier de validation interne et le document est présenté au Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS) pour la validation finale.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion/publication des données</li> </ul>	<p>Le document de l'annuaire statistique validé par le Comité Technique de l'Information Statistique est diffusé/publié sous format papier et électroniquement. Il est posté sur le site web du Ministère et de l'INSBU et un document confectionné est déposé à la Bibliothèque du Ministère et de l'INSBU ainsi qu'aux différents services du Ministère.</p>	

## FICHE 20

<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération</li> </ul>	Actualisation des données de l'annuaire statistique du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines (MINHEM), édition 2022
---	---

• Agences d'exécution	• Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines	
• Objectif	Fournir des données actualisées aux utilisateurs pour la mise en oeuvre des politiques et stratégies de développement	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées selon les types de données à collecter ainsi que l'exploitation des rapports et bases des différentes enquêtes	
• Processus méthodologique	• Phase 1 : Préparatoire	• Pour faciliter cette activité, un comité composé des institutions du MINHEM sera mise en place. Ainsi, pendant la phase préparatoire, les membres du Comité procèdera à la préparation et à l'actualisation des fiches de collecte des différentes informations permettant de collecter les données. Ces fiches sont par la suite validées et transmises via les adresses mails aux différents membres du comité.
	• Phase 2 : Collecte sur terrain	• Pendant cette phase, chaque membre du Comité est appelé à compléter les différentes fiches de collecte qui lui sont envoyées.
• Phase 3 : Traitement des données	• Cette phase est effectuée en une retraite rassemblant tous les membres du comité. Pendant cette retraite, l'équipe procèdera à la mise ensemble des données recueillies.	
• Phase 4 : Analyse des données	Après le traitement des données, un rapport sur les données disponibles sera validé par les parties prenantes et le CTIS au cours d'un atelier organisé à cet effet.	
• Diffusion des résultats	• Après validation de l'annuaire, il est diffusé sur le site du ministère et posté sur le site de l'INSBU.	

## FICHE 21

• Opération	• Production de la DPFH
• Agences d'exécution	• Agence : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.
• Objectifs	Objectif 1 : fournir des statistiques mensuelles et annuelles pour répondre à la forte demande exprimée fréquemment en matière de données statistiques des pêches.  Objectif 2 : déterminer la situation réelle pour mieux connaître la structure et les résultats de l'activité de la pêche.
• Type d'opération	• Collecte des données à l'aide des Fiches par des Observateurs des pêches.
• Supports de collecte des données	• Fiches de collecte élaborées.
•	• Phase 1 : Préparation des fiches de collecte.
	• Phase 2 : Collecte des données par les Observateurs des



		pêches.
	• Phase 3 :	• Dépouillement par une équipe technique du Service Statistique de la DPFH pour vérifier et corriger les erreurs des données collectées sur terrain.
	• Phase 4 :	• Saisie des données
• Traitement des données	• Le traitement des données se fait à l'aide d'une base de données ARTFISH.	
• Analyse des données	• L'analyse des données se fait par le Chef du service des statistiques et informations de la DPFH	
• Publication, diffusion et archivage des résultats	• Les résultats après traitement et analyse sont transmis au Ministère de l'Environnement de l'Agriculture et de l'Elevage pour être publiés et diffusés.	

## FICHE 22

• Opération	• Production de l'annuaire des statistiques de l'environnement	
• Agences d'exécution	• Agence 1 : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage	
• Objectifs	• Objectif 1 : contribuer à la mise en place d'une base de données environnementale, pour faciliter le processus décisionnel des acteurs de l'environnement et de la sécurité alimentaire.	
• Type d'opération	• Collecte des données auprès des centres de responsabilités à l'aide des fiches de collecte	
• Supports de collecte des données	• Fiches de collecte élaborées	
•	• Phase 1 :	• Préparation des fiches de collecte
	• Phase 2 :	• Transmission des fiches aux services
	• Phase 3 :	• Remplissage des fiches par les services concernés
	• Phase 4 :	• Transmission des fiches à la Direction des Statistiques, et Informations Environnementales et Agricoles
	• Phase 5 :	• Saisie des données
• Traitement des données	• La Saisie des données se fait à travers le logiciel Excel	
• Analyse des données	• L'analyse des données se fait en même temps que le traitement	
• Pré validation	• Réunion de pré-validation du rapport provisoire par les institutions fournisseurs de ces données.	
• Validation des résultats	• Réunion de validation du rapport provisoire de l'annuaire par le comité Technique de l'Information Statistique et intégration des commentaires émises par les participants	
• Publication, diffusion et archivage des résultats	• Les données sont diffusées, publiées à travers le document de l'Annuaire Statistique Agricole et le site web du Ministère et de l'INSBU. L'archivage se fait dans les Bibliothèques du Ministère et de l'INSBU ainsi que sur les sites web du Ministère et de l'INSBU.	



## FICHE 23

<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération</li> </ul>	<b>ANNUAIRE STATISTIQUE du Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Agences d'exécution</li> </ul>	Agence d'exécution1 : Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias
<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs</li> </ul>	<p><b>Objectif principal</b> : Constituer une base de données brute et de mettre à la disposition du public une publication de référence qui permet aux utilisateurs d'accéder sans difficultés aux données statistiques du secteur de la Communication, des Technologies de l'Information, des Postes et des Médias et aussi pour une bonne planification et le suivi-évaluation des projets du secteur concerné.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <p>Objectif 1 : produire les statistiques de la presse écrite (tirage selon le périodique, chiffre d'affaires, équipements, infrastructures, personnels selon le type de presse et par catégorie, couverture géographique) ;</p> <p>Objectif 2 : Produire les statistiques de la presse radiodiffusion (heures de diffusions, publicités, chiffre d'affaires, redevances, licences octroyées, volume horaire de diffusion, les fréquences de diffusion, équipements, infrastructures, personnels selon le type de presse et par catégorie, studios de production, couverture);</p> <p>Objectif 3 : Produire les statistiques de la presse audio-visuelle (heures de diffusions, publicités, chiffre d'affaires, redevances, licences octroyées, volume horaire de diffusion, audiométrie, les fréquences de diffusion, équipements, infrastructures, personnels selon le type de presse et par catégorie, studios de production télé, couverture géographique, ...)</p> <p>Objectif 4 : Produire les statistiques sur les activités d'encadrement communautaire et éducation de la population au développement ;</p> <p>Objectif 5 : Produire les statistiques sur les activités d'encadrement</p>

	<p>communautaire et éducation de la population au développement ; déterminer les nouveaux coefficients de pondération de l'indice des prix à la consommation des ménages ;</p> <p>Objectif 6 : Produire les statistiques des opérateurs des Télécommunications (Accès universel et connectivité ; Chiffres d'affaires à l'ONATEL, Vietel Burundi, Léo ; Abonnés en téléphonie fixe de l'ONATEL par province et par an ; Abonnés en téléphonie mobile ; Indicateurs clés TIC par année ; Evolution des coûts de communication par minute à l'International ; Evolution des coûts de communication au niveau national par an) ;</p> <p>Objectif 7 : Les statistiques des services postaux (Envois des lettres ordinaires en nombre par an ;Envois des lettres recommandées par an ;Nombre d'envois avec valeur déclarée (V.D) ; Boîtes postales louées par an ;Colis postaux par an ;EMS par an ;Transfert d'argent par an (en monnaie locale) ;Comptes Chèques Postaux (CCP) ; Crédit poste finance par province ; Nombre et montant du comptes_épargne Mbikira par province ; Crédits collectifs octroyés par an ; Matériel roulant fonctionnel de la RN, Nombre de visiteurs des réseaux sociaux utilisés par la RNP).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte des données administratives.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La collecte de données s'est faite à l'aide des fiches de collecte et s'est faite en une seule étape et le questionnaire ménage comprenant les sections à savoir : <ol style="list-style-type: none"> <li>Collecte des données de l'Administration Centrale ;</li> <li>Outils de collecte pour les agences de communication et de presse locale;</li> <li>Collecte des données du sous-secteur des Associations professionnelles des Médias</li> <li>Outils de collecte des données des radios communautaires et associatives</li> <li>Collecte des données du sous-secteur des Journaux périodiques</li> <li>Collecte des données du sous-secteur des Sites WEB TV</li> </ol> </li> </ul>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Collecte des données du sous-secteur des Journaux sur les Sites Web.</li> <li>8. Collecte des données sur l'Organe de Régulation des Médias, CNC.</li> <li>9. Collecte des données du sous-secteur des Postes</li> <li>10. Télévisions</li> <li>11. Collecte des données du sous-secteur des Radios Communautaires.</li> <li>12. Collecte des données du sous-secteur des Radios Locales du Burundi</li> <li>13. Collecte des données du sous-secteur des Télévisions</li> <li>14. Collecte des données du sous-secteur des Technologies de l'Information</li> <li>15. Collecte des données du sous-secteur des Postes</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le questionnaire a été un guide de conduite de collecte des données administratives sectorielles. La définition des concepts utilisés a été faite afin d'harmoniser la compréhension des questions par toutes les personnes impliquées dans la collecte et l'utilisation de l'annuaire statistique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : Préparatoire           <ol style="list-style-type: none"> <li><b>a) Les outils de collecte des données</b> L'élaboration des outils de collecte de données est une étape indispensable sans laquelle les données ne peuvent pas être rassemblées ;</li> <li><b>a) Collecte des données</b> Toute information en rapport avec la Communication, les Technologies de l'Information et des médias a été collectée sur des fiches préalablement définies et validées à cette fin par le Comité Technique chargé des Statistiques du Ministère. Les données brutes de l'annuaire statistique sont des informations diverses des différents départements sous tutelles, du Cabinet du Ministre et des partenaires en Communication, Technologies de l'Information et des Médias comme les radiotélévisions privées et communautaires qui opèrent sur le territoire national, les opérateurs télécoms et des services postaux. Ils proviennent aussi des différents rapports</li> </ol> </li> </ul>

		<p>qui sont régulièrement produits à destination du Cabinet du Ministre.</p> <p>Une base des données a été constituée au sein du Service en charge des Statistiques et celle-ci a été régulièrement actualisée.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Collecte des données administratives</li> </ul>	<p><b>Collecte des données</b></p> <p>Toute information en rapport avec la Communication, les Technologies de l'Information et des médias a été collectée sur des fiches préalablement définies et validées à cette fin par le Comité Technique chargé des Statistiques du Ministère. Les données brutes de l'annuaire statistique sont des informations diverses des différents départements sous tutelles, du Cabinet du Ministre et des partenaires en Communication, Technologies de l'Information et des Médias comme les radiotélévisions privées et communautaires qui opèrent sur le territoire national, les opérateurs télécoms et des services postaux. Ils proviennent aussi des différents rapports qui sont régulièrement produits à destination du Cabinet du Ministre.</p> <p>Une base des données a été constituée au sein du Service en charge des Statistiques et celle-ci a été régulièrement actualisée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Saisie, apurement et traitement des données</li> <li>La saisie des données a été faite sous le logiciel Excel. Après la saisie des données, l'équipe s'est réunie pour faire l'apurement, le traitement des données et la confection des tableaux. En effet, l'apurement est une étape lors de laquelle le fichier de données de l'enquête subit une multitude de</li> </ul>	

		contrôles et de tests de cohérence afin d'en améliorer la qualité.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 4 : Analyse des données</li> </ul>		<p><b>a) Rédaction de l'annuaire statistique.</b></p> <p>La rédaction de l'annuaire statistique du Ministère a été assurée par le Service en charge des statistiques appuyé par le Comité Technique chargé des Statistiques.</p> <p><b>b) Validation de l'annuaire statistique.</b></p> <p>C'est une étape très importante dans le processus d'élaboration des annuaires. C'est à cette étape que les producteurs de données, l'équipe d'élaboration ou quelques personnes (ayant compétences reconnues dans certaines données du contenu de l'annuaire) se réunissent pour examiner et amender l'annuaire.</p> <p>La validation est assurée à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Validation interne par le Service en charge des statistiques ;</li> <li>✓ Validation par le Comité Technique chargé des Statistiques au sein du Ministère ;</li> <li>✓ Validation par le Ministère et en présence des fournisseurs des données ;</li> <li>✓ Validation par le Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des résultats</li> </ul>		<p><b>Diffusion et archivage de l'annuaire statistique.</b></p> <p>Le document de l'annuaire statistique du Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias produit, sera multiplié et publié. Il sera conservé dans les archivages du Ministère et transmis aussi à l'INSBU. L'annuaire statistique de l'année N doit être publié avant la fin de l'année N+1.</p> <p>Le format de diffusion des annuaires est une façon de présenter les annuaires. C'est la façon dont les utilisateurs peuvent accéder aux annuaires. Ce format est généralement ouvert. Un format est ouvert s'il est libre d'accès et qu'aucune restriction juridique n'entrave son utilisation.</p> <p>Trois types de support seront utilisés pour la diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le document papier ;</li> </ul>

- Le document électronique sous forme non modifiable (PDF) ;
- Les sites Web du Ministère et de l'INSBU.

## FICHE 24

• Opération	Actualisation de la Méthodologie de production de l'annuaire statistique	
• Agences d'exécution	<b>Agence d'exécution</b> : MDNAC	
• Objectifs	<b>Objectif 1</b> : Disponibiliser les données statistiques du domaine du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants au Utilisateur	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte préalablement établies ayant été élaboré collégialement avec les fournisseurs selon les types de données à collecter ainsi que l'exploitation des rapports administratifs	
• Processus méthodologique	• <b>Phase Préparatoire 1 :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour faciliter cette activité, le service statistique a procédé par l'identification des données statistiques à collecter, la détermination des domaines et le champ de collecte.</li> <li>• Il a mis en place un groupe technique de travail statistique dont les membres sont désignés dans les différents Services Centraux, Institutions personnalisées du MDNAC ainsi que dans les Services et Composantes de la FDNB.</li> <li>• Les cadres du service chargé de la centralisation des statistiques du MDNAC ont procédé à l'actualisation des fiches de collecte qu'ils ont transmise ensuite au Membres du Groupe Technique de travail pour remplissage. Les domaines concernés pour la collecte sont</li> </ul>
	• <b>Phase Collecte données statistiques 2 :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque Point Focal Statistique est appelé à compléter les différentes fiches de collecte qui lui sont envoyées. A cette étape, des descentes sont organisées pour se rendre compte de l'état de déroulement du travail et échanger sur des incompréhensions éventuelles.</li> <li>• Les Statistiques du MDNAC sont produites en un document: « l'Annuaire Statistique du Secteur de la Défense ».</li> </ul>
	• <b>Phase Traitement données 3 :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après la collecte des données statistiques, le service en charge du traitement et analyse procède à leur compilation des tableaux. La saisie se fait à l'aide du logiciel Excel. Pendant la compilation, le service analyser, corriger les</li> </ul>

		erreurs et compléter des données statistiques aberrantes ou manquantes en collaboration avec les fournisseurs des données.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Phase Validation interne</b> <b>4 : en</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le MDNAC a organisé ensuite une retraite de validation en interne où tous fournisseurs et autres parties prenantes sont conviés. Ils vérifient la pertinence des tableaux et leur contenu, émettent des observations et recommandations qu'il faut intégrer avant de soumettre le document au Comité Technique de l'Information Statistique. Cette étape est sanctionnée par un rapport de validation.</li> </ul>
•	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Phase Validation externe (CTIS)</b> <b>5 :</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet de document qui est le projet d'annuaire statistique est soumis ainsi au Comité Technique de l'Information Statistique qui procède à son analyse et validation définitif. A cette étape, s'il est accepté, il ne reste qu'à intégrer des observations et recommandations émises et procéder au préface par l'Autorité Ministérielle compétente en l'occurrence le Ministre. Au cas contraire, le document est ajourné pour une session ultérieure. Il faudra alors revoir ce dernier toute en ajoutant soigneusement les observations et recommandations. Le rapport de validation est transmis à la hiérarchie.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Phase Périodicité</b> <b>6 :</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'annuaire statistique du MDNAC est produit chaque année, avec une périodicité, pour la production de l'année « N », avant la fin de l'année « N+1 ».</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Phase Diffusion et archivage résultats</b> <b>7 :</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après l'appropriation du document par l'Autorité Ministérielle, l'Annuaire préfacé est publié. Il est posté sur le site du MDNAC et de l'INSBU. Les fournisseurs des données ont droit à une copie électronique de l'annuaire au cas échéant.</li> <li>•</li> <li>• Au moins Trente imprimés sont vulgarisés jusqu'au niveau Brigade à travers les Services Centraux, Institutions Personnalisées, Services et ses composantes de la FDNB.</li> <li>• Si les moyens le permettent, un atelier de vulgarisation est organisé et au moins quarante-deux (42) invités participent à celui-ci.</li> </ul>

## FICHE 25

• Opération	<b>PRODUCTION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE DU MFPTÉ</b>	
• Agences d'exécution	• Agence d'exécution1 : Cellule statistique et suivi des projets du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi	
• Objectifs	<p>Objectif 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif principal de l'annuaire statistique est de rapporter les activités de tous les services centraux au Ministère et des structures sous sa tutelle pour servir dans l'orientation de la prise de décision conformément aux missions assignées au ministère par le Gouvernement</li> <li>• Objectifs spécifiques :</li> <li>• Objectif 1 : obtenir des informations actualisées sur les ressources humaines de l'État ; la gestion de la solde, et les reformes administratives</li> <li>• Objectif 2 : obtenir des informations actualisées concernant l'évolution du monde du travail et la formation en cours d'emploi</li> </ul>	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées selon les types de données à collecter ainsi que l'exploitation des rapports administratifs des services fournisseurs de données	
• Processus méthodologique	• Phase 1 : Préparatoire	• Cette étape permet d'évaluer les défis relevés sur les productions antérieures et l'analyse des besoins dans le but de la satisfaction de la demande des parties prenantes dans la production des données statistiques. Cela se fait dans une réunion qui rassemble la cellule en charge des statistiques du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi avec tous les services fournisseurs des données. Après l'évaluation et l'analyse des besoins, les cadres de la cellule en charge des statistiques rassemblent et analysent les documents portant cadre légal et réglementaire qui régissent le Ministère et ceux liés à la production des données statistiques.
	• Phase 2 : Collecte sur terrain	• La collecte des données commence toujours par le dépôt de la lettre de demande officielle des données statistiques avec des fiches de collecte en annexe et adressé auprès des différentes structures fournisseurs des données. Bien que les fiches de collecte soient conçues ensemble par le service producteur et les services fournisseur des données, les cadres de la cellule chargée des statistiques sont toujours à la



		disposition de ces derniers pour accompagner et guider les points focaux dans le remplissage de ces fiches de collecte.
• Traitement des données	•	La saisie, le traitement et l'analyse se font sous Excel et le document d'annuaire est rédigé sous Microsoft Word au niveau de la Cellule par les cadres chargés des statistiques.
• Phase 4 : Analyse des données		Un atelier pour analyse de la cohérence des données qui a regroupé les cadres de la cellule en charge des statistiques et les cadres des services fournisseurs des données a été organisé et tenu.
• Diffusion des résultats		Le document de l'annuaire statistique du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi est alors multiplié et publié. Les conditions d'accès aux informations de l'annuaire sont précisées dans le décret n°100/085 du 25 juillet 2018 portant cadre national de collecte, de Diffusion, d'accès, archivage et de sécurisation des données et de la micro donnée.

## FICHE 26

• Opération	Production de l' Annuaire des statistiques judiciaires
-------------	--

• Agences d'exécution	• Ministère de la Justice		
• Objectifs	Objectif 1: L'objectif de l'Annuaire des Statistiques est de Fournir en un seul document un inventaire des statistiques du Ministère de la Justice		
• Type d'opération	• Collecte des données administratives		
• Supports de collecte des données	En vue de bien faire la collecte des données, des outils de collecte sont élaborés selon la spécificité des services couverts. Il s'agit : (i) d'un questionnaire pour les juridictions et parquets, (ii) du questionnaire pour l'Administration Centrale et les Administrations personnalisées autres que la DGAP et la Direction des Ressources. et (iii) des canevas de collecte des données pour la DGAP et la Direction des Ressources.		
• Processus méthodologique	<table border="1"> <tr> <td>• Phase 1 : Préparatoire</td> <td>• Pendant la phase préparatoire, les cadres du service statistique du Ministère de la Justice procèdent à l'élaboration ou l'actualisation des questionnaires et canevas de collecte des données permettant de collecter les données dans les services du Ministère de la Justice. Les questionnaires sont conçus pour la collecte des données des juridictions et parquets, de l'Administration Centrale et des Administrations personnalisées exceptés la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires</td> </tr> </table>	• Phase 1 : Préparatoire	• Pendant la phase préparatoire, les cadres du service statistique du Ministère de la Justice procèdent à l'élaboration ou l'actualisation des questionnaires et canevas de collecte des données permettant de collecter les données dans les services du Ministère de la Justice. Les questionnaires sont conçus pour la collecte des données des juridictions et parquets, de l'Administration Centrale et des Administrations personnalisées exceptés la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires
• Phase 1 : Préparatoire	• Pendant la phase préparatoire, les cadres du service statistique du Ministère de la Justice procèdent à l'élaboration ou l'actualisation des questionnaires et canevas de collecte des données permettant de collecter les données dans les services du Ministère de la Justice. Les questionnaires sont conçus pour la collecte des données des juridictions et parquets, de l'Administration Centrale et des Administrations personnalisées exceptés la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires		

		et la Direction des Ressources utilisant des canevas.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<p>La collecte des données est effectuée selon la catégorie des services fournisseurs.</p> <p>Au niveau des différents services du Ministère de la Justice, à savoir les juridictions et parquets, les services de l'Administration Centrale et des Administrations personnalisées exceptés la Direction Générale des Affaires Pénitentiaire(DGAP) et la Direction des Ressource, les données sont collectées quotidiennement dans le formulaire via les smart phones et portent sur les dossiers traités au cours de la journée clôturée.</p> <p>Toutefois, le questionnaire utilisé permet aussi de collecter les données sur des dossiers traités à une date antérieure mais qui n'ont pas été transmises le même jour suite éventuellement à un problème technique.</p> <p>La collecte des données est réalisée par les points focaux dans chaque direction/service fournisseur des données en utilisant des smartphones. Le personnel du Service des Etudes Stratégiques, de la Planification, du Suivi-Evaluation et des Statistiques assure le suivi de la collecte ainsi que le contrôle de la qualité des données reçues dans la base des données enregistrées dans le serveur Survey solutions.</p> <p>La Direction des Ressources et la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires</p>

		fournissent, au moyen des canevas de collecte, des indicateurs sur les Ressources Humaines et ceux sur les Détenus à faire figurer dans l'Annuaire des Statistiques Judiciaires en complément des statistiques produites par le Service des Etudes Stratégiques, de la Planification, du Suivi-évaluation et des Statistiques.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données téléchargées sur le site du Serveur Survey solutions, de même que celles saisies en Excel, sont par la suite traitées en utilisant le logiciel Stata pour produire les indicateurs de l'Annuaire tout en respectant les définitions et les méthodes de calcul précisées dans le tableau des métadonnées desdits indicateurs. Un programme de traitement des données sous Stata sera élaboré en vue d'automatiser la production de certains tableaux et d'accélérer, par voie de conséquence, la production de l'Annuaire Statistique.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 4 : Analyse des données</li> </ul>	L'annuaire statistique est rédigé par le personnel du SESPSES. Une fois les données disponibles, l'on procède au calcul des indicateurs en se référant au recueil des métadonnées des indicateurs du Ministère.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des résultats</li> </ul>	Le document de l'annuaire statistique du Ministère de la Justice ainsi produit est alors multiplié et publié. Les conditions d'accès à la base de données sont celles précisées dans le décret n°100/085 du 25 juillet 2018 portant Cadre National de collecte, de Diffusion, d'accès, archivage et de sécurisation des données et des micro-données. Enfin, l'annuaire statistique du Ministère sera transmis à l'INSBU pour archivage.	

## FICHE 27

• Opération	Actualisation des données de l'annuaire statistique du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines (MINHEM), édition 2022	
• Agences d'exécution	• Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines	
• Objectif	Fournir des données actualisées aux utilisateurs pour la mise en oeuvre des politiques et stratégies de développement	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées selon les types de données à collecter ainsi que l'exploitation des rapports et bases des différentes enquêtes	
• Processus méthodologique	• Phase 1 : Préparatoire	• Pour faciliter cette activité, un comité composé des institutions du MINHEM sera mise en place. Ainsi, pendant la phase préparatoire, les membres du Comité procèdera à la préparation et à l'actualisation des fiches de collecte des différentes informations permettant de collecter les données. Ces fiches sont par la suite validées et transmises via les adresses mails aux différents membres du comité.
	• Phase 2 : Collecte sur terrain	• Pendant cette phase, chaque membre du Comité est appelé à compléter les différentes fiches de collecte qui lui sont envoyées.
• Phase 3 : Traitement des données	• Cette phase est effectuée en une retraite rassemblant tous les membres du comité. Pendant cette retraite, l'équipe procèdera à la mise ensemble des données recueillies.	
• Phase 4 : Analyse des données	Après le traitement des données, un rapport sur les données disponibles sera validé par les parties prenantes et le CTIS au cours d'un atelier organisé à cet effet.	
• Diffusion des résultats	• Après validation de l'annuaire, il est diffusé sur le site du ministère et posté sur le site de l'INSBU.	

## FICHE 28

• Opération	Actualisation de la Méthodologie de production de l'annuaire statistique du secteur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	
• Agences d'exécution	<b>Agence d'exécution : MACEAJSC</b>	
• Objectifs	<b>Objectif 1:</b> Disponibiliser les données statistiques du domaine du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture au Utilisateur	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte préalablement établies ayant été élaboré collégialement avec les fournisseurs selon les types de données à collecter ainsi que l'exploitation des rapports et bases des différentes enquête	

<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Phase Préparatoire 1 :</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour faciliter cette activité, le service statistique a procédé par l'identification des données statistiques à collecter, la détermination des domaines et le champ de collecte.</li> <li>Il a mis en place un groupe technique de travail statistique dont les membres sont désignés dans les différentes Directions et Institutions personnalisées du MACEAJSC ainsi que dans les Ministères et Institutions Sectoriels qui collaborent avec le Ministère.</li> <li>Les cadres du service chargé de la centralisation des statistiques du MACEAJSC ont procédé à l'actualisation des fiches de collecte qu'ils ont transmises ensuite au Membres du Groupe Technique de travail pour remplissage.</li> <li>Ainsi les domaines identifiés dans lesquelles les statistiques ont été collectées sont notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les Statistiques du domaine de la Jeunesse ;</li> <li>✓ Les statistiques du domaine des Sports ; et</li> <li>✓ Les statistiques du domaine de la Culture.</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Phase Collecte des données statistiques 2 :</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque Membre du Groupe Technique de Travail Statistiques est appelé à compléter les différentes fiches de collecte qui lui sont envoyées. A cette étape, des descentes sont organisées pour se rendre compte de l'état de déroulement du travail et échanger sur des incompréhensions éventuelles.</li> <li>Les Statistiques du MACEAJSC sont produites en deux documents selon la recommandation du CTIS : « l'Annuaire Statistique du Secteur des Affaires de la Communauté Est Africaine et celui de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ». Cette recommandation a été émise pour alléger le fardeau du lecteur et exploitant des documents.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Phase Traitement des données 3 :</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après la collecte des données statistiques, le service en charge de la centralisation procède à leur compilation des tableaux. La saisie se fait à l'aide du logiciel Excel. Pendant la compilation, le service analyse, corrige les erreurs et complète des données statistiques aberrantes ou manquantes en collaboration avec les fournisseurs des données.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Phase Validation interne 4 :</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>le MACEAJSC a organisé ensuite une retraite de validation en interne où tous fournisseurs et autres parties prenantes sont</li> </ul>

		conviés. Ils vérifient la pertinence des tableaux et leur contenu, émettent des observations et recommandations qu'il faut intégrer avant de soumettre le document au Comité Technique de l'Information Statistique. Cette étape est sanctionnée par un rapport de validation.
•	• <b>Phase 5 : Validation au niveau du CTIS</b>	• Le projet de document qui est le projet d'annuaire statistique est soumis ainsi au Comité Technique de l'Information Statistique qui procède à son analyse et validation définitif. A cette étape, s'il est accepté, il ne reste qu'à intégrer des observations et recommandations émises et procéder à son préfaçage par l'Autorité Ministérielle compétente en l'occurrence le Ministre. Au cas contraire, le document est ajourné pour une session ultérieure. Il faudra alors revoir ce dernier toute en ajoutant soigneusement les observations et recommandations. Le rapport de validation est transmis à la hiérarchie.
	• <b>Phase 6 : Périodicité</b>	• L'annuaire statistique du MACEAJSC est produit chaque année, avec une périodicité, pour la production de l'année « N », avant la fin de l'année « N+1 ».
	• <b>Phase 7 : Diffusion et archivage résultats</b>	• Après l'appropriation du document par l'Autorité Ministérielle, l'Annuaire préfacé est publié. Il est posté sur le site du MACEAJSC et de l'INSBU. Les fournisseurs des données ont droit à une copie électronique de l'annuaire au cas échéant. • • Au moins Soixante imprimés sont vulgarisés à travers les Institutions de la Super Structure et autres parties prenantes potentielles dans le but de faire le plaidoyer pour des appuis éventuels. • • Si les moyens le permettent, un atelier de vulgarisation est organisé et au moins soixante (60) invités participent à celui-ci. Faut noter que chaque fois qu'il y a un atelier, l'activité est médiatisée.

## FICHE 29

• Opération	<b>Recensement des bénéficiaires de prestations l'ONPR</b>
•	•
• Agences d'exécution	• Agence d'exécution : ONPR
• Objectifs	<b>Objectif principal</b> : permet de mettre à jour la base des données des bénéficiaires de prestations de l'Office pour lutter efficacement

	<p>contre la fraude aux prestations de l'ONPR.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <p>Objectif 1 : Déterminer l'effectif total des bénéficiaires des prestations de l'ONPR, sa structure par sexe et par type des prestations, sa répartition spatiale selon les différentes unités administratives et le milieu de résidence ;</p> <p>Objectif 2 : Evaluer l'évolution récente et future des bénéficiaires des prestations de l'ONPR ;</p> <p>Objectif 3 : Déterminer les niveaux, structures et tendances de la mortalité et des remariages des bénéficiaires ;</p> <p>Objectif 4 : Identifier les bénéficiaires qu'il faut toujours recenser à domicile, à régulariser, et résoudre pacifiquement les litiges rencontrés entre les bénéficiaires (ayants droits) des prestations de l'ONPR.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type d'opération</li> <li>• Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement</li> <li>• La collecte de données s'est faite à l'aide des fiches de collecte, d'un logiciel et s'est faite en deux étapes principales(i) le dénombrement et (ii) recensement proprement dite. Pendant la phase du dénombrement, il y a question de savoir les bénéficiaires actifs au cours du recensement proprement dite, 2 types de questionnaires ont été utilisés : (i) fiche pour les bénéficiaires du régime de prestation pensions ; (ii) fiche pour les bénéficiaires du régime de prestation risques professionnels et (iii) le fiche des bénéficiaires comprenant 11 sections à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>1: pension de vieillesse</li> <li>2 : pension de conjoint survivants</li> <li>3 : pension d'invalidité</li> <li>4 : pension d'orphelins</li> <li>5 : pension d'ascendants</li> <li>6 : rente de conjoint survivants</li> <li>7 : rente d'orphelins</li> <li>8 : remariés</li> <li>9 : décédés</li> <li>10 : A régulariser</li> <li>11 : recenser toujours à domicile</li> </ul> </li> <li>• Le fiche a été traduite en langue française et un guide de conduite pour un agent recenseur a été élaboré ainsi que la définition des concepts utilisés afin d'harmoniser la compréhension des questions par toutes les personnes impliquées au recensement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus méthodologique</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : Préparatoire</li> <li>• Le recensement physique des bénéficiaires des prestations de l'ONPR a été préparé et réalisé à travers les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1. La mise en place d'une commission technique composée de 11 membres du personnel de l'ONPR pour la préparation de ladite activité ;</li> <li>• 2. L'élaboration et la multiplication des</li> </ul> </li> </ul>

		<p>documents techniques (questionnaires, cartes et fiches pour les nouveaux bénéficiaires) utilisés lors de la collecte de données sur terrain.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3. L'achat et la location du matériel de travail ;</li> <li>• 4. La location des véhicules pour le déplacement des agents recenseurs ;</li> <li>• 5. La communication du programme de recensement à l'endroit des bénéficiaires via les administratifs locaux, les radios, les églises, les CDFS, les messages par téléphones (sms)etc. ;</li> <li>• 6. La mise à jour du logiciel de collecte de données des bénéficiaires recensés ;</li> <li>• 7. L'installation dudit logiciel dans les smartphones ;</li> <li>• 8. La formation du personnel sur l'utilisation de ce logiciel ;</li> <li>• 9. Le recensement physique proprement dit de tous les bénéficiaires des prestations de l'ONPR dans toutes les communes du pays ;</li> <li>• 10. L'Apurement, l'analyse et le traitement informatique des données (désactivations des remariés et des décédés, lister les matricules à régulariser, identifier les litiges, les bénéficiaires recensés à domiciles, et ceux qu'il faut toujours recenser à domicile etc.) ;</li> <li>• 11. La vérification pour voir si tous les bénéficiaires sont enregistrés dans le logiciel ;</li> <li>• 12. La validation des bénéficiaires enregistrés ;</li> <li>• 13. La production du rapport.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 2 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail de collecte a été confié aux équipes des agents recenseurs sous la responsabilité des chefs et des sous-chefs d'équipe. Ces équipes avaient été préalablement formées pour la compréhension et le remplissage des fiches. Au total 87 recenseurs y compris 7chefs d'équipe et 7 sous-chefs d'équipe ont participé à la collecte des données durant 14 jours sur terrain.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 3 : Traitement des données</li> </ul>	<p>a) La saisie</p> <p>La saisie a été faite pendant la collecte. La collecte de données s'est faite à l'aide des fiches et d'un logiciel tous les fiches complétés la journée ont été transférés chaque soir sur un serveur logé à l'ONPR.</p>



		<p>b) apurement</p> <p>Dans le but de s'assurer que toutes les données des bénéficiaires inscrites sur supports papiers ont été saisies et enregistrées dans le logiciel, une minutieuse vérification a été effectuée. Cette dernière a conduit à l'identification des bénéficiaires non enregistrés afin qu'ils soient enregistrés de nouveaux.</p> <p>L'équipe technique composée des chefs et des sous-chefs d'équipe était chargée de vérifier la cohérence et la complétude des bénéficiaires enregistrés chaque jour tout en notifiant des erreurs constatées aux équipes de terrain pour la correction.</p> <p>L'apurement des données a permis d'éliminer les dernières incohérences avant la sortie des tableaux et calcul des indicateurs nécessaires pour l'analyse.</p> <p>c) Sortie des résultats</p> <p>La tabulation s'est faite sous Excel pour déterminer les différents indicateurs.</p>
	• Phase 4 : Analyse des données	• Après l'apurement et la sortie des tableaux, une équipe des cadres a été mise sur place pour produire les différents rapports.
	• Phase 5: Diffusion des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bibliothèque de l'ONPR</li> <li>• Référence : ONPR</li> </ul>

## FICHE 30

## PRODUCTION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE L'ONPR

<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération</li> </ul>	<b>Annuaire de l' Office National Des Pensions Et Risques Professionnel Des Fonctionnaires, Des Magistrats Et Des Agents De L'ordre Judiciaire</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Agences d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence d'exécution : <b>ONPR</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs</li> </ul>	Fournir en un seul document, un inventaire des statistiques concerna la situation des activités économiques et sociales sur une période s'étalant, dans la mesure du possible sur 12 ans (2012 année référence).	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte des données administratives</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche de collecte des données</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour faciliter cette activité, Une commission chargée d'élaborer la méthodologie et les fiches de collecte des données a été nommée avec appui d'un technicien statisticien issu de l'INSBU. Elle était composée par les chefs de services de l'Office.</li> <li>En vue de bien faire la collecte des données, des fiches de collecte sont élaborées pour chaque domaine. Ces fiches deviennent à cet égard des outils de collecte des données à soumettre aux services fournisseurs de ces dernières.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Collecte au sein de l'Office</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pendant cette phase, chaque membre de la commission est appelé à compléter les différentes fiches de collecte qui lui sont envoyées.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 3 : Traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de l'incohérence des données</li> <li>Chaque fois que les fiches sont remplies par les services concernés, elles sont acheminées au niveau du service actuariat de l'ONPR. Ce dernier procèdera à la saisie sous format Excel et à l'apurement des données collectées</li> </ul>
	Phase 4 : Analyse des données	Cette phase se fait tout au long de la collecte et sera suivie par la production des tableaux de l'annuaire.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 5 : Diffusion des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après sa validation interne au sein de l'Office du rapport, intégrant aussi des observations du CTIS et pour encourager une planification basée sur les statistiques, une copie du document validé sera distribuée à l'administration centrale et institutions du Ministère de tutelle ainsi qu'aux partenaires de</li> </ul>

		<p>l'ONPR, ce dernier, sera aussi déposée à la bibliothèque de l'INSBU et postée sur les sites Web de l'ONPR et de l'INSBU.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence : ONPR</li> </ul>
--	--	--

## FICHE 31

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration des statistiques du secteur extérieur :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Statistiques du Commerce Extérieur</li> <li>2. La Balance des règlements</li> <li>3. La Balance des Paiements</li> <li>4. La Position Extérieure Globale</li> </ol> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque de la République du Burundi (BRB)</li> <li>•</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecter toutes les transactions internationales courantes et financières effectuées entre le Burundi et le reste du monde pour une période donnée (un mois, un trimestre ou une année)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type d'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1. Collecte des données administratives,</li> <li>• 2. Le Système de Reporting des Transactions Internationales (ITRS)</li> <li>• 3. Enquêtes</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1. Base de données du commerce extérieur de l'OBR</li> <li>• 2. Rapport mensuel de l'OTB sur les exportations du thé</li> <li>• 3. Rapport mensuel de l'Interpetrol sur la vente du kérosène</li> <li>• 4. Données sur l'exportation de l'or</li> <li>• 5. Maquette envoyée électroniquement auprès des institutions financières et de la BRB pour capter les informations sur les transactions internationales reçues ou émises à travers le Système de Reporting des Transactions Internationales (ITRS)</li> <li>• 6. Enquêtes sur les Investissements Etrangers au Burundi</li> <li>• 7. Enquête sur le commerce transfrontalier Informel</li> <li>• 8. Enquête sur les dépenses de voyage</li> <li>• 9. Enquête sur les transferts étrangers des ménages</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : Préparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1. Elaboration du questionnaire et du guide de remplissage du questionnaire</li> <li>• 2. Formation des agents en charge de compléter les questionnaires</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 :</li> <li>Collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. La collecte des données est faite auprès de toutes les institutions financières et de la BRB pour les transactions internationales reçues ou émises journalières ;</li> <li>2. La collecte des données sur les importations et exportations des biens est faite auprès de l'OBR, de l'OTB, Interpetrol et BRB</li> <li>3. Conduite des enquêtes</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 3 :</li> <li>Traitement et sortie des tableaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le traitement des données se fait en Excel, suivi de la production des tableaux du commerce extérieur et de l'élaboration de la balance des règlements, la balance des paiements et la position extérieure globale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Excel est utilisé pour le traitement des données sur les transactions internationales courantes et financières effectuées au cours de la période entre les résidents et les non-résidents</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une analyse des données est faite par les cadres du service études économiques sur l'évolution des indicateurs du secteur extérieur.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. La publication est mensuelle pour les statistiques du commerce extérieur et de la balance des règlements et la publication est trimestrielle et annuelle pour les statistiques de la balance des paiements et annuelle pour la position extérieure globale.</li> <li>2. La publication se fait sur papier (bulletin mensuel et rapport annuel de la BRB) ou sur le site web de la Banque <a href="https://www.brb.bi/fr/content/balance-des-paiements">https://www.brb.bi/fr/content/balance-des-paiements</a></li> </ul>	

## FICHE 32

<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération</li> </ul>	<b>Production du Bulletin Semestriel/Annuel d'Information sur le Marché du Travail</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Agences d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence d'exécution : OBEM</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs</li> </ul>	<p><b>Objectif principal :</b> Produire le Bulletin Semestriel/annuel d'Information sur le Marché du Travail (BSIMT).</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b> De façon spécifique, cette opération consiste à :</p> <p>Objectif 1 : Produire les informations relatives aux demandes et Offres d'emplois enregistrées ;</p>

	<p>Objectif 2 : Fournir les informations actualisées sur les placements effectués;</p> <p>Objectif 3 : Produire les informations relatives au nombre d'entreprises créées;</p> <p>Objectif 4 : Fournir des informations sur la fermeture des entreprises et perte d'emploi;</p> <p>Objectif 5 : Produire les informations sur les stages de qualification professionnelle;</p> <p>Objectif 6 : Fournir des informations en rapport avec le droit de travail, la sécurité sociale et le dialogue sociale.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production bulletin</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La collecte de données se fait par le remplissage des formulaires/fiches conçus à cet effet.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette phase est caractérisée par des travaux tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Conception des cartes d'enregistrement des demandes d'emploi et les fiches de demandeurs d'emploi ;</li> <li>-Remplissage du RODE ;</li> <li>-Conception des fiches d'embauche et de placement ;</li> <li>- conception des fiches de collecte à adresser aux institutions productrices des IMT y compris les projets et programmes.</li> <li>L'Office collabore étroitement avec les Bureaux Privés de Placement, les institutions de formation techniques et professionnelle, les entreprises ainsi que tout intervenant participant à la production des IMT.</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Dénombrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de produire les informations relatives au marché du travail, l'Office identifie tous les projets et programmes participant à la création d'emploi ; les maisons de recrutement, les Bureaux de Placement ainsi que Agences privés d'emploi. Compte tenu de sa mission de prospection, l'office consulte le répertoire des entreprises afin de capter le mouvement de la main d'œuvre de chaque entreprise via la déclaration annuelle de la main d'œuvre ainsi que d'autres informations y</li> </ul>

		relatives.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 3 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<p>-Le département de l'emploi enregistre les demandes et les offres d'emploi ; les attestations de chômage octroyées, les placements effectués par les entreprises comme prévue par des fiches RODE (la fiche de demande d'emploi, la fiche d'offre d'emploi et la fiche de placement) qui ne sont pas disponibles dans tous les bureaux de placement, un support de collecte spécial sera élaboré pour ces bureaux.</p> <p>-Le département de l'Observatoire, de l'emploi et de la formation : ce département organise la collecte dans les institutions/ projet et programmes participant à la production des informations du marché du travail.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement des données</li> </ul>		<p>La saisie : La saisie est effectuée sur le logiciel ACCESS par les cadres de l'Office qui sont désignés à cet effet. Cette équipe est placée sous la supervision du DOEF.</p> <p>Les programmes nécessaires à la sortie des tableaux de base, pour l'élaboration du rapport d'analyse, sont élaborés avec le logiciel SPSS.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 4 : Analyse des données</li> </ul>		<p>Après l'apurement et la sortie des tableaux, une équipe des cadres de l'Office sera mise sur place pour effectuer l'analyse des tableaux produits. Elle aura comme rôle de produire le BSIMT. L'analyse et la production du rapport est effectué par la même équipe et ce rapport est élaborée en format Word.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des résultats</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Un atelier de validation et de dissémination du contenu du BSIMT sera organisé à l'endroit de tous les producteurs des informations du marché du travail. Après cette séance, l'équipe concernée procédera à l'intégration des observations avant de produire le document final.</li> <li>Référence : OBEM.</li> </ul>

### FICHE 33

Opération	Annuaire statistique du MENRS
Agences d'exécution	MENRS
Objectifs	Objectif Global: L'objectif global est de mettre à la disposition des

	<p>utilisateurs des statistiques fiables, fondamentales à la planification, au développement de l'éducation et de la formation ainsi qu'au suivi-évaluation des indicateurs de l'Agenda 2030–Education à travers le renforcement du Système d'Information et de Gestion pour l'Education(SIGE).</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>Les objectifs spécifiques de l'annuaire des statistiques scolaires sont : i) actualiser les données statistiques sur l'enseignement et la formation technique et professionnelle ; ii) alimenter le SIGE, iii) élaborer le document d'indicateurs.</p>
Type d'opération	Collecte des données administratives
Supports de collecte des données	La collecte de données se fait à l'aide des questionnaires. Il s'agit des questionnaires visant l'Enseignement Préscolaire, l'Enseignement Post Fondamental, l'Enseignement des métiers et de la Formation Professionnelle et l'Enseignement Supérieur
Processus méthodologique	<p>Phase 1 : Elaboration des outils de collecte</p> <p>Dans les cinq (5) premiers sous-secteurs du MENRS (préscolaire, fondamental, post fondamental général et pédagogique, post fondamental technique, enseignement des métiers et formation professionnelle), les questionnaires du recensement scolaire ainsi que leurs guides de remplissage ont été actualisés. A côté des deux documents, une note de formation sur la raison d'être du recensement scolaire, le processus de production des données, l'obligation de fournir les données statistiques, l'utilisation des données collectées, les défis rencontrés lors des derniers recensements, les erreurs et incohérences à éviter au cours du remplissage a été aussi élaborée. Ce sont les trois éléments qui ont constitué les outils de collecte de données pour le recensement scolaire 2021/2022.</p> <p>Ces derniers sont actualisés en chaque début de campagne statistique scolaire à travers des consultations permanentes entre les utilisateurs et les fournisseurs de données.</p> <p>Après leur actualisation, les outils susvisés sont transmis aux responsables des établissements d'enseignement avant le 15 novembre 2021 - date de référence pour la stabilisation des effectifs- pour leur permettre de rassembler les données nécessaires et faciliter la préparation du</p>

		recensement scolaire.
	Phase 2 : Collecte des données	Les outils de collecte étaient transmis aux écoles via les DPE et DCE et les questionnaires dûment remplis ont été remis au BPSE par le même canal. Les responsables des établissements scolaires et des centres d'enseignement des métiers à travers une formation-action dans des ateliers communaux, ont procédé au remplissage du questionnaire sous la supervision directe des DCE.
	Phase 3: Saisie des données	La saisie des données du recensement scolaire a été organisée dans la salle informatique du BPSE. Elle a été effectuée sous l'application StatEduc2, interface développée par l'ISU et donnée aux services statistiques en charge de l'éducation dans les pays membres de l'UNESCO pour permettre la comparabilité des données.
	Phase 4: Apurement de la base de données.	Après la saisie, les cadres et agents du BPSE ont procédé à la vérification de la cohérence des données et ont corrigé les erreurs éventuelles. Cette phase a permis d'avoir une base de données apurée permettant ainsi la génération de l'annuaire.
	Phase 5: Génération de l'annuaire	L'annuaire des statistique scolaires 2021/2022 a été généré à l'aide de l'application StatEduc2. Il comprend deux Tomes : le tome 1 pour les sous-secteurs du préscolaire et du fondamental, et le tome 2 pour le post fondamental et l'enseignement des métiers. Les tableaux statistiques reproduits dans le document d'annuaire sont établis à partir de la base de données constituée sous ACCES. Chaque chapitre contient des données brutes issues du recensement scolaire 2021/2022.
	Phase 6: Analyse des données et mise en forme du document d'annuaire	Dès que l'annuaire est généré, le BPSE appuyé par d'autres cadres du MENRS, procède à l'analyse des données produites. Cette phase consiste notamment à : i) la vérification de la cohérence des tableaux, ii) la comparaison avec les données des dernières publications, iii) la constitution des tableaux sur les données globales du système éducatif au 15 novembre 2021, iv) l'évolution des données globales de



		l'enseignement public sur 10 ans ainsi que v) la mise en forme du document.
	Phase 7 : Validation de l'annuaire	Un atelier auquel sont conviés les cadres de l'administration centrale et déconcentrée du MENRS, est organisé pour la validation des deux tomes de l'annuaire. Les recommandations émises par les participants sont intégrées dans le document d'annuaire qui est soumis au Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS) pour validation finale.
	Phase 8 : Publication et archivage	Après intégration des recommandations du CTIS, l'annuaire des statistiques scolaires validé, est publié sur le site du MENRS et de l'ISTEEBU. Egalement, il est multiplié en plusieurs exemplaires et partagé avec les services centraux et déconcentrés du Ministère et avec les différents partenaires de l'éducation. La Base des données est archivée dans le serveur du MENRS et est partagé avec l'ISTEEBU. Les conditions d'accès à la base de données sont celles précisées dans le décret n°100/085 du 25 juillet 2018 portant cadre national de collecte, de diffusion, d'accès, d'archivage et de sécurisation des données et des micro-données.
Période de publication	L'annuaire des statistiques de l'éducation nationale doit être publié avant la fin de l'année scolaire concernée.	

#### FICHE 34

• Opération	<b>Production du Bulletin Semestriel/Annuel d'Information sur le Marché du Travail</b>
• Agences d'exécution	• Agence d'exécution : OBEM
• Objectifs	<p><b>Objectif principal :</b> Produire le Bulletin Semestriel/annuel d'Informations sur le Marché du Travail (BSIMT).</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b> De façon spécifique, cette opération consiste à :</p> <p>Objectif 1 : Produire les informations relatives aux demandes et Offres d'emplois enregistrées</p> <p>Objectif 2 : Fournir les informations actualisées sur les placements effectués;</p> <p>Objectif 3 : Produire les informations relatives au nombre</p>

	<p>d'entreprises créées;</p> <p>Objectif 4 : Fournir des informations sur la fermeture des entreprises et perte d'emploi;</p> <p>Objectif 5 : Produire les informations sur les stages de qualification professionnelle;</p> <p>Objectif 6 : Fournir des informations en rapport avec le droit de travail, la sécurité sociale et le dialogue sociale.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production bulletin</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Supports de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La collecte de données se fait par le remplissage des formulaires/fiches conçus à cet effet.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette phase est caractérisée par des travaux tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Conception des cartes d'enregistrement des demandes d'emploi et les fiches de demandeurs d'emploi ;</li> <li>-Remplissage du RODE ;</li> <li>-Conception des fiches d'embauche et de placement ;</li> <li>- conception des fiches de collecte à adresser aux institutions productrices des IMT y compris les projets et programmes.</li> <li>L'Office collabore étroitement avec les Bureaux Privés de Placement, les institutions de formation techniques et professionnelle, les entreprises ainsi que tout intervenant participant à la production des IMT.</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Dénombrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de produire les informations relatives au marché du travail, l'Office identifie tous les projets et programmes participant à la création d'emploi ; les maisons de recrutement, les Bureaux de Placement ainsi que Agences privés d'emploi. Compte tenu de sa mission de prospection, l'office consulte le répertoire des entreprises afin de capter le mouvement de la main d'œuvre de chaque entreprise via la déclaration annuelle de la main d'œuvre ainsi que d'autres informations y relatives.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 3 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le département de l'emploi enregistre les demandes et les offres d'emploi ; les attestations de chômage octroyées, les</li> </ul>

		<p>placements effectués par les entreprises comme prévues par des fiches RODE (la fiche de demande d'emploi, la fiche d'offre d'emploi et la fiche de placement) qui ne sont pas disponibles dans tous les bureaux de placement, un support de collecte spécial sera élaboré pour ces bureaux.</p> <p>-Le département de l'Observatoire, de l'emploi et de la formation : ce département organise la collecte dans les institutions/ projet et programmes participant à la production des informations du marché du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
• Traitement des données		<p>La saisie : La saisie est effectuée sur le logiciel ACCESS par les cadres de l'Office qui sont désignés à cet effet. Cette équipe est placée sous la supervision du DOEF.</p> <p>Les programmes nécessaires à la sortie des tableaux de base, pour l'élaboration du rapport d'analyse, sont élaborés avec le logiciel SPSS.</p>
• Phase 4 : Analyse des données		<p>Après l'apurement et la sortie des tableaux, une équipe des cadres de l'Office sera mise sur place pour effectuer l'analyse des tableaux produits. Elle aura comme rôle de produire le BSIMT. L'analyse et la production du rapport est effectué par la même équipe et ce rapport est élaborée en format Word.</p>
• Diffusion des résultats		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un atelier de validation et de dissémination du contenu du BSIMT sera organisé à l'endroit de tous les producteurs des informations du marché du travail. Après cette séance, l'équipe concernée procédera à l'intégration des observations avant de produire le document final.</li> <li>• Référence : OBEM.</li> </ul>

### FCHE 35

Opération	Elaboration de l'Annuaire Statistique du Ministère des Affaires Etrangères du MAECD
Agences d'exécution	Agence d'exécution : Agence d'exécution1 : MAECD
Objectifs	Objectif 1: L'objectif global de l'annuaire statistique du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

	<p>(MAECD) est de contribuer à la mise à disposition des différents producteurs et utilisateurs de données statistiques, de données fiables de ce secteur</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>Objectif 1 : Eclairer les autorités du Ministère sur les activités réalisées au Ministère en vue de prendre des décisions conséquentes ;</p> <p>Objectif 2 : Répondre aux besoins des utilisateurs des données statistiques</p> <p>Objectif 3 : Porter à la connaissance du public en général à base des données désagrégées, les activités du Ministère.</p>
Type d'opération	Collecte des données administratives
Supports de collecte des données	<p>1.La collecte de données se fait à l'aide des fiches de collecte élaborées selon les types de données à collecter ainsi que l'exploitation des rapports et bases des différentes enquête</p> <p>Elaboration des outils de collecte des données statistiques</p> <p>Collecte de données statistiques</p> <p>Par collecte de données, on entend l'approche systématique qui consiste à réunir et à mesurer des informations en provenance de sources variées, afin d'obtenir une vue complète et précise d'un domaine d'intérêt.</p> <p>2. La collecte des données permet au Ministère de répondre à des questions pertinentes, d'évaluer des résultats et de mieux anticiper les probabilités et/ ou projections et les tendances à venir.</p> <p>Les outils de collecte ont été adressés à chaque Direction Générale concernée du Ministère suivant la périodicité de production qui est de 2022 à 2023 pour les canevas nouvellement validés et pour 2022 concernant les outils de collecte qui ont été utilisés pour la production de l'annuaire statistique, édition 2023.</p> <p>Les Cadres en charge de la collecte des données ont travaillé en franche collaboration avec les différentes Directions Générales du Ministère et ont rempli scrupuleusement les fiches de collecte mises à leur disposition. Les fiches de collecte dûment remplies ont été compilées à la fin de la collecte des données statistiques.</p> <p>En vue de bien faire la collecte des données, des outils de collecte ont été élaborés pour chaque service selon sa spécificité. La</p>

	collecte a été effectuée sur base de canevas ou fiches élaborées par l'Inspection Principale en charge des statistiques. Ces outils de collecte des données avaient d'abord été discutés et validés lors de la retraite de validation du document méthodologique de production des données statistiques en octobre 2022.	
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparatoire	<p>Pour faciliter cette activité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Par collecte de données, on entend l'approche systématique qui consiste à réunir et à mesurer des informations en provenance de sources variées, afin d'obtenir une vue complète et précise d'un domaine d'intérêt.</li> <li>-La collecte des données permet au Ministère de répondre à des questions pertinentes, d'évaluer des résultats et de mieux anticiper les probabilités et/ ou projections et les tendances à venir.</li> <li>- Les Cadres en charge de la collecte des données ont travaillé en franche collaboration avec les différentes Directions Générales du Ministère et ont rempli scrupuleusement les fiches de collecte mises à leur disposition. Les fiches de collecte dûment remplies ont été compilées à la fin de la collecte des données statistiques.</li> <li>- En vue de bien faire la collecte des données, des outils de collecte ont été élaborés pour chaque service selon sa spécificité. La collecte a été effectuée sur base de canevas ou fiches élaborées par l'Inspection Principale en charge des statistiques. Ces outils de collecte des données avaient d'abord été discutés et validés en interne lors de la retraite de validation du document méthodologique de production des données statistiques en octobre 2022.</li> </ul>
	Phase 2 : Collecte sur	La production de ce document méthodologique est le résultat des

	terrain (approche méthodologique )	efforts conjugués de tous les services du Ministère et de ses partenaires dans une approche participative.
Traitement des données	<p>a) La saisie des données a été faite sous le logiciel Excel et a permis de disposer de données rapides. Cette méthode a aussi conduit à la comparabilité des données.</p> <p>b) apurement de l'équipe technique composée des cadres en charge des statistiques des points focaux de différents départements du Ministère et était chargée de vérifier la cohérence et la complétude des fiches ou questionnaires envoyés pendant les moments de collecte des données en notifiant des erreurs constatées aux équipes des points focaux de chaque direction Général du Ministère pour la correction.</p> <p>c) Vérification de la cohérence</p> <p>Après la saisie, le personnel de l'Inspection Principale et les Cadres impliqués dans la collecte des données ont procédé à la vérification de la cohérence des données et ont corrigé quelques erreurs. Cette phase a permis d'avoir une base de données apurée permettant ainsi la génération de l'annuaire statistique du Ministère.</p> <p>d) Génération de l'annuaire statistique</p> <p>L'annuaire statistique est l'une des publications qui présente les séries statistiques rétrospectives les plus importantes de l'ensemble de l'activité d'une entité. L'annuaire des statistiques, édition 2023, a été généré à l'aide du logiciel Excel.</p> <p>L'annuaire sera constitué de chapitres. Chaque chapitre va commencer par une note introductive qui précise quelques informations nécessaires à savoir les concepts, les définitions et les sources utilisées.</p> <p>e) Validation de l'annuaire</p> <p>Un atelier auquel étaient conviés les cadres de l'Administration Centrale et les partenaires sectoriels, a été organisé pour la validation. Les recommandations émises par les participants ont été intégrées dans le document de l'annuaire qui sera soumis au Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS) pour endossement.</p> <p>f) L'apurement (forme présentable des données) des données a permis d'éliminer les dernières incohérences avant la sortie des</p>	

	<p>tableaux et calcul des indicateurs nécessaires pour l'analyse.</p> <p>g) Sortie des résultats</p> <p>La tabulation s'est faite sous le logiciel Excel et Word pour déterminer les différents indicateurs.</p>
Phase 4 : Analyse des données (Vérification de la cohérence)	Après la saisie, le personnel de l'Inspection Principale et les Cadres impliqués dans la collecte des données ont procédé à la vérification de la cohérence des données et ont corrigé quelques erreurs. Cette phase a permis d'avoir une base de données apurée permettant ainsi la génération de l'annuaire statistique du Ministère.
Diffusion des résultats (Diffusion, Publication et Archivage )	Après intégration des recommandations du CTIS, l'annuaire des statistiques du Ministère ainsi validé, est publié sur les sites du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement (MAECD) et de l'INSBU. Egalement, il est multiplié en plusieurs exemplaires et partagé avec les services centraux et du Service Extérieur du Ministère. Il est aussi classé au service des archives du Ministère pour archivage et consultation.

### FICHE 36

• Opération	Présentation de la situation sanitaire de référence à l'échelle nationale	
• Agences d'exécution	• Agence d'exécution : DSNIS	
• Objectifs	• Objectif 1: Assurer la production des informations fiables et valides à mettre à la disposition des décideurs pour une prise de décision basée sur des évidences	
• Type d'opération	• Collecte des données administratives	
• Supports de collecte des données	• Les données proviennent du recueil quotidien à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et se fait sur les outils standardisés (Les registres individuels et les canevas de rapport, des outils soft de rapportage électronique tels que le DHIS2, Open Clinic, GMAO, Open carenet, Quick soft center, SIDA Info, Open RBF, etc...)	
• Processus méthodologique	• Phase 1 : Préparatoire	• Pour faciliter cette activité, les chargés de suivi-évaluation des programmes et départements du niveau central avec quelques chargés du système d'information sanitaire du niveau intermédiaire et périphérique, médecins chefs de districts et/ou médecins directeurs des provinces. Ainsi, pendant la phase préparatoire, les cadres de la direction du système d'information sanitaire en charge du paramétrage et ceux du service de l'information sanitaire procèdent à la

		préparation et l'actualisation du canevas de collecte des différentes informations permettant de collecter les indicateurs clés. Ces fiches sont par la suite transmises via les adresses mails aux différents membres choisis pour élaboration de ce document
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pendant cette phase, chaque membre selon son domaine est appelé à compléter les différentes fiches de collecte qui lui sont envoyées et de leur ressort.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production du draft 0:</li> <li></li> <li>Cette phase est effectuée en une retraite rassemblant tous les membres en charge de suivi-évaluation des programmes et départements du niveau central avec quelques chargés du système d'information sanitaire du niveau intermédiaire et périphérique, médecins chefs de districts et/ou médecins directeurs des provinces. Pendant cette retraite, à l'aide du document préétabli déjà en place, l'équipe procède à traiter les données couplées à corriger celles aberrantes.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 4 : Analyse des données</li> </ul>	<p>Lors de la production du draft 0 des insuffisances sur la qualité des données produites, les feedbacks pour des corrections au niveau des districts sanitaires soient renseignés via les emails dans les différents niveaux de la pyramide sanitaire.</p> <p>Afin de tenir compte des contributions des districts sanitaires, un atelier d'enrichissement plus élargi devrait être organisé et abouti à un document de pré-validation.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des résultats</li> </ul>	<p>De façon générale, l'annuaire des statistiques sanitaires de l'année n-1 doit être disponible au plus tard au mois de juin de l'année n. Les différents canaux de diffusion de l'annuaire des statistiques sanitaires sont principalement sous forme d'atelier de diffusion, copies en format papier et électronique du document.</p> <p>Les différents supports sont disponibles d'une part au niveau des différents programmes et départements de santé, les niveaux intermédiaire et périphérique ainsi que les partenaires au développement, et d'autre part sur les sites internet du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida (<a href="https://minisante.gov.bi">minisante.gov.bi</a>) et de l'Observatoire National de Santé (<a href="https://aho.afro.who.int/bi">https:// aho.afro.who.int/bi</a>).</p>	

### FICHE 37

<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production de l'Enquête agricole et de l'élevage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Agences d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs</li> </ul>	<p>Objectif 1 : fournir des statistiques annuelles avec une représentativité au niveau de la province et répondre à la forte</p>



	<p>demande exprimée fréquemment en matière de données de statistiques agricoles.</p> <p>Objectif 2 : Elle doit déterminer la production agricole sur les trois saisons, la taille des superficies cultivées et les rendements, l'inventaire du cheptel, la production animale ainsi que l'utilisation des intrants.</p>								
• Type d'opération	• Collecte des données à l'aide des smartphones par des enquêteurs.								
• Supports de collecte des données	• Fiches de collecte élaborées incorporées dans les smartphones.								
•	<table border="1"> <tr> <td>• Phase 1 :</td> <td>• Préparation des fiches de collecte.</td> </tr> <tr> <td>• Phase 2 :</td> <td>• Incorporation de ces fiches dans les smartphones des enquêteurs.</td> </tr> <tr> <td>• Phase 3 :</td> <td>• Collecte des données par les enquêteurs.</td> </tr> <tr> <td>• Phase 4 :</td> <td>• Transmission des données au serveur de : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.</td> </tr> </table>	• Phase 1 :	• Préparation des fiches de collecte.	• Phase 2 :	• Incorporation de ces fiches dans les smartphones des enquêteurs.	• Phase 3 :	• Collecte des données par les enquêteurs.	• Phase 4 :	• Transmission des données au serveur de : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.
• Phase 1 :	• Préparation des fiches de collecte.								
• Phase 2 :	• Incorporation de ces fiches dans les smartphones des enquêteurs.								
• Phase 3 :	• Collecte des données par les enquêteurs.								
• Phase 4 :	• Transmission des données au serveur de : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.								
• Traitement des données	• Le traitement des données se fait à l'aide logiciel Excel et SPSS.								
• Analyse des données	• L'analyse des données se fait par une équipe mixte nommée de l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU) et de la Direction des Statistiques et Informations Environnementales, Agricoles et d'Elevage (DSIEAE).								
• Publication, diffusion et archivage des résultats	• Les données sont diffusées, publiées à travers le document de l'Enquête Nationale Agricole du Burundi et le site web du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MINEAGRIE) et de l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU). L'archivage se fait dans les Bibliothèques du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MINEAGRIE) et de l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU) ainsi que sur les sites web du MINEAGRIE et de l'INSBU.								

### FICHE 38

• Opération	<b>ANALYSE GLOBALE DE LA VULNERABILITE, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION AU BURUNDI</b>
• Agences d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence d'exécution1 : INSBU</li> <li>• Agence d'exécution 2 : Ministère d'Environnement, de l'agriculture et de l'Elevage</li> </ul>
• Objectifs	• L'objectif général : dans l'ensemble, l'AGVSAN 2023 a mis à jour les informations sur la situation de la sécurité alimentaire et mis à disposition des données nutritionnelles au Burundi pour 2023 en couvrant les questions relatives à la disponibilité, à l'accès et à l'utilisation des aliments ainsi qu'aux marchés, aux moyens de subsistance, à la nutrition, aux stratégies d'adaptation et à la santé.

Il vise à déterminer le niveau d'insécurité alimentaire et de malnutrition dans la population, leurs causes et les types de programmes alimentaires, nutritionnels et de santé les plus appropriés. Les résultats de cette analyse fourniront également au gouvernement du Burundi et à ses partenaires au développement des informations actualisées pour affiner les politiques et les programmes dans le secteur de la sécurité alimentaire et du développement rural, ainsi qu'une analyse de base pour le suivi de l'insécurité alimentaire dans les années à venir.

Objectifs spécifiques :

- 1) Déterminer le niveau d'insécurité alimentaire ou le risque d'insécurité alimentaire (vulnérabilité) au Burundi ;
- 2) Identifier les zones où les ménages vivent dans des situations d'insécurité alimentaire ou de vulnérabilité et pour lesquelles l'aide alimentaire et/ou non alimentaire future pourrait être priorisée ;
- 3) Identifier les causes directes et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et les facteurs de risque d'insécurité alimentaire afin qu'ils puissent être pris en compte dans les plans d'intervention ;
- 4) Analyser les risques et contraintes en matière de sécurité alimentaire ainsi que les stratégies d'adaptation adoptées par les ménages face aux chocs et leurs conséquences sur les capacités de résilience ;
- 5) Analyser le fonctionnement des marchés et son impact sur la sécurité alimentaire des ménages ;
- 6) Déterminer la prévalence de la malnutrition chronique, de la malnutrition aiguë et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans ;
- 7) Déterminer la prévalence du déficit énergétique chronique chez les femmes enceintes et allaitantes ;
- 8) Analyser les pratiques d'allaitement, les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (6 à 23 mois) ;
- 9) Déterminer la fréquence des maladies chez les femmes enceintes et allaitantes ;
- 10) Déterminer le taux d'utilisation de la supplémentation en vitamine A chez les enfants et les femmes en post-partum, et la couverture vermifuge des enfants de 1 à 5 ans et des femmes enceintes ;
- 11) Déterminer le lien entre les données nutritionnelles et les données sur la sécurité alimentaire et les conditions de vie des ménages ;
- 12) Analyser les rôles de l'assistance (alimentaire, en espèces ou autres) dans le rétablissement de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans les zones urbaines et rurales, fournir une justification pour les futures interventions du PAM, suggérer des stratégies, des critères et des priorités à court, moyen et long terme pour le ciblage ;
- 13) Identifier les opportunités de collaboration (activités et domaines) avec d'autres acteurs du secteur de la sécurité alimentaire.

<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquête par sondage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Supports de collecte des données</li> </ul>	<p>Deux types de questionnaires seront utilisés à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le questionnaire sur les ménages (composantes des ménages et de l'anthropométrie) ;</li> <li>✓ Le questionnaire et le guide de discussion de groupe ;</li> <li>✓ Un questionnaire communautaire ;</li> <li>✓ un questionnaire de marché.</li> </ul> <p>Les questions qu'il contient sont organisées en neuf dimensions considérées comme cruciales pour porter un jugement sur la fonctionnalité du marché. Ces dimensions sont les suivantes : (i) Assortiment ; (ii) Disponibilité ; (iii) les prix ; iv) Résilience ; (v) Concurrence ; vi) Infrastructures ; (vii) les services ; viii) Qualité des aliments ; (ix) Accès et protection.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Préparatoire</li> </ul> <p>Les principales activités de cette phase sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La proposition d'une méthodologie de collecte de données ménage ;</li> <li>➤ L'élaboration de tous les outils de collecte des données à savoir le questionnaire, le manuel de l'enquête pour le personnel de terrain ;</li> <li>➤ La validation des documents techniques de l'enquête, c'est-à-dire le protocole de l'enquête, l'établissement du plan de collecte du point de vue temporel et spatial, l'élaboration du plan de production des tableaux statistiques ;</li> <li>➤ La sensibilisation et les contacts administratifs sur terrain pour créer des conditions favorables à la collecte dans les ZD. Pour ce faire, il faut entrer en contact avec les autorités provinciales et communales pour solliciter leur concours sans lequel l'opération serait vouée à l'échec ;</li> <li>➤ La formation des enquêteurs et des contrôleurs qui va porter sur la compréhension et le remplissage des questionnaires. Un guide de conduite de l'interview aura été élaboré ainsi que la définition des concepts utilisés afin d'harmoniser la compréhension des questionnaires. Les agents d'enquête et les chefs d'équipe ont suivi une formation en classe de 6 jours à l'aide d'un manuel ;</li> <li>➤ La mobilisation des moyens requis : moyens matériel fongible et matériel roulant, moyens humains et moyens financiers ;</li> <li>➤ L'impression ou la multiplication des</li> </ul>

		questionnaires, ainsi que d'autres documents nécessaires pour l'exécution de l'enquête.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Échantillonnage</li> </ul>	<p>Pour l'enquête auprès des ménages, un échantillonnage par zone en 2 étapes a été réalisé : à la première étape, il a été prélevé les zones de dénombrement (ZD) et à la deuxième étape, un échantillon de 20 ménages a été tiré par ZD. La base d'échantillonnage du 1er degré à partir de laquelle un échantillon des évaluations environnementales a été tiré et constitué par la liste des évaluations environnementales par province et municipalité du RGPH 2008. La deuxième étape de la base de sondage a été constituée de la liste des ménages de l'échantillon d'évaluation environnementale. Les ménages de l'échantillon ont été tirés de la base de sondage de l'évaluation environnementale, qui consistait en la liste des chefs de ménage à partir d'un dénombrement effectué par l'équipe d'enquête avant le tirage de l'échantillon des ménages. Pour l'étude de marché, la base de sondage est la liste des marchés du Burundi que le PAM a mise à la disposition de l'INSBU.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 3 : Dénombrement et collecte des données</li> </ul>	la liste numérotée des chefs de ménage pour chaque EA de l'échantillon après leur dénombrement.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 4 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<p>Sous la direction et la direction du Comité directeur, assisté du Comité technique, l'enquête a été techniquement menée et organisée sous la responsabilité principale de la Direction générale de l'INSBU. A cette fin, une équipe technique de 5 experts (dont le Directeur général et 4 statisticiens informaticiens) a assuré la conception, la supervision de la collecte des données, l'analyse et a contribué à la préparation du rapport d'enquête avec un consultant international recruté par le PAM. Ce dernier a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe technique de l'INSBU depuis les phases préparatoires, en passant par l'analyse, la</p>

		<p>rédaction du rapport d'enquête jusqu'à sa validation et sa diffusion. D'autres catégories de personnel ont pu intervenir dans le processus d'enquête et ont effectué principalement la phase de collecte des données sur le terrain. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un consultant national sur le volet anthropométrie ;</li> <li>• Contrôleurs/chefs d'équipe ;</li> <li>• Enquêteurs et ;</li> <li>• Guides locaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des données</li> </ul>	<p>Pour l'enquête quantitative, le questionnaire auprès des ménages ayant été numérisé et les données ayant été progressivement transmises en ligne via la plateforme ODK collect, immédiatement après la collecte Page 26 of 141 des données, la base de données brute a été stockée. Les données qualitatives ont également été numérisées et synthétisées dans la base de données, qui a été utilisée pour obtenir des informations qualitatives à trianguler avec les données quantitatives. Des tests d'exhaustivité, de cohérence et de plausibilité ont été effectués sur les dossiers par le consultant et l'équipe technique afin d'obtenir le nettoyage du dossier par le biais de SPSS. À partir du fichier de base de données nettoyé, la tabulation a été effectuée dans SPSS afin de produire les tables de données nécessaires à l'analyse.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 4 : Analyse des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données ont été analysées à l'aide du progiciel statistique pour les sciences sociales (SPSS) et du logiciel d'évaluation nutritionnelle d'urgence (ENA) pour le MUAC et la composante anthropométrique.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ateliers de validation et de dissémination des rapports ont été organisés au niveau du Comité Technique de l'Information Statistique et des différents utilisateurs des données.</li> <li>• Référence : INSBU</li> </ul>	

### FICHE 39

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération</li> </ul>	<p><b>ANALYSE GLOBALE DE LA VULNERABILITE, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION AU BURUNDI</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence d'exécution1 : INSBU</li> <li>• Agence d'exécution 2 : Ministère d'Environnement, de l'agriculture et de l'Elevage</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif général : dans l'ensemble, l'AGVSAN 2023 a mis à jour les informations sur la situation de la sécurité alimentaire et mis à disposition des données nutritionnelles au Burundi pour 2023 en couvrant les questions relatives à la disponibilité, à l'accès et à l'utilisation des aliments ainsi qu'aux marchés, aux moyens de subsistance, à la nutrition, aux stratégies d'adaptation et à la santé. Il vise à déterminer le niveau d'insécurité alimentaire et de malnutrition dans la population, leurs causes et les types de programmes alimentaires, nutritionnels et de santé les plus appropriés. Les résultats de cette analyse fourniront également au gouvernement du Burundi et à ses partenaires au développement des informations</li> </ul>	

	<p>actualisées pour affiner les politiques et les programmes dans le secteur de la sécurité alimentaire et du développement rural, ainsi qu'une analyse de base pour le suivi de l'insécurité alimentaire dans les années à venir.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Déterminer le niveau d'insécurité alimentaire ou le risque d'insécurité alimentaire (vulnérabilité) au Burundi ;</li> <li>2) Identifier les zones où les ménages vivent dans des situations d'insécurité alimentaire ou de vulnérabilité et pour lesquelles l'aide alimentaire et/ou non alimentaire future pourrait être priorisée ;</li> <li>3) Identifier les causes directes et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et les facteurs de risque d'insécurité alimentaire afin qu'ils puissent être pris en compte dans les plans d'intervention ;</li> <li>4) Analyser les risques et contraintes en matière de sécurité alimentaire ainsi que les stratégies d'adaptation adoptées par les ménages face aux chocs et leurs conséquences sur les capacités de résilience ;</li> <li>5) Analyser le fonctionnement des marchés et son impact sur la sécurité alimentaire des ménages ;</li> <li>6) Déterminer la prévalence de la malnutrition chronique, de la malnutrition aiguë et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans ;</li> <li>7) Déterminer la prévalence du déficit énergétique chronique chez les femmes enceintes et allaitantes ;</li> <li>8) Analyser les pratiques d'allaitement, les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (6 à 23 mois) ;</li> <li>9) Déterminer la fréquence des maladies chez les femmes enceintes et allaitantes ;</li> <li>10) Déterminer le taux d'utilisation de la supplémentation en vitamine A chez les enfants et les femmes en post-partum, et la couverture vermifuge des enfants de 1 à 5 ans et des femmes enceintes ;</li> <li>11) Déterminer le lien entre les données nutritionnelles et les données sur la sécurité alimentaire et les conditions de vie des ménages ;</li> <li>12) Analyser les rôles de l'assistance (alimentaire, en espèces ou autres) dans le rétablissement de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans les zones urbaines et rurales, fournir une justification pour les futures interventions du PAM, suggérer des stratégies, des critères et des priorités à court, moyen et long terme pour le ciblage ;</li> <li>13) Identifier les opportunités de collaboration (activités et domaines) avec d'autres acteurs du secteur de la sécurité alimentaire.</li> </ol>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type d'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête par sondage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supports de collecte des données</li> </ul>	<p>Deux types de questionnaires seront utilisés à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le questionnaire sur les ménages (composantes des ménages et de l'anthropométrie) ;</li> <li>✓ Le questionnaire et le guide de discussion de groupe ;</li> <li>✓ Un questionnaire communautaire;</li> <li>✓ un questionnaire de marché.</li> </ul> <p>Les questions qu'il contient sont organisées en neuf dimensions</p>

	considérées comme cruciales pour porter un jugement sur la fonctionnalité du marché. Ces dimensions sont les suivantes : (i) Assortiment ; (ii) Disponibilité ; (iii) les prix ; iv) Résilience ; (v) Concurrence ; vi) Infrastructures ; (vii) les services ; viii) Qualité des aliments ; (ix) Accès et protection.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus méthodologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Préparatoire</li> </ul>	<p>Les principales activités de cette phase sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La proposition d'une méthodologie de collecte de données ménage ;</li> <li>➤ L'élaboration de tous les outils de collecte des données à savoir le questionnaire, le manuel de l'enquête pour le personnel de terrain ;</li> <li>➤ La validation des documents techniques de l'enquête, c'est-à-dire le protocole de l'enquête, l'établissement du plan de collecte du point de vue temporel et spatial, l'élaboration du plan de production des tableaux statistiques ;</li> <li>➤ La sensibilisation et les contacts administratifs sur terrain pour créer des conditions favorables à la collecte dans les ZD. Pour ce faire, il faut entrer en contact avec les autorités provinciales et communales pour solliciter leur concours sans lequel l'opération serait vouée à l'échec ;</li> <li>➤ La formation des enquêteurs et des contrôleurs qui va porter sur la compréhension et le remplissage des questionnaires. Un guide de conduite de l'interview aura été élaboré ainsi que la définition des concepts utilisés afin d'harmoniser la compréhension des questionnaires. Les agents d'enquête et les chefs d'équipe ont suivi une formation en classe de 6 jours à l'aide d'un manuel ;</li> <li>➤ La mobilisation des moyens requis : moyens matériel fongible et matériel roulant, moyens humains et moyens financiers ;</li> <li>➤ L'impression ou la multiplication des questionnaires, ainsi que d'autres documents nécessaires pour l'exécution de l'enquête.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Échantillonnage</li> </ul>	<p>Pour l'enquête auprès des ménages, un échantillonnage par zone en 2 étapes a été réalisé : à la première étape, il a été prélevé les zones de dénombrement (ZD) et à la</p>



		<p>deuxième étape, un échantillon de 20 ménages a été tiré par ZD. La base d'échantillonnage du 1er degré à partir de laquelle un échantillon des évaluations environnementales a été tiré et constitué par la liste des évaluations environnementales par province et municipalité du RGPH 2008. La deuxième étape de la base de sondage a été constituée de la liste des ménages de l'échantillon d'évaluation environnementale. Les ménages de l'échantillon ont été tirés de la base de sondage de l'évaluation environnementale, qui consistait en la liste des chefs de ménage à partir d'un dénombrement effectué par l'équipe d'enquête avant le tirage de l'échantillon des ménages. Pour l'étude de marché, la base de sondage est la liste des marchés du Burundi que le PAM a mise à la disposition de l'INSBU.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 3 : Dénombrement et collecte des données</li> </ul>	<p>la liste numérotée des chefs de ménage pour chaque EA de l'échantillon après leur dénombrement.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 4 : Collecte sur terrain</li> </ul>	<p>Sous la direction et la direction du Comité directeur, assisté du Comité technique, l'enquête a été techniquement menée et organisée sous la responsabilité principale de la Direction générale de l'INSBU. A cette fin, une équipe technique de 5 experts (dont le Directeur général et 4 statisticiens informaticiens) a assuré la conception, la supervision de la collecte des données, l'analyse et a contribué à la préparation du rapport d'enquête avec un consultant international recruté par le PAM. Ce dernier a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe technique de l'INSBU depuis les phases préparatoires, en passant par l'analyse, la rédaction du rapport d'enquête jusqu'à sa validation et sa diffusion. D'autres catégories de personnel ont pu intervenir dans le processus d'enquête et ont effectué principalement la phase de collecte des données sur le terrain. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un consultant national sur le volet anthropométrie</li> </ul>



		; • Contrôleurs/chefs d'équipe ; • Enquêteurs et ; • Guides locaux.
• Traitement des données		Pour l'enquête quantitative, le questionnaire auprès des ménages ayant été numérisé et les données ayant été progressivement transmises en ligne via la plateforme ODK collect, immédiatement après la collecte Page 26 of 141 des données, la base de données brute a été stockée. Les données qualitatives ont également été numérisées et synthétisées dans la base de données, qui a été utilisée pour obtenir des informations qualitatives à trianguler avec les données quantitatives. Des tests d'exhaustivité, de cohérence et de plausibilité ont été effectués sur les dossiers par le consultant et l'équipe technique afin d'obtenir le nettoyage du dossier par le biais de SPSS. À partir du fichier de base de données nettoyé, la tabulation a été effectuée dans SPSS afin de produire les tables de données nécessaires à l'analyse.
• Phase 4 : Analyse des données		• Les données ont été analysées à l'aide du progiciel statistique pour les sciences sociales (SPSS) et du logiciel d'évaluation nutritionnelle d'urgence (ENA) pour le MUAC et la composante anthropométrique.
• Diffusion des résultats		• Des ateliers de validation et de dissémination des rapports ont été organisés au niveau du Comité Technique de l'Information Statistique et des différents utilisateurs des données. • Référence : INSBU

#### FICHE 40

Opération	<b>RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION, DE L'HABITAT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RGPHAE)</b>
Agences d'exécution	Agence d'exécution : Bureau Central du Recensement
Objectifs	<p>L'objectif général du RGPHAE 2022 est de fournir aux utilisateurs publics et privés des données fiables, pertinentes et à jour sur la situation démographique du pays et sa dynamique, sur l'habitat et sur l'agriculture et l'élevage nécessaires à la planification du développement, notamment au suivi-évaluation des stratégies sectorielles de développement telles que les ODD, la Vision « Burundi 2025 », le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027, la Politique nationale de santé 2016-2025, le Plan national d'investissement agricole 2018-2022, le Plan stratégique multisectoriel de sécurité alimentaire et nutritionnel, des stratégies sectorielles de 2014-2017, la Stratégie nationale agricole 2018-2022, la Politique nationale Genre, etc. Ce recensement permettra en définitive d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des données démographiques et agropastorales.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p>

1. OBJECTIF 1: **Déterminer** l'effectif de la population totale du Burundi, sa répartition spatiale selon les différentes unités administratives et le milieu de résidence ;
2. OBJECTIF 2: **Déterminer** la structure de la population selon le sexe, l'âge, la nationalité et les caractéristiques socio-économiques et socioculturelles ;
3. OBJECTIF 3 : **Déterminer** les caractéristiques des populations des réfugiés, des personnes déplacées internes ;
4. OBJECTIF 4 : **Déterminer** les niveaux, structures et tendances de la fécondité, de la mortalité et de la migration ;
5. OBJECTIF 5 : **Déterminer** le niveau, la structure et la tendance de la nuptialité ;
6. OBJECTIF 6 : **Créer** un fichier national des collines/quartiers sous forme de base de données sociodémographiques ;
7. OBJECTIF 7 : **Constituer** une base de données géoréférencées en utilisant l'approche SIG et les TIC ;
8. OBJECTIF 8 : **Connaitre** les caractéristiques des ménages, y compris les ménages agricoles et pastoraux, les caractéristiques des unités d'habitation et le niveau des équipements des ménages ;
9. OBJECTIF 9 : **Actualiser** les projections démographiques à l'échelle nationale, provinciale et communale ;
10. OBJECTIF 10 : **Déterminer** les caractéristiques du cadre de vie de la population ;
11. OBJECTIF 11 : **Mettre** en place une base de sondage nécessaire aux études et enquêtes statistiques ;
12. OBJECTIF 12 : **Réaliser** la carte des infrastructures de base pour les besoins d'aménagement du territoire et le suivi de la mise en œuvre de la politique de décentralisation ;
13. OBJECTIF 13 : **Fournir** des indicateurs qui seront utilisés pour le renforcement, l'actualisation et le suivi-évaluation des politiques en faveur des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, des personnes âgées et des autres personnes socialement vulnérables ;
14. OBJECTIF 14 : **Rendre** disponible les données de population pour le suivi de l'évolution du Burundi vers la capture du Dividende Démographique ;
15. OBJECTIF 15 : **Mesurer** le niveau d'enregistrement des naissances à l'état civil ;

	<p>16. OBJECTIF 16 : <b>Fournir</b> des données statistiques fiables, pertinentes et désagrégées sur les populations agricoles et les populations d'éleveurs et de pisciculteurs, la structure des activités agricoles, pastorales et piscicoles à partir du module de base du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture de la série 2020 ;</p> <p>17. OBJECTIF 17 : <b>Fournir</b> des informations statistiques structurelles fiables, pertinentes et désagrégées selon le genre sur toutes les exploitations agropastorales et leur environnement ;</p> <p>18. OBJECTIF 18 : <b>Fournir</b> des exploitations et ménages agricoles, des marchés agropastoraux, des sites de production horticole, des exploitations et ménages halieutiques et aquacoles et des organisations paysannes.</p>
Type d'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exhaustivité au niveau des ménages et la population pour le dénombrement principal</li> <li>✓ Enquête par sondage lors des modules complémentaires</li> </ul>
Grandes phases	<ol style="list-style-type: none"> <li>I. Préliminaire</li> <li>II. Préparatoires</li> <li>III. Cartographie pilote</li> <li>IV. Dénombrement pilote</li> <li>V. Grande cartographie</li> <li>VI. EPC test</li> <li>VII. Dénombrement proprement dit</li> <li>VIII. Enquête Post censitaire</li> <li>IX. Conduite des modules complémentaires</li> <li>X. Dissémination des données</li> </ol>
Supports de collecte des données	<p>Lors de la cartographie censitaire, un questionnaire communautaire et des cartes numériques sont utilisés.</p> <p>Lors du dénombrement principal, trois types de questionnaires ont été utilisés à savoir le questionnaire ménage ordinaire comprenant douze (11) sections, un questionnaire ménage collectif et un questionnaire des personnes sans-abris.</p> <p>Le questionnaire de l'enquête comprend les modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des membres du ménage ;</li> <li>▪ Migrations internes ;</li> <li>▪ Scolarisation, éducation et alphabétisation ;</li> <li>▪ Handicap</li> <li>▪ Situation d'emploi et branche d'activité</li> <li>▪ Nuptialité</li> <li>▪ Fécondité</li> <li>▪ Mortalité</li> <li>▪ Migration internationale ;</li> <li>▪ Habitats ;</li> <li>▪ Module agricole de base ;</li> </ul> <p>Pour le recensement général de l'agriculture et de l'Élevage (RGAE),</p>

	<p>les modules suivants seront conduits :</p> <p>Modules complémentaires (exploitations traditionnelles et moderne, Module sur la production animale et végétale, Modules sur horticulture, Module sur la pêche et aquaculture ;</p>	
Processus méthodologique	Phase 1 : Préparatoire	<p>Les principales activités de cette phase sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La cartographie test ;</li> <li>➤ Le recensement pilote ;</li> <li>➤ La cartographie censitaire ;</li> <li>➤ L'enquête post censitaire test.</li> <li>➤ L'élaboration de tous les outils de collecte des données à savoir le questionnaire, le manuel de l'enquête pour le personnel de terrain ;</li> </ul>
	Phase 2 : Dénombrement	<p>La phase du dénombrement est précédée par des formation en cascade du personnel de terrain. Il y a eu la formation des formateurs, qui à leurs tours ont formé les contrôleurs et ces derniers ont formé les agents recenseurs. Les agents recenseurs ont été affectés dans des zones du dénombrement issus de la cartographie et ont fait le dénombrement exhaustif sans omissions et sans double compte.</p>
	Phase 3 : Résultats préliminaires	<p>Afin de mettre à la disposition des différents utilisateurs quelques indicateurs issus du dénombrement, il est impératif de publier les résultats préliminaires au plus tard trois mois après le dénombrement.</p>
	Phase 4 : Enquête post Censitaire	<p>L'Enquête Post Censitaire du RGPHAE a l'objectif de mesurer le niveau de couverture du RGPHAE et la qualité des informations collectées pendant le dénombrement principal de la population à partir des variables sociodémographiques clés (sexe, lien de parenté, âge et l'état matrimonial). Un échantillon de 1,2% des zones de dénombrement fait l'objet de l'EPC.</p> <p>L'Enquête Post-Censitaire permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Evaluer les erreurs de couverture ;</li> <li>○ Evaluer la qualité des données collectées ;</li> </ul>
Traitement des données	a) La saisie	

	<p>L'une des innovations du RGPHAE est l'utilisation du numérique. Des logiciels adaptés à la cartographie numérique ont été utilisés pour avoir des shapefiles des différentes entités du pays. Comme la collecte sera réalisée avec des tablettes, il n'y aura pas l'étape de saisie. La collecte est réalisée en même temps que la saisie. Une application de collecte similaire au format des questionnaires est préalablement développée dans CAPI.</p> <p>b) apurement Après la collecte, un <b>travail d'apurement des données</b> est fait pour quelques variables afin de produire les résultats primaires avec l'appui de l'US censés Bureau. La grande phase d'apurement se fera après la publication des résultats préliminaires pour préparer les analyses thématiques.</p>
Phase 4 : Analyse des données	<p>Des plans d'analyses thématiques sont mis en place avant l'exploitation informatique des données. Cette dernière sera faite à l'aide du logiciel SPSS (Statistical Package in Social Sciences) sous Windows.</p> <p>Ainsi, il va y avoir des volumes, soit un volume des tableaux mettant en relief les effectifs pouvant servir de dénominateurs, volume des analyses thématiques, monographies provinciales, synthèses des résultats etc.....</p> <p>Ces différents rapports et indicateurs feront toujours l'objets de validation par le comité technique du recensement et du Comité National d'Orientation du recensement</p>
Diffusion des résultats	<p>Les données du RGPHAE seront publiées la plateforme du BCR et de l'INBU et des imprimés seront produites.</p> <p>Des séances de validation des rapports seront organisés au niveau du CTR et CNOR. Pour inciter l'utilisation des données issues du RGPHAE, la dissémination se fera à l'endroit des différents utilisateurs de données dans toutes les provinces du pays.</p> <p>Référence : BCR</p>



## ANNEXES

## Annexe A - Liste des domaines et thèmes

Domaine 1 : Statistiques générales, démographiques et sociales
Thème 1-A : Administration et aménagement du territoire, et environnement
Thème 1-B : Climatologie
Thème 1-B : Climatologie et géomatique
Thème 1-C : Population et migrations
Thème 1-D : Emploi
Thème 1-E : Éducation
Thème 1-F : Santé
Thème 1-G : Revenus et consommation, conditions de vie, pauvreté et questions sociales intersectorielles
Thème 1-H : Genre et groupes de population spéciaux
Thème 1-I : Protection sociale
Thème 1-J : Justice et criminalité
Thème 1-K : Activités communautaires politiques et autres
Domaine 2 : Statistiques économiques globales
Thème 2-A : Statistiques macroéconomiques et comptabilité nationale
Thème 2-B : Statistiques des entreprises
Thème 2-C : Finances publiques, statistiques budgétaires et du secteur public
Thème 2-D : Commerce international et balance des paiements
Thème 2-E : Monnaie et crédit
Thème 2-F : Prix, indice des prix, conjoncture
Domaine 3 : Statistiques économiques sectorielles
Thème 3-A : Agriculture, sylviculture, Elevage
Thème 3-B : Pêche
Thème 3-C : Communication
Thème 3-D : Transport
Thème 3-D : Transport
Thème 3-E : Énergie
Thème 3-F : Mine et carrières
Thème 3-G : Commerce
Thème 3-G : Tourisme
Thème 3-H : Secteur de la construction
Thème 3-I : Eau et assainissement
Thème 3-J : Industrie
Thème 3-K : Tourisme
Thème 3-M : Normalisation





**Annexe B - Liste des principales publications de l'INSBU**

Publications courantes	Périodicité		
	Mensuel	Trimestriel	Annuel
Annuaire des statistiques agricoles			
Annuaire des statistiques judiciaires			
Annuaire des statistiques finances			
Annuaire des statistiques de la solidarité			
Annuaire des statistiques de l'emploi			
Annuaire des statistiques du tourisme			
Annuaire des statistiques du commerce			
Annuaire des statistiques des assurances			
Annuaire des statistiques des recettes			
Annuaire des statistiques de l'énergie et mines			
Annuaire des statistiques de la communication			
Annuaire des statistiques sanitaires			
Annuaire des statistiques judiciaires			
Annuaire statistique du Burundi			
Base de données DHD			
Bulletin du commerce extérieur			
Bulletin mensuel des prix			
Bulletin trimestriel de conjoncture			
Bulletin trimestriel des statistiques des Recettes.			
Comptes Économiques du Burundi			
Comptes Économiques Trimestriels du Burundi			
Enquête annuelle auprès des entreprises : Présentation du compte de résultat par branche d'activités			
Indice harmonisé à la production industrielle(IHPI)			
Indice de prix à la consommation			
Note trimestrielle de conjoncture			
Parc automobile du Burundi			
Tableau de bord social			

Rapports d'enquêtes	Périodicité				
	Annuel	4 ans	5 ans	10 ans	Ponctuel
Enquête 1-2-3					
Enquête Démographique de Santé (EDS)					
Enquête des besoins en matière des soins obstétricaux et néonataux d'urgence au Burundi (EB SONU)					
Enquête Nationale Agricole du Burundi (ENAB)					
Enquête Prioritaire					
Enquête sur le Budget et la Consommation des ménages ruraux du Burundi : Note méthodologique					
Enquête sur les dépenses de consommation des ménages de Bujumbura EDCM 1991 : Résultats principaux					
Enquête sur les indicateurs de Développement (QUID)					
Enquête sur les indicateurs du paludisme					
Enquête sur les investissements directs étrangers					
Mics					
Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2008 (RGPH)					
Recensement Général des Entreprises					
Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages					
Enquête Indépendante de Couverture Post Campagne de Vaccination Anti Rougeoleux Anti Rubéoleux					
Enquête de Couverture Vaccinale Post Campagne contre la Méningite A Méningocoque de Serogroupe A					

**Annexe C – Références bibliographiques**

1. Africa Union Commission ; Strategy for the Harmonization of Statistics in Africa (SHaSA)
2. Afristat - Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel – Série Méthodes no 2, Décembre 1999 – Afristat
3. Afristat - Nomenclature d'activités des Etats membres d'Afristat (NAEMA), Nomenclature de produits des Etats membres d'Afristat (NOPEMA) - Serie methodes n° 3 décembre 2000
4. Afristat, Eurostat, EuroCost – Indice harmonisé des prix à la consommation des pays membres de l'UEMOA - théorie et pratique
5. Andrew Hancock, Statistics New Zealand – The Role of International Standards for National Statistical Offices – Expert Group Meeting on International Statistical Classifications, New York, 13-15 May 2013
6. Anne Gro Hustoft (Statistics Norway) and Alie Born, Tim Dunstan and Debra Mair (Statistics Canada) - Neuchâtel Terminology Model: Classification database object types and their attributes, Revision 2013
7. Annuaire statistique – ISTEEBU
8. East African Community - EAC Development Strategy 2011/12-2015/16 – Deepening and accelerating integration – August 2011
9. Eivind Hoffman (Bureau of Statistics, International Labour Office) - Methodological issues in the development, use, maintenance and revision of statistical classifications – New York, 1-3 December 1997
10. Genève, Organisation internationale du travail, 2004 ; Guide, indice des prix à la consommation, collecte de données, méthode statistique, calcul, méthodologie, pays développés, pays en développement. 09.02
11. INSD - Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisés dans le Système statistique national – Institut national de la statistique et de la démographie ; Burkina Faso
12. INSEE - INSEE – Définitions et concepts (sur le site Internet de l'INSEE-France)
13. INSS - Revue des statistiques de la sécurité sociale
14. Institut National de la Statistique- Manuel des concepts et définitions utilisés dans les publications statistiques officielles au Cameroun, 2009
15. ISTEEBU - Annuaire des statistiques agricoles (année 2013) - Juillet 2014 - ISTEEBU ; Direction des statistiques et information agricole (DSIA), Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRI)
16. ISTEEBU - Bulletin Trimestriel du Commerce Extérieur-2009 - 2012 - ISTEEBU
17. ISTEEBU - Comptes de la nation - Année 2010 Bujumbura, Mai 2014 - ISTEEBU
18. ISTEEBU - Enquête sur les prix à la consommation des ménages au Burundi : Manuel de l'enquêteur. Avril 2014 – ISTEEBU
19. ISTEEBU - Indice des Prix à la Consommation-Synthèse du deuxième trimestre 2014- Note trimestrielle – ISTEEBU

20. ISTEERBU - Manuel des « Métadonnées des indicateurs de développement, y compris ceux relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement - Septembre 2014 » - ISTEERBU
21. ISTEERBU - Rapport de l'Enquête Démographique et de Santé 2010 -ISTEERBU et INSP
22. ISTEERBU - Rapport de l'enquête 1-2-3 - ISTEERBU et le département de l'emploi au niveau du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
23. ISTEERBU - Rapport de l'Enquête auprès des Entreprises commerciales et Industrielles - ISTEERBU et le département de l'emploi au niveau du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
24. ISTEERBU - Tableau de Bord Social – ISTEERBU
25. ISTEERBU - Volumes 1, 2, 3 et 4 du rapport du Recensement général de la population et de l'habitant de 2008
26. Michel Mouyelo-Katoula- La statistique africaine comme langage de développement : une vision réaliste. The African Statistical Journal, Volume 2, May 2006 - Banque africaine de développement, Tunis, Tunisie
27. Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme - Suivi du sous-secteur Eau Potable, Hygiène et Assainissement de Base – Indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Eau (SNEau) et de la Politique Nationale d'Assainissement (PNA) – Janvier 2014 – Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ; Ministère de l'Énergie et des Mines ; Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.
28. Ministère de la Justice et garde des sceaux - Annuaire statistique de la Justice au Burundi 2013 - Ministère de la Justice et garde des sceaux
29. Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida - Annuaire statistique des données des centres de santé et des hôpitaux pour l'année 2013 - Juin 2014 - Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida
30. Ministère de la Sécurité Publique - Cadre méthodologique et organisationnel du système statistique du ministère de la sécurité publique - Ministère de la Sécurité Publique
31. Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre - Indice de développement et des inégalités des sexes en Afrique (IDISA) - rapport définitif ; Février 2013 - Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
32. Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre - Rapport national d'évaluation de mise en application du programme d'action de Beijing (Beijing +20) - Bujumbura, juin 2014 - Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
33. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage - Rapport de l'enquête agricole - Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
34. Nations Unies - Statistiques du commerce international de marchandises - Manuel des statisticiens - Études méthodologiques Série F, no 87- - New York, 2004
35. Nations Unies – Système de comptabilité nationale 2008 – New York, 2013
36. OIT/FMI/OCDE/CEE–ONU/Eurostat/Banque mondiale - Manuel de l'indice des prix à la consommation : Théorie et pratique
37. United Nations – Practical Guide to Producing Consumer Price Indices – New York and Geneva, 2009

38. ZIMSTAT - Compendium of Statistical Concepts and Definitions – Zimbabwe National Statistical Agency (ZIMSTAT)



RECUEIL DES CONCEPTS, DÉFINITIONS, NOMENCLATURES ET MÉTHODOLOGIES UTILISÉS DANS  
LE SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL DU BURUNDI

Bujumbura, Décembre 2024